

J.M.

1662

Le 3 janvier 1966.

Règlement No.
182

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No 182 tenue à 8 hres P.M. le 3 janvier 1966 au lieu ordinaire des sessions du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Réal Fleury secrétaire-trésorier-adjoint de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 182, de l'avis public de convocation et du certificat de publication.

En aucun temps entre 8 hres P.M. et 9 hres P.M. aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 182 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9 hres P.M. le président, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No 182 décrétant le zonage du parc industriel No 1 au Secteur Ste-Marguerite adopté par les électeurs propriétaires.

Jules Montour PRESIDENT
Réal Fleury SECRETARE

Le 3 janvier 1966.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue à 9 hres P.M. le 3 janvier 1966 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier.

Minutes Ré-
solution No
1-66

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin.

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil tenu le 20 décembre 1965 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 31 décembre 1965.

ADOPTE.

Le 3 janvier 1966.

Liste de
comptes No.
64-C
Résolution
2-66

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que la liste de comptes No 64-C comportant les dépenses au montant de \$39,249.96 soit et est adopté pour paiement.

ADOPTE.

Ouverture de
soumissions
pour camion

L'ingénieur municipal M. Roger Houde T.D. Ing. procède à l'ouverture des soumissions demandées pour l'achat d'un camion. Quatre soumissionnaires ont soumis des quotations pour ce véhicule:

1. Sirois Automobile Ltée:

- A) pour un camion de 2 tonnes \$4,600.00,
- B) pour un camion de 3 tonnes \$4,900.00.

2. Auto Fort Inc.:

- A) pour un camion de 2 tonnes \$4,686.00,
- B) pour un camion de 3 tonnes \$4,826.00.

3. Trois-Rivières Chrysler Ltée:

- A) pour un camion de 2 tonnes \$4,410.00,
- B) pour un camion de 3 tonnes \$4,825.00.

4. Matte Automobile Inc:

- A) pour un camion de 2 tonnes \$4,408.60,
- B) pour un camion de 3 tonnes \$4,590.90.

M. Roger Houde, ingénieur, explique aux membres du Conseil que vu la petite différence entre les deux prix, il serait préférable que la Ville fasse acquisition d'un camion de 3 tonnes plutôt qu'à celui de 2 tonnes. Ensuite l'ingénieur donne lecture des spécifications qui ont été demandées dans les formules de soumissions. Pour faire suite aux remarques de l'ingénieur municipal et à la lecture des spécifications, le Conseil est unanime à considérer l'acquisition d'un camion de 3 tonnes. M. Roger Houde Ing. se retire accompagné de M. Roland Lottinville Ing. pour passer à la vérification des soumissions.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Clément Ricard la somme de \$5,461.04 comme ajustement des vidanges pour l'année 1965.

ADOPTE.

Ajustement
des vidanges
Résolution
3-66

Le 3 janvier 1966.

Emprunt temporaire
\$100,000.00
Résolution
4-66

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à contracter un emprunt temporaire au montant de \$100,000.00 dollars à la Banque de la Nouvelle-Ecosse en attendant la perception des taxes 1966.

ADOPTE.

Emprunt temporaire
\$500,000.00
modifiant résolution 505-65
No de résolution 5-66

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que la résolution No 105-65 adoptée le 29 novembre 1965 et inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 1643, 2ième paragraphe et concernant un emprunt temporaire au montant de \$500,000.00 soit et est modifiée pour rayer le nom de la Banque Provinciale du Canada et le remplacer par le nom de la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir modifier l'approbation donnée en date du 6 décembre 1965 à cet effet.

ADOPTE.

Permis de construction
Armand Roy
Résolution
6-66

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que l'inspecteur de construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Armand Roy pour l'installation d'un salon de coiffure à sa résidence portant le numéro civique 269 rue Lacerte à la condition qu'aucune construction ne soit érigée entre la ligne de 18' avant et la ligne de construction actuelle de ladite résidence et que toutes les prescriptions des règlements de construction en vigueur en la ville de Trois-Rivières-Ouest soient respectées.

ADOPTE.

Chambre de Commerce
RE: Loisirs
et transports

En date du 10 décembre 1965 sous la signature de M. Maurice Lamy, secrétaire, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest fait parvenir aux membres du Conseil une lettre par laquelle ce corps intermédiaire pose deux questions bien précises aux Autorités Municipales:

Le 3 janvier 1966.

La première question consiste à savoir où en est rendue la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest dans ses réalisations pour les sports.

La deuxième question concerne la décision de la Régie des Transports concernant l'audition en séance publique tenue en juillet dernier.

Concernant la première question, il sera répondu à la Chambre de Commerce que la Commission des Loisirs met actuellement sur pied un grand carnaval à la grandeur de la Ville afin de recueillir des fonds qui vont permettre d'apporter une planification aux loisirs de Trois-Rivières-Ouest.

Concernant la deuxième question réponse sera faite qu'en date du 17 décembre; les autorités ont fait parvenir à la Régie des Transports du Québec une résolution par laquelle le Conseil municipal demande à ladite Régie de rendre un verdict concernant le transport en commun dans Trois-Rivières-Ouest dans le plus bref délai. Ladite Régie a accusé réception de cette lettre et de la résolution qui l'accompagnait en date du 20 décembre; il y est mentionné que le tout est transmis au préposé concerné pour action immédiate.

Remerciements René A. Robert

En date du 15 décembre 1965, M. René A. Robert, Ing. fait parvenir aux membres du Conseil une lettre par laquelle l'ingénieur-conseil marque sa gratitude pour la confiance qui lui a été accordée dans le passé et offre ses services pour l'avenir.

Régie des Transports

En date du 20 décembre 1965, sous la signature de C. Levesque, la Régie des Transports du Québec accuse réception de la lettre et de la résolution envoyées le 17 décembre 1965 concernant la compagnie de transports St-Maurice. Il est mentionné dans cette lettre que le tout est transmis au préposé concerné pour action immédiate.

Rue Roland à 50 pieds

En date du 21 décembre 1965, sous la signature de Me Jean-Louis Doucet C R sous-ministre, le Ministère des Affaires Municipales approuve l'ouverture à 50 pieds de largeur de la partie de rue portant le numéro de cadastre 15-342, soit une partie de la rue Roland.

Voierie Remerciements pour règlement No 166

En date du 23 décembre 1965, sous la signature de Bernard Larocque, directeur du Service des Permis et Règlements, le Ministère de la Voierie accuse réception de notre règlement No 166 régissant les bulletins publicitaires dans les limites de notre ville et nous remercier de cette collaboration.

Rapport de construction

Le secrétaire-trésorier-adjoint donne lecture du rapport de construction pour le mois de décembre préparé par M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction. Ce rapport mentionne que 5 permis ont été émis au cours de décembre 65 pour une valeur déclarée de \$74,600.00.

Le 3 janvier 1966.

Comparativement au mois de décembre 1964, le mois de décembre 1965 a été en valeurs déclarées, supérieur de \$35,100.00.

Achat du
camion
Résolu-
tion 7-66

M. Roger Houde, Ing., ingénieur municipal vient faire rapport au Conseil que toutes les soumissions sont conformes, sauf une, soit celle de Matte Automobile, concernant le camion de 3 tonnes. Suivant la soumission Matte Automobile établissait son prix à \$4,590.90, cependant l'ingénieur en compilant les chiffres item par item en vient à un prix de \$5,584.10 et si nous enlevons de ce montant un escompte qui est démontré dans la soumission au montant de \$1,083.30, il reste donc un prix net de \$4,500.80. L'ingénieur municipal montre à chaque membre du Conseil la soumission de Matte et comme cette soumission d'une manière ou d'une autre est la plus basse, le Conseil opte pour faire l'achat chez Matte Automobile. Il reste à déterminer à quel prix l'achat se fera; après discussion et suivant les explications de l'ingénieur municipal il est décidé que le prix à établir est de \$4,500.80.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'acquisition d'un camion de 3 tonnes chez Matte Automobile Inc., suivant la soumission produite par cette firme sous la signature de M. J. Guy Hamel, vice-président et ce au prix de \$4,500.80.

ADOPTE.

Rapport de
l'ingénieur

M. Roger Houde, Ing. T.D. Ingénieur municipal fait lecture du rapport pour le département technique pour les mois de novembre et décembre 1965.

L'ingénieur municipal soumet aux Autorités des estimés pour différents travaux effectués dans différents secteurs de la Ville.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De L'Orme Construction Ltée la somme de \$101.70, constituant l'estimé final pour la mise en forme des rues Dieppe et Falaise, le tout conformément au rapport présenté par l'ingénieur municipal.

ADOPTE.

Estimé fi-
nal Rue
Dieppe et
Falaise
Résolution
No 8-66

J.M. A

Le 3 janvier 1966.

Estimé final rue de liaison.
Résolution No 9-66

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De L'Orme Construction Ltée la somme de \$294.83 représentant l'estimé final pour la mise en forme de la rue de liaison entre rue Gagnon et Côte Richelieu, le tout suivant l'estimé préparé par l'ingénieur municipal.

ADOPTE.

Mise en forme rue Iberville, résolution No 10-66

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De L'Orme Construction Ltée la somme de \$476.05 représentant l'estimé final pour la mise en forme de la rue Iberville, le tout suivant le rapport préparé par l'ingénieur municipal.

ADOPTE.

Mise en forme de la rue parc industriel, résolution No 11-66

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De L'Orme Construction Ltée la somme de \$6,704.98 consistant en l'estimé final de la mise en forme de la rue du parc industriel le tout suivant l'estimé fourni par l'ingénieur municipal; cependant il sera déduit de cette somme le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

Estimé No 4 Rue Père Sylvain, résolution No 12-66

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De L'Orme Construction Ltée la somme de \$24,012.80 représentant l'estimé No 4 pour la confection en gravier de l'artère Père Sylvain via Côte Richelieu le tout tel que soumis par l'ingénieur municipal; cependant il sera déduit de cette somme le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

J.M. D.

1668

Le 3 janvier 1966.

Estimé No 2
Pavage rue
Père Syl-
vain, réso-
lution 13-
66

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Régionale Asphalte Ltée la somme de \$1,796.12 représentant l'estimé No 2 pour le pavage de l'artère Père Sylvain via Côte Richelieu le tout tel que soumis par l'ingénieur municipal.

ADOPTE.

Estimé fi-
nal, rue
liaison
Frontenac
Louis Riel
Résolution
No 14-66

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Noé Veillette Inc. la somme de \$1,481.37 consistant en l'estimé final pour la mise en forme de la rue de liaison entre Frontenac et Louis Riel, le tout tel que soumis par l'ingénieur municipal.

ADOPTE.

Estimé fi-
nal, pose
de pierre
rue de li-
aison Fron-
tenac, Lou-
is Riel,
Résolution
No 15-66

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Régionale Asphalte Ltée la somme de \$184.08 représentant l'estimé final pour la pose de pierre sur la rue de liaison entre Frontenac et Louis Riel le tout tel que soumis par l'ingénieur municipal.

ADOPTE.

Remise de
retenue
rue Girard
Résolution
No 16-66

M. Roger Houde, Ing. T.D., ingénieur municipal explique aux membres du Conseil que lors du paiement du contrat du pavage de la rue Girard une retenue de 10% avait été gardée et comme les travaux étaient entièrement terminés une retenue de 5% devait être appliquée; l'ingénieur demande donc une résolution pour la remise de la moitié de cette retenue.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Régionale Asphalte Ltée la somme de \$558.57 représentant la moitié de la retenue de 10% gardée lors de l'estimé final du pavage de la rue Girard.

ADOPTE.

Le 3 janvier 1966.

Paiement de
la pose des
valves de
réduction,
Résolution
No 17-66

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,
SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à M. Anatole Proulx la somme de \$789.00 pour l'installation des deux valves de réduction dont l'une est située sur Côte Richelieu et l'autre à la station de pompage du réservoir d'aqueduc, le tout tel que soumis par l'ingénieur municipal.

ADOPTE.

Soumissions
pour égoût
Matton,
Doucet,
Bellemare,
Duval,
Bourassa,
Résolution
No 18-66

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le gérant soit et est autorisé à demander des soumissions par la voix du journal Le Nouvelliste, pour la confection de l'égoût sur les rues Matton, Doucet, Bellemare, Duval et Bourassa.

ADOPTE.

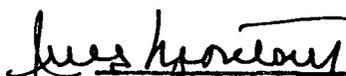
Construction
Pierre Mar-
cotte.

L'affaire de construction de M. Pierre Marcotte à l'extrémité sud du lot 15 revient à la table du Conseil. M. Roger Houde, Ing. T.D. ingénieur municipal donne les explications suivantes concernant cette affaire; il a été établi par le service technique que la bâtisse empiète sur la conduite de refoulement de l'égoût Ste-Catherine de Sienna d'environ 5 à 6 pieds. De plus l'ingénieur fait part aux membres du Conseil que M. Pierre Marcotte est prêt à signer un papier par lequel il s'engagerait à démolir la partie de la bâtisse dans un délai d'une heure advenant le cas où la ville aurait à travailler dans cette partie de l'égoût. L'affaire reste en suspens pour étude.

Photos de
l'ingé-
nieur.

M. Fernand Colbert, échevin, émet l'opinion que la photographie de l'ingénieur municipal devrait apparaître sur le cadre représentant le Conseil municipal. Tous les membres du Conseil semblent d'accord à ce sujet.

Sur ce l'assemblée est levée.

 Maire

 Sec-trés-adj.

Le 17 janvier 1966.

Assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 janvier 1966, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents Messieurs les Echevins Gaston Cormier, Fernand Colbert, Eddy Charpentier, Jacques Dugré et Henri Guilbert.

Présences

Étaient aussi présents à cette assemblée Monsieur Roland Desaulniers, C.G.A., gérant municipal et secrétaire-trésorier, Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, Monsieur Roland Lottinville, Ing., ingénieur municipal, le directeur de la Police qui est venu donner lecture de son rapport annuel.

Minutes
(19-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Que les procès-verbaux des assemblées tenues le 3 janvier 1966 soient et sont adoptés tel que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et remis à tous les membres du Conseil en date du 14 janvier 1966.

ADOPTE.

Liste de
comptes No
65-C
(20-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que la liste de comptes No 65-C comportant des dépenses se totalisant à \$32,761.82 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Mutations
de décembre
65
(21-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que les mutations pour le mois de décembre 1965 soient et sont adoptées pour inscription au livre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Emprunt
temporaire
\$100,000
Modification
(22-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que la résolution No 4-66 inscrite au livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la désignation paginale 1664, 1er paragraphe soit et est modifiée pour remplacer le nom de Banque de la Nouvelle-Ecosse par celui de Banque Provinciale du Canada. Que cette résolution soit soumise à la Commission Municipale du Québec pour approbation; que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet.

ADOPTE.

Le 17 janvier 1966.

Nettoyage
des puits .

En date du 11 janvier 1966, R.J. Levesque & Fils Ltée dans une lettre par laquelle il recommande aux membres du Conseil cette période-ci de l'année pour procéder au nettoyage des puits No 1 et No 3. De plus, cette firme précise que la pompe du puits No 3 pourra être transformée pour être lubrifiée à l'eau, comme le tout a été fait au puits No 4, à l'automne dernier.

Il sera demandé à M. Levesque de fournir des prix concernant ces travaux.

Paul Char-
bonneau
sur Comité
Commerce
Industrie
(23-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Que M. Paul Charbonneau soit et est nommé membre du Comité Commerce et Industrie de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour faire suite à une recommandation à cet effet de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Dépôt du
rôle d'éva-
luation

Le secrétaire-trésorier-adjoint donne lecture du certificat de publication signé sous son seing concernant le dépôt du rôle révisé d'évaluation pour 1966. Comme l'indique ce certificat, le rôle d'évaluation a été déposé par les évaluateurs municipaux en date du 7 janvier 1966.

Pour faire suite à cette lecture, le secrétaire-trésorier-adjoint donne un rapport préliminaire de l'évaluation tel que révisé:

En 1965 la valeur imposable était de \$15,956,799, en 1966, cette valeur imposable passe à \$17,152,691. donnant une augmentation de la valeur imposable pour 1966 de \$1,195,892; du côté non imposable, la valeur en 1965 en était de \$2,766,154. et la valeur en 1966 est portée à \$3,963,894. donnant une augmentation de \$1,197,740. Le rôle total porte donc une valeur de \$21,116,585.

A la demande d'un membre du Conseil à savoir d'où provenait l'augmentation de la valeur non imposable, le secrétaire-trésorier répond que cette augmentation provient de la progression des travaux de construction du pont sur le St-Laurent et aussi de la construction du réservoir d'aqueduc de 1,000,000 de gallons sur le Boulevard St-Jean.

Soumissions
pour la
cueillette
des ordures
ménagères.
(24-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à demander des soumissions publiques par la voix du journal local pour le contrat de cueillette des vidanges à montant fixe pour 3 ans, tant pour les ordures ménagères que pour celles des commerces.

ADOPTE.

Le 17 janvier 1966.

Enfouis-
sement
sanitaire
(25-66)

M. Jacques Dugré, échevin, demande qu'il soit inscrit au devis les conditions que l'entrepreneur devra employer que des résidants de Trois-Rivières-Ouest; il sera donné suite à cette demande.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Qu'il soit offert à M. Jean-Marie Beaudry, un contrat de 3 ans pour l'enfouissement sanitaire aux mêmes conditions que par le passé; que son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat à cet effet.

ADOPTE.

Lieux
d'affi-
chage
(26-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que les lieux d'affichage pour les avis publics de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soient désormais les deux endroits suivants; savoir à la porte de l'Hôtel de Ville 433, rue Lacerte, et face à l'école Marguerite Bourgeoys au numéro 6021, Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Parc No
160-203
(27-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que demande soit faite à Me Gilles-Guy Garceau, notaire de bien vouloir préparer un contrat de Cession entre Terrasse Duvernay Inc. et la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour le lot portant le No 160-203; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOPTE.

Soumissions
Hôtel de
Ville
(28-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier et gérant municipal soit et est autorisé à demander des soumissions publiques par la voix du journal local pour la construction de l'Hotel de Ville.

ADOPTE.

Estimé
final
Travaux
d'aqueduc
(29-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser

Le 17 janvier 1966.

à M. Anatole Proulx, la somme de \$8,066, représentant l'estimé final pour la pose de conduites d'aqueduc dans différentes rues, le tout suivant le rapport préparé par M. Roger Houde, Ing. T.D.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à M. Anatole Proulx la somme de \$1,492.45 constituant l'estimé final des travaux d'égoût sanitaire de la rue Iberville, le tout suivant le rapport préparé par M. Roger Houde, Ing. T.D; cependant, il sera déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

Pour faire suite à une demande de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc., la somme de \$25.00 pour une page d'annonce dans le programme souvenir du Carnaval 1966.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Union des Municipalités de la Province de Québec la somme de \$200.00 représentant la cotisation annuelle pour l'année 65-66.

ADOPTE.

Faisant suite à des recommandations du gérant municipal concernant le réajustement des salaires, il est:

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que les réajustements de salaires suivants soient accordés comme ci-après énumérés:

Réal Fleury, salaire \$105.00 par semaine; représentation de Comités, \$20.00 par semaine:

Mme Edmond Girard, salaire \$50.00 par semaine;

Egoût
sanitaire
rue Iber-
ville
(30-66)

Programme
Carnaval
(31-66)

Union
des muni-
cipalités
(32-66)

Ajustement
de salaires
(33-66)

Le 17 janvier 1966.

M. Gilles Gagnon, salaire \$110.00 par semaine;

M. Jean-Marie Guin, salaire \$115.38 par semaine et transport, \$38.46 par semaine;

Mlle Rita Gagnon, salaire \$35.00 par semaine jusqu'au 2 juillet 1966 et \$40.00 à compter du 2 juillet 1966;

M. Pierre Chainé, salaire \$35.00 par semaine jusqu'au 2 juillet 1966 et \$40.00 à compter du 2 juillet 1966;

M. Bertrand Gilbert, \$100.00 par semaine;

M. René Bourassa, salaire \$75.00 par semaine jusqu'au 2 juillet 1966 et \$80.00 par semaine à compter du 2 juillet 1966, plus une rémunération de transport de \$5.00 par semaine;

M. Léo-Paul Désilets, salaire, \$90.00 par semaine.

Tous ces réajustements de salaires ont un effet rétro-actif, à compter du 1er janvier 1966.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que la rue portant les numéros de subdivision 8 du lot originaire No 10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et la subdivision 11 du lot No 12 du susdit cadastre soit à l'avenir connu et désigné comme portant le nom "De l'Industrie"; que la rue portant les numéros de subdivision 10 du lot originaire No 12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et la subdivision 18 du lot No 10 du susdit cadastre plus une partie non-subdivisée du lot No 9 du susdit cadastre soit et est désignée comme étant nommée la rue St-Joseph.

ADOPTE.

L'Echevin Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de porter la rémunération des échevins de \$50.00 à \$100.00 par mois.

En date du 20 décembre 1965, le Ministère de la Voirie, sous la signature de M. Emmanuel Genois, surveillant régional, avise les autorités que le gouvernement de la province a requis le lot No P-225 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières d'une superficie de 40,000 pieds carrés nécessaires à la construction de la route transquébécoise.

Noms de
rues dans
le parc in-
dustriel
(34-66)

Avis de mo-
tion,
rémunéra-
tion des é-
chevins.

Avis d'ex-
propriation
Lot P-225

Le 17 janvier 1966.

Construc-
tion
Déziel
Approuvé

En date du 2 janvier 1966, sous la signature de M. André Boudreau, secrétaire, la ligue des propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc. se prononce en faveur de la construction d'une maison devant appartenir à M. Déziel sur la rue Calais, même si cette construction comprend plus de 60% de surface au 2ième plancher.

Travaux
d'hiver

En date du 5 janvier 1966, sous la signature de Me Camille Blier, sous-ministre-adjoint, le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du projet des travaux d'hiver au montant de \$335,000.00 en regard du collecteur d'égoût No 1 et que ledit projet est soumis à l'approbation du Gouvernement du Canada afin d'en accélérer l'étude.

Ici le secrétaire-trésorier-adjoint donne quelques explications concernant ces travaux. M. Fleury explique qu'une nouvelle parue dans le journal à la suite d'une communication par télétipe, ce projet a été mêlé avec la demande de prêts de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. La nouvelle aurait dû comprendre que le projet des travaux d'hiver a été accepté par le Gouvernement du Canada.

Voyage à
Ottawa

En date du 6 janvier 1966, M. J.A. Mongrain, député fédéral du comté de Trois-Rivières, fait parvenir au conseil municipal le programme de la visite de la caravane du Coeur du Québec à Ottawa, le 26 janvier 1966. Le député de Trois-Rivières demande que le conseil soit officiellement représenté lors de ce voyage.

L'échevin Fernand Colbert émet l'opinion que le maire pourrait représenter le conseil lors de ce voyage mais ne se dit pas d'avis de déléguer un ou des échevins aux frais de la ville surtout avec l'augmentation de réuération des échevins qui a été proposé sur avis de motion.

A la suite de discussion, il est suggéré que le maire et l'Echevin Henri Guilbert qui ont déjà acheté leurs billets, représentent officiellement le Conseil.

(35-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. l'Echevin Henri Guilbert soient et sont délégués officiellement par le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour représenter notre ville lors du voyage intitulé La Caravane du Coeur du Québec; que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Son Honneur le Maire Jules Montour et à M. l'Echevin Henri Guilbert la somme de \$50.00 chacun pour couvrir les frais de ce voyage.

ADOPTE.

Le 17 janvier 1966.

Emprunt
temporaire
accepté

En date du 11 janvier 1966, sous la signature de Roger Desaulniers, secrétaire, la Commission Municipale du Québec approuve un emprunt temporaire au montant de \$500,000.00 à être contracté à la Banque Nouvelle-Ecosse en attendant le produit de la vente des obligations à être émises sur l'autorité du règlement No 175.

Emprunt
temporaire
accepté
\$100,000.

En date du 11 janvier 1966, sous la signature de M. Roger Desaulniers, secrétaire, la Commission Municipale du Québec approuve un emprunt temporaire n'excédant pas \$100,000.00 à être contracté à la Banque de la Nouvelle-Ecosse en attendant la perception des taxes et remboursable le ou avant le 11 juillet 1966.

Comptabi-
lité et
contrôle
interne
adéquat

En date du 13 janvier 1966, les vérificateurs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, Langevin, Pellerin & Cie font parvenir aux membres du conseil l'information à l'effet que lors de la vérification des livres de la municipalité, au cours des trois dernières années, ils ont constaté que le système de comptabilité et de contrôle interne de la municipalité était bien adéquat.

Rapport
financier

M. Roland Desaulniers, C.G.A., gérant municipal et secrétaire-trésorier donne lecture du rapport financier de l'année 1965. Dans ce rapport, le surplus budgétaire réel est établi à \$35,117.00. Ce rapport couvre 47 pages et contient des rapports des chefs de service en plus de fournir des graphiques établissant le dollar de la Ville et la répartition des dépenses et de la source de revenus. De plus, un graphique démontrant l'administration civique à tous les paliers est fourni aux autorités.

Son Honneur le Maire Jules Montour remercie le gérant et secrétaire-trésorier pour le magnifique travail qu'il a accompli en dressant ce rapport financier. Son Honneur le Maire ajoute que ce rapport vaut bien des pamphlets publicitaires.

(36-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que le rapport financier pour l'année 1965 soit et est adopté tel que soumis par M. Roland Desaulniers C.G.A., secrétaire-trésorier et gérant municipal.

ADOPTE.

Rapport de
la Sûreté
Municipale

M. Bernard Desjardins, directeur de la Sûreté Municipale donne lecture du rapport annuel de ce service pour 1965. Ce rapport compris dans 22 pages établit les statistiques tant au point de vue accidents, dommages à la propriété, vols, et tout autre délit sur lesquels la Sûreté Municipale a eu à travailler en 1965. Le rapport comprend plusieurs tableaux établissant les statistiques très précises.

Le 17 janvier 1966.

M. l'Echevin Jacques Dugré trouve fantastique le nombre des appels effectués au domicile du directeur ou du constable Désilets. Ce total se chiffre à 2,448 appels.

En terminant, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie le directeur de la Sûreté pour le documentaire qu'il a remis à tous les membres du conseil.

(37-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le rapport de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1965, soit et est adopté tel que soumis par le directeur de la Sûreté.

ADOPTE.

Rapport du
secrétaire-
trésorier-
adjoint

M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint de la Ville donne lecture d'un rapport condensé des activités du Département de la Greffe. Il est fait mention dans ce rapport que le conseil a tenu 41 assemblées, soit 26 assemblées régulières et 15 sessions spéciales. De plus, 16 assemblées des électeurs ont eu lieu pour l'approbation des règlements. Les procès-verbaux de ces assemblées ont rempli 339 pages du livre des minutes.

Le conseil a adopté durant l'année 1965 536 résolutions et 25 règlements. Le secrétaire-trésorier-adjoint signale la grande assiduité des membres du conseil à assister aux assemblées; le taux d'assistances est en effet établi à 92%.

détail mois par mois, principaux faits ou réalisations qui ont marqué l'année 1965 pour les autorités municipales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Son Honneur le Maire Jules Montour remercie le secrétaire-trésorier pour son rapport.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire
Desaulniers Sec-trés.

Le 24 janvier 1966.

Présence

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 ième jour du mois de janvier 1966 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents Messieurs les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table du conseil M. Roland Desaulniers, C.G.A., gérant municipal et secrétaire-trésorier et Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint

Avis

Comme il appert à l'avis de convocation, cette assemblée spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants savoir:

- 1.- Résolution pour retenir les services de M. Georges Gariépy, arpenteur géomètre, pour déterminer les servitudes pour le collecteur d'égoût.
- 2.- Résolution retenant les services de M. Georges Gariépy, A.G. pour faire le cadastre du Boulevard Mauricien au Nord du C.P.R.
- 3.- Résolution autorisant le maire à signer le contrat pour le collecteur d'égoût.
- 4.- Question de cueillette des vidanges.

Certificat

Le certificat de signification signé par M. Roland Desaulniers, C.G.A., secrétaire-trésorier et gérant municipal démontre que l'avis de convocation de cette assemblée spéciale a été signifié à MM. Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier et Gaston Cormier entre 2.00 P.M. et 6.00 P.M. le 22 janvier 1966 en en laissant une copie à une personne responsable au domicile de chacun. La copie de M. Paul Jacob a été laissée à la porte du domicile de celui-ci à la même date en l'absence de toute personne à cette demeure.

Servitudes de collecteur d'égoût.
(38-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.G. pour déterminer les servitudes en regard du collecteur d'égoût No 1, le tout suivant les plans préparés par Labrecque Vézina et associés Ing.Cons.

ADOPTE.

Cadastre du Bl. Mauricien
(39-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Le 24 janvier 1966.

Contrat
Collecteur
No 1
(40-66)

Vidanges

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.G. pour établir le cadastre du Boulevard Mauricien au Nord du C.P.R.

ADOPTE

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les contrats concernant la confection de l'égoût collecteur No 1; le contrat pour la première phase de ces travaux est accordé à la Compagnie Miron Ltée pour une somme de \$855,316.67; la phase No 2 est accordée à Gaston Bourassa Ltée pour une somme de \$110,585.00, le tout suivant les plans et devis préparés par la firme d'Ingénieurs-Conseils Labrecque Vézina et Associés.

ADOPTE.

Concernant le contrat pour la cueillette des ordures ménagères, Son Honneur le Maire dit que le conseil en a discuté en comité privé. Le litige consiste à savoir si la Ville doit et peut tenir compte d'une promesse verbale qui aurait été faite au contracteur Clément Ricard en 1963 lors de la signature du contrat de la cueillette des vidanges à savoir que son contrat serait renouvelé pour faire une période de 5 ans. Ici le maire fait remarquer que beaucoup de membres du conseil actuel n'étaient pas échevins lors de la signature du contrat en 1963; cependant le maire reconnaît que les échevins siégeant à cette occasion ont en mémoire cette promesse verbale qui avait été faite à M. Ricard.

M. Clément Ricard dit qu'il ne serait que juste que son contrat dure 5 ans afin de motiver les dépenses qu'il a encourues pour s'équiper adéquatement. M. Ricard fait remarquer qu'il ne s'opposerait à aucune discussion si les services qu'il donne seraient l'objet de plaintes; au contraire M. Ricard croit qu'il donne un très bon service. Là-dessus M. Jacques Dugré échevin, admet que le service donné est très bon et qu'en changeant la Ville court une chance d'avoir un préposé qui ne serait pas assez bien équipé pour donner le service fourni actuellement par M. Ricard.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que le géant se rendra à Québec cette semaine ou au début de la semaine prochaine et que le cas sera soumis au Conseiller Juridique de la Commission Municipale à savoir si la Ville est tenue de demander des soumissions dans un contrat de ce genre et dans le contexte de cette affaire. M. Ricard, présent dans l'assistance admet que la loi a des exigences que les autorités sont obligées de respecter; il ajoute qu'il se montre favorable à ce que la question soit tranchée par Québec.

Le 24 janvier 1966.

Requête
pour ouver-
ture rue
Dieppe.

M. François Aubry produit au conseil municipal une requête datée du 14 janvier 1966 et comportant 10 signatures de propriétaires des terres susceptibles d'être traversées par la rue Dieppe de l'Est à l'Ouest; suivant M. François Aubry, cette requête est à 100% des intéressés.

Le gérant municipal M. Roland Desaulniers, C.G.A., dit qu'il aura une rencontre avec les urbanistes cette semaine et que cette affaire sera discutée et que, à la prochaine assemblée les résolutions nécessaires à la préparation des travaux, seront passées par le conseil municipal.

Cadastre
Roger La-
rouche

En date du 18 janvier 1966, M. Georges Gariépy, A.G., fait parvenir aux autorités municipales un plan montrant la subdivision d'une partie du lot 17 appartenant à M. Roger Larouche. Le terrain en question est situé à l'angle du Boulevard Royal et de la rue Rouette. Cependant le Maire Jules Montour explique aux membres du conseil que le terrain en question fait partie d'un projet de plans qui forme un litige légal. Comme cette affaire est sub judice, le tout sera soumis à l'aviseur légal pour opinion.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire

Desaulniers Sec-trés.

Le 31 janvier 1966.

Présence

Assemblée spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 31 janvier 1966 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette session MM. Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier, échevins.

Les avis

Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Résolution autorisant le nettoyage des puits suivant la quotation de R.J. Lévesque & Fils Ltée.
- 2.- Résolution concernant l'achat d'un camion et modifiant la résolution No 7-66 pour comprendre le prix de \$5,071.30.
- 3.- Résolution pour autoriser la préparation d'un plan d'homologation pour la rue Bellefeuille devant être déposé le 21 février 1966 à la Cour Supérieure siégeant en cour de pratique.
- 4.- Ordonnance de la Régie des Transports rejetant la requête de Trois-Rivières-Ouest.
- 5.- Résolution désignant la rue portant les numéros 10-7, 10-17 et 9-1, sous le nom de Sidbec.
- 6.- Adoption du règlement No 130-N-2 portant la rémunération des échevins de \$50.00 à \$100.00 par mois.
- 7.- Avis de motion pour le règlement autorisant l'achat de l'immeuble de Michel Dugré.
- 8.- Résolution autorisant à payer la facture de Me Ludovic Laperrière du 10 novembre 1965 en soustrayant \$115.00 pour comporter le montant total de \$299.80 et indiquant à Me Laperrière de remettre le dossier Gilbert Michaud à Me Robert-Louis Guin.
- 9.- Résolution autorisant le paiement d'honoraires au montant de \$75.40 à Me Ludovic Laperrière pour différentes causes et autorisant celui-ci à remettre le dossier Lucien Guay-Xavier Rouette à Me Robert-Louis Guin.

Certificat

Le certificat de signification signé par Réal Fleury, sec-trés-adj, démontre que l'avis spécial de convocation a été remis de mains à mains à une personne responsable au domicile de chacun des échevins entre 3.30 P.M. et 4.30 P.M., le 29 janvier 1966.

Nettoyage des puits

A la demande de M. Roland Desaulniers, gérant municipal, la maison R.J. Lévesque & Fils Ltée produit une quotation concernant le nettoyage des puits No 1 et No 3.

Le 31 janvier 1966.

(41-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le gérant municipal soit et est autorisé à faire faire le nettoyage des puits No 1 et No 3, par la maison R.J. Lévesque & Fils Ltée suivant les détails ci-après donnés:

Pour le puits No 1, le nettoyage se fera avec de l'acide sans enlever la pompe et la main-d'oeuvre et l'acide coûteront environ \$425.00 dollars.

Pour le puits No 3, les travaux seront exécutés avec la machine foreuse pour enlever la pompe et nettoyer le puits avec un bailer. Le prix serait d'environ \$500.00. De plus, pour nettoyer la pompe, la gratter et la peindre et transformer sa lubrification à l'eau, le prix sera d'environ \$720.00, faisant une somme totale de \$1,645.00.

ADOPTE.

Camion

Le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., fait rapport qu'il y a quelques modifications à apporter concernant certains équipements au camion qui fait l'objet d'un projet d'achat. Le sujet est donc reporté à une séance ultérieure.

Plan de
la rue
Belle-
feuille
(42-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que M. Georges Gariépy, A.G., soit et est autorisé à préparer un plan d'homologation pour la rue Bellefeuille, plan devant être déposé le 21 février 1966 à la Cour Supérieure, siégeant en cour de pratique.

ADOPTE.

Ordon-
nance
Trans-
port en
commun.

En date du 17 janvier 1966, la Régie des Transports du Québec fait parvenir une copie de l'ordonnance par laquelle ladite Régie rejette la requête de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le transport en commun dans notre Ville.

Rue
Sydbec
(43-66)

Sur la suggestion du gérant municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., il est

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que la rue portant portant les numéros de cadastre 10-7 10-17 et 9-1 soit et est appelée à toutes fins pratiques "Rue Sidbec".

ADOPTE.

Le 31 janvier 1966.

Règlement
No 130-N-2
(44-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le règlement No 130-N-2 amendant le règlement No 130-N, adopté le 9 ième jour de septembre 1963 et portant la rémunération des échevins de \$50.00 par mois à \$100.00 par mois, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 P.M., le 7 février 1966.

ADOPTE.

Grange
Michel
Dugré
Avis de
motion

En date du 24 janvier 1966, le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, sous la signature de Raymond Couillard, Chef de la Division des Fonds Industriels, avise les autorités que ce département serait consentant à recommander l'approbation d'un règlement d'emprunt de \$19,000.00 plus les frais encourir pour l'émission des obligations concernant l'achat des terrains et bâtisses appartenant à Michel Dugré en bordure de l'Ave Jean XXIII dans le parc industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

L'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$20,900.00 pour couvrir les frais d'achat des terrains et bâtisses appartenant à Michel Dugré pour les frais inhérents.

Cause
Gilbert
Michaud
(45-66)

A la suite d'une recommandation du gérant municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Me Ludovic Laperrière, Avct, la somme de \$299.80 comprenant les honoraires concernant la cause Gilbert Michaud, VS Ville de Trois-Rivières-Ouest et que demande soit faite à Me Laperrière de remettre ledit dossier à Me Robert-Louis Guin, Procureur de la Ville.

ADOPTE.

Honoraires à
L. Laperrière
(46-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Me Ludovic Laperrière, Avct, la somme de \$75.40, représentant les honoraires concernant la cause Lucien Guay VS Xavier Rouette et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, Lionel Baril, Champlain Oil Products Ltd et Corporation Municipale de la Paroisse de Trois-Rivières, Adrien Paquette VS Corporation Municipale de la Paroisse de Trois-Rivières et Raoul St-Pierre, Vs Corporation

J. B.

Le 31 janvier 1966.

Municipale de la Paroisse de Trois-Rivières et que demande soit faite à Me Laperrière de remettre à Me Robert-Louis Guin, Procureur de la Ville, le dossier de la cause Lucien Guay VS Xavier Rouette et la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Houde Maire
Beaulmeiro Sec-Trés.

Le 7 février 1966.

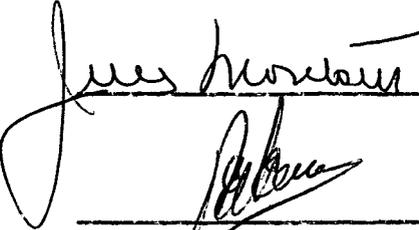
Règlement
No 130-N-2

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 février 1966 à 7.00 P.M. au lieu ordinaire des sessions du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Réal Fleury, sec-trés.-adj. de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 130-N-2, de l'avis public de convocation du certificat de publication, des articles No 64 et 593 de la loi des cités et villes.

En aucun temps entre 7.00 P.M. et 9.00 P.M. aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 130-N-2 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9.00 P.M., le président de l'assemblée, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No 130-N-2 adopté par les électeurs.



Président



Secrétaire

Le 7 février 1966.

Assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 février 1966 à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les échevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier et Gaston Cormier. M. l'échevin Paul Jacob motive son absence en raison d'un voyage hors de la Ville. Prenaient aussi place à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A., secrétaire-trésorier et gérant municipal, Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, M. Roland Lottinville, Ing. Ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction

Minutes
(47-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que les procès-verbaux des 17, 24 et 31 janvier 1966, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du conseil en date du 5 février 1966.

ADOPTE.

Architecte pour
Hôtel de
Ville
(48-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de l'architecte Monsieur Roger Villeneuve pour la préparation des plans et pour la surveillance de la construction de l'Hôtel de Ville.

ADOPTE.

Avis de
motion
Hôtel de
Ville

L'échevin Fernand Colbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$160,000.00 pour pourvoir au paiement de la construction d'un Hôtel de Ville.

M. l'échevin Colbert fait mention que le règlement de \$160,000.00 est un montant global et qu'il serait déduit de ceci les octrois à recevoir. Le gérant municipal mentionne pour sa part que nous allons sur le marché des obligations que pour les sommes effectivement dépensées, soustraction faite des octrois reçus.

Nouveau
pro-maire
(50-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que M. Fernand Colbert, échevin, soit et est nommé pro-maire pour le prochain terme de 3 mois.

ADOPTE.

Le 7 février 1966.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour, félicite M. Colbert de cette nomination et remercie M. Dugré pour le travail accompli lors de son terme de pro-maire qui vient de prendre fin.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que Me Robert-Louis Guoin, Avct, Aviseur Légal de la Ville, soit et est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la perception des arrérages de taxes.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que la firme d'urbanisme soit et est autorisée à présenter à la S.C.H.L., 3 copies du plan de subdivision du secteur Aubry-Gagnon aussitôt que lesdits plans seront prêts.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir extensionner la période des travaux d'hiver jusqu'au 31 mai et ce, en raison d'un retard apporté aux travaux occasionné par le gel des crédits bancaires.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le règlement No 184 décrétant l'achat du terrain et des bâtisses de M. Michel Dugré et autorisant un emprunt au montant de \$20,900.00 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 P.M. au lieu ordinaire des sessions, le 14 février 1966.

ADOPTÉ.

Perception des
arrérages
de taxe
(51-66)

Subdivi-
sion Au-
bry-Ga-
gnon
(52-66)

Extension
aux tra-
vaux d'hi-
ver
(53-66)

Règlement
No 184
(54-66)

J.M. 

Le 7 février 1966.

Homologation de la révision du rôle d'évaluation (55-66)

M. Jean-Jacques Lacroix, évaluateur vient faire rapport de la révision du rôle d'évaluation. Le secrétaire-trésorier-adjoint donne lecture de l'avis de publication concernant le dépôt du rôle; cet avis mentionne que le rôle d'évaluation révisé pour 1966, a été déposé par les évaluateurs le 7^{ième} jour de janvier 1966 et que l'homologation se tiendra le 7 février.

Deux plaintes sont parvenues aux autorités municipales par écrit tel que stipulé par l'article 495 de la loi des cités et villes; ce sont M. Henri-Paul Boisvert, dont l'évaluation est démontrée aux livres pour un montant de \$11,150.00 et ce contribuable reconnaît juste une évaluation de \$9,500.00. Concernant ce cas, M. Lacroix, après discussion avec M. Boisvert, celui-ci retire sa plainte. L'autre contribuable est M. Lüdger Drolet dont l'évaluation municipale est de \$6,050.00 et reconnaît juste une évaluation de \$4,950.00. M. Drolet est venu rencontrer M. Lacroix et lui a expliqué sa situation. M. Drolet demande aux autorités d'appliquer les règlements municipaux concernant les cours de rebuts car, dit-il, son voisin par son établissement, déprécie sa propre propriété. Après explications, M. Drolet retire lui aussi, sa plainte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le rôle d'évaluation révisé pour 1966 soit et est homologué tel que déposé par les évaluateurs en date du 7 janvier 1966, comportant les valeurs suivantes:

Valeur imposable: ^x\$17,152,691.00, valeur non imposable de \$3,963,894.00, donnant une valeur totale de \$21,116,585.00.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie du Québec de bien vouloir accorder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une servitude pour le passage de l'égout collectif sur les terrains expropriés pour la Corporation du Pont de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Servitudes Corporation du pont (55-66)

Rapport de l'ingénieur Règlement 162-N (57-66)

M. Roland Lottinville Ing. Ingénieur municipal, fait lecture d'un certificat qu'il a préparé concernant les travaux exécutés à date et restant à exécuter en vertu du règlement No 162-N. Ce certificat mentionne qu'à date les travaux exécutés représentent une valeur de \$363,150.00 et la balance à exécuter représente une somme de \$93,450.00

Modifié par résolution 20.86-66

20.86-66

Le 7 février 1966.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest reconnaît la véracité du rapport de l'ingénieur municipal concernant les travaux exécutés à date en vertu du règlement No 162-N; que la somme de \$363,150.00 représentant le coût des travaux exécutés à date est reconnue comme étant véridique.

ADOPTE.

La famille Romuald Jutras fait parvenir aux membres du conseil les remerciements pour messes, fleurs et support accordé à cette famille lors du décès de Mlle Hélène Jutras ci-devant, commis senior à l'Hôtel de Ville

Remerciements
R. Jutras

En date du 2 février 1966, sous la signature de M. François Boulais, adjoint parlementaire, le Ministère des Affaires Municipales avise le conseil qu'il sera recommandé au Lieutenant-Gouverneur en conseil, d'accorder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une subvention de 4% payable pendant 5 ans sur la partie subventionnable des emprunts que la Ville désire contracter en vertu de son règlement No 175.

Octroi
4% règlement
175

Le Ministère des Travaux Publics, sous la signature de M. E. Lafontaine, en date du 18 janvier 1966, accuse réception d'une résolution demandant l'approbation pour une décharge d'égoût dans le fleuve St-Laurent, à la hauteur de la rue Masson. La lettre mentionne que les Ministres des Travaux Publics et des Transports, doivent d'ici quelques jours signer conjointement une déclaration commune relative à notre demande.

Emissaire
d'égoût

La Caisse d'Economie du Conseil du Travail de Trois-Rivières fait parvenir aux autorités la liste du comité d'administration de ladite Caisse. Le tout est considéré comme lu.

Conseil
du Travail de
Trois-
Rivières

En date du 20 janvier 1966, sous la signature de M. Robert Leboeuf, le Ministère des Affaires Municipales fait parvenir aux autorités l'approbation nécessaire concernant les travaux d'hiver 1965-66 décrétés par le règlement No 175.

Travaux
d'hiver
règlement
No 175

En date du 25 janvier 1966, sous la signature de M. N. Guilbeault, gérant-adjoint, la S.C.H.L. fait parvenir aux autorités l'approbation d'un prêt au montant de \$734,667.00, en vertu du règlement No 175, le tout à un taux de 5 $\frac{3}{4}$ % l'an, pour une période de 40 années.

Prêt
S.C.H.L.

Approba-
tion du
règlement
No 135-N

Le Ministère des Affaires Municipales en date du 25 janvier et la Commission Municipale du Québec en date du 28 janvier, approuvent le règlement No 135-N qui porte le fonds industriel de \$300,000.00 à \$800,000.00.

Le 7 février 1966.

Emprunt
tempo-
raire
\$100,000.

En date du 31 janvier 1966, sous la signature de M. Roger Desaulniers, secrétaire, la Commission Municipale de Québec approuve un emprunt au montant de \$100,000.00 tel que demandé par une résolution du 3 janvier 1966, et modifiée le 21 janvier 1966.

Accident
Richard
Beauchamp

En date du 3 février 1966, M. Michel Beauchamp informe le conseil que son fils, Richard, a été victime d'un accident sur la patinoire municipale de Val Mauricie, en date du 5 janvier 1966, à 8.00 hres du soir; l'enfant a été conduit à l'Hôpital St-Joseph de Trois-Rivières où une fracture à la clavicule gauche a été localisée. Le tout sera référé aux assurances de la Ville.

Servitudes
Égoût
Collecteur

Me Robert-Louis Gouin fait parvenir une copie d'une lettre qu'il a adressée à la Corporation du Pont dans le but d'obtenir un droit de passage sur les terrains de ladite Corporation pour la construction de l'égoût collecteur.

Domages
O. Léveillé

En date du 4 février 1966, M. Ovide Léveillé produit une réclamation au montant de \$25.00 concernant des bris à sa propriété causés par la charrue servant au déblaiement de la neige. Le tout sera soumis aux assureurs.

Rapport de
construction

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de construction donne lecture du rapport de son département pour le mois de janvier 1966. Ce rapport mentionne qu'il a été émis quatre (4) permis de construction durant janvier 1966 et que la valeur déclarée se chiffre à \$38,500.00. Comparativement au mois de janvier 1965, 1966 est supérieur dans ce sens qu'au mois de janvier 1965 aucun permis de construction n'a été émis.

Autobus

L'échevin Jacques Dugré s'informe auprès du maire en quoi consiste la demande de la compagnie de transport St-Maurice concernant le changement du trajet. Son Honneur le Maire explique à M. Dugré que St-Maurice Transport s'est adressé à la Régie et qu'en temps et lieu après étude par le comité, le conseil prendra attitude.

Carnaval

Avant de terminer l'assemblée, Son Honneur le Maire Jules Montour invite la population à entrer dans l'esprit du Carnaval de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire

Desaulniers Sec-Trés.

Le 14 février 1966.

Règlement No
184
Assemblée
des électeurs

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le règlement No 184 décrétant l'achat du terrain et des bâtisses de M. Michel Dugré et autorisant un emprunt au montant de \$20,900.00 tenue à 7.00 P.M., le 14 février 1966 au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de M. Gaston Cormier, Echevin; Réal Fleury, sec.-trés.-adj. de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 184, de l'avis public de convocation et du certificat de publication, de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7.00 P.M. et 9.00 P.M. aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 184 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 P.M., le président, en l'occurrence M. l'Echevin Gaston Cormier déclare le règlement No 184 adopté par les électeurs.

Président,

Secrétaire.

Le 14 février 1966.

Assemblée spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 février 1966 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Etaient aussi présents à la table des délibérations, le secrétaire-trésorier-adjoint M. Réal Fleury et l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, Ing. L'absence du gérant municipal M. Roland Desaulniers, est motivée par la maladie.

Les avis

Comme l'indique l'avis de convocation de session spéciale, la présente assemblée a pour but la prise en considération les sujets suivants:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 184.
- 2.- Adoption du règlement No 185 concernant la construction d'un Hôtel de Ville et décrétant un emprunt au montant de \$160,000.00 dollars.
- 3.- Adoption des répartitions pour l'année 1966.
- 4.- Engagement de la firme d'Ingénieurs-Conseils Provencher & Desjardins pour la préparation des plans et la surveillance concernant la partie électrique et mécanique de l'Hôtel de Ville.
- 5.- Engagement de la firme d'Ingénieurs-Conseils Labrecque & Vézina & Associés pour la préparation des plans et la surveillance concernant la structure de l'Hôtel de Ville.
- 6.- Engagement de M. Georges Gariépy, A.G., en remplacement de M. Roger Gélinas, A.G. pour le cadastre du Boulevard St-Jean.
- 7.- Adoption du plan de cadastre du Boulevard St-Jean.

Certificat

Comme l'indique le certificat de signification signé sous la signature de M. Roland Desaulniers, C.G.A., sec-trés. et gérant municipal, le présent avis spécial a été signifié à MM. Fernand Colbert, Henri Guilbert, Eddy Charpentier, Jacques Dugré, Gaston Cormier, en leur remettant une copie de main à main entre 8.30 P.M. et 9.00 P.M. le 12 février 1966; la copie de M. Paul Jacob a été laissée à son domicile en son absence à la même date.

Le 14 février 1966.

Minutes
Règlement
184
(58-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE : par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 184 décrétant l'achat du terrain et des bâtisses de M. Michel Dugré et autorisant un emprunt au montant de \$20,900.00 tenu à 7.00 P.M. le 14 février 1966 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Règlement
No 185
(59-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que le règlement No 185 décrétant la construction d'un Hôtel de Ville devant grouper le Secrétariat et le Service de la Sûreté Municipale et le Service des Incendies et autorisant un emprunt au montant de \$160,000.00 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 P.M. le 21 février 1966 au lieu ordinaire des sessions du conseil.

ADOpte.

Répartitions 1966
(60-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que les répartitions ci-après énumérées soient et sont adoptées pour l'imposition de 1966:

Egoût Ste-Catherine de Sienna, en vertu des règlements 89, 89-A et 89-N .5977 du \$100.00 d'évaluation

Lacerte en vertu du règlement 63-N-2 .159 du 100 pieds car.

Rue Garceau en vertu du règlement 169, 0.842 pi lin.

Rue Beaudry en vertu du règlement 73-B, 0.1633 pi lin.

Centre Laurentien en vertu du règlement No 100 0.2332/pi car.

Centre Laurentien en vertu du règlement No 101-N, 0.41/pi. car.

Centre d'Achats en vertu du règlement No 101, un montant total de \$4,187.22.

Rue Demontigny en vertu du règlement No 78, 1.0156/\$100 Eval.

Fossé Demontigny-Bellevue en vertu du règlement 128

Le 14 février 1966.

1.9081/\$100. Eval. Ter.

Rue Bellevue en vertu du règlement 109, 1.01065/100 pi. car.

Egoût Val Mauricie en vertu du règlement No 88-N, 0.13086/100 pi car.

Val Mauricie en vertu du règlement 88-A 0.37804/pi lin.

Rue Mauriac en vertu des règlements No 78-A et 78-N, 1.20272/100 pi car.

Rue Girard en vertu du règlement 154-N, 0.6223/\$100. Eval

Rue Girard en vertu du règlement 168, 0.5172/\$100. Eval.

Delorimier en vertu du règlement 7, 1.0309/100 pi. car.

1er sec. Terrasse Duvernay en vertu des règlements 107-A et 107-E, 0.4394/\$100. Eval.

1er sec. Terrasse Duvernay en vertu des règlements 107-C et 107-D, 0.4621/100 pi. car.

Rue Joliet en vertu du règlement 112-N, 0.3814/100 pi. car

2ième sec. Terrasse Duvernay en vertu des règlements 137-N-1 et 137-N-2, 2.1312/100 pi. car.

Secteur Belmont en vertu du règlement 152-N-1, 0.4659/100 pi. car.

Secteur Boischatel en vertu du règlement 148-N-1, 0.2654/100 pi. car.

Rue Notre-Dame, lumières, 0.07337/\$100. Eval.

Place Pothier, lumières, 0.2367 \$100. Eval.

Rue Roberge, lumières, 0.082393/\$100. Eval.

Rue Guay & Joly, lumières 0.1243/\$100. Eval.

Rue Nicol, lumières, 0.0595/\$100. Eval.

Caisse Populaire, lumières \$16.96 au total,

Centre d'Achats, lumières, \$478.06 au total,

Comm. Scolaire, lumières, \$165.36, au total,

Rue Beaudry, lumières, 0.05933/pi. lin.

Lacerte, lumières, 0.06428/100 pi. car.

Duval, Bellemare, lumières, 0.09127/100 pi. car.

Rue Bourassa, lumières, 0.2215/\$100. Eval.

Le 14 février 1966.

Rue Delorimier, lumières, 0.17919/100 pi. car.

Rue Gélinas, lumières, 0.1115/100 pi. car.

Val Mauricie, lumières, 0.15051/\$100. Eval.

Quadrex, lumières, 0.21767/100 pi. car.

Chemin Ste-Marguerite, lumières, 0.07825/\$100. Eval.

Boul. St-Jean, lumières, 0.1088/\$100. Eval.

Terrasse Duvernay, lumières, 0.13588/\$100. Eval.

Boischatel, lumières, 0.03578/100 pi. car.

Rév. Dominicains, lumières, \$65.53, au total.
(Pères)

Rues Dominicains, De Sienne, lumières, 0.052391 pi. lin.

Rues Matton, Doucet, lumières, 0.0775 pi. lin.

Rue Carillon, lumières, 0.3114, pi. lin.

Rues Bettez-Gagnon, lumières, 0.07556 pi. lin.

Cours d'eau Lacerte, \$2.314, l'arpent ou 0.0063/100
pi. car.

Rue Carillon, chemin, 0.3114 pi. lin.

Demontigny, chemin, 0.18465/\$100. Eval.

Dominicains & De Sienne, chemins, 0.052391, pi. lin.

Matton & Doucet, chemins, 0.0775, pi. lin.

Bettez-Gagnon, chemins, 0.07556, pi. lin.

Fossé P. Guérette, \$83.10,

Fossé, Germain Prince, \$83.10,

Fossé, R. Cloutier, \$49.66,

Fossé, Val Mauricie-Jardin de Trois-Rivières, en vertu
du règlement 104-A, 0.0455/100 pi. car.

Fossé, Lambert-Rouette, en vertu du règlement 63-N-3,
0.854/\$100 Eval. Ter.

Fossé, Delorimier-Jardin de Trois-Rivières, en vertu du
règlement 104-B, \$3.43/\$100. Eval. Ter.

ADOPTÉ.

Le 14 février 1966.

J.M. A

Ingénieurs-
Conseils
Mécanique
Hôtel de
Ville
(61-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de la firme d'Ingénieurs-Conseils Provencher & Desjardins pour la préparation des plans et la surveillance concernant la partie électrique et mécanique de l'Hôtel de Ville.

ADOPTE.

Ingénieurs-
Conseils
structure
Hôtel de
Ville
(62-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de la firme d'Ingénieurs-Conseils Labrecque, Vézina & Associés, pour la préparation des plans et la surveillance concernant la structure de l'Hôtel de Ville.

ADOPTE.

Cadastre
Boul.
St-Jean.

Comme les plans préparés par M. Roger Gélinas, A.G., ne sont pas encore parvenus à la table du conseil, cette question est remise à une prochaine séance.

Enfouis-
sement
sanitaire
(63-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du conseil que M. Jean-Marie Beaudry a été contacté et qu'il est prêt à signer un renouvellement de contrat concernant l'enfouissement sanitaire. Comme il n'a pas été question de la durée du dit contrat, il demande à passer la résolution pour autoriser le maire à signer le contrat et d'essayer d'obtenir le plus long terme possible.

X PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le contrat à intervenir entre la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'une part et M. Jean-Marie Beaudry d'autre part, concernant l'enfouissement sanitaire et ce, au prix de \$166.67 par mois. Le terme sera à discuter entre les deux parties et le maire tâchera d'obtenir le plus long terme possible et 5 ans si possible.

ADOPTE.

Boulevard
St-Jean.

L'employé de M. Roger Gélinas, A.G., produit un plan à la table du conseil concernant le cadastre du Boulevard St-Jean. Comme ce plan en est un préliminaire, le tout est reporté à une autre séance pour plus amples informations.

X
Proposé par
Résolution
No 95-66
A. J. M.

Le 14 février 1966.

Extension
à Gaston
Bourassa
(64-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde à la firme Gaston Bourassa Ltée une extension jusqu'au 31 décembre 1966, pour compléter les travaux de la jetée dans le fleuve; les autres travaux concernant le contrat de la confection du collecteur No 1, phase 2 devront être exécutés dans les délais prescrits au devis du contrat.

ADOPTE.

M. l'Echevin Henri Guilbert s'informe quand commenceront les travaux; il est répondu à l'échevin que la firme Gaston Bourassa Ltée commencera les travaux dès la semaine du 21 février.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,
SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que M. Roland Lottinville, Ing. Municipal soit et est autorisé à se rendre au congrès de la technique des eaux qui se tiendra à Québec du 20 au 24 février et que les dépenses inhérentes à ce voyage seront ratifiées à une séance ultérieure.

ADOPTE.

Alors, le Maire Jules Montour explique que le gérant municipal avec les officiers et employés songent à mettre sur pied un fonds social où seuls les employés contribueront. Ce fonds servira à remplacer les collectes à l'occasion de décès, mariages, départs etc.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier et gérant municipal soit et est autorisé à mettre sur pied un fonds social pour les employés réguliers de la Ville et qu'il soit et est autorisé, avec le consentement des 10 employés, à retenir les cotisations nécessaires à même les chèques de paie.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montour Maire,
[Signature] Sec-Trés-Adj.

M. Lottin-
ville Ing. à
Québec.
(65-66)

Fonds
social
(66-66)

Le 21 février 1966.

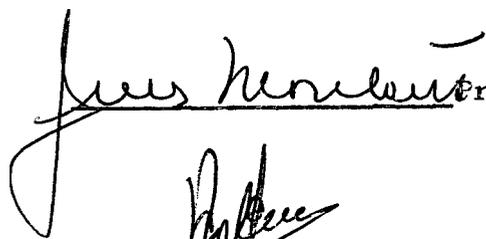
Règlement
No 185
Hôtel de
Ville

Assemblée des électeurs concernant le règlement No 185 autorisant un emprunt au montant de \$160,000.00 pour la construction d'un Hôtel de Ville, tenue à 7.00 P.M., le 21 février 1966, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Réal Fleury, sec-trés.-adj. de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 185, de l'avis public de convocation, du certificat de publication et de l'article 5-93 de la Loi des Cités et Villes.

Entre 7.00 P.M. et 9.00 P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 185 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 P.M., le président, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No 185 ADOPTE par les électeurs propriétaires d'immeubles.



Président



Secrétaire

Le 21 février 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 février 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les échevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A., secrétaire-trésorier et gérant municipal et Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint.

Minutes
(57-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que les procès-verbaux des 7 et 14 février 1966 soient et sont adoptés tel que soumis à tous les membres du conseil en date du 18 février 1966 et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Procès-
verbal
Règlement
185
(68-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 185 tenu à 7.00 P.M. le 21 février 1966 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Liste de
comptes
No 66-C
(69-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que la liste de comptes portant le No 66-C comportant les dépenses au montant de \$25,960.39 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Mutations
de janvier
1966
(70-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que les mutations pour le mois de janvier 1966 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières pour transcriptions dans les livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 21 février 1966.

Achat des
terrains G.
Fugère
(71-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de vente de terrains portant les numéros de subdivision 28 et 29 du lot originaire No 29 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à M. Gaston Fugère, le tout pour la somme de \$9,000.00; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOpte.

Servitude
Adam Doyon
(72-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat par lequel Dame Marcel Adam et M. Léo Doyon, co-propriétaires de la subdivision No 27 du lot originaire No 29 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, accorde à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une servitude de passage pour l'égoût collecteur devant passer à l'extrémité sud du dit lot 29-27; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit contrat.

ADOpte.

Achat des
terres
Delton &
Bettez
(73-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer deux contrats de vente de terrains, le premier pour l'achat d'un terrain sur une partie du lot 9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières mesurant 1,164,706 pieds carrés et appartenant à Delton Development Ltd pour la somme de \$87,352.95 soit un prix unitaire de $0.07\frac{1}{2}$ le pied carré; le deuxième pour une partie du lot 15 et la subdivision 342 du lot originaire No 15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. J. Auguste Bettez et ayant une superficie de 1,062,008 pieds carrés pour la somme de \$74,340.56 soit un prix unitaire de 0.07 le pied carré; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lesdits contrats.

ADOpte.

Gérant à
Québec
(74-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Le 21 février 1966.

Que M. Roland Desaulniers, C.G.A., gérant municipal et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à se rendre à Québec afin de régler les affaires en suspens au Ministère des Affaires Municipales et au Ministère de l'Industrie et du Commerce et qu'il demeure dans la capitale provinciale aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour mener à bien les transactions en cours; les dépenses inhérentes à ce voyage seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que les services de la firme Gaston Bourassa Ltée soient et sont retenus par la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour faire le raccordement de liaison de la conduite d'aqueduc de 12 pouces sur une distance d'environ 300 pieds en passant sur la voie ferrée à la traverse à niveau du Boulevard Mauricien le tout à raison de \$2.75 le pied linéaire.

ADOPTE.

M. Roland Desaulniers, gérant municipal et secrétaire-trésorier donne lecture du budget pour l'année 1966. Suivant le budget voici les dépenses prévues:

Administration générale	\$ 38,000.00
Service Technique	31,000.00
Service de Protection	41,000.00
Service des Incendies	8,000.00
Rôle d'évaluation	11,000.00
Travaux Publics	60,000.00
Dépenses diversas	31,000.00
Dépenses de l'Exécutif	13,000.00
Service de la Dette	157,000.00

totalisant les dépenses prévues pour une somme de \$390,000.00 du côté de l'administration générale.

Les revenus budgétés équilibrent les dépenses prévues soit \$390,000.00. A l'administration de l'aqueduc les revenus sont établis à \$103,000.00 et les dépenses à \$103,000.00 pour un équilibre parfait du budget.

Le budget montre en outre que la taxe foncière générale est établie et prévue à 0.20 sous le \$100.00 d'évaluation. La taxe spéciale d'aqueduc à \$0.15 du \$100.00 d'évaluation tout comme pour l'année 1965.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux contribuables que malgré toutes les dépenses capitales faites au cours de 1965, soit la rue Côte Richelieu de la Terrasse Duvernay au Boulevard St-Jean et Côte Richelieu Jean XXIII au Boulevard Royal, il lui fait plaisir d'annoncer à la population que malgré un budget sensiblement augmenté aucune augmentation de taxe n'est établie.

Ligne de
12 pouces
Gaston
Bourassa
(75-66)

Budget
1966

Le 21 février 1966.

L'échevin Jacques Dugré pour sa part tient à féliciter le gérant municipal pour le tour de force qu'il vient d'accomplir en établissant un budget sans augmentation de taxe.

(76-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le budget 1966 comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de \$493,000.00 tant pour l'administration générale que pour le service de l'aqueduc et établissant la taxe foncière générale à \$0.20 sous le \$100.00 d'évaluation et la taxe spéciale d'aqueduc à \$0.15 sous du \$100.00 d'évaluation soit et est adopté.

ADOPTE.

Terrain
No 37-138
vendu à
Jean-Louis
Sauvageau
(77-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession de terrain pour la subdivision No 138 du lot originaire No 37 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour être cédé à M. Jean-Louis Sauvageau du 3225 rue Lajoie à Trois-Rivières pour la somme de \$922.25 payable comptant; le contrat de cession devra stipuler une servitude de 20 pieds de large en direction Est Ouest soit accordée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la ligne d'égoût de 12 pouces, le tout tel que démontré par le plan No H-TRO-G-11 préparé par M. Roger Houde, Ingénieur, en date du 27 avril 1965; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat de vente.

ADOPTE.

Fête des
Malades

* est

En date du 1er février 1966 sous la signature de M. Ali-de Lessard, Président régional de la Fête des Malades, cet organisme demande s'il y a possibilité de la part du conseil municipal de proclamer officiellement dimanche le 13 février, Fête des Malades et des Vieillards. Comme cette lettre est produite en retard, elle est considérée comme lue. Tout de même il sera répondu à M. Lessard la raison de la non proclamation.

Approba-
tion rè-
glement
177

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec, respectivement en date du 8 février et du 14 février 1966 informent les autorités municipales que le règlement No 177 décrétant un emprunt au montant de \$177,900.00 pour l'achat de terres industrielles est approuvé par les autorités gouvernementales

Le 21 février 1966.

Chambre de
Commerce
Transport
en commun

En date du 9 février 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, secrétaire-trésorier, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest demande des détails concernant les démarches entreprises avec M. Carrier en regard de la municipalisation du service de transport en commun dans notre ville. Son Honneur le Maire répond que la Chambre de Commerce est saisie du problème car il y a eu une assemblée dernièrement avec le comité de transport en commun pour étudier le sujet.

Inscrip-
tion dans
annuaire
téléphoni-
que

Sous la signature de M. H.E. Léonard, gérant du district de la compagnie Bell Téléphone du Canada en date du 10 février, cette compagnie fait suite à une conversation concernant l'inscription de Trois-Rivières-Ouest sur la couverture de l'annuaire téléphonique que M. Léonard a eu avec notre gérant municipal M. Roland Desaulniers, C.G.A. pour conclure qu'une telle inscription ne serait pas dans le meilleur intérêt de la majorité des abonnés téléphoniques.

Ouverture
de rue à
50 pieds

Sous la signature de M. Jean-Louis Doucet C.R. Sous-Ministre, le Ministère des Affaires Municipales en date du 10 février 1966 approuve l'ouverture à 50 pieds de largeur d'une rue portant les numéros de cadastre suivants: 161-200-1, 160-362, 161-202, 161-203, 161-204, 161-205, 162-4, 162-5, 162-6 et 162-7.

Réclama-
tion
A.A. Pel-
letier

M. A. A. Pelletier du 150 rue Bellevue, en date du 14 février 1966, produit une réclamation au montant de \$16.50 pour dommages causés à sa propriété par les préposés à l'entretien des chemins d'hiver. Le tout a été référé aux assureurs de la ville.

Chambre
de Com-
merce
Annuaire
télépho-
nique

Sous la signature de M. Maurice Lamy, secrétaire-trésorier en date du 16 février 1966, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest demande aux autorités municipales de faire pression auprès des autorités du Bell Téléphone pour que le nom de Trois-Rivières-Ouest soit inscrit dans le haut des pages du bottin téléphonique à l'avenir. Son Honneur le Maire réfère la Chambre de Commerce à la lettre citée ci-haut.

Prolon-
gation des
travaux
d'hiver

Sous la signature de M. Robert Leboeuf, le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de notre résolution du 10 février 1966 concernant une demande de prolongation de la période des travaux d'hiver 1965-1966 et informe qu'ils ne connaissent pas encore de disposition dans les conditions du programme actuel permettant de prolonger les travaux jusqu'en mai 1966.

Chambre
de Commerce
Félicita-
tions
Hôtel de
Ville

En date du 16 février 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, secrétaire-trésorier, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest félicite les autorités municipales d'avoir donné suite au projet de construction d'un Hôtel de Ville. Son Honneur le Maire remercie la Chambre de Commerce qui avait antérieurement proné le projet.

Le 21 février 1966.

Sympathies
Paul Comtois
(78-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre, en son nom et au nom de toute la population de cette ville, ses plus sincères sympathies à Madame Paul Comtois et à toute sa famille ainsi qu'au Gouvernement de la Province de Québec, à l'occasion du deuil cruel qui frappe cette très digne Famille et toute la Province par le décès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'Honorable Paul Comtois. Que la famille Comtois soit assurée que toute notre population gardera le meilleur des souvenirs de ce digne et noble représentant de Sa Majesté.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

Jacques Dugré Maire

Beaulmeis Sec-Trés.

Le 28 février 1966.

Présences

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 28 février 1966 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les échevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Étaient aussi présents à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A., secrétaire-trésorier et gérant municipal, M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adj., M. Roland Lottinville, Ing. municipal et M. Bernard Desjardins, directeur de la Sûreté Municipale.

Les avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente session spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1.- Demande d'emprunt temporaire au montant de \$85,000.00 dollars à la Banque Provinciale du Canada en vertu du règlement No 185 (Hôtel de Ville)
- 2.- Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour pourvoir à l'achat du terrain, à la construction de la bâtisse devant abriter la Pâtisserie Superbe.
- 3.- Résolution pour la confection d'un contrat de cession pour les immeubles Michel Dugré et autorisant le maire à signer ledit contrat.
- 4.- Résolution autorisant le notaire à préparer le contrat d'achat du terrain pour l'Hôtel de Ville et autorisant le maire à signer ledit contrat.
- 5.- Avis de motion pour un règlement de zonage Boischatel.

Comme l'indique le certificat de signification signé par Réal Fleury, sec.-trés.-adj., l'avis de convocation de la présente assemblée spéciale a été signifié à MM. Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier, tous échevins entre 12.00 et 2.00 P.M. le 26 février 1966.

Le 28 février 1966.

Approbation
Règlement
No 185

En date du 25 février 1966, sous la signature de Me Jean-Louis Doucet, sous-ministre, le Ministère des Affaires Municipales approuve le règlement No 185 décrétant un emprunt au montant de \$160,000.00; à la même date, sous la signature de M. Roger Desaulniers, secrétaire, la Commission Municipale de Québec donne la même approbation.

Emprunt
temporaire
Règlement
No 185
(79-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$85,000.00 dollars à être contracté à la Banque Provinciale du Canada en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No 185; que Son Honneur le Maire Jules Montour et le secrétaire-trésorier M. Roland Desaulniers soient et sont autorisés à signer ledit billet à cet effet dès que les approbations nécessaires auront été reçues.

ADOPTE.

Avis de
motion
Pâtisserie
Superbe

M. l'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$85,300.00 pour pourvoir à l'achat du terrain et à la construction de la bâtisse devant abriter la Pâtisserie Superbe Incorporée

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat pour l'achat du terrain et des bâtisses appartenant à M. Michel Dugré, sur une partie du lot No 9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour la somme de \$19,000.00; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dès que les approbations nécessaires auront été reçues.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat par lequel la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte acquéreur d'un terrain appartenant à la floriculture Henri-Georges Gauthier Inc., pour la somme de \$22,000.00; ce terrain est une partie du lot No 11 du cadastre officiel de la Paroisse de

Achat
terrain
Hôtel de
Ville
(81-66)

Le 28 février 1966.

Trois-Rivières et plus spécifiquement borné au Sud par la propriété de la Commission Scolaire Chavigny, à l'Est par la propriété du Centre d'Achats au Nord par la rue Bellefeuille et à l'Ouest par la rue Côte Richelieu et comprenant une superficie d'environ 100,000 pieds carrés plus ou moins, mesure anglaise; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit contrat.

ADOPTE.

Avis de motion
zonage
Boischatel

M. l'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de zonage pour le secteur connu et désigné sous le nom de Boischatel; ce règlement mentionnera que seules les maisons du type unifamilial seront admises dans ce secteur.

Engagement
des policiers
(82-66)

A la suite d'une recommandation du directeur de la Sécurité Municipale, M. Bernard Desjardins, recommandation approuvée par le gérant municipal, M. Roland Desaulniers il est

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que MM. Pierre Harnois et André St-Hilaire soient et sont engagés par la Ville de Trois-Rivières-Ouest comme constables réguliers de la Sécurité Municipale à compter du 14 mars 1966, au salaire de \$70.00 par semaine.

ADOPTE.

Soumissions pour
auto-police
(83-66)

Le gérant municipal, M. Roland Desaulniers a demandé des soumissions pour l'achat d'une auto-police. Le gérant explique aux membres du Conseil qu'il a remis des formules de soumissions qu'aux contribuables qui avaient un établissement commercial de l'automobile dans les limites de notre ville et qui payaient taxe d'affaires chez nous. Quatre (4) soumissions sont parvenues au gérant:

Matte Automobile pour un prix de \$3,087.20
Sirois Automobile pour le prix de \$3,150.00
Auto Port, pour le prix de \$3,100.00
Mich-O-Tomobile pour le prix de 2,826.75

Considérant l'écart qu'il existe entre la soumission de Mich-O-Tomobile pour une automobile Studebaker et les autres soumissions, il est

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Le 28 février 1966.

Que le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., fasse une étude des soumissions afin de prendre connaissance si toutes les données de la soumission sont respectées. Le Conseil prendra attitude à une prochaine séance.

ADOPTE.

Noms des
terrasses
(84-66)

Le gérant municipal, M. Roland Desaulniers suggère aux membres du Conseil (2) deux noms pour désigner les secteurs futurs à l'Est et à l'Ouest de Terrasse Duvernay. Le gérant suggère le nom Terrasse Rosemont pour le secteur immédiatement à l'Est du secteur de la Terrasse Duvernay et le nom de Terrasse De La Montagne pour le secteur à l'Ouest de la Terrasse Duvernay jusqu'au Boulevard St-Jean.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le secteur immédiatement à l'Est de la Terrasse Duvernay soit connu et désigné à l'avenir comme étant le secteur Terrasse Rosemont; que le secteur immédiatement à l'Ouest de la Terrasse Duvernay et borné par le Boulevard St-Jean soit désigné et connu à l'avenir sous le nom de Terrasse De La Montagne.

ADOPTE.

M. l'Echevin Henri Guilbert demande pourquoi tout ce grand secteur du coteau Ste-Marguerite n'est pas désigné comme étant Terrasse Duvernay. Le gérant municipal M. Roland Desaulniers, C.G.A., explique qu'il est préférable pour la classification des dossiers que des noms distincts soient donnés; le gérant cite un exemple qu'il existe présentement le premier secteur de la Terrasse Duvernay et aussi le deuxième secteur de la Terrasse Duvernay en plus d'avoir la partie A et la partie B dans le deuxième secteur.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Soumis-
sions
prépara-
tion du
terrain
Hôtel de
Ville
(85-66)

Que le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., soit et est autorisé à demander, aux contracteurs locaux, des soumissions pour le remplissage et la compaction du terrain de l'Hôtel de Ville.

ADOPTE.

Rôle
de per-
ceptions
déposé

Le secrétaire-trésorier-adjoint, M. Réal Fleury, fait lecture de l'avis public par lequel les contribuables ont été avertis que le rôle de perceptions pour 1966 est maintenant déposé et ce depuis le 26 février

Le 28 février 1966.

1966 et que les contribuables ont 20 jours pour venir le consulter et acquitter le paiement dû.

TROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la résolution No 55-66 inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 1688, 4ième paragraphe, soit modifiée pour remplacer le chiffre de \$17,152,691. par le chiffre \$16,887,942, représentant la valeur imposable du rôle d'évaluation 1966.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montau Maire

Besaulniers Secrétaire-trés.

Modifi-
cation
rôle
d'évalua-
tion
(86-66)

Le 7 mars 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 mars 1966 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les échevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier.

Prenaient place à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Sec-Trés., M. Réal Fleury, Sec-Trés.-Adj., M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté Municipale, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal. Etaient aussi présents dans l'assistance, M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur Municipal, et M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction.

Procès-
verbaux
(87-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 21 et 28 février 1966, soient et sont adoptés tel que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 4 mars 1966.

ADOPTE.

Règle-
ment
177-B
Pâtisserie
Superbe
(88-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que le règlement No 177-B décrétant la construction d'un immeuble devant abriter la Pâtisserie Superbe Inc., et autorisant un emprunt au montant de \$85,300.00, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Plan
d'égouts
Régie des
Eaux
(89-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., soit et est autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest les plans pour les égouts sanitaire et pluvial des rues Matton, Doucet, Belle-mare, Duval et Bourassa à la Régie des Eaux du Québec, pour approbation.

ADOPTE.

Règlement
No 148-Z
(90-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Le 7 mars 1966.

Que le règlement No 148-Z établissant le zonage de la rue Boischatel réservé aux habitations unifamiliales, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 8.00 P.M., le 14 mars 1966, au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTE.

Avis de
motion
Partie B
2ième sec-
teur, Ter-
rasse Du-
vernay

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$338,800.00 pour pourvoir à la confection d'égoûts sanitaire et pluvial, la mise en forme, le pavage et la confection de chaînes de rues, ainsi que l'installation de luminaires à la partie B du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Gérant Municipal soit et est autorisé à faire l'acquisition d'une auto-patrouille à la maison Auto-Port pour le prix de \$3,100.00.

ADOPTE.

Ici Son Honneur le Maire Jules Montour explique que le plus bas soumissionnaire, soit Mich-O-Tomobile, s'est désisté de son offre. D'un autre côté un rapport du Directeur de la Sûreté Municipale, M. Bernard Desjardins au Gérant Municipal, explique que les spécifications fournies pour une Studebaker ne rencontre pas les exigences nécessaires à une auto-patrouille; entre autres, la capacité du moteur et l'empattement du véhicule ne sont pas conformes.

M. l'Echevin Henri Guilbert explique que la soumission de Ford Auto Port n'est pas nécessairement la 2ième plus basse soumission; M. Guilbert précise que la soumission de Matte Automobile Inc., au montant de \$3,087.20 était la 2ième soumission et que la différence de \$12.80 était tellement minime que le Conseil a jugé bon d'encourager une nouvelle maison commerciale en notre territoire.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le contrat pour le remplissage et la compaction du terrain de l'Hôtel de Ville, soit accordé à la firme Genial Construction Inc., pour la somme de \$3,234.00 et que le prix unitaire pour les quantités additionnelles de remblai nécessaire est établi à \$1.32 la verge cube; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOPTE.

Achat
auto-
patrouille
(91-66)

Compaction
Hôtel de
Ville
(92-66)

Le 7 mars 1966.

Ici, le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., explique que Genial Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire dont les matériaux ont été acceptés par les ingénieurs-conseils, suivant les tests.

Octroi
Croix-Rouge
(93-66)

Par lettre, en date du 15 février 1966, sous la signature de M. J. Adélarde Dugré, Président de la Campagne 1966, la Société Canadienne de la Croix-Rouge demande aux autorités municipales leur appui dans la campagne en cours.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, un montant de \$100.00 représentant l'octroi annuel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à cette société de bienfaisance.

ADOPTE.

Octroi
aux Festivals de
Musique
(94-66)

En date du 7 mars 1966, sous la signature de M. Jean-Claude Deshaies, responsable de la section de Trois-Rivières-Ouest, Les Festivals de Musique du Québec Inc. sollicite des autorités municipales un octroi. Elle mentionne trois (3) participants aux prochaines auditions qui auront lieu aux Trois-Rivières le 1er, 2 et 3 avril prochain, sont de Trois-Rivières-Ouest.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser la somme de \$10.00 comme octroi aux Festivals de Musique du Québec Inc.

ADOPTE.

Enfouissement
sanitaire
(95-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil qu'il a rencontré, accompagné du Gérant Municipal, M. Jean-Marie Beaudry, propriétaire du site de l'enfouissement sanitaire, afin de discuter du renouvellement du contrat. M. Jean-Marie Beaudry voulait exiger \$3,000.00 par année, mais à la suite des négociations effectuées par Son Honneur le Maire et par le Gérant Municipal, une entente a été conclue pour \$2,500.00 par année et pour un contrat se terminant le 31 décembre 1967.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Le 7 mars 1966.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la convention offerte par M. Jean-Marie Beaudry pour l'enfouissement sanitaire sur le lot P-88 pour un terme se terminant le 31 décembre 1967 à raison de \$2,500.00 annuellement; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ladite convention. Que la résolution No 63-66, inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 1696, 5ième paragraphe, soit et est rescindée à toutes fins pratiques.

ADOPTE.

Parc-
école à
Terrasse
Duvernay
(96-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour donne des explications à l'effet que le Conseil Municipal a rencontré les autorités de la Commission Scolaire Chavigny, pour discuter de la possibilité de l'établissement d'un parc-école à la nouvelle école à être érigée au secteur de la Terrasse Duvernay. Son Honneur le Maire demande aux membres du Conseil de passer une résolution acceptant en principe l'établissement d'un parc-école à contribution par les deux (2) corps publics; le mode de répartition devra être établi par d'autres négociations.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe l'établissement d'un parc-école à être construit à même la nouvelle école qui doit être érigée au secteur de la Terrasse Duvernay, cependant la présente résolution n'engage pas les autorités municipales en ce qui a trait à la contribution du Conseil Municipal dans le coût de ce parc-école. La contribution bipartite devra être étudiée lorsque les chiffres seront connus.

ADOPTE.

Subdi-
vision
No 143-
26-1
(97-66)

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction donne les explications concernant un projet de subdivision du lot No 143 qui consiste plus spécialement à une resubdivision du lot 143-26 appartenant à M. Roland Morrissette. Cette resubdivision est devenue nécessaire en raison de M. Morrissette qui veut améliorer ou ériger une nouvelle bâtisse sur un terrain cadastré où il existe déjà une bâtisse principale.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 143-26 préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., en date du 7 mars 1966, soit et est accepté.

ADOPTE.

Le 7 mars 1966.

Permis de
construc-
tion, R.
Morrissette
(98-66)

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, explique aux membres du Conseil que M. Roland Morrissette s'est présenté pour demander l'émission d'un permis de construction sur le lot 143-26; cependant, l'Inspecteur de Construction fait remarquer que même si la résolution précédente a accepté une nouvelle subdivision, le tout n'a pas encore été ratifié par le Ministère des Terres et Forêts, Service du Cadastre, et de ce fait, il doit demander une résolution du Conseil l'autorisant à émettre un permis de construction à M. Morrissette,

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour habitation à M. Roland Morrissette, sur le lot 143-26; ce permis sera conditionnel à ce que la maison d'habitation déjà érigée devra être convertie en garage privé.

ADOPTE.

Permis de
construc-
tion sur
le lot
16-139
(99-66)

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction a fait parvenir une lettre à M. Roland Desaulniers, à l'effet qu'une demande de permis de construction pour résidence sur le lot 16-139 située rue Gagnon a été faite à son bureau. Cette construction nécessiterait une extension du réseau d'aqueduc et de mise en forme de la rue sur une longueur approximative de 120 pieds. M. l'Echevin Jacques Dugré explique qu'il ne croit pas que la confection du prolongement de la rue soit nécessaire tout de suite, cependant le permis pourra être accordé avec la condition que la Ville ne soit pas tenue de fournir l'eau avant six (6) mois tel que stipulé par le règlement No 98-C.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour une résidence sur le lot 16-139; cependant le permis de construction devra comporter la condition suivante: le requérant du dit permis de construction ne pourra exiger de la Ville le service d'aqueduc municipal avant le 7 septembre 1966.

ADOPTE.

Remercie-
ments, fa-
mille Albé-
ric Guay

La famille Albéric Guay fait parvenir aux membres du Conseil les remerciements pour le témoignage de sympathie manifesté à l'égard du décès de M. Albéric Guay, père de M. Lucien Guay de la Compagnie de Boîtes Trois-Rivières.

Le 7 mars 1966.

Attaché
spécial
transféré

En date du 22 février 1966, M. Tétrault, Attaché Spécial aux Municipalités à la compagnie de Telephone Bell du Canada avise le Gérant Municipal de son départ de ce service.

Octroi
Ministère
de la
Voirie

En date du 5 janvier 1966, M. Benoit Bouchard, Ing., Assistant Divisionnaire de la Division 5-1 du Ministère de la Voirie avise les autorités que la Ville de Trois-Rivières-Ouest sera subventionnée pour l'entretien des chemins d'hiver pour une longueur de 4.92 milles, à raison de \$250.00 du mille.

Commis-
sion Mu-
nicipale
Etats fi-
nanciers

En date du 23 février 1966, sous la signature de M. Morin la Commission Municipale accuse réception du rapport financier de notre Ville. Il est à remarquer qu'en note bene, il est demandé à la Ville de faire parvenir à la Commission Municipale, une 2ième copie de ce rapport financier. A ceci, Son Honneur le Maire Jules Montour fait la remarque suivante: c'est donc une marque qu'ils ont aimé les états financiers préparés par notre Gérant Municipal.

Projet de
résolution
Transport
des éco-
liers.

La Commission Scolaire Chavigny fait parvenir aux autorités un projet de résolution par lequel le Conseil Municipal demanderait à la Commission Scolaire locale, ainsi qu'à la Régionale des Vieilles Forges, de s'abstenir autant que possible d'accorder des contrats pour le transport des écoliers à la compagnie de Transport St-Maurice et ce, pour plusieurs raisons se rapportant toutes au mauvais service accordé par cette compagnie à la gent écolière. Son Honneur le Maire Jules Montour dit que le Conseil va en prendre connaissance et étudier ce projet de résolution et que le tout va être gardé en dossiers pour s'en servir en temps opportun.

Requête
rue Pratte

Une requête signée par les propriétaires d'immeubles situés sur la rue Pratte en la Ville de Trois-Rivières-Ouest, demande aux autorités municipales de faire le nécessaire pour que cette rue soit pavée dans ses deux branches et que l'éclairage de cette rue soit établi dans le plus bref délai. La requête porte la signature de sept (7) contribuables.

(100-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., soit et est autorisé à préparer un estimé du coût des travaux de confection de rue, pavage, égoûts, éclairage à être effectué sur la rue Pratte.

ADOPTE.

Félici-
tations
Chambre de
Commerce
Etat financier

En date du 3 mars 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, Sec-Trés., la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest fait parvenir aux autorités des félicitations qui s'adresse tout particulièrement à M. Roland Desaulniers, C.G.A. Gérant Municipal, pour le magnifique tour de force

Le 7 mars 1966.

Offre
pour
ameuble-
ment Hôtel
de Ville

accompli dans la préparation de son budget. La lettre mentionne que ce mouvement est au courant de tous les projets et travaux actuellement en cours et aucune hausse de taxe n'apparaît au budget.

Sous la signature de M. Paul Leclerc, en date du 1er mars 1966, l'Ebénisterie Leclerc Inc. offre aux autorités leurs services comme spécialistes dans l'ameublement de qualité en vue de la construction du futur Hôtel de Ville. Dans la même lettre, M. Leclerc sollicite une entrevue afin de discuter des possibilités de bien meubler cet édifice.

Octroi
au Congrès
des Cheva-
liers de
Colomb
(101-66)

En date du 23 février 1966, sous la signature de M. Guy Guèvremont, Secrétaire Général, l'Organisation du Congrès Provincial des Chevaliers de Colomb 1966, sollicite un octroi comme participation conjointe à la réception civique des trois villes soeurs.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Congrès Provincial 1966 des Chevaliers de Colomb, la somme de \$25.00 comme participation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à la réception civique conjointe des trois villes soeurs.

ADOPTE.

Avis de
la Régie
des Trans-
ports.

En date du 4 mars 1966, sous la signature de M. Bélanger, Sec., la Régie des Transports de Québec donne avis que la compagnie de Transport St-Maurice a adressé à la Régie des Transports cette requête modifiant le parcours et l'horaire du service de transport en commun dans la Ville de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest. M. l'Echevin Jacques Dugré, après la lecture des requêtes se rapportant plus spécialement à Trois-Rivières-Ouest, déclare que ce nouveau parcours va obliger les gens du secteur Nord de la Ville à faire un détour par le Centre d'Achats, tout en payant encore le double tarif. Il serait anormal explique M. Dugré de retarder ou d'obliger les usagers des autobus du secteur Nord à un plus grand parcours soit un retard, ce qui nuirait et aux écoliers qui vont prendre le repas du midi à la maison, et les ouvriers d'usine qui n'ont qu'un temps limité pour le repas du midi.

Le Gérant Municipal dit qu'il serait préférable qu'une rencontre soit établie avec le comité de transport en commun pour étudier les requêtes et les réponses à y apporter et demande aux membres du Conseil d'ajourner la présente assemblée à mercredi, afin que le Conseil soit en mesure de prendre position pour répondre à la Régie des Transports dans le délai prescrit, soit dans 8 jours.

Le 7 mars 1966.

Homolo-
gation
Belle-
feuille
Jugement.

Me Robert Louis Gouin, Aviseur Légal, fait parvenir aux autorités le jugement rendu par la Cour Supérieure, en date du 22 février 1966, concernant l'homologation de la rue Bellefeuille. Le tout est gardé aux archives.

Achat des
terrains
Gaston
Fugère.

Le notaire Gilles Guy Garceau fait parvenir une copie du contrat signé le 1er mars 1966 concernant l'achat par la Ville de Trois-Rivières-Ouest, des deux terrains appartenant à M. Gaston Fugère en vue de l'établissement de l'usine de pompage devant desservir l'égoût collecteur No 1.

Rapport
de cons-
truction

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, fait lecture du rapport mensuel de la construction pour le mois de février 1966. Le rapport mentionne que six (6) permis ont été émis au mois courant, faisant un total à date de 10 permis de construction. Les données comparatives des mois de février 1965 et 1966 démontrent que la valeur déclarée en 1965 pour le même mois se chiffrait à \$35,000.00 tandis que celle de février 1966 est d'une valeur de \$106,000.00, soit une augmentation de \$71,000.00 dans la valeur déclarée des permis demandés.

Discus-
sion sur
soumission
Matton
Doucet etc

Comme Son Honneur le Maire Jules Montour allait lever l'assemblée, M. Roger Houde, Ing., représentant de la firme Régional Asphalt demande la parole, ce qui lui est accordée. M. Houde demande pourquoi un addenda a été produit aux soumissionnaires pour séparer les soumissions en trois groupes. M. Houde émet l'opinion que de cette façon il va y avoir du trouble parce qu'il va avoir trop de contracteurs impliqués en même temps dans les travaux ce qui amène des discussions tant au point de vue responsabilité des travaux qu'au point de vue date limite. Le représentant de la firme Régional Asphalt ajoute que sa compagnie ne peut pas se tenir responsable de la finition des rues si la préparation préliminaire n'est pas faite par la même maison.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., répond à M. Houde que personne ne peut être certain que tous les travaux vont être acceptés par les contribuables intéressés; en demandant des soumissions séparées, ajoute le Gérant Municipal, si les propriétaires refusent certains travaux, la demande de soumissions ne sera pas tout à recommencer.

M. Roger Houde ajoute que si le Conseil s'en tient à l'addenda tel que produit, les travaux vont coûter environ \$20,000.00 de plus. En conclusion, le représentant de Régional Asphalt demande que le contrat soit donné globalement ou en deux parties, soit pour égoût pluvial et sanitaire d'une part et un autre pour le terrassement au complet avec le pavage et les chaînes de rues.

Son Honneur le Maire Jules Montour demande au Gérant Municipal son opinion à la suite de la discussion. M. Roland Desaulniers, C.G.A. dit que pour une raison économique, il reste sur la recommandation qu'il a faite, soit d'attribuer les contrats en 3 phases. Le Gérant ajoute

Le 7 mars 1966.

pour motiver la raison économique que si le contrat est donné globalement, l'entrepreneur général va donner des sous-contrats et qu'en plus de prendre un profit normal sur sa soumission, il devra prendre aussi un certain pourcentage sur chaque sous-traitant, lesquels auront déjà calculé dans leur cotation un profit raisonnable eux aussi.

M. l'Echevin Paul Jacob prend la parole pour expliquer que si le contrat est donné globalement à un seul contracteur, ce contracteur aura à subir les retenues pour toutes les phases des travaux et de ce fait, devra calculer le loyer de l'argent ainsi retenu avant de calculer son profit. Ici, M. Jacob explique que l'entrepreneur général qui aurait tout le contrat devra subir une retenue de 10% sur le contrat global et ensuite les 5% qui s'additionneront à chaque estimé produit par l'Ingénieur Municipal.

M. Roger Houde revient à la charge pour expliquer qu'avec des contrats séparés il serait difficile d'attribuer la responsabilité des travaux mal exécutés parce que, dit-il la Ville n'a pas le personnel technique nécessaire pour faire une surveillance complète de ces travaux, ce que nous nous avons et pouvons faire, dit-il. Sur ce, le Gérant Municipal ajoute que le Service Technique est en même nombre que du temps de M. Houde.

A une demande de donner son opinion, M. Roland Lottinville, Ing, Ingénieur Municipal, explique qu'étant nouveau dans la Municipalité, il n'a pas l'expérience nécessaire pour savoir quel genre d'appel aux soumissions est le plus profitable pour la Ville; du côté économique, M. Lottinville s'en rapporte au Gérant Municipal qui a l'expérience et la compétence en la matière.

Sur ce, Son Honneur le Maire Jules Montour demande un ajournement de quelques minutes pour étudier l'affaire en comité privé.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Conseil Municipal ajourne temporairement la présente assemblée pour environ $\frac{1}{2}$ heure afin d'aller délibérer en comité privé.

ADOpte.

A 11.15 P.M., le Conseil reprend place à la table des délibérations; le Conseil est encore au complet.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce qu'après discussion entre les membres du Conseil, il a été décidé que les soumissions seront demandées en deux groupes: le 1er groupe comprendra les égouts pluviaux et sanitaires, l'excavation des rues, le remblai de sable et le

Ajour-
nement
(102-66)

Reprise
de l'as-
semblée

Le 7 mars 1966.

gravier; le 2ième groupe comprendra la mise en forme en pierre avant pavage, les chaînes de rues et le béton bitumineux.

M. Roger Houde reprend la parole pour demander si le fond des rues va être fait conformément au devis. Sur ce, l'Echevin Jacques Dugré répond que lorsque les travaux auront été acceptés, c'est signe qu'ils auront été faits suivant les plans et devis.

M. Houde voulant reprendre la discussion, l'Echevin Fernand Colbert dit que toute l'affaire a été étudiée et discutée par le Conseil et que la décision a été prise.

Ajour-
nement
(103-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la présente assemblée soit et est ajournée à mercredi le 9 mars 1966, à 9.00 P.M. au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOpte.

Sur ce, la séance est ajournée.

Jacques Dugré Maire.

Besaulmier Sec-Trés.

Le 9 mars 1966.

Présences

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 mars 1966 au lieu ordinaire des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les échevins Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Henri Guilbert, et Gaston Cormier.

Les échevins Paul Jacob et Fernand Colbert motivent leur absence en raison d'engagement pris antérieurement.

* place

Prenaient aussi* à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Sec-Trés-Adj. et M. Roland Lotinville, Ing., Ingénieur Municipal.

Objections
Transport en
commun
(104-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'objecte aux requêtes formulées par la compagnie de Transport St-Maurice concernant la modification du parcours service d'autobus et que M. Robert-Louis Gouin, Avct, Procureur de la Ville, soit et est autorisé à préparer les objections et à les produire devant la Régie des Transports en séance publique.

ADOPTE.

Appui
des
unions
ouvrières

M. Jacques Dugré, Echevin, demande s'il ne serait pas bon de contacter les unions ouvrières afin d'obtenir leur appui dans le litige qui oppose Trois-Rivières-Ouest à la compagnie de Transport St-Maurice. Il est répondu à M. Dugré que cet appui pourrait être demandé lorsque les objections de la Ville auront été rédigées.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, en son nom personnel et au nom de toute la population de la Ville, adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Hugues Lapointe, les plus sincères félicitations à l'occasion de sa récente nomination comme Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Que Son Excellence soit assuré de la respectueuse soumission de la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Demi-
licence
Prévo-
yants du
Canada
(106-66)

En raison que les Prévoyants du Canada qui ont leur bureau d'affaires au Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest doivent quitter leur local au début d'avril de cette année, il est

J.M. B.

Le 9 mars 1966.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Qu'il soit chargé aux Prévoyants du Canada un demi-tarif pour la taxe d'affaires 1966, soit la somme de \$38.63, en raison d'opération pour une courte partie de l'année seulement.

ADOPTE.

Congrès
de l'Union
des Muni-
cipalités
(107-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour fait part aux membres du Conseil qu'il y aura deux journées d'étude les 18 et 19 mars 1966 organisées par l'Union des Municipalités de la Province de Québec à l'intention des maires des Municipalités. Le sujet à l'étude sera "Les pouvoirs publics devant le fait régional."

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

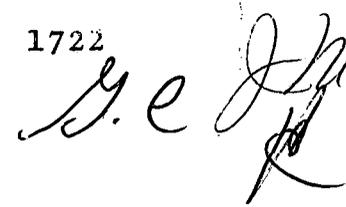
Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à se rendre à Québec les 18 et 19 mars 1966 pour participer aux journées d'étude de l'Union des Municipalités de la Province de Québec et que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Son Honneur le Maire la somme de \$35.00 pour couvrir les frais d'inscription; les autres frais inhérents à ce voyage seront ratifiés à une séance ultérieure.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montour Maire.

Besaulnier Sec-Trés.



Le 14 mars 1966.

Règlement
No 148-Z

Assemblée des électeurs propriétaires de la rue Bois-chatel concernant le règlement No 148-Z établissant le zonage résidentiel unifamilial tenue à 8.00 P.M. le 14 mars 1966 au lieu ordinaire des sessions du Conseil sous la présidence de M. Gaston Cormier, Echevin; Réal Fleury Sec-Trés-Adj. de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis public et du certificat de publication, de l'avis de motion, du règlement No 148-Z, de l'article 426 section 1 de la loi des Cités et Villes.

En aucun temps, entre 8.00 P.M. et 9.00 P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 148-Z soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A. 9.00 P.M., le président de l'assemblée, en l'occurrence M. l'Echevin Gaston Cormier déclare le règlement adopté par les propriétaires intéressés.

 Président

 Secrétaire

Le 14 mars 1966.

Présences

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue à 9.00 P.M., le 14 mars 1966, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, tenue sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob, et Gaston Cormier.

Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj., M. Roland Lottinville, Ing., Ingénieur Municipal. En raison de l'ouverture de plusieurs soumissions, le Gérant Municipal est assisté par M. Roger Villemure, Architecte et par M. Denis Provencher, Ingénieur-Conseil.

Avis de
convoca-
tion

Comme il appert à l'avis de convocation, la présente session spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants:

Le 14 mars 1966.

- 1.- Ouverture des soumissions pour la démolition des bâtiments Michel Dugré.
- 2.- Ouverture des soumissions pour les travaux des rues Matton et Doucet.
- 3.- Ouverture des soumissions pour les travaux publics des rues Duval, Bellemare et Bourassa.
- 4.- Ouverture des soumissions pour la construction de l'Hôtel de Ville.
- 5.- Adoption du cadastre de la partie Nord du Bl. Mauricien.
- 6.- Servitude pour passage d'égoût, arrière de la Salle Royale.

Certifi-
cat de
signi-
fication

Le certificat de signification, sous la signature de Réal Fleury, Sec-Trés-Adj., mentionne que l'avis de convocation spéciale a été produit à MM. Paul Jacob, Jacques Dugré, Henri Guilbert, et Eddy Charpentier entre 4.30 P.M. et 5.00 P.M., le 11 mars 1966. La copie de M. Gaston Cormier fut remise à une personne responsable à son domicile, à 3.30 P.M., le 12 mars 1966 et la copie de M. Fernand Colbert, lui fut remise à sa place d'affaires à 5.00 P.M., le 12 mars 1966.

Soumis-
sion
Démoli-
tion bâ-
timents M.
Dugré.

Le Gérant Municipal M. Roland Desaulniers, C.G.A., procède à l'ouverture des soumissions demandées, pour la démolition des bâtiments Michel Dugré; 7 soumissions sont parvenues au Gérant dans le délai demandé:

Gauvin & Fils, pour la somme de \$475.00 accompagnée d'un dépôt en argent de \$200.00.

A. Francoeur, pour la somme de \$1,400.00, sans dépôt garanti.

Léo Teasdale, pour la somme de \$845.00, accompagnée d'un chèque visé de \$200.00.

H. Bouchard, pour la somme de \$675.00, accompagnée d'un chèque visé de \$200.00.

Léonard Beaulieu, pour la somme de \$892.00, accompagnée d'un chèque visé de \$200.00.

Bourassa & Frère, pour la somme de \$1,550.00, accompagnée d'un chèque au montant de \$200.00.

Rosaire Dufresne Inc., pour la somme de \$700.00 accompagnée d'un montant en argent de \$200.00.

(108-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Le 14 mars 1966.

Que le contrat de démolition des bâtiments Michel Dugré, soit et est accordé à Gauvin & Fils pour la somme de \$475.00; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit contrat. Que les garanties des autres soumissionnaires leur soient retournées.

ADOPTE.

Egoût &
rues
Matton
Doucet

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., procède à l'ouverture des soumissions pour la confection des égouts sanitaire et pluvial sur les rues Matton et Doucet; 3 soumissionnaires ont fait parvenir leur cotation dans le délai prescrit:

Dollard Construction Ltée, pour la somme de \$85,856.15, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$8,585.62.

Clément Ricard, pour la somme de \$68,995.60, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$6,900.00

Gaston Bourassa Ltée, pour la somme de \$70,931.10, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$7,100.00

(109-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le contrat de confection des égouts sanitaire et pluvial, sur les rues Matton et Doucet, ainsi que la mise en forme préliminaire de ces rues, soit et est accordé à Clément Ricard, pour la somme de \$68,995.60; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit contrat dès que les formalités légales auront été remplies. Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre aux autres soumissionnaires, les chèques de garantie.

ADOPTE.

Pavage
& chaînes
Matton
Doucet

Deux entrepreneurs ont fourni leur cotation pour le pavage et la confection de chaînes de rues pour les rues Matton et Doucet:

Massicotte & Fils, au montant de \$55,186.05, accompagné d'un chèque visé au montant de \$5,520.00.

Regional Asphalt, pour la somme de \$56,097.30, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$6,000.00.

(110-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que la soumission de Massicotte & Fils Ltée pour le pavage et la confection de chaînes de rues des rues Matton et Doucet, au montant de \$55,186.05, soit et est acceptée et que le contrat de ces travaux soit accordé à

Le 14 mars 1966.

cette firme dès que les procédures légales auront été remplies; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat. Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre à l'autre soumissionnaire son dépôt garanti.

ADOPTE.

Egoût et
mise en
forme
Bellemare
Duval et
Bourassa

Trois soumissions sont parvenues dans les délais requis concernant la confection des égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme préliminaire des rues Bellemare, Duval et Bourassa:

Dollard Construction Ltée, pour la somme de \$193,812.55, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$19,381.26.

Clément Ricard, pour la somme de \$148,929.90, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$15,000.00

Gaston Bourassa Ltée, pour la somme de \$149,326.75, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$15,000.00.

(111-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Que la soumission de Clément Ricard, au montant de \$148,929.90, pour la confection des égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme préliminaire des rues Bellemare, Duval et Bourassa soit et est acceptée et que le contrat pour ces travaux soit accordé à M. Clément Ricard, dès que les formalités légales auront été remplies; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre aux autres soumissionnaires, leur dépôt de garantie.

ADOPTE.

Pavage &
chaînes
Bellemare
Duval &
Bourassa

Deux soumissions sont parvenues au Gérant Municipal dans le délai requis pour la confection du pavage et des chaînes de rues sur les rues Bellemare, Duval et Bourassa:

Massicotte & Fils pour la somme de \$89,340.00, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$8,934.00.

Regional Asphalt Ltée pour la somme de \$87,930.00, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$9,000.00.

(112-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que la soumission de Regional Asphalt Ltée pour le pavage et la confection des chaînes de rues sur les rues Bellemare, Duval et Bourassa, pour la somme de \$87,930.00

Le 14 mars 1966.

soit et est acceptée et que le contrat de ces travaux soit octroyé à cette firme dès que les procédures légales auront été remplies; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat. Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre à l'autre soumissionnaire, son dépôt garanti,

ADOPTE.

Hôtel de
Ville

M. Roger Villemure, Architecte, demande à Son Honneur le Maire de lui accorder la parole afin de donner quelques explications concernant la construction de l'Hôtel de Ville. M. Villemure fait remarquer que l'estimé premier qu'il a donné sur le coût de l'Hôtel de Ville se situe à \$115,000.00; cependant, l'architecte précise que quelques items non prévus ont été ajoutés, notamment le service de téléphone intérieur, ainsi que la climatisation et la ventilation. De plus, précise M. Roger Villemure une hausse imprévisible de 10% sur les matériaux pour la partie électrique et la partie mécanique est en vigueur depuis lundi le 7 mars 1966. Le coût supplémentaire des imprévisibles se situe à une somme de \$11,450.00 l'architecte demande de bien vouloir en tenir compte lors de la compilation des soumissions avant de décider si l'architecte a induit les autorités en erreur.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., accompagné de M. Roger Villemure, Architecte, procède à l'ouverture des soumissions pour la construction de l'Hôtel de Ville; 5 contracteurs ont répondu à l'appel des soumissions:

Rosaire Dufresne Inc., pour un montant de \$137,300.00, accompagné d'un chèque visé au montant de \$13,890.00.

Babin Construction pour un montant de \$134,523.32 accompagné d'un chèque visé de \$13,000.00.

Henri St-Amant pour un montant de \$131,163.00 accompagné d'un cautionnement de soumission au montant de \$15,000.00

Delmont Construction au montant de \$142,000.00 accompagné d'un cautionnement de soumission au montant de \$20,000.00.

Genial Construction Inc. au montant de \$124,045.00 accompagné d'un chèque visé au montant de \$12,500.00.

M. Roger Villemure, Architecte, demande aux membres du Conseil s'il peut se retirer avec le Gérant Municipal, afin d'étudier les soumissions.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Ajourne-
ment
(113-66)

Le 14 mars 1966

Que la présente assemblée soit et est ajournée jusqu'à 10.30 P.M., ce 14 mars 1966, dans le but de permettre aux autorités d'étudier à fond les soumissions pour l'Hôtel de Ville.

ADOPTE.

Reprise

A 10.10 P.M. le Conseil au complet reprend place à la table des délibérations.

M. Roger Villemure, Architecte, avise le Conseil Municipal que la soumission fournie par Genial Construction Inc. au montant de \$124,045.00 est à tout point de vue la plus favorable. Ici l'Architecte explique qu'en plus de fournir la plus basse soumission, Genial Construction Inc., s'engage à parachever les travaux dans le plus court laps de temps, soit 75 jours de calendrier à compter de la signature du contrat; ce qui est des plus importants ajoute M. Villemure, en raison des octrois à être versés à la Ville en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités 1965-1966.

Contrat
Hôtel de
Ville
(114-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que la soumission de Genial Construction Inc. au montant de \$124,045.00 pour le contrat général de la construction de l'Hôtel de Ville soit et est acceptée et que le contrat de ces travaux soit accordé à cette firme; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat. Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre aux autres soumissionnaires leur dépôt garanti.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour, faisant suite à l'adjudication du contrat de construction de l'Hôtel de Ville, félicite Genial Construction Inc. pour s'être vu adjudgé ledit contrat et remercie les soumissionnaires pour la précieuse collaboration qu'ils ont apportée aux autorités de Trois-Rivières-Ouest, en cette affaire.

Subdivi-
sion B1
Mauricien
(115-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 37 et 38 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 1er mars 1966, et portant le numéro des minutes D-30-73, soit et est accepté; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit plan et le livre de renvois s'y rattachant.

ADOPTE.

J.M.

Le 14 mars 1966.

Servitude
Adam Doyon
Lafleur
(116-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer deux (2) contrats de servitude de construction de passage et d'entretien pour égoût sanitaire suivant les promesses de servitude signées, l'une par Dame Marcel Adam, et M. Léo Doyon, l'autre par M. Charles Lafleur; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, lesdits contrats.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montour Maire
J. Bessemer Sec-Trés.

Le 21 mars 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mars 1966 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette session MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj., et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Procès-
verbaux
(117-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 7, 9 et 14 mars 1966 soient et sont adoptés tel^s que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil, en date du 18 mars 1966.

ADOPTE.

Règlement
No 180
(118-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin.

Que le règlement No 180 décrétant un emprunt au montant de \$338,800.00 pour la confection de certains travaux publics dans la partie "B" du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés dans ledit secteur soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., le 29 mars 1966, à l'école Notre-Dame du Rosaire, 7660, rue Notre-Dame.

ADOPTE.

Dépôts
Garceau
et Girard
(119-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre à Regional Asphalt Ltée les dépôts garantie de contrats suivants:

A) La somme de \$1,300.00 concernant la confection de la rue Girard,

B) La somme de \$2,000.00 concernant la confection de la rue Garceau.

ADOPTE.

Le 21 mars 1966.

Avance
sur règle-
ment No
162-N
(120-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,
SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Roland Desaulniers, C.G.A., Secrétaire-Trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un billet au montant de \$74,547.03, portant intérêt au taux de 5 $\frac{1}{4}$ % l'an, consistant en une garantie de l'avance que la Commission Municipale de Québec consent à la Ville en vertu de l'entreprise Québec 622.

ADOPTÉ.

Biffage
A. Ver-
ronneau
(121-66)

Suivant un rapport de M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, une résolution est requise pour biffer au rôle d'évaluation le montant de \$1,100.00, inscrit en regard du lot vacant P-59 par inadvertance au nom de M. Adrien Verronneau; l'Inspecteur demande en même temps que les taxes municipales de l'année 1966 en regard du même lot, au montant de \$3.85 soient aussi biffées. L'Inspecteur en Construction, M. Bertrand Gilbert, explique l'erreur comme provenant d'une vente qui aurait laissé prévoir un résidu demeurant la propriété de M. A. Verronneau et de ce fait, les évaluateurs ont appliqué le résidu balance au vendeur A. Verronneau.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,
SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à biffer au rôle d'évaluation l'inscription faite au nom de M. Adrien Verronneau à la désignation paginale 274, ligne 1, numéro d'ordre 1591, pour une évaluation de \$1,100.00; que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à biffer la somme de \$3.85 au rôle de perception et chargée à M. Adrien Verronneau, le tout en raison d'une erreur d'interprétation de propriété.

ADOPTÉ.

Mutations
de février
1966
(122-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,
SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Que les mutations pour le mois de février 1966 au nombre de 27 soient et sont acceptées pour transcription au livre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest telles que soumise par le Bureau d'Enregistrement des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Paiement
de la com-
paction
Hôtel de
Ville
(123-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Genial Construction Inc. la somme de \$3,339.60,

Le 21 mars 1966.

représentant l'estimation finale des travaux de remblai et de compaction pour l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest telle que soumise par les ingénieurs-conseils Labrecque, Vézina et Associés, sous la signature de M. Maurice G. Vézina, Ing.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan, subsidiaire de l'Hydro-Québec, de bien vouloir fournir l'alimentation électrique nécessaire au futur Hôtel de Ville, à l'angle des rues Bellefeuille et Côte Richelieu.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest une convention d'entretien pour la machine à écrire électrique 715 Selectric I.B.M. pour le tarif annuel de \$35.00.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer des contrats de servitudes de passage pour l'égoût collecteur à intervenir entre Dame Arthur Larcette, Dame Emile Caron et Vincent Caron, la Voirie Provinciale, M. Jacques Dugré, M. Jean Charbonneau, le Canadien Pacifique, et les Entreprises Gomin Ltée; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer lesdits contrats pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que la maison P.A. Guin Ltée tiendra une exposition d'habitation les 31 mars, 1er, 2 et 3 avril et que les trois villes sont appelées à exposer. Son Honneur le Maire explique qu'il s'agit là d'un bon moyen de publicité pour la ville.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin.

Energie
électrique
Hôtel de
Ville
(124-66)

Contrat
d'entretien
I.B.M.
(125-66)

Servitudes
égoût col-
lecteur
(126-66)

Exposi-
tion d'ha-
bitation
(127-66)

Le 21 mars 1966.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest prenne part à l'Exposition d'Habitation organisée par la maison P.A. Gouin Ltée, le 31 mars, 1er, 2 et 3 avril et qu'un kiosque publicitaire y soit monté pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest; les dépenses occasionnées par ce kiosque seront ratifiées à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à M. Roger Villemure, Architecte, la somme de \$4,341.57 représentant les honoraires pour la confection des plans et devis pour la demande de soumissions concernant la construction de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin.

Qu'il soit et est accordé au Gérant Municipal une augmentation annuelle de \$500.00, en appréciation des services rendus à la Ville; ladite augmentation affectera la rémunération du Gérant de la façon suivante:

Le salaire statutaire est établi à \$8,350.00 annuellement et une somme de \$4,150.00 sera attribuable aux dépenses de représentation, d'association, d'automobile, et toute dépense inhérente à la fonction de Gérant Municipal

ADOPTÉ.

Faisant suite à cette marque de confiance et d'appréciation témoignée par le Conseil, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, remercie les membres du Conseil en disant qu'il va certainement essayer encore de faire mieux. En terminant, le Gérant se dit très touché de cette marque d'appréciation.

En date du 7 mars 1966, Mme Irène G. Comtois, épouse du regretté Paul Comtois, fait parvenir des remerciements pour la délicatesse que le Conseil Municipal a eu à l'adresse de sa famille à l'occasion du décès de M. Paul Comtois.

En date du 7 mars 1966, M. Bernard Longval fait parvenir aux autorités municipales par l'entremise du Gérant, M. Roland Desaulniers, C.G.A., sa démission comme constable spécial de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. M. Longval donne comme raison de cette démission ses fonctions à la Canadian Westinghouse et ses charges de famille. Pour faire suite à cette démission, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie au nom du Conseil, M. Bernard Longval, pour les services qu'il a rendu à la cause publique dans les limites de notre municipalité.

Plans et
devis
Hôtel de
Ville
(128-66)

Augmen-
tation au
Gérant
(129-66)

Remercie-
ments Mme
Paul Comtois

Démission
Bernard
Longval

Le 21 mars 1966.

Excuses
Yves
Gabias

En date du 8 mars 1966, Me Yves Gabias, C.R., député de Trois-Rivières s'excuse de n'avoir pu assister à la première pelletée de terre sur le site des travaux de confection de l'égoût collecteur général; cette absence est motivée en raison qu'il a pris connaissance de notre invitation que le 5 mars dans l'après-midi.

Emprunt
tempo-
raire
Hôtel de
Ville

En date du 8 mars 1966, sous la signature de M. Roger Desaulniers, Secrétaire de la Commission Municipale du Québec, ladite Commission approuve un emprunt temporaire au montant de \$85,000.00 à être contracté par la Ville de Trois-Rivières-Ouest en attendant le produit de la vente des obligations à être émises sous l'autorité du règlement No 185.

Réclama-
tion
R. Maheu

En date du 11 mars 1966, M. Rosaire Maheu, du 5390, Notre-Dame, fait parvenir au Gérant Municipal, une réclamation en dommages au montant de \$60.00, dommages causés par le contracteur Bellemare à des poteaux en ciment qui protègent son terrain. Le tout a été référé à Thomas Bellemare & Fils qui a le contrat de déneigement des rues à Trois-Rivières-Ouest.

Travaux
d'hiver
Hôtel de
Ville
Approuvé

Le Ministère des Affaires Municipales, en date du 15 mars 1966, sous la signature de M. R. Leboeuf, approuve la demande des travaux d'hiver à être exécutés en vertu du règlement No 185, soit la construction de l'Hôtel de Ville. L'approbation de la Province a été donnée en date du 3 mars 1966 et celle du Gouvernement du Canada, en date du 9 mars 1966.

Affaires
Paquette
St-Pierre

Me Robert-Louis Guin, Aviseur Légal de la Ville, en date du 17 mars 1966, avise les autorités que les causes Adrienne Paquette et Raoul St-Pierre, VS La Corporation Municipale de la Paroisse de Trois-Rivières sont demeurées inactives depuis le 20 novembre 1962 et qu'il y a lieu de présumer que les demandeurs n'étaient pas sérieux dans leurs poursuites. Me Guin dit qu'il laisserait donc porter ces affaires sans autre commentaire.

Opposi-
tion
transport
en commun

Me Robert-Louis Guin fait parvenir aux autorités l'opposition qu'il a préparée pour le compte de la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en ce qui regarde les requêtes de la Compagnie de Transport St-Maurice pour des modifications au parcours du transport en commun dans nos limites. Tous les membres du Conseil ont une copie de cette opposition.

Contrat
Auguste
Bettez

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie enregistrée du contrat de vente de la terre de M. J. Auguste Bettez; cette copie de contrat est accompagnée d'un certificat de recherche qui servira à l'avenir à la Ville lors de transactions de terrains dans le parc industriel.

Le 21 mars 1966.

Servitude
de la Cor-
poration
du Pont

En date du 15 mars 1966, Me Claude Bisson, Secrétaire de la Corporation du Pont informe les autorités que la Corporation du Pont a accepté en principe de consentir à une servitude pour le passage de l'égoût collecteur de la Ville. Me Bisson note que ce problème est actuellement entre les mains du Conseiller Juridique de la Corporation Me François Lajoie, C.R., afin d'en régler les détails.

Etude
scolaire
Société
St-Jean
Baptiste

Sous la signature de M. Claude Launier, Secrétaire, la Société St-Jean Baptiste, local Ste-Catherine de Sienne fait parvenir aux autorités une invitation à une soirée d'information concernant l'organisation de la Régionale des Vieilles Forges, ainsi que de la construction éventuelle d'une école polyvalente à Trois-Rivières-Ouest; cette soirée aura lieu le 27 mars à 8.00 hres P.M. à la salle Sylvain.

Appui de
la Cham-
bre de
Commerce
Transport
en commun

En date du 16 mars 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, Secrétaire, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest appuie à l'unanimité le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest dans ses négociations et revendications à la Régie des Transports, quant au transport en commun dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Remercie-
ments
Lussier

La famille Lussier fait parvenir aux autorités des remerciements pour sympathie témoignée à l'occasion du décès de Dame Laura Lussier, mère du Révérend Père Etienne Lussier, O.P.

Commis-
sion des
Loisirs
Aménage-
ment des
terrains

En date du 18 mars, la Commission des Loisirs fait parvenir aux autorités de la Ville, une demande à l'effet de faire niveler le terrain de Val Mauricie et celui de l'école Marguerite Bourgeois, afin de rendre lesdits terrains aptes à la pratique des sports d'été. La même demande a été faite aux autorités scolaires. Après discussion, il est décidé de porter cette affaire à l'étude de l'Ingénieur.

Pâtisserie
Superbe

En date du 18 mars 1966, sous la signature du Conseiller Technique Roger Rondeau, le Ministère de l'Industrie et du Commerce accuse réception des documents nécessaires à l'approbation du règlement No 177-B, concernant la construction de l'édifice de la Pâtisserie Superbe Enrg. Le dossier est soumis au comité de la Loi des Fonds Industriels pour étude.

Belle
Vision

En date du 18 mars 1966, sous la signature de M. Alcide Launier, La Belle Vision Inc. demande aux autorités l'autorisation d'étendre son service de télévision par câble dans Trois-Rivières-Ouest. Ici Messieurs les Echevins Jacques Dugré et Eddy Charpentier font la remarque*le câble longe actuellement le Chemin Ste-Marguerite et que les riverains ne peuvent s'y collecter; les deux échevins peuvent affirmer la chose parce qu'ils ont déjà placé une demande à l'effet d'avoir le service de La Belle Vision.

*que

Le 21 mars 1966.

(130-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin.

Que La Belle Vision Inc. soit et est autorisée à étendre son service de télévision par câble dans les limites de Trois-Rivières-Ouest; cependant, cette autorisation est conditionnelle à ce que toute personne désirant ce service et résidant à proximité des lignes de La Belle Vision Inc., soit desservie par le service de télévision par câble.

ADOPTE.

Construction
Caisse
Populaire

En date du 18 mars 1966, sous la signature de M. Emile Tellier, Secrétaire-Gérant, la Caisse Populaire de Ste-Catherine de Sienna annonce l'assemblée générale annuelle pour le 29 mars à 9.00 hres P.M. à la salle de l'Académie St-Dominique. A cette assemblée, il sera question de la construction de la nouvelle bâtisse devant abriter la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienna. Le Secrétaire-Gérant invite le plus grand nombre possible de paroissiens à assister à cette réunion afin de participer à la discussion et aussi donner leur opinion sur le projet des administrateurs.

...ement
du terrain
Dame Léo
Bellemare

Mme Léo Bellemare, en date du 21 mars 1966, par lettre adressée à M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal demande aux autorités de trouver une solution à l'égouttement de son terrain qui autrefois s'égouttait sur le fossé en face de sa demeure et que ce fossé est obstrué par le manque de tuyau. Cette affaire est référée à l'Ingénieur Municipal pour étude.

Marche des
travaux
Hôtel de
Ville

En date du 21 mars 1966, M. Roger Villemure, Architecte, responsable de la construction de l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, produit une lettre aux membres du Conseil, qui consiste en un premier rapport sur la nature et la progression des travaux au chantier de l'Hôtel de Ville. L'architecte se dit très satisfait de la célérité avec laquelle l'entrepreneur général exécute les travaux; le remblai de compaction était terminé avant l'entrée des soumissions à sa satisfaction et à celle des ingénieurs-conseils. La nature du sol obtenue et les niveaux requis correspondent en tout point aux plans et devis.

L'architecte ajoute que, une fois les soumissions rentrées, l'entrepreneur s'est mis à l'ouvrage sans délai avec tout l'équipement et le personnel requis. Les tranchées d'excavation périmétrique pour les empattements sont presque complétées au niveau requis et l'addition de matériel spécifié au fond des tranchées s'exécute actuellement et l'on procède à sa compaction. Les coffrages pour couler le béton des empattements sont très avancés et tout le matériel requis pour une progression accélérée des travaux sont rendus sur le chantier. L'architecte ajoute que l'entrepreneur-plombier a déjà commencé à transporter le matériel nécessaire pour l'exécution des travaux de plomberie.

Le 21 mars 1966.

M. Villemure dit que les travaux marchent rondement et en stricte conformité avec les plans et devis de l'entrepreneur et des ingénieurs et ce, de la façon stipulé et sans aucun extra.

L'architecte fait mention des questions qui se seraient posées en fin de semaine concernant le bien fondé des méthodes préconisées par les ingénieurs pour la compaction du sol. L'architecte laisse à l'ingénieur le soin de démontrer au conseil le pourquoi de cette façon de procéder. Un autre point de discussion est abordé par M. Villemure à savoir un supplément de compaction. L'architecte explique qu'à titre d'information, il a demandé à l'entrepreneur général s'il en coûterait quelque chose pour relever la dalle du rez-de-chaussée de 1 pied; le niveau actuel de la dalle est à un pied et six pouces au-dessus de la chaîne du trottoir, tel que demandé. L'information reçue, l'architecte a constaté que ce nouvel rehaussement occasionnerait des frais supplémentaires, que ces travaux ne sont pas nécessaires, il est donc donné comme directive à l'entrepreneur de s'en tenir aux plans et devis, ce qu'il a fait ajoute M. Villemure.

En conclusion, l'architecte dit que le chantier marche normalement, sans difficulté ni modification et grâce à la collaboration de tous les intéressés, et, secondé par Monsieur votre Gérant, nous anticipons faire un succès de notre Hôtel de Ville et continuer à le considérer comme un exemple pour ceux qui nous regardent.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Durocher Maire.

J. Desaulniers Sec-Trés.

Le 29 mars 1966.

Règlement
No 180

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No 180 décrétant les travaux de services publics dans la partie B du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay et autorisant un emprunt au montant de \$338,800.00, tenue le 29 mars 1966 à 7.00 P.M. au lieu ordinaire des sessions du Conseil Municipal.

La présente assemblée est tenue sous la présidence de M. Eddy Charpentier, Echevin; M. Réal Fleury, Sec-Trés-Adj. de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 180, de l'avis public de convocation, du certificat de publication, et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps, entre 7.00 P.M. et 9.00 P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 180 soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 P.M., le président, en l'occurrence, M. Eddy Charpentier, Echevin, déclare le règlement No 180 adopté par les électeurs intéressés.


Président


Secrétaire

Le 29 mars 1966.

1738

Présences

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue à 9.00 P.M., le 29 mars 1966, sous la présidence de M. Fernand Colbert, Echevin, Pro-maire; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Secrétaire-Trésorier, Gérant Municipal, et M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj.

Avis

Comme l'indique l'avis de convocation, la présente session a pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1.- Ouverture des soumissions pour l'émission d'obligations.
- 2.- Résolution pour obtenir les services de M. Georges Gariépy, A.G., pour le cadastre du terrain de l'Hôtel de Ville.
- 3.- Etude des conditions du droit de passage sur les terrains de la Corporation du Pont pour l'égoût collecteur.
- 4.- Recommandations du Comité Commerce & Industrie:
 - a) Que la signature du contrat pour l'achat du terrain et des bâtiments de Michel Dugré ait lieu le plus tôt possible et suivant l'option donnée.
 - b) Que le Conseil accepte en principe le financement à Technical Plastics à 75% d'une somme d'environ \$39,000.00 (bâtisse et terrain) à même le fonds industriel.
 - c) Vente du lot No 10-10- à M. Legras au prix de \$3,576.84 (\$0.12 le pied).
- 5.- Résolution pour la passation du contrat pour l'achat du terrain pour l'érection de la Pâtisserie Superbe Inc. et la signature du contrat pour la construction de l'édifice.
- 6.- Rapport financier du Carnaval et demande d'octroi.

Certificat

Comme l'indique le certificat de signification signé par Réal Fleury, C.C.S., Secrétaire-Trésorier-Adj, l'avis de convocation a été signifié à MM. Fernand Colbert, Henri Guilbert, Eddy Charpentier, Paul Jacob, Jacques Dugré et Gaston Cormier, en en laissant une copie au domicile ou place d'affaires de chacun, entre 3.00 P.M. et 4.00 P.M., le 26 mars 1966.

Soumission
Obligations
\$699,000.00

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour la vente d'obligations d'une somme de \$699,000.00; deux (2) soumissions sont parvenues aux autorités dans le délai demandé.

Un syndicat formé de Banque Canadienne Nationale, Crédit Québec Inc., Florido Matteau Inc, Grenier Ruest & Co. Inc., Raymond Camus Inc., Placement Citemont Inc., J.E. Laflamme Ltée, Corporation de Prêts de Québec et Oscar Dubé & Co:

Prix 92.43% de la valeur nominale au taux de 6% l'an, du 1er avril 1967 à 1976 inclusivement, faisant un loyer moyen de 7.1723%.

Le 29 mars 1966.

1739

J.M. [Signature]

Un syndicat formé de la Banque Provinciale du Canada, Jacques Légaré et Compagnie Ltée, Bélanger Inc. et René T. Leclerc Inc. au prix de 93.81% de la valeur nominale au taux de 6% l'an du 1er avril 1967 à 1976 inclusivement, dont \$552,000.00 en 1976, établissant un loyer moyen à 6.9495%.

Les deux soumissions sont accompagnées d'un chèque respectif de \$6,990.00 représentant dans chaque cas 1% du total de l'émission.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission pour la vente d'obligations au montant de \$699,000.00 fournie par le syndicat ayant pour directeur la Banque Provinciale du Canada au prix de 93.81% de la valeur nominale des obligations à intérêt de 6% l'an, laissant un loyer moyen de 6.9495%; que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre à la Banque Canadienne Nationale le dépôt garantie au montant de \$6,990.00.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.G. pour établir le cadastre du terrain, site de l'Hôtel de Ville, borné au Sud par la propriété de La Commission Scolaire Chavigny, à l'Est par la propriété du Centre d'Achats, au Nord par la rue Bellefeuille, et à l'Ouest par la rue Côte Richelieu.

ADOPTÉ.

Maitre François Lajoie, Conseiller Juridique de la Corporation du Pont de Trois-Rivières produit en date du 22 mars 1966, les conditions qu'elle croit juste et raisonnable de demander à la Ville de Trois-Rivières-Ouest avant de lui donner la permission de construire l'égoût projeté. Cinq (5) conditions sont soumises au Ministre de la Voirie, savoir:

- 1.- Qu'après les travaux le sol soit remis dans sa condition originale,
- 2.- Que les conduites et les ouvrages soient construits et enfouis de telle façon qu'ils puissent subir sans dommage tous les efforts provenant des confections futures.
- 3.- Qu'aucun ouvrage ne dépasse le niveau du terrain existant, et que si, à l'avenir, il devenait nécessaire pour l'utilisation future du terrain ou des constructions, de changer le parcours ou le niveau de l'égoût, la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'oblige à le faire à ses frais sur demande de l'autorité compétente.
- 4.- Que même si la station de pompage projetée n'est pas sur les terrains du pont, le plan en soit préalablement approuvé par la Corporation pour que celle-ci s'assure que l'esthétique de l'ensemble sera respectée.

(131-66)

Cadastre
Hôtel de
Ville
(132-66)

Conditions
de servitude
Corporation
du Pont

Le 29 mars 1966.

1740

5.- Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ses entrepreneurs prennent les dispositions nécessaires pour que leurs travaux en aucune façon n'entravent ceux de la construction du pont et de ses approches, et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ses entrepreneurs assument l'entière responsabilité de tout dommage qui pourrait résulter de ces travaux envers qui que ce soit, à l'entière décharge de la Corporation.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., prenne un rendez-vous avec l'Honorable Ministre de la Voirie, afin de discuter des conditions du droit de passage pour l'exécution du collecteur général No 1; ce rendez-vous devra être obtenu pour une date la plus rapprochée possible.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Conseil Municipal fait suite à une recommandation du Comité Commerce et Industrie, afin que la signature du contrat pour l'achat du terrain et des bâtiments de Michel Dugré ait lieu le plus tôt possible et suivant l'option donnée par ce dernier.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que pour faire suite à une recommandation du Comité Commerce et Industrie, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe, de financer à même le fonds industriel Technical Plastics Ltd, à 75% d'une somme d'environ \$39,000.00, pour bâtisse et terrain, le tout sujet aux approbations gouvernementales requises.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de vente du terrain portant le numéro de subdivision 10 du lot originaire numéro 10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et comportant une superficie de 29,807 pieds carrés à M. Roger Legras pour la somme de \$3,576.84 payée comptant, faisant un prix unitaire de \$0.12 le pied carré; que ledit projet de vente, soit soumis au Ministère de l'industrie et du Commerce et au Ministère des Affaires Municipales de Québec, pour approbation; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat, dès que les approbations requises auront été reçues.

ADOPTÉ.

Rendez-vous
avec Minis-
tre de la
Voirie
(133-66)

Contrat
Michel
Dugré
(134-66)

Technical
Plastics
(135-66)

Vente de
terrain à
Roger Legras
(136-66)

Le 29 mars 1966.

Contrat
Pâtisserie
Superbe
(137-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de vente du terrain portant le numéro de subdivision 341, du lot originaire No 15, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comportant une superficie de 43,426 piéds carrés plus ou moins, mesure anglaise, appartenant à M. J. Auguste Bettez, pour la somme de \$5,211.12, soit un prix unitaire de \$0.12 le pied carré, payable au comptant; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit aussi autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de construction de la bâtisse devant abriter la Pâtisserie Superbe Inc., à intervenir avec Oscar Babin Enr.

ADOPTÉ.

Rapport
financier
Carnaval

Le secrétaire-trésorier de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc., a fait parvenir à tous les membres du Conseil, une copie du rapport financier détaillé du Carnaval de Trois-Rivières-Ouest 1966. Ce rapport démontre que le profit net du Carnaval s'élève à \$2,171.73. De plus, le rapport donne en détail le résultat de chaque activité.

Félicita-
tions
(138-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc., de sincères félicitations pour le beau résultat obtenu lors du Carnaval de 1966; que des félicitations toutes spéciales soient aussi adressées au secrétaire-trésorier de ladite Commission, M. Réal Fleury, pour le résultat financier réalisé.

ADOPTÉ.

Octroi
des Loisirs
(139-66)

Le secrétaire-trésorier-adjoint de la Ville fait lecture d'une lettre provenant de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc., par laquelle ladite Commission demande aux autorités l'octroi annuel destiné aux loisirs. La lettre mentionne que le rapport financier a été fourni à chaque membre du Conseil, que ledit rapport démontre sans équivoque que les membres de la Commission des Loisirs ont fait leur très large part pour ramasser des fonds devant servir aux loisirs en général. La Commission des Loisirs demande par cette lettre, qu'une somme de \$3,500.00 soit mise à la disposition de la Commission en mentionnant que cet argent qui vient du peuple retournera au peuple avec intérêts en considérant les services que la Commission des Loisirs va rendre à toute la communauté.

M. l'Echevin Jacques Dugré se dit favorable d'accorder à la Commission des Loisirs, 100% de la somme demandée en considérant le bon départ que la Commission des Loisirs a donné à ses activités, que pour une fois que nous avons des hommes compétents dans ce domaine, il nous faut les supporter.

Le 29 mars 1966.

J.M.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc., la somme de \$3,500.00 comme octroi annuel.

Sur ce, la séance est levée.

Amand Laliberté Pro-maire,

Besauviers Sec-Trés.

4 avril 1966

Présences.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 avril 1966 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour à laquelle étaient aussi présents MM. les échevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier.

Minutes
140-66

Prenaient aussi place à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A. Gérant Municipal et secrétaire-trésorier, Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, échevin,

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 21 mars 1966, de l'assemblée spéciale du 29 mars 1966 et de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No. 180 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les Membres du Conseil en date du 2 avril 1966.

ADOPTÉ.

Liste de comptes
#67-C
141-66

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, échevin,

Que la liste de comptes No. 67-C comportant des dépenses au montant de \$29,899.61 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Subdivision
17-136

PROPOSE par M. Fernand Colbert, échevin,

142-66

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et démontrant plus spécifiquement la subdivision No. 17-136 et appartenant à M. Roger Larouche, soit et est adopté tel que soumis par M. Georges Cariépy, A.G.; ce plan porte le No. D-3070.

ADOPTÉ.

Permis de construction Roger
Larouche.
143-66

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, échevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, échevin,

Que l'inspecteur de construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour commerce et résidence, à M. Roger Larouche sur le lot 17-136 en raison que le dit lot est en voie d'être cadastré.

ADOPTÉ.

Parcs T-Duvernay.
144-66

PROPOSE par M. Gaston Cormier, échevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, échevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat préparé par Me. Gilles Guy Garceau, Notaire, concernant

4 avril 1966

1744

la cession des lots Nos. 159-80, 161-199, 161-200, 161-201, 160-203, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; ces terrains sont cédés par Terrasse Duvernay Inc., à la condition qu'ils servent comme parcs publics ou terrains de jeux au service de la population de la susdite municipalité.

ADOPTÉ.

Octroi Comm. des
Incendies.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

145-66

SECONDE par M. Eddy Charpentier, échevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'adresse officiellement au Ministère des Affaires Municipales afin d'obtenir les octrois à obtenir en vertu de la Loi de la prévention des incendies en regard de la construction de la caserne des pompiers à même le futur Hotel de Ville.

ADOPTÉ.

Amendements aux
règlements.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, échevin,

146-66

SECONDE par M. Fernand Colbert, échevin,

Que les obligations comprises dans l'émission de \$699,000. et émises en vertu:
du règlement No. 172 pour un montant de \$200,200.
du règlement No. 175 pour un montant de \$300,000.
du règlement No. 177 pour un montant de \$177,900.
du règlement No. 184 pour un montant de \$ 20,900.
soient datées du 1er avril 1966. Ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite Banque à Toronto; un intérêt à un taux n'exédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement le 1er octobre et le 1er avril de chaque année; les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements.

ADOPTÉ.

Courte échéance.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, échevin,

147-66

SECONDE par M. Fernand Colbert, échevin,

Que pour l'emprunt total de \$699,000. autorisé par les règlements nos. 172, 175, 177, 184, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de dix ans au lieu du terme de 20 ans pour les règlements Nos. 172, 177 et 184 et pour un terme de dix ans au lieu du terme de 40 ans pour le règlement no. 175, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ.

4 avril 1966

Congrès des
Gérants.

148-66

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A. soit et est autorisé à se rendre au Congrès de l'Association des Gérants Municipaux qui se tiendra à Montréal les 16, 17 et 18 juin prochains; les dépenses inhérentes à ce Congrès seront ratifiées à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

Quincaillerie
Hotel de Ville.

149-66

M. R. Desaulniers, Gérant Municipal informe les membres du Conseil des soumissions obtenues pour la quincaillerie devant entrée dans la construction de l'Hotel de Ville; 4 soumissions sont parvenues au Gérant, elles sont:

Quincaillerie Shawinigan Inc. pour le prix de \$1,786.10

Loranger & Molesworth Ltée., pour le prix de \$2,135.90

P.A. Gouin Ltée., pour le prix de \$2,030.00

Pascal Hardware Co. Ltd., pour le prix de \$2,150.00

PROPOSE par M. Fernand Colbert, échevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, échevin,

Que la soumission de la Quincaillerie Shawinigan Inc. pour la fourniture de la quincaillerie dans la construction de l'Hotel de Ville, au montant de \$1,786.10 soit et est acceptée.

ADOPTÉ.

Protestations à
Cité 3-Riv.

150-66

A la suite du Festival de l'Habitation à la bâtisse Industrielle de Trois-Rivières, exposition à laquelle les trois villes soeurs avaient leur propre kiosque il a été remarqué qu'au kiosque de la Cité des Trois-Rivières, le département de l'urbanisme n'avait nullement tenu compte de l'existence de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et que la ville de Trois-Rivières englobait totalement Trois-Rivières-Ouest.

Après remarques aux officiers de la Cité, un cercle qui indiquait une population de 2500 âmes a été inscrit aux limites Ouest de notre Ville.

Il est donc PROPOSE par M. Fernand Colbert, échevin,

SECONDE A L'UNANIMITE

que des protestations soient envoyées au Conseil Municipal de la Cité de Trois-Rivières pour ce manque de courtoisie de l'un de leurs départements, en ignorant l'autonomie de Trois-Rivières-Ouest et principalement en s'accaparant du coeur de notre ville qui fait l'avenir de Trois-Rivières-Ouest; ici nous mentionnons la jonction de la Transquébécoise et l'autoroute Montréal-Québec.

ADOPTÉ.

Rue Sidbec
151-66

PROPOSE par M. Paul Jacob, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

J.M.
1746

4 avril 1966

Que le service technique de la Ville fasse le nécessaire pour la mise en forme temporaire de la partie de la rue Sidbec afin de desservir le lot No. 10-10

ADOPTÉ.

Aqueduc
Denoncourt
(Avis)

En date du 18 mars 1966, sous la signature de L.P. Couture, Ing., La Régie des Eaux du Québec avise les autorités que M. Philippe Denoncourt s'est adressé à la Régie pour demander une modification de taux. Les augmentations demandées sont les suivantes: Maison d'été \$5.00, maison pour toute l'année \$5.00 Ferme et maison \$5.00

Lt. Gouverneur
Merci!

En date du 21 mars 1966, M. Hugues Lapointe, Lieutenant-Gouverneur de la province, fait parvenir aux autorités municipales des remerciements pour les félicitations adressées lors de sa nomination à ce haut poste.

Gouvernement
Merci!

Le Premier Ministre de la Province et les Membres du Conseil exécutif font parvenir de vifs remerciements pour les condoléances adressées au Gouvernement du Québec à la suite de la mort tragique de l'Honorable Paul Comtois.

Egouts Matton-
Doucet-Bellemare-
Duval-Bourassa.
Approbation.

En date du 29 mars 1966, la Régie des Eaux du Québec approuve l'exécution des travaux décrits aux plans et devis préparés par M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal en regard des égouts pluvial et sanitaire des rues Matton-Doucet-Bellemare-Duval et Bourassa.

Ici, le Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, mentionne qu'il s'agit de la première approbation reçue suivant des plans et devis préparés par M. Lottinville et que, même si, suivant certaine personne la demande n'était pas conforme, l'approbation n'aurait pas été parvenue dans un très court délai. Son Honneur le Maire Jules Montour félicite l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville pour ce beau travail et ajoute que ceci augure bien pour l'avenir.

Conditions-égout
collecteur.
(Voirie)

La Voirie provinciale fait parvenir une copie d'une lettre envoyée à Me. François Lajoie, avocat énonçant que les conditions pour le passage de l'égout collecteur No. 1 apparaissent raisonnables. A la suite de la lecture de cette lettre, l'échevin Henri Guilbert, demande que les procédures soient continuées afin de ne pas se trouver devant des problèmes comme il y en a actuellement.

Contrat-terrain
Hotel de Ville.

Me. Gilles Guy Garceau, notaire, fait parvenir aux autorités municipales une copie du contrat de vente du terrain par la Floriculture H.G. Gauthier à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la construction de l'Hotel de Ville.

Autobus Scolaires
Cons. du travail.

Le Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et District fait parvenir une copie d'une résolution adoptée par ce mouvement concernant le mauvais service de transport en commun pour la gent écolière fourni par la Compagnie de Transport St-Maurice. Le tout est gardé en filière pour référence en temps et lieu.

4 avril 1966

Rapport de
construction.

Le secrétaire-trésorier-adjoint donne lecture du rapport de construction pour le mois de mars 1966 préparé par l'inspecteur de construction M. Bertrand Gilbert.

Ce rapport mentionne que 6 permis ont été émis pour habitations unifamiliales pour une valeur déclarée de \$74,000.00

Trois permis ont été émis pour le deuxième secteur de la Terrasse Duvernay, un au secteur Ste-Catherine de Sienna, un Côte Richelieu (ancienne rue Bettez) et le sixième sur la rue Bellemare.

Les sommes versées pour les permis, totalisent \$60.00

Puisard rue
Pontoise.

M. l'échevin Jacques Dugré fait remarquer à l'ingénieur municipal qu'un puisard de rue est miné sur rue Pontoise ce qui cause un danger. Le Gérant municipal avise M. Dugré que le fait a été signalé au service technique; tout de même M. Lottinville en prend note pour vérification.

Junction rue
Dieppe-Côte Riche-
lieu.

152-66

M. Jacques Dugré, échevin, dit qu'il serait temps de faire le nécessaire pour la localisation des propriétés afin de franchir le cours d'eau Bettez pour la réalisation de la jonction de la rue Dieppe vers Côte Richelieu. Il s'agit ajoute l'échevin Dugré, de faire la localisation des propriétés afin d'être en mesure de faire les négociations nécessaires.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, échevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.G. pour la localisation des propriétés pour la traversée du cours d'eau Bettez en vue de la jonction de la rue Dieppe via Côte Richelieu.

ADOPTE.

Rue Dufresne.

*n'y a

L'échevin Jacques Dugré aborde ensuite la question de la rue à l'est du secteur Terrasse Duvernay, présentement nommée Dufresne. Le cas spécifique que l'échevin Dugré apporte est celui de M. Rosario Charpentier qui ne se trouve pas à avoir de sortie sur cette rue suivant le plan actuel en raison qu'une parcelle de terrain appartenant à Terrasse Duvernay Inc. sépare la propriété de M. Charpentier de la dite rue.

M. Dugré dit qu'il*aucune négociation possible entre M. Laflamme et M. Rosario Charpentier.

Le Gérant municipal, M. Roland Desaulniers, ajoute que M. Marcel Laflamme lui a promis sa collaboration en cette affaire.

M. Dugré termine en disant que si les négociations ne portent pas fruit, il faudra voir à faire modifier le tracé de la rue.

Sur ce la séance est levée.

Jacques Dugré Maire.

Roland Desaulniers Sec-Trés.

Le 18 avril 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 avril 1966 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette session MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier.

Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj., M. Rolland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Procès-verbal
(153-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 1966 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 15 avril 1966.

ADOpte.

Mutations
(154-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que les mutations du mois de mars 1966 soient et sont adoptées telles que fournies par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières pour inscription au livre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Soumissions
rue Sidbec

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., procède à l'ouverture des soumissions pour la confection primaire d'une partie de la rue Sidbec demandées sur appel; cinq soumissionnaires ont rentré leur cotation dans le délai demandé:

De L'Orme Construction Ltée pour un montant de \$6,104.50,

Génial Construction Inc., pour la somme de \$6,359.00,

Noé Veillette Inc., pour la somme de \$5,924.00,

Clément Ricard pour la somme de \$5,509.00,

Yves Robichaud pour la somme de \$7,772.00.

Toutes et chacune de ces soumissions étaient accompagnées d'un chèque visé représentant 10% de la soumission. Après vérification par l'Ingénieur Municipal et le Gérant Municipal, les soumissions sont déclarées conformes à l'appel.

Le 18 avril 1966.

(155-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission, soit celle de Clément Ricard, au montant de \$5,509.00, pour la confection primaire d'une partie de la rue Sidbec, et que le contrat de ces travaux soit octroyé à ce dernier dès que les procédures légales auront été remplies; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Ajourne-
ment
(156-66)

Comme les membres du Conseil avaient à rencontrer l'urbaniste avant la présente assemblée, l'agenda de la présente session n'a pu être étudié; pour cette raison, il est:

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la présente assemblée soit et est ajournée à 10.00 P.M. ce jour même.

ADOPTE.

Jules Montour Maire

Desaulniers Sec-Trés.

Le 18 avril 1966.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue à 10.00 P.M., le 18 avril 1966, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier et Gaston Cormier. L'Echevin Paul Jacob s'excuse, étant appelé à ses affaires personnelles.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Pépé
le Moko
(157-66)

Le 18 avril 1966.

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à biffer la somme de \$180.00 dollars de taxe d'affaires chargée à Salon Pépé le Moko, pour 1965 et le même montant pour 1966, en considération que la taxe d'affaires à ce commerce a été chargée suivant le nombre de chaises incluses dans le salon et qu'en fait, deux chaises seulement sont utilisées.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre à Massicotte & Fils le dépôt garantie au montant de \$5,520.00 dollars pour confection de chaîne et le pavage des rues Matton, Doucet et Du Fleuve, retour d'un cautionnement d'exécution au montant de \$27,593.03.

ADOPTE.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., explique aux membres du Conseil que Dame Arthur St-Arneault du 269 rue Des Dominicains, est en contravention avec le règlement de construction en raison qu'une remise située à l'arrière de son habitation a été transformée pour servir d'habitation. Son Honneur le Maire Jules Montour explique que suivant les règlements, une deuxième habitation ne peut pas être bâtie sur un même lot.

PROPCSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que Me Robert-Louis Gouin, Avocat, Procureur de la Ville, soit et est autorisé à prendre les mesures nécessaires contre Dame Arthur St-Arneault, pour empêcher cette dernière de faire servir la bâtisse située à l'arrière de sa demeure comme habitation, le tout suivant les prescriptions du règlement No 98 et ses amendements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le Gérant Municipal explique aux membres du Conseil que suivant les prescriptions de notre règlement d'aqueduc, ce sont les propriétaires qui sont responsables du paiement de la taxe de compensation d'aqueduc. Dans le cas du Centre d'Achats, certains magasins n'ont pas acquitté de taxe de compensation; il est donc dans l'ordre d'en faire exécuter le paiement par les propriétaires du Centre d'Achats. Pour cette raison, le Gérant Municipal demande au Conseil de référer le tout à l'Aviseur Légal.

Dépôt garantie
Massicotte
& Fils
Matton etc
(158-66)

Dame A.
St-Arneault
(159-66)

Taxe
d'eau
Centre
d'Achats
(160-66)

Le 18 avril 1966.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Avisseur Légal, Me Robert-Louis Guoin, soit et est autorisé à collecter des propriétaires du Centre d'Achats la taxe de compensation d'aqueduc pour les années 1965 et antérieures, portée en arrérages.

ADOPTE.

Remerciements
P.A. Guoin
(161-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à la maison P.A. Guoin Ltée des félicitations pour le magnifique succès remporté par le Festival de l'Habitation organisé par cette maison commerciale et que par la même occasion, la Ville de Trois-Rivières-Ouest remercie les dirigeants de P.A. Guoin Ltée pour avoir mis à la disposition de notre Ville, un kiosque à cette exposition.

ADOPTE.

Merci à
Génial
Construction
(162-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à la firme Génial Construction Inc., de sincères remerciements pour la confection du kiosque de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au Festival de l'Habitation 1966 et pour cette participation à cette exposition.

ADOPTE.

Réclamation
J. N.
Allaire
(163-66)

M. Jean-Noel Allaire du 431, Jacques-Cartier, produit en date du 13 avril 1966, une réclamation au montant de \$100.00 pour dommages causés à sa propriété par un refoulement d'égoût.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la réclamation au montant de \$100.00 dollars pour dommages causés par refoulement d'égoût produite par M. Jean-Noel Allaire du 431, Jacques-Cartier, soit soumise à l'Avisseur Légal, Me Robert-Louis Guoin, Avocat, pour que ce dernier défende les intérêts de la Ville face à cette réclamation.

ADOPTE.

Le 18 avril 1966.

Estimé No 1
Hôtel de
Ville
(164-66)

En date du 12 avril 1966, M. Roger Villemure, Architecte, fait parvenir au Gérant Municipal, un certificat de paiement représentant l'estimé No 1 pour travaux complétés à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Général Construction Inc. la somme de \$17,710. représentant l'estimé No 1 des travaux complétés dans la construction de l'Hôtel de Ville.

ADOPTE.

Pierre
Naturelle
à l'Hôtel
de Ville
(165-66)

M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, explique aux membres du Conseil que la compagnie Pierre Naturelle St-Chrysostome Inc., a offert de fournir gratuitement la pierre naturelle pour être appliquée aux endroits indiqués et spécifiés par l'Architecte Roger Villemure, dans la construction de l'Hôtel de Ville, et ce dans le but de mettre en évidence dans notre Ville, le produit de leur carrière. Le Gérant ajoute qu'il s'est empressé d'accepter ce cadeau.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à la firme Pierre Naturelle St-Chrysostome Inc., de sincères remerciements pour la fourniture de pierre naturelle, à titre gratuit, à être appliquée en façade de l'Hôtel de Ville en construction.

ADOPTE.

Eboulis
Chemin
Ste-Marguerite
(166-66)

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., explique aux membres du Conseil que lors de la confection du réseau d'aqueduc dans la partie Ouest du Chemin Ste-Marguerite, des éboulis ont été occasionnés dans le fossé bordant le Chemin Ste-Marguerite dans la partie Ouest de la Ville. Suivant les estimés du Service Technique, le coût des réparations s'élèverait à environ \$150.00.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier et Gérant Municipal soit et est autorisé à faire faire les réparations nécessaires au fossé bordant le Chemin Ste-Marguerite du côté Ouest, et que les dépenses ainsi encourues soient chargées au règlement No 162-N.

ADOPTE.

Le 18 avril 1966.

Octroi
S.C.H.L.
(167-66)

M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, explique aux membres du Conseil qu'il serait dans l'ordre de demander à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement des avances sur l'octroi pour le collecteur sanitaire No 1 tel qu'effectué par le Ministère des Affaires Municipales.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier et Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., soit et est autorisé à demander à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, des avances sur l'octroi pour le collecteur sanitaire No 1, tel qu'approuvé par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE.

Service
public
rue
Iberville
(168-66)

Le Gérant Municipal explique aux membres du Conseil qu'il serait dans l'ordre que l'égoût, la confection et le pavage de la rue Iberville soient complétés afin de desservir les maisons déjà érigées et d'autres susceptibles d'être érigées sous peu.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Service Technique de la Ville soit et est autorisé à préparer les plans et devis pour demande de soumissions pour la confection de l'égoût, la confection de la rue et le pavage sur la rue Iberville.

ADOPTE.

Egoût Val
Mauricie
Emissaire
(169-66)

Le Gérant Municipal explique que l'émissaire de l'égoût de Val Mauricie au Sud de la Route 2 occasionne des éboulis de terrain en raison que le tuyau serait sectionné; le Gérant demande donc que les travaux de réparation déjà décrétés dans le règlement de l'égoût de Val Mauricie soient effectués dans le plus bref délai.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Service Technique soit et est autorisé à effectuer les réparations nécessaires à l'émissaire d'égoût du secteur Val Mauricie au Sud de la Route No 2.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Service Technique soit et est autorisé à préparer les plans et devis pour demande de soumissions pour la confection de l'égoût du côté Ouest de la rue Pratte.

ADOPTE.

Egoût rue
Pratte
(170-66)

Le 18 avril 1966.

Pierre sur
Guay De
Sienne et
Roberge

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., explique que la partie Sud de la rue De Sienne, la rue Guay et la rue Roberge demande une réparation qui ne peut, au dire du Gérant Municipal, être considérée comme un simple entretien; M. Desaulniers dit qu'il y aurait lieu de faire un règlement de répartitions. Le Gérant Municipal explique qu'il s'agit ici d'étendre et de compacter une couche d'environ 3 pouces de pierre concassée afin de rendre ces rues carrossables.

Il est donc demandé que le Service Technique fasse un estimé du coût des travaux à être exécutés, et sur réception de cet estimé, le Conseil avisera sur la procédure à suivre.

Congrès
à L'Es-
térel
(171-66)

L'Institut des Officiers Municipaux de Finance et d'Administration annonce son congrès pour les 8, 9, 10 et 11 juin prochain en la Ville de L'Estérel; comme le Gérant Municipal M. Roland Desaulniers qui, dans le passé suivait ce congrès ne peut à toute fin pratique cette année y assister en raison que ce congrès suivrait immédiatement le cours en administration qu'il doit suivre à l'Université de Montréal, suggère aux membres du Conseil de déléguer le Secrétaire-Trésorier-Adj. M. Réal Fleury, afin que le congrès serve aux officiers de la Ville.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. soit et est autorisé à participer au Congrès Annuel de l'Institut des Officiers Municipaux en Finance et en Administration à être tenu à l'Estérel, les 8, 9, 10 et 11 juin prochain; les dépenses inhérentes à ce congrès seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

Congrès
Police &
Pompiers
(172-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Directeur de la Sûreté Municipale et le Chef des Pompiers soient et sont autorisés à se rendre à Sept-Iles participer au Congrès de l'Association des Chefs de Police et de Pompiers qui sera tenu les 4, 5, 6 et 7 juillet prochain; les dépenses inhérentes à ce congrès seront ratifiées à une assemblée ultérieure après suggestion du Gérant Municipal.

ADOPTE.

Niveau
d'égoût
et cla-
pet

A la demande de l'Ingénieur Municipal et de ses assistants, le Gérant Municipal demande qu'un règlement soit passé pour obliger les nouvelles constructions à se bâtir à 30 pouces plus haut que l'égoût sanitaire et

Le 18 avril 1966.

Avis de
motion

obliger les nouvelles constructions à avoir un clapet de sécurité sur leur conduite d'égout. Après discussion concernant le 30 pouce de pente pour l'égout sanitaire, il est décidé que le tout devra faire l'objet d'un niveau précis à chaque construction suivant le niveau de l'égout et de la rue.

M. l'Echevin Fernand Colbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet d'obliger les propriétaires à avoir un clapet de sécurité sur leur conduite d'égout sanitaire et à poser ladite conduite d'égout sanitaire au niveau fourni par le Service Technique de la Ville.

Terrain
de jeux
Estimé

M. Rolland Lottinville, Ingénieur Municipal, fournit aux membres du Conseil un estimé des travaux à être exécutés sur le terrain situé à l'arrière de l'école Notre-Dame du Rosaire et sur le terrain des écoles Marguerite Bourgeois et Pie XII, pour améliorer lesdits terrains dans le but de les rendre accessibles aux jeux d'été. Le montant total de l'estimé de ces travaux se chiffre à \$956.00; cependant, la Commission Scolaire Chavigny doit procéder elle-même à l'enlèvement et à la transplantation de la clôture séparant la cour de l'école Marguerite Bourgeois et celle de l'école Pie XII, ces travaux faisant partie de l'estimé des travaux fournis par l'Ingénieur Municipal se chiffrent à \$450.00. Il resterait donc à la Ville un reliquat d'environ \$506.00 à payer par la Ville. L'Echevin Fernand Colbert s'informe si l'octroi au montant de \$3,500.00 ne comprenait pas la confection de ces travaux. Le Secrétaire-Trésorier-Adj. explique que la Commission va être appelée à faire d'autres améliorations comme l'intérieur du losange en poussière de pierre et les accessoires nécessaires pour les différents jeux.

(173-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire exécuter les travaux de nivellement aux terrains situés en arrière de l'école Notre-Dame du Rosaire et aux cours d'écoles Marguerite Bourgeois et Pie XII, le tout suivant les estimés fournis par M. Rolland Lottinville, Ingénieur Municipal, en date du 14 avril 1966.

ADOPTE.

Pour faire suite à cette résolution, M. Gaston Cormier, membre de la direction de la Commission des Loisirs, remercie le Conseil pour cette générosité à l'égard de la Commission des Loisirs.

Cadastre
Hôtel de
Ville
(174-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le plan de subdivision préparé par M. Georges Ga-

Le 18 avril 1966.

riépy, A.G., et portant le numéro D-3096 nous montrant la subdivision d'une partie des lots 11 et 12 du Cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, soit et est accepté, et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, l'original du plan et du livre de renvois officiels, en ce qui concerne la subdivision ci-haut mentionnée.

ADOPTE.

Exposition
Tentes-remorque

La maison Simpson Sears par l'entremise de son gérant local M. Renaud, demande aux autorités la permission de tenir une exposition de tentes-remorque sur les terrains face à l'établissement Del Dugré Inc., en bordure de l'Avenue Jean XXIII, et ceci les samedi et dimanche des mois de mai et juin. Le Gérant Municipal explique aux membres du Conseil que dans ce cas, nous devons appliquer le minimum de taxe d'affaires, soit \$25.00, et que d'un autre côté, le tout vient devant la table du Conseil à savoir s'il n'y aurait pas d'objections en raison du site. Les membres du Conseil sont unanimes à ne voir aucune objection à la tenue de cette exposition.

Avis de
Motion
rue Matton,
Doucet, Du
Fleuve,
Duval, Bel-
lemare,
Bourassa.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, fournit aux membres du Conseil les chiffres comparatifs pour la possibilité de trois règlements différents pour les services publics à être confectionnés pour desservir les rues Matton, Doucet, Du Fleuve, Bellemare, et Bourassa. Il est expliqué qu'il y a possibilité de faire un règlement séparé pour Matton, Doucet et Du Fleuve et que ce règlement se monterait à \$150,300., ce qui occasionnerait une taxe d'environ \$2.15 du 100 pied carrés. Il y aurait aussi possibilité de confectionner un règlement pour les rues Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve au montant de \$286,600.00 ce qui établirait la répartition à environ \$2.31 du 100 pied carrés et il reste aussi la possibilité de faire un règlement global pour toutes ces rues combinées pour un montant de \$436,900.00, ce qui établirait la répartition annuelle à environ \$2.25 du 100 pied carrés.

L'Echevin Fernand Colbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$436,900.00 pour pourvoir au paiement de la confection de l'égoût sanitaire, l'égoût pluvial, la mise en forme des rues, le pavage des rues et chaînes de rues sur les rues Matton, Doucet, Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve; le règlement établira la répartition basée et calculée sur la superficie des terrains à desservir.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Electricité
rue Sidbec
(175-66)

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de faire l'installation électrique nécessaire sur la rue Sidbec,

Le 18 avril 1966.

afin de desservir la bâtisse à être érigée par M. Le-gras et les autres immeubles susceptibles de s'établir en bordure de cette rue.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., soit et est autorisé à donner avis à Dame Julien Cinq-Mars que la Ville de Trois-Rivières-Ouest va quitter les locaux situés à 431 et 433 rue Lacerte, pour le 1er juillet 1966; et qu'avis soit aussi donné à M. Armand Roy que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne renouvellera pas le bail pour le loyer du camion-incendie au 270 rue Lacerte, à l'expiration du présent bail.

Avis aux
proprié-
taires
(176-66)

Correction
rue Du-
fresne

Il est ensuite question de la correction du plan de la rue appelée temporairement "rue Dufresne" afin de donner une sortie à l'immeuble de M. Rosario Charpentier. Le cas a été soumis à l'urbaniste qui consent à ce que la rue soit modifiée pour amener la rue en bordure du terrain de M. Charpentier; les instructions seront donc données à l'Arpenteur Géomètre Georges Gariépy, pour que la correction en ce sens soit exécutée.

Congrès
de l'Union
des Muni-
cipalités

L'Union des Municipalités de la Province de Québec fait parvenir aux autorités les renseignements concernant le prochain congrès ainsi que des cartes d'inscription et de réservations de chambres d'hôtel; le prochain congrès se tiendra du 6 au 8 octobre prochain à l'Hôtel Reine Elizabeth à Montréal. Les membres du Conseil qui sont désireux de se rendre à ce congrès n'auront qu'à communiquer avec le Gérant Municipal pour que les réservations nécessaires soient faites.

Différents
contrats

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir des copies de contrats enregistrés concernant:

- 1.- La servitude donnée par M. Charles Lafleur en regard de l'égoût collecteur,
- 2.- Le contrat d'achat du terrain des bâtisses de Michel Dugré,
- 3.- Le contrat d'achat du terrain de M. Auguste Bettez pour la Pâtisserie Superbe,
- 4.- Le contrat de servitude Léo Doyon et Dame Marcel Adams, en regard de l'égoût collecteur.

Syndicat
des cami-
onneurs

Le Syndicat des Camionneurs de Trois-Rivières et Région Inc. en date du 5 avril 1966, sous la signature de M. Léo Valois, Président, fait parvenir aux membres du

Le 18 avril 1966.

Conseil, une lettre par laquelle ce syndicat demande aux autorités de Trois-Rivières-Ouest d'accorder la priorité aux camionneurs du syndicat, dans la mesure du possible, quand il s'agira de faire effectuer des travaux ayant trait au camionnage, et ce, lorsqu'il y aura un besoin de camions pour du travail à exécuter dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest et par ladite Ville. Le Gérant Municipal mentionne qu'il faudra en tout temps donner préséance aux camionneurs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et cependant, il sera tenu compte de la lettre du syndicat lorsque besoin s'en fera sentir.

Merci de
P.A. Gouin

En date du 11 avril 1966, sous la signature de Noël Lamy, Directeur des Relations Extérieures, la maison P.A. Gouin Ltée fait parvenir aux autorités des remerciements pour la part active que notre Ville a apportée au succès du Festival de l'Habitation 1966.

Demande
de ser-
vices
U. Jacob

En date du 7 avril 1966, M. Uldéric Jacob & Fils font la demande d'installation de services publics pour desservir les sept (7) terrains appartenant à cette firme et étant en bordure de la rue Bellefeuille, à la hauteur du secteur Val Mauricie; cette demande est en vue de construire les terrains sous peu. Son Honneur le Maire Jules Montour informe les membres du Conseil que les terrains appartenant à M. Jacob sont touchés par l'homologation de la rue Bellefeuille.

M. Henri Guilbert, Echevin, se demande s'il ne serait pas dans l'ordre d'aviser le propriétaire touché par l'homologation de la rue Bellefeuille de ce fait; il s'agit ici d'aviser tous les propriétaires affectés par le plan d'homologation déposé au Bureau d'Enregistrement en regard de la construction future de la rue Bellefeuille, afin que ces gens puissent venir consulter le plan en question.

(177-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier et Gérant Municipal avise, par courrier, tous les propriétaires affectés par le plan d'homologation de la rue Bellefeuille, en vue de les informer de la teneur du dit plan.

ADOPTE.

Congrès
Associ-
ation
Dentaire
de la
Mauricie

Le docteur Conrad Godin fait parvenir aux autorités une demande du Comité Exécutif de l'Association Dentaire de la Mauricie tous les documents publicitaires possible de notre Ville pour être distribués aux 400 congressistes que cette association attend pour son prochain congrès qui sera tenu les 9, 10 et 11 juin prochains à La Malbaie. Toute la documentation néces-

Le 18 avril 1966.

saire sera donc fournie à cette association.

Couver-
ture
rue
Cource-
lette

La Commission Scolaire Chavigny fait parvenir une copie de résolution demandant aux autorités de Trois-Rivières-Ouest de prendre les procédures nécessaires afin de voir au prolongement de la rue Courcelette vers Terrasse Rosemont, procédures comprises dans le contrat de cession de cette artère par Terrasse Duvernay Inc. à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Son Honneur le Maire Jules Montour dit que le propriétaire des Immeubles Trois-Rivières Inc., propriétaire de la Terrasse Rosemont a contacté l'urbaniste, M. Latté, pour la confection d'un plan de subdivision, et que le prolongement de la rue Courcelette sera compris dans ce plan. Concernant l'ouverture de la rue Courcelette du côté de Terrasse Duvernay Inc., il faudra donc avoir l'approbation de la majorité des propriétaires du dit secteur Terrasse Duvernay, afin de prolonger cette rue vers le secteur Rosemont.

Approba-
tion du
site de
la nou-
velle
école

En date du 6 avril 1966, M. Rolf Latté fait parvenir aux autorités une lettre par laquelle l'urbaniste dit que le site projeté pour la nouvelle école au secteur Terrasse Duvernay répond bien aux besoins de la population existante dans la partie Nord de Terrasse Duvernay, ainsi que la population le long du Chemin Ste-Marguerite. L'urbaniste ajoute que plus tard, lorsque le territoire sera plus développé, d'autres écoles seront nécessaires et celles-ci seront montrées dans le plan d'aménagement qui sera préparé à cette occasion.

Modifi-
cation
aux ré-
glements
Nos 172,
175, 177
et 184

En date du 14 avril 1966, sous la signature de Me Jean-Louis Doucet, C.R., Sous-Ministre, le Ministère des Affaires Municipales fait parvenir aux autorités l'approbation aux modifications apportées aux règlements Nos 172, 175, 177 et 184, tel que demandé par la résolution adoptée le 4 avril 1966 concernant la date du paiement des obligations ainsi que la courte échéance à 10 ans.

Vidanges
de l'ex-
térieur

En date du 16 avril 1966, la Corporation Municipale de La Visitation de Pointe-du-Lac et la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, font parvenir aux autorités de Trois-Rivières-Ouest des copies de résolution par lesquelles lesdites Corporations demandent à la Ville de Trois-Rivières-Ouest la permission d'emprunter le réseau routier de notre Ville pour le transport des vidanges de Pointe-du-Lac jusqu'au lieu de l'enfouissement sanitaire dans notre Ville. M. l'Echevin Jacques Dugré mentionne qu'on ne peut à toute fin pratique refuser l'accès à nos rues. Cependant, M. Dugré mentionne qu'il serait temps d'étudier la possibilité de refréner le passage des camions chargés de toutes sortes de détritrus qui empruntent soit le Chemin Ste-Marguerite ou l'Avenue Jean XXIII pour se rendre au lieu de l'enfouissement sanitaire; ici, M.

Le 18 avril 1966.

l'Echevin Dugré fait mention que certains commerces ou industries venant de la partie extrême Est de la Cité des Trois-Rivières et qui empruntent ces voies d'accès plutôt que d'emprunter le Boulevard Des Forges en la Cité de Trois-Rivières. Il sera donc répondu aux deux municipalités ci-haut mentionnées qu'on ne peut leur refuser l'accès de nos rues mais cependant, des copies de notre règlement des bâches leur sera envoyées pour leur information.

Félicitations
de Gaston
Panneton

En date du 18 avril 1966, M. Gaston Panneton demande aux autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de transmettre ses félicitations au Chef de Pompiers M. Launier, ainsi qu'aux pompiers volontaires pour le travail prompt et très efficace accompli par ces derniers lors de l'incendie de son hangar. M. Panneton souligne que sans leur prompt intervention, son garage, sa maison ainsi que celle de son voisin M. Gustave Dufresne, auraient été en sérieux danger. M. Panneton termine en disant que par le beau travail de la Brigade des Incendies une conflagration plus grave a été évitée ce qui est tout à l'honneur de cette brigade.

Traversée
cours
d'eau
Bettez

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe où en sont rendues les procédures pour la traversée du cours d'eau Bettez dans le prolongement de la rue Dieppe. Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., informe M. Dugré que le travail de l'arpenteur géomètre a été retardé en raison des difficultés que les employés ont eu à se rendre sur le terrain du docteur Bourque, afin de tirer les lignes et de chaîner le terrain; le Gérant mentionne que le travail a dû être effectué en tracant un polygone vers le Chemin Ste-Marguerite afin d'éviter d'empiéter sur la propriété du docteur Bourque, ce qui a eu pour effet de retarder le travail de l'arpenteur géomètre. M. l'Echevin Dugré dit qu'il serait urgent d'avoir les données aussitôt que possible afin d'être en mesure de négocier et de connaître le prix des transactions à être effectuées.

Sur ce, la séance est levée.

Jacques Dugré Maire
Roland Desaulniers Sec-Trés.

Le 2 mai 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mai 1966 à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette session MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier Paul Jacob et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à la table des délibérations M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. et M. Roland Lotinville, Ingénieur Municipal; M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier excuse son absence en raison de maladie.

Minutes
(178-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 avril 1966 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 29 avril 1966.

ADOPTÉ.

Liste de
Comptes
No 68-C
(179-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la liste de comptes No 68-C comportant des dépenses au total de \$17,896.68 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Avis de
motion
réglement
185-A

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$55,000.00 pour pourvoir à l'ameublement et à l'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville.

Biffage
de taxes
(180-66)

A la suite de recommandations du Secrétaire-Trésorier il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que les montants suivants en regard des noms des sous-mentionnés soient biffés des livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest:

Emile Bourassa pour inscription en double \$22.06 pour l'année 1965.

Mme Philéas Côté, taxe de fossé 1963, \$77.00,

Marcel Michaud, taxe de fossé 1963, \$76.50

Le 2 mai 1966.

Maurice Morin, taxe de fossé 1963, \$56.13

Raoul St-Pierre, taxe de fossé 1963, \$24.77

Gaston Fugère, pour terrain vendu à la Ville \$15.75, en 1966

C.P.R. en raison d'expropriation par la Voirie 1966, \$43.65

Idonel Levasseur, taxe d'affaires 1965 en raison d'abandon, \$15.00

Mme Henri Bellemare, compensation d'aqueduc, loyer fermé 1965, \$6.25

Terrasse Duvernay Inc. section Parc 1965, \$87.37

Pharmacie Houde, intérêts chargés par erreur en 1965, \$3.30

Gaston Panneton, crédit sur taxes payées 1966 en raison d'incendie \$1.75.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession de terrain pour une partie du lot 159 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Terrasse Duvernay Inc.; le terrain qui fait partie des présentes est borné à l'Est par les subdivisions No 66, 67 et 79 du lot 159 du susdit cadastre, au Nord par une autre partie non subdivisée du lot 159 avec délimitation d'une ligne imaginaire dans l'axe de la ligne Sud de la subdivision No 65 du dit lot 159 du susdit cadastre, à l'Ouest par la ligne séparative des lots 158 et 159 du susdit cadastre et au Sud par la subdivision No 16 du lot 159 du susdit cadastre. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOPTE.

En date du 21 avril 1966, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction produit au Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., un écrit à l'effet qu'il a donné un accusé de réception à la suite de déposition de plan pour un garage commercial projeté par M. Maurice Laurendeau sur la rue Gélinas plus spécialement sur le lot No 42-14. Le Conseil est d'avis que le permis sollicité soit refusé en vertu de l'avis de motion pour le dépôt du plan directeur d'urbanisme.

Cession
de terrain
Pa 159
(181-66)

Permis
de construction
refusé à
Maurice
Laurendeau



Le 2 mai 1966.

Permis à
M. G. Fau-
dreault
refusé

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, en date du 21 avril 1966, soumet au Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers C.G.A. qu'en date du 20 avril 1966 un accusé de réception a été remis à M. Louis Plante, Agent de Alcide Caron, Courtier en Immeuble à titre de représentant pour M. G. Gaudreault à la suite d'une déposition d'une copie de plans corrigés pour l'habitation projetée rue Landerneau sur les lots 160-359 et 160 P-358. L'Inspecteur de Construction explique que les plans corrigés en incluant le garage attenant donne une superficie inférieure pour l'étage supérieur à moins de 60% du rez-de-chaussée; conformément à l'article 111-5 du règlement No 98, un délai de 10 jours nous est alloué avant de prendre une décision.

Le Conseil est d'opinion que ce permis a été refusé en raison qu'il était non conforme aux règlements de zonage existants. Son Honneur le Maire explique que l'affaire est classée car M. Gaudreault a maintenant fait acquisition d'un terrain dans la Cité de Trois-Rivières.

Règlement
No 77-A
(182-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

*Rescindie par
résolution
No 204-66*


Que le règlement No 77-A décrétant la confection de l'égoût sanitaire, de l'égoût pluvial, la mise en forme des rues, le pavage des rues et la confection des chaînes de rues sur les rues Matton, Doucet, Duval, Belle-mare, Bourassa et Du Fleuve et autorisant un emprunt au montant de \$436,900.00 à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans ledit règlement soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 P.M. le 9 mai 1966 au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTE.

Rapport
des vérifi-
cateurs
(183-66)

Le Secrétaire-Trésorier-Adjoint, M. Réal Fleury, donne lecture du certificat du vérificateur signé par Langevin, Pellenin et Co. Comptables Agréés, adressé à Son Honneur le Maire et à MM. les Echevins de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Ce certificat mentionne que les vérificateurs ont examiné les livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année terminée le 31 décembre 1965 et qu'ils ont obtenu tous les renseignements et explications qui ont été demandés. L'examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tel sondage des livres et pièces comptables et autres preuves à l'appui qu'ils ont considérées nécessaires dans les circonstances.

De l'avis des vérificateurs, au meilleur de leur connaissance, selon les renseignements obtenus et tel qu'il

Le 2 mai 1966.

appert aux livres, les bilans et les états des revenus et dépenses et de surplus ci-annexé présentent équitablement la situation financière de la Ville au 31 décembre 1965, ainsi que les résultats de ces opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le rapport des vérificateurs sur les états financiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au 31 décembre 1965 et signé par Langevin, Pellerin & Co. C.A., en date du 11 mars 1966, soit et est accepté tel que soumis.

ADOpte.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite à la Voirie Provinciale du Québec, qu'advenant le cas de remise de terrains expropriés pour la construction du Pont de Trois-Rivières, de bien vouloir maintenir les servitudes pour le passage de l'égoût collecteur No 1.

ADOpte.

A la suite de cette résolution, M. l'Echevin Henri Guilbert demande que le Gérant se rende à Québec discuter avec les autorités de cette affaire afin qu'elle soit bâclée le plus vite possible.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la description technique ainsi que le plan préparé par M. Georges Gariépy pour des parties des lots 159 et 160 appartenant à M. Claude Bourque, Terrasse Duvernay Inc. et M. Benoit Gagnon, en date du 19 avril 1966, soient et sont acceptés tel que soumis par l'Arpenteur Géomètre.

ADOpte.

Son Honneur Le Maire Jules Montour demande une résolution pour forcer M. Gaston Bourassa à compléter son travail d'aqueduc sur le Boul. Mauricien à la hauteur de la voie ferrée. M. l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il aimerait qu'une date soit fixée, que le délai maximum accordé à M. Bourassa pour compléter devrait être le 7 mai soit la fin de semaine qui s'en vient.

Servitudes
No: Egoût
collecteur
(184-66)

Descrip-
tion
technique
rue Dieppe
(185-66)

Gaston
Bourassa
B.L. Mauri-
cien
(186-66)

Le 2 mai 1966.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que Gaston Bourassa Ltée soit et est avisé de compléter les travaux d'aqueduc sur le Boul. Mauricien à la hauteur de la voie ferrée avant le 7 mai 1966, faute de quoi les autorités municipales procéderont à ce travail et déduction du coût en sera faite à M. Bourassa.

ADOPTE.

Comité de
Construction
Terrasse
Duvernay

En date du 28 avril 1966, sous la signature de M. André Boudreau, Secrétaire, la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc. produit une lettre aux membres du Conseil de bien vouloir former un comité dont la fonction sera d'accepter ou de rejeter les demandes de permis pour toutes les maisons non conformes au règlement No 107-N-1 et 107-N et toutes les maisons qui semblent apporter des difficultés en rapport avec la topographie du terrain. La Ligue des Propriétaires demande que ce comité soit composé des personnes suivantes: un échevin, un membre de la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc., un membre du bureau de direction de cette même ligue, un membre de la Chambre de Commerce et de l'Inspecteur de la Ville.

Son Honneur le Maire Jules Montour est d'avis que ce comité doit comprendre un membre du Comité d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; le Conseil opte pour cette suggestion.

Formation
du Comité
(187-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à la formation d'un comité de 5 membres, pour décider de l'émission des permis de construction au 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Représen-
tant du
Conseil
sur Comité
(188-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le représentant du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest sur le comité de 5 membres pour l'émission des permis de construction 2ième secteur de Terrasse Duvernay soit et est M. Eddy Charpentier, Echevin.

ADOPTE.

Le 2 mai 1966.

Représentant
du Comité
d'Urbanisme

Les membres du Conseil discutent afin de savoir qui du Comité d'Urbanisme nommer sur le comité de 5 membres pour l'émission des permis de construction au 2ième secteur de Terrasse Duvernay. Son Honneur le Maire Jules Montour est d'opinion de nommer le Président du Comité d'Urbanisme sur le comité en expliquant que le Comité d'Urbanisme est un comité du Conseil et que c'est au Conseil à dicter au Comité le travail à faire. M. Paul Jacob, Echevin, émet l'opinion de convoquer une réunion du Comité d'Urbanisme qui décidera de la nomination du délégué; la nomination pourra donc être faite en même temps que les deux membres de la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc.

Nomination
E. Gilbert
sur Comité
(189-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction soit et est nommé sur le Comité qui aura à décider de l'émission des permis de construction au 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.

ADOpte.

Municipa-
lisation
du trans-
port en
commun
(190-66)

*été

Son Honneur le Maire Jules Montour demande aux membres du Conseil de mandater le Comité du Transport en Commun pour l'étude de la municipalisation de ce service. Son Honneur le Maire explique que le Comité de Transport en Commun avait chargé de faire une étude et que cette étude est terminée et que le rapport a été remis aux autorités municipales mais cependant le Conseil serait désireux que ledit Comité étudie les aspects de la municipalisation du transport. M. l'Echevin Jacques Dugré mentionne que suivant les rapports qu'il a eu de la dernière audition de la Régie des Transports, il est possible que la Compagnie de Transport St-Maurice fasse une autre demande d'ici 6 mois; l'Echevin Dugré émet l'opinion qu'il serait favorable pour la Ville que nous soyons prêts à nous défendre advenant une autre demande de la Compagnie de Transport St-Maurice.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite au Comité de Transport en Commun de bien vouloir étudier les aspects et les implications de la municipalisation du transport en commun pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Le prix
des plans
(191-66)

A la suite d'une recommandation de M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, il est:

Le 2 mai 1966.

*Revoquée par
résolution 218-66
Colbert*

** à ceux qui ne
produisent pas de
soumission,*

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le coût des plans lors de l'appel des soumissions ne soit pas remboursé,^x ceci afin d'éviter que des contracteurs viennent chercher des séries de plans sans jamais soumissionner.

ADOPTÉ.

Plans
d'égoûts
Terrasse
Duvernay
à Régie
des Eaux
(192-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit et est autorisé à présenter à la Régie des Eaux du Québec pour approbation, les plans des égoûts de la partie "B" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay et ce pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Honorai-
res Ingén.
Hôtel de
Ville
(192-66)

Sur rapport de M. Roger Villemure, Architecte, responsable de la construction de l'Hôtel de Ville, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser aux ingénieurs-conseils Provencher & Desjardins, la somme de \$1,619.55, représentant les honoraires pour la confection des plans et devis pour la mécanique et l'électricité à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ.

Vente
du lot
10-11 à
R. Legras
(194-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de vente du terrain portant le numéro de subdivision 11 du lot originaire numéro 10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et comportant une superficie de 30,000 pieds carrés, le tout pour être vendu à M. Roger Legras pour la somme de \$3,600.00 payée comptant faisant un prix unitaire de 12\$ le pied carré; que ledit projet de vente soit soumis au Ministère de l'Industrie et du Commerce et au Ministère des Affaires Municipales de Québec pour approbation; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat, dès que les approbations requises auront été reçues.

ADOPTÉ.

*Revoquée par
résolution
210 205-66*

Le 2 mai 1966.

Mémoire
Chambre de
Commerce
RE: trot-
toir

M. Yvan Latour, Secrétaire du Comité des Affaires Municipales de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest distribue à tous les membres du Conseil une copie du mémoire traitant de la confection d'un trottoir le long du Boulevard Royal. M. Georges Chainé donne lecture du dit mémoire.

Le mémoire mentionne qu'il a été constaté un besoin urgent d'un système de trottoir et que la première étape à suggérer est celle du côté Nord du Boulevard Royal, à partir de l'entrée de la Ville du côté Est jusqu'à la rue Lacerte, en excluant la partie déjà faite de l'église Ste-Catherine de Sienne. Les raisons qui ont motivé cette étude et cette suggestion sont en accord avec les recommandations du Directeur de la Police de Trois-Rivières-Ouest faites dans son rapport annuel et le comité émet l'opinion que c'est un besoin urgent pour la sécurité des piétons, autant jeunes que vieux. Une autre raison de ce mémoire est l'apparence que le tout donnera au Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest dans ses abords. Comme troisième raison, il est mentionné que les employés de la Domtar, de la Westinghouse, de CHIN etc., jouissent depuis quelque temps du trottoir sur le côté de Trois-Rivières et que certainement ces employés se feront un plaisir à l'heure du dîner ou en finissant de travailler, de venir au Centre d'Achats. En terminant, le mémoire mentionne la collaboration qui a toujours existée entre la Chambre de Commerce et le Conseil et qu'encore une fois, cette collaboration sera accordée au mouvement. Il est attaché au mémoire un exposé du nombre d'enfants qui d'après leur âge doivent traverser le Boulevard Royal pour se rendre soit à l'Académie St-Dominique ou au Couvent Ste-Catherine de Sienne. Son Honneur le Maire Jules Montour remercie la Chambre de Commerce et tout spécialement le Comité des Affaires Municipales de ce mouvement pour le travail qu'il a accompli, et avise les membres du dit comité que le Conseil admet la nécessité du trottoir suggéré, et que le tout sera immédiatement mis à l'étude afin d'en connaître le coût et sa réalisation possible.

Monsieur le Maire mentionne ici qu'il y avait déjà été question d'un autre trottoir en partant de Val Mauricie mais du côté Sud; à cette question, M. Yvan Latour, Secrétaire du Comité des Affaires Municipales de la Chambre de Commerce dit que la chose n'a pas été étudiée pour le moment, en raison que le tracé de la Route No 2 soit la rue Notre-Dame n'est pas encore définitif.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest un contrat de vente pour les subdivisions

Cession
de rues
Démonti-
-
(105-66)

Le 2 mai 1966.

J.M.
B

113, 115 et 118 du lot originaire No 42 de la Paroisse de Trois-Rivières, et appartenant à Georges Demontigny Ltée et un autre contrat pour la subdivision No 119 du lot 42 du susdit cadastre appartenant à Georges Normand; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, lesdits contrats.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution, M. Fernand Colbert, Echevin, demande s'il ne serait pas préférable que lors de l'acceptation des subdivisions, la Ville exige la cession des rues et des parcs en même temps. Son Honneur le Maire explique que même si la subdivision est approuvée par le Conseil, elle n'est pas encore officielle tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas prouvée par le Service du Cadastre du Ministère des Terres et Forêts. Sur ce, M. Jacques Dugré, Echevin, dit que les subdivisions devraient être approuvées conditionnellement à la cession des rues. Il sera donc pris bonne note de ces observations à l'occasion des approbations futures de subdivisions.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour une résidence à M. Jean-Paul Gauvin sur les lots 160-276 et 160 P-277 en raison que les services publics étant à proximité même si cette propriété ne fait pas partie de la première partie du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

M. Maurice Vézina, Ing. de la firme Labrecque & Vézina, Ingénieurs-Conseils, vient expliquer au Conseil que des modifications au collecteur d'égoût No 1 ont été nécessités à la demande du Ministère de la Voirie. La principale modification consiste à faire passer le collecteur à 1700 pieds au Sud du chemin de fer. M. Vézina demande donc au Conseil une résolution acceptant les modifications au tracé du collecteur No 1.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Qu'à la suite de consultations des Ingénieurs-Conseils Labrecque & Vézina avec M. Gilbert Ferras, Ingénieur en charge des tracés et projets du Ministère de la Voirie du Québec, la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les modifications au tracé du collecteur d'égoût sanitaire No 1 suivant les plans modifiés Nos 1 et 2. Cependant, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

Permis
de cons-
truction
J.P.
Gauvin
(196-66)

Modifi-
cations
au col-
lecteur
No 1
(197-66)

Le 2 mai 1966.

comprend que le Ministère de la Voirie du Québec assumera tous les frais encourus par la Ville à la suite de ces modifications.

ADOPTÉ.

A la suite de cette résolution, M. Maurice Vézina, Ing. explique au Conseil Municipal qu'il est question d'obtenir un crédit substantiel de la part du contracteur Miron en raison de la longueur de l'égoût en forme de fer à cheval est de beaucoup diminuée. M. Vézina explique qu'il rencontrera au courant de la semaine les contracteurs afin de discuter du crédit à accorder à la Ville.

Parc
vert

L'Echevin Paul Jacob aborde la question du parc vert situé sur la rue Mauriac au secteur Demontigny. M. Jacob explique aux membres du Conseil que des plaintes lui sont parvenues à l'effet que ce parc sert actuellement de dépôt et que des véhicules-automobiles y ont fait un tracé, ce qui déprécie de beaucoup ce secteur. M. Jacob demande donc que ce parc soit nettoyé et ensemené. Son Honneur le Maire Jules Montour demande au Service Technique de préparer un estimé pour niveler et ensemené ce parc décrit comme étant un parc vert, le Maire demande aussi qu'il soit fait le nécessaire pour empêcher les véhicules de circuler sur ce parc.

Félici-
tations
Chambre
de Com-
merce
(198-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à la nouvelle direction de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, et principalement au nouveau président M. Jean-Paul Normandin, les plus sincères félicitations à l'occasion de leur récente nomination comme administrateur de ce corps intermédiaire.

ADOPTÉ.

Traver-
sée du
cours
d'eau
Bettez
(199-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Qu'il soit demandé au Gérant Municipal de bien vouloir aller rencontrer les trois propriétaires impliqués dans le nouveau tracé du prolongement de la rue Dieppe via Côte Richelieu, afin d'entamer les négociations et que le Conseil soit mis au courant dans le plus bref délai possible des conditions d'acquisition des terrains.

ADOPTÉ.

Finance-
ment
égoût
collecteur

En date du 21 avril 1966, sous la signature de M. M. P. McAndrew, Surintendant Régional de la Construction, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement fait parvenir une lettre par laquelle il avise la Ville de

Le 2 mai 1966.

Trois-Rivières-Ouest que le Sous-Ministre des Affaires Municipales, Me Jean-Louis Doucet, C.R., indique que le Ministère n'a aucune objection à ce que la société verse des avances à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à condition que ces avances ne dépassent pas 90% du coût des travaux exécutés. Des avances progressives pourront donc être faites par la S.C.H.L. et ces avances seront les deux tiers du montant versé par la Ville. M. Maurice Vézina explique qu'un premier certificat de paiement sera fait dès demain. Ici, M. Maurice Vézina Ing., explique que Trois-Rivières-Ouest se trouve être la première municipalité dans la province à bénéficier d'un tel genre de financement et suggère que des remerciements soient adressés à Me Jean-Louis Doucet, Sous-Ministre des Affaires Municipales.

Remerciements à
J.-L. Doucet
C.R.
(200-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest fasse parvenir à Me Jean-Louis Doucet, C.R., Sous-Ministre des Affaires Municipales, des remerciements pour avoir permis à la S.C.H.L. de verser à la Ville de Trois-Rivières-Ouest des avances progressives sur le prêt accordé par ladite société.

ADOPTE.

Fossé
Del Dugré
(201-66)

M. J. Adélaré Dugré, Président de Del Dugré Inc., en date du 25 avril 1966, fait parvenir aux autorités municipales, une lettre par laquelle cette dernière maison demande que le fossé du côté Ouest du Boul. St-Jean entre le Chemin Ste-Marguerite et l'Avenue Jean XXIII, soit comblé et ce, de chaque côté de l'entrée de cette maison d'affaires.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de combler le fossé du côté Ouest du Boul. St-Jean entre l'Avenue Jean XXIII et le Chemin Ste-Marguerite; les travaux pourront être exécutés soit sous les soins de Del Dugré Inc., ou par les employés de la Ville, mais dans les deux cas, sous la surveillance de l'Ingénieur Municipal. Il est bien entendu que le coût de ces travaux devra être chargé à Del Dugré Inc.

ADOPTE.

Mauvais
état
Avenue
Jean XXIII

M. Jacques Dugré, Echevin, fait mention que l'Avenue Jean XXIII est en très mauvais état, et principalement en ce qui regarde les accotements. M. Dugré dit qu'il devrait y avoir quelque chose de fait pour améliorer les accotements qui à certains endroits n'existent plus depuis le passage de l'aqueduc. Après explications à

Le 2 mai 1966.

l'effet que les autorités municipales doivent avoir une rencontre avec des officiers du Ministère de la Voirie, il est convenu d'attendre les suites de cette rencontre avant de faire exécuter quelque travail que ce soit.

Ouverture
première
avenue et
3ième ave-
nue

En date du 26 avril 1966, M. André Montour, Secrétaire-Trésorier fait parvenir copie certifiée d'une résolution de la Commission Scolaire Chavigny, par laquelle ce corps public demande à la Ville de Trois-Rivières-Ouest l'ouverture de la première avenue de la rue De Sienne à la rue Beaudry, ainsi que la 3ième avenue de la rue De Sienne à Côte Richelieu.

Concernant la première avenue, il est expliqué qu'il s'agit ici que d'une entrée de cour d'école et M. l'Echevin, Eddy Charpentier maintient que le Conseil fasse encore la même offre que l'an passé, soit que la Commission Scolaire acquitte le coût de l'acquisition de la rue et qu'à la suite, la Ville en fera l'entretien. Concernant la 3ième avenue, M. Fernand Colbert, Echevin, émet l'opinion que cette rue rendrait certainement service et aux écoliers, et aux adultes qui ont à se rendre soit à l'Hôtel de Ville ou à l'église.

Les autorités municipales iront donc rencontrer les Pères Dominicains, afin de négocier l'acquisition possible du terrain de l'assiette pour le prolongement de la 3ième avenue de la rue De Sienne à la Côte Richelieu.

Chavigny
comme
nom de
la Ville

En date du 27 avril 1966, M. André Montour, Secrétaire-Trésorier fait parvenir aux autorités municipales une copie certifiée d'une résolution de la Commission Scolaire Chavigny, par laquelle ce corps public suggère au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de changer le nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest par celui de Chavigny. Ce document est considéré comme lu et versé aux dossiers pour étude.

Rapport
de cons-
truction

Le Secrétaire-Trésorier-Adjoint, M. Réal Fleury, donne lecture du rapport mensuel de la construction pour le mois d'avril 1966, préparé par M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction. Le rapport mentionne que 12 permis de construction ont été émis au cours du mois d'avril pour une valeur déclarée de \$252,850.00 et que les montants payés pour les permis se chiffrent à \$152.00.

Comparativement à avril 1965, avril 1966 a été supérieur en valeurs déclarées de \$161,750.00; l'important surplus se justifie par la construction imposante de l'Hôtel de Ville et des nouveaux locaux de la Pâtisserie Superbe Inc., dans le parc industriel.



Le 2 mai 1966.

Autre as-
semblée
(202-66)

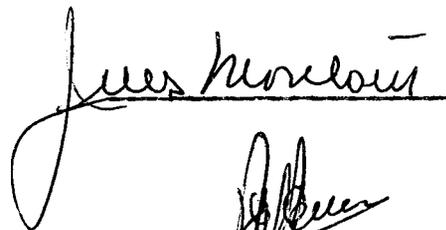
PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Qu'une autre assemblée soit convoquée pour être tenue
au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, lundi le
9 mai 1966.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.


Maire


Sec-Trés-Adj.

Le 9 mai 1966.

Règlement
No 77-A

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables des rues Matton, Doucet, Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve tenue à 7.00 P.M., le 9 mai 1966 sous la présidence de M. Fernand Colbert, Pro-maire; M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. de la Ville agit comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 77-A, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Une assistance d'environ 50 personnes demandent des explications sur ledit règlement No 77-A. A 8.15 P.M., 21 propriétaires demandent que le règlement No 77-A soit soumis aux électeurs; cependant, après quelques explications supplémentaires, 7 contribuables ont demandé que leur nom soit retiré de cette liste, ce sont: Gilles Plante, Rosario Morand, Eddy Robert, Léonard Garceau, J. W. Chamberland, Emile Desaulniers, et Eddy Crête. Ces 7 contribuables retirent leur nom en demandant que le règlement soit modifié pour comprendre que les égouts pluvial et sanitaire et la mise en forme des rues pour un emprunt au montant de \$263,700.00.

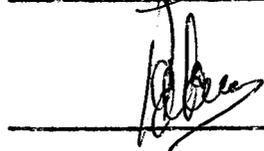
Entre 8.15 et 9.00 P.M., 3 autres signatures ont été enregistrées.

A 9.00 P.M., 17 propriétaires demandent encore que le règlement No 77-A soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

Le président, en l'occurrence, M. Fernand Colbert, Pro-maire, déclare que le règlement No 77-A est adopté par les propriétaires, cependant, en suivant l'opinion de l'assistance, M. Colbert avise les contribuables qu'il va donner un avis de motion pour un autre règlement au montant de \$263,700.00 pour pourvoir au paiement des égouts pluvial et sanitaire et de la mise en forme des rues mentionnées au règlement No 77-A.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Président.


Secrétaire.

J.M. *AB*

Le 9 mai 1966.

Présences

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 9 mai 1966 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier.

Étaient aussi présents à la table des délibérations, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj., et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Lecture
des avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 77-A,
- 2.- Résolution rescindant la résolution No 194-6 concernant la vente du terrain No 10-11 à M. Legras,
- 3.- Ouverture de la rue Roland via Côte Richelieu,
- 4.- Résolution ratifiant l'entente du maire et M. Gamache, vs M. Auguste Bettez,
- 5.- Résolution de félicitations à L'Homme de L'Année 1965,
- 6.- Adoption du règlement No 185-A et convocation des électeurs,
- 7.- Peinture du camion municipal,
- 8.- Pâtisserie Superbe Inc.,
- 9.- Biffage de taxes au montant de \$54.84, à Delton Development, en raison de vente à la Ville,
- 10.- Continuation de la rue Sidbec: offre de Clément Ricard à faire ce travail au même prix,
- 11.- Nomination de la rue 16-19 (lière Rue),
- 12.- Description des travaux sur les rues Guay, Roberge, De Sienne et avis de motion s'il y a lieu,
- 13.- Achat d'une machine à plans,
- 14.- Amendement au règlement d'aqueduc, a) tarif fixe pour piscines, b) une entrée par lot, c) arrosage des pelouses,

Le 9 mai 1966.

15.- Estimé No 1, Miron Ltée, \$22,365.00,

16.- Honoraires de surveillance à Labrecque et Vézina, Ingénieurs-Conseils, \$994.00.

Comme l'indique le certificat de signification signé par Réal Fleury, Sec-Trés-Adj., l'avis de convocation d'assemblée spéciale a été produite à MM. Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier, Echevins, en en laissant une copie à une personne responsable au domicile de chacun, et ce, entre 4.00 P.M. et 5.00 P.M., le 6 mai 1966.

Procès-
verbal
Règlement
No 77-A
(203-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 77-A soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Résolution
No 182-66
rescindée
(204-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la résolution No 182-66, inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 1763, 3ième paragraphe et adoptant le règlement No 77-A, décrétant la confection de l'égoût sanitaire, pluvial, la mise en forme des rues, le pavage et la confection de chaînes de rues sur les rues Matton, Doucet, Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve, soit et est rescindée à toute fin de droit.

ADOPTE.

Avis de
motion
règlement
77-B

M. l'Echevin Fernand Colbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$263,700.00 pour pourvoir à la confection des égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme des rues Matton, Doucet, Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la résolution No 194-66 inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 1767, 4ième paragraphe, et autorisant la vente du terrain No 10-11 à M. Roger Legras, soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTE.

Résolu-
tion No
194-66
rescindée
(205-66)

Le 9 mai 1966

J.M. 

PROPOSE PAR M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE PAR M. Paul Jacob, Echevin,

Rue Roland
via Côte
Richelieu
(206-66)

Que demande soit faite à l'Ingénieur Municipal de bien vouloir produire, dans le plus bref délai, un estimé du coût de la mise en forme de la rue Roland via Côte Richelieu.

ADOpte.

Félici-
tations
Homme de
L'Année
(207-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en son nom personnel et au nom de toute la population de la Ville, offre à M. Alphida Trempe, ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa nomination comme "Homme de L'Année 1965" pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Règlement
No 185-A
(208-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le règlement No 185-A décrétant l'achat de l'ameublement et l'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville et autorisant un emprunt au montant de \$55,000.00 à cet effet et pour couvrir tous les coûts non inclus au règlement No 185, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 P.M., le 16 mai 1966, au lieu ordinaire des sessions du Conseil Municipal.

ADOpte.

Soumis-
sions
peinture
du camion
(209-66)

Le Secrétaire-Trésorier-Adj., M. Réal Fleury, donne le résultat de la demande de soumissions pour le peinturage du camion municipal qui ont été demandées aux établissements spécialisés dans cette ligne dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; quatre (4) soumissions sont parvenues au bureau du Gérant, ce sont:

- 1.- Garage G. Belzil pour la somme de \$160.00,
- 2.- Garage André Guay pour la somme de \$152.40,
- 3.- Armand Roy & Fils Ltée, pour la somme de \$150.00,
- 4.- Garage Fréchette Auto Body pour la somme de \$160.60

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Le 9 mai 1966.

J.M. B

Que la soumission de Armand Roy & Fils Ltée au montant de \$150.00 pour le débossage et le peinturage du camion municipal soit et est acceptée et que ce travail soit octroyé à cette firme pour le prix de la soumission.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à bif-fer en taxes 1966 //////////////// la somme de \$54.84, à Delton Development, en regard du lot P-9 acquis par la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., recommande aux autorités municipales d'accorder à Clément Ricard, le prolongement de la rue Sidbec, aux mêmes prix unitaires que la soumission fournie le 18 avril 1966.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la confection du prolongement de la rue Sidbec soit octroyée à M. Clément Ricard, et ce, aux mêmes prix unitaires établis dans la soumission de M. Ricard, en date du 18 avril 1966.

ADOPTE.

M. Maurice Vézina, Ing. de la firme Labrecque, Vézina & Associés, Ing.-Conseils, fournit au Conseil Municipal l'estimé No 1 des travaux exécutés par la maison Miron Ltée au collecteur sanitaire No 1.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à la compagnie Miron Ltée la somme de \$22,365.00 représentant l'estimé No 1 des travaux exécutés au collecteur sanitaire No 1.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Labrecque, Vézina & Associés, Ing.-Conseils, la somme de \$994.00 représentant les honoraires professionnels pour surveillance complète des travaux en

Biffage
de taxes
Delton
(210-66)

Prolon-
gement
rue
Sidbec
(211-66)

Estimé
No 1
Miron
(212-66)

Honorai-
res La-
brecque
& Vézina
(213-66)

J. M.

Le 9 mai 1966.

regard de l'estimé No 1 des travaux exécutés au collecteur sanitaire No 1.

ADOPTE.

Avis de
motion
cours
d'eau
Bettez

L'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement pour pourvoir à la traversée du cours d'eau Bettez dans l'axe du prolongement de la rue Dieppe via Côte Riche-lieu.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jacques Dugré Maire.

A. Paulmier Sec-Trés.

Le 16 mai 1966.

Règlement
No 185-A

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant le règlement No 185-A, décrétant l'ameublement et l'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville et autorisant un emprunt au montant de \$55,000.00 à cet effet et pour couvrir tous les coûts non inclus au règlement No 185, tenue à 7.00 P.M., le 16 mai 1966 sous la présidence de M. Eddy Charpentier, Echevin; Réal Fleury, Sec-Trés-Adj. de la Ville, agit comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 185-A, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps, entre 7.00 P.M. et 9.00 P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 185-A ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9.00 P.M., le président, en l'occurrence, M. Eddy Charpentier, Echevin, déclare le règlement No 185-A adopté par les électeurs.

 Président.

 Secrétaire.

Le 16 mai 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mai 1966 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette session, MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier Paul Jacob et Gaston Cormier.

Prenaient place à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Sec-Trés-Adj. et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le règlement No 77-B décrétant la confection des égoûts pluvial et sanitaire et la mise en forme des rues Matton, Doucet, Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve et comportant un emprunt au montant de \$263,700.00, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans ledit règlement soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 P.M., le 24 mai 1966, au lieu ordinaire des sessions du Conseil Municipal.

ADOPTE.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., accompagné de M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, procèdent à l'ouverture des soumissions pour les travaux de services publics à la partie "B" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay. Pour la confection des égoûts sanitaire et pluvial et la mise en forme des rues, deux soumissions sont entrées dans le délai prescrit:

- 1.- Gaston Bourassa Ltée pour un montant de \$200,956.75
- 2.- La Compagnie de Construction Dollard Ltée pour un montant de \$149,090.71.

La soumission de Gaston Bourassa Ltée est accompagnée d'un chèque visé au montant de \$20,000.00; la soumission de La Compagnie de Construction Dollard Ltée est accompagnée d'un cautionnement concernant une soumission au montant de \$15,000.00.

Deux soumissions sont également parvenues dans le délai prescrit pour le pavage et les chaînes de rues à la partie "B" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay, ce sont:

- 1.- Regional Asphalt Ltée au montant de \$107,143.96,
- 2.- Massicotte & Fils Ltée au montant de \$105,725.35.

Règlement
No 77-B
(214-66)

Soumissions
Partie "B"
2ième sec-
teur Terras-
se Duvernay

Le 16 mai 1966.

Contrat
des égouts
Terrasse
Duvernay
(215-66)

Ces deux soumissions sont accompagnées d'un chèque visé représentant 10% de la soumission.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la soumission de La Compagnie de Construction Dollard Ltée au montant de \$149,090.71 pour la confection des égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme des rues à la partie "B" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay soit et est acceptée et que le contrat pour ces travaux soit octroyé à cette firme dès que les procédures auront été remplies; que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre à la Compagnie Gaston Bourassa Ltée le chèque visé au montant de \$20,000.00 accompagnant sa soumission.

ADOPTE.

Contrat
pavage
Terrasse
Duvernay
(216-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la soumission de Massicotte & Fils au montant de \$105,725.35 pour le pavage et la confection de chaînes de rues à la partie "B" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay soit et est acceptée et que le contrat pour ces travaux soit octroyé à cette firme dès que les procédures auront été remplies; que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre à Regional Asphalt Ltd le chèque visé au montant de \$11,000.00 accompagnant sa soumission.

ADOPTE.

Minutes
du 2 et
9 mai
(217-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que les procès-verbaux des 2 et 9 mai 1966 sont et soient adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 13 mai 1966.

ADOPTE.

Résolu-
tion No
191-66
modifiée
(218-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la résolution No 191-66 inscrite à la désignation paginale 1767, 1er paragraphe, soit modifiée comme ceci: après le mot remboursé à la 2ième ligne de ladite résolution, il faudrait comprendre les mots suivants: "A ceux qui ne produiront pas de soumission."

ADOPTE.

Le 16 mai 1966.

Minutes du
règlement
No 185-A
(219-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 185-A soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Cadastre
Mich-O-
Tomobile
(220-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.g., pour l'établissement du cadastre du terrain de Mich-O-Tomobile sur une partie du lot 9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le plan et le livre de renvois à cet effet.

ADOPTE.

Vente à
Mich-O-
Tomobile
(221-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, de bien vouloir autoriser la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 56,500 pieds carrés à raison de \$0.12 le pied carré à Mich-O-Tomobile, terrain devant être pris dans le parc industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer le contrat de vente à cet effet, la superficie devant apparaître au contrat, devra être celle établie par le cadastre préparé par M. Georges Gariépy, A.G. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat dès que les approbations requises auront été reçues.

ADOPTE.

Avis de
motion
Aqueduc

Son Honneur le Maire Jules Montour donne quelques explications à l'effet qu'il est nécessaire de modifier le règlement d'aqueduc, afin d'établir qu'il n'y ait qu'une entrée d'eau par lot et non pas comme avant une entrée séparée pour chaque logement. Il est aussi question de l'arrosage des pelouses; Son Honneur le Maire explique qu'avec le règlement actuel, le Conseil était tenu de passer une résolution pour établir les heures d'arrosage. Avec le nouveau règlement, l'arrosage des

Le 16 mai 1966.

pelouses va être fixé dorénavant de 7.00 à 9.00 hres P.M.

M. l'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement d'aqueduc No 57-D pour décréter l'installation d'une seule entrée d'eau par lotissement et établissant la période permise pour l'arrosage des pelouses de 7.00 à 9.00 P.M.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest accepte le dépôt du plan de zonage préparé par la firme d'urbanistes Soudre & Latté pour étude et consultation et que ledit plan de zonage serve de guide en attendant l'adoption du règlement de zonage proprement dit.

ADOPTE.

M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier recommande au Conseil Municipal de verser à Thomas Bellemare & Fils un montant de \$7,000.00 en acompte sur son contrat de déneigement et de retenir une somme de \$1,311.05 pour garantir toute réclamation possible.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Thomas Bellemare & Fils, la somme de \$7,000.00 en acompte sur le contrat de déneigement pour la saison 1965-66 et qu'une retenue soit effectuée au montant de \$1,311.05 pour garantir toute réclamation possible.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à biffer le montant de \$25.00 représentant la taxe d'affaires 1965 enregistrée au nom de Jean-Pierre Lessard à la page 183 du livre de perception en raison de double imposition

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que demande soit faite à l'Ingénieur Municipal de bien vouloir préparer les plans et devis pour demande de

Dépôt
du plan
de zonage
(222-66)

Acompte
à Thomas
Bellemare
& Fils
(223-66)

Biffage
Taxe
d'affaires
J.P. Les-
sard
(224-66)

Plans et
devis rue
Roland
(225-66)

Le 16 mai 1966.

soumissions pour la confection et la mise en forme de la rue Roland via Côte Richelieu afin de desservir le parc industriel.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que les mutations pour le mois de mars 1966 soient et sont adoptées telles que présentées par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières pour inscription aux livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à l'Ebénisterie Leclerc Inc. la somme de \$3,000.00 en acompte sur l'ameublement de l'Hôtel de Ville.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il y a encore quelques sujets à étudier en comité privé avant de revenir en assemblée publique et suggère donc aux membres du Conseil d'ajourner jusqu'à 10.45 hres P.M.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la présente session soit et est ajournée jusqu'à 10.45 hres P.M., ce même jour.

ADOPTE.

REPRISE

A 11.45 hres P.M., les membres du Conseil au complet, ayant à leur tête Son Honneur le Maire Jules Montour, reprennent leur siège à la table des délibérations.

Trois soumissions sont parvenues au bureau du Gérant Municipal concernant le rapiéçage des rues en béton bitumineux, ce sont:

Regional Asphalt au prix unitaire de \$24.00 la tonne,

Massicotte & Fils Ltée au prix de \$24.50 la tonne,

Trois-Rivières Paving au prix de \$22.00 la tonne.

Mutations
de mars
1966
(226-66)

Acompte
sur ameublement
(227-66)

Ajourne-
ment
(228-66)

Rapiéçage
des rues
(229-66)

J.M. *HP*

Le 16 mai 1966.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le contrat de rapiéçage des rues en béton bitumineux soit accordé à Trois-Rivières Paving pour un prix unitaire de \$22.00 la tonne; l'entrepreneur sera payé sur acceptation des travaux par l'Ingénieur Municipal. Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre aux deux autres soumissionnaires, les chèques de dépôt.

ADOPTE.

Commis-
sion
agent
d'im-
meubles
Parc
Industri-
el

En date du 6 mai 1966, le comité Industrie et Commerce de la Ville de Trois-Rivières-Ouest fait parvenir une lettre aux membres du Conseil traitant du sujet de l'achat de la terre de M. Auguste Bettez. Dans cette lettre il est fait mention qu'en date du 30 août 1965, le Conseil Municipal a passé une résolution (326-65) acceptant en principe de prendre avantage de l'option obtenue par la firme Alcide Caron pour l'achat de la terre de M. J. Auguste Bettez. Cette option comprenait que la partie de terre située au Sud de la rue Roland jusqu'à la ligne d'homologation de l'autoroute.

Au mois de novembre, Son Honneur le Maire et M. Jean-Guy Gamache, Président du Comité Industrie et Commerce, se sont rendus rencontrer M. Bettez pour négocier l'achat de la terre au Sud de la rue Roland et le site de la future Pâtisserie Superbe. A cette occasion, M. Bettez n'était pas consentant à vendre à la Ville, le terrain nécessaire à la Pâtisserie, au prix unitaire de \$.012, prétendant que le prix devait être le double, au moins. Comme la Ville ne pouvait se permettre de payer ce terrain plus de \$0.12, un compromis a été soumis à M. Bettez qui l'a accepté, voici les termes de cette entente: M. Bettez acceptait de vendre le terrain requis pour l'établissement de la Pâtisserie Superbe Inc., à \$0.12 le pied carré, à la condition que M. Bettez ne paie de commission aux agents d'immeubles pour la transaction totale.

Dans sa lettre, le Comité Commerce & Industrie demande au Conseil Municipal de ratifier cette entente prise par Son Honneur le Maire et M. Jean-Guy Gamache avec M. J. Auguste Bettez et que la commission à être payée à la firme Caron le soit par la Ville à même le fonds industriel; le Comité explique que cette dépense devrait être répartie sur le coût du parc industriel.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ratifie l'engagement pris par Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Jean-Guy Gamache, Président du Comité Industrie et Commerce, concernant l'achat de la

Commis-
sion A.
Caron
(230-66)

J.M. *PH*

Le 16 mai 1966.

terre de M. J. Auguste Bettez, plus l'emplacement requis pour l'établissement de la Pâtisserie Superbe Inc.; que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à la firme Alcide Caron, Courtier en Immeubles, la somme de \$3,717.00 représentant la commission due à cette firme, en vertu de la vente par M. J. Auguste Bettez, à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, d'une partie du lot No 15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Avis de
motion
Surplus
Pâtisserie
Superbe

M. l'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$4,600.00 pour pourvoir au coût supplémentaire de la construction de la bâtisse devant abriter la Pâtisserie Superbe Inc.

Cadastre
15-P-33
(231-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,
SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie des lots Nos 15 et 15-33 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières préparé par M. Roger Gélinas A.G., en date du 17 mars 1966 pour le compte de M. Marcel Laperrière, soit et est accepté.

ADOPTE.

Permis
de cons-
truction
A. St-
Arneault
(232-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,
SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à M. Arthur St-Arneault un permis de construction pour le déplacement d'une bâtisse située à l'arrière de sa propriété afin qu'elle soit mariée à la bâtisse existante et en faire un autre logis distinct, le tout en autant que les prescriptions des règlements de construction soient remplies.

ADOPTE.

Permis
de cons-
truction
Jacques
Dugré
(233-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à M. Jacques Dugré, un permis de construction pour habitation sur une partie du lot 10 en raison que les services de M. Georges Gariépy, A.G., ont été retenus en vue de donner un numéro cadastral à l'emplacement de la future bâtisse.

ADOPTE.

Le 16 mai 1966.

Avis de
motion
zonage
rue
Racine
etc.

M. Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de zonage décrétant une zone d'habitation unifamiliale, le secteur compris et borné comme suit: au Sud par le fleuve St-Laurant, à l'Est par la rue Mauriac, au Nord par la rue Notre-Dame et à l'Ouest par la ligne séparative des lots Nos 42 et 46.

Cours
d'admini-
stration
(234-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest défraie 50% du coût des dépenses encourues pour le cours d'administration à être suivi par le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A.

ADOPTE.

Avis
Régie
des
Alcools

En date du 3 mai 1966, la Régie des Alcools du Québec fait parvenir aux autorités un avis à l'effet que M. Gerald Jolin s'est adressé à ladite Régie pour obtenir les permis de salle à manger, restaurant et bar, qu'il désire exploiter à 7735 rue Du Fleuve en la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Comme il n'y a aucune objection à l'émission de ces permis, la lettre est considérée comme lue.

Contrat
Delton
& Terras-
se Duvernay

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités des copies de contrats concernant premièrement la vente de Delton Development Ltd à la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'une partie du lot No 9 pour le parc industriel; deuxièmement, cession par Terrasse Duvernay Inc. de terrains devant servir à des parcs de jeux.

Réclama-
tion
Wellie
St-Louis

En date du 2 mai 1966, Me Robert-Louis Gouin, Procureur de la Ville, avise les autorités qu'après étude de l'affaire de la réclamation Wellie St-Louis VS Trois-Rivières-Ouest et le montant minime mis en cause, ne croit pas qu'il y aurait intérêt à poursuivre cette affaire plus avant. L'avocat ajoute que la question de preuve causerait un grave problème et une dépense excessive à la Municipalité.

(235-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,
SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Wellie St-Louis, par l'entremise de son procureur, Me Rémi Paul, Avocat, la somme de \$30.50 comme règlement de la réclamation pour refoulement d'égoût à la propriété de M. St-Louis, réclamation produite par Me Paul, le 4 mars 1966.

ADOPTE.

Le 16 mai 1966.

Approba-
tion
Roger
Legras

En date du 9 mai 1966, sous la signature de Me Jean-Louis Doucet, Sous-Ministre, le Ministère des Affaires Municipales approuve la vente du lot No 10-10 à M. Roger Legras.

Chef de
Pompier

En date du 9 mai 1966, la Canadian Association of Fire Chiefs sollicite des autorités municipales une cotisation de soutien au montant de \$50.00. La lettre est considérée comme lue.

Expro-
priation
Alphonse
Laroche

Me Robert-Louis Guin, Avocat, Procureur de la Ville, fait parvenir aux autorités municipales une copie de l'ordonnance de la Régie des Services Publics, concernant l'expropriation du terrain appartenant à M. Alphonse Laroche, dans l'axe du prolongement de Côte Richelieu via Boul. St-Jean. Dans cette ordonnance, il est mentionné que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a offert à M. Alphonse Laroche, la somme de \$250.00 comme indemnité; celui-ci a refusé pour réclamer en premier lieu la somme de \$2,000.00 et par la suite, porter cette réclamation à \$3,400.00. La Régie fixe le montant de l'indemnité à être versée à M. Alphonse Laroche à la somme de \$352.78.

Associa-
tion Ca-
nadienne
d'Urba-
nisme

L'Association Canadienne d'Urbanisme annonce son congrès annuel pour être tenu à Val D'Or, du 22 juin au 25 juin. Les membres du Conseil qui seront disponibles pour se rendre à ces journées d'étude pourront le faire et les dépenses inhérentes seront ratifiées par le Conseil à une assemblée ultérieure. Par la même occasion, l'Association Canadienne d'Urbanisme fait parvenir la facture du renouvellement de notre cotisation comme membre actif de cette Association.

(236-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association Canadienne d'Urbanisme, la somme de \$5.00 comme renouvellement de la cotisation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest comme membre actif de cette association.

ADOPTE.

Rapport
du Gé-
rant

Le Gérant Municipal distribue à tous les membres du Conseil les états financiers non régularisés pour les quatre (4) premiers mois de l'année fiscale.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montoux Maire,
Basaulmeis Sec-Trés.

J.M.

Le 24 mai 1966.

Règlement
No 77-B

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement No 77-B, tenue à 7.00 hres P.M., le 24 mai 1966, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adjoint de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 77-B, de l'avis public de convocation, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

De 7.00 hres P.M. à 9.00 hres P.M., six (6) électeurs ont demandé que ledit règlement No 77-B soit soumis aux électeurs par voie de referendum, ce sont: MM. Jules Desjardins, Emile Labarre, Henri Gélinas, Arthur Dupont, Laurent Leboeuf et Camille Béliveau.

A 9.00 hres P.M., le président de l'assemblée, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, en raison que seulement six (6) contribuables ont demandé le referendum, déclare le règlement No 77-B, décrétant un emprunt de \$263,700.00 pour pourvoir à la confection des égouts pluvial et sanitaire et la mise en forme des rues Matton, Doucet, Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve, adopté par les électeurs concernés.

La déclaration du président de l'assemblée est suivie par des applaudissements nourris.

Jules Montour Président,
Réal Fleury Secrétaire.

Le 6 juin 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 juin 1966, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette séance, MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier.

Frenaient aussi place à la table des délibérations M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Minutes
du 16 mai
(237-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 16 mai 1966 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 4 juin 1966.

ADOPTE.

Minutes
Règlement
77-B
(238-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 77-B décrétant la confection des égoûts pluvial et sanitaire et la mise en forme des rues Matton, Doucet, Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve et comportant un emprunt au montant de \$263,700, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 4 juin 1966.

ADOPTE.

Liste de
Comptes
69-C
(239-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la liste de comptes No 69-C comportant des dépenses au montant de \$80,185.59 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Annonce
dans St-
Maurice
Valley
Chronicle
(240-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire paraître dans la St-Maurice Valley Chronicle, une annonce au montant de \$25.00 dans le supplément rédigé en français à l'occasion de la fête de la St-Jean-Baptiste.

ADOPTE.

Le 6 juin 1966.

Soumissions
pour
prolongement d'a-
queduc
(241-66)

Le Secrétaire-Trésorier-Adj. donne lecture des soumissions qui ont été demandées pour le prolongement du réseau d'aqueduc, soumissions qui ont été ouvertes en présence de Son Honneur le Maire Jules Montour, le Secrétaire-Trésorier-Adj. Réal Fleury, et M. Roland Lotinville, l'Ingénieur Municipal.

Quatre soumissions sont parvenues dans le délai demandé:

- 1.- Génial Construction au prix de \$0.65 le pied linéaire, \$50.00 la borne-fontaine ou l'alternative à l'heure de \$25.00 l'heure pour l'équipe au complet et de \$20.00 si deux journaliers sont payés par la Ville.
- 2.- De L'Orme Construction au prix de \$0.75 le pied linéaire et de \$60.00 par borne-fontaine ou l'alternative de \$30.00 l'heure l'équipe au complet.
- 3.- Yves Robichaud au prix de \$0.65 le pied linéaire et \$50.00 par borne-fontaine ou l'alternative de \$25.00 pour l'équipe au complet.
- 4.- Anatole Proulx au prix de \$0.60 le pied linéaire et \$50.00 par borne-fontaine ou l'alternative de \$23.50 l'heure avec une équipe au complet ou \$18.50 si les deux journaliers sont payés par la Ville.

Une cinquième soumission est rentrée, mais pour une partie du travail seulement; il s'agit de celle de Clément Ricard qui soumissionne seulement pour le changement de l'aqueduc sur les rues Matton, Doucet, Duval et Bourassa. Le prix offert par M. Ricard est de \$0.80 le pied linéaire et de \$25.00 par borne-fontaine.

A la suite de l'ouverture de ces soumissions, M. Anatole Proulx a été convoqué au bureau, savoir si sa soumission demeurerait pour le même prix, si nous extrayons de son contrat les rues Matton, Doucet, Duval, Belle-mare, Bourassa; M. Proulx a expliqué aux officiers qu'il ne pouvait garder le même prix unitaire en raison que la partie la plus facile et la plus payante à effectuer se trouvait à lui être enlevée.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la soumission de M. Anatole Proulx pour le prolongement d'aqueduc au prix de \$0.60 le pied linéaire et de \$50.00 par borne-fontaine soit acceptée et que le contrat de ces travaux soit octroyé à M. Proulx.

ADOPTE.

Le 6 juin 1966.

Commis-
sion
Alcide
Caron
Lot 10-10
(242-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Alcide Caron la somme de \$178.80, commission à la transaction effectuée par les soins de cette firme de courtiers en immeubles pour la vente du terrain No 10-10 à M. Roger Legras.

ADOPTE.

Relocali-
sation de
la cour
de triage
(243-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à l'Office des Autoroutes du Québec, de bien vouloir relocaliser le site de la cour de triage du C.P.R., à l'Ouest du Boulevard Mauricien et ce, dans le but de laisser ouverte à la circulation les deux seules voies d'accès Nord-Sud de la Municipalité.

ADOPTE.

Extra à
Gaston
Bourassa
(244-66)

En date du 3 juin 1966, M. Maurice Vézina, Ing.-Con. fait part aux autorités municipales qu'à la suite d'une demande de M. Ferras du Ministère de la Voirie de rallonger la conduite rattachant le regard No 5 à la station de pompage pour une longueur de 50 pieds, l'Entrepreneur Gaston Bourassa Ltée a soumis un coût additionnel de \$2,500.00. Cependant, l'Ingénieur-Conseil fait remarquer qu'à cause du déplacement, quelque 35 pieds linéaires de conduite d'égoût de 24 pouces seront posés en moins par l'Entrepreneur; le prix unitaire de l'Entrepreneur étant de \$21.00 le pied, ce qui donne un montant d'environ \$780.00. L'Ingénieur-Conseil établit donc le coût additionnel dû au déplacement au montant de \$1,720.00. L'Ingénieur-Conseil, M. Maurice Vézina, explique que ce coût élevé est dû principalement au fait que la conduite doit être construite en profondeur, sous la nappe d'eau et que le genre de tuyau à employer a dû être changé pour cette raison.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique ici que ce changement est surtout dû à l'élargissement de la rue Notre-Dame qui sera ni plus ni moins que le prolongement du Boulevard Royal jusqu'à la rue Matton.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde à Gaston Bourassa Ltée un extra au montant de \$1,720.00 à son contrat pour la confection de l'égoût collecteur sanitaire No 1, phase 2, en raison de modifications apportées au plan à la demande de M. Ferras du Ministère de

Le 6 juin 1966.

la Voirie.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que suivant le rapport fourni par Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils, le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à la Compagnie Miron Ltée, la somme de \$75,793.50 consistant à l'estimé No 2 en regard des travaux exécutés à date au collecteur sanitaire No 1, phase I; par la même occasion, le Secrétaire-Trésorier est autorisé à verser à Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils, la somme de \$3,360.60 représentant les honoraires professionnels pour surveillance complète des travaux du collecteur No 1 suivant le certificat de paiement No 2.

ADOPTE.

Pour faire suite à un rapport de M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, en date du 31 mai 1966, il est:

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Laurent Gauvin, la somme de \$450.00 représentant l'estimé final des travaux de démolition des bâtiments Michel Dugré, au parc industriel.

ADOPTE.

Des soumissions publiques ont été demandées par la voie des journaux pour la confection et la mise en forme primaire d'une partie de la rue Roland. Cinq soumissions sont parvenues dans le délai demandé. Lesdites soumissions ont été ouvertes le 2 juin 1966 par M. Réal Fleury Secrétaire-Trésorier-Adj. en compagnie de M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, et de M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'Ingénieur. Les soumissions fournies sont les suivantes:

- 1.- Anselme Bourassa, pour la somme de \$7,622.00.
- 2.- Clément Ricard, pour la somme de \$4,944.88.
- 3.- Génial Construction pour la somme de \$6,037.00.
- 4.- De L'Orme Construction pour la somme de \$5,043.00.
- 5.- La Compagnie de Construction Dollard pour la somme de \$6,747.60.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Estimé
No 2
Collecteur No 1
(245-66)

Paiement
à L.
Gauvin
(246-66)

Soumissions
confection
rue
Roland

(247-66)

Le 6 juin 1966.

Que la soumission fournie par M. Clément Ricard pour le terrassement et le gravelage d'une partie de la rue Roland au montant de \$4,944.88 soit acceptée et que le contrat de ces travaux soit octroyé à M. Ricard, le plus tôt possible. Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre aux autres soumissionnaires, les dépôts garantie accompagnant leur soumission.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à la Protection Civile groupe 621, la somme de \$138.00 comme cotisation annuelle.

ADOPTE.

Pour faire suite à cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour explique que cette somme de \$138.00 est bien minime en regard des services que nous recevons de la Protection Civile. Son Honneur le Maire énumère qu'entre autre des services rendus, nos sapeurs-pompiers reçoivent des cours gratuits de protection, de premiers soins et de plus, un camion de protection est remis dans notre Municipalité.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A. a demandé des soumissions pour le peinturage des lampadaires au 2e secteur de la Terrasse Duvernay; ces soumissions ont été ouvertes par le Gérant Municipal, en présence de M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. en date du 20 mai 1966.

Quatre soumissions sont parvenues au bureau dans le délai demandé;

- 1.- Raymond Foisy, au prix total de \$345.00,
- 2.- J.P. Doucet, au prix total de \$366.00,
- 3.- Armand Roy & Fils Ltée, pour le prix total de \$475.00
- 4.- Jean-Paul Gélinas, pour le prix total de \$600.00.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la soumission de M. Raymond Foisy, au montant de \$345.00 pour le peinturage des lampadaires au 2e secteur de la Terrasse Duvernay soit acceptée et que le contrat de ces travaux soit octroyé à M. Raymond Foisy, le plus tôt possible.

ADOPTE.

Cotisation
Protection
Civile
(248-66)

Soumissions
peinture
des
lampadaires
(249-66)

Le 6 juin 1966.

Biffage
taxe
de fossé
Adrien
Paquette
(250-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à biffer la somme de \$107.01 représentant une taxe de fossé à M. Adrien Paquette, en raison de non participation au fossé.

ADOPTE.

Nouveau
Pro-maire
(251-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour informe les membres du Conseil que le terme d'office de M. Fernand Colbert, comme Pro-maire est maintenant terminé et profite de la circonstance pour remercier M. Colbert pour la manière qu'il a si bien représenté la Ville à différentes occasions en son absence. En terminant, Son Honneur le Maire demande à M. Colbert de bien vouloir suggérer son successeur.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. l'Echevin Gaston Cormier soit et est nommé Pro-maire pour les prochains trois mois.

ADOPTE.

A la suite de cette nomination, Son Honneur le Maire félicite M. Gaston Cormier. M. Cormier remercie le proposeur et le secondeur de sa nomination et permet sa collaboration entière à Son Honneur le Maire.

Félici-
tations
à Me
Yves
Gabias
(252-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à Me Yves Gabias, C.R., M.P.P., ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa récente élection comme député du comté de Trois-Rivières, et ce, au nom du Conseil et au nom de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Félici-
tations
Roland
Lemieux
(253-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à M. Roland Lemieux ses plus*collaborations à l'occasion de sa récente élection par acclamation au poste de Commissaire d'Ecoles à la Commission Scolaire Chavigny, et ce, au nom du Conseil Municipal et au nom de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. ADOPTE.

* sincères

Le 6 juin 1966.

Usine
d'épuration
(254-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que la Cité des Trois-Rivières a passé une résolution dernièrement, demandant à la Voirie Provinciale de retenir les terrains nécessaires pour l'implantation de l'usine d'épuration des eaux vannes devant être située au Sud-Est de l'emprise du Pont; Son Honneur le Maire dit qu'il serait dans l'ordre de faire la même demande, vu que cette usine sera une usine conjointe pour les deux villes.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir maintenir l'expropriation sur le terrain situé au Sud-Est de l'emprise du Pont de Trois-Rivières, pour l'implantation future de l'usine conjointe d'épuration des eaux vannes.

ADOPTE.

Remise
de dépôts
garantie
(255-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre à Massicotte & Fils Ltée, la somme de \$5,520.00 et à Regional Asphalt, la somme de \$9,000.00, représentant les dépôts garantie de soumissions pour pavage des rues Matton, Doucet, Duval, Bellemare, Bourassa et Du Fleuve en raison que ces travaux ne seront pas exécutés cette année.

ADOPTE.

Remerciements
L. Rochon

La famille Lorenzo Rochon fait parvenir aux autorités une carte de remerciements pour sympathies offertes lors du décès de M. Lorenzo Rochon.

Démission
Adrien
Guay

En date du 1er juin 1966, M. Adrien Guay, Président du Comité d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, fait parvenir au Secrétaire du Comité, M. Réal Fleury, une lettre de démission comme membre du dit Comité, en raison de son récent départ de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Dans cette lettre, M. Adrien Guay suggère la nomination de M. Louis-Georges Chainé comme Vice-Président du Comité.

(256-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la démission de M. Adrien Guay comme Président et membre du Comité d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en raison de non résidence.

ADOPTE.

Le 6 juin 1966.

Nomina-
tion
L. G.
Chainé
(257-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Louis-Georges Chainé, ci-devant Vice-Président du Comité d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est nommé au poste de Président du même Comité, pour terminer le terme de M. Adrien Guay, démissionnaire.

ADOPTE.

Soudre
& Latté
Copies
de plan

La maison Soudre & Latté, firme d'urbanisme, produit aux autorités trois copies de lettres qu'ils ont faits parvenir à M. Germain Benoit, Vice-Président du C.P.R., à M. Guy Poliquin, Président de l'Office des Autoroutes du Québec, et à M. André Laneuville, Urbaniste - Conseil de la Cité des Trois-Rivières, lettres accompagnant une copie du plan de zonage maintenant à l'étude.

Remer-
ciements
Minsitère
du Bien-
Etre So-
cial.

En date du 18 mai 1966, sous la signature de M. René Lévesque, Ministre, le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social fait parvenir à Son Honneur le Maire et aux membres du Conseil, des remerciements pour la collaboration que notre Ville a accordée pour le placement des chômeurs assistés sociaux au programme d'encouragement des travaux d'hiver de notre Ville.

Rapport
de cons-
truction

Le Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Roland Desaulniers, C.G.A., donne lecture du rapport de construction préparé par M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction pour le mois de mai 1966.

Suivant ce rapport, quinze permis ont été émis pour une valeur déclarée de \$117,900.00, les montants payés pour les permis se chiffrent à \$137.00.

Le rapport de l'Inspecteur, M. Bertrand Gilbert, mentionne aussi que les valeurs déclarées en mai 1965 s'établissaient à \$96,300.00 et que comparativement au montant de \$117,900.00 émis en mai 1966, les valeurs déclarées pour le dernier mois sont donc supérieures à \$21,600.00 sur le mois correspondant de l'année 1965.

Ajour-
nement
(258-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la présente assemblée soit et est ajournée jusqu'à 10.30 hres P.M., le même jour, pour permettre la continuation de l'étude de l'agenda; il est 9.45 hres P.M.

ADOPTE.

Reprise

A 10.30 hres P.M., ce même jour, soit le 6 juin 1966, le Conseil reprend les délibérations à la table publique; tous les membres du Conseil sont encore présents à cette reprise.

Le 6 juin 1966.

Reprise

A 10.30 hres P.M., ce même jour, soit le 6 juin 1966, le Conseil reprend les délibérations à la table publique; tous les membres du Conseil sont encore présents à cette reprise.

Honoraires à R. Champagne (259-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Roland Champagne Jr. Architecte, un acompte au montant de \$2,000.00 pour honoraires professionnels regardant la construction de la bâtisse devant abriter la Pâtisserie Superbe Inc.

ADOPTE.

M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, produit aux aux membres du Conseil deux estimés concernant certains travaux. Le premier estimé concerne Gaston Bourassa Ltée pour les travaux d'aqueduc exécutés pour la traversée de la voie ferrée à la hauteur du Boul. Mauricien, et le deuxième estimé pour les travaux de terrassement et gravelage d'une partie de la rue Sidbec à être payés à Clément Ricard.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Gaston Bourassa Ltée la somme de \$10,061.20 représentant l'estimé final pour la pose du manchon d'acier et du tuyau d'aqueduc de 12 pouces de diamètre sous la voie ferrée à la hauteur du Boul. Mauricien; cependant, il sera déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Clément Ricard, la somme de \$4,059.52 représentant l'estimé final pour le terrassement et le gravelage de la première partie de la rue Sidbec.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Qu'à compter du 20 juin 1966 les assemblées du Conseil Municipal se tiendront au nouvel Hôtel de Ville, à 500

Estimé
Clément
Ricard
Règle-
ment
177-A
(261-66)

Change-
ment du
lieu
des as-
semblées
(262-66)

Le 6 juin 1966.

Côte Richelieu.

ADOpte.

Expli-
cations
traver-
sée
cours
d'eau
Bettez

M. l'Echevin Jacques Dugré demande au Gérant Municipal si les démarches ont été faites auprès des évaluateurs La-croix concernant le passage de la rue Dieppe. Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., répond à M. l'Echevin Dugré que la demande a été faite le lendemain de l'assemblée par téléphone, et que par la suite, le tout a été confirmé par lettre.

M. l'Echevin Dugré émet l'opinion que l'affaire a assez duré, que le règlement pour la confection des travaux pour la traversée du cours d'eau Bettez doit être prêt pour la prochaine assemblée.

Le Gérant Municipal dit que tout va être mis en oeuvre pour que ce soit prêt à la date prévue.

Ques-
tions
sur né-
gocia-
tions
de l'ur-
baniste

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe à savoir s'il y a surcharge de la part de M. Latté, concernant les négocia-tions entreprises et à être continuées auprès de la Voirie pour le déplacement de la cour de triage. Le Gérant Muni-cipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., émet l'opinion que ces négociations sont un peu en dehors du contrat normal de l'urbaniste. M. Dugré émet l'opinion qu'il ne faudrait rien négliger afin d'obtenir la meilleure collaboration possible de la part de nos urbanistes.

Ici, Son Honneur le Maire Jules Montour fait remarquer que lors de la visite qu'il a faite accompagné de M. Latté, auprès des autorités du C.P.R., pour les négociations con-cernant la relocalisation de la cour de triage du C.P.R., M. Rolf Latté a pris l'initiative des pourparlers à cette occasion.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montour Maire.

Desaulniers Sec.-Trés.

Le 20 juin 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 juin 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette séance, MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Paul Jacob, Eddy Charpentier et Gaston Cormier.

Etaient aussi présents à la table des délibérations, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj, et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Première assemblée à l'Hôtel de Ville

Il est à remarquer que la présente session est la première à être tenue dans l'enceinte du nouvel Hôtel de Ville, au 500, Côte Richelieu.

Minutes (263-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 1966, soit adopté, tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil, en date du 17 juin 1966.

ADOPTE.

Permis de construction à Oscar Babin (264-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à M. Oscar Babin, un permis de construction pour entrepôt et bureau, sur une partie du lot 12; le permis lui est accordé en raison qu'en date du 9 juin 1966, M. Georges Gariépy, A.G., avise les autorités que M. Oscar Babin a retenu ses services pour donner un numéro cadastral à l'emplacement qu'il possède sur une partie du lot 12.

ADOPTE.

Nomination Comité d'Urbanisme (265-66)

A la suite d'une résolution du Comité d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que MM. Germain Massicotte et Gaston Germain soient et sont nommés membres du Comité d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Palement Réal L. Gauvin (266-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Le 20 juin 1966.

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Laurent Gauvin, la somme de \$25.00 comme balance de paiements sur l'estimé final sur le contrat de démolition des bâtiments Michel Dugré.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le règlement No 57-N-2 amendant le règlement No 57-D et établissant une seule entrée d'eau par bâtiment et régissant les heures d'arrosage des pelouses, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le Comité d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest a adopté une résolution à son assemblée du 14 juin 1966, par laquelle ce comité s'oppose catégoriquement à la fermeture de Côte Richelieu. Cette résolution est produite au Conseil Municipal et elle sera versée aux archives pour servir lors de la composition d'un mémoire pour l'obtention de la relocalisation de la cour de triage du C.P.R.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 181, décrétant la confection du ponceau pour la traversée du cours d'eau Bettez dans l'axe de la rue Dieppe, ainsi que la mise en forme de cette rue et autorisant un emprunt au montant de \$32,500.00, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue le 27 juin 1966, entre 7.00 hres et 9.00 hres P.M., au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services des urbanistes Soudre & Latté, pour la préparation d'un plan d'aménagement du territoire, situé au Nord du Chemin Ste-Marguerite, entre le secteur Terrasse Duvernay et les limites Est de la Ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à M. Jean-Paul Normandin et à M. Maurice Lamy, leurs plus sincères félicitations à l'occasion de leur nomination au poste respectif de Président et de

Règlement
No 57-N-2
(267-66)

Opposition
à fermeture
Côte
Richelieu

Règlement
No 181
(268-66)

Aménagement
Terrasse Ro-
semont
(269-66)

Félicita-
tions à
J.P. Nor-
mandin et
M. Lamy
(270-66)

Le 20 juin 1966.

Secrétaire-Trésorier de la Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie.

ADOPTE.

Dégâts
Rivière
Milette
(271-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de la firme d'Ingénieurs-Conseils Labrecque, Vézina & Associés pour l'évaluation des dommages causés à la Rivière Milette, lors de l'orage survenu le 3 juin 1966.

ADOPTE.

Avis de
dommages
à la Cité
(272-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que l'Aviseur Légal, Me Robert-Louis Gouin soit et est autorisé pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à produire à la Cité des Trois-Rivières un avis de réclamation pour dommages causés à la Rivière Milette, en date du 3 juin 1966.

ADOPTE.

Subdivi-
sion
143-29
(273-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 149 démontrant plus spécifiquement la subdivision 29 du dit lot 143, préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 28 mai 1966, pour le compte de Mme Alexandrine Boucher, soit et est adopté.

ADOPTE.

Remise de
retenues
C. Ricard
(274-66)

A la suite d'un rapport de M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, à l'effet qu'il y a lieu de remettre à M. Clément Ricard, les retenues de 5% sur différents contrats effectués en 1965, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Clément Ricard les sommes suivantes, concernant les retenues de 5%:

A) Sur le contrat de déboisement de Côte Richelieu, en vertu du règlement 163, la somme de \$1,505.53, et

B) Sur le contrat de confection de chaînes à Terrasse Duvernay, en vertu du règlement 137-N-2, une somme de \$1,545.60,

Le 20 juin 1966.

Jm. B

C) Sur le contrat de mise en forme des rues, en vertu du règlement No 180, une somme de \$77.50,

D) Sur le contrat de confection de chaînes de rues en vertu du règlement No 180, la somme de \$46.20.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, soit et est autorisé à demander par la voie du journal "Le Nouvelliste", des soumissions publiques, pour la confection de l'égoût sanitaire et pluvial sur la rue Pratte, en vertu du règlement No 88-N.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., soit et est autorisé à demander par la voie du journal "Le Nouvelliste", des soumissions publiques, pour les travaux d'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ.

Demande de
soumissions
l'égoût
rue Pratte
(275-66)

Soumissions
extérieur
Hôtel de
Ville
(276-66)

Course en
canots

En date du 7 juin 1966, le Club Nautique de Shawinigan Inc., sollicite de la Ville de Trois-Rivières-Ouest sa participation à la Classique Internationale de Canots de La Mauricie, qui aura lieu la fin de semaine de la Fête du Travail, soit les 3, 4 et 5 septembre prochain.

La participation sollicitée consiste soit en un prix, soit en patronisant une équipe, ou les deux.

Son Honneur le Maire Jules Montour s'informe auprès de M. Armand Martel, journaliste, à savoir quel serait le prix pour patroniser une équipe de canoteurs. M. Armand Martel est d'avis qu'en fixant un budget à l'équipe, ils devront s'en tenir à ce budget; le budget suggéré par M. Martel est de \$200.00. Ici, M. Martel explique aux membres du Conseil toute la publicité que la Ville de Trois-Rivières-Ouest pourrait retirer d'une telle participation.

L'équipe représentant notre Ville, aurait à participer à toutes sortes de compétitions préliminaires à la grande Classique Internationale, et de ce fait, porterait le nom de Trois-Rivières-Ouest dans différentes municipalités où ces compétitions préliminaires sont tenues.

Son Honneur le Maire Jules Montour demande où la Ville peut dénicher des canotiers pour nous représenter. M. Martel dit qu'il peut se charger de l'affaire. M. Eddy Charpentier, Echevin, de son côté, dit qu'il peut facilement trouver une équipe pour nous représenter.

Le 20 juin 1966.

M. Armand Martel se chargera de contacter des canotiers sujets à représenter notre Ville, et qu'il fera rapport au Gérant Municipal.

(277-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest patronise une équipe de canotiers, en vue de la Classique Internationale de Canots de La Mauricie, et que le budget fixé pour les dépenses de cette classique soit et est fixé à \$200.00 au maximum.

ADOPTE.

Modifica-
tion au
collecteur
No 1

M. Maurice Vézina, Ingénieur-Conseil, fait parvenir aux autorités une copie des lettres envoyées à M. Gilbert Perras, du Ministère de la Voirie et à M. Gaston Bourassa Ltée, concernant une modification au collecteur sanitaire No 1. Cette modification consiste en un déplacement de la conduite afin de permettre la construction à travers la route No 2 dans Trois-Rivières-Ouest, et afin de permettre le détournement du trafic par les rues Doucet et Matton.

Observa-
tions
de Génial
Const.
RE: résér-
voir

En date du 30 mai 1966, Génial Construction Inc., firme qui a eu en charge la construction du réservoir d'eau potable d'un million de gallons, souligne aux autorités que certains travaux ne sont pas terminés, entre autres, les suivants:

- 1.- Un drain doit être posé immédiatement sous la pompe à feu par la maison Germain & Frère,
- 2.- En ce qui concerne la Ville de Trois-Rivières-Ouest, il faudra repeindre la tuyauterie et refaire les passes de béton sous cette tuyauterie,
- 3.- L'assistant de l'ingénieur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pourra s'occuper de procéder au nettoyage de cette chambre de pompage, une fois tout mis en ordre.

Opposition
à la cour
de triage

En date du 4 juin 1966, M. J. Emilien Launier, Chef du Service des Incendies, fait parvenir aux autorités quelques considérations sur lesquelles le Service des Incendies se base pour s'opposer catégoriquement à la fermeture de Côte Richelieu pour l'établissement de la cour de triage du Canadien Pacifique. Cette lettre sera classée au dossier de l'Autoroute, pour servir à la composition d'un mémoire à être adressé aux autorités de l'Office des Autoroutes du Québec, ainsi qu'au Ministère de la Voirie de Québec.

Servitudes
pour le
passage
du collec-
teur No 1

En date du 9 juin 1966, sous la signature de M. Jean-Paul Matte, Ing., le Ministère de la Voirie accuse réception d'une résolution de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, passée en date du 2 mai 1966, dans laquelle notre Municipalité demande au Ministère de la Voirie, qu'advenant le cas de remise d'une partie de terrain exproprié de bien vouloir maintenir les servitudes pour le passage de l'égoût collecteur No 1. Les signataires de la lettre mentionnent qu'ils ne

Le 20 juin 1966.

Avis d'ex-
propriation
Côte Riche-
lieu.

savent pas exactement si une partie de terrain exproprié sera remise, mais advenant ce cas, ils assurent le Conseil qu'ils communiqueront avec les autorités et par la même occasion, des ententes pourront être prises, afin de protéger le passage de l'égoût collecteur No 1.

En date du 10 juin 1966, sous la signature de M. Claude Marcotte, Secrétaire, l'Office des Autoroutes du Québec, sous pli recommandé, avise la Ville de Trois-Rivières-Ouest qu'une partie du lot No 17, plus précisément une partie de Côte Richelieu, sera expropriée pour le passage de l'Autoroute et des travaux inhérents à cette artère. Cet avis est accompagné d'une déclaration à être faite et signée par les propriétaires expropriés. Le Conseil est d'avis d'ignorer la chose pour le moment.

Assurance
contre
l'empoison-
nement

En date du 16 mai 1966, sous la signature de M. Jean-Claude Deshaies Vice-Président, la firme P. Panneton et Pierre Lajoie Inc., avise le Conseil que le contrat d'assurances couvrant la responsabilité découlant des opérations de la Ville, exclue la protection contre l'empoisonnement causé par la consommation de l'eau fournie par la Ville. M. Deshaies attire l'attention des autorités à l'effet que ce genre de protection est maintenant disponible à un taux de .535 par million de gallons d'eau consommée annuellement avec une prime minimum annuelle de \$37.70, pour couvrir les mêmes limites que prévoit le contrat d'assurances actuelles.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que cette protection dans le cas de la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'est pas nécessaire en raison que notre eau est une eau naturelle non traitée avec aucun produit.

Remercie-
ments Ls-
Georges
Chainé

En date du 11 juin 1966, M. Ls-Georges Chainé accuse réception de la résolution du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par laquelle M. Chainé a été nommé Président du Comité d'Urbanisme de la Ville. M. Chainé accepte avec plaisir la présidence et assure les membres du Conseil de son entier dévouement; en terminant, M. Chainé remercie les autorités pour la marque de confiance qu'elles lui ont accordée.

Remercie-
ments
Chevaliers
de Colomb

En date du 9 juin 1966, sous la signature de M. René D. Hasty, Secrétaire Général-Adjoint du Congrès Provincial 1966 des Chevaliers de Colomb, fait parvenir aux autorités les remerciements à l'endroit de notre Ville, à l'occasion de la réception civique offerte conjointement par les trois villes-soeurs, le 21 mai dernier au Pavillon Mgr St-Arnaud, à l'occasion du dernier Congrès Provincial de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

Opinion
légale
plan di-
recteur

En date du 8 juin 1966, Me Robert-Louis Guoin, Avocat, Aviseur Légal de la Ville, fait parvenir aux autorités une opinion légale concernant l'adoption d'un plan directeur. Suivant l'Aviseur Légal de la Ville, l'adoption du plan directeur commande l'abolition du règlement de zonage existant actuellement et il est de rigueur de se conformer aux formalités édictées par l'article 426 paragraphe de la Loi des Cités et Villes et plus particulièrement à la page 251. Il sera donc tenu compte de cette opinion légale lors de l'adoption du règlement de zonage à être soumis par les urbanistes de la Ville.

Volume sur
les loisirs

Le petit séminaire de Chicoutimi offre les volumes "Loisir et Loisirs" tome I et II, à \$4.00 l'exemplaire. Le Secrétaire-Trésorier-Adj., M. Réal Fleury, informe les membres du Conseil que ces volumes

Le 20 juin 1966.

Dommmages
Rosaire
Maheu

peuvent être disponibles pour la Commission des Loisirs à la Fédération des Loisirs de La Mauricie.

En date du 10 juin 1966, Me Robert-Louis Gouin, Avocat, Aviseur Légal de la Ville fournit aux membres du Conseil, une opinion légale concernant la réclamation de M. Rosaire Maheu, relativement à certains dommages causés par l'entrepreneur lors de l'enlèvement de la neige. La première remarque que fait Me Gouin, est de souligner que la mise en demeure reçue de Me Pierre Garceau ne rencontre pas les exigences de préavis de l'article 622 de la Loi des Cités et Villes. D'autre part, l'Aviseur Légal explique que l'entrepreneur, par contrat à forfait, n'est ni mandataire, ni le préposé de la Ville, et qu'il n'y a donc aucune base de recours contre la Municipalité pour dommages causés par cet entrepreneur lors de l'exécution de son contrat. En terminant, l'Aviseur Légal, Me Gouin, conseille de classer cette affaire en expliquant qu'il a déjà communiqué avec Me Garceau pour l'informer de l'existence de ce contrat à forfait.

Expropriation
Léon Pagé

En date du 15 juin 1966, sous la signature de M. R. Pelletier, Officier d'Administration, le Ministère de la Voirie accuse réception de notre lettre du 9 courant, accompagnée d'une résolution du Conseil Municipal, demandant que le Ministère maintienne l'expropriation sur la propriété Léon Pagé, afin de permettre l'implantation future d'une usine des eaux vannes. M. Pelletier dit qu'il s'empresse de faire tenir copie de la correspondance aux ingénieurs du Ministère, afin qu'ils étudient notre suggestion et fassent rapport aux autorités du Ministère.

Majoration
au collec-
teur No 1.

En date du 8 juin 1966, M. Maurice Vézina, Ingénieur-Conseil donne un estimé de majoration des prix, en raison du déplacement du collecteur sanitaire No 1. Ces modifications au tracé ont demandées par M. Gilbert Perras, Ingénieur en charge des tracés pour le Ministère de la Voirie. A la suite d'une demande de la firme Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils, l'entrepreneur Miron Ltée soumet les modifications au prix de sa soumission dues au changement du tracé. La Compagnie Miron Ltée demande un prix additionnel de \$2,448.19, comme compensation pour le coût des coffrages et pour les matériaux déjà achetés devant être retournés par suite d'une réduction de quelque 900 pieds linéaires de conduites en fer à cheval. Egalement, l'entrepreneur soumet un prix additionnel de \$148.36 pour le raccordement de conduites futures aux regards de la rue Bellefeuille. En terminant, M. Maurice Vézina croit raisonnable les deux montants ci-haut mentionnés, et fait remarquer que les crédits affectés à la Municipalité dus aux modifications du tracé, sera supérieur à \$20,000.00.

Ici, Son Honneur le Maire Jules Montour explique que le coût de \$2,448.19, comme compensation, consiste en des matériaux que la firme Miron a déjà achetés en prévision du contrat accordé et qu'à la suite d'une réduction de quelque 900 pieds linéaires de conduites de fer à cheval, ces matériaux ne serviront pas.

Modifica-
tion au
prix du
collec-
teur
(278-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les recommandations de Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils, pour verser à la Compagnie Miron Ltée un prix additionnel de

Le 20 juin 1966.

\$2,448.19, comme compensation pour le coût des coffrages et pour les matériaux déjà achetés devant être retournés par suite d'une réduction de quelque 900 pieds linéaires de conduites en fer à cheval. Que le Conseil Municipal accepte également de payer à l'entrepreneur un prix additionnel de \$148.36, pour le raccordement de conduites futures, aux regards de la rue Bellefeuille.

ADOPTE.

Opposition
Chambre
de Commerce
Fermeture
Côte Ri-
chelieu

En date du 3 juin 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, Secrétaire-Trésorier, fait parvenir aux autorités municipales, copie certifiée de la résolution No 1005 des minutes de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, passée en date du 31 mai 1966. Cette résolution mentionne que la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, en tant que corps, s'oppose fermement à la fermeture de la Côte Richelieu. Cette résolution sera gardée en filières pour références lors des prochaines négociations avec les autorités de l'Office des Autoroutes et du Canadien Pacifique.

Comité du
Transport
en Commun
dissout

En date du 3 juin 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, Secrétaire-Trésorier, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest fait parvenir aux autorités municipales une copie certifiée de la résolution No 1001, de ladite Chambre de Commerce, passée et adoptée lors d'une assemblée générale des membres, le 31 mai 1966. Cette résolution se lit comme suit: "Que le comité actuel du Transport en Commun soit dissout et qu'un autre comité soit formé par le Conseil Municipal et que le Conseil Municipal lui-même nomme les membres de ce Comité, en tenant compte des différents corps sociaux qui ont déjà été appelés à la formation de ce comité, à savoir:

Un représentant dans chacun des organismes déjà invités à la formation de ce comité.

M. l'Echevin Henri Guilbert est d'avis de nommer le comité immédiatement afin qu'il n'y ait aucun retard dans l'étude du problème du transport en commun. L'Echevin Guilbert est d'avis que le Conseil devrait nommer les mêmes membres, parce que déjà, ils ont l'expérience du problème.

Ici, une discussion s'ouvre sur la question des membres. M. l'Echevin Henri Guilbert soumet qu'il y aurait peut-être d'autres citoyens susceptibles de rendre service sur ce comité, et M. Guilbert nomme entre autres, M. Jean Cloutier, qui a une certaine expérience avec la Régie des Transports, étant dans l'entreprise privée des transports lui-même.

Nomina-
tion du
Comité du
transport
en commun

Il est ensuite question de la nomination du comité et plus spécialement du président du Comité du Transport en Commun. M. l'Echevin Henri Guilbert vient à la charge en disant que pour le bien de la cause du transport en commun, et afin de ne pas retarder le travail déjà effectué, il serait dans l'ordre de nommer le comité actuel avec le président actuel, soit M. Jean-Paul Normandin. Son Honneur le Maire Jules Montour abonde dans le même sens mais explique que ce ne devrait pas être le Conseil qui nomme le président, mais bien le comité lui-même. M. Guilbert revient à la charge en disant que la nomination du président, si elle est faite par le comité, ceci va occasionner certainement des retards, et nous ne sommes pas en mesure

Le 20 juin 1966.

Nomina-
tion du
Comité et
du Prési-
dent du
Transport
en commun
(279-86)

d'accuser de retards sur l'étude du transport en commun, dans Trois-Rivières-Ouest. M. l'Echevin Fernand Colbert dit que le précédent avait été causé lorsque M. Ls-Georges Chainé a été nommé par le Conseil, Président d'Urbanisme en remplacement de M. Adrien Guay, et qu'il est très favorable à ce que le Comité de Transport en Commun continue d'être présidé par M. Jean-Paul Normandin.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Jean-Paul Normandin soit et est nommé Président du Comité du Transport en Commun de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et que M. Normandin adjoigne tous les membres de l'ex-comité du Transport en Commun, formé par la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest qui seront disponibles, et de faire au Conseil Municipal des suggestions pour d'autres nominations.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution, M. Jacques Dugré, Echevin, explique qu'il ne voudrait pas que la nomination du président du Transport en Commun crée un précédent pour la nomination de président des comités.

Entretien
des rues
Matton et
Doucet.

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe, à savoir de qui relève l'entretien des rues Matton et Doucet, qui sont grandement détériorées par le détournement du trafic dû aux travaux du collecteur No II dans l'axe de la rue Notre-Dame. Réponse est faite à l'Echevin Dugré que cet entretien relève de la Compagnie Miron Ltée, qui a le contrat du collecteur No I dans sa phase No I.

M. l'Echevin Jacques Dugré demande s'il ne serait pas bon de poser les affiches au Boulevard Mauricien et à Côte Richelieu, pour inviter le trafic lourd à prendre ce détour afin de diminuer le bris et le défoncement des rues Doucet et Matton.

Ici, le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers explique que si nous devons faire détourner le trafic lourd, ceci va occasionner l'engagement de personnel pour 24 heures par jour. M. l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il y aurait peut-être moyen d'inviter le trafic lourd à un détour seulement par des affiches, sans que la chose soit rigide et occasionne l'engagement de personnel. Le problème sera étudié par le Gérant.

Rapiéçage
des rues

Son Honneur le Maire Jules Montour s'informe si Trois-Rivières Paving qui a le contrat du rapiéçage des rues, a commencé son travail. M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, dit que le travail est déjà commencé, et que les rues De Sienne et Des Dominicains sont rapiécées. Son Honneur le Maire Jules Montour dit qu'il existe des trous vraiment très dangereux sur les artères principales comme Boulevard Mauricien et l'Avenue Jean XXIII; Son Honneur le Maire demande à l'Ingénieur Municipal de voir à donner préséance à ces artères pour le rapiéçage. L'Ingénieur Municipal en prend bonne note.

Remercie-
ments
Yves Gabias

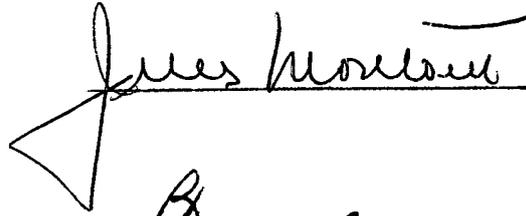
En date du 17 juin 1966, Me Yves Gabias, C.R., Député de Trois-Rivières fait parvenir aux autorités des remerciements pour les félicitations offertes à l'occasion de sa réélection comme député du

J.M.

Le 20 juin 1966.

comté de Trois-Rivières à l'Assemblée Législative de Québec.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Jules Montreuil Maire,

 Bisaulme Sec-Trés.

Le 27 juin 1966.

Règlement
No 181

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles concernés dans le règlement No 181, décrétant la confection du ponceau pour la traversée du cours d'eau Bettez dans l'axe de la rue Dieppe, ainsi que la mise en forme de cette rue, et autorisant un emprunt au montant de \$32,500.00, tenue le 27 juin 1966, à 7.00 hres P.M., au lieu ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. de la Ville, agit comme Secrétaire de l'assemblée.

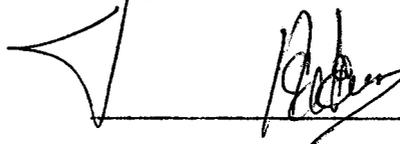
L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 181, de l'avis public de convocation et du certificat de publication, les articles 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

A la suite des lectures ci-haut mentionnées, le Président, Son Honneur le Maire Jules Montour, explique aux électeurs propriétaires intéressés qui sont présents dans la salle que vu que les propriétaires intéressés dans ledit règlement No 181 sont au nombre de 27, 7 propriétaires peuvent demander que ledit règlement No 181 soit soumis aux électeurs par voie de referendum, le tout en vertu de l'article 599 de la Loi des Cités et Villes.

A 9.00 hres P.M., aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 181 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No 181 adopté par les propriétaires.

 Président,

 Secrétaire.

Le 4 juillet 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 juillet 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette session MM. les Echevins Jacques Dugré, Henri Guilbert, Paul Jacob, Eddy Charpentier, Fernand Colbert et Gaston Cormier.

Etaient aussi présents à cette session, M. Roland Desaulniers, C.G.A. Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Cendriers

Avant de débiter l'assemblée, Son Honneur le Maire Jules Montour demande la collaboration de l'assistance, pour le maintien de la propreté dans la salle du Conseil et pour ce faire, il demande à la population de se servir des cendriers mis à sa disposition pour déposer les mégots de cigarettes.

Minutes du
20 juin 1966
(280-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 1966 soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et soumis à tous les membres du Conseil, en date du 30 juin 1966.

ADOPTE.

Procès-
verbal rè-
glement No
181
(281-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No 181, tenue le 27 juin 1966, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 30 juin 1966.

ADOPTE.

Soumissions
aménagement
extérieur
Hôtel de
Ville

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., procède à l'ouverture des soumissions demandées pour l'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville; quatre (4) soumissionnaires ont produit leur cotation dans le délai demandé.

Clément Ricard pour la somme de \$21,245.00 et en alternative pour l'ensemencement du gazon et la terre arable, \$1,000.00, soit le même montant que pour le tourbage et la terre arable.

M. Roland Gélinas pour la somme de \$15,964.20 et en alternative pour l'ensemencement du gazon et la terre arable, la somme de \$575. soit une diminution de \$295.00 par rapport au prix de la soumission pour le tourbage et la terre arable au montant de \$870.00.

Génial Construction pour la somme de \$17,425.00 et en alternative pour l'ensemencement du gazon et la terre arable, la somme de \$993. donnant une différence de \$482.00 entre le prix de l'ensemencement et du tourbage, tel que mentionné pour la somme de \$1,475.00 dans la soumission.

Le 4 juillet 1966.

(282-66)

La Pépinière des Laurentides Inc. pour la somme de \$17,514.75 et donnant en alternative pour l'ensemencement du gazon le même prix que pour le tourbage et la terre arable dans la soumission, soit \$2,540.

M. l'Echevin Paul Jacob émet l'opinion qu'il serait dans l'ordre de soumettre les soumissions à l'étude de l'architecte, à savoir si elles sont conformes à ses données.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission pour l'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville, soit celle de M. Roland Gélinas, pour le prix de \$15,964.20 en autant que ladite soumission rencontre toutes les données de l'architecte; cependant, si dans le devis de l'architecte, il n'est pas question de tourbe cultivée, le Conseil prendra avantage de l'alternative pour l'ensemencement du gazon et terre arable, pour la somme de \$575.00, laissant une soumission dans ce dernier cas au montant de \$15,669.20.

ADOpte.

Demi-permis
à Yvon Caron
(283-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à émettre à M. Yvon Caron un demi-permis au montant de \$ 37.50, en raison de la fermeture du commerce de ce dernier.

ADOpte.

Addition
au règlement No 88-N
(284-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les deux immeubles suivants soient ajoutés à l'annexe "A" du règlement No 88-N de la Ville de Trois-Rivières-Ouest: une partie du lot 40 appartenant à Lionel Levasseur et comportant une superficie de 8,550 pieds carrés, une partie du lot No 38 appartenant à M. Armand Bourassa et comportant une superficie de 22,500 pieds carrés. Cette modification est apportée en raison que les deux propriétés ci-haut mentionnées ne pourraient bénéficier du service d'égoût, étant situées entre deux secteurs.

ADOpte.

Permis de
construction André
Guay
(285-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à M. André Guay, un permis de construction pour un agrandissement du garage commercial appartenant à ce dernier, sur une partie du lot 34, en raison que le travail de cadastre est déjà commencé par M. Roger

Le 4 juillet 1966.

Gélinas, A.G., pour cette partie de terrain.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No 34 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 29 juin 1966, pour le compte de M. André Guay et autres, soit et est accepté tel que produit.

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que lors de l'engagement de la firme Soudre & Latté, Urbanistes, pour la confection du plan directeur, il avait été convenu de faire des versements semi-annuels de \$1,000.00, le tout tel que démontré au contrat à l'engagement de cette firme.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à la firme Soudre & Latté, la somme de \$1,000.00, représentant le montant dû au 1er juillet 1966.

ADOPTÉ.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., a demandé des cotations à différentes compagnies pétrolières, pour l'installation d'un réservoir et d'une pompe à essence, ainsi que pour la fourniture de la gazoline à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest. Deux soumissions sont parvenues dans le délai demandé:

The British American Oil Co. Ltd, gazoline BA 98, \$0.23.9 le gallon, ce prix devant demeurer ferme pour une période de douze (12) mois, soit du 1er juin 1966 au 31 mai 1967, de plus, cette compagnie fournit et installe un réservoir d'une capacité de 2,000 gallons, ainsi qu'une pompe à essence.

Imperial Oil Ltd, pour gazoline Esso Extra, \$0.27.9 le gallon, cette compagnie fournit un réservoir de 1,000 gallons, ainsi qu'une pompe, sur réception d'un contrat pour une période de cinq (5) ans. Cependant, le coût de l'installation du réservoir et de la pompe serait aux frais de la Ville.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, et M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un contrat avec la compagnie The British American Oil Ltd, par lequel cette compagnie

Cadastré
André Guay
(286-66)

Paiements
semi-annuels
Soudre & Latté
(287-66)

Soumissions
pour réservoir et
pompe à gazoline à
l'Hôtel de Ville
(288-66)

Le 4 juillet 1966.

fournira un réservoir d'une capacité de 2,000 gallons, ainsi qu'une pompe à essence, et en fera l'installation à ses frais, et de plus, fournira la gazoline BA 98 au prix de \$0.23.9 le gallon, ce prix devant demeurer ferme pour une période de douze (12) mois, soit du 1er juin 1966 au 31 mai 1967, et pour les autres années, le prix suivra le prix du marché, ce contrat étant d'une durée de cinq (5) ans.

ADOPTE.

Aspirateur
industriel
Choisy.
(289-66)

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., s'est informé à différentes maisons susceptibles de fournir un aspirateur industriel pour l'entretien de l'Hôtel de Ville, et son choix s'est arrêté sur un aspirateur fourni par la maison Choisy d'une capacité de 2.3 forces, pour la somme de \$355.84. Le Gérant Municipal explique que cet aspirateur aspire la poussière et l'eau, et de ce fait, assèche les planchers après le lavage. M. Eddy Charpentier, Echevin, dit que la Commission Scolaire a toujours été très satisfaite des produits fournis par Le Laboratoire Choisy.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, soit et est autorisé à faire l'achat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, d'un aspirateur industriel d'une capacité de 2.3 forces de la maison Le Laboratoire Choisy, pour la somme de \$355.84, taxe de vente incluse.

ADOPTE.

Contraven-
tion rè-
glement
Dr Béland
(290-66)

Pour faire suite à une recommandation de l'Inspecteur de Construction M. Bertrand Gilbert, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que Me Robert-Louis Guoin, Avct, Aviseur Légal de la Ville, soit et est autorisé à prendre les mesures légales nécessaires dans le cas du Dr Charles Béland, concernant la propriété de ce dernier, sur la rue Joliet, où il est établi un logement au sous-sol.

ADOPTE.

Règlement
No 177-C
(291-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le règlement No 177-C décrétant un emprunt au montant de \$4,600.00 pour couvrir le coût des modifications et de l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre et des matériaux à la construction de la bâtisse La Pâtisserie Superbe Inc., soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Mutations
de mai 1966
(292-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les mutations pour le mois de mai 1966 soient et sont adoptées pour transcription aux livres de la Ville telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières, le 31 mai 1966.

ADOPTE.

Le 4 juillet 1966.

Acompte à
De L'Orme
Construc-
tion
(293-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à De L'Orme Construction Ltée un acompte au montant de \$2,000.00, en paiement partiel des travaux exécutés suivant le règlement No 164 sur l'artère Côte Richelieu.

ADOPTE.

Haut-par-
leurs

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que depuis quelques temps plusieurs plaintes proviennent aux autorités concernant les haut-parleurs et le bruit occasionné par des instruments de musique. Il serait donc dans l'ordre qu'un règlement soit adopté pour protéger la paix publique, concernant ces appareils tant domestique que commercial. M. l'Echevin Eddy Charpentier émet l'opinion de demander à l'Avisseur Légal de préparer un tel règlement, afin qu'il soit conforme à la loi.

Avis de
motion
haut-par-
leurs

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement dans le but de protéger la paix publique concernant l'emploi de haut-parleurs, et de tout appareil diffusant de la musique.

Surprime
Auto-
Launier
(294-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil et à l'assistance qu'en raison que M. J.Émilien Launier, Chef de la Brigade des Incendies se sert de son automobile personnelle pour couvrir les incendies, une surprime lui est chargée chaque année concernant son assurance-automobile. Cette année, cette surprime s'élève à \$112.20.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. J.Émilien Launier, la somme de \$112.20, représentant la surprime d'assurance-automobile en raison que ce dernier se sert de son auto pour couvrir les incendies.

ADOPTE.

Conseil
du Tra-
vail oc-
troi Fête
du Travail
(295-66)

En date du 20 juin 1966, le Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et district, fait une demande au Conseil Municipal d'un octroi pour la publication du programme souvenir à être édité à l'occasion de la Fête du Travail, célébrée le 5 septembre prochain.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser au Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et district, la somme de \$25.00 comme participation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au programme souvenir à être édité à l'occasion de la prochaine Fête du Travail.

ADOPTE.

Le 4 juillet 1966.

Remerciements
Assureurs-Vie

En date du 20 juin 1966, M. Gaston Fleury, C.L.U., Président du Congrès des Assureurs-Vie de La Mauricie, fait parvenir aux autorités municipales, des remerciements pour la réception offerte par la Ville à l'occasion du Congrès des Assureurs-Vie.

Technical
Plastics
retard

En date du 16 juin 1966, sous la signature de M. Raymond Couillard, Chef de la Division des Fonds Industriels, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, accuse réception de notre lettre adressée le 30 mai, ainsi que des documents concernant le financement de l'entreprise de Technical Plastics Ltd, suivant la loi des fonds industriels. La lettre mentionne que dès que les circonstances le permettront, un officier du Ministère se rendra sur les lieux pour effectuer l'enquête habituelle.

Opposition
fermeture
Côte Richelieu
Commission
Scolaire

En date du 20 juin 1966, le Secrétaire-Trésorier de la Commission Scolaire Chavigny, M. Arthur Vincent, produit aux autorités municipales deux (2) copies d'une résolution adoptée le 13 juin 1966, par les commissaires d'écoles concernant une opposition à la fermeture de Côte Richelieu. Cette résolution comprend quatre (4) considérations qui militent en faveur du maintien de l'artère Côte Richelieu, dans son tracé actuel. Cette résolution sera versée au dossier comme aide, lors de la rédaction du mémoire à être soumis aux autorités gouvernementales concernant la cour de triage.

Approbation
règlement
No 185-A

Le Ministère des Affaires Municipales, en date du 23 juin 1966, et la Commission Municipale du Québec, en date du 28 juin 1966, ont approuvé le règlement No 185-A, décrétant un emprunt au montant de \$55,000.00, pour l'ameublement et l'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville.

Retard au
règlement
No 180

En date du 21 juin 1966, le Ministère des Affaires Municipales demande une copie de l'approbation de La Régie des Eaux, en rapport avec notre règlement No 180. L'approbation de La Régie des Eaux n'a pas été encore obtenue par la Municipalité, en raison de la grève des professionnels au Gouvernement Provincial. Dès que cette approbation aura été reçue par la Ville, une copie sera expédiée au Ministère des Affaires Municipales.

Remerciements
Syndicat des
Camionneurs
de Trois-
Rivières

En date du 22 juin 1966, sous la signature de M. Léo Valois, Président, le Syndicat des Camionneurs de Trois-Rivières et Région Inc. adresse aux autorités municipales des remerciements pour l'intérêt manifesté à l'endroit des camionneurs de la région des Trois-Rivières concernant la priorité à donner aux camionneurs du syndicat pour les travaux exécutés par et dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest en ce qui concerne le camionnage.

Corporation
du Pont
Re: usine
d'épuration

En date du 23 juin 1966, Me Claude Bisson, Secrétaire de la Corporation du Pont fait parvenir aux autorités municipales, la décision de l'assemblée générale de ladite corporation, tenue le 21 juin 1966, en ce qui a trait au projet d'une usine d'épuration des eaux, à être installée du côté Est du Pont. La Corporation a décidé unanimement de s'en tenir à la décision qui avait été prise le 17 mai 1965, à savoir une réponse négative.

Ordonnance
Régie des
Transports

En date du 28 juin 1966, sous la signature de M. Pierre Roger, C.R., Vice-Président, La Régie des Transports de la province de Québec, fait suite à notre demande du 22 juin concernant l'ordonnance émise

Le 4 juillet 1966.

pour le changement d'horaire et du tracé du transport en commun dans Trois-Rivières-Ouest. La lettre mentionne que l'ordonnance a été rendue dans cette cause, le 18 mai 1966 et qu'une photocopie a été transmise à notre procureur, Me Robert-Louis Gouin, la même date. A la demande du Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., le procureur Me Robert-Louis Gouin nous fait tenir deux (2) copies de l'ordonnance.

Correction
Dosithée
Bourassa

En date du 22 juin 1966, M. Dosithée Bourassa fait parvenir une lettre aux autorités, à l'effet qu'il désire apporter une correction à la réputation qui lui a été faite dans Trois-Rivières-Ouest, à l'effet que son travail sur l'Avenue Jean XXIII, exécuté en novembre 1965, n'était pas présentable. Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'en raison de la saison avancée, M. Bourassa ne pouvait pas garantir le travail de rapiéçage qu'il était à effectuer. M. Bourassa explique dans sa lettre qu'il avait avisé M. Roger L. Houde Ing., Ingénieur Municipal de la Ville, en ce temps, qu'aucun travail d'asphaltage et de rapiéçage ne pourrait s'avérer satisfaisant à cette période de l'année. L'Ingénieur Municipal aurait fait part qu'il était parfaitement conscient de ce fait, mais il préférerait faire exécuter le rapiéçage quand même, plutôt que de passer une partie de l'hiver à remplir les trous avec de la pierre concassée.

Certificat
de Fiscalité
Institutionnelle M.
Réal Fleury

Le Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières Inc. produit une attestation que M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. de la Ville a suivi un cours de Fiscalité Institutionnelle de quatre (4) crédits au Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières, et a obtenu la note de 85%. Son Honneur le Maire Jules Montour félicite M. Fleury de ce très bon résultat.

Réception
Honorable
Gabias

En date du 30 juin 1966, l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député de Trois-Rivières, accuse réception de notre lettre du 22 juin 1966, concernant une invitation pour une réception intime qui sera tenue dans notre nouvel Hôtel de Ville, à l'occasion de laquelle les autorités aimeraient recevoir les principaux collaborateurs de Me Yves Gabias, et surtout ceux de Trois-Rivières-Ouest. L'Honorable Yves Gabias dit qu'il va voir à nous faire parvenir la liste des noms demandés et qu'il communiquera de nouveau avec nous, afin de fixer une date pour cette rencontre intime.

Réclamation
Yvon
Pagé

En date du 29 juin 1966, un avis de réclamation pour dommages causés à la propriété de M. Yvon Pagé, 160 rue Girard, à l'occasion d'une pluie torrentielle survenue à la fin de la journée du 23 juin 1966. Cette lettre mentionne que les dommages furent causés dans la cave de la propriété de M. Pagé par l'infiltration d'eau provenant de la rue en empruntant la descente de la porte du garage. Le tout est transmis aux assureurs de la Ville.

Rapport de
construc-
tion

Le Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Roland Desaulniers, C.G.A., donne lecture du rapport de construction pour le mois de juin 1966, préparé par M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction. Sept (7) permis de construction pour une valeur déclarée de \$44,000 ont été émis au cours du mois de juin 1966; les montants payés pour les permis totalisent \$74.00.

Les sept (7) permis de construction émis se répartissent comme ceci: un (1) duplex, deux (2) bâtisses commerciales ou industrielles, quatre (4) pour constructions et réparations secondaires. Les données

Le 4 juillet 1966.

Plan rue
Dieppe

comparatives des mois de juin 1965 et juin 1966 s'établissent comme suit: en juin 1965, la valeur déclarée se chiffrait à \$234,300.00, et en juin 1966, \$44,000.00, soit une diminution de \$190,300.00.

L'Echevin Jacques Dugré demande à l'Ingénieur Municipal de bien vouloir voir à préparer les plans pour la confection de la rue Dieppe, afin d'être en mesure de demander des soumissions. Maintenant que le règlement est adopté, dit l'Echevin Dugré, il faudrait se mettre à l'oeuvre au plus vite, pour réaliser ces travaux. L'Ingénieur Municipal en prend bonne note.

Tuyaux à
la traîne
Côte Ri-
chellieu

L'Echevin Jacques Dugré avise le Gérant que deux longueurs de tuyaux de 6" ont été laissés sur l'accotement de Côte Richellieu tout près du pavage, ce qui peut occasionner certains dangers. Le Gérant Municipal en prend bonne note pour faire enlever ces matériaux en bordure de cette rue.

Animaux
morts le
long des
chemins

L'Echevin Jacques Dugré s'informe, à savoir qui est préposé à l'enlèvement des cadavres des animaux en bordure des rues et chemins publics. Ici, l'Echevin Dugré explique qu'un chat mort a traîné le long de Côte Richellieu et que durant plus d'une semaine les enfants s'amusaient avec ce cadavre. Le Gérant Municipal explique que ceci relève de M. Gilles Gagnon, lorsque des appels nous parviennent à l'Hôtel de Ville, tout de suite par radio-téléphone nous communiquons avec M. Gagnon qui ramasse le cadavre immédiatement. M. Dugré dit qu'il faudrait avertir la police que lorsqu'elle a des appels, de bien vouloir aviser M. Gagnon en conséquence.

Requête
pour ser-
vice d'é-
goût à
Ste-Mar-
guerite

L'Echevin Jacques Dugré remet au Secrétaire-Trésorier-Adj. deux copies d'une requête signée par trente-six (36) contribuables propriétaires d'immeubles à compter du lot 15 jusqu'aux limites de Trois-Rivières, de la rue Roland au Chemin Ste-Marguerite, par laquelle les requérants demandent qu'un plan d'égoût soit préparé pour ce territoire, qu'un estimé de l'entreprise soit établi, et que des règlements soient mis à la connaissance des contribuables concernés.

Prépara-
tion plan
d'égoût
Ste-Mar-
guerite
(296-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite au Service Technique municipal de bien vouloir préparer les plans pour le service d'égoût devant desservir le secteur compris à compter du lot No 15 jusqu'aux limites Est de la Ville et de la rue Roland jusqu'au Chemin Ste-Marguerite, et ce, dans le plus bref délai possible, afin d'être en mesure de fournir un estimé du coût et des répartitions à faire aux contribuables concernés.

ADOPTÉ.

Egouttement
rue Parent

L'Echevin Henri Guilbert s'informe où en sont rendues les procédures pour l'égouttement des terrains à l'arrière de la rue Parent, au secteur domiciliaire Laurentien. Le Gérant Municipal répond à l'Echevin Guilbert qu'il attend encore la requête des contribuables et que, aussitôt que cette requête va entrer à son bureau, un règlement de répartitions va être établi car c'est la seule mesure à appliquer en raison que De Blois Construction ne veut pas signer ladite requête.

Présentation
des plans à
S.C.H.L.

M. l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il voudrait que demande soit faite aux urbanistes de bien vouloir présenter à la S.C.H.L. les plans d'aménagement de La Terrasse de la Montagne pour approbation. Ici, le

Le 4 juillet 1966.

Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, informe M. Dugré et tous les membres du Conseil qu'il a reçu des nouvelles formules que nous devons remplir afin d'être en mesure de présenter nous-mêmes les plans. Le Gérant explique en outre que présentement, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction compile les données pour remplir ces formules afin de présenter les dits plans à la S.C.H.L.

Trafic rue
Matton &
Doucet

Sachant que des contribuables des rues Matton et Doucet sont dans l'assistance pour se plaindre du trafic dense qui existe actuellement sur les rues Matton et Doucet, Son Honneur le Maire Jules Montour donne la parole à un nommé Chamberland domicilié sur une de ces rues. M. Chamberland dit que la requête qu'ils veulent formuler, c'est tout simplement d'empêcher le trafic de passer sur ces rues en raison que ces rues sont en gravier, ce qui occasionne un déploiement de poussière intolérable. M. l'Echevin Paul Jacob est d'opinion qu'il faudrait demander à la Compagnie Miron de remplir une section de la Route No 2 pour l'ouvrir à la circulation dans le plus bref délai.

Plusieurs contribuables dans l'assistance expliquent à tout de rôle que la situation est intenable sur les rues Matton et Doucet car, disent-ils, nous devons garder les châssis fermés et avec la température torride que nous connaissons ces jours-ci, c'est vraiment suffocant. Concernant l'arrosage de ces rues, des contribuables expliquent que c'est pratiquement inutile car une demi-heure ou une heure après, tout serait à recommencer.

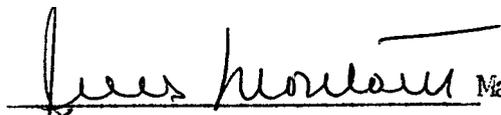
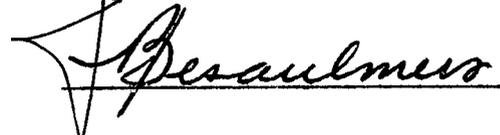
PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite à la firme d'Ingénieurs-Conseils Labrecque & Vézina, de bien notifier la Compagnie Miron Ltée soit d'ouvrir une section de la Route No 2, afin de laisser libre passage au trafic ou de voir à faire détourner le trafic par le Boulevard Mauricien et Côte Richelieu, et ce, au plus tard, mardi soir le 5 juillet.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

 Maire
 Sec-Trés.

Le 11 juillet 1966.

Présences

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 juillet 1966, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette séance MM. les Echevins Henri Guilbert, Paul Jacob, Fernand Colbert, Gaston Cormier, Eddy Charpentier et Jacques Dugré.

Les officiers municipaux présents à cette séance étaient M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Lecture
des avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation de session spéciale et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente session a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Acceptation du cadastre de la Caisse Populaire,
- 2.- Résolution autorisant un permis de construction à Oscar Babin, pour l'érection de la Caisse Populaire en raison de la préparation du cadastre,
- 3.- Résolution pour nommer le représentant de la Ville au Congrès des Municipalités;
- 4.- Octroi à la Société Canadienne du Cancer,
- 5.- Responsabilité de la Brigade Scolaire,
- 6.- Adoption de la liste de comptes No 70-C,
- 7.- Demande au Ministère des Affaires Municipales pour aller sur le marché des obligations,
- 8.- Emprunts temporaires,
- 9.- Nettoyage du fossé côté Est Boulevard St-Jean,
- 10- Adjudication du contrat de l'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville,
- 11- Avis de motion pour le règlement de répartitions concernant l'égouttement des terrains entre les rues Parent et Rivard.

Le certificat de signification signé par le Secrétaire-Trésorier-Adj. M. Réal Fleury, mentionne que l'avis de convocation a été signifié à MM. les Echevins Paul Jacob, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Eddy Charpentier, Fernand Colbert, Jacques Dugré, en en laissant une copie au domicile ou à la place d'affaires de chacun, à une personne responsable, et ce, entre 4.15 hres P.M., et 4.45 hres P.M., le 8 juillet 1966.

Cadastre
Caisse
Populaire
(297-66)

Le premier sujet à l'agenda consiste à une résolution acceptant le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, A.G., pour le compte de la Caisse Populaire. M. l'Echevin Henri Guilbert s'informe à savoir si le permis a été émis concernant la construction de la Caisse Populaire de Ste-Catherine de Siemie. Son Honneur le Maire

Le 11 juillet 1966.

Jules Montour explique à M. Guilbert que lors de la cérémonie de la levée de la première pelletée de terre inaugurant ces travaux, il est mentionné à M. Babin, Contracteur, que le terrain devait être cadastré avant l'émission d'un permis. Là-dessus, M. Guilbert réplique qu'il n'est pas normal que les constructions commencent avant que les procédures soient remplies, et que c'est une question de principes.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 12, de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 4 juillet 1966, pour le compte de la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienne, soit et est accepté, tel que soumis.

ADOpte.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienne, un permis de construction pour l'érection d'un édifice bancaire sur une partie du lot 12, en raison que les procédures pour l'établissement d'un cadastre sont déjà entamées.

ADOpte.

Le prochain item à l'agenda était une résolution pour nommer le représentant de la Ville au Congrès des Municipalités. Ici, le Secrétaire-Trésorier mentionne que dans la correspondance qu'il a reçue de l'Union des Municipalités concernant le prochain congrès tenu au début d'octobre, il est fait mention d'un article du règlement de ladite Union qui oblige une résolution du Conseil nommant le représentant officiel au congrès, advenant le cas où le Maire ne pourrait s'y rendre. Son Honneur le Maire Jules Montour mentionne que c'est son intention d'assister à ce congrès; la résolution n'est donc pas nécessaire.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à la Société Canadienne du Cancer, la somme de \$10.00 représentant l'octroi annuel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

La Commission Scolaire Chavigny, par l'entremise de son Secrétaire-Trésorier, M. Arthur Vincent, fait parvenir une copie certifiée d'une résolution passée par les Commissaires d'écoles de ladite Commission Scolaire, en date du 27 juin 1966. Par cette résolution, les Commissaires d'écoles demandent au Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de confier la charge de la Brigade Scolaire au département de la police. La résolution mentionne que les moda-

Permis de
construction
Caisse Popu-
laire
(298-66)

Congrès
Union des
Municipa-
lités

* de
l'Union

Octroi
Société
du Cancer
(299-65)

Responsa-
bilité de
la Brigade
Scolaire

Le 11 juillet 1966.

Liste de
comptes
No 70-C
(300-66)

lités de cette entente devront être conclues si le principe est acceptable par le Conseil Municipal, lors d'une rencontre subséquente entre les deux parties. M. l'Echevin Jacques Dugré se dit favorable à étudier la question avant de prendre attitude. Une rencontre sera donc organisée entre les Commissaires d'écoles et les membres du Conseil Municipal pour étudier cette question.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la liste de comptes No 70-C, comportant des dépenses au montant total de \$20,803.01, soit et est acceptée pour paiement.

ADOpte.

Demande
d'émission
d'obligations
(301-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à aller sur le marché des obligations pour rencontrer les dépenses encourues en vertu des règlements d'emprunt déjà approuvés par les autorités.

ADOpte.

Emprunts
temporaires
(302-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter une somme de \$180,000.00 à la Banque Provinciale du Canada, et ce, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements Nos 177-B, 185 et 185-A; que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Roland Desaulniers, Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le billet à cet effet.

ADOpte.

Contrat
extérieur
de l'Hôtel
de Ville
(303-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la soumission de M. Roland Gélinas pour une somme de \$15,964.20 pour l'aménagement extérieur de l'Hôtel de Ville, soit définitivement acceptée et que le contrat de ces travaux soit octroyé à M. Roland Gélinas pour la somme ci-haut mentionnée; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOpte.

Le 11 juillet 1966.

Avis de
motion
fossé
Parent
Rivard

Il est ensuite question de donner un avis de motion pour l'adoption d'un règlement de répartitions concernant l'égouttement des terrains entre les rues Parent et Rivard. M. l'Echevin Henri Guilbert s'informe si une requête est parvenue aux autorités pour demander cet égouttement. Sur réponse affirmative, M. l'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de répartitions pour couvrir les dépenses encourues ou à encourir pour l'égouttement des eaux de surface des terrains situés entre les rues Parent et Rivard.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à émettre à M. Léonard Garceau, un permis pour restaurant suivant un demi-tarif en raison que ce restaurant opère que pendant la saison estivale.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à biffer un montant de \$12.50 à J.R. Larouche, pour taxe d'affaires en 1965; que de plus, le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à émettre à J.R. Larouche, un permis pour 1966, suivant un demi-tarif, en raison que cet établissement n'opère que pendant la saison estivale.

ADOPTE.

Demi-li-
cence
Léonard
Garceau
(304-66)

Demi-li-
cence
Dame J.R.
Larouche
(305-66)

Il est ensuite question du nettoyage du fossé, côté Est Boulevard St-Jean. Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., explique aux membres du Conseil que cet item a été mis à l'agenda à la demande de propriétaires du Boulevard St-Jean, et que, ayant été dérangé ces derniers jours, il n'a pu faire l'étude qu'il se proposait de faire, afin de soumettre un rapport au Conseil. L'affaire est donc reportée à une séance ultérieure.

Demi-li-
cence
Cadastre
Grondin
(306-66)

En date du 8 juillet 1966, M. Roger Gélinas, A.G., transmet aux autorités deux (2) copies d'un plan de subdivision d'une partie du lot 11 qu'il a effectué à la demande de M. Martial Grondin. Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que M. Grondin a fait acquisition de ce terrain dans le but d'y établir une station de service qu'il n'est pas intéressé pour le moment à construire; tout ce qui est demandé, c'est de cadastrer le terrain officiellement; lorsque ce dernier le jugera à propos, un permis de construction pourra être demandé. En terminant, Son Honneur le Maire explique que les urbanistes municipaux ont approuvé ce site pour l'érection d'un garage.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Le 11 juillet 1966.

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 11, préparé par M. Roger Gélinas, A.G., pour le compte de M. Martial Grondin et montrant plus précisément la subdivision 40 du dit lot 11 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit et est accepté tel que soumis.

ADOpte.

Lumières
rue Roberge

M. l'Echevin Fernand Colbert dit que suivant certaines plaintes qu'il a reçues, les lumières de la rue Roberge ne servent pas en raison de leur disposition. Son Honneur le Maire exprime l'opinion qu'il y aura lieu de voir à faire changer les lumières de place, afin qu'elles rendent le service attendu.

Ajournement

Son Honneur le Maire Jules Montour demande aux membres du Conseil de bien vouloir ajourner la présente assemblée, même si tous les items de l'avis de convocation ont été étudiés. Le Maire explique qu'il y a encore quelques points à étudier en comité privé, que si tous sont d'accord, le Conseil pourra revenir en assemblée pour statuer sur des points mis à l'étude.

(307-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la présente assemblée soit et est ajournée à 11.00 hres P.M., ce onzième jour de juillet 1966; il est présentement 9.30 hres P.M.

ADOpte.

Reprise
de l'as-
semblée

A 11.00 hres P.M., tous les membres du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, reprennent leur siège à la table des délibérations de la salle publique.

Gazonnage
Bandes
centrales
Terrasse
Duvernay

M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, a fait parvenir à M. Desaulniers, Secrétaire-Trésorier et Gérant Municipal, un rapport concernant le gazonnage au deuxième secteur de la Terrasse Duvernay. Suivant l'Ingénieur Municipal, le coût à la verge carrée s'élèverait à environ \$0.90 la verge carrée, par suite d'appel de soumissions; comme il est question de gazonnage d'une superficie de 3,208 verges carrées, le coût total s'élèverait donc aux environs de \$2,900.00.

L'Ingénieur Municipal a analysé la possibilité de faire exécuter les travaux par la Municipalité, et l'estimé de l'Ingénieur s'élève à \$2,100.00, d'où une économie d'environ \$800.00.

M. Roland Lottinville mentionne aussi que si les travaux sont exécutés par un entrepreneur, la Ville devrait tenir continuellement sur les lieux, un homme pour la surveillance, afin que tout soit conforme aux devis. Il faudrait aussi tenir compte que l'entrepreneur aurait droit à un profit raisonnable sur ce contrat.

L'Ingénieur Municipal suggère aussi que les bandes centrales soient semées plutôt que tourbées, en considération de l'économie à en retirer. L'Ingénieur Municipal souligne aussi le temps à être écono-

Le 11 juillet 1966.

misé au département technique, car il n'y aura pas de plans et devis à préparer pour l'appel des soumissions par les journaux.

Par suite des considérations énumérées ci-haut, l'Ingénieur Municipal recommande que les travaux de gazonnage des bandes centrales soient exécutés par les employés de la Ville, sous la surveillance du département technique. Le Gérant Municipal suggère aux membres du Conseil d'opter pour le rapport de l'Ingénieur, M. Roland Lottinville.

(308-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le gazonnage à être exécuté à la bande centrale de Côte Richelieu et sur les parcs des rues Calais et Pontoise, soit exécuté en régie par les employés de la Ville, sous la direction et la surveillance du département technique de la Ville.

ADOPTÉ.

Clôture
du parc de
la rue
Mauriac

M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, a produit au Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, un rapport concernant l'amélioration et l'entretien du parc de la rue Mauriac au secteur Demontigny. Dans ce rapport, l'Ingénieur Municipal recommande qu'une clôture soit installée sur les parties du terrain faisant face à la rue Mauriac, des côtés Nord et Sud de ce terrain. L'Ingénieur précise que la longueur de cette clôture serait d'environ 250 pieds.

L'Ingénieur Municipal mentionne qu'il serait inutile de songer à semer ce parc avant d'installer cette clôture, car une circulation d'autos se continue présentement à travers ce terrain.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., recommande aux membres du Conseil, de faire suite à la suggestion de l'Ingénieur Municipal.

309-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, soit et est autorisé à faire exécuter la pose d'une clôture devant protéger le parc de la rue Mauriac, sur une distance d'environ 250 pieds; ces travaux devront être exécutés par les employés de la Ville.

ADOPTÉ.

Rapport
du Gérant

Le Gérant Municipal distribue à tous les membres du Conseil, les états financiers non régularisés pour les six (6) premiers mois de l'année fiscale se terminant le 30 juin 1966.

Le tableau consolidé indique que les revenus sont entrés à 53% du budget et que les dépenses ont été faites dans une proportion de 51% du budget, laissant un surplus budgétaire consolidé de \$1,950.90 pour les deux services, soit l'administration générale et l'administration de l'aqueduc.

Le 11 juillet 1966.

Construc-
tion
St-Arnaud

Le cas d'une construction appartenant à M. St-Arnaud, sur la rue Des Dominicains, revient à la table du Conseil. Ce cas avait été statué à l'effet que M. St-Arnaud devait relier la bâtisse au fond de sa cour à la bâtisse principale de sa demeure, pour la mettre conforme aux règlements de construction. M. St-Arnaud est venu rencontrer l'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert, auquel il a rapporté que les voisins s'opposaient à ce que cette bâtisse soit reliée à la bâtisse principale, à raison d'une trop près proximité. Pour sa part, M. l'Inspecteur Gilbert a rapporté au Gérant Municipal qu'il ne se fiait pas aux plaintes des voisins, mais que de son opinion, il voyait un grave danger de conflagration, si cette bâtisse était raccordée à la bâtisse principale en raison que les bâtisses sont assez rapprochées l'une de l'autre. M. l'Echevin Jacques Dugré se dit prêt à passer une résolution pour obliger que ladite construction soit reliée à la bâtisse principale si elle doit être habitée. De sa part, M. Paul Jacob dit qu'il serait préférable que la chose soit mise à l'étude pour prendre position à une autre assemblée.

M. l'Echevin Jacques Dugré qui aurait été secondé dans sa résolution par M. l'Echevin Henri Guilbert, est prêt à retirer sa résolution pour permettre aux échevins d'étudier le problème et de se rendre sur les lieux constater les faits. En terminant, M. l'Echevin Dugré mentionne que si cette bâtisse est habitée au fond de la cour, nous allons avoir d'autres problèmes similaires, parce que, dit-il, il n'y a pas que cette propriété qui a des garages transformables dans le fond des cours. La question est donc remise pour étude et prise de position à une assemblée ultérieure.

Plans et
devis rue
Dieppe

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe auprès de l'Ingénieur, où en sont rendus les plans et devis pour la confection de la traversée du cours d'eau Bettez, dans l'axe de la rue Dieppe. L'Ingénieur répond à l'Echevin Dugré que les plans et devis doivent être prêts dès demain, pour demande de soumissions d'ici deux ou trois jours. Son Honneur le Maire explique aux membres du Conseil la manière de faire le remblai que suggère l'Ingénieur afin de profiter d'une économie appréciable. Le remblai sera fait au minimum par le contracteur soumissionnaire; ensuite, le remblai pourra être terminé avec de la terre enlevée sur les travaux municipaux transportés sur ce remblai pour le compléter, de là, une grande économie.

Afin d'activer les procédures et de couper un autre délai pour attendre une autre assemblée pour autoriser l'Ingénieur à demander des soumissions, il est:

(310-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal soit et est autorisé à demander par la voie du journal "Le Nouvelliste", des soumissions publiques pour la confection de la traversée du cours d'eau Bettez, dans l'axe de la rue Dieppe, et la mise en forme de ladite rue Dieppe.

ADOPTÉ.

Le 11 juillet 1966.

Juge Municipal
(311-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit respectueusement faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, de bien vouloir permettre l'établissement d'une Cour municipale, à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Léopold
Pinsonnault
Juge,
suggestion
(312-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil qu'il a appris que Me Léopold Pinsonnault, ci-devant Chef du Contentieux de la Cité des Trois-Rivières, était prêt à offrir ses services pour agir comme Juge Municipal pour les trois villes, soit Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières. Advenant sa nomination comme Juge des trois villes, Me Léopold Pinsonnault se consacrerait qu'à sa tâche de Juge Municipal.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Qu'il soit respectueusement suggéré au Lieutenant-Gouverneur en Conseil le nom de Me Léopold Pinsonnault, Avct, comme Juge Municipal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Rue Du-
fresne

M. l'Echevin Eddy Charpentier s'informe où en sont rendues les procédures pour la confection de la rue Dufresne. M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, dit qu'il a obtenu de tous les propriétaires la signature acceptant le cadastre. L'Ingénieur Municipal a déjà commencé les plans pour ces travaux.

De son côté, M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe si la Ville est propriétaire des terrains où la rue va passer. Le Gérant Municipal dit qu'il a obtenu de Terrasse Duvernay Inc. de M. Pierre Bellemare la promesse de cession et que les autres propriétaires seront vus sous peu pour obtenir la même promesse. Il est ensuite question d'accepter le cadastre de cette rue.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan de subdivision des lots 160, 161, 161-200 et 162, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 7 décembre 1965, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Félicitations J.E.
Launier
(314-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, en son nom personnel et au nom de toute la population, offre à M. J. Emilien Launier, les plus sincères félicitations pour sa récente nomination à la charge de Directeur de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la province de Québec.

ADOPTÉ.

Le 11 juillet 1966.

Cession
Benoit
Gagnon

M. l'Echevin Jacques Dugré dit que M. Benoit Gagnon n'a pas encore cédé le terrain nécessaire au passage de la rue Dieppe, sur sa propriété. Le Gérant Municipal va voir à prendre les procédures nécessaires dans ce cas.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire,
Besaulmier Sec-Trés.

Le 15 juillet 1966.

Le 13 juillet 1966, par ordre verbal au Secrétaire-Trésorier-Adj., Son Honneur le Maire Jules Montour a convoqué une assemblée spéciale pour être tenue à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du Conseil, le 15 juillet 1966.

Non
Quorum

A 9.30 hres P.M., le 15 juillet 1966, le Secrétaire-Trésorier-Adj., M. Réal Fleury, donne lecture du certificat de signification d'assemblée spéciale pour le 15 juillet 1966. Ce certificat mentionne que l'avis de convocation a été signifié à MM. Paul Jacob, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Eddy Charpentier et Jacques Dugré, en laissant une copie au domicile de chacun, à une personne responsable et ce, entre 2.15 hres P.M., et 3.00 hres P.M., le 13 juillet 1966, et que la copie de M. Fernand Colbert fut livrée à son épouse, à son domicile, à 7.30 hres P.M., le 13 juillet 1966.

Après la lecture de ce certificat, il est constaté que les seuls membres du Conseil présents sont Son Honneur le Maire Jules Montour, et MM. les Echevins Jacques Dugré et Eddy Charpentier. Son Honneur le Maire Jules Montour constate de ce fait qu'il n'y a pas quorum et comme il y a déjà 30 minutes d'écoulées entre l'heure où l'assemblée devait être tenue et cette constatation, l'assemblée n'a donc pas lieu.

Jules Montour Maire.
Réal Fleury Sec-Trés-Adj.

Le 18 juillet 1966.

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 juillet 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette session, MM. les Echevins Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jacques Dugré.

Étaient aussi présents à cette séance, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Les
Minutes
(315-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les procès-verbaux des 4, 11 et 15 juillet 1966, soient et sont acceptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et soumis à tous les membres du Conseil en date du 16 juillet 1966, sauf pour l'Echevin Fernand Colbert, dont la copie ne put lui être livrée en raison de son absence de la Ville.

ADOPTE.

Soumissions
Égoût
Pratte

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., procède à l'ouverture des soumissions demandées pour la confection de l'égoût sanitaire de la rue Pratte. Trois soumissionnaires ont fourni leur cotation dans le délai prescrit.

- 1.- Génial Construction, avec tuyaux de béton, \$20,085.50 et avec tuyaux en ciment-amiante, \$20,453.00.

Avant de procéder à l'ouverture d'une autre soumission, l'Echevin Jacques Dugré s'informe auprès de l'Ingénieur Municipal en quoi consiste les alternatives "ciment-amiante et béton armé". L'Ingénieur Municipal répond à l'Echevin qu'il a laissé à tous les soumissionnaires, deux alternatives, tant qu'à la soumission, soit qu'ils devaient soumettre une soumission pour du travail effectué avec du béton armé, ou avec du ciment-amiante. De plus, l'Ingénieur explique que le tuyau en ciment-amiante est préférable selon lui en raison d'une moins grande infiltration. Cependant, l'Ingénieur Municipal recommandera l'une ou l'autre alternative, suivant la différence du prix.

- 2.- Clément Ricard, pour tuyaux en béton, \$20,890.00 et pour tuyaux en ciment-amiante, \$20,650.00.
- 3.- Yves Robichaud, pour tuyaux en béton, \$19,370.00 et pour tuyaux en ciment-amiante, \$20,820.00.

Son Honneur le Maire Jules Montour demande au Gérant Municipal et à l'Ingénieur Municipal, de bien vouloir se retirer pour procéder à une vérification des soumissions.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 12, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 8 juillet 1966, pour le compte de M. Oscar Babin, et démontrant plus spécifiquement la sub-

Cadastre
Oscar
Babin
(316-66)

Le 18 juillet 1966.

division No 15, du dit lot No 12, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à biffer un montant de \$23.33, chargé à Lionel Joly, en répartition de fossé, en 1963, en raison de non participation.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à biffer la somme de \$20.00, en regard d'une compensation d'aqueduc, chargée à M. Eddy Crête; par erreur, la compensation pour le chalet de M. Crête avait été chargée sur le même taux qu'une résidence permanente, et ce, pour l'année 1965.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il est préférable d'obtenir par servitude notariée, un droit de passage et d'entretien pour la confection de l'égoût pluvial, entre les rues Parent et Rivard. Son Honneur le Maire explique qu'on ne peut marcher par simple requête, sachant à l'avance qu'au moins un propriétaire ne veut pas signer ladite requête; de plus, explique le Maire, advenant une vente de terrain ou de maison, la servitude acquise par requête ne servirait plus et qu'au contraire, qu'avec une servitude notariée le tout est enregistré.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat donnant droit de passage et d'entretien pour un égoût pluvial devant être installé dans la ligne séparative des subdivisions des rues Parent et Rivard, le tout suivant le plan préparé par l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers et l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, reviennent dans la salle des délibérations après avoir étudié les soumissions pour la confection de l'égoût sanitaire de la rue Pratte. Le Gérant Municipal avise les membres du Conseil que toutes les soumissions sont conformes.

L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, explique que devant une différence de \$1,450.00 dans les deux alternatives soumises par Yves Robichaud dans sa soumission pour la confection de l'égoût

Biffage
de taxes
Lionel
Joly
(317-66)

Biffage
de taxes
Eddy Crête
(318-66)

Drainage
rue Parent
& Rivard

Servitude
Parent-
Rivard
(319-66)

Contrat
rue Pratte
(320-66)

Le 18 juillet 1966.

Pratte, il recommande au Conseil d'accepter la soumission de Robichaud dans l'alternative des tuyaux en béton.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la soumission de M. Yves Robichaud, au montant de \$19,370.00 pour la confection de l'égoût sanitaire de la rue Pratte suivant l'alternative No 1, soit et est acceptée et que le contrat de ces travaux soit octroyé à M. Yves Robichaud dès que les procédures légales auront été remplies. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Rapport
des domma-
ges Rivière
Milette

Labrecque, Vézina & Associés, Ing.-Cons., sous la signature de M. Jacques Fortier, Ing., font parvenir aux autorités en date du 11 juillet 1966, un rapport accompagné de deux plans concernant les dommages causés à la Rivière Milette par l'inondation du mois de juin dernier. Suivant ce rapport, la quantité d'excavation totale pour remettre la rivière dans son état original est estimée à 4,037 verges. Son Honneur le Maire Jules Montour émet l'opinion qu'une rencontre devrait être effectuée entre les deux gérants des deux villes voisines, afin de discuter et d'étudier le problème des dommages causés à la Rivière Milette.

Ouverture
rue Cour-
celette

Une requête portant 124 signatures des résidents du secteur Terrasse Duvernay, compris sur les lots 160 et 161 parvient au Conseil Municipal par laquelle ces signataires donnent aux autorités municipales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest leur assentiment à l'ouverture à la circulation publique de la rue Courcelette, rue portant le numéro de subdivision 8 du lot originaire No 161 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le Secrétaire-Trésorier-Adj., M. Réal Fleury, explique aux membres du Conseil qu'un relevé du nombre des propriétaires compris dans ce secteur a été effectué et que le nombre total des propriétaires du secteur intéressé est de 234; la requête est donc majoritaire.

M. l'Echevin Jacques Dugré est d'opinion qu'il faudrait procéder à l'acquisition du terrain nécessaire pour une rue devant desservir la nouvelle école projetée.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Ouverture
rue Cour-
celette
(321-66)

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest prenne et prend avantage de la requête des résidents du secteur Terrasse Duvernay, compris sur les lots 160 et 161, et portant 124 noms, pour l'ouverture à la circulation publique de la rue Courcelette, étant la subdivision No 8 du lot No 161, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, cette requête étant majoritaire, puisque les livres de la Ville indiquent un total de 234 propriétaires

Le 18 juillet 1966.

dans le secteur concerné et remplit de ce fait les conditions mentionnées au contrat de cession intervenu le 17 janvier 1962, entre Terrasse Duvernay Inc., le cédant, et la Corporation Municipale de la Paroisse de Trois-Rivières, et enregistré sous le numéro 227892.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de cession d'une partie du lot 161 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières situé à l'extrémité Nord-Est de la subdivision 8 du lot No 161 du susdit cadastre, ayant une profondeur d'environ 11 pieds, mesure anglaise, sur toute la largeur de la subdivision 8 du lot No 161 et le tout appartenant à Terrasse Duvernay Inc.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession pour le terrain nécessaire au prolongement de la rue Courcelette, et devant desservir l'école projetée, le tout appartenant aux Immeubles Trois-Rivières Inc.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les deux contrats ci-haut mentionnés.

ADOPTE.

Permis de
construc-
tion Marcel
Houde
(322-66)

L'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert, soumet aux autorités un projet de construction pour résidence au deuxième secteur de Terrasse Duvernay. L'Inspecteur de Construction soumet ce projet en raison que des murs extérieurs sont en parement de déclin d'aluminium et que ce matériau n'est pas mentionné comme admissible dans le règlement de zonage régissant ce secteur.

Avant de prendre une décision sur l'émission de ce permis, le Gérant Municipal prend communication téléphonique avec le Président de La Ligue des Propriétaires de Terrasse Duvernay. A la suite de cette communication avec M. Gaston Germain, Président de La Ligue des Propriétaires de Terrasse Duvernay, le Gérant avise le Conseil que le permis est accepté par la Ligue.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à M. Marcel Houde, un permis de construction pour résidence, sur le lot No 160-334 et portant le numéro civique 3600 rue Montpellier, suivant le plan soumis par M. Houde, même si des murs extérieurs sont en parement de déclin d'aluminium.

ADOPTE.

Pour faire suite à cette résolution, M. l'Echevin Jacques Dugré émet l'opinion qu'il serait beaucoup plus simple si l'Inspecteur de Construction communiquerait avec la Ligue pour avoir leur opinion, avant de soumettre des cassemblables au Conseil, vu que nous devons entrer en communication avec la Ligue d'une manière ou d'une autre.

Le 18 juillet 1966.

Ajournement
(323-66)

Ayant un cas à discuter et étudier en comité privé, Son Honneur le Maire Jules Montour demande un ajournement de 15 minutes.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la présente assemblée soit et est ajournée pour une période de quinze (15) minutes.

ADOPTE.

Reprise

A 9.45 hres P.M., les membres du Conseil reprennent leur siège respectif pour continuer l'assemblée régulière.

Suspension
du Directeur
(324-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que le Gérant Municipal M. Roland Desaulniers, a suspendu le Directeur de la Police, M. Bernard Desjardins, et ce, du 9 juillet au 11 juillet 1966. Le Conseil doit maintenant prendre attitude à l'égard de la suspension imposée au Directeur par le Gérant Municipal.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest entérine à toute fin la suspension du Directeur de la Sécurité Municipale imposée par le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, du 9 juillet au 9 juillet 1966.

ADOPTE.

Canotiers
(325-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

* et sont

Que MM. Gilles Fortin et Roger Beaulac soient nommés pour former l'équipe de canot, devant représenter les couleurs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, lors de la Classique Internationale de Canots de La Mauricie, à être tenue les 3, 4 et 5 septembre 1966.

ADOPTE.

Nouveau
puits

Son Honneur le Maire explique que des ce printemps, nous étions supposés construire un nouveau puits artésien pour alimenter notre réseau d'aqueduc et que la Ville en a été empêchée en raison que le terrain, propriété de la Ville, a été exproprié par le Ministère de la Voirie, pour le passage de la route Transquébécoise.

Après certains pourparlers avec l'Honorable Yves Gabias, les autorités municipales vont rencontrer sous peu les autorités du Ministère de la Voirie et à cette occasion, une décision va être prise. Le Maire explique que si la Voirie n'a pu nous permettre de construire notre puits sur le terrain qu'il a exproprié à cette fin, la permission nous sera donnée de forer notre puits sur le terrain qui appartenait déjà à la Ville; il est donc question, de passer une résolution pour autoriser la firme R.J. Levesque & Fils Ltée a nous construire un puits pour le montant de sa soumission et de

Le 18 juillet 1966.

plus, d'autoriser la même firme à faire un test sur le terrain à nous être cédé par la Voirie, afin d'être en mesure de procéder le plus rapidement dans une alternative ou dans l'autre.

M. L'Echevin Henri Guilbert demande si les tests déjà effectués sur la propriété de la Ville, sont encore bons vu qu'il s'est écoulé déjà quelque temps depuis que les tests ont été pris; M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal, répond à M. Guilbert que suivant M. Levesque, les tests déjà pris sont encore bons.

Le Gérant soumet aux membres du Conseil la soumission de R.J. Levesque & Fils Ltée; cette firme soumet un prix de \$17,554.00 pour un puits garanti de fournir 300,000 gallons d'eau potable par 24 heures. Concernant le test, les conditions de travail sont de \$15.00 l'heure, pendant le forage, \$5.00 l'heure pendant le pompage du test et \$5.00 l'heure pendant le démontage d'un test à l'autre.

Ici, l'Echevin Henri Guilbert demande si l'on peut octroyer ce contrat sans demander des soumissions publiques, vu que les dépenses dépassent \$10,000.00. Le Gérant Municipal répond que la demande de soumissions publiques est pratiquement inutile en raison que M. Levesque est le seul puisatier dans la région; d'autre part, le Gérant Municipal s'informerà à Québec à ce sujet.

Contrat
de puits
(326-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le contrat pour la construction d'un puits d'une capacité de 300,000 gallons par 24 heures, soit octroyé à la firme R.J. Levesque & Fils Ltée, pour la somme de \$17,554.00; advenant le cas où la Ville ne pourrait construire son puits sur le terrain lui appartenant déjà, la firme R.J. Levesque & Fils Ltée est autorisée à construire le même puits sur le terrain adjacent, et pour ce faire, cette maison est autorisée à effectuer les tests nécessaires aux conditions suivantes:

- 1.- Il sera payé \$15.00 de l'heure pendant le forage, l'installation et le démontage de la machine.
- 2.- Il sera payé \$5.00 de l'heure pendant le pompage du test.
- 3.- Il sera payé \$5.00 de l'heure pendant le démontage d'un test à l'autre.
- 4.- La Ville paiera le coût du transport aller et retour.

ADOPTE.

Avance
sur égoût
collecteur

En date du 14 juillet 1966, sous la signature de M. R. Boisclair, la S.C.H.L. accuse réception d'une demande d'une avance progressive au montant de \$98,879.77, concernant le prêt demandé pour l'égoût collecteur sanitaire No 1. En cette lettre, la S.C.H.L. demande une lettre par laquelle notre Municipalité s'engage à fournir des obligations lors du parachèvement des travaux, et cette lettre doit être accompagnée d'une résolution autorisant l'émission de ladite lettre.

Le 18 juillet 1966.

Engagement
d'obliga-
tions col-
lecteur No 1
(327-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à produire à la S.C.H.L., une lettre par laquelle la Municipalité s'engage à fournir à ladite société des obligations lors du parachèvement des travaux à l'égoût collecteur sanitaire No 1.

ADOPTÉ.

Approbation
du règle-
ment No
77-B

En date du 11 juillet 1966, le Ministère des Affaires Municipales approuve le règlement No 77-B, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest décrétant un emprunt au montant de \$263,700.00; la Commission Municipale de Québec approuve le même règlement en date du 13 juillet 1966.

Réclamation
Roger Rioux

En date du 17 juin 1966, M. Roger Rioux produit aux autorités une réclamation pour dommages causés à son automobile, dûs à l'épandage d'huile sur la voie municipale. Cette réclamation est pour une somme de \$15.00. Le tout a été remis aux assureurs de la Ville.

Travaux
cours d'eau
Lacerte

En date du 4 juillet 1966, sous la signature de M. Robert Baillargeon, Ingénieur, Chef du district No 4, le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation informe les autorités que les travaux de régalage des déblais du cours d'eau Lacerte, sont mis en marche ce jour même. Ici, Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il a fait retarder ces travaux d'un mois en raison que les travaux de creusage ne sont pas encore terminés et qu'il y aurait lieu de les terminer avant de procéder à l'épandage des déblais, et le tout a été accepté par les autorités.

Domages
Rivière
Milette

En date du 5 juillet 1966, Me Robert-Louis Gouin, Avct, Procureur de la Ville, produit aux autorités municipales, photocopie des avis de dommages qui ont été livrés par ses soins, au Grand Séminaire et à la Cité des Trois-Rivières. L'Aviseur Légal produit en même temps une photocopie de la réponse des Procureurs du Grand Séminaire, par laquelle ceux-ci prétendent que toute la responsabilité de ces dégâts provient de la faute et de la négligence de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et de son contracteur Gaston Bourassa Ltée.

Redresse-
ment de la
Rivière
Ste-Margue-
rite

En date du 4 juillet 1966, sous la signature de M. Jacques Fortier, Ingénieur, la firme Labrecque, Vézina & Associés, Ing.-Cons., produit aux autorités une photocopie d'une lettre de M. Roger T. Trudeau, Ingénieur en Chef de l'Office des Autoroutes du Québec, concernant le redressement de la Rivière Ste-Marguerite. D'après cette lettre, le tracé proposé par nos ingénieurs-conseils pour le redressement de la Rivière Ste-Marguerite serait acceptable à l'Office des Autoroutes.

Egoût
Collecteur
Avenue
Jean XXIII

La firme Labrecque, Vézina & Associés, Ing.-Cons., produit aux autorités une copie d'une lettre adressée le 6 juillet 1966, au Ministère de la Voirie, concernant le passage de l'égoût collecteur sous le Boulevard Jean XXIII, dans Trois-Rivières-Ouest.

Le 18 juillet 1966.

Emissaire
d'égoût
rue Bel-
lemare

En date du 6 juillet 1966, le Ministère des Travaux Publics du Canada accuse réception de notre demande d'approbation pour un émissaire d'égoût dans le Fleuve St-Laurent, sur le lot 35-131. La lettre mentionne que dès que les rapports des ingénieurs du Ministère auront été reçus, une nouvelle communication sera faite.

Réclamation
Dame Claude
Marchand

En date du 27 juin 1966, Mme Claude Marchand, du 190 rue Beaudry, produit une réclamation pour dommages subis dans le soubassement de sa maison, lors de l'orage du 17 juin 1966, vers 5.00 hres P.M.; le montant de la réclamation est de \$240.30. Le tout a été soumis aux assureurs de la Ville.

Réclamation
Bell Télé-
phone

En date du 4 juillet 1966, sous la signature de M. J.F.R. Major, la Compagnie de Téléphone Bell du Canada produit un avis de dommages causés à une installation souterraine en face du 147 rue Duval, par M. Anatole Proulx. Le tout est soumis aux assureurs de la Ville.

Honorable
Yves Ga-
bias, Cour
de triage

En date du 4 juillet 1966, l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province, accuse réception d'une copie de lettre qui fut adressée au Président de l'Office des Autoroutes, par notre Gérant Municipal, concernant la cour de triage. Le Secrétaire de la Province assure les autorités que le nécessaire sera fait afin qu'aucune injustice ne soit commise par les autorités concernées à l'endroit des contribuables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Honorable
Maurice
Bellemare
Cour de
trriage

En date du 30 juin 1966, l'Honorable Maurice Bellemare, par son chef de cabinet, M. Paul Rocheleau, accuse réception de la copie d'une lettre adressée à M. Guy Poliquin, concernant la localisation de la cour de triage du C.P.R. L'Honorable Ministre précise qu'il saura apporter sa meilleure collaboration en temps opportun.

Cliniques
pour mo-
niteurs

L'Union des Municipalités fait parvenir aux autorités, la documentation concernant des cliniques pour moniteurs et monitrices de terrains de jeux. Le tout sera remis à la Commission des Loisirs pour étude.

M. Guy
Poliquin
Cour de
trriage

En date du 11 juillet 1966, M. Guy Poliquin, Président et Directeur Général de l'Office des Autoroutes, accuse réception de la lettre par laquelle nos autorités demandaient la relocalisation de la cour de triage du C.P.R. M. Poliquin précise qu'une étude approfondie de ce problème est nécessaire, étude qu'il espère soumettre au nouveau Ministre de la Voirie, d'ici quelques jours.

Dr Maurice
Duhaine
Rivière
Ste-Mar-
guerite

En date du 15 juillet 1966, le Dr Maurice Duhaine, domicilié au 4797 rue Notre-Dame, proteste contre le fait déplorable que la Rivière Ste-Marguerite, avec tous les déchets qu'elle transporte, vient rejoindre son terrain par érosion, et, s'y introduit progressivement à certains endroits, et le traverse même complètement en une autre partie. Les dommages ainsi encourus à sa propriété, ajoute le Dr Duhaine, sont forcément de plus en plus considérables. Le Secrétaire-Trésorier-Adjoint explique aux membres du Conseil que le Dr Duhaine est venu à l'Hôtel de Ville prendre connaissance du plan original de cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et à la vue de ce plan, il a constaté que la Rivière Ste-Marguerite empiète beaucoup plus sur son terrain que de la manière démontrée au plan de cadastre. L'Ingénieur Municipal se rendra sur les lieux pour voir de quoi il s'agit et ce qu'il y a à faire.

Le 18 juillet 1966.

Rapport
de l'Ing.
Municipal

M. Roland Lottinville, Ing. Mun., produit aux autorités municipales son rapport pour le mois de juin 1966. Ce rapport comprend des recommandations de paiement pour travaux déjà effectués dans différents secteurs et suivant différents règlements municipaux.

Estimé
final
Règlement
177-A
(328-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Clément Ricard, la somme de \$3,075.10, représentant l'estimé final pour la mise en forme de la rue Roland, le tout conformément au rapport soumis par l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville.

ADOPTÉ.

Estimé
final
Aménage-
ment de
parcs
(329-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Yves Robichaud, la somme de \$608.35, représentant l'estimé final produit par l'Ingénieur Municipal, en regard des travaux d'aménagement du terrain de jeux de l'école Marguerite Bourgeois et du parc vert Mauriac.

ADOPTÉ.

Estimé
No 1
Terrain
Pâtisserie
Superbe
(330-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à De L'Orme Construction Ltée, la somme de \$930.17, représentant l'estimé No 1 fourni par l'Ingénieur Municipal, en regard de l'aménagement du terrain de la Pâtisserie Superbe, en vertu du règlement 177-C.

ADOPTÉ.

Estimé
No 1
Règlement
No 162-N
(331-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Anatole Proulx, la somme de \$5,309.40, représentant l'estimé No 1, présenté par l'Ingénieur Municipal, en regard des travaux de pose de tuyaux d'aqueduc sur les rues Matton, Doucet, Du Fleuve, Duval, Bourassa, Sirois, et Beaudry, en vertu du règlement No 162-N.

ADOPTÉ.

Estimé
No 1
Règlement
102-N-1
(332-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Anatole Proulx, la somme de \$3,235.00, représentant l'estimé No 1, présenté par l'Ingénieur Municipal; en regard des travaux de pose de

Le 18 juillet 1966.

tuyaux d'aqueduc sur les rues Du Fleuve, Bourassa, Iberville, Landerneau, Montreuil, Beaumont et Montpellier, en vertu du règlement No 162-N-1; le paiement de cette somme est cependant reporté à une date ultérieure, c'est-à-dire lorsque les procédures du règlement 162-N-1, auront été remplies.

ADOPTE.

Estimé
final
rue Sidbec
(333-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Clément Ricard la somme de \$5,658.33, représentant l'estimé final fourni par l'Ingénieur Municipal, en regard des travaux de mise en forme de la rue Sidbec et d'une partie de la rue St-Joseph, le tout en vertu du règlement No 177-A; cependant, le paiement de ces travaux ne devra être effectué que vers la fin de l'année ou au début de 1967.

ADOPTE.

Retenues
de 5%
Noé Veil-
lette
(334-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Noé Veillette Inc., la somme de \$117.89, représentant les retenues de 5% en regard des travaux de prolongement d'égout sanitaire rue Guay, et de la mise en forme de la rue de liaison Frontenac et Louis-Riel, le tout suivant le rapport de l'Ingénieur Municipal.

ADOPTE.

Retenue
de 5%
162-N
(335-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Anatole Proulx, la somme de \$913.64, représentant la retenue de 5% en regard des travaux d'aqueduc sur Côte Richelieu, en vertu du règlement No 162-N, le tout suivant le rapport de l'Ingénieur Municipal.

ADOPTE.

Retenue
de 5%
101-N
(336-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Regional Asphalt Ltd, la somme de \$1,049.88, représentant la retenue de 5% en regard des travaux de pavage des rues au secteur Laurentien, le tout suivant le rapport de l'Ingénieur Municipal.

ADOPTE.

Le 18 juillet 1966.

Retenues
5%
De L'Orme
Constr.
(337-66)

PROPOSE par M. Genri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à De L'Orme Construction, la somme de \$7,643.73, représentant les retenues de 5%, en regard des travaux d'égoût sanitaire rues Garceau et Girard, de la mise en forme de la rue Iberville, de la mise en forme de la rue de l'Industrie, de la confection de l'égoût sanitaire, partie "A", du 2ième secteur Terrasse Duvernay, des travaux de confection de l'égoût pluvial, partie "A", 2ième secteur Terrasse Duvernay, de la mise en forme des rues de la partie "A", du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay et de la confection en gravier de l'artère Père Sylvain via Côte Richelieu, le tout tel que soumis par l'Ingénieur Municipal.

ADOPTE.

Accote-
ments
Côte Ri-
chelieu

M. Jacques Dugré, Echevin, s'informe auprès de l'Ingénieur Municipal s'il n'y a pas lieu de faire quelque chose pour les accotements de la Côte Richelieu, à l'entrée du secteur Terrasse Duvernay, concernant l'érosion de ces accotements. L'Ingénieur verra à remédier à la chose.

Pavage
Terrasse
Duvernay

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe auprès de l'Ingénieur Municipal, à savoir ce qui retarde les travaux de finition du pavage dans le 2ième secteur de la Terrasse Duvernay. L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, répond à l'Echevin Dugré qu'il attend, pour faire terminer ces travaux que les rues soient bien nettoyées, ce qui ne peut être fait immédiatement, en raison qu'il y a actuellement beaucoup de constructions dans ce secteur, ce qui a pour effet de faire répandre de la terre et du sable sur l'asphalte; dès que la chose sera possible, l'Ingénieur Municipal commandera la finition de ces travaux d'asphaltage.

St-Pierre
VS
Voirie

M. Henri Guilbert, Echevin, s'informe à savoir s'il y a quelque chose de réglé concernant la lisière de terrain séparant la propriété de M. St-Pierre avec le nouveau tracé du Chemin Ste-Marguerite. Son Honneur le Maire répond à l'Echevin Guilbert que rien encore n'a été décidé du côté de la Voirie Provinciale, à ce sujet.

Sur ce, la séance est levée.

Maire.

Sec-Trés.

Le 25 juillet 1966.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 juillet 1966, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Fernand Colbert, Paul Jacob, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Eddy Charpentier et Jacques Dugré.

Étaient aussi présents à cette assemblée les officiers municipaux suivants: M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Lecture
des avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification; comme il appert à l'avis de convocation, la présente session spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Ouverture des soumissions pour la rue Dieppe,
- 2.- Résolution de principe acceptant la salle polyvalente à la nouvelle école de Terrasse Duvernay, (Avis de motion).
- 3.- Acceptation du cadastre 10-19 et 10-20 (Jacques Dugré)
- 4.- Remerciements à la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour le service des cellules.
- 5.- Changement du nombre des taxis.

Certificat

Le certificat de signification signé par M. Réal Fleury, C.C.S., Secrétaire-Trésorier-Adj., mentionne que l'avis de convocation a été signifié à une personne responsable au domicile des Echevins Paul Jacob, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Eddy Charpentier et Jacques Dugré, entre 5.00 hres P.M. et 5.45 hres P.M., le 22 juillet 1966. Le certificat mentionne aussi que la copie de l'Echevin Fernand Colbert a été livrée à son domicile dans sa boîte aux lettres, en son absence de la Ville, à 7.00 hres P.M., le 22 juillet 1966.

Soumissions
rue Dieppe

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour la mise en forme de la rue Dieppe et la traverse du cours d'eau Bettez; cinq (5) soumissionnaires ont produit leur cotation dans le délai demandé, ce sont:

- 1.- Génial Construction pour la somme de \$19,415.00,
- 2.- Clément Ricard, pour la somme de \$17,000.00,
- 3.- Yves Robichaud, pour la somme de \$19,570.00,
- 4.- De L'Orme Construction, pour la somme de \$18,370.00,
- 5.- André Douville, pour la somme de \$27,940.00.

Le Gérant Municipal et l'Ingénieur Municipal se retirent pour une révision des soumissions afin de vérifier si elles sont toutes conformes aux demandes.

Le 25 juillet 1966.

Salle polyvalente
Avis de
motion

L'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$12,100.00, somme qui représentera la part de la Ville dans la construction de la salle polyvalente à la nouvelle école du secteur Terrasse Duvernay.

Contrat
rue Dieppe
(338-66)

Le Gérant Municipal avise les membres du Conseil que toutes les soumissions sont conformes, concernant la confection de la rue Dieppe et de la traversée du cours d'eau Bettez.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la soumission de M. Clément Ricard au montant de \$17,000.00, pour la mise en forme de la rue Dieppe et la traversée du cours d'eau Bettez dans l'axe de ladite rue, soit et est acceptée et que le contrat de ces travaux soit octroyé à M. Clément Ricard, dès que les procédures légales auront été remplies. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Cadastre
10-19 et
10-20
(339-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No 10, montrant plus spécifiquement les subdivisions 19 et 20 du dit lot 10, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 19 juillet 1966, pour le compte de M. Jacques Dugré, soit et est accepté.

ADOPTE.

Remerciements au
Cap-de-la-Madeleine
(340-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que des remerciements soient envoyés à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour la belle collaboration que le Conseil Municipal de cette cité, ainsi que son Directeur de Police, ont apportée à la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest, en mettant à sa disposition les cellules de police.

ADOPTE.

Remerciements Commission
Scolaire
(341-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest offre aux Commissaires de la Commission Scolaire Chavigny, les plus sincères remerciements pour la collaboration offerte dans le passé, en mettant à la disposition des autorités municipales, les salles d'écoles pour les séances du Conseil.

ADOPTE.

Le 25 juillet 1966.

Taxis
Frigon
(342-66)

Pour faire suite à une recommandation de M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté Municipale, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que M. Jean-Claude Frigon soit et est autorisé à opérer le poste de taxis au numéro 190 de la rue Girard; le nombre maximum de taxis à être attachés à ce poste, sera de six (6).

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Bernard Méthot, pour une résidence à être érigée sur la subdivision 278, et une partie de la subdivision 277 du lot 160; que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour résidence à M. Louis-Georges Arseneault, à être érigée sur les lots 160-279 et 160 P-280. Cependant, ces deux permis sont conditionnels aux prescriptions du règlement No 98-C, c'est-à-dire que les services publics ne peuvent être réclamés de la Ville avant le 25 janvier 1967. Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à ~~M. Carl Gruning~~ pour un établissement industriel sur le lot P-128, un permis de construction, en raison que les services de l'Arpenteur Géomètre Georges Gariépy ont été retenus pour le cadastre de cette propriété.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Génial Construction Inc., la somme de \$5,400.83, représentant l'estimé No 5 des travaux de construction de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ.

Pour faire suite à une recommandation de M. Roger Villemure, Architecte, à l'effet d'accepter les travaux de construction de l'Hôtel de Ville, même s'il reste quelques menus travaux à effectuer, il est:

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les travaux de la construction de l'Hôtel de Ville, suivant la recommandation de l'Architecte Roger Villemure, en date du 25 juillet 1966.

ADOPTÉ.

Permis
condition-
nels
(343-66)

x Laurentide
Ready Drip &
Equipment Inc.
[Signature]

Estimé
No 5
Hôtel de
Ville
(344-66)

Acceptation
des travaux
Hôtel de
Ville
(345-66)



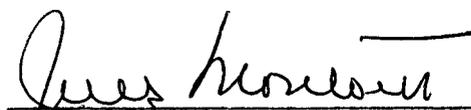
Le 25 juillet 1966.

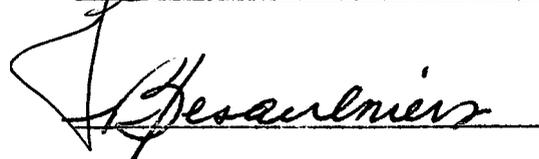
Gaz
naturel

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe à savoir si les autorités municipales ont donné quelque permission à la compagnie qui installe présentement le gazoduc sur l'Avenue Jean XXIII. Le Gérant Municipal répond que l'Avenue Jean XXIII étant la propriété de la Voirie Provinciale, la Ville n'a rien à voir dans ces travaux. De plus, le Gérant ajoute que la firme Laduboro Oil a dû déposer une somme de \$10,000.00 en obligations, au Ministère de la Voirie, dans le but de couvrir les dommages éventuels à être causés au pavage. M. Dugré ajoute qu'à quelques endroits, les propriétaires ont fait du pavage jusqu'au pavage de la Voirie, face à leur propriété et l'Echevin se demande si la compagnie va être tenue de faire les réparations qui s'imposent. M. l'Echevin Eddy Charpentier répond à M. Dugré qu'il a rencontré le contremaître de ces travaux concernant le cas de M. Deshaies et que le contremaître lui a répondu que le tout sera remis dans le même état qu'avant les travaux. M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, à une question de M. l'Echevin Dugré, concernant la traversée du Chemin Ste-Marguerite, à la jonction de l'Avenue Jean XXIII, explique que la compagnie n'a pu procéder d'une manière souterraine, en raison du tuyau d'aqueduc qui constitue une nuisance.

Concernant ce sujet, M. Clément Ricard demande la parole à Son Honneur le Maire, ce qui lui est accordée. M. Ricard demande si le contracteur a demandé la permission à la Ville pour faire ces travaux. Son Honneur le Maire répond qu'il n'a pas à demander de permission à la Ville, puisque la Ville n'est pas propriétaire de cette rue. Le Maire ajoute qu'il a été question que l'Avenue Jean XXIII soit remise aux autorités municipales, mais que la Ville n'est pas prête à l'accepter puisque la Voirie n'a pas tous les titres de propriété. M. Ricard ajoute que lui, pour sa part, est encore propriétaire, en raison que la Voirie ne l'a pas encore payé.

Sur ce, la séance est levée.

 Maire.

 Sec.-Trés.

Le 1er août 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er août 1966, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul Jacob, Fernand Colbert, Gaston Cormier, Eddy Charpentier et Jacques Dugré. M. Henri Guilbert explique son absence en raison de vacances annuelles.

Les officiers municipaux présents à cette assemblée sont le Secrétaire-Trésorier-Adj. M. Réal Fleury et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal. M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier explique son absence en raison de vacances annuelles.

Les minutes
(346-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les procès-verbaux des 18 et 25 juillet soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 30 juillet 1966; cependant la correction suivante sera apportée, à la désignation paginale 1843, 3ième paragraphe, 10ième et 11 ième lignes, les mots "M. Carl Gruninger" seront remplacés par "Laurentide Ready-Mix and Equipment Inc."

ADOpte.

Dépliants
industriels
(347-66)

Sur recommandation du Comité Commerce & Industrie, il est:

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la soumission de Logo Inc., au montant de \$1,624.00 pour la préparation et l'impression de 10,000 dépliants dont 3,000 seront imprimés et à l'extérieur et à l'intérieur, et 7,000 imprimés qu'à l'extérieur, le tout sur papier "Talisman Offset", format 11 X 22 pouces, en trois couleurs, la taxe fédérale étant incluse dans ce montant.

ADOpte.

Permis de
construc-
tion
(348-66)

Sous la signature de M. Jos. Matte, Sous-Ministre-Adj., le Ministère de la Voirie du Québec accorde l'occupation physique d'une partie du lot 225, autrefois à M. Jean-Louis Giroux, et ayant fait l'objet d'une expropriation de la part du Ministère et ce, dans le but d'y construire un puits artésien; cette lettre est datée du 27 juillet 1966. Afin d'activer les procédures, il est dans l'ordre que demande soit faite à la Cité des Trois-Rivières pour l'émission d'un permis de construction du puits artésien nécessaire à notre réseau d'aqueduc.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Le 1er août 1966.

Que M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. soit et est autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à faire une demande officielle d'un permis de construction pour un puits artésien à être construit sur une partie du lot 225 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant autrefois à M. Jean-Louis Giroux et ayant fait l'objet d'une expropriation du Ministère de la Voirie.

ADOPTE.

Brigade
Scolaire
à la
Sûreté
(349-66)

Pour faire suite à une recommandation de la Commission Scolaire Chavigny et de l'acceptation du Directeur de la Sûreté Municipale, M. Bernard Desjardins, il est:

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la Brigade Scolaire de Trois-Rivières-Ouest soit et est, à compter de ce jour, sous la responsabilité et l'autorité de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Règlement
No 191
(350-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 191 décrétant la participation de la Ville à la salle polyvalente de la nouvelle école, et autorisant un emprunt au montant de \$12,100.00 à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de ladite Ville, soit et est convoquée pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil à 7.00 hres P.M., le 8 août 1966.

ADOPTE.

Vente des
fixtures
351-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'une offre au montant de \$40.00 est faite aux autorités municipales pour l'acquisition des fixtures électriques qui servaient aux anciens bureaux de la Ville. L'offre est pour le montant de \$40.00 et Son Honneur le Maire explique que ces fixtures ne sont plus utilisables pour la Ville et qu'il y aurait risque que les autorités en soient encombrées encore longtemps.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Gérant Municipal soit et est autorisé à vendre à M. Gustave Dufresne, les 6 fixtures servant antérieurement aux anciens bureaux de l'Hôtel de Ville et ce, pour la somme de \$40.00.

ADOPTE.

Le 1er août 1966.

Liste de
comptes
No 71-C
(352-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la liste de comptes No 71-C comportant des dépenses au montant de \$288,705.83 soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Mutations
(353-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les mutations du mois de juin 1966, au nombre de 20, soient et sont adoptées pour transcription aux livres de la Ville, telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Terrains
sans ser-
vice Ter-
rasse Du-
vernay
(354-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que les subdivisions Nos 2, 29 et 30 du lot originaire No 159, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières soient et sont exemptées des répartitions des égouts sanitaire et pluvial du secteur Terrasse Duvernay, en raison de l'impossibilité de desservir ces subdivisions avec ces services. Il sera donc chargé que la répartition du pavage en regard de la superficie des dites subdivisions.

ADOPTE.

Jean XXIII
VS
Ste-Margue-
rite
(355-66)

En date du 29 juillet 1966, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction soumet aux autorités le problème de la nomination de la rue à l'extrémité Ouest du secteur Ste-Marguerite. Le problème consiste à savoir quel nom doit porter l'artère à compter de la jonction Jean XXIII et Ste-Marguerite du côté Ouest. L'Inspecteur de Construction explique que le Chemin Ste-Marguerite à ses extrémités Est et Ouest se joint à l'Avenue Jean XXIII avec un angle brisé et que de plus, du côté Ouest, il est facile de noter que la continuation après la jonction est Jean XXIII ou voie améliorée; l'Inspecteur de Construction suggère de nommer cette partie de rue sous le nom de Jean XXIII

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la partie Ouest du Chemin Ste-Marguerite, à compter de la jonction Jean XXIII, porte à compter de ce jour, le nom de Jean XXIII et ce, jusqu'aux limites Ouest de la Ville.

ADOPTE.

Plainte d'é-
valuation
U. Jacob

En date du 11 juillet 1966, M. Uldéric Jacob se plaint, par écrit, que ses subdivisions longeant la rue Bellefeuille ne sont plus sur la ligne de ladite rue et de ce fait, ne sont plus utilisables, mē-

me pour la revente. Or, M. Jacob explique qu'en 1965, son évaluation était de \$1,705.00 et qu'en 1966, l'évaluation a été haussée à \$6,900.00. M. Jacob termine en demandant une révision de cette évaluation. Le tout est versé aux dossiers pour aviser les évaluateurs d'en tenir compte à la prochaine révision du rôle.

Approba-
tion
emprunt
temporaire

En date du 19 juillet 1966, la Commission Municipale de Québec approuve un emprunt temporaire n'excédant pas \$180,000.00 à être contracté sous l'autorité des règlements Nos 177-B, 185 et 185-A.

Régie des
Alcools Lio-
nel Brulé

En date du 18 juillet 1966, sous pli recommandé, la Régie des Alcools du Québec fait parvenir aux autorités un avis que M. Lionel Brulé a fait une demande pour obtenir un permis de la Régie des Alcools pour une salle à manger et bar, pour l'établissement commercial situé au 7371 rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest. Aucun commentaire à cette affaire; l'avis est donc versé aux dossiers.

Accusé de
réception
Règlement
No 177-C

En date du 27 juillet 1966, sous la signature de M. Raymond Couillard, Chef de la Division des Fonds Industriels, le Ministère de l'Industrie et du Commerce accuse réception des documents concernant le règlement No 177-C et que ledit dossier sera soumis aux membres du comité lors de leur prochaine réunion.

Adrien
Paquette
et Raoul
St-Pierre
Vs
Trois-Ri-
vières-
Ouest

En date du 28 juillet 1966, Me Robert-Louis Guin, Avocat, Aviseur Légal, avise les autorités que les procureurs de MM. Adrien Paquette et Raoul St-Pierre, ont demandé à Me Guin de produire une substitution de procureur avant de succéder à Me Ludovic Laperrière dans la cause ci-haut mentionnée. L'Aviseur Légal avise qu'il va produire la substitution demandée et qu'il avisera en temps et lieu de la position qu'il entend prendre en cette affaire.

Maintien
Côte Ri-
chelieu

En date du 21 juillet 1966, M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté Municipale, produit au Conseil Municipal, par l'entremise du Gérant Municipal, un document par lequel le Directeur mentionne tous les désavantages concernant la protection qu'aurait la fermeture de Côte Richelieu à la hauteur de la Ville. La lettre sera donc gardée en filières pour servir lors de la compilation du mémoire à être présenté aux autorités concernées pour le maintien de la rue Côte Richelieu.

Rapport de
construc-
tion

Le Secrétaire-Trésorier-Adj. donne lecture du rapport mensuel de la Construction pour le mois de juillet 1966, préparé par M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction. Dans ce rapport, l'Inspecteur mentionne que 14 permis ont été émis durant le mois de juillet et dans les données comparatives de juillet 1965 et de juillet 1966, les valeurs déclarées cette année sont supérieures de \$80,500 au mois de juillet de l'an dernier.

Bris d'a-
queduc

L'Echevin Gaston Cormier s'informe auprès de l'Ingénieur Municipal à savoir qui répare les bris d'aqueduc causés par Laduboro Oil, sur le Boul. St-Jean. L'Ingénieur, M. Roland Lottinville répond que les réparations sont effectuées par les employés de la Ville et que toutes les dépenses sont compilées afin de produire un compte à la Compagnie, à la fin des travaux.

Sur ce, la séance est levée.

Maire.
 Sec-Trés.-Adj.

Le 8 août 1966.

Règlement
No 191

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 8 ième jour du mois d'août 1966, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.

Cette assemblée a pour but de soumettre à l'approbation des électeurs le règlement No 191 décrétant la participation de la Ville à la salle polyvalente de la nouvelle école et autorisant un emprunt au montant de \$12,100.00.

M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7.00 hres P.M., par la lecture du règlement No 191, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps, entre 7.00 hres P.M. et 9.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 191 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum. Le président, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare à 9.00 hres P.M. exactement le règlement Numéro 191 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adopté par les électeurs.

 Président,

 Secrétaire.

Le 15 août 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 ième jour du mois d'août 1966, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul Jacob, Fernand Colbert, Jacques Dugré, Henri Guilbert et Eddy Charpentier. M. Gaston Cormier excuse son absence en raison de vacances annuelles.

Les officiers municipaux présents à cette session étaient M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj., et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Les minutes
(356-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er août 1966, ainsi que celui de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles de la Ville, concernant le règlement No 191, tenues le 8 août 66 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 12 août 1966.

ADOpte.

Liste de
comptes
No 72-C
(357-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la liste de comptes No 72-C, comportant des dépenses au montant de \$25,664.99, soit et est adoptée pour paiement.

ADOpte.

Cadastre
Laurentide
(358-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 128 préparé le 2 août 1966, par M. Georges Gariépy, A.G., pour le compte de Laurentide Ready-Mix & Equipment Inc., soit et est adopté tel que soumis.

ADOpte.

Echevin sur
Comité de
Transport
(359-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que M. Henri Guilbert, Echevin, soit et est nommé pour représenter le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au sein du Comité du Transport en Commun.

ADOpte.

Egoût Caisse
Populaire

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que des soumissions ont été demandées par l'Ingénieur Municipal, pour le prolongement de l'égoût sanitaire nécessaire pour accommoder la nouvelle construction de la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienna. L'Ingénieur

Le 15 août 1966.

Municipal a demandé des soumissions par téléphone, à tous les contracteurs de la Ville. Deux soumissions sont parvenues au bureau de l'Hôtel de Ville, dans le délai demandé et ces soumissions ont été ouvertes en présence de Son Honneur le Maire Jules Montour, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj., et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

La première soumission venait de Clément Ricard, pour la somme de \$2,995.00; la deuxième soumission venait de De L'Orme Construction Ltée, pour un montant de \$1,500.00.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la soumission au montant de \$1,500.00, fournie par De L'Orme Construction Ltée, pour le prolongement de l'égoût sanitaire devant relier la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienne, soit et est acceptée, et que le contrat de ces travaux soit octroyé à cette firme; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le plan montrant les subdivisions d'une partie des lots 10 et 12 préparé le 4 août 1966, par M. Ernest L. Duplessis, A.G., pour le compte de MM. Norman Harland et Henri Pendenis, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Le Secrétaire-Trésorier-Adj., M. Réal Fleury, a soumis à tous les membres du Conseil, ainsi qu'au Gérant Municipal, un rapport détaillé des difficultés rencontrées pour mettre à exécution les travaux de sondage et de forage du puits No 4; ce rapport est rédigé en 5 pages et le Secrétaire-Trésorier-Adj. en est exempté d'en faire lecture, vu que tous les membres du Conseil en ont chacun une copie.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert, soit et est autorisé à émettre un permis de construction à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, pour l'érection d'un entrepôt à être érigé sur une partie du lot No 63, en bordure de l'Avenue Jean XXIII; ce permis est accordé en raison que cette partie de lot est en voie d'être cadastrée comme en fait foi une lettre datée du 5 août 1966 produite par M. J.M. Oscar Lachance, A.G.

ADOPTÉ.

Contrat
Egoût Cais-
se Populaire
(360-66)

Cadastre
Harland et
Pendenis
(361-66)

Rapport sur
puits No 4

Permis de
construction
Bell Télé-
phone
(362-66)

Le 15 août 1966.

Demi-permis
à Ernest
Laflamme
(363-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à émettre à M. Ernest Laflamme, une licence de taxe d'affaires à demi-tarif, comme affuteur, en raison du temps écoulé; le permis sera donc émis au coût de \$12.50.

ADOPTÉ.

Egoût Pratte
à la Régie
(364-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit et est autorisé à présenter, à la Régie des Eaux du Québec, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les plans d'égoût sanitaire de la rue Pratte pour approbation.

ADOPTÉ.

Terrain
Mich-O-To-
mobiles
(365-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à vendre à Mich-O-Tomobiles Ltée, une partie du lot No 9 d'une superficie de 56,194 pieds carrés, à raison de \$0.12 le pied, formant un montant total de \$6,743.28; que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer le contrat de vente à cet effet et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOPTÉ.

Estimé No 1
Règlement
No 77-B
(366-66)

A la suite d'un rapport préparé par M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Clément Ricard, la somme de \$11,621.16, représentant l'estimé No 1 des travaux exécutés en vertu du règlement No 77-B; cependant, il sera déduit de ce montant, le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTÉ.

Avance à
Trois-Rivi-
ères Paving
(367-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Trois-Rivières Paving Inc., la somme de \$5,000.00, en acompte pour les travaux de rapiéçage des rues exécutés par cette firme.

ADOPTÉ.

Le 15 août 1966.

Gaston
Panneton

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que pour la confection de la rue Dufresne, il est nécessaire de déplacer et démolir un garage appartenant à M. Gaston Panneton et par la même occasion, déplacer une haie d'arbustes et des arbres. M. Panneton a offert à la Ville de céder le terrain nécessaire à l'assiette de la rue, moyennant qu'il soit dédommagé par la disparition de son garage suivant l'évaluation portée au rôle d'évaluation de la Ville, soit \$300.00. De plus, M. Gaston Panneton a produit aux autorités un estimé préparé par un spécialiste pour le déplacement des arbustes et cet estimé se chiffre à \$108.00.

Contrat
Gaston
Panneton
(368-66)

M. l'Echevin Jacques Dugré émet l'opinion que cette demande est des plus raisonnable et que le tout revient à meilleur marché à la Ville que si elle devait procéder par expropriation.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un contrat par lequel M. Gaston Panneton cède à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la subdivision No 202, du lot originaire No 161, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; il sera versé à M. Gaston Panneton une somme de \$300.00, comme compensation pour la perte de son garage et une autre somme de \$108.00, pour couvrir les frais de déplacement d'une haie et des arbres; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer le contrat à cet effet.

ADOpte.

Contrat
rue
Courcelette

Le Notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie enregistrée du contrat de cession intervenu entre Terrasse Duvernay Inc et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour la bande de 11 pieds de large à l'extrémité de la rue Courcelette.

Déplacement
usine de
pompage

En date du 1er août 1966, sous la signature de M. Gilbert Perras, Ing. A.G., le Ministère de la Voirie accuse réception de notre lettre du 8 juin 1966, par laquelle la Ville de Trois-Rivières-Ouest demandait au Ministère de payer une somme de \$1,720.00 pour compenser le surplus exigé par l'entrepreneur pour éloigner de la Route No 2, la station de pompage afin qu'elle ne soit pas expropriée par la Voirie lors de l'élargissement de la Route No 2. M. Perras émet l'opinion que le Ministère de la Voirie n'a pas à défrayer ce montant, puisqu'il ne s'agit pas de travaux faits inutilement.

M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal, explique aux membres du Conseil que sur réception de cette lettre, il a communiqué avec M. Maurice Vézina, Ingénieur-Conseil et que celui-ci a entamé des pourparlers avec le Ministère de la Voirie et que l'affaire n'est pas encore terminée.

Appui au
Comité
d'Urbanisme

M. Arthur Vincent, Secrétaire-Trésorier de la Commission Scolaire Chavigny, fait parvenir aux autorités une copie certifiée d'une résolution passée par ladite Commission Scolaire, à son assemblée spéciale du 1er août 1966. Cette résolution a pour but d'accorder au Président et aux membres du Comité d'Urbanisme de la Ville, l'appui entier de MM. les Commissaires d'écoles, en ce qui a trait au plan directeur d'urbanisme. Des remerciements sont aussi adressés pour

Le 15 août 1966.

1854

l'accueil chaleureux réservé aux représentants de la Commission Scolaire lors de la dernière réunion conjointe.

Jumelage
de la
Ville

En date du 29 juillet 1966, l'Union des Municipalités de la Province de Québec fait parvenir aux autorités un questionnaire concernant le jumelage de notre ville avec une autre ville d'une autre province. Il est demandé au Secrétaire-Trésorier-Adj. de remplir et de retourner le questionnaire et que la chose sera étudiée sur le retour de la correspondance.

Propriété
du vieux
Ch. Ste-
Marguerite

En date du 5 août 1966, M. Gaston Meunier, Ing., Chef de la Division 5-1 du Ministère de la Voirie, fait suite à notre lettre du 5 mai dernier, concernant la propriété du vieux Chemin Ste-Marguerite. M. Meunier dit qu'il est exact que le vieux chemin est la propriété de Trois-Rivières-Ouest, puisque tous les chemins municipaux doivent être la propriété de la municipalité. Après discussion sur le sujet, M. Jacques Dugré, Echevin et Son Honneur le Maire Jules Montour, émettent l'opinion que sur demande des propriétaires riverains désireux d'obtenir ces terrains, la Ville leur vendra à \$1.00.

Affaire
Alphonse
Laroche
terminée

En date du 4 août 1966, Me Robert-Louis Guin, Aviseur Légal, fait parvenir une copie du jugement de l'Honorable Juge Jean-Louis Marchand, ainsi que quittance d'exproprier M. Alphonse Laroche, ainsi que le reçu pour frais de son procureur, le tout dûment enregistré au bureau d'enregistrement, division de Trois-Rivières, le 3 août 1966. Ceci ferme le dossier de cette affaire.

Merci du
Cancer

En date du 19 juillet 1966, sous la signature de M. Lucien Chevrette, Président de la Campagne, la Société Canadienne du Cancer de Trois-Rivières fait parvenir aux autorités une lettre de remerciements pour la souscription de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Remercie-
ments de
la Commis-
sion Sco-
laire

La Commission Scolaire Chavigny, par l'entremise de M. Arthur Vincent, Secrétaire-Trésorier, fait parvenir aux autorités une copie certifiée d'une résolution des Commissaires, passée à leur assemblée régulière du 8 août et consistant en des remerciements pour la participation financière de la Ville à la construction de la salle polyvalente à la nouvelle école du secteur Terrasse Duvernay.

Remerciements
pour collabo-
ration

Sous la signature de M. Arthur Vincent, la Commission Scolaire Chavigny fait parvenir au Secrétaire-Trésorier-Adj. une lettre de remerciements pour la collaboration étroite et sincère reçue en marge du projet de la salle polyvalente à la nouvelle école du secteur Terrasse Duvernay.

Autre bail
Pâtisserie
Superbe

En date du 9 août 1966, sous la signature de M. Raymond Couillard, Chef de la Division des Fonds Industriels, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, accuse réception des documents concernant le règlement No 177-C, décrétant l'augmentation du financement de l'entreprise Pâtisserie Superbe Inc, en vertu du fonds industriel. Comme le nouvel emprunt décrété par le règlement No 177-C aura pour conséquence d'augmenter les loyers de l'entreprise, il est demandé par le Ministère de lui faire connaître l'augmentation du montant ainsi que le coût total des mensualités.

Servitude
Immeubles
Gomin

Par résolution, les directeurs de la compagnie Les Immeubles Gomin Inc, accordent à la Corporation Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une servitude perpétuelle pour la somme de \$1.00, pour passage d'un égoût collecteur sur une lisière de 30 pieds de largeur, sur une longueur d'environ 1,107 pieds et 4 pouces, sur le lot No 17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. M. Henri Dubord, Vice-président de cette compagnie, est aussi autorisé à signer l'acte de servitude concernée.

Le 15 août 1966.

Avance progressive
S.C.H.L.

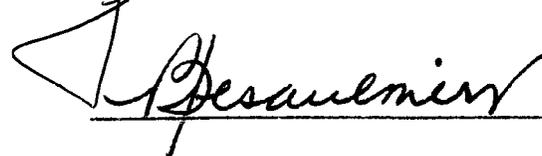
En date du 9 août 1966, sous la signature de M. R. Boisclair, la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement avise que notre demande d'avance progressive concernant les travaux à l'égoût collecteur No 1 a été acceptée par le siège social de la Société et que la Ville doit recevoir le chèque sous peu.

Excuses de
l'Hon. Yves
Gabias

L'Honorable Yves Gabias, Député de Trois-Rivières et Secrétaire de la Province, accuse réception de l'invitation qu'il a eue de participer à la réception civique donnée à l'occasion de l'assermentation du bureau de direction de la Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie. C'est avec regret que le Secrétaire de la Province n'a pu être des nôtres à cette occasion.

Sur ce, la séance est levée.


Jean Rouleau Maire.


Desaulniers Sec-Trés.

Le 6 septembre 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 septembre 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette séance, MM. les Echevins Fernand Colbert, Henri Guilbert, Paul Jacob, Gaston Cormier, Eddy Charpentier et Jacques Dugré.

Prenaient aussi place à la tribune, MM. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. et Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Minutes
(369-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 août 1966 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 2 septembre 1966.

ADOPTE.

Pro-Maire
(370-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Henri Guilbert soit et est nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois mois.

ADOPTE.

Pour faire suite à cette nomination, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie M. l'Echevin Gaston Cormier sortant de charge comme Pro-Maire, pour les services rendus à la Ville durant son terme. Son Honneur le Maire félicite aussi le nouveau Pro-Maire de sa nomination. Pour sa part, M. Henri Guilbert, Echevin Pro-Maire, remercie les membres du Conseil et en particulier le proposeur et le secondeur de sa nomination, pour la confiance offerte et offre au Conseil et au Maire sa collaboration entière durant son terme d'office.

Liste de
comptes
(371-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la liste de comptes No 73-C comportant des dépenses au montant de \$60,206.76 soit et est acceptée pour paiement.

ADOPTE.

Demi-li-
cence Jolin

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que M. Gérard Jolin opère un établissement sur la rue Du Fleuve à l'extrémité sud de la rue Pratte et qu'en réalité cet établissement opère pratiquement qu'en été et pour cette raison M. Gérard Jolin demande qu'un demi-tarif soit établi pour son cas. Le maire ajoute que dans le cas des demi-licences, une résolution du Conseil est nécessaire.

Le 6 septembre 1966.

(372-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à biffer une somme de \$45.00 au compte de M. Gérald Jolin en regard de la taxe d'affaires pour 1965 et qu'il soit chargé pour 1966 au même contribuable, une demi-licence au montant de \$45.00.

ADOpte.

(373-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre à Marcel Gauthier Inc la somme de \$56.25, représentant la moitié de la taxe d'affaires que ce dernier a payé; cette remise est faite en considération que ce contracteur a obtenu un seul contrat à exécuter dans Trois-Rivières-Ouest au cours du mois d'août 1966.

ADOpte.

(374-66)
Remerciements
Conseil du
Travail

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest offre au Conseil des Métiers et du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et District, des remerciements et des félicitations pour le service que ce mouvement rend à la population en effectuant une enquête sur la circulation.

ADOpte.

Domages
Rivière
Milette
(375-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Aviseur Légal, Me Robert-Louis Gouin soit et est autorisé, à réclamer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le coût de l'enlèvement de 4,037 verges de terre accumulée dans la Rivière Milette par suite du débordement survenu en date du 3 juin 1966.

ADOpte.

Localisation
des
terrains
Ste-Marguerite
(376-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.G., pour faire le relevé des terrains compris dans la zone située entre l'Avenue Jean XXIII et le Chemin Ste-Marguerite à compter de Côte Richelieu jusqu'aux limites Est de la Ville et ce dans le but d'obtenir des localisations précises afin d'établir les plans pour les services publics dans ce secteur.

ADOpte.

Le 6 septembre 1966.

Taux d'élec-
tricité
(377-66)

Le Comité Commerce et Industrie de la Ville de Trois-Rivières-Ouest suggère au Conseil Municipal de protester contre la différence de tarif d'électricité qui existe entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Cité de Trois-Rivières.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest proteste énergiquement auprès de l'Hydro-Québec pour la différence de tarif qui existe dans le coût de l'électricité commerciale chargé dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest par rapport à celui chargé sur le territoire de la Cité de Trois-Rivières; que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir établir dans le territoire de Trois-Rivières-Ouest, le même tarif commercial que la Cité de Trois-Rivières, soit le groupe No 2.

ADOPTE.

Technical
Plastics
(378-66)

Le Comité Commerce et Industrie, à sa dernière réunion, a suggéré au Conseil Municipal de faire l'acquisition de l'immeuble de Technical Plastics Ltd pour ensuite louer cet établissement à cette firme avec un bail portant sur une durée de 10 ans à être approuvé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Ministère des Affaires Municipales de Québec.

(378-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe de faire l'acquisition de l'immeuble abritant Technical Plastics Ltd pour une somme à être déterminée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce et des Affaires Municipales de Québec et ce dans le but de louer cette bâtisse à cette même firme suivant un bail d'une durée de 10 ans approuvé par les mêmes ministères.

ADOPTE.

Appui à
Gérard
Landry
(379-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement la demande de M. Gérard Landry, propriétaire du T.V. Motel, pour faire l'acquisition du terrain appartenant à la société Cegelec et ce dans le but de permettre l'expansion de ce commerce. Une autre raison qui milite en faveur de cet appui est que le terrain convoité par M. Landry est borné par une rue, tel que demandé par le plan de cadastre.

ADOPTE.

Contrat aux
agents d'im-
meubles

Le Comité Commerce et Industrie de la Ville recommande au Conseil de retenir les services de MM. Alcide Caron et Elzéar St-Arnault, comme agents industriels pour fin de transactions en vertu du fonds industriel le tout suivant la convention préparée par l'Aviseur Légal M^e Robert-Louis Gouin, Avocat.

Le 6 septembre 1966.

M. l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il serait bon de faire remarquer qu'il ne s'agit pas de contrat exclusif mais que tout autre agent d'immeubles est libre de faire des transactions industrielles et commerciales sur notre territoire. M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal explique que la seule différence qu'il y a entre les deux agents nommés par le Conseil c'est que leur commission sera garantie et payée à même le fonds industriel.

(380-66)

*Revue de l'Administration
Du 25-7-67 page 2065*

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que MM. Alcide Caron et Elzéar St-Arnault soient et sont nommés comme agents industriels de la Ville de Trois-Rivières-Ouest aux conditions ci-après énumérées dans une convention préparée par les soins de l'Aviseur Légal, Me Robert-Louis Gouin et qui se lit comme suit:

CONVENTION

passée d'une part

entre

Alcide Caron et Elzéar St-Arnault

ci-après désigné comme les agents
industriels

et

d'autre part

La Corporation Municipale de
Trois-Rivières-Ouest,
500, Côte Richelieu,
Trois-Rivières-Ouest, Qué.

ci-après appelée la Corporation.

1.- Il est entendu que la Corporation accorde, par la présente, aux agents industriels une autorisation générale mais non-exclusive, d'effectuer la vente de tout terrain situé dans le parc industriel de la Corporation;

2.- Le prix de vente de tout terrain ne devra jamais être inférieur au taux minimum en vigueur lors de la vente, tel que fixé par la Corporation et approuvé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie;

3.- Les agents industriels s'engagent à délivrer à la Corporation une copie du mandat qu'ils détiendront de tout proposant-acheteur et ce dans les quarante-huit heures de sa signature;

4.- Seule la délivrance de la dite copie du mandat au gérant ou au secrétaire-trésorier-adjoint de la Corporation sera valable et ce en autant que l'un ou l'autre aura apposé un reçu-copie au dos de l'original;

Le 6 septembre 1966.

5.- Le terme de la présente convention ne prendra effet et ne liera les parties que pour chacun des mandats dont copie aura été ainsi délivrée et ce à compter du moment de sa délivrance jusqu'à son expiration;

6.- Tout mandat souscrit par un proposant-acheteur ne devra pas excéder trois mois et sera renouvelable aux conditions édictées plus bas;

7.- Les agents industriels s'engagent aussi à remettre au Conseil Municipal de la Corporation, à la fin de chaque mois, un rapport détaillé relatif au travail qu'ils ont accompli quant à chacun des mandats qu'ils détiennent;

8.- Lorsqu'expiré, aucun mandat ne pourra être renouvelé par les agents industriels avec le promettant-acheteur avant d'avoir au préalable été approuvé par le Conseil Municipal de la Corporation;

9.- Le Conseil Municipal de la Corporation ne sera pas tenu d'approuver le renouvellement d'aucun mandat s'il juge, sur la vue des rapports mensuels soumis par l'agent industriel, que le travail fourni par le dit agent n'a pas été adéquat;

10- Lorsqu'approuvé par le Conseil Municipal de la Corporation, le mandat ne donnera effet à la présente convention qu'après avoir été délivré suivant les formalités édictées plus haut;

11- Pour rémunération de leurs services, les agents industriels se verront verser, à même le fonds industriel de la Corporation, à la charge de l'acheteur à ce, acceptant, une commission de vente basée exclusivement sur le montant total souscrit par le dit fonds industriel en faveur de l'acheteur, cette commission s'établissant comme suit:

4% sur les premiers \$250,000.00

3% sur les \$250,000.00 suivants

2% sur tout excédent

12- Cette commission sera versée aux agents industriels au moment de la signature de l'acte de vente;

13- La présente convention pourra être annulée de plein droit par le Conseil Municipal de la Corporation avec effet à l'encontre de tout proposant-acheteur reconnu par la Corporation et ce, advenant le défaut des agents industriels de se conformer à l'une ou l'autre clause des présentes, auquel cas un avis enregistré sera expédié aux dits agents et à chacun des proposant-acheteurs dont le mandat sera alors en vigueur;

14- Les agents industriels s'engagent à obtenir de tout proposant-acheteur l'acceptation de la clause sus-mentionnée;

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ.

Le 6 septembre 1966.

Mutations
(381-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les mutations du mois de juillet 1966 soient et sont adoptées telles que produites par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières pour transcription aux livres de la Ville.

ADOPTE.

Taxe
biffée
Terrasse
Duvernay
(382-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à biffer la somme de \$4.02 en taxe municipale pour l'année 1966, chargée à Terrasse Duvernay Inc., en regard du lot No 160-203 en raison que cette subdivision a été cédée à la Ville.

ADOPTE.

Subdivi-
sion
F. Gravel
(383-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No 21 de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Roger Gélinas, A.G., pour le compte de Mlle Françoise Gravel en date du 10 août 1966, soit et est accepté tel que produit.

ADOPTE.

Permis de
construc-
tion F.
Gravel
(384-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à Mlle Françoise Gravel un permis de construction pour une maison d'habitation sur la subdivision No 1 du lot No 21 en raison que cette subdivision est en voie de cadastre.

ADOPTE.

Subdivi-
sion No
63-1
(385-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No 63 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. J.M. Oscar Lachance, A.G., pour le compte de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, plan portant le No S-6099-1, soit et est accepté tel que produit.

ADOPTE.

Réclama-
tion à
Maurice
Dubé
(386-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Aviseur Légal, Me Robert-Louis Gouin, Avocat, soit et est

Le 6 septembre 1966.

autorisé à réclamer de M. Maurice Dubé, les montants suivants, à la suite d'un accident de la circulation entre M. Maurice Dubé et l'auto-police de la Ville de Trois-Rivières-Ouest:

- 1.- Une somme de \$250.00 représentant le montant déductible de la police d'assurance de la Ville,
- 2.- \$20.30 représentant la perte de salaire de l'agent André St-Hilaire,
- 3.- \$25.71 pour perte d'un pantalon.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le plan No D-3082 montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 161 et 162 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et de la Commission Scolaire Chavigny soit et est accepté tel que produit; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit plan et le livre de renvoi officiel.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer des contrats de servitudes de passage et de construction pour l'égoût collecteur No 1 comme ci-après décrits:

- 1.- Avec Dame Arthur Lacerte, née Judith Lemire sur une partie des lots 17 et 18 moyennant une compensation de \$250.00.
- 2.- Voirie Provinciale du Québec sur les lots P-22, P-23, P-25, P-26, P-27 et P-29, pour la somme nominale de \$1.00.
- 3.- Les Entreprises Gomin Ltée sur le lot P-17 pour la somme nominale de \$1.00.
- 4.- M. Jacques Dugré, sur le lot P-16 pour la somme nominale de \$1.00.
- 5.- M. Jean Charbonneau, sur le lot P-17 pour la somme nominale de \$1.00.
- 6.- La Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique sur le lot P-374 pour la somme nominale de \$1.00.

Le tout suivant le plan No D-3074 préparé par M. Georges Gariépy, A.G. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lesdits contrats.

ADOPTE.

Cadastre
Courcelette
(387-66)

Servitudes
Collecteur
No 1
(388-66)

Le 6 septembre 1966.

Cession rue
Dufresne
(389-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les contrats de cession suivants:

- 1.- Pour les lots Nos 160-362 et 161-200-1 appartenant à Terrasse Duvernay Inc pour la somme nominale de \$1.00.
- 2.- Pour le lot No 161-203 appartenant à M. Gustave Dufresne pour la somme nominale de \$1.00.
- 3.- Pour le lot No 161-204 appartenant à M. Jacques Bergeron pour la somme nominale de \$1.00.
- 4.- Pour les lots Nos 161-205 et 162-5 appartenant à Les Immeubles Trois-Rivières Inc pour la somme nominale de \$1.00.
- 5.- Pour les lots Nos 162-2, 162-3 et 162-4, appartenant à Dame Odiana Laroche-Vézina pour la somme nominale de \$1.00.
- 6.- Pour le lot No 162-7 appartenant à MM. Philibert et Yves Robichaud pour la somme nominale de \$1.00.
- 7.- Pour le lot No 162-6 appartenant à Pierre Bellemare pour la somme nominale de \$1.00.

Le tout tel que démontré par le plan No D-2043 préparé par M. Georges Gariépy, A.G. et ces terrains devront servir pour la confection d'un chemin ou rue publique. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lesdits contrats.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer les contrats de cession suivants:

- 1.- Le lot P-160-2 appartenant au Dr Claude Bourque pour la somme de \$1,500.00.
- 2.- Les lots Nos P-159 et P-160 appartenant à M. Benoit Gagnon pour la somme nominale de \$1.00 avec la condition que la Ville devra ériger des clôtures avec barrières de chaque côté de 14 pieds de large.
- 3.- Pour les lots Nos P-160 et 160 P-77 appartenant à Terrasse Duvernay Inc pour la somme nominale de \$1.00.

Le tout suivant le plan No 3095 préparé par M. Georges Gariépy A.G. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lesdits contrats.

ADOPTE.

Cession
rue
Dieppe
(390-66)

Le 6 septembre 1966.

Prolonge-
ment rue
Dieppe
(391-66)

Servitudes
rues Parent
et Rivard
392-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.G. pour la préparation du plan de localisation du prolongement de la rue Dieppe sur les lots appartenant à MM. Roméo Gagnon, Albert Proulx et Laurent Proulx.

ADOPTE.

L'affaire du drainage des terrains entre les rues Parent et Rivard revient à la table du Conseil et M. l'Echevin Henri Guilbert s'informe à savoir si les travaux vont être faits cette année et s'il reste encore assez de temps. L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville répond à l'Echevin que ces travaux vont être vite faits car il ne s'agit que d'un drain français; l'Ingénieur ajoute que dès que toutes les formalités auront été remplies les travaux vont pouvoir être exécutés rapidement.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer des contrats de servitudes pour le prolongement d'un égoût pluvial, servitudes à être accordées par les contribuables suivants:

- 1.- M. Paul Marchand, pour les lots 4-140 et 4 P-141,
- 2.- M. Maurice Pitre pour le lot 4-141,
- 3.- M. Yvon Jacques pour le lot 4-142,
- 4.- M. Romuald Brunelle pour le lot 4-143,
- 5.- Rodrigue Bergeron pour le lot 4-144,
- 6.- M. Jean-Gilles Godin pour le lot 4-147,
- 7.- M. Raynald Doucet pour les lots Nos 4-154 et 4 P-155,
- 8.- M. Maurice Dubé pour les lots Nos 4 P-155 et 4 P-156,
- 9.- M. Bertrand Langis pour les lots 4 P-156 et 4-157,
- 10- M. Normand Martin pour le lot 4-158,
- 11- M. Charles Drouin pour les lots 4-160 et 4 P-161,
- 12- M. Vianney Labrecque pour les lots 4 P-161 et 4 P-162,
- 13- M. Raymond Rinfret, pour le lot 4-145.

Cette servitude comprendra une lisière de terrain de 10 pieds de largeur à prendre en bordure de la ligne des lots. De plus, M. Raymond Rinfret accorde aussi une servitude de la même largeur dans sa ligne Nord-Est et toutes ces servitudes auront les longueurs établies par le plan préparé par M. Roland Lottinville,

Le 6 septembre 1966.

Ingénieur Municipal. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, lesdits contrats.

ADOPTE.

Trottoir
Boulevard
Royal

La question de la construction d'un trottoir sur le côté Nord du Boulevard Royal des limites Est de la Ville jusqu'à la rue Lacerte, revient à la table du Conseil. Son Honneur le Maire Jules Montour explique que des représentations ont déjà été faites par la Chambre de Commerce locale et que de plus, la demande en est faite régulièrement à l'Echevin Fernand Colbert. Il est ensuite question de donner un avis de motion concernant la confection de ce trottoir et pour ce faire, le Gérant Municipal et l'Ingénieur Municipal se retirent à l'écart afin de déterminer le coût approximatif de ce trottoir.

Location
d'autos
(393-66)

En date du 2 septembre 1966, sous la signature de M. Carl Gruninger Président, la maison Auto Port Inc demande aux autorités l'appui du Conseil afin qu'il puisse exercer à son établissement le commerce de location de véhicules automobiles. M. Gruninger explique qu'il a récemment fait la demande d'un tel permis à la Régie du Transport de la Province de Québec et un tel appui activerait certainement les procédures.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde son entier appui à la firme Auto Port Inc dans sa demande d'un permis à la Régie des Transports de la Province de Québec pour exercer le commerce de location de véhicules automobiles.

ADOPTE.

Congrès
des
Gérants
(394-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal soit et est autorisé à participer au Congrès des Gérants de Villes qui sera tenu en la Cité de Jacques-Cartier les 18, 19 et 20 septembre prochain.

ADOPTE.

Neige dans
les entrées
* que

En date du 2 septembre 1966, M. Jos Rivard, contribuable de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande aux autorités de faire le nécessaire, pour l'entrepreneur qui a le contrat de déneigement enlève à la suite du passage de la machinerie, les amoncellements de neige laissée dans les entrées de passage et des entrées privées de maisons. Son Honneur le Maire Jules Montour explique que cet item n'a pas été prévu au budget et que la chose doit donc être reportée pour étude ultérieure.

Uniforme
Chef-
pompier

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'à plusieurs occasions M. J. Emilien Launier, Chef-pompier, a à se rendre à des réunions et congrès à titre de chef de pompiers et qu'il doit y assister en tenue civile, n'ayant pas d'uniforme à sa disposition. Monsieur le

Le 6 septembre 1966.

Maire demande donc aux membres du Conseil d'autoriser l'achat d'un uniforme pour le chef de pompiers.

(395-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire l'acquisition d'un uniforme de chef-pompier et que les dépenses encourues seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

Emprunt
temporaire
(396-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$300,000 à être contracté à la Banque Provinciale du Canada et ce en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No 180 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet dès que les approbations requises auront été reçues.

ADOPTE.

Parc rues
Nantes et
Bordeaux
(397-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal soit et est autorisé à faire les travaux qui s'imposent au parc des rues Nantes et Bordeaux pour une somme d'environ \$650.00, dépense qui sera ratifiée à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

Egoût
Legras
(398-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal soit et est autorisé à faire exécuter les travaux nécessaires pour l'évacuation de l'égoût sanitaire de l'établissement commercial Legras pour une somme d'environ \$175.00 dépense qui sera ratifiée à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

Trottoir
Boulevard
Royal

L'Ingénieur Municipal et le Gérant Municipal reviennent à la table des délibérations et déclarent que le coût du trottoir à être exécuté sur le Boulevard Royal serait d'environ \$35,000.00 et qu'il faut ajouter à cette somme un montant de \$7,400.00 pour les frais de finance, frais de génie, perte sur obligations. A la révélation de ces chiffres, M. Fernand Colbert, Echevin, entame une discussion à savoir s'il n'y aurait pas des endroits où le trottoir ne serait pas nécessaire, notamment entre les deux entrées du Centre d'Achats

Le 6 septembre 1966.

M. l'Echevin Colbert ajoute que la nécessité de ce trottoir est surtout de faciliter l'accès aux piétons au Centre d'Achats. Or, il ne voit pas la nécessité pour les piétons d'avoir un trottoir entre les deux entrées. A la suite de cette discussion, il a été convenu que les soumissions demandées seront en deux parties pour séparer la partie située entre les deux entrées du Centre d'Achats du reste du parcours du trottoir et ajoute l'Echevin Colbert, nous pourrions reprendre la discussion à savoir si nous devons faire toute la longueur du trottoir projeté.

Avis de
motion
Trottoir
Boul.
Royal

L'Echevin Fernand Colbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt pour un montant n'excédant pas \$42,400.00 pour la confection d'un trottoir sur le côté Nord du Boulevard Royal à compter des limites Est de la Ville jusqu'à la rue Lacerte.

Soumis-
sions
aqueduc

Le Gérant Municipal a demandé des soumissions pour la fourniture de matériaux nécessaires au département d'aqueduc pour la prochaine année. Trois maisons d'affaires ont produit une cotation dans les délais demandés.

- 1.- P.A. Gouin Ltée pour un tuyau de cuivre de 3/4" \$95.90/100' moins 42%, laissant un prix net de \$55.62; pour les arrêts de municipalités \$5.50 chacun, moins 10%, laissant un prix net de \$4.95; pour les arrêts de bordure \$11.00 chacun, moins 10%, laissant un prix net de \$9.90, pour les boîtes de service, \$6.00 chacune, moins 10%, laissant un prix net de \$5.40. Ces prix comprennent la taxe fédérale de vente.
- 2.- Loranger & Molesworth Ltée pour le tuyau de cuivre 3/4", \$50.20/100', pour les arrêts de municipalités, \$4.14 chacun, pour les arrêts de bordure \$8.28 chacun, pour les boîtes de service \$4.90 chacune. Ces prix comprennent la taxe fédérale de vente.
- 3.- Saillant Inc, pour le tuyau de cuivre de 3/4" \$95.90/100', moins 46%, laissant un prix net de \$51.79, pour les arrêts de municipalités \$5.50, moins 21%, laissant un prix net de \$4.35 pour les arrêts de bordure \$11.00, moins 21%, laissant un prix net de \$8.69, pour les boîtes de service \$9.20, moins 5% laissant un prix net de \$8.79.

(399-66)
Achat
Aqueduc

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à commander de la maison Loranger & Molesworth Ltée les matériaux mentionnés à la soumission de Loranger & Molesworth Ltée et suivant les prix établis par la soumission de cette maison mentionnée ci-haut.

ADOPTÉ.

Estimé
No 2
Gaston
Bourassa
(400-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à

Le 6 septembre 1966.

Gaston Bourassa Ltée la somme de \$9,979.20 représentant l'estimé No 2, tel qu'établi et fourni par la firme Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils, la somme de \$1,172.00, représentant les honoraires professionnels pour surveillance des travaux suivant le certificat de paiement No 2, en regard de la phase 2 du collecteur No 1.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que demande soit faite aux autorités du journal "Le Nouvelliste", de bien vouloir déléguer régulièrement un journaliste aux assemblées du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, afin que la population soit renseignée sur les débats du Conseil Municipal de cette Ville.

ADOPTE.

En date du 24 août 1966, sous la signature de M. J. Arthur Dubé, la Cité des Trois-Rivières a émis à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un permis de construction pour le puits et l'abri du puits No 4.

En date du 18 août 1966, vingt-cinq (25) contribuables des rues Bellevue et Demontigny, demandent qu'un règlement de construction soit imposé afin qu'il ne soit pas permis de construire dans ce secteur aucune bâtisse dont le corps principal serait plus rapproché que 15 pieds de la rue en front ni à une distance moindre de 6 pieds des lignes latérales; aucun escalier extérieur au-dessus du rez-de-chaussée, la bâtisse principale devra être une maison unifamiliale genre bungalow, avec toit à pignon, sans cave et sa hauteur maximum au-dessus du niveau de la rue sera de 17 pieds au plus haut point du toit. Elle ne devra pas être de valeur moindre que celle qui existe actuellement dans cette subdivision et les maisons d'habitation tout comme les dépendances ne pourront être utilisées que pour des fins résidentielles; les murs extérieurs de la maison principale devront être revêtus de brique ou de pierre et ceux des dépendances, sinon en brique ou pierre, devront être peints en blanc.

La question est mise à l'étude pour décision ultérieure.

En date du 19 août 1966, sous la signature de M. Roger Carier, Secrétaire-Trésorier, la Compagnie de Transport St-Maurice proteste contre la municipalisation possible du service de transport en commun dans Trois-Rivières-Ouest. M. Carier énonce entre autre que les articles parus dans les journaux concernant en cri-

Honoraires
Labrecque
Vézina
(401-66)

Journalis-
tes aux
assemblées
(402-66)

Permis de
construc-
tion puits
No 4

Requête
Bellevue
Demontigny

Protesta-
tions
St-Maurice
Transport

Le 6 septembre 1966.

tiques contre le service donné par la Compagnie de Transport St-Maurice, leur causent un tort énorme et injuste auprès de leurs usagers dans les trois villes soeurs. M. Carrier ajoute que la compagnie est bien désappointée de voir que Trois-Rivières-Ouest menace encore cette compagnie de municipalisation; cependant, M. Carrier croit devoir dire qu'il leur est impossible de faire plus avec les revenus actuels et si le Conseil croit que les payeurs de taxes en général devraient payer les déficits du transport en commun, il n'y a que la municipalisation qui peut nous donner satisfaction, et, M. Carrier continue en assurant que la compagnie ne s'opposera pas à cette municipalisation à l'intérieur de nos limites en autant que les deux conditions suivantes seront respectées:

- 1.- Que la compagnie soit justement dédommée par cette municipalisation.
- 2.- Que cette municipalisation ne soit pas une façade pour que le transport en commun tombe dans les mains d'une autre personne et à cette condition, M. Carrier dit qu'il en donnera la raison en temps et lieu.

La lettre est considérée comme lue.

Vieille
église

En date du 24 août 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, Secrétaire-Trésorier, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest demande de bien vouloir presser le contracteur Pierre Bellemare de nettoyer immédiatement l'emplacement de l'ancienne église Ste-Catherine-de-Sienne, en raison du danger que comporte l'amoncellement des débris pour les enfants qui s'amuse à cet endroit.

(403-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier et Gérant Municipal fasse parvenir aux Révérends Pères Dominicains une lettre leur demandant de faire le nécessaire pour faire nettoyer complètement le terrain de l'ancienne église Ste-Catherine-de-Sienne en raison de l'état de délabrement que laissent les matériaux qui gisent pêle-mêle sur ce site et aussi en raison du danger encouru par les enfants jouant en ces lieux. La lettre devra aussi mentionner que le règlement de construction de la Ville de Trois-Rivières-Ouest défend de laisser un terrain dans un tel état après la démolition de bâtiments.

ADOpte.

Remerciements
Chambre
de
Commerce

En date du 15 août 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, Sec-Trés., la Chambre de Commerce locale fait parvenir aux autorités des remerciements pour la magnifique réception offerte lors de l'as-sermentation du nouveau bureau de direction de la Chambre de Commerce Régionale de la Mauricie.

Pâtisserie
Superbe
Inc.

La Chambre de Commerce locale en date du 24 août 1966, sous la signature de M. Maurice Lamy, Sec-Trés., fait parvenir aux autorités une lettre demandant que le nécessaire soit fait pour que la Pâtisserie Superbe Inc donne dans sa publicité, son adresse exacte, c'est-à-dire que cette maison d'affaires insiste pour que le nom de Trois-Rivières-Ouest soit inscrit au complet. Cette chose a été signalée à M. Hervé Duval, Président de la Pâtisserie, qui a vu à faire la correction nécessaire.

Le 6 septembre 1966.

Aqueduc
Boul.
St-Jean

La Chambre de Commerce locale s'informe auprès des autorités concernant le manque de pression d'eau, de la rareté et de la saleté de celle-ci sur le Boulevard St-Jean. Concernant cette lettre, le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., a demandé au Surintendant de l'Aqueduc, M. Gilles Gagnon, un rapport concernant cette affaire. Dans ce rapport, le surintendant explique que la pression de l'aqueduc sur le Boulevard St-Jean est de 65 livres normalement mais à l'occasion d'une panne électrique, d'un orage ou d'un travail de l'Hydro-Québec, la pompe ne se remet pas en marche automatiquement. Concernant la question de la saleté, chaque fois que la pompe se met en marche, l'eau se brouille. Cette pompe a une capacité de 120 livres.

Traverse
des éco-
liers

La Chambre de Commerce locale fait parvenir aux autorités une demande à l'effet de refaire le tracé des barres jaunes à la sortie des écoles pour assurer la sécurité des écoliers. Le Gérant explique que le nécessaire est fait pour que ces barres jaunes soient repeintes aussitôt que possible.

Remercie-
ments
Chambre
de
Commerce
Mauricie

La Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie, par son Secrétaire-Trésorier, M. Maurice Lamy, fait parvenir aux autorités des remerciements pour la réception civique offerte à l'occasion de l'assermentation du nouveau bureau de direction de ce mouvement.

Traversée
Boul.
Royal

Le Conseil d'Administration de la Caisse Populaire Ste-Catherine-de-Sienne, par son Secrétaire-Gérant, M. Emile Tellier, demande aux autorités d'enlever la bande de gazon au milieu du Boulevard Royal, en face du stationnement commun de la Caisse Populaire Ste-Catherine-de-Sienne et du terrain appartenant à Rousseau & Frères et cela, afin de faciliter l'entrée et la sortie de sa propriété. Le tout est référé au service technique pour étude.

Réclamation
Maurice
Larivière

En date du 23 août 1966, M. Maurice Larivière du 601, de la rue Rivard, fait parvenir au Gérant Municipal, une réclamation au montant de \$20.00, pour bris de ciment à l'entrée de sa propriété à l'adresse ci-haut mentionnée. Comme cette réclamation est pour des dommages subis au cours de l'hiver et par le fait même n'a pas été faite dans les délais prescrits par la Loi des Cités et Villes, la lettre est considérée comme lue et classée.

Réclamation
André Aubry

En date du 25 août 1966, M. André Aubry, du 5880, Chemin Ste-Marguerite, produit aux autorités une réclamation au montant de \$67.36 pour dommages subis à son automobile dans une côte dans le secteur Ste-Marguerite. Le tout a été soumis aux assureurs de la Ville.

Remerciements
de l'Institut
des Officiers
Municipaux

L'Institut des Officiers Municipaux de Finance et d'Administration du Québec, par l'entremise de M. Bernard Langevin, Secrétaire-Trésorier, fait parvenir aux autorités des remerciements pour la collaboration offerte en déléguant le Secrétaire-Trésorier-Adj., M. Réal Fleury, au dernier congrès de l'Institut du 7 au 11 juin 1966.

Remerciements
Festivals de
Musique

Les Festivals de Musique du Québec Inc fait parvenir aux autorités des remerciements pour la contribution de la Ville, lors de la campagne de souscriptions de ce mouvement pour l'attribution de bourses.

Le 6 septembre 1966.

Régie des
Alcools

La Régie des Alcools du Québec fait parvenir aux autorités en date du 15 août 1966, des avis par lesquels les autorités sont averties que M. Gaston Alarie s'est adressé à la Régie pour obtenir un permis de taverne au 3690, Boulevard St-Jean et que M. Paul Latour a demandé l'émission d'un même permis pour une taverne à être située au 3872 Boulevard Royal à Trois-Rivières-Ouest. Comme aucun règlement municipal ne s'oppose à l'émission de ces permis, le tout est classé.

Emprunt
recommandation du
Gérant

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., produit une recommandation concernant les emprunts municipaux; une copie de cette recommandation a été remise à chaque membre du Conseil. Dans ce document, le Gérant explique la cherté de l'argent et la perte considérable que les municipalités subissent présentement sur le marché des obligations. Monsieur Desaulniers cite trois exemples où des municipalités ont obtenu des loyers de 7.67%, 7.68% et 8.29%. De plus, le Gérant cite le cas d'une municipalité qui n'a plus de courtiers pour acheter son émission d'obligations. Pour toutes ces raisons, le Gérant Municipal recommande fortement de restreindre les travaux qui peuvent être remis à plus tard et qui pourront être faits sur le marché du loyer moyen de 6 à 7%.

Statistiques mu-
nicipales

Le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers, C.G.A., produit à tous les membres du Conseil des statistiques concernant certaines municipalités afin que les autorités puissent faire une comparaison avec les statistiques de notre Ville.

Approbation
Règlement
No 180

La Commission Municipale de Québec et le Ministère des Affaires Municipales ont approuvé le règlement d'emprunt No 180 pour le montant de \$338,800.00 et ce, respectivement en date du 1er septembre 1966 et du 30 août 1966.

Demande
d'égoûts

En date du 6 septembre 1966, sous la signature de M. François Aubry, la maison Aubry & Frères Construction Enrg., demande les égoûts pour la maison sise au 5850 rue Dieppe. Ce service sera donné dès que possible.

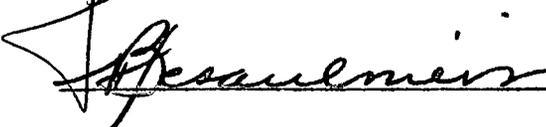
Rapport
de
police

M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, donne lecture du rapport du service de la Sûreté Municipale préparé par M. Bernard Desjardins, Directeur, pour le mois d'août 1966.

Rapport
d'aqueduc

M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal produit au Conseil un rapport concernant les travaux d'aqueduc à être exécutés en vertu du prochain règlement No 162-N-1. Suivant ce rapport, l'Ingénieur Municipal soumet que le prochain règlement No 162-N-1 devra comporter un emprunt total de \$240,000.00 y compris tous les frais inhérents. Dans le même rapport, l'Ingénieur Municipal soumet qu'il reste quelques travaux mineurs à exécuter pour compléter les travaux décrétés par le règlement No 162-N.

Sur ce, la séance est levée.

 Maire.
 Sec.-Trés.

Le 19 septembre 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 septembre 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Fernand Colbert, Paul Jacob, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Eddy Charpentier et Jacques Dugré. Etaient aussi présents à la table des délibérations, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adjoint et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal. L'absence de M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, est motivée en raison de son assistance à un congrès de l'Association des Gérants.

Minutes
(404-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 septembre 1966, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 16 septembre.

ADOPTE.

Rue
162-P-8
(405-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser l'ouverture de la rue étant une partie de la subdivision No 8 du lot original No 162 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières sur une largeur de 50 pieds.

ADOPTE.

Permis de
construction
école
(406-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à Génial Construction pour l'érection d'une école sur les lots Nos 161-207 et 162-9, en raison que le cadastre est en voie d'érection et que le contrat de cession des rues est en préparation chez le notaire; de plus, les services d'aqueduc et d'égoûts sont susceptibles d'être rendus sous peu.

ADOPTE.

Octroi
Club
Kiwanis
(407-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser au Club Kiwanis de Trois-Rivières Inc, la somme de \$35.00 comme octroi annuel.

ADOPTE.

Le 19 septembre 1966.

Merci aux
canotiers
(408-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest offre des remerciements sincères à MM. Gilles Fortin et Roger Beaulac, qui formaient l'équipe de canotiers représentant les couleurs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lors de la dernière Classique Internationale de Canots et ce, en raison de la belle publicité qu'ils ont apportée à notre Ville.

ADOPTÉ.

Demi-permis
(409-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à émettre des demi-permis comme suit:

- A) Yvon Simard, Entr., pour la somme de \$26.25,
- B) Noel St-Louis, Entr. Gnl pour la somme de \$56.25,
- C) Lambert Nettoyeur, pour la somme de \$15.00,
- D) J.C. Leclerc, Blocs de Béton, pour la somme de \$11.25,
- E) P. Marchand, Cantine Mobile, pour la somme de \$26.25,
- F) Jack's Cleaner, Nettoyeur, pour la somme de \$10.00,
- G) Gaston Paillé Excavation, pour la somme de \$26.25,
- H) Maurice Chamberland, Distribution d'eau de javel, pour la somme de \$12.50.

ADOPTÉ.

Estimé No 2
Roland Gélinas,
(410-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Roland Gélinas, la somme de \$10,000.00, tel que recommandé par l'Architecte Roger Villemure, et représentant l'estimé No 2 des travaux extérieurs de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ.

Liste de
Comptes
No 74-C
(411-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la liste de comptes No 74-C, comportant des dépenses pour une somme de \$30,177.42, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Le 19 septembre 1966.

Soumissions
Trottoir
Boulevard
Royal
(412-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Gérant Municipal soit et est autorisé à demander des soumissions publiques par la voie du journal Le Nouvelliste, pour la confection d'un trottoir sur le côté Nord du Boulevard Royal, des limites Est de la Ville, jusqu'à la rue Lacerte, et ce, dès que les documents nécessaires préparés par le service technique de la Ville seront prêts.

ADOPTÉ.

Taxi
André Dumais
(413-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Fernand Colbert, Echevin,

Que la demande pour l'établissement d'un poste de taxis sur le terrain du Centre d'Achats face à la salle de quilles, formulée par M. André Dumais, soit et est acceptée et qu'un permis pour une auto-taxi soit accordé à M. André Dumais.

ADOPTÉ.

Aménagement
Terrasse
Rosemont
(414-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que les plans d'aménagement du territoire connu et désigné comme Terrasse Rosemont, préparés par la firme d'urbanistes Soudre & Latté soient et sont acceptés et approuvés tels que soumis.

ADOPTÉ.

Délai Jean
& Rémi
Bellemare
(415-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction accorde à MM. Jean et Rémi Bellemare, un délai jusqu'au mois de juin 1967, pour l'exécution des travaux de parement extérieur de leur propriété située sur la rue Lacerte en raison que ces deux contribuables démontrent de la bonne volonté.

ADOPTÉ.

Avis de
motion
Zonage
Bellevue

M. l'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement de zonage pour le secteur Bellevue, règlement de zonage qui n'admettra que les maisons unifamiliales, un étage et sans sous-sol dans cette zone.

Pavage
Matton-
Doucet

Une requête des propriétaires d'immeubles du secteur des rues Matton Doucet et Du Fleuve, parvient aux membres du Conseil. Cette requête signée par 50 contribuables demande aux autorités de commencer les travaux préliminaires nécessaires pour le pavage de ces rues et la confection de chaînes de rues afin que les travaux soient le moins onéreux possible.

Le 19 septembre 1966.

162-N-1 à
Régie des
Eaux
(416-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les plans pour des prolongements du réseau d'aqueduc, travaux à être exécutés en vertu du futur règlement No 162-N-1.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour donne quelques explications à l'effet que les travaux ordonnés par le règlement No 162-N sont presque entièrement exécutés sauf pour quelques bornes-fontaines à installer sur le Boulevard St-Jean. Le Maire explique qu'il faut songer à étendre le réseau dans les nouveaux secteurs et notamment dans le parc industriel.

Estimé No 2
Clément
Ricard
(417-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Clément Ricard, la somme de \$42,355.58, représentant l'estimé No 2 pour les travaux d'égoûts sanitaire et pluvial et la mise en forme des rues Matton, Doucet et Du Fleuve, exécutés en vertu du règlement No 77-B; cependant, il sera déduit de cette somme les montants déjà payés à M. Clément Ricard ainsi que le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

Remise rue
Mauriac
(418-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour une remise de 12' X 16' à M. Georges Duval, remise qui sera située à l'arrière de la demeure de M. Duval au 132 rue Mauriac, à la condition que cette remise soit construite suivant les informations fournies à l'Inspecteur de Construction.

ADOPTE.

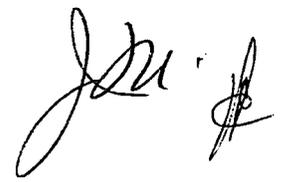
Permis rue
Landerneau
(419-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre trois (3) permis de construction à l'Entrepreneur Marcel Houde pour des résidences à être érigées sur les subdivisions Nos 257, 327 et 335 du lot No 160, subdivisions situées sur la rue Landerneau; cependant, M. Marcel Houde ne pourra exiger de la Ville les services publics avant le 19 janvier 1967, en vertu du règlement No 98-C.

ADOPTE.



Le 19 septembre 1966.

Certains travaux municipaux

En date du 10 août 1966, le Ministère des Affaires Municipales avise les autorités que le financement de certains travaux municipaux qui permettent une remise de 25%, cette remise sera calculée sur les 2/3 du coût net de la portion des travaux terminés le 30 septembre 1966. Or, comme la municipalité n'a pas de travaux effectués en vertu de cette loi, la lettre est considérée comme lue.

Règlement
No 191
Approbation

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec, respectivement en date du 1er et du 2 septembre 1966, approuvent le règlement No 191 décrétant un emprunt au montant de \$12,100.00.

Prolongement
1 ière Avenue

En date du 6 septembre 1966, M. Arthur Vincent, Secrétaire-Trésorier de la Commission Scolaire Chavigny, produit aux autorités une résolution par laquelle les commissaires d'écoles demandent au Conseil Municipal d'ouvrir la 1 ière Avenue de la rue De Sienne à la rue Beaudry. Cette résolution comprend en préambule sept (7) attendus énumérant les raisons qui militent en faveur de cette demande.

Une discussion s'élève au sujet de l'ouverture de cette rue. M. l'Echevin Eddy Charpentier dit que le terrain de la rue angle De Sienne et Beaudry appartient à la Ville; sur cette affirmation, Son Honneur le Maire doute que le terrain traversant la cour de l'école soit la propriété de la Ville. M. Charpentier ajoute que la Commission Scolaire a l'intention de clôturer de chaque côté de cette rue, afin de garder les enfants soit dans la cour du couvent soit dans la cour de l'annexe. Le point le plus crucial de cette affaire consiste en l'achat du lot 11-25 appartenant à M. Lucien Beaudry. Son Honneur le Maire explique que même si ce lot est cadastré comme rue, il est la propriété de M. Beaudry qui offre certaines réticences à le céder à la Ville. Le Gérant Municipal étudiera donc ce problème pour en faire rapport au Conseil.

Technical
Plastics

Sous la signature de M. Raymond Lantagne, Conseiller Technique, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, en date du 8 septembre 1966, donne les conditions pour la location de la bâtisse de Technical Plastics:

- 1.- La première condition est que la Ville rachète le terrain de Technical Plastics Ltd.
- 2.- Que la Ville emprunte le montant suffisant pour couvrir les coûts de la construction.
- 3.- Que l'immeuble soit loué pour une période au moins égale à la moitié de la période du remboursement des obligations.
- 4.- Que le coût du loyer soit suffisant pour couvrir tous les frais.
- 5.- Que les actionnaires endossent personnellement les termes du bail.

Achat de terrain
Technical
Plastics
(420-66)

PROPOSE par M. Fernand Colbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de vente pour le terrain No 12-9 pour la somme totale de \$3,740.04. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est



Le 19 septembre 1966.

autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Avis de
motion
Technical
Plastics

L'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$38,500.00 pour couvrir l'achat de la bâtisse abritant Technical Plastics Ltd et couvrir les frais inhérents à l'émission d'obligations.

Emissaire
rue Duval

En date du 26 août 1966, les Ministres des Travaux Publics et des Transports du Canada, approuvent le passage de l'émissaire sur le lot No 35-130 à la condition qu'une enseigne soit érigée sur la plage pour indiquer l'endroit de l'installation.

Contrat
P-159

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie enregistrée du contrat de cession par lequel Terrasse Duvernay Inc cède à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une partie du lot 159 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, tel que demandé au plan attaché au dit contrat.

Mich-O-
Tomobiles

En date du 13 septembre 1966, sous la signature de M. Jean-Louis Doucet, C.R., Sous-Ministre des Affaires Municipales, le Ministère des Affaires Municipales approuve par les plans et aux conditions mentionnées dans la résolution No 365-66 du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adoptée le 15 août 1966, la vente du lot No 9-2 à Mich-O-Tomobiles Ltée. La lettre mentionne aussi que le Ministère de l'Industrie et du Commerce a également donné son approbation à cette résolution.

Emprunt
temporaire
règlement
180

En date du 15 septembre 1966, la Commission Municipale de Québec approuve un emprunt temporaire au montant de \$300,000.00 à être contracté par la Ville en attendant le produit de la vente des obligations à être émises sous l'autorité du règlement No 180.

Rapport de
construction

M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adjoint de la Ville, donne lecture du rapport de construction pour le mois d'août, préparé par M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction. Dans ce rapport, l'Inspecteur de Construction mentionne l'émission de permis de tous genres au total de 12 pour une valeur déclarée de \$134,600.00 Les valeurs déclarées en août 1966 sont inférieures au mois correspondant de 1965, pour une somme de \$46,450.00.

Rapport du
Gérant

Son Honneur le Maire Jules Montour donne les grandes lignes du rapport du Gérant au 31 août 1966; il s'agit ici du rapport financier. Suivant ce rapport, qui représente les 2/3 du budget annuel, l'administration générale accuse un déficit en raison que la perception s'est faite dans une proportion de 60% et que les dépenses l'ont été dans une proportion de 64½%. Au service de l'aqueduc, un excédent des revenus sur les dépenses de \$10,553.29 s'explique par le surplus de constructions de 16 2/3% et des dépenses supérieures de 1½%. Le surplus budgétaire consolidé s'établit donc à \$2,011.57.

Annonce
Coin Riche-
lieu Jean XXIII

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe à savoir si la grande annonce qui est située au coin de Richelieu et Jean XXIII est conforme à nos règlements municipaux. Le tout sera soumis à M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, pour vérification.

Le 19 septembre 1966.

Démission
Fernand
Colbert

M. l'Echevin Fernand Colbert produit aux membres du Conseil sa démission au siège No 1, comme échevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. M. Colbert donne comme raison qu'il demeure depuis 18 mois en la Cité des Trois-Rivières et que de plus, son commerce est maintenant entièrement installé dans la ville voisine. M. Colbert ajoute qu'il est encore propriétaire à Trois-Rivières-Ouest d'une maison mais qu'il ne l'habite plus. Pour ces raisons et pour d'autres qui lui sont personnelles pour le moment, M. Colbert prie le Conseil de bien vouloir accepter sa démission dès ce soir. M. Colbert en profite pour remercier les membres du Conseil pour l'accueil qu'il a toujours reçu au sein du Conseil et pour le superbe support qu'il a toujours eu de tous. Des remerciements sont aussi adressés aux officiers municipaux à tous les échelons. M. Colbert termine en disant qu'il part avec la satisfaction du devoir accompli et souhaite à tous le meilleur des succès dans toutes leurs entreprises.

Son Honneur le Maire Jules Montour dit qu'il a été mis au courant par M. Colbert seulement qu'aujourd'hui et qu'il connaît l'autre raison non-mentionnée pour laquelle il veut démissionner et qu'à la demande de M. Colbert, il en garde le secret pour le moment.

Son Honneur le Maire demande donc au Secrétaire-Trésorier-Adjoint quelle est la procédure à suivre dans un tel cas. M. Réal Fleury répond qu'il faut que la démission soit acceptée par résolution du Conseil et que cette démission compte à partir de l'adoption de cette résolution et que de plus, le Maire doit fixer dans les huit (8) jours qui suivent cette vacance une date pour la mise en nomination des candidats et de la tenue de l'élection s'il y a lieu; cette élection suivant la loi doit être tenue dans les 30 jours qui suivent la vacance.

(421-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la démission de M. Fernand Colbert au poste d'échevin pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au siège No 1, soit et est acceptée.

ADOPTE.

M. Paul Jacob, avant de proposer cette résolution, a mentionné que c'est avec regret qu'il le fait.

Son Honneur le Maire Jules Montour remercie cordialement M. Colbert pour le travail qu'il a accompli au sein de l'équipe municipale depuis qu'il y est. Son Honneur le Maire dit que M. Colbert fut toujours un grand travailleur, un homme franc et loyal et un parfait gentilhomme et pour appuyer cette digne épithète, Son Honneur le Maire le répète à deux reprises.

M. Fernand Colbert remercie Son Honneur le Maire des paroles élogieuses qu'il a eu à son égard et dit que le stage qu'il a fait ici lui a fait comprendre le travail que les administrateurs municipaux ont à accomplir. Il a remercié également tous les membres du Conseil pour le support accordé. Sur ce, M. Fernand Colbert quitte son siège.



Le 19 septembre 1966.

Clôture
Georges
Drouin

M. l'Echevin Gaston Cormier demande où en est rendue l'affaire des dommages subis par M. Georges Drouin lors des travaux de la traversée de la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée. M. Cormier explique qu'après entente avec M. Gaston Bourassa, il avait été convenu que lui, M. Drouin, réparerait les dégâts et qu'il enverrait la facture à M. Bourassa, ce qui fut fait, mais non encore payée. Ce cas sera référé au Gérant pour étude.

Ramonage
des che-
minées

M. l'Echevin Gaston Cormier aborde ensuite la question du ramonage des cheminées. L'échevin explique qu'un contribuable du secteur Demontigny s'est plaint à lui que les ramoneurs ont brisé sa cheminée au printemps ou au début de l'été et qu'il vient seulement de s'en apercevoir avec le départ du chauffage. Sur ce, M. l'Echevin Jacques Dugré dit que lui aussi il a eu des plaintes concernant un ramoneur de cheminées qui faisait un peu trop de pression chez les gens et de plus, que les prix n'étaient pas les mêmes pour tout le monde. M. Dugré précise aussi que les types se sont servis du nom du chef-pompier pour faire leur pression. Le cas sera donc relégué au Gérant pour étude. Il est mentionné aussi qu'il serait bon qu'il y ait quelqu'un d'attitré au ramonage des cheminées afin d'éliminer ces choses déplorables.

Fusils
à air

M. l'Echevin Eddy Charpentier aborde ensuite la question des fusils à plomb à air comprimé. M. l'échevin explique qu'un contribuable, M. Raymond Pidgeon, l'avait averti que des enfants voisins de la demeure du Secrétaire-Trésorier-Adj. s'amusaient à tirer du fusil à plomb et qu'il y avait danger pour le fils de M. Fleury qui jouait régulièrement sur sa véranda. M. l'Echevin Charpentier ajoute que M. Pidgeon a appelé le service de la police pour faire arrêter la chose et qu'il n'a pas eu de réponse.

(422-66)

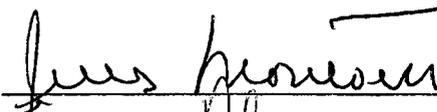
PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

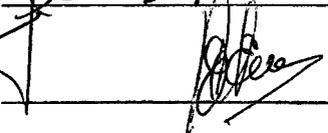
SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que demande soit faite au Directeur de Police de bien vouloir faire arrêter le tir de fusils à plomb dans les limites de la Ville, surtout près des habitations.

ADOpte.

Sur ce, la séance est levée.

 Maire,

 Sec-Trés.-Adj.

Le 3 octobre 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 octobre 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents, MM. les Echevins Henri Guilbert, Jacques Dugré, Paul Jacob, Gaston Cormier et Eddy Charpentier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal. L'absence de M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier est motivée en raison de maladie.

Minutes
(423-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 septembre 1966 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville et soumis à tous les membres du Conseil en date du 30 septembre 1966.

ADOPTE.

Autobus
le dimanche
(424-66)

Le Révérend Père Curé de la Paroisse Ste-Catherine-de-Sienne a demandé au Gérant Municipal de bien vouloir faire la demande à la Régie des Transports pour obtenir un service d'autobus privé pour l'accommodement des paroissiens à l'heure des messes le dimanche.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que demande soit faite à la Régie des Transports du Québec de bien vouloir autoriser l'établissement d'un service d'autobus devant accommoder les paroissiens à l'heure des messes le dimanche; qu'advenant le cas où la Compagnie St-Maurice Transport ne pourrait ou ne voudrait donner ce service, d'autoriser toute personne qui serait disposée à donner ce service dominical d'autobus.

ADOPTE.

Traversée
Boulevard
Royal

M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, produit aux autorités un rapport concernant les travaux à être exécutés pour une traversée du Boulevard Royal face à la propriété de la Caisse Populaire Ste-Catherine-de-Sienne. Ce rapport donne aussi les estimés des coûts de 3 alternatives concernant ces travaux. La première alternative consiste à procéder à une ouverture de la bande centrale sans voie d'évitement; l'estimé de ce travail est évalué à \$1,300.00

Comme 2^{ème} alternative de l'Ingénieur Municipal, elle consiste à ajouter à l'ouverture de la bande centrale une voie d'évitement de 10 pieds de largeur sur une longueur de 63 pieds. Ces travaux sont estimés au coût de \$2,800.00.

Comme 3^{ème} alternative, l'Ingénieur Municipal soumet le projet de l'ouverture de la bande centrale avec une voie d'évitement du côté Sud du Boulevard Royal, face à la Caisse Populaire et une autre voie d'évitement du côté Nord à l'intersection de Côte Richelieu. Le coût total de cette dernière alternative est estimé à \$4,100.00.

Le 3 octobre 1966.

Comme ces travaux représentent un coût assez élevé, une étude plus complète en sera faite. M. l'Echevin Jacques Dugré pour sa part, est d'avis qu'il serait préférable de faire une seule voie d'évitement à la traversée de la rue De Sienne. Pour conclure les différentes options seront soumises au Ministère de la Voirie pour approbation.

Fossé
Boulevard
St-Jean

M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, produit aux membres du Conseil un rapport concernant l'état du fossé du Boulevard St-Jean. L'Ingénieur Municipal a constaté que ce fossé est obstrué de terre sur une longueur de 500 pieds et que cette terre fut déposée dans ce fossé lors de la pose de la ligne d'aqueduc l'an passé. Cette terre a pour effet d'obstruer le passage de l'eau de drainage à travers les fossés des entrées des résidences, produisant ainsi un refoulement, d'où un risque d'inondation des terrains est possible. Comme suggestion pour remédier à ces effets, l'Ingénieur Municipal dit que la terre pourra être enlevée avec un tracteur léger avec pelle arrière et transportée par camion à tout autre endroit et pour compléter ce travail, une couche de gravier devra être épanchée sur les accotements afin d'éviter l'érosion du sol lors des pluies. M. Roland Lottinville estime ces travaux à une somme d'environ \$300.00.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville soit et est autorisé à faire ou à faire exécuter les travaux nécessaires pour remettre en état le fossé côté Est du Boulevard St-Jean et ce, pour une somme d'environ \$300.00.

ADOPTE.

Pour faire suite à une recommandation de Me Robert-Louis Gouin à cet effet, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à payer à M. Wellie St-Louis la somme de \$31.94, pour dommages subis à la propriété de ce dernier par le refoulement des égouts, survenu les 15 et 16 août 1966; que le Secrétaire-Trésorier soit aussi autorisé à verser à Me Jacques Lacoursière la somme de \$2.00 pour frais de lettre dans cette même cause.

ADOPTE.

La Compagnie Choisy Ltée a produit aux membres du Conseil une cotation pour l'entretien technique de l'Hôtel de Ville pour une durée d'un an incluant tous les produits. Le contrat comporte une dépense de \$1,258.21 comprenant produits chimiques, accessoires sanitaires et accessoires d'entretien. A la demande du Gérant Municipal, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj. a demandé à la Compagnie Spécialités Beauchamp Enrg, une cotation concernant une polisseuse de 19 pouces de diamètre avec moteur de 1 c.v. Il était entendu avec la Maison Choisy que la Ville pouvait prendre le service d'entretien sans la polisseuse. Le coût de la polisseuse établi par la Maison Choisy est de \$408.50; celui de Spécialités Beauchamp Enrg,

(425-66)
Boulevard
St-Jean

Paiement
à W.
St-Louis
(426-66)

Entretien
Hôtel de
Ville

Le 3 octobre 1966.

est de \$395.35; cependant la polisseuse soumise par la Maison Beauchamp ne comporte pas de manche ajustable et pour ajouter cet item, il faudrait additionner un montant de \$25.00. Cette différence laisse donc la Maison Choisy avec un coût inférieur de \$11.85 à cet item.

(427-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier-Adj. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le contrat d'entretien technique pour l'Hôtel de Ville avec le Laboratoire Choisy Ltée pour une somme détaillée comme suit:

- 1.- Les produits chimiques au coût de \$431.40,
- 2.- Les accessoires sanitaires au coût de \$57.75,
- 3.- Le coût des accessoires d'entretien pour un montant de \$769.06, formant une somme totale de \$1,258.21.

ADOpte.

Financement
industriel
(428-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il a eu une rencontre avec un industriel désireux de s'établir dans notre parc industriel et qu'après discussion, il a été convenu d'un financement d'une somme d'environ \$36,800.00 devant être financée par le fonds industriel. Son Honneur le Maire explique de plus aux membres du Conseil que cet industriel demande à garder l'anonymat pour le moment.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe le financement à même le fonds industriel de la Ville d'une somme de \$36,800.00 pour l'établissement d'une nouvelle industrie dans le parc industriel municipal et que demande soit faite au Ministère de l'Industrie et du Commerce de bien vouloir procéder à l'enquête financière nécessaire à ce projet.

ADOpte.

Gaston
Cormier sur
Commission
(429-66)

Pour faire suite à une demande de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc, il est:

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. Gaston Cormier, Echevin, soit et est nommé représentant du Conseil Municipal au sein du bureau de direction de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc.

ADOpte.

Appui à
Crête et
Caron
(430-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement la demande de Crête et Caron pour l'établissement d'un service d'autobus pour les écoliers le midi, écoliers fréquentant

Le 3 octobre 1966.

les écoles secondaires dans la cité des Trois-Rivières, afin de permettre à ces élèves de pouvoir prendre leur repas du midi à domicile; il est bien entendu que cet appui est donné conditionnellement à ce que la Compagnie de Transport St-Maurice refuse de donner le même service.

ADOPTE.

Extra
égoût col-
lecteur

M. Maurice Vézina, Ingénieur-Conseil, accompagné de M. Lépinay de la maison Miron & Frères Ltée, sont venus rencontrer les membres du Conseil en comité privé afin d'expliquer la situation d'un changement de classe de tuyaux sur une partie du parcours du collecteur général No 1. Il s'agit ici de l'endroit où la cour de triage du C.P.R. doit être aménagée suivant les plans déjà déposés. Les plans et devis prévoient des tuyaux de classe III et l'établissement de la cour de triage exige une qualité supérieure, soit la classe V. M. Maurice Vézina explique cependant aux membres du Conseil qu'advenant le cas où la cour de triage serait définitivement établie à l'endroit désigné par les plans déposés, la différence du coût entre la classe III et la classe V devrait être défrayée par les autorités gouvernementales.

(431-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil Municipal accepte le changement de tuyaux de classe III pour la classe V devant être installés à l'emplacement désigné pour l'établissement de la cour de triage du C.P.R. Le coût supplémentaire à payer à la firme Miron sera de \$4.35 le pied linéaire calculé par l'Ingénieur Municipal.

ADOPTE.

Condoléances
Famille Jacob
(432-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en son nom personnel et au nom de toute la population de la Ville, offre à la famille Ernest Jacob et tout spécialement à M. Paul Jacob, Echevin, les plus sincères condoléances à l'occasion du décès de M. Ernest Jacob, vénéré père de l'Echevin Paul Jacob.

ADOPTE.

Affaire
des taxis

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que M. Jos. Dionne l'a informé qu'une nouvelle licence de taxis ne pouvait être émise à M. Dumais parce que, dit M. Dionne, il y a actuellement 10 licences de taxis d'émissions et que le règlement en permet un maximum de 10. Son Honneur le Maire dit aux membres du Conseil qu'il a référé M. Dionne au Directeur de la Police de qui relève le règlement des taxis.

Approbation
règlement
No 88-N

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec, en date du 21 et du 23 septembre 1966, respectivement, approuvent un emprunt au montant de \$23,500.00, en vertu du règlement No 88-N, pour l'exécution des travaux d'égoûts sur la rue Pratte. Suivant les directives du Gérant Municipal, ces travaux sont remis au printemps en raison de la cherté de l'argent.

Le 3 octobre 1966.

1884

Ecoliers
le midi

La Commission Scolaire Chavigny, sous la signature de M. Arthur Vincent, Secrétaire-Trésorier, fait parvenir aux autorités une résolution demandant à la Régie des Transports qu'il soit rétabli le système de jetons pour le transport des écoliers le midi. Les commissaires demandent de bien vouloir appuyer cette résolution.

Appui à
Commission
Scolaire
(433-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande des commissaires de la Commission Scolaire Chavigny pour que soit rétabli le système de jetons tel qu'en vigueur les années précédentes pour le transport des écoliers sur l'heure du midi.

ADOpte.

Boîte aux
lettres
Hôtel de
Ville

Le Maître de Poste intérimaire, M. E. Perron, fait parvenir une lettre aux autorités concernant une demande faite par le Gérant Municipal pour l'installation d'une boîte aux lettres près du nouvel Hôtel de Ville. M. Perron annonce que notre demande est transmise sans délai aux autorités concernées.

Electricité
tarif com-
mercial

M. Jacques R. Bisailon, Directeur du Service de Tarification et de Mesurage à l'Hydro-Québec, accuse réception de notre demande concernant les tarifs d'électricité pour fin commerciale dans Trois-Rivières-Ouest. M. Bisailon explique que les tarifs pour fin commerciale dans la région de Trois-Rivières-Ouest et d'ailleurs dans la province, font actuellement l'objet d'une étude approfondie et que nous serons informés des résultats dès qu'elle sera terminée.

Contrat
Rue Racine
Du Fleuve

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie du contrat concernant la cession d'une partie de la rue Racine et de la rue Du Fleuve.

Roulottes
Boul. St-Jean

M. Paul Picard, en date du 20 septembre 1966, fait parvenir aux autorités une demande dans le but d'obtenir un permis pour aménager un terrain destiné au stationnement des roulottes sur les lots 143-61 et 143-240 (non-officiels). Cette demande est accompagnée d'un plan d'un puisard d'absorption des égoûts sanitaires approuvé par le Ministère de la Santé. Cette demande est rejetée parce que non conforme à nos règlements.

Réclamation
Arthur
Provencher

En date du 19 septembre 1966, sous pli recommandé, M. Arthur Provencher réclame en dommages la somme de \$6,500.00 pour une pointe de terre sur le lot No 36 situé entre le terrain appartenant à la corporation épiscopale et la ligne d'homologation de la rue Bellefeuille. Le Secrétaire-Trésorier-Adj. fait remarquer aux membres du Conseil que cette lettre est datée du 19 septembre et que M. Provencher fait mention d'une réclamation judiciaire possible si la présente offre n'a pas de suite avant le 30 septembre; or, entre le 19 septembre et la présente date, aucune assemblée du Conseil n'a été tenue. Il sera répondu à M. Provencher que nous ne pouvons faire suite à cette demande parce qu'il y a toujours possibilité qu'il soit apporté des modifications au trajet de la rue Bellefeuille.

Remerciements
Mgr Pelletier

Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, Evêque de Trois-Rivières fait parvenir des remerciements à Son Honneur le Maire pour la grande bonté manifestée à son endroit et il réitère sa grande satisfaction pour la cérémonie d'inauguration de l'Hôtel de Ville.

Remerciements
Mlle E. Dupont

Mlle Edouardina Dupont, Présidente-Fondatrice de "Les Femmes de Carrière de Trois-Rivières", exprime ses remerciements et félicite les autorités pour la magnifique réception donnée à l'occasion de

Le 3 octobre 1966.

la bénédiction du nouvel Hôtel de Ville.

Pâtisserie
Superbe

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce, sous la signature de M. Marius Dionne, fait parvenir aux autorités un rapport d'enquête sur le système de chauffage et d'aération à la Pâtisserie Superbe Inc. Suivant ce rapport, il est démontré que ces installations sont inadéquates. Copies de cette lettre sont envoyées à M. Roland Champagne Jr, Architecte, à M. J. Urbain Moreau, Ingénieur-Conseil, à M. Hervé Duval ainsi qu'à M. Jean-Guy Gamache, Président du Comité Commerce et Industrie. Une rencontre entre les intéressés aura lieu sous peu concernant cette affaire.

Ouverture
rue No
162-8

En date du 28 septembre 1966, sous la signature de M. Jean-Louis Doucet, Sous-Ministre, le Ministère des Affaires Municipales approuve l'ouverture de la rue portant le numéro de cadastre 162-8 sur une largeur de 50 pieds; cette rue se trouve immédiatement au Sud de la rue Courcelette, sur une distance de 260 pieds.

Inauguration
du Métro

Son Honneur le Maire Jean Drapeau de la Ville de Montréal, fait parvenir à Son Honneur le Maire Jules Montour, une invitation pour les cérémonies d'inauguration du Métro de Montréal. Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'à cette date, soit le 14 octobre, il y a réunion à Québec concernant les conseils régionaux et qu'il préfère assister à cette réunion plutôt qu'à celle de Montréal vue l'importance de la régionalisation de certains services publics. Son Honneur le Maire demande de bien vouloir déléguer le Pro-Maire à sa place.

Pro-Maire
à Montréal
(434-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Henri Guilbert, Echevin, Pro-Maire, soit et est délégué pour représenter Son Honneur le Maire Jules Montour aux cérémonies d'inauguration du Métro de Montréal le 14 octobre prochain.

ADOpte.

Rapport de
construction

Le Secrétaire-Trésorier-Adj. donne lecture du rapport de construction pour le mois de septembre 1966, préparé par M. Bertrand Gilbert Inspecteur de Construction. Ce rapport démontre que 11 permis de construction pour une valeur déclarée de \$360,300.00 ont été accordés durant septembre et que le montant payé pour les permis est de \$386.00. Les 11 permis de construction sont répartis comme suit: 6 pour maisons unifamiliales, 1 pour édifice public, 4 pour constructions et réparations secondaires.

Au même mois, en 1965, la valeur déclarée était de \$109,650.00 établissant une augmentation de la valeur déclarée pour septembre 1966 pour une somme de \$250,650.00.

Félicitations
Claude Masson
(435-66)

M. Gaston Cormier, Echevin, demande au Conseil de bien vouloir passer une résolution en l'honneur de MM. Claude Masson, Lionel Girard et Robert Drouin, à l'occasion de leur élection comme Président et Vice-Présidents de la Commission des Loisirs. M. Cormier explique que la Commission des Loisirs a déjà accomplie beaucoup de travail et que beaucoup encore reste à faire et que ces gens méritent réellement le support et l'appui du Conseil Municipal.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Le 3 octobre 1966.

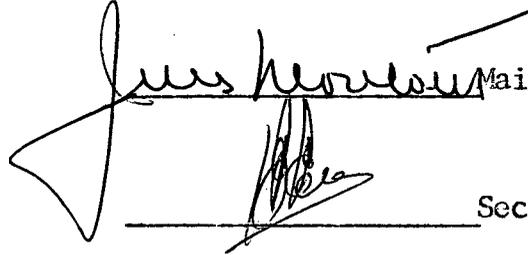
1886

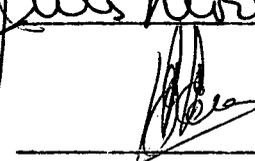


Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre et fasse parvenir les plus sincères félicitations à M. Claude Masson, à M. Lionel Girard et à M. Robert Drouin, à l'occasion de leur récente nomination comme Président et Vice-Présidents de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc.

ADOPTÉ.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Sec-Trés-Adj

Election partielle pour un échevin
au siège No 1
tenue le 16 octobre 1966.

RAPPORT DU PRESIDENT D'ELECTION

Démission
F. Colbert

En date du 19 septembre 1966, M. Fernand Colbert, ci-devant échevin, produit à M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adjoint de la Ville, une lettre par laquelle il donne sa démission comme échevin au siège No 1 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Cette démission est acceptée par résolution du Conseil Municipal le soir même.

Président
d'élection

En raison que M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier ne peut agir comme Président d'élection à cause de ses nombreuses occupations, Son Honneur le Maire Jules Montour nomme par commission, sous son seing, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adjoint de la Ville pour agir comme Président d'élection. Cette commission a été signifiée le 21 septembre 1966.

Date de
l'élection

Le 21 septembre 1966, Son Honneur le Maire Jules Montour fixe au 7 octobre 1966 la date de la présentation des candidats et si l'élection est nécessaire, cette élection est fixée par le Maire au 16 octobre 1966, de 9.00 hres A.M. à 7.00 hres P.M.

Secrétaire
d'élection

En date du 22 septembre 1966, par commission, le Président d'élection nomme M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, pour agir comme Secrétaire d'élection. M. Gilbert a prêté le serment d'office devant le Président d'élection le même jour.

Avis public

Le 23 septembre 1966, le Président d'élection donne avis public que la présentation des candidats aura lieu de 12.00 hres P.M. à 2.00 hres P.M., le 7 octobre 1966 en la salle des délibérations du Conseil Municipal et que si l'élection est nécessaire le scrutin sera ouvert de 9.00 hres du matin à 7.00 hres du soir, le 16 octobre, au même endroit que la nomination; cet avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil à cet effet et ce, entre 11.15 hres A.M. et 11.20 hres A.M., le 23 septembre 1966 comme en fait foi le certificat de publication signé par le Président d'élection.

Bulletins
de présen-
tation

Le bulletin de présentation de M. Germain Massicotte, Gérant d'assurance, 601, Des Dominicains, a été admis par le Président d'élection le 6 octobre 1966.
Le bulletin de présentation de M. Paul Elzéar St-Arnault, Manufacturier, du 4236, Notre-Dame, a été admis par le Président d'élection à 1.35 hres P.M., le 7 octobre 1966.

Affichage

L'avis public du scrutin a été publié aux endroits désignés par le Conseil à cet effet, entre 5.15 hres P.M. et 5.30 hres P.M., le 7 octobre 1966, tel que démontré par le certificat du Président d'élection à cet effet.

Sous-officiers-
rapporteurs
et greffiers

Tel qu'indiqué par l'Article 196, paragraphe 7 de la Loi des Cités et Villes, j'ai produit aux candidats en liste les noms des sous-officiers-rapporteurs ainsi que le bureau de scrutin dans lequel chacun doit agir. Cette liste a été fournie aux candidats le 13 octobre 1966.

La liste complète des sous-officiers-rapporteurs et des greffiers de bureaux de scrutin a été affichée dans le hall de l'Hôtel de Ville et dans mon bureau le 13 octobre 1966 suivant les prescriptions de l'article 199, paragraphe 2 de la Loi des Cités et Villes.

Bulletins
de vote

Le 13 octobre 1966, M. Jean-Guy Deslauriers, Imprimeur, m'a remis les bulletins de vote. J'avais commandé 1,800 bulletins; cependant après un comptage minutieux pendant lequel j'étais assisté de Mlle Rita Gagnon, secrétaire, il a été constaté que nous avions en notre possession 1,803 bulletins. Après constatation avec l'imprimeur, celui-ci en est venu à admettre que nous avions bien en mains 1,803 bulletins. M. Jean-Guy Deslauriers a été assermenté devant moi en date du 14 octobre 1966, suivant les prescriptions de l'article 206 paragraphe 5 de la Loi des Cités et Villes.

Assermentation
des sous-of-
ficiers-rap-
porteurs

Le 15 octobre 1966, dans l'après-midi, j'ai assermenté les sous-officiers-rapporteurs et remis à chacun un résumé de la loi électorale des Cités et Villes.

Le 16 octobre au matin, j'ai nommé par commission, Mme Lucille Girard pour agir comme secrétaire-adjoint de l'élection. Mme Girard a prêté son serment d'office devant moi le même jour. Cette nomination a été faite dans le but d'accélérer la rapidité du vote et aussi de contrôler l'identité des électeurs considérant que Mme Girard connaît la très grande majorité des électeurs.

Accident

Nous avons eu à déplorer un malencontreux accident qui s'est produit dans le bureau de votation. Mme Arthur Laroque a perdu l'équilibre en descendant les marches et elle est tombée face contre terre se faisant une entaille à la tempe droite et cassant ses verres. Nous avons offert à Mme Arthur Laroque de la faire conduire à la clinique d'urgence mais celle-ci a décliné l'offre. Après lui avoir épongé le sang qui s'écoulait de sa blessure, un diachylon lui fut appliqué. Malgré cet accident Mme Arthur Laroque a exercé son droit de vote.

Procuration

Durant toute la journée du vote une seule procuration a été émise par le Président et ceci en raison d'une omission sur la liste électorale. Une personne a dû être assermentée pour voter parce qu'une autre personne avait voté avant elle sous son nom. Le Président d'élection, accompagné du sous-officier-rapporteur du poll No 4, a apporté aide à un voteur qui ne pouvait lire le bulletin.

Votation
rapide

Je voudrais signaler ici à Monsieur le Maire et à Messieurs les Echevins que l'expérience vécue en cette journée du 16 octobre concernant le groupement des polls en une seule place et aussi la compilation de la liste électorale par ordre alphabétique sans tenir compte des secteurs, a facilité un vote rapide et continu et qui fut très apprécié des électeurs qui nous en ont fait la remarque à plusieurs reprises. L'affluence d'électeurs se faisait surtout aux sorties des messes mais répartie également entre les huit polls.

Progrès
du vote

Le vote s'est donné régulièrement durant toute la journée comme en fait foi le détail ci-après: A 10.00 hres A.M., 64 voteurs, soit 3½% des électeurs avaient enregistré leur suffrage. A 11.00 hres A.M., 160 voteurs, soit 9%; à 12.00 hres P.M., 292, soit 16%; à 1.00 hres P.M., 373, soit 20%; à 2.25 hres P.M., 530, soit 30%; à 3.00 hres P.M., 590, soit 33%; à 4.00 hres P.M. 671, soit 37%; à 5.00 hres P.M. 767, soit 42½%; à 6.00 hres P.M., 876, soit 48½%; et à 6.30 hres P.M. 906, soit 50%. De ma connaissance, c'est le plus gros vote enregistré dans notre Ville et malgré ces nombreux votes, à la fermeture des polls, personne n'attendait pour voter et cela depuis plusieurs minutes.

Décompte

Un peu avant la fermeture des polls, les deux candidats ont fait pénétrer dans la salle des agents pour les représenter pour le décompte. A 7.00 hres P.M. exactement, le bureau de scrutin fut fermé par le Président et après quelques informations données par celui-ci, les sous-officiers-rapporteurs et les greffiers ont procédé rapidement au décompte des scrutins de vote. Ce décompte fut des plus

rapide et à 7.12 hres P.M., un poll annonçait déjà son résultat. A 7.30 hres P.M., les sept (7) polls avaient terminé le travail complet de recomptage et les huit (8) polls de scrutin étaient scellés. Ici je me permets de signaler aux membres du Conseil le magnifique travail accompli par les officiers, soit le secrétaire, le secrétaire-adjoint et tous les officiers des polls et pour la magnifique collaboration reçue. Le travail du Président d'élection fut très simplifié par la collaboration de tous ses officiers. Je dois aussi remercier le service de la police qui a été à la hauteur de la situation même si les agents n'ont pas eu à intervenir.

Les candidats

Je me dois aussi de féliciter et remercier les deux candidats et leur organisation respective qui tous ont collaboré avec le Président d'élection afin que soit respectée à la lettre la loi électorale, sans animation ni même sans élever la voix. Nous avons remarqué durant toute la journée que les deux candidats et leur organisation respective se voisinaient dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville d'une manière très amicale ce qui a causé certainement l'harmonie qui a régné durant toute la journée.

Rémunération des officiers

Dans le rapport financier qui suit un peu plus bas, je dois vous informer que les chiffres ou les montants d'argent attribués à chaque officier a été soumis par le Président d'élection au Gérant Municipal qui a donné son approbation.

Décompte officiel

Suivant l'avis public que j'avais donné en date du 17 octobre 1966, je devais procéder au décompte officiel des votes à 10.00 hres A.M., le 17 octobre. J'ai attendu jusqu'à 10.30 hres A.M. parce qu'un seul candidat était représenté. A 10.30 hres A.M., j'ai procédé au décompte officiel en présence de M. Hormidas Martin agent pour M. Paul Elzéar St-Arnault, de M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier et de M. Bertrand Gilbert, Secrétaire.

Résultat

Voici le résultat poll par poll de cette élection du 16 octobre 1966:

Poll No 1	Germain Massicotte	50
	P. Elzéar St-Arnault	60
	Bulletins gâtés	1
	Bulletins rejetés	1
	Bulletins non-employés	88
	Total des bulletins reçus	200
	Majorité P. Elzéar St-Arnault	10
Poll No 2	Germain Massicotte	48
	P. Elzéar St-Arnault	71
	Bulletins gâtés	0
	Bulletins rejetés	2
	Bulletins non-employés	79
	Total des bulletins reçus	200
	Majorité P. Elzéar St-Arnault	23
Poll No 3	Germain Massicotte	34
	P. Elzéar St-Arnault	79
	Bulletins gâtés	0
	Bulletins rejetés	2
	Bulletins non-employés	85
	Total des bulletins reçus	200
	Majorité P. Elzéar St-Arnault	45

Poll No 4	Germain Massicotte	48
	P. Elzéar St-Arnault	70
	Bulletins gâtés	0
	Bulletins rejetés	0
	Bulletins non-employés	82
	Total des bulletins reçus	200
	Majorité P. Elzéar St-Arnault	22
Poll No 5	Germain Massicotte	41
	P. Elzéar St-Arnault	56
	Bulletins gâtés	0
	Bulletins rejetés	2
	Bulletins non-employés	101
	Total des bulletins reçus	200
	Majorité P. Elzéar St-Arnault	15
Poll No 6	Germain Massicotte	49
	P. Elzéar St-Arnault	80
	Bulletins gâtés	0
	Bulletins rejetés	0
	Bulletins non-employés	71
	Total des bulletins reçus	200
	Majorité P. Elzéar St-Arnault	31
Poll No 7	Germain Massicotte	44
	P. Elzéar St-Arnault	71
	Bulletins gâtés	1
	Bulletins rejetés	0
	Bulletins non-employés	84
	Total des bulletins reçus	200
	Majorité P. Elzéar St-Arnault	27
Poll No 8	Germain Massicotte	52
	P. Elzéar St-Arnault	75
	Bulletins gâtés	1
	Bulletins rejetés	3
	Bulletins non-employés	69
	Total des bulletins reçus	200
	Majorité P. Elzéar St-Arnault	23

Le total se lit donc comme suit:

Germain Massicotte	366
Paul Elzéar St-Arnault	562
3 bulletins ont été gâtés,	
10 bulletins ont été rejetés,	
659 bulletins n'ont pas été utilisés,	
par les sous-officiers-rapporteurs,	

faisant un total de 1,600 bulletins remis aux sous-officiers-rapporteurs; de plus, 203 autres bulletins que le Président avait gardé en réserve ont été comptés, faisant un grand total de 1,803 bulletins soit le nombre exact mentionné dans le serment de l'imprimeur. La majorité officielle de M. St-Arnault s'établit donc à 196. A la suite de ce décompte j'ai donc proclamé M. Paul Elzéar St-Arnault, Industriel, élu échevin au siège No 1 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Après le décompte officiel j'ai scellé les boîtes de scrutin sous ma signature pour attendre le délai prescrit par la loi.

Election du 16 octobre 1966.

1891

Etat des recettes et des déboursés

RECETTES

Vente de 18 listes électorales (18)	\$ 36.00
Vente de 22 photocopies	5.50

DEBOURSES

Papeterie pour liste électorale	\$ 7.20	
Surtemps pour liste électorale	10.63	
Repas des officiers	55.12	
Impression des bulletins	50.60	
Sacs d'élections (8)	40.90	
Liqueurs douces	4.00	
Isoloirs (15)	17.55	
Ruban gommé	1.91	
Salaire police	19.25	
Rémunération officiers & personnel	389.00	
	<u>\$ 41.50</u>	<u>\$596.16</u>
Coût net de l'élection	<u>\$554.66</u>	
	<u>\$596.16</u>	<u>\$596.16</u>

Autres
procédures

Les autres procédures étudiées par la Loi des Cités et Villes seront accomplies dans les délais légaux.

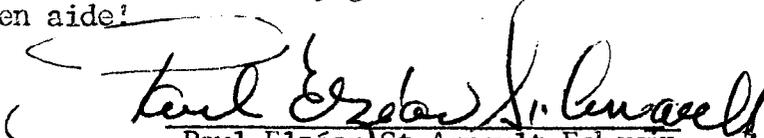
DONNE sous mon seing, à
Trois-Rivières-Ouest,
Ce 17^{ième} jour d'octobre 1966.


Réal Fleury,
Président d'élection.

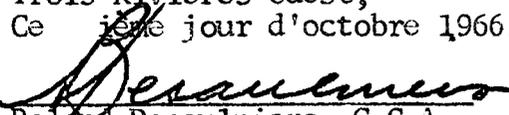
SERMENT D'OFFICE

Serment
P. Elzéar
St-Arnault

Je, Paul Elzéar St-Arnault, Echevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au siège No 1, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!


Paul Elzéar St-Arnault Echevin

ASSERMENTE devant moi à
Trois-Rivières-Ouest,
Ce 17^{ième} jour d'octobre 1966.


Roland Desaulniers, C.G.A.
Gérant Municipal, Sec-Trés,

Le 17 octobre 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 octobre 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les Echevins Jacques Dugré, Gaston Cormier, Paul Jacob, Eddy Charpentier et Henri Guilbert. Prenaient aussi place à la table des délibérations M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adjoint de la Ville et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal. L'absence de M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, est motivée pour raison de maladie.

Minutes
436-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 3 octobre 1966 soit accepté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 14 octobre 1966.

ADOPTE.

Rapport
d'élection

M. Réal Fleury, Président d'élection, donne lecture du rapport de l'élection pour le scrutin tenu le 16 octobre 1966 pour le choix d'un échevin au siège No 1. Dans ce rapport il est indiqué que M. Germain Massicotte, Gérant d'assurances a obtenu 366 voix, que M. Paul Elzéar St-Arnault, Industriel, a obtenu 562 voix et que 3 bulletins ont été gâtés et 10 ont été rejetés. La majorité de M. Paul Elzéar St-Arnault s'établit à 196 voix. Le Président d'élection a proclamé élu M. Paul Elzéar St-Arnault à la fin du décompte officiel tenu à 10.30 hres A.M., le 17 octobre 1966. Dans l'état des recettes et déboursés pour l'élection du 16 octobre, il est fait mention que les déboursés ont totalisé la somme de \$596.16 et que les recettes ont été de \$41.50, laissant un coût net de l'élection à \$554.66.

(437-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le rapport du Président d'élection pour l'élection partielle pour un échevin au siège No 1, tenue le 16 octobre 1966 soit et est accepté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; que le rapport financier de cette même élection soit et est accepté tel que soumis par le Président d'élection.

ADOPTE.

Mutations
de septembre
1966
(438-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que les mutations du mois de septembre 1966, au nombre de 19 soient et sont acceptées pour inscription au livre de la Ville telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Roulottes
Picard
(439-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,



Le 17 octobre 1966.

Que le Conseil accorde à M. Paul Picard un permis d'aménagement pour un parc de roulotte sur les lots Nos 143-61 et 143-240, non-officiels et en voie d'être cadastrés, à la condition que toutes les prescriptions du règlement No 139-N adopté le 7 janvier 1964 soient respectées.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Paul Larivière pour l'agrandissement du Motel Montclair, rue Notre-Dame, en raison que les services professionnels de M. Ernest L. Duplessis, A.G., ont été retenus pour l'enregistrement au cadastre officiel des terrains en question.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 177-D décrétant l'achat de l'immeuble abritant Technical Plastics Ltd et autorisant un emprunt pour un montant n'excédant pas \$38,500.00 à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

A la suite de l'adoption du règlement No 177-D des explications sont données par le Secrétaire-Trésorier-Adjoint, à l'effet que le montant du règlement a été fixé par les autorités du bureau d'expansion industrielle du Ministère de l'Industrie et du Commerce de Québec. M. l'Echevin Henri Guilbert s'est informé de ce qu'il adviendrait si le loyer de l'argent de l'émission d'obligations était supérieur à 10%. Le Secrétaire-Trésorier-Adjoint explique que dans un tel cas Québec nous ferait modifier le règlement.

Le Secrétaire-Trésorier-Adjoint donne lecture d'un projet de bail à loyer par la Ville de Trois-Rivières-Ouest à Technical Plastics Ltd.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le bail de location de Technical Plastics Ltd dès que les approbations gouvernementales auront été accordées.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 118 du ca-

Permis
Motel
Montclair
(440-66)

Règlement
No 177-D
(441-66)

*Rescindé par
résolution No 459-66
[Signature]*

Bail
Technical
Plastics

(442-66)

*Rescindé par
résolution
489-66
[Signature]*

Cadastre
118-1
(443-66)

Le 17 octobre 1966.

dastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., en date du 5 octobre 1966 pour le compte de M. Henri Bourassa soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTE.

Demi-permis
(444-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à émettre un demi-permis de contracteur à M. Maurice Drouin au montant de \$56.25 en raison que ce dernier a commencé ses opérations dans notre Ville qu'en septembre de cette année; que le Secrétaire-Trésorier soit aussi autorisé à émettre à Mme Jeannine Benoit un demi-permis pour l'opération de la pouponnière "Au Royaume des Poupons", en raison que les opérations de cette maison n'ont débuté qu'à la mi-juillet de cette année; que le compte au montant de \$112.50 chargé à Charles E. Aubry, soit biffé en raison de non-lieu.

ADOPTE.

Avis de motion
Poll provisoire

L'Echevin Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement décrétant l'établissement de bureaux spéciaux de scrutin suivant les prescriptions des articles 249-A et 249-B de la Loi des Cités et Villes.

Ici le Secrétaire-Trésorier-Adjoint donne lecture aux membres du Conseil, de l'article 249-B dans lequel il est mentionné les électeurs qui sont seuls admis à voter dans un bureau spécial de scrutin; cet article mentionne entre autre que seuls les employés de chemin de fer, des postes et des messageries, les navigateurs, prêtres missionnaires et voyageurs de commerce peuvent voter à ces bureaux spéciaux s'ils sont contraints de s'absenter de la Municipalité le jour fixé pour le scrutin.

Lampe Chemin
Pothier

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil qu'il a reçu une demande pour l'établissement d'une lampe sur le Chemin Pothier pour éclairer la partie Sud de la rue De Sienne. Son Honneur explique que le propriétaire de la maison située à l'extrémité Sud de cette rue désirait avoir la lampe sur le poteau face à sa demeure; cependant le Maire a dû répondre à ce dernier qu'il s'agissait d'un terrain privé et que s'il voulait avoir la lampe là, il devrait en défrayer entièrement le coût. Monsieur le Maire mentionne qu'un autre poteau dans la ligne de rue ferait l'affaire et que cette lampe éclairerait en même temps le terrain de l'usine de pompage où beaucoup de nos matériaux sont entreposés et aussi le bocage appartenant à la Ville et qui sert souvent de rendez-vous à la jeunesse.

(445-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir installer une lampe de 4,000 lumens à l'extrémité Sud de la rue De Sienne; que la charge de cette lampe soit affectée au fonds général de la Ville.

ADOPTE.

Le 17 octobre 1966.

Taxi
André
Dumais

Le Directeur, M. Bernard Desjardins, recommande en date du 13 octobre 1966, l'établissement d'un poste de taxi, sur le terrain du T.V. Motel, à M. André Dumais. Le Secrétaire-Trésorier-Adjoint explique que cette demande remplace celle déjà passée pour le Centre d'Achats; M. Dumais ayant été précédé par un autre propriétaire de taxis.

(446-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Directeur de la Sûreté Municipale, M. Bernard Desjardins, soit et est autorisé à émettre à M. André Dumais, un permis pour un poste de taxi à être établi sur le terrain du T.V. Motel; le nombre maximum de taxis sur ce poste sera de 1 et ne comportera aucun kiosque, le tout tel que recommandé par le Directeur, M. Bernard Desjardins, en date du 13 octobre 1966.

Rue Dieppe
(447-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan No D-3130, préparé le 6 octobre 1966 par M. Georges Gariépy, A.G. et comprenant le prolongement de la rue Dieppe vers l'Ouest, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTE.

Avis de
motion
roulottes

L'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement régissant l'établissement de parcs de roulettes. Ce règlement édictera que les parcs de roulettes devront avoir un minimum de 25 emplacements et que de plus, aucun autre parc ne pourra être aménagé dans la partie située au Sud de la voie ferrée et que seulement deux parcs seront admis dans le secteur Ste-Marguerite.

Lumières
et vitesse
Avenue
Jean XXIII

En date du 11 octobre 1966, M. Bernard Desjardins, Directeur de la Police, soumet au Gérant Municipal un rapport concernant la situation routière sur l'Avenue Jean XXIII. Le Directeur énumère toutes les intersections en T et en croix. De plus, le Directeur énumère les établissements qui bordent l'Avenue Jean XXIII. M. Desjardins fait aussi état du nombre d'enfants qui ont à traverser l'Avenue Jean XXIII quotidiennement. Le rapport mentionne en outre que depuis le début de l'année, 14 accidents se sont produits dans la zone comprise entre les limites Est de la Ville et le garage Robert Fortin, soit une distance de 7/10 de mille. Ces accidents ont fait 3 blessés et pour \$9,400.00 de dommages. En conclusion, le Directeur Desjardins recommande que demande soit faite aux autorités provinciales de limiter la vitesse à 30 M.P.H. dans cette partie de l'Avenue Jean XXIII et recommande aussi l'installation de lumières de circulation à l'angle Jean XXIII-Côte Richelieu.

(448-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie pour réduire la vitesse permise à 30 M.P.H. sur l'Avenue Jean XXIII entre les limites Est de la Ville et l'établissement situé à 5695 Avenue Jean XXIII; que demande soit également faite aux autorités provinciales qu'il soit installé des lumières de circulation à l'angle Jean XXIII et Côte Richelieu.

ADOPTE.

Le 17 octobre 1966.

Laurentide
Ready-Mix

La compagnie Laurentide Ready-Mix & Equipment qui est à installer une cimenterie en bordure de l'Avenue Jean XIII connaît un problème d'égouttement de son terrain. Après étude de l'affaire par le service technique, l'Ingénieur recommande que l'eau soit canalisée en faisant une tranchée de la voie publique et en installant un tuyau pour canaliser les fossés de drainage. Son Honneur le Maire Jules Montour s'informe auprès de M. Jacob, Echevin, si la compagnie a actuellement de la machinerie sur les lieux; sur réponse affirmative, le Maire demande si la compagnie ne pourrait pas fournir la machinerie et la Ville fournirait les matériaux et la main-d'oeuvre pour la pose. Cet arrangement convient à la compagnie.

(449-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le service technique de la Ville soit et est autorisé à faire les travaux de drainage nécessaires pour l'égouttement des terrains à la hauteur de la cimenterie de la compagnie Laurentide Ready-Mix & Equipment; il est bien entendu que la compagnie fournira la machinerie nécessaire pour le creusage et le remplissage et pour sa part, la Ville fournira les matériaux et la main-d'oeuvre pour la pose de ces matériaux.

ADOPTE.

Approbation
règlement
No 181

Le Ministère des Affaires Municipales, en date du 7 octobre 1966 et la Commission Municipale du Québec en date du 12 octobre 1966, approuvent le règlement d'emprunt No 181 comportant un emprunt au montant de \$32,500.00 pour la confection de la rue Dieppe.

Tarif
d'électricité

En date du 27 septembre, sous la signature de l'Honorable Daniel Johnson, le Ministère des Richesses Naturelles accuse réception de notre demande concernant le tarif d'électricité commerciale et industrielle. Il est demandé aux autorités de l'Hydro-Québec d'accorder toute leur attention à notre demande.

Bâtisse
des loisirs

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, sous la signature de M. Maurice Lamy, Secrétaire-Trésorier, fait parvenir une lettre à l'effet de demander de ne pas vendre la bâtisse des loisirs déjà existante mais plutôt de lui trouver un terrain et ce dans l'intérêt de tous. Sur cette question, le Secrétaire-Trésorier-Adjoint donne des explications concernant cette affaire. Il est expliqué que cette bâtisse appelée "Centre des Loisirs", se trouve sur le terrain étant la propriété des Dominicains et que ces derniers, par leur supérieur, ont notifié M. Jean-Guy Roy, Président des Loisirs de Ste-Catherine-de-Sienne, de voir à évacuer les lieux dans les vingt-quatre heures. Devant cette situation urgente, M. Roy a communiqué avec le Président de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc, M. Claude Masson qui a référé le tout au Secrétaire de la Commission. Devant l'ultimatum reçu du supérieur des Dominicains, le Secrétaire a autorisé la vente de la bâtisse pour la somme de \$400.00. Il faut ici préciser que pour déménager cette bâtisse il aurait fallu déboursier \$800.00 sans compter les réparations à être effectuées à la suite du déplacement. De plus, le seul endroit disponible actuellement est le terrain de la Place Pothier appartenant à la Ville et qu'il aurait fallu déménager encore une fois la bâtisse lorsque nous aurions un terrain à notre disposition. Le Secrétaire a donc pris la décision devant

Le 17 octobre 1966.



les faits. Son Honneur le Maire Jules Montour explique pour sa part que cette bâtisse n'était pas des plus solide puisqu'il a déjà fallu changer son orientation et qu'à cette occasion la bâtisse a subi des altérations ce qui prouve qu'elle n'est pas facilement transportable. Son Honneur le Maire termine en disant qu'il croit la décision de la Commission des Loisirs la plus logique dans les circonstances.

Vitesse
Terrasse
Duvernay

Sous la signature de M. André Boudreault, Secrétaire, la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc, produit une résolution demandant que le secteur Terrasse Duvernay soit considéré comme zone de 20 M.P.H. et que la loi soit appliquée intégralement avec une tolérance de 10 M.P.H. Le tout sera soumis au Directeur de la Police.

Contrat
rue Dieppe

Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, fait parvenir aux autorités les trois contrats de cession pour l'acquisition du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Dieppe via Côte Richelieu. Ces cessions ont été faites par le Dr Claude Bourque, Terrasse Duvernay Inc et M. Benoit Gagnon.

Approbation
aqueduc

La Régie des Eaux du Québec, par M. Léopold Fontaine, Ingénieur, Vice-Président, a autorisé en date du 4 octobre 1966, l'extension au réseau d'aqueduc, telle que soumise par l'Ingénieur Municipal avec une estimation au montant de \$240,000.00 incluant frais et honoraires.

UNICEF

Sous la signature du Dr Gérard Bellavance, l'UNICEF invite les autorités et la population à visiter l'exposition d'une collection internationale de tableaux d'enfants qui aura lieu dans le grand hall du Séminaire St-Joseph du 24 octobre au 2 novembre. La lettre mentionne en outre que la journée du 25 octobre sera spécialement réservée à la Commission Scolaire Chavigny. Par la même occasion, il est demandé que le Maire proclame la journée du 31 octobre la journée de l'UNICEF pour le Fonds International de Secours à l'Enfance.

A la suite de la lecture de cette lettre par le Secrétaire, une discussion s'élève à savoir de quelle façon la Ville doit participer à cette oeuvre. M. l'Echevin Jacques Dugré suggère qu'au lieu de mettre une annonce dans le journal pour la proclamation, il serait préférable de verser le montant de cette annonce directement à l'oeuvre; l'Echevin Paul Jacob abonde dans le même sens. M. l'Echevin Jacques Dugré est prêt à proposer cette manière d'aider. Son Honneur le Maire explique qu'il va certainement y avoir une collecte parmi la population qui va visiter l'exposition et de ce fait, en incitant la population à s'y rendre en insérant une annonce dans le journal, nous procurerons indirectement des fonds à cette oeuvre. Après ces explications, M. l'Echevin Jacques Dugré retire sa proposition.

(450-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à proclamer la journée du 31 octobre la journée de l'UNICEF pour le Fonds International de Secours à l'Enfance; cette proclamation devra être insérée dans le journal "Le Nouvelliste".

ADOPTE.

Le 17 octobre 1966.



Transport
des écoliers

La Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières fait parvenir, sous la signature de M. Léo Carle une copie d'une résolution par laquelle ce corps public demande au Conseil de Ville de Trois-Rivières pour que les démarches soient faites afin que la compagnie de Transport St-Maurice accepte les jetons des écoliers qui empruntent le transport en commun le midi au lieu d'exiger la somme de \$.10. Comme cette affaire est hors de notre contrôle, la lettre est considérée comme lue.

Tarif
d'écoliers
(451-66)

La Commission Scolaire Chavigny fait parvenir une résolution par laquelle il est demandé à la Régie des Transports pour qu'elle permette l'usage des jetons d'écoliers aux élèves au-dessus de 16 ans qui sont aux études à plein temps.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement la requête formulée par la Commission Scolaire Chavigny afin que la Régie des Transports permette l'usage des jetons d'écoliers pour les élèves au-dessus de 16 ans.

ADOPTÉ.

Terrain de
jeux rue
Bordeaux

Sous la signature de M. André Boudreault, Secrétaire, la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc fait parvenir aux autorités une copie d'une lettre qui a été adressée à la Commission des Loisirs par laquelle la Ligue des Propriétaires demande d'exercer des pressions pour que cesse l'état de choses du terrain de jeux situé au bout de la rue Bordeaux. Il s'agit plus exactement de certains contracteurs qui y déposent des souches et autres choses sur ce terrain de jeux. A la lecture de cette lettre, il est fait mention qu'il était nécessaire de faire un certain remplissage sur ce terrain. L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, explique qu'il y a eu des souches de déposées là avec de la terre et que quelques souches sont restées à la surface mais au printemps le tout pourra être nivelé.

Amendement
règlement
No 107-N

La Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc produit une lettre aux autorités en date du 8 octobre pour aviser les autorités que la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc ne tolérera aucun amendement au règlement No 107-N concernant l'emploi de matériaux autres que ceux mentionnés dans ledit règlement pour le revêtement extérieur des maisons. La lettre est considérée comme lue.

Remerciements
policiers

Sous la signature de M. J. Emilien Launier, Chef-Pompiers et Directeur du district No 7, l'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province de Québec fait parvenir copie d'une résolution par laquelle des remerciements sincères sont adressés au Conseil Municipal pour la magnifique réception que la Ville a offerte à l'occasion d'une assemblée des membres du district No 7 de ladite association. Des remerciements sont aussi adressés pour l'intéressante visite et dégustation de gâteaux à la Pâtisserie Superbe Inc, organisées pour les épouses des membres. La résolution mentionne aussi une appréciation à l'hôte du jour, M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sécurité Municipale de Trois-Rivières-Ouest.

Taux d'élec-
tricité

L'Honorable Yves Gabias, Député de Trois-Rivières et Secrétaire de la Province, accuse réception de la résolution concernant la différence du taux d'électricité qui existe entre la Ville de Trois-Ri-

Le 17 octobre 1966.

vières-Ouest et la Cité des Trois-Rivières. Me Gabias dit que c'est avec plaisir qu'il note notre représentation afin de nous être utile en temps opportun.

Marche
Salle du
Conseil

L'Echevin Gaston Cormier s'informe à savoir s'il n'y aurait pas possibilité de poser ou faire poser une rampe près de la tribune du Conseil aux portes latérales. L'Echevin Cormier mentionne que lors de la visite de l'Hôtel de Ville, quelques personnes ont trébuché à cette marche et que de plus, il remarque que dans le rapport du Président d'élection il est fait mention d'un accident qui est arrivé à l'entrée de la salle du Conseil. Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'en ce qui concerne la marche à l'entrée, la chose a été discutée avec l'Architecte et le Secrétaire-Trésorier-Adjoint et que la bordure noire au bord des marches sera incessamment changée pour une bordure rouge afin de bien délimiter la marche. Concernant les entrées latérales de la salle du Conseil, le Maire ne voit pas l'utilité d'y installer des rampes en précisant que les visites sont pas mal terminées et que ces installations pourraient briser l'harmonie de la salle du Conseil.

Félicitations
St-Arnault-
Massicotte
(452-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour émet l'opinion qu'il serait dans l'ordre d'adresser une résolution de félicitations à l'égard de M. Paul Elzéar St-Arnault pour son élection au poste d'échevin et par la même occasion, remercier M. Germain Massicotte, candidat défait, pour son geste de civisme qu'il a démontré en offrant ses services à la population.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à M. Paul Elzéar St-Arnault, de chaleureuses félicitations pour son élection au poste d'échevin, siège No 1; qu'il soit, par la même occasion, adressé des remerciements à M. Germain Massicotte, candidat défait, pour le geste de civisme qu'il a accompli en offrant ses services à la population.

ADOpte.

Budget des
loisirs

M. l'Echevin Gaston Cormier dit qu'il a assisté au dernier congrès de l'Union des Municipalités à Montréal et qu'il a trouvé cela très intéressant et instructif et qu'il a profité de la circonstance pour discuter de loisirs avec les représentants de différentes villes. Il fait part aux membres du Conseil de quelques chiffres qu'il a relevé: à Schefferville où la population est de 4,500, le budget de la ville est de \$425,000.00 avec une évaluation imposable de \$12,000,000.00. Cette ville a un budget pour la Commission des Loisirs de \$125,000.00. Port-Alfred, avec une population de 10,000 un budget de \$682,000.00, une évaluation de \$37,000,000.00; la ville comble le déficit de la Commission des Loisirs qui était en 1965 de \$59,000.00 et en 1966, \$42,000.00. Dans cette ville, le budget des sports se situe entre \$150,000,000.00 et \$175,000.000.00 par année. L'échevin dit qu'il a pris des informations et que la délinquance juvénile est presque nulle dans les deux villes qu'il vient de mentionner; M. Cormier ajoute que ceci comporte une grande économie pour toute la population si nous prenons en considération que le Président de la Corporation du Mont St-Antoine a déclaré qu'un jeune demeurant à cette institution coûtait à la province \$5,200.00 par année, sans compter les frais de cour et de police. A Shipshaw, la population est de 2,000, le budget des sports est de ~~\$14,000.00~~ et ils reçoivent une subvention du gouvernement de

4000.-

Le 17 octobre 1966.

\$ 1,400.00

8,000.-

x \$1,400.00. La ville de Trois-Pistoles, avec une population de 5,000 et un budget total de \$250,000.00 a construit un colisée avec glace artificielle et piscine extérieure au coût de \$750,000.00 et de plus, il y a présentement un centre d'arts d'une valeur de \$200,000.00 en construction. Un théâtre et une salle de quilles sont aussi à la disposition du public. Le budget des sports est de \$100,000.00 par année, y compris les revenus du colisée de la piscine, du théâtre, salle de quilles, qui dans l'ensemble sont déficitaires. Pour combler le déficit, la ville subventionne la Commission des Loisirs de \$12,000.00 par année, c'est-à-dire un chèque de \$1,000.00 par mois. Cette ville a à son service un directeur des loisirs au salaire de ~~\$18,000.00~~ par année.

En conclusion, l'Echevin Gaston Cormier dit qu'il est temps que la ville fasse quelque chose pour les sports et que ce n'est pas son intention d'apeurer les membres du Conseil et la population avec des gros chiffres mais que le Conseil devrait d'année en année grossir le budget de la Commission des Loisirs afin de venir un jour sur un pied avec les autres municipalités.

A la suite de l'exposé de l'Echevin Cormier, Son Honneur le Maire demande à l'Echevin Eddy Charpentier s'il a lui aussi des commentaires à faire sur le dernier congrès. M. Eddy Charpentier, Echevin, répond au Maire qu'il a eu les mêmes informations que M. Cormier car ils siégeaient ensemble.

Son Honneur le Maire Jules Montour donne quelques notes concernant le congrès de l'Union des Conseils de Comtés tenu dernièrement à Québec. Le thème principal du congrès était la régionalisation des services et la formation de conseils régionaux en remplacement des conseils de comtés et ces conseils régionaux incluraient les villes. Concernant les conseils régionaux, Son Honneur le Maire explique que les grands centres semblent favorables à ce principe mais que d'un autre côté, les centres éloignés comme le Lac St-Jean et l'Abitibi sont contres. En conclusion, Son Honneur le Maire explique qu'il a été décidé qu'il sera établi deux régions pilotes avec le consentement de ces régions afin de mettre à l'épreuve le système des conseils régionaux.

Son Honneur le Maire ajoute que l'Honorable Paul Dozois, Ministre des Affaires Municipales, est catégoriquement contre les pressions forcées des municipalités et tient absolument à ce que la population soit consultée avant de procéder à une annexion ou à une fusion.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Congrès
 Conseils
 de comtés

Maire.

Sec-Trés-Adj.



Le 31 octobre 1966.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 31 octobre 1966, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; sont aussi présents à cette session, MM. les Echevins Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Gaston Cormier, Paul Jacob et Elzéar St-Arnault. Prenaient place à la table des délibérations, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal et Secrétaire-Trésorier, M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adjoint ainsi que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Lecture
des avis

Comme l'indique l'avis de convocation de session spéciale signifié le 28 octobre 1966, par M. Réal Fleury, Secrétaire-Trésorier-Adj., la présente session spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Acceptation de la démission de M. Roland Desaulniers; nomination d'un trésorier pro-tempore.
- 2.- Nomination d'un greffier.
- 3.- Affiliation à la Bibliothèque de la Mauricie.
- 4.- Adoption de la liste de comptes No 75-C.
- 5.- Permis de construction au Dr Blanchet Vétérinaire.
- 6.- Octroi à la campagne du coquelicot.
- 7.- Avis de motion pour nouveau règlement concernant Technical Plastics Ltd; (La résolution No 441-66 adoptant le règlement No 177-D doit être rescindée.)
- 8.- Permis de construction d'un garage double à M. François Beaudry.
- 9.- Demi-permis à T. Turcotte, A. Beaulieu et D. Bégin.
- 10- Achat d'une machine à plans au coût de \$800.00.
- 11- Autorisation au maire pour rencontre à Montréal des autorités de la Voirie avec Corporation du Pont, Re: Rue Bellefeuille.
- 12- Affaire Georges Drouin.

Les certificats de signification donnés sous la signature de M. Réal Fleury, Sec-Trés-Adj., mentionnent que le présent avis spécial a été signifié à tous les membres du Conseil, en en laissant une copie à une personne responsable, au domicile de chacun et ce, entre 5.00 et 5.45 hres P.M., le 28 octobre 1966. Ledit certificat est en date du 31 octobre 1966.

Démission
du Gérant

Le secrétaire-trésorier-adj. donne lecture de la lettre de démission signée par M. Roland Desaulniers, C.G.A., en date du 22 octobre 1966. Dans cette lettre, M. Roland Desaulniers offre sa démission comme gérant municipal et secrétaire-trésorier de Trois-Rivières-Ouest et ce, à compter du 30 novembre 1966, ou à toute autre date plus rapprochée. La raison que M. Desaulniers donne est qu'il a accepté une autre position qu'il considère très intéressante au point de vue professionnel. M. Desaulniers était à l'emploi de la Ville depuis près de cinq ans à laquelle il a travaillé à l'organisation puis au fonctionnement de l'administration. Monsieur le

Le 31 octobre 1966.

Gérant émet aussi l'opinion que dans les heures de périodes difficiles, il a toujours senti le support du Conseil et en remercie les membres de tout coeur. M. Desaulniers remercie tous les chefs de service et tout le personnel spécialement son adjoint, M. Réal Fleury, qui lui a donné un support formidable; il remercie aussi la Chambre de Commerce, la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay et toutes les commissions du Conseil Municipal. M. Desaulniers termine sa lettre, en espérant que les relations mutuelles continueront à exister par le passé entre lui et les autorités municipales, il souhaite le progrès et la prospérité de notre municipalité à laquelle il était profondément attaché.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que le tout a été pesé par les membres du Conseil et que M. Desaulniers ne pouvait revenir sur sa parole, l'ayant donnée au Conseil du Cap-de-la-Madeleine et par ce fait même, Son Honneur demande à regret à un membre du Conseil de proposer l'acceptation de la démission de M. Desaulniers.

Son Honneur le Maire remercie M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal pour services rendus à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. A ses débuts dans notre municipalité, ajoute le maire, M. Desaulniers connut certaines situations difficiles parce que nous étions régis sous le code municipal. Parmi les qualités que Son Honneur le Maire Jules Montour attribue à M. Desaulniers, il énumère son grand coeur, un parfait serviteur et qu'il a su se faire accepter par toute la population de notre Ville. M. Desaulniers, ajoute Son Honneur le Maire, tient une belle promotion et les membres du Conseil ne peuvent s'objecter à cette promotion.

Son Honneur le Maire Jules Montour se fait le porte-parole de toute la population et du Conseil pour exprimer le regret du départ de M. Roland Desaulniers, comme gérant de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le maire explique que depuis son entrée en fonction, la Ville a connu des surplus budgétaires à toutes les années et que ces surplus sont dûs en bonne partie aux directives données par le gérant municipal. Son Honneur le Maire termine en disant que M. Desaulniers a abattu un travail de géant et qu'il n'a qu'un voeu à émettre aux autres villes où il ira travailler, c'est qu'elles profiteront autant que nous de ses services. C'est avec regret que nous voyons partir notre gérant, ajoute Son Honneur le Maire.

M. l'Echevin Gaston Cormier dit qu'il est prêt à proposer l'acceptation de la démission de M. Desaulniers avec regret, mais que dans les circonstances, nous devons comprendre la situation de M. Desaulniers qui s'en va vers d'autres horizons. M. Cormier en profite pour remercier M. Desaulniers pour le temps supplémentaire qu'il a passé à l'Hôtel de Ville, pour répondre à toutes sortes d'informations que l'échevin voulait recevoir. Ici, M. Cormier explique que M. Desaulniers a été retenu par lui très souvent à l'Hôtel de Ville jusqu'à 5.30 hres P.M. et des fois 5.45 hres P.M. et qu'il voyait par son visage qu'il lui faisait extrêmement plaisir d'être utile.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la démission de M. Roland Desaulniers au poste de gérant municipal pour prendre effet en date du 30 novembre 1966 par la même occasion, le Conseil accepte aussi la démission de M. Roland Desaulniers au poste de secrétaire-trésorier avec effet à partir de ce jour.

ADOPTÉ.

Démission
du Gérant
(453-66)

Le 31 octobre 1966.

A la suite de l'adoption de cette résolution, l'Echevin Henri Guilbert remercie encore une fois M. Roland Desaulniers pour le travail accompli ici et pour le bénéfice de l'assistance, M. l'Echevin Guilbert dit que tous les efforts ont été tentés pour le retenir mais en vain.

Trésorier
pro-tempore
(454-66)

PROPOSE par M. Paul Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Roland Desaulniers, C.G.A., soit et est nommé trésorier pro-tempore, à temps partiel, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce, à compter de ce jour, jusqu'au 31 janvier 1967; la rémunération que recevra M. Desaulniers pour cette fonction est établie à \$75.00 par semaine.

ADOpte.

Remerciements au
Cap-de-la-Madeleine

Son Honneur le Maire Jules Montour émet l'opinion qu'il serait dans l'ordre de faire parvenir à la Cité du Cap-de-la-Madeleine des remerciements pour permettre à M. Roland Desaulniers d'agir comme trésorier pro-tempore à temps partiel jusqu'au 31 janvier 1967. De cette manière, ajoute le maire, M. Desaulniers sera à notre disposition pour la rédaction du prochain budget et pour établir les états financiers de cette fin d'année.

Nomination
d'un greffier
(455-66)

Le prochain item à l'agenda est la nomination d'un greffier. Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'avec la démission de M. Roland Desaulniers au poste de secrétaire-trésorier, il est dans l'ordre qu'il y ait maintenant un greffier titulaire pour notre Ville. Son Honneur le Maire explique que M. Réal Fleury qui agissait jusqu'à ce jour comme secrétaire-trésorier-adjoint, est l'homme tout désigné pour prendre la charge de la greffe municipale.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Réal Fleury soit et est nommé greffier pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à compter de ce jour; la question de rémunération apportée à cette nomination, sera étudiée et établie lors des prochaines prévisions budgétaires.

ADOpte.

Bibliothèque
de la Mauricie

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que depuis quelques années, les autorités municipales avaient songé à doter la Ville d'une bibliothèque municipale; cependant, devant le manque de locaux, nous nous voyons dans l'impossibilité d'établir une telle bibliothèque. Le maire ajoute que grâce à l'affiliation du service des bibliothèques de la Mauricie, nous pourrions avoir à la disposition de la population un nombre impressionnant de volumes et ce au prix de \$0.25 per capita de la population. Son Honneur le Maire explique que si la Ville se voyait dans l'obligation d'établir une bibliothèque par elle-même, le coût serait d'environ de \$12,000 à \$15,000, seulement pour son établissement. Son Honneur explique qu'en vertu de l'article 477 des Cités et Villes, l'établissement d'une bibliothèque se fait par voie de réglementation; Son Honneur demande donc à un membre du Conseil de donner un avis de motion à cet effet.

Le 31 octobre 1966.



Avis de motion

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement qui aura pour effet d'établir une bibliothèque publique dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le tout en vertu de l'article 477 de la Loi des Cités et Villes.

Liste de
Comptes
No 75-C
(456-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la liste de comptes No 75-C comportant des dépenses au total de \$63,189.71, soit et est adoptée pour paiement.

ADOpte.

Permis
Dr Blan-
chet
(457-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil et à l'assistance que le Dr Blanchet Vétérinaire, veut installer un hôpital vétérinaire au sous-sol d'une résidence qu'il est en marché d'acheter sur la rue Matton. Ce projet a été soumis aux urbanistes de la Ville qui émettent des conditions à établir pour l'émission de ce permis de construction. Son Honneur le Maire demande au secrétaire-trésorier de lire la lettre de la firme Soudre & Latté, les urbanistes municipaux. A la suite de la lecture de cette lettre, il est:

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de transformation au docteur Blanchet Vétérinaire pour l'établissement d'un hôpital vétérinaire au numéro civique 211 rue Matton. Cependant, ce permis sera émis aux conditions suivantes: la maison devra être aménagée de façon à insonoriser et ventiler le sous-sol, afin que les animaux ne soient pas une nuisance; les transformations devront être faites dans une période n'excédant pas 24 mois. Si au bout de ces 24 mois la Ville trouve que le stationnement des clients du docteur Blanchet présente un problème sur la rue Matton, le docteur Blanchet devra paver d'asphalte la cour latérale du côté Sud de sa maison à la ligne latérale, et de la ligne avant à la ligne arrière du lot, afin de pourvoir au stationnement de ses clients.

ADOpte.

Coquelicot
(458-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à la Campagne du Coquelicot 1966 la somme de \$25.00 pour l'achat d'une couronne.

ADOpte.

Technical
Plastics

Concernant l'affaire de Technical Plastics Ltd, Son Honneur le Maire Jules Montour dit qu'il faut passer un nouveau règlement pour inclure le coût du terrain. Il serait donc dans l'ordre que la résolution No 441-66 adoptant ce règlement No 177-D soit rescindée et qu'un avis de motion soit donné pour un nouveau règlement.

(459-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Le 31 octobre 1966.

Que la résolution No 441-66 adoptant le règlement No 177-D passée le 17 octobre 1966, soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTE.

L'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$4,800.00 pour l'achat du terrain et de la bâtisse abritant Technical Plastics Ltd.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour un garage double, à M. François Beaudry, en raison que le terrain de ce dernier est en voie d'être cadastré comme en fait foi une lettre de M. Roger Gélinas, A.G. datée du 24 octobre 1966; le garage double sera situé à 5460 rue Notre-Dame.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. P. E. St-Arnault, Echevin,

Que le Trésorier soit et est autorisé à émettre les demi-permis suivants: à M. Téléphore Turcotte (Centre Jardinier) pour la somme de \$12.50; à M. Alex Beaulieu, camionneur, pour la somme de \$11.25; à M. Dominique Bégin, paysagiste, pour la somme de \$26.25; à M. Jules Diamond, entrepreneur général, pour la somme de \$56.25.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Trésorier soit et est autorisé à verser à Antoine Gauthier, la somme de \$800.00, en paiement d'une machine à imprimer les plans.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil qu'une rencontre aura lieu le 7 novembre à Montréal, entre les autorités de la Corporation du Pont et les autorités du Ministère de la Voirie et que l'administrateur de la Corporation du Pont a demandé à Son Honneur le Maire de bien vouloir les accompagner à cette occasion. Le but de cette rencontre est donc d'étudier la possibilité de l'ouverture de la rue Bellefeuille.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à se rendre à Montréal le 7 novembre, pour discuter de l'ouverture de la rue Bellefeuille avec les autorités du Ministère de la Voirie et celles de la Corporation du Pont; les dépenses de ce voyage seront ratifiées à une séance ultérieure.

ADOPTE.

Règlement No
177-D-1
Avis de motion

Permis
François
Beaudry
(460-66)

Demi-permis
(461-66)

Machine à
plans
(462-66)

Maire à
Montréal
(463-66)

Le 31 octobre 1966.

Affaire
Georges
Drouin
(464-66)

M. Gaston Cormier, Echevin, explique que les travaux que devait faire Gaston Bourassa, sur la propriété de M. Georges Drouin, n'ont pas encore été exécutés. L'Echevin Cormier explique qu'une partie de la clôture reste encore à réparer et qu'une bonne partie du terrain est encore tout bouleversé. M. l'Echevin Cormier explique que M. Georges Drouin aimerait à faire le travail pour la somme de \$145.00.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Greffier de la Ville fasse parvenir à Gaston Bourassa Ltée une lettre par laquelle il sera demandé à cette firme de bien vouloir verser à M. Georges Drouin, la somme de \$145.00 pour dédommagement des dommages causés à sa propriété lors des travaux de traversée de la ligne d'aqueduc sur le Boulevard Mauricien.

ADOPTE.

Remplissage
terrain
Hôtel de
Ville
(465-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que l'architecte Roger Villemure avait suggéré d'autoriser le transport d'environ 1,000 verges de sable pour compléter le remplissage du terrain de l'Hôtel de Ville; cette recommandation était datée du 29 juillet 1966. Le montant réclamé par la firme Génial Construction, s'élève à \$676.83 basé sur un prix unitaire de \$0.80 la verge. Suivant un rapport de M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, en date du 27 octobre 1966, le prix moyen suivant des soumissions de d'autres contracteurs dans d'autres travaux, s'établirait à \$.90 ou \$0.95 la verge cube.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Trésorier soit et est autorisé à verser à Génial Construction la somme de \$676.83, en paiement de sable de remplissage pour le terrain de l'Hôtel de Ville.

ADOPTE.

Aqueduc
Pierre
Courteau
(466-66)

Son Honneur le Maire explique que M. Pierre Courteau a subi des dégâts en raison de l'aqueduc défectueuse et qu'il avait reçu l'ordre de faire faire les travaux et si ces travaux démontraient que le trouble se trouvait du côté de la Ville, il serait remboursé. Après constatation, il a été prouvé que le trouble était du côté de la Ville.

PROPOSE par M. P. Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Trésorier soit et est autorisé à verser à M. Pierre Courteau la somme de \$104.72 représentant les frais déboursés par ce dernier pour réparation d'aqueduc.

ADOPTE.

Félicita-
tions E.
Dupont
(467-66)

PROPOSE par M. P. Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Le 31 octobre 1966.

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à Mlle E-douardina Dupont, les plus sincères félicitations pour sa récente nomination sur le Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion. Ces félicitations sont offertes au nom du Conseil Municipal ainsi qu'au nom de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal, au nom de toute la population, offre à M. Roland Desaulniers, C.G.A., des remerciements sincères pour services rendus à la population depuis qu'il est à l'emploi de la Ville, et par la même occasion, des vœux de succès sont offerts à Monsieur Desaulniers dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTE.

Remerciements et vœux à R. Desaulniers (468-66)

Trou rue Carillon

M. l'Echevin Jacques Dugré explique que la situation que nous avons connue sur les rues Matton et Doucet lors du détournement du trafic en raison des travaux au collecteur No I, se répète sur la rue Carillon dans Ste-Marguerite depuis que l'Avenue Jean XXIII est fermée à la circulation toujours en raison des travaux au collecteur No I. M. l'Echevin Dugré demande donc au service technique de bien vouloir faire niveler la rue Carillon aussi souvent que nécessaire, afin de ne pas léser les propriétaires de ce secteur qui ne sont aucunement responsables de cette situation. L'Ingénieur Municipal verra à ce que cette rue soit bien entretenue.

Fossé Boul. St-Jean

M. l'Echevin Eddy Charpentier s'informe auprès de l'Ingénieur Municipal ce qui empêche les travaux de renovation du fossé le long du Boulevard St-Jean. L'Ingénieur répond qu'à venir jusqu'à ce jour, il n'a pu obtenir de machines pour exécuter ce travail. Dès que la machinerie sera disponible, les travaux seront exécutés répond M. Lottinville, Ingénieur Municipal.

Cours d'eau Bettez

M. l'Echevin Jacques Dugré avise l'Ingénieur Municipal qu'il a reçu des plaintes des résidants de Côte Richelieu à l'effet que le matériel rapporté par la Pâtisserie Superbe déboule dans le cours d'eau Bettez, ce qui occasionne des obstructions. L'Ingénieur Municipal ira constater la chose et verra à y remédier le plus rapidement possible.

Sur ce, la séance est levée.

Maire,

 Greffier.

Le 7 novembre 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 7 novembre 1966, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul Jacob, Jacques Dugré, P. Elzéar St-Arnault, Eddy Charpentier, Henri Guilbert et Gaston Cormier. Le Greffier, M. Réal Fleury, le Gérant Municipal, M. Roland Desaulniers ainsi que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, étaient aussi présents.

Minutes
(469-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les procès-verbaux des séances tenues les 17 et 31 octobre, soient et sont adoptés tels que soumis à tous les membres du Conseil en date du 4 novembre 1966, en prenant en considération les corrections suivantes: à la dernière ligne de la page 1899, il faudrait comprendre une somme de \$4,000 en remplacement du montant de \$14,000; à la page 1900, il faudrait lire une somme de \$400 en remplacement du montant de \$1,400 inscrit dans la première ligne de cette page; à la désignation paginale 1900, 1er paragraphe, dernière ligne, il faudrait lire \$8,000 à la place de \$18,000.

ADOPTE.

Règlement
No 179
(470-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le règlement No 179 établissant des bureaux spéciaux de scrutin soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Effets de
commerce
(471-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les effets de commerce de ladite ville, avec Son Honneur le Maire Jules Montour, en raison de la démission de M. Roland Desaulniers, ci-devant Secrétaire-Trésorier.

ADOPTE.

Règlement
No 186
(472-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 186 établissant une bibliothèque publique dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 7 novembre 1966.

Convention
Bibliothèques
(473-66)

PROPOSE par M. Paul Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention à intervenir avec le Service des Bibliothèques de la Mauricie, convention mentionnée à l'article 2 du règlement No 186 de ladite ville.

ADOPTÉ.

Règlement
No 177-D-1
(474-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le règlement No 177-D-1, décrétant l'achat de l'immeuble abritant Technical Plastics Ltd et autorisant un emprunt pour un montant n'excédant pas \$44,800.00 à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Demi-permis
Léandre
Couture
(475-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à émettre à M. Léandre Couture une demi-licence au montant de \$12.50.

ADOPTÉ.

Cours d'eau
Ste-Margue-
rite et ses
branches
(476-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il est dans l'ordre de demander au Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, de faire suite aux demandes répétées pour l'entretien du cours d'eau Ste-Marguerite et ses branches et aussi par le fait même, de faire suite aux demandes d'octroi accordées en 1965 à cet effet.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite au Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation de bien vouloir faire suite aux demandes répétées pour l'entretien du cours d'eau Ste-Marguerite et ses branches et par le fait même, faire suite aux demandes d'octroi accordées en 1965 à cet effet. Une copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député de Trois-Rivières ainsi qu'à M. Louis-Philippe Demers, Député du Comté de St-Maurice.

ADOPTÉ.

Cours d'eau
Lacerte
(477-66)

Son Honneur le Maire explique qu'il est pressant de demander au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de bien vouloir compléter les travaux au Nord du chemin de fer sur le cours d'eau Lacerte et aussi de faire exécuter les travaux de reprise dans les sections au Sud du C.P.R. Ici, Son Honneur le Maire explique que la partie au Nord du C.P.R. n'a pas été faite en raison de l'implication de l'autoroute mais, ajoute le maire, nous ne pouvons attendre 4 ou 5 ans pour égoutter les terrains de cette partie de notre territoire.

Le 7 novembre 1966.

(477-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de bien vouloir compléter les travaux nécessaires au cours d'eau Lacerte au Nord du C.P.R. et aussi de faire exécuter les travaux de reprise nécessaires dans les sections au Sud du C.P.R.; que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député de Trois-Rivières et à M. Louis-Philippe Demers, Député de St-Maurice.

ADOPTÉ.

Réparation
fossé
Câbles de
Lyon
(478-66)

Lors du récent comité privé, Son Honneur le Maire avait été chargé d'aller constater la situation du fossé Câbles de Lyon-rue Bellemare qui semble, suivant certaines plaintes, être rempli. Sur constatation, Son Honneur le Maire a autorisé M. André Grenier à exécuter le travail en raison que la location de sa machinerie était la moins dispendieuse connue. Son Honneur le Maire dit qu'il serait dans l'ordre d'accepter le compte au montant de \$105.00.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à M. André Grenier la somme de \$105.00 pour travail exécuté au fossé Câbles de Lyon et ce montant sera impliqué à la répartition du dit fossé.

ADOPTÉ.

Eastern
Softwoods
(479-66)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que la Commission Scolaire Chavigny réclame la somme de \$41.00 en arrérages de taxes, chargée à Eastern Softwoods et que cette compagnie ne veut payer ce compte en raison qu'elle a cédé les terrains impliqués, à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Suivant l'opinion légale fournie par Me Léopold Pincemault, C.R., il aurait fallu que la Ville proteste lors du dépôt du rôle de perception de la Commission Scolaire.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Trésorier soit et est autorisé à verser à la Commission Scolaire Chavigny la somme de \$41.00 représentant les arrérages de taxes pour les années 1964-1965, en vertu des lots 3 P-16 et P-3

ADOPTÉ.

Voeux des
Fêtes
(480-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Trésorier soit et est autorisé à verser la somme de \$97.50 au journal Le Nouvelliste, pour l'émission des voeux de bonne année à l'occasion des fêtes.

ADOPTÉ.

Le 7 novembre 1966.

Alarmes

Le Directeur de la Sûreté Municipale, M. Bernard Desjardins a fourni au Gérant Municipal un rapport concernant les systèmes d'alarmes devant relier certains commerces avec le poste de police. Un système d'alarmes n'est pas une obligation pour une municipalité mais est une gracieuseté qui permet aux établissements une baisse considérable sur la prime d'assurance. Le Directeur suggère, afin d'éviter les tableaux disgracieux, l'adoption d'un règlement prévoyant que seulement deux compagnies pourront relier un système d'alarmes au poste sur un panneau qui sera préparé à l'avance par la municipalité et remboursé par lesdites compagnies. Le Directeur suggère aussi qu'il soit chargé une indemnité de \$5.00 par fausse alarme. Avec ce système, les établissements commerciaux verront avec beaucoup de sérieux à ce que leur système soit en bon ordre et aussi les agents seront dérangés beaucoup moins souvent par les fausses alarmes. Un autre avantage, c'est qu'avec un système adéquat, les agents ne prendront pas l'habitude de répondre à des fausses alarmes et ne risqueront pas un jour d'être reçus sans s'y attendre par des bandits.

Avis de motion
Alarmes

Retiré le 21 novembre 1966

Pour faire suite au rapport du Directeur de la Sûreté Municipale, l'Echevin Paul Elzéar St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement prévoyant un système d'alarmes devant relier les commerces avec le poste de police; ce règlement sera fait suivant les explications données par le Directeur de la Sûreté.

Félicitations
Conseil de
Trois-Rivières
(481-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité.

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest fasse parvenir à Son Honneur le Maire René Matteau ainsi qu'à tous les membres élus de son conseil, de sincères félicitations pour leur élection au Conseil Municipal de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Félicitations
Colbert
(482-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal offre à M. Fernand Colbert, les plus sincères félicitations pour la belle victoire qu'il a remportée le 6 novembre dernier et de ce fait, d'avoir accédé au poste d'échevin de la Cité des Trois-Rivières. Par la même occasion, le Conseil Municipal souhaite à M. Fernand Colbert un fructueux mandat.

ADOPTE.

Remerciements
Famille Jacob

Mme Ernest Jacob ainsi que M. & Mme André Jacob et M. & Mme Paul Jacob, font parvenir aux autorités des remerciements pour témoignage de condoléances offert par la Ville à l'occasion du décès de M. Ernest Jacob, distinguée père de l'Echevin Paul Jacob.

Cour municipi-
pale

En date du 26 octobre 1966, sous la signature de M. Jean-Claude Duchesneau, Secrétaire exécutif, le Ministère de la Justice de Québec nous informe que la demande que nous avons formulée pour l'établissement d'une cour municipale à Trois-Rivières-Ouest avait été classée par mégarde. Le tout est maintenant référé au Sous-Ministre associé de la Justice en charge des matières civiles, Me Jacques Lapointe, C.R., afin que celui-ci puisse nous faire parve-

Le 7 novembre 1966.

1912

nir les informations nécessaires à ce sujet.

Traverse du
Boulevard
Royal

En date du 27 octobre, M. Gaston Meunier, Ing., Chef de la Division 5-1 du Ministère de la Voirie, fait suite à notre lettre du 13 octobre concernant la traverse du Boulevard Royal devant desservir la Caisse Populaire. M. Meunier croit que l'option No 3 serait la préférable suivant son opinion. L'option No 3 consiste à prévoir deux voies d'évitement soit une du côté Nord de la bande centrale et une autre du côté Sud à l'intersection de Côte Richelieu.

Autobus le
dimanche

Après la lecture de cette lettre, Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que M. Pellerin, assistant de M. Meunier, est venu examiner les lieux concernant le fossé face à la nouvelle caisse populaire. M. Pellerin dit qu'il faut de toute nécessité, si ce fossé est comblé, qu'un tuyau d'égoût soit installé afin de protéger les accotements du Boulevard Royal et par la même occasion, M. Pellerin a fait remarquer au maire que la sortie où la traverse devant desservir la caisse populaire serait beaucoup plus efficace si elle était faite face à la sortie du terrain de stationnement de l'église.

La Régie des Transports, en date du 24 octobre, accuse réception de la résolution No 424-66 concernant l'établissement d'un service d'autobus le dimanche. Cette demande est retransmise à la Compagnie de Transport St-Maurice qui avisera la ville de ses commentaires.

Taux
d'électricité

L'Hydro-Québec, en date du 17 octobre 1966, sous la signature de P. Godin, Directeur, fait suite à notre demande du 14 septembre 1966 concernant la révision de classification des abonnés de Trois-Rivières-Ouest. M. Godin avise Trois-Rivières-Ouest que l'Hydro-Québec a approuvé le changement de classification du groupe 4 au groupe 3 pour les abonnés résidentiels et du tarif 82 au tarif 62 pour les abonnés commerciaux. Ce changement de classification est entré en vigueur le 31 octobre 1966.

En date du 19 octobre 1966, l'Honorable Yves Gabias explique qu'il lui a été très agréable d'être utile à la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant la demande de réduction des tarifs d'électricité en notre ville.

Rivière
Ste-Marguerite

M. Maurice Vézina, Ingénieur-Conseil, fait parvenir au gérant de la ville en date du 17 octobre 1966, une lettre par laquelle il avise la ville que la Cité de Trois-Rivières entreprendra bientôt l'excavation des dépôts survenus dans la Rivière Ste-Marguerite à la suite du débordement du mois de juin dernier. Ici, le greffier de la ville explique aux membres du Conseil que cette lettre lui est parvenue le lendemain de l'assemblée à la suite de l'assemblée du 17 octobre à laquelle il avait été chargé de faire parvenir une mise en demeure par l'entremise de l'aviseur légal à la Cité des Trois-Rivières, afin de faire exécuter ces travaux. Le service technique verra donc à faire nettoyer la partie de la Rivière Ste-Marguerite dans notre territoire dès que la Cité des Trois-Rivières pourra exécuter ses propres travaux.

Ligue
Terrasse
Duvernay

La Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc fait parvenir aux autorités la liste complète de l'exécutif de ladite ligue. Nous constatons par cette liste que le nouveau président est M. Jacques Levasseur. Par la même occasion, la ligue informe le Conseil qu'elle appuie les recommandations faites par le directeur de la Sécurité Municipale concernant l'installation de signaux lumineux aux intersections Côte Richelieu-Avenue Jean XXIII ainsi que la limitation de la vitesse à partir du garage Fortin.



Le 7 novembre 1966.

- Eau stagnante
En date du 27 octobre 1966, sous la signature de M. Jean-Claude Mailhot, Secrétaire, la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc désire attirer l'attention du Conseil sur le danger que constitue la présence d'une mare considérable d'eau stagnante entre les rues Bordeaux, De Calais et Côte Richelieu. Concernant cette affaire, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, explique que son service avait commencé à combler ce terrain avec la terre et le sable excavés lors des travaux d'égoûts dans la 2^{ième} partie du 2^{ième} secteur de la Terrasse Duvernay. Maintenant que les travaux sont arrêtés, nous n'avons plus de matériel à mettre là, ajoute l'ingénieur. Suivant l'ingénieur municipal, il y aurait possibilité de faire une canalisation au moyen d'égoût pluvial mais ce serait beaucoup plus dispendieux. Il est ensuite discuté de la possibilité de rehausser le terrain et de faire égoutter ce terrain par le passage de piétons pour ensuite diriger l'eau vers l'égoût pluvial de ce secteur. A la suite de ces explications, Son Honneur le Maire décide que cette chose sera étudiée en comité.
- Contrats
rue Dufresne
Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie enregistrée des contrats de cession intervenus entre les Immeubles Trois-Rivières Inc, Jacques Bergeron, Dame Audina Laroche et Dame Yvonne Beaudry, MM. Yves & Philibert Robichaud, pour la cession des terrains nécessaires à la confection de la rue Dufresne. A une question posée par M. Jacques Dugré, Echevin, le greffier dit que seul M. Gaston Panneton n'a pas encore signé le contrat.
- Prolongement
rue Courcellette
Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie enregistrée du contrat de cession passé entre les Immeubles Trois-Rivières Inc et la Ville concernant le terrain nécessaire au prolongement de la rue Courcellette pour desservir l'école Richelieu.
- Réclamation
Hélène
Rousseau
En date du 2 novembre 1966, les procureurs Lamothe & Sanschagrin, font parvenir aux autorités une réclamation au montant de \$109.36 qu'ils ont eu instruction de réclamer de Mlle Hélène Rousseau pour dommages causés à son automobile le 22 octobre 1966 alors qu'elle circulait sur le Boulevard St-Jean face au numéro 4250. Cette réclamation a été soumise aux assureurs.
- Réclamation
H.P. Jobin
En date du 24 octobre, M. H. Paul Jobin fait parvenir aux autorités une réclamation au montant de \$35.60 pour dommages subis à son véhicule sur le Boulevard St-Jean dans notre territoire. Cette réclamation a été soumise aux assureurs de la Ville.
- Carte de la
province
M. P.E. Tremblay du Service de l'Information et des Relations Publiques au Ministère de la Voirie fait parvenir une demande en date du 3 novembre pour avoir une carte détaillée de notre municipalité. Cette demande est faite en raison que notre municipalité a été choisie pour être insérée en médaillon dans la nouvelle carte routière détaillée de la province. Sur réception de cette lettre, le greffier a fait parvenir immédiatement une carte détaillée de la Ville montrant toutes les rues avec leur nom.
- Rosaire
Maheu
En date du 31 octobre 1966, sous pli recommandé, M. Rosaire Maheu du 5390 rue Notre-Dame avise les autorités qu'à l'avenir pour aucune considération, il ne tolérera la neige sur son terrain et si la charrue de M. Bellemare ou tout autre employé de la Ville détériore, brise ou endommage de quelque manière que ce soit sur sa propriété, il tiendra le Conseil responsable des dommages qui en résultera.
- Langevin
Pellerin
& Cie
Langevin, Pellerin & Cie, Comptables Agréés, vérificateurs de la Ville, font parvenir aux autorités une lettre par laquelle ils regrettent le départ de M. Roland Desaulniers, Gérant et Trésorier de

Le 7 novembre 1966.

la Ville. Les vérificateurs réitérèrent leur satisfaction du travail accompli par M. Desaulniers dans le domaine de la comptabilité et espèrent que le Conseil saura trouver un représentant aussi compétent.

Rapport du
Gérant

M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, donne lecture du rapport financier au 31 octobre 1966. Dans ce rapport, il est mentionné un surplus budgétaire de \$7,600.65 à l'administration générale et de \$13,823.20 à l'administration de l'aqueduc faisant un total de \$21,423.76. A la suite de son rapport financier, M. Desaulniers donne un rapport complet concernant la taxe de vente. Ce rapport mentionne entre autre que depuis l'imposition de la taxe de vente en notre territoire, l'augmentation moyenne annuelle est de 20%. Pour 1966, nous constatons que la Ville recevra un montant de \$104,620.95, soit \$22,722.79 de moins que l'augmentation moyenne des cinq (5) dernières années. Le Gérant explique en plus que deux (2) garages et d'autres commerces se sont établis chez-nous ce qui devrait mathématiquement augmenter les revenus de la taxe de vente. Au lieu d'augmenter nous recevons un montant moindre de \$8,993.00 que celui reçu en 1965.

Taxe de vente
(483-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Gérant Municipal prenne rendez-vous avec le Ministre du Revenu afin d'avoir les éclaircissements nécessaires et au besoin de rétablir les faits concernant les revenus de la taxe de vente dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Jeudi soir

Dans son rapport, M. Roland Desaulniers mentionne aussi que depuis longtemps, il se proposait de recommander la fermeture de l'Hôtel de Ville le jeudi soit durant les mois de septembre à juin inclusivement. Cette demande, M. Desaulniers devait la faire pour la période des Fêtes mais comme à ce temps il ne sera plus à notre emploi, il se permet de soumettre cette recommandation au Conseil. M. Desaulniers explique que tous les fonctionnaires au service de la Ville sont essentiellement attachés à leur travail et s'ils avaient besoin de travailler par les soirs comme il a été remarqué dans le passé, dans l'espoir de finir un travail, tous se feraient un plaisir et un devoir de le faire. Comme 2^{ième} raison à cette recommandation, M. Desaulniers explique que nous n'avons pas la moyenne d'un contribuable par semaine qui se présente à l'Hôtel de Ville pour nos services le jeudi soir.

(484-66)

Pour faire suite aux recommandations du Gérant Municipal, il est:

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Qu'à compter de ce jour, l'Hôtel de Ville sera ouverte de 9.00 hres le matin à 12.00 hres et de 1.30 à 5.00 hres P.M., du lundi au vendredi inclusivement. A compter de ce jour, l'Hôtel de Ville ne sera pas ouverte le jeudi soir entre 6.30 et 9.00 hres P.M. comme auparavant.

ADOPTE.

Le 7 novembre 1966.

Rapport de
construction

M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, donne lecture du rapport mensuel de la construction pour le mois d'octobre 1966, préparé par M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction. Dans ce rapport, il est fait mention que 12 permis ont été émis pour une valeur déclarée de \$131,800.00. Le montant payé pour les permis s'élève à \$128.00. Dans les données comparatives d'octobre 1965 et octobre 1966, il est fait mention que la valeur des permis pour octobre 1966, est inférieure à celle d'octobre 1965, pour un montant de \$21,700.00.

Le nombre de permis total émis à date s'élève à 94 pour une valeur déclarée de \$1,516,450 et le montant payé pour ces permis se chiffre à \$1,451.00.

Rapport de
la Sûreté

Le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, donne lecture du rapport des activités du département de la Sûreté Municipale, préparé par M. Bernard Desjardins, Directeur. Le département a eu à répondre pendant le mois d'octobre à 24 accidents impliquant 45 personnes et causant des dommages matériels de l'ordre de \$15,706.00, soit une moyenne de \$349.02 par véhicule accidenté. Ces accidents ont causé des blessures à deux piétons, un passager et à deux conducteurs.

19 plaintes diverses furent enregistrées, 9 furent classées, une classée autrement et 10 non classées. Concernant les plaintes de vols, 12 ont été reçues à la Sûreté, 6 furent classées et 6 non-classées. La valeur des articles volés en octobre, s'élève à \$1,580.52 et la valeur retrouvée à \$644.90. Les infractions services s'élèvent à 134 billets d'infractions au mois d'octobre; d'un autre côté, 129 billets de courtoisie furent distribués dans le même mois. Le département a eu à répondre à 95 appels policiers et à 47 sorties dont 36 pour le département et 11 pour l'Hôtel de Ville. Au cours du mois d'octobre, deux personnes ont été incarcérées dans nos cellules, deux ont été gardées pour service étranger et trois personnes furent simplement hébergées.

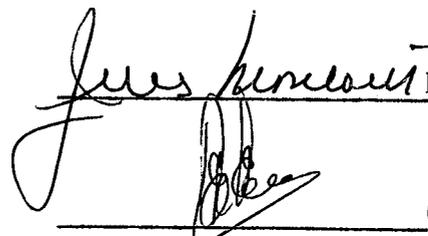
Ajournement
(485-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la présente assemblée soit et est ajournée à 9.00 hres P.M., le 14 novembre 1966.

ADOpte.

 Maire.


Greffier.

Le 14 novembre 1966.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, le 14 novembre 1966, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les Echevins Paul Jacob, Jacques Dugré, Paul Elzéar St-Arnault, Eddy Charpentier, Henri Guilbert et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, M. Réal Fleury, Greffier de la Ville ainsi que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville.

Obligations

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture de la seule soumission reçue pour la vente des obligations au montant de \$887,000.00. Cette soumission est faite par un syndicat sous la direction de la Banque Provinciale du Canada et ce syndicat comprend entre autre les maisons René T. Leclerc Inc, Bélanger Inc, Bouchard & Leblond Inc, Grenier, Ruel & Cie Ltée, Florido Matteau. La soumission est accompagnée d'un chèque au montant de \$8,870.00, représentant 1% de l'émission. La soumission se lit comme suit: le prix payé sera de 87.17% de la valeur nominale des obligations comme suit: \$218,000 à 6% du 1er décembre 1967 à 1975 inclusivement, \$421,000 à 6% du 1er décembre 1967 à 1976 inclusivement, \$248,000 à 6% du 1er décembre 1967 à 1986 inclusivement.

Vente d'obligations
(486-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la soumission d'un syndicat formé par René T. Leclerc Inc, Bélanger Inc, Bouchard & Leblond Inc, Grenier, Ruel & Cie Ltée, Florido Matteau Inc et la Banque Provinciale du Canada, directeur du dit syndicat pour l'achat de l'émission d'obligations de \$887,000.00, soit et est acceptée sur approbation de la Commission Municipale de Québec. Cette soumission s'établit comme suit: le prix à payer sera de 84.17% de la valeur nominale des obligations pour \$218,000.00 à 6% du 1er décembre 1967 à 1975 inclusivement \$421,000.00 à 6% du 1er décembre 1967 à 1976 inclusivement et \$248,000.00 à 6% du 1er décembre 1967 à 1986 inclusivement, laissant un loyer moyen de 8.2764%.

ADOPTÉ.

Octrois
Caserne
des
Pompiers
(487-66)

Le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, s'est rendu au Commissariat des Incendies afin d'établir définitivement le montant des subventions que la Ville doit recevoir en vertu de la construction de la caserne des pompiers annexée à l'Hôtel de Ville. Le montant octroyable a été établi à \$35,670.45 et le montant de l'octroi serait de 50% de cette somme réparti en 4 montants égaux en 4 années. De plus, M. Fleury a été informé par un des fonctionnaires qu'il ne restait aucun crédit au commissariat des incendies et que de plus, il y avait 176 demandes actuellement sur le bureau du Ministre. Comme suggestion, le Greffier demande une résolution pour faire pression auprès du Ministre des Affaires Municipales et du Député de Trois-Rivières afin que Trois-Rivières-Ouest puisse toucher ces octrois.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Le 14 novembre 1966.

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir considérer la demande d'octrois de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en rapport avec la construction de sa caserne d'incendie en raison que cette construction est la première caserne de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Que copie de cette résolution soit aussi adressée à l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député du comté de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à contracter un emprunt temporaire au montant de \$38,950.00 à la Banque Provinciale du Canada, le tout en vertu du règlement No 177-D-1, dès que les approbations du dit règlement auront été reçues. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit billet à cet effet.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le bail de location de Technical Plastics Ltd, dès que les approbations gouvernementales auront été accordées; ce bail sera fait aux conditions édictées par le règlement No 177-D-1. Que la résolution No 442-66, adoptée le 17 octobre 1966, soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que M. Groleau et M. Marcotte demeurant à l'extrémité Sud de la rue De Sienne, ne sont pas actuellement desservis par la distribution de la poste par facteur, ce qui constitue une anomalie pour ces deux propriétaires.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Elzéar St-Arnault.

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Postes de bien vouloir autoriser la distribution du courrier par facteur, aux deux résidences portant les numéros civiques 5 et 12 de la rue De Sienne, en raison des inconvénients que le manque de service actuel cause à ces contribuables. Que copie de cette résolution soit aussi envoyée au Maître de Poste local.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Emprunt
temporaire
Technical
Plastics
(488-66)

Bail
Technical
Plastics
(489-66)

Facteur
rue De
Sienne

(490-66)

Mutations
d'octobre
(491-66)

Le 14 novembre 1966.

Que les mutations du mois d'octobre 1966 soient et sont approuvées pour transcription aux livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tel que soumises par le bureau d'enregistrement des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Cour municipale

Le Greffier de la Ville explique qu'il a reçu du Ministère des Affaires Municipales, sous la signature de Me Paul Pellerin, Conseiller Juridique, une lettre par laquelle ce dernier demande de faire parvenir au Ministère, les procédures requises par la Loi des Cités et Villes, concernant l'établissement d'une cour municipale. La première procédure à établir est de donner un avis de motion afin de passer un règlement établissant ladite cour.

M. l'Echevin Paul Jacob, donne avis de motion à l'effet qu'il soumettra à une prochaine assemblée, un règlement pour l'établissement d'une cour municipale à Trois-Rivières-Ouest.

Acompte
Puits No 4
(492-66)

Le Greffier de la Ville explique aux membres du Conseil que M. Levesque, Puisatier, demande un acompte au montant de \$3,653.93 qu'il a déposé lui-même pour les matériaux déjà achetés pour la construction du puits No 4. Ces matériaux ne sont pas encore tous posés en raison de l'arrêt des travaux soumis aux injonctions de la cour supérieure.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse à la compagnie R.J. Levesque & Fils Ltée, la somme de \$3,653.93, en acompte sur le contrat de construction du puits No 4.

ADOPTÉ.

Règlement
No 101-A
(493-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 101-A, établissant la répartition pour l'établissement du drainage des rues Parent et Rivard, soit et est adopté, tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Cadastre
Léandre
Couture
(494-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No 34 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Roger Gélinas, A.G., pour le compte de M. Léandre Couture, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Plan topographique
Terrasse Rosmont
(495-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'engagement des services professionnels de M. Georges Gariépy,

Le 14 novembre 1966.

A.G., pour l'établissement du plan topographique de la Terrasse Rosemont jusqu'aux pits de sable, tel que requis par les urbanistes de la Ville, soit et est ratifié par le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il avait été convenu avec Dame Arthur Lacerte qu'elle serait dédommée en raison des travaux au cours d'eau Lacerte concernant sa location pour les cultures. A la suite des travaux, son locataire lui a versé \$50.00 de moins et de ce fait, le réclame de la Ville.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Qu'il soit versé à Mme Arthur Lacerte, la somme de \$50.00, en dommages pour perte de location à l'occasion des travaux de drainage au cours d'eau Lacerte.

ADOpte.

M. l'Echevin Eddy Charpentier s'informe à savoir où en sont rendus les procédures pour l'installation de feux de circulation à l'angle de l'Avenue Jean XXIII et Côte Richelieu. A cette question, le Greffier de la Ville répond qu'il a reçu réponse à la demande et que le Ministère de la Voirie, suivant cette réponse, effectue présentement l'enquête nécessaire à l'établissement de ces feux.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montour
Maire

Greffier.

Domages
Dame
Lacerte
(496-66)

Lumières
Jean XXIII
Côte Richelieu

Le 21 novembre 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 novembre 1966, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Echevins Paul Jacob, Jacques Dugré, Elzéar St-Arnault, Eddy Charpentier, Henri Guilbert et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations le gérant municipal, M. Roland Desaulniers, le greffier de la ville, M. Réal Fleury et l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville.

(497-66)
Minutes

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées du 7 et 14 novembre 1966, soient et sont adoptés tels que rédigés et lus dans le livre des procès-verbaux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis aux échevins Jacques Dugré, Elzéar St-Arnault, Eddy Charpentier, Henri Guilbert et Gaston Cormier en date du 19 novembre 1966; la copie de l'échevin Paul Jacob lui fut remise dans l'avant-midi du 21 novembre 1966.

ADOPTE.

Revision
du rôle

Le greffier de la ville avise les membres du Conseil que la revision du rôle d'évaluation pour 1966-67 a été déposée à l'hôtel de ville par les évaluateurs en date du 17 novembre 1966. Les avis publics du dépôt du rôle révisé ont été donnés ce même jour et publiés le 18 novembre 1966 par le greffier de la ville. Le greffier demande aux membres du Conseil s'ils désirent faire insérer une annonce de ce dépôt dans le journal Le Nouvelliste.

Rôle d'éva-
luation
(498-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le greffier de la ville soit et est autorisé à faire paraître dans le journal Le Nouvelliste, une annonce du dépôt du rôle révisé.

ADOPTE.

Courant 550
Pompes rue
Doucet
(499-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir conduire le courant 550 à l'angle des rues Doucet et Notre-Dame dans le but d'alimenter la future usine de pompage du collecteur sanitaire No 1.

ADOPTE.

Voeux
dans Chronicle
(500-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le greffier de la ville soit et est autorisé à faire paraître une annonce des voeux de la nouvelle année dans le journal The St-Maurice Valley Chronicle, au coût de \$25.00, soit le prix de 1/8 de page.

ADOPTE.

Le 21 novembre 1966.

Amendement
aux règle-
ments
(501-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les obligations comprises dans l'émission de \$887,000. et é-
mises en vertu

du règlement No. 77-B, pour un montant de \$263,700.
du règlement No. 162-N pour un montant de \$ 62,500.
du règlement No. 175, pour un montant de \$120,500.
du règlement No. 177-B pour un montant de \$ 85,300.
du règlement No. 180 pour un montant de \$187,900.
du règlement No. 185, pour un montant de \$100,000.
du règlement No. 185-A pour un montant de \$ 55,000.
du règlement No. 191, pour un montant de \$ 12,100.

soient datées du 1er décembre 1966. Ces obligations seront paya-
bles au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes
les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province
de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto;
un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuel-
lement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année; ces obli-
gations seront signées par le maire et le greffier; un fac-similé
de la signature du maire et du greffier sera imprimé, gravé, ou
lithographié sur les coupons d'intérêt; lesdites obligations ne
seront pas rachetables par anticipation et chacun des règlements
ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence s'il
y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-des-
sus et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-
haut en regard de chacun desdits règlements.

ADOpte.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que pour l'emprunt total au montant de \$887,000. autorisé par les
règlements Nos. 77-B, 162-N, 175, 177-B, 180, 185, 185-A, 191, des
obligations sont émises pour un terme plus court que le terme pré-
vu dans les règlements, c'est-à-dire, pour un terme de 10 ans au
lieu de 20 ans pour les règlements Nos. 77-B, 177-B, 180, 185-A,
191 et pour des termes de 10 ans et 20 ans au lieu de 30 ans pour
le règlement No. 185 et pour des termes de 10 ans et 20 ans au lieu
de 40 ans pour les règlements Nos. 162-N et 175, chaque émission
subséquente devant être pour le solde respectif dû sur l'emprunt.

ADOpte.

Courtes
échéances
(502-66)

Alarmes

Le Directeur de la Sûreté, M. Bernard Desjardins, fait parvenir
aux autorités un rapport concernant le système d'alarmes à être
installé au poste de police. Dans ce rapport, M. Desjardins si-
gnaie que son opinion a changé depuis le rapport qu'il a présenté
en date du 7 novembre concernant l'installation des systèmes d'a-
larmes à l'hôtel de ville. Dans le rapport du 7 novembre, le di-
recteur recommande l'installation de deux tableaux devant recevoir
les équipements. Dans le présent rapport, M. Desjardins préconise
maintenant l'installation d'un seul panneau qui aurait des dimen-
sions beaucoup plus réduites et qui permettrait à toute compagnie
de pouvoir s'y brancher et ce, sans aucune discrimination. La
compagnie Dominion Electric Protection Co. fait l'installation gra-
tuite pour la ville, du tableau accepté par Canadian Underwriters.

Le 21 novembre 1966.

Ce tableau peut accommoder 21 commerces différents. Pour faire suite à cet exposé, il est maintenant question d'un nouvel avis de motion.

Avis de
motion
alarmes

M. l'Echevin Paul Elzéar St-Arnault retire l'avis de motion qu'il avait donné en date du 7 novembre 1966 concernant la présentation d'un règlement concernant un système d'alarmes à l'hôtel de ville.
M. l'Echevin Paul Elzéar St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement prévoyant l'installation d'un panneau devant relier les commerces à un système d'alarmes installé au poste de police.

Cadastre
François
Beaudry
(503-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 15 préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 25 octobre 1966, pour le compte de M. François Beaudry, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Collection
taxe d'affaires
(504-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que Me Robert-Louis Gouin, Avocat, soit et est autorisé à prendre, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les procédures nécessaires pour percevoir les taxes d'affaires dues par M. Pierre Bellemare, Projet Nikauba Inc, Simard & Simard, Jean-Claude Dumais et De Blois Construction Ltée.

ADOPTÉ

Règlement No
102-C-M
(505-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 102-C-M, établissant une cour municipale dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Rénumération
du greffier

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que M. Réal Fleury a été nommé greffier et qu'il est logique que la rénumération attachée à cette charge soit établie immédiatement avec effet rétroactif au 1er novembre.

Résolution
(506-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la rénumération du greffier soit et est établie à \$150.00 par semaine avec effet rétroactif à compter du 1er novembre; que les frais de représentation et de déplacement local seront présumés être le quart des argents reçus par le greffier pour ses services.

ADOPTÉ.

Le 21 novembre 1966.

Voyage pour
rue Bellefeuille

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, soient et sont autorisés à se rendre à Montréal mercredi le 23 novembre 1966, pour discuter du projet de la rue Bellefeuille; les dépenses occasionnées par ce voyage seront ratifiées à une séance ultérieure.

ADOPTE.

Merci
Légion
Canadienne

Le Président de la Campagne du Coquelicot, M. Roger Larocque, fait parvenir aux autorités une carte de remerciements pour la participation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à ladite Campagne du Coquelicot.

Contrats
Parent &
Rivard

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités municipales copies enregistrées des contrats de servitude nécessaires à l'établissement d'un système de drainage des terrains entre les rues Parent et Rivard.

Dame Arthur
Lacerte

En date du 14 novembre 1966, Dame Arthur Lacerte se plaint que le nettoyage des détritiques laissés sur son terrain devrait se faire de manière à ce que la culture ne soit pas empêchée sur ses terrains l'an prochain. Son Honneur le Maire explique que les travaux ont été faits et complétés ce jour même.

Cours d'eau
Lacerte &
Ste-Margue-
rite

En date du 17 novembre 1966, sous la signature de M. Léo-Paul Provencher, Ing., le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation accuse réception des résolutions du Conseil Municipal concernant des demandes de travaux au cours d'eau Lacerte et au cours d'eau Ste-Marguerite. Dans cette lettre, M. Provencher explique qu'il faut de toute nécessité attendre que l'étude du projet de l'Office des Autoroutes du Québec soit complétée avant d'établir de façon définitive le plan d'amélioration de ce cours d'eau. Son Honneur le Maire Jules Montour explique que le tout a été soumis à l'Honorable Yves Gabias, pour étude.

1 ière Avenue

En date du 17 novembre dernier, sous la signature de M. Arthur Vincent, Sec.-Trés., la Commission Scolaire Chavigny demande que des mesures immédiates soient prises pour rendre carrossables la 1ière Avenue de la rue De Sienne jusqu'à l'entrée du couvent. Le tout est référé au service technique pour exécution.

Terrain de
l'église

En date du 17 novembre 1966, sous la signature du Révérend Père Grégoire Massé, O.P., Supérieur, les Pères Dominicains accordent à la corporation municipale de Trois-Rivières-Ouest, la permission d'ériger une patinoire sur le terrain de la vieille église selon les conditions mentionnées dans la lettre du gérant en date du 15 novembre dernier.

Bibliothèque

En date du 16 novembre 1966, M. Firmin Van Neste, du 141 Beaudry, félicite les autorités municipales pour l'établissement d'une bibliothèque municipale à l'hôtel de ville et par la même occasion, ce citoyen offre ses services bénévoles pour aider à la personne préposée à cette bibliothèque. Des remerciements seront envoyés à M. Van Neste.

Prêt d'Honneur

Sous la signature de M. Georges Meyers, la Société St-Jean-Baptiste de la région des Trois-Rivières, fait parvenir aux autorités

Le 21 novembre 1966.

une demande de participation à la campagne du Prêt d'Honneur 1966. Cette lettre est considérée comme lue.

Réclamation L.
Garceau

En date du 18 novembre 1966, M. Léonard Garceau fait parvenir aux autorités une réclamation au montant de \$250.00 pour dommages subis à son automobile, dommages que M. Garceau attribue au mauvais état de la rue Duval. Le tout a été soumis aux assureurs.

Poteaux dans
les rues

En date du 11 novembre 1966, sous la signature de M. A.W. Andrews Ing., la compagnie de Téléphone Bell du Canada répond à notre demande de déplacer les poteaux sur les rues Bourassa, Duval, Bellemare, Matton et Doucet; que les *rues Bourassa, Duval et Bellemare, appartiennent à l'Hydro-Québec mais que par contre ceux des rues Matton et Doucet sont la propriété de la Compagnie Bell Téléphone. La lettre mentionne que tout l'outillage téléphonique posé dans ces rues de 1952 à 1966, le fut explicitement à la suite de consentements municipaux dûment signés et portant les Nos 43, 46, 50, 75 et 146. La lettre mentionne que ces déplacements coûteront à la compagnie la somme de \$4,700.00 et que la ville sera appelée à défrayer 50% des frais de main-d'oeuvre et véhicules-moteurs, soit environ \$1,200.00.

*poteaux des

Le service technique verra à vérifier si les consentements municipaux ont été donnés et aussi s'informerait auprès de l'Hydro-Québec afin de procéder au déplacement des poteaux sur les rues Bourassa, Duval et Bellemare.

M. Henri Guilbert, Echevin, explique qu'en 1952 la municipalité ne possédait aucun service technique et que les approbations étaient données suivant les demandes de la compagnie. Le gérant municipal, M. Roland Desaulniers suggère que cette affaire soit remise à l'Aviseur Légal pour avoir son opinion; l'Echevin Paul Jacob demande que l'Aviseur Légal en fasse rapport au Conseil Municipal.

Honorable
Yves Gabias

L'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député de Trois-Rivières, accuse réception des lettres concernant notre demande d'entrevue au Ministère du Revenu, pour discuter de la question de la taxe de vente et aussi celle envoyée au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation concernant les cours d'eau Ste-Marguerite et Lacerte.

Président
Comité
Commerce &
Industrie

En date du 15 novembre 1966, M. Jean-Guy Gamache, Président du comité Commerce & Industrie, suggère au Conseil qu'il serait de bonne politique que le comité soit renouvelé annuellement par le Conseil Municipal. Comme raison à cette suggestion, M. Gamache énonce que c'est l'occasion d'introduire de nouvelles figures et du sang nouveau parmi les gens d'expérience. M. Gamache en profite pour faire une courte rétrospective de l'année écoulée en disant que l'établissement de 3 industries, 1 commerce et le lancement d'un dépliant commercial et industriel ont été les principales réalisations de l'année. M. Gamache termine en remerciant sincèrement chaque membre du comité et en particulier les deux vice-présidents pour l'intérêt et l'expérience qu'il a reçus.

Octrois
travaux
d'hiver

En date du 8 novembre 1966, le Ministère des Affaires Municipales, par l'entremise de M. Francis Boudreau, Ministre d'Etat, fait parvenir aux autorités municipales un chèque au montant de \$19,031.33, représentant la subvention des deux gouvernements pour les travaux d'hiver dans notre localité en 1965-66.

Le 21 novembre 1966.

Réclamation
Léo Olivier

En date du 7 novembre 1966, M. Léo Olivier, du 2930, rue Carillon, produit une réclamation au montant de \$15.90 pour dommages subis par l'accumulation de sable dans son réservoir à eau chaude et son système de chauffage. Le tout a été soumis aux assureurs de la ville.

Autobus le
dimanche

En date du 9 novembre 1966, la Régie des Transports accuse réception de notre demande pour l'établissement du service d'autobus le dimanche et nous avise que le tout a été soumis à la Compagnie de Transport St-Maurice et il est inclus à cette lettre une copie d'une lettre de la Compagnie de Transport St-Maurice affirmant qu'elle ne pouvait ajouter une troisième autobus dans ce circuit, le tout s'appuyant sur l'ordonnance émise par la Régie le 18 mai 1966.

Hausse du
tarif du
transport
en commun

En date du 14 novembre 1966, sous la signature de M. Roger Carrier Sec.-Trés., la Compagnie de Transport St-Maurice nous avise qu'elle s'adresse à la Régie des Transports pour demander une hausse de tarifs sur leurs circuits d'autobus. Dans cette demande, les tarifs établis sont comme suit:

Comptant: \$0.20
Adultes en séries de 6 passages: \$0.90
Ecoliers jusqu'à 19 ans, en séries de 10 passages: \$1.00
Correspondance: \$0.02.

En guise d'explication, il est aussi mentionné que la compagnie entend abolir le système de zones présentement en vigueur. Le greffier de la ville avise les autorités qu'une photocopie de tous les documents relatifs à cette affaire ont été produits à M. Jean-Paul Normandin, Président du Comité du Transport en Commun et à l'Avisseur Légal, pour étude. Son Honneur le Maire explique que même avec une hausse de tarifs, Trois-Rivières-Ouest se trouve avantagée par le fait de la disparition des zones.

Feux de cir-
culation

En date du 3 novembre 1966, sous la signature de M. Jean-Luc Simard, Ing., le Ministère de la Voirie du Québec accuse réception de notre lettre du 20 octobre dernier consistant en une demande d'installation de feux de circulation à l'angle Jean XXIII et Côte Richelieu. Le Ministère avise les autorités qu'une étude est conduite et que nous serons avisés des décisions des autorités du Ministère à cet effet.

Remerciements
à Yves Gabias
(508-66)

PROPOSE par M. Paul Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Qu'il soit adressé à l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député de Trois-Rivières à l'assemblée législative de sincères remerciements pour avoir bien voulu accepter l'invitation des autorités municipales de Trois-Rivières-Ouest de venir discuter pendant plus d'une heure et demie de certains problèmes municipaux de notre ville.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour explique que samedi le 19 novembre l'Honorable Gabias est venu rencontrer les autorités municipales et que plusieurs problèmes lui ont été soumis afin d'obtenir son appui des départements du gouvernement provincial.

Le 21 novembre 1966.

Lettre d'adieu
du Gérant

M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant Municipal, donne lecture d'une lettre d'adieu en considération que la présente assemblée est la dernière à laquelle il assiste comme officier de cette ville. Dans cette lettre, M. Desaulniers mentionne la collaboration qu'il a reçue de Son Honneur le Maire Jules Montour, des membres du Conseil, des officiers municipaux et de tout le personnel de l'hôtel de ville.

Réponse du
Maire

A la suite de la lecture énumérée ci-haut, Son Honneur le Maire Jules Montour dit que c'est avec émotion qu'il entend les mots d'adieu du Gérant et le remercie pour les bonnes paroles qu'il a eues à son égard. Son Honneur le Maire mentionne que les véritables de la ville sont des plus satisfaits du travail de comptabilité accompli par Monsieur Desaulniers durant son séjour parmi nous et félicite le Conseil qui avait été des plus heureux dans choix lors de son engagement. Le Maire mentionne en outre que Monsieur Desaulniers a toujours été un homme d'affaires, un bon comptable et qu'il a su, depuis les cinq années qu'il est avec nous, réaliser des surplus budgétaires annuellement. Son Honneur le Maire se dit heureux de constater que les officiers municipaux sont présents pour assister à la dernière séance du Conseil à laquelle participe M. Desaulniers. Son Honneur le Maire admet que M. Desaulniers a obtenu une promotion mais qu'il aurait bien voulu continuer encore longtemps à travailler avec lui et Monsieur Montour souhaite à Monsieur Desaulniers, santé, succès et longue vie et ce, au nom de toute la population ainsi qu'en son nom personnel. Son Honneur le Maire termine en disant à Monsieur Desaulniers qu'il sera toujours le bienvenue parmi nous et le remercie encore une fois pour le travail accompli. Son Honneur demande si d'autres membres du Conseil ont quelque chose à dire, sur le départ de Monsieur Desaulniers. M. l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il est bien difficile d'ajouter quelque chose, car Son Honneur le Maire a tout dit, mais profite de la circonstance pour souhaiter la meilleure chance possible à M. Desaulniers.

Voeux à
M. Desaul-
niers
(509-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal, en son nom et au nom de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, offre à M. Roland Desaulniers, des remerciements empreints de gratitude pour le travail qu'il a accompli pendant les cinq années qu'il a été à l'emploi de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; que des voeux de succès soient aussi offerts à Monsieur Desaulniers dans ses nouvelles fonctions en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOpte.

Merci
aux Domi-
nicains

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre au Révérend Père Grégoire Massé, O.P., Supérieur, ainsi qu'à tous les Dominicains de Trois-Rivières-Ouest, de sincères remerciements pour la collaboration offerte en permettant l'emploi du terrain de l'ancienne église pour les loisirs.

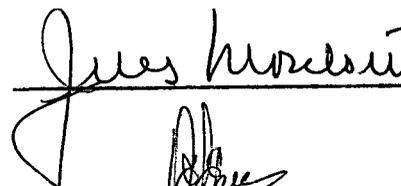
ADOpte.

Le 21 novembre 1966.

Entretien
rue Dufresne

M. l'Echevin Jacques Dugré demande si quelque chose est fait pour l'entretien de la rue Dufresne pour la prochaine saison hivernale. Ici, l'Echevin Dugré explique que les propriétaires en bordure de cette future rue doivent entretenir des côtes, ce qui est dispendieux et souvent inefficace. M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal, explique à l'Echevin Dugré qu'il a discuté du sujet avec l'entrepreneur des chemins d'hiver, soit la maison Thomas Bellemare & Fils et qu'il y aura possibilité que l'entretien de cette rue se fasse. M. l'Echevin Jacques Dugré ajoute qu'il serait bien normal que cette rue soit entretenue en raison que les riverains ont cédé leur terrain gratuitement pour la confection de ladite rue Dufresne.

Sur ce, la séance est levée.

 Maire.

 Greffier.

Le 5 décembre 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 décembre 1966, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents, MM. les Echevins Paul Jacob, Jacques Dugré, Elzéar St-Arnault, Eddy Charpentier, Henri Guilbert et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Réal Fleury, greffier de la ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction.

Procès-verbal
(510-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre 1966, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 2 décembre 1966.

ADOPTÉ.

Liste de
Comptes No 76-C
(511-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que la liste de comptes No 76-C, comportant des dépenses au montant de \$46,509.73, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Déneigement
Hôtel de
Ville

Des soumissions ont été demandées aux entrepreneurs locaux par les soins du service technique pour le déneigement de la place de l'hôtel de ville. Quatre (4) soumissions sont parvenues aux autorités comme suit:

- 1.- Trois-Rivières Paving Enrg: pour un montant total de \$2,200.
- 2.- Marcel Michaud, pour la somme de \$1,500.
- 3.- De L'Orme Construction Ltée, pour la somme de \$445.00.
- 4.- Yves Robichaud Excavation, pour la somme de \$1,100.

(512-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la soumission produite par De L'Orme Construction Ltée pour la somme de \$445.00, pour le déneigement du terrain de l'Hôtel de Ville, soit et est acceptée et que le contrat à cet effet soit octroyé à cette firme; que Son Honneur le Maire Jules Montour et le greffier de la ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. ledit contrat.

ADOPTÉ.

Rue Cour-
celette

Des soumissions ont été demandées aux entrepreneurs locaux, par les soins du service technique pour le terrassement et le gravelage de la rue Courcelette devant desservir la nouvelle école Richelieu. Quatre soumissions sont parvenues aux autorités. Le service technique, sous la direction de M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, avait rempli les formules de soumissions en donnant deux

Le 5 décembre 1966.

alternatives aux soumissionnaires. A l'alternative A, le terrassement de 2e classe doit être transporté et étendu sur le terrain de l'école Richelieu et dans l'alternative B, le terrassement de 2e classe doit être transporté à la rue Dieppe. Les soumissions reçues sont les suivantes:

- 1.- Clément Ricard pour la somme de \$1,950, dans chacune des deux alternatives.
- 2.- Noé Veillette Inc pour la somme de \$1,900 dans les deux alternatives.
- 3.- Yves Robichaud dans l'alternative A, pour la somme de \$2,100 et pour l'alternative B, \$2,300.
- 4.- De L'Orme Construction, dans l'alternative A, pour la somme de \$1,375 et pour l'alternative B, \$1,475.

(513-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. P. Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que la soumission de De L'Orme Construction Ltée pour le terrassement de la rue Courcelette au montant de \$1,375 dans l'alternative A et \$1,475 dans l'alternative B, soit et est acceptée et que le contrat soit octroyé à cette firme. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le greffier de la ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat. Dans ce contrat, De L'Orme Construction devra exercer l'alternative B jusque jugé nécessaire par l'ingénieur municipal et si matériel il reste, le tout sera effectué suivant l'alternative A.

ADOPTE.

Règlement
No 109-Z

Le greffier de la ville donne lecture du règlement No 109-Z établissant le zonage au secteur Bellevue. A la demande de MM. les Echevins Jacques Dugré et Henri Guilbert, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, explique que dans le grand règlement de zonage, les données précises de chaque secteur seront respectées et dans certains cas, certains règlements plus ou moins efficaces seront modifiés en conséquence.

(514-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le règlement No 109-Z établissant le zonage au secteur Bellevue soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., le 12 décembre 1966.

ADOPTE.

Demi-permis
Armstrong
(515-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le préposé à la taxe d'affaires soit et est autorisé à émettre un demi-permis à la Bijouterie D. Armstrong en raison que ce

Le 5 décembre 1966.

commerce a commencé ses opérations en notre ville en date du 17 novembre 1966; le coût de ce demi-permis s'élève à \$19.50.

ADOPTE.

PROPOSE par M. P. Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le greffier de la ville soit et est autorisé à produire une lettre à l'attention de la Régie des Alcools du Québec, par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve l'établissement d'un bar pour le théâtre d'été devant être opéré par M. Georges Carrère sur l'Avenue Jean XXIII dans les limites de notre ville.

ADOPTE.

M. l'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de zonage et de construction pour toute l'étendue de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que Son Honneur le Maire et le greffier de la ville, M. Réal Fleury soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un contrat d'énergie électrique avec l'Hydro-Québec dans le but de desservir l'usine de pompage située au 7271 rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

L'Honorable Raymond Johnston, Ministre du Revenu du Québec, en date du 25 novembre 1966, fait suite à notre demande d'entrevue et le Ministre est prêt à recevoir la délégation de Trois-Rivières-Ouest, le 7 décembre 1966, à 9.15 hres A.M.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à se rendre à Québec rencontrer l'Honorable Ministre du* pour discuter du revenu de la taxe de vente pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le groupe pourra s'adjoindre M. Roland Desaulniers ci-devant gérant municipal, si celui-ci peut se libérer.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire explique que la ville doit déléguer trois (3) membres à l'assemblée générale en prévision des fondations des cadres provisoires du Conseil Economique Régional en Mauricie. Ce Conseil Economique Régional est mis sur pieds par la Société St-Jean-Baptiste.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Bar
Georges
Carrère
(516-66)

Avis de
motion
zonage et
construction

Energie électrique
Pompes rue
Notre-Dame
(517-66)

Rencontre du
Ministre du
Revenu

(518-66)

*Revenu

Comité
Economique
(519-66)

Le 5 décembre 1966.

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest délègue MM. Henri Guilbert, Echevin, Jean-Guy Gamache, Président du comité Commerce & Industrie et M. Jean-Paul Normandin, Président de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, pour représenter la Ville de Trois-Rivières-Ouest à l'assemblée générale en prévision des fondations des cadres provisoires du Conseil Economique Régional en Mauricie.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution, M. l'Echevin Henri Guilbert émet l'opinion qu'il ne faudrait pas pousser trop loin l'affaire du Conseil Economique, sans savoir si la Ville de Trois-Rivières-Ouest décidera d'en faire partie. Ici, M. Guilbert précise son idée en disant qu'il va y avoir certainement une contribution de la part des villes et qu'à cette occasion, il se peut que Trois-Rivières-Ouest soit moins intéressée, tout dépendra du coût. Il sera gênant, ajoute M. Guilbert, si des membres de Trois-Rivières-Ouest sont élus et s'ils doivent se retirer par la suite. Son Honneur le Maire dit que ce sera aux délégués de la ville à apporter aux autorités municipales les développements dans cette affaire et le Conseil jugera en temps et lieu.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre de la Voirie de bien vouloir faire exécuter les travaux nécessaires à l'ouverture de la rue Bellefeuille dans Trois-Rivières-Ouest, suivant le plan d'homologation du 22 février 1966 et ce, dans le but que soit absorbé convenablement le trafic venant de la rive Sud via le Pont de Trois-Rivières. Que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député du comté de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. P. Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le greffier de la ville soit et est autorisé à verser à la Fédération des Oeuvres du Diocèse de Trois-Rivières, la somme de \$150.00, comme octroi annuel.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le greffier de la ville soit et est autorisé à verser à Genial Construction Ltée, la somme de \$10,000. en acompte pour l'achat de la bâtisse abritant Technical Plastics Ltd; cependant, cette somme sera versée à Genial Construction Ltée, sur réception des documents d'approbation des autorités provinciales.

ADOPTE.

Rue Belle-
feuille
(520-66)

Fédération
des Oeuvres
(521-66)

Avance,
Technical
Plastics
(522-66)

Le 5 décembre 1966.

Administrateur-
trésorier
(523-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Marc Tessier, C.A., soit et est engagé à titre d'administrateur-trésorier (pro-tempore) pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce, jusqu'au 1er février 1967; la rémunération de M. Tessier est fixée à \$8,500 annuellement, ^{pour la période et à} ~~Compter du 1er février 1967 \$10000 annuellement au titre à être~~
ADOPTÉ. *decidé à ce moment.*

A la suite de l'adoption de cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour demande à M. Tessier qui est présent dans la salle, vers quelle date il s'attend d'être en mesure d'entrer en fonction. M. Tessier répond à Son Honneur le Maire que normalement, il devrait donner quinze (15) jours d'avis à ses patrons actuels, ce qui le libérerait pour le 19 décembre mais que d'autre part, il va essayer de se libérer pour le 12 décembre. Concernant les cours que M. Tessier donne au Centre des Etudes Universitaires, M. Tessier répond qu'il ne donne qu'un cours de deux (2) heures le mardi et que la préparation de ces cours est effectuée dans ses temps de loisirs, le samedi et le dimanche et de ce fait, ses cours ne pourront nuire en aucune façon à son travail. En réponse à M. Gaston Cormier, Echevin, M. Tessier dit que dans un cas bien spécial, il peut facilement se libérer et se faire remplacer par un autre professeur pour un soir, lorsque nécessaire.

Logements
aux quadrex

M. Gaston Lefebvre s'est adressé à M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, afin d'être informé si le sous-sol du duplex jumelé, appartenant au Dr Béland et situé sur la rue Joliet peut être utilisé pour fin d'habitation permanente. M. Gilbert présente au Conseil ses observations dans cette affaire. Présentement, le sous-sol de cette bâtisse est ou sera utilisé pour des bureaux d'assurance. A titre d'inspecteur en bâtiments, M. Gilbert n'est pas défavorable à l'utilisation de ce sous-sol en deux logements, en considération des vastes fenêtres et du peu de dénivellation, soit environ deux pieds plus bas que la rue. L'inspecteur de construction termine en disant que si ces habitations sont limitées à ne pouvoir utiliser le si peu profond sous-sol, il ne croit pas que ces habitations peuvent être rentables. M. Gilbert ajoute qu'à son avis, ledit sous-sol est plus un rez-de-chaussée qu'un sous-sol.

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe à savoir si le règlement de zonage va permettre ce genre d'habitation. A cette question, M. Bertrand Gilbert dit que les urbanistes vont donner une définition différente au mot sous-sol ou cave. MM. les Echevins Jacques Dugré et Paul Elzéar St-Arnault sont d'avis que le futur règlement devrait permettre l'occupation de logements dans ce genre de construction.

M. Gaston Lefebvre qui est présent dans l'assistance demande s'il peut obtenir une tolérance en attendant le règlement. M. Jacques Dugré dit, appuyé par M. l'Echevin Paul Jacob, que si une tolérance est donnée pour cette bâtisse, d'autres devront aussi être données un peu partout dans la ville.

Pour conclure, le Conseil demande à l'Inspecteur, M. Bertrand Gilbert, de communiquer avec les urbanistes afin que le nouveau règlement de construction permette l'habitation dans ces genres de sous-sol.

x rayés
x x 20 mots ajoutés
A JDR
527-66

Le 5 décembre 1966.

- Remerciements
Mme Yves Gabias
- Mme Monique Gabias, épouse de l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province, fait parvenir aux autorités des remerciements pour les roses reçues lors de sa visite à l'hôtel de ville, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec.
- Remerciements
Cap-de-la-Madeleine
- Sous la signature de M. Elphège Gaumont, le personnel de l'hôtel de ville de la Cité du Cap-de-la-Madeleine fait parvenir des remerciements pour la courtoisie avec laquelle le personnel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a été reçu en notre hôtel de ville.
- Réclamation
Bell Téléphone
- En date du 30 novembre 1966, sous la signature de M. J.F.R. Major, la Compagnie de Téléphone Bell du Canada fait parvenir aux autorités, un avis à l'effet que cette compagnie a subi des dommages par les employés de H. Normandin, en exécutant des travaux d'excavation pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Les dommages occasionnés l'ont été à une installation souterraine située à l'arrière du 270, rue Parent à Trois-Rivières-Ouest. Le tout a été soumis aux assureurs de la ville.
- Remerciements
Yves Gabias
- En date du 29 novembre 1966, l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député de Trois-Rivières, fait parvenir des remerciements pour la reconnaissance reçue pour l'entrevue qu'il a donnée aux autorités municipales de Trois-Rivières-Ouest afin d'étudier certains problèmes municipaux.
- Réclamation
Yvon Pagé
- Les agents de réclamations Allen & Hayes Inc, nous avise que les dommages réclamés par M. Yvon Pagé ne sont pas couverts par notre police d'assurance de responsabilités. D'un autre côté, Lacoursière & Godin, Procureurs de M. Yvon Pagé, font parvenir, en date du 29 novembre, une lettre par laquelle il est réclamé à la ville une somme de \$6,424.16, pour dommages qui ont été causés à la résidence de M. Yvon Pagé, le 23 juin 1966, par l'infiltration de l'eau provenant des égouts de la municipalité. Toujours dans la même affaire, un bref d'assignation de la cour supérieure a été signifié au greffier de la ville dans cette même cause. L'action en dommages s'élève au montant de \$6,424.16. Toute cette affaire et le dossier complet a été remis à l'aviseur légal de la ville.
- Approbation
modification
des règlements
- En date du 29 novembre 1966, l'Honorable Paul Dozois a approuvé les deux résolutions modifiant les règlements faisant l'objet de la dernière émission d'obligations.
- Remerciements
Chefs de Police
- En date du 25 novembre 1966, sous la signature de M. Dollard Goulet, Secrétaire Général, l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec fait parvenir des remerciements pour la cordiale hospitalité accordée à ce mouvement lors de l'assemblée générale spéciale tenue à Trois-Rivières-Ouest le 19 novembre.
- Remerciements
Centre d'Achats
- Sous la signature de M. Irénée Rochefort, Gérant Général, le Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest fait parvenir, en date du 28 novembre 1966, au nom de l'Association des Marchands du Centre d'Achats, de sincères félicitations et des remerciements pour la façon dont notre force constabulaire a rempli le service d'ordre lors de l'arrivée du Père Noël, samedi le 26 novembre.
- Facteur rue
De Sienne
- Le maître de postes, M. E. Perron, accuse réception de notre résolution du 14 novembre, par laquelle il était demandé au Ministère des Postes, d'étendre le service de livraison par facteur, pour desservir les résidences situées aux numéros civiques 5 et 12 de la rue De Sienne à Trois-Rivières-Ouest. Le tout est remis

Le 5 décembre 1966.

aux autorités compétentes pour étude.

Avis rues
Bordeaux &
De Calais

La Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc, sous la signature de M. Jean-Claude Mailhot, Secrétaire, demande qu'une étude soit faite afin qu'un signal d'arrêt soit installé à l'angle des rues Bordeaux et De Calais, en raison qu'une élévation de terrain à cette intersection rend la visibilité nulle. La Ligue demande aussi d'étendre cette étude à d'autres intersections où le besoin s'en fait sentir. Par la même occasion, il est signalé aux autorités que certaines rues ne sont pas encore identifiées. Concernant les deux premières demandes, le tout sera référé au directeur de la Sûreté pour étude et rapport; concernant la dernière demande, le greffier avise le Conseil que la commande pour les plaques indicatrices des rues est déjà donnée.

Taxes de
vente

M. V.P. Guerci, Directeur général des taxes de vente, donne des explications concernant le revenu de la taxe de vente pour notre ville. Suivant ces explications, la Ville de Trois-Rivières-Ouest recevrait pour l'exercice financier 1965-66, la somme de \$104,620.95. A ce sujet, Son Honneur le Maire explique qu'au lieu d'obtenir une augmentation comme par les années passées, la ville subit actuellement une diminution. Le tout sera étudié lors de la visite du maire et du greffier au Ministre du Revenu.

Transport en
commun

En date du 25 novembre 1966, la Régie des Transports avise les autorités que la compagnie de Transport St-Maurice a adressé une requête à ladite Régie dans le but d'obtenir la permission de hausser le tarif du transport en commun. Sur cette question, Son Honneur le Maire dit que Trois-Rivières-Ouest n'a pas d'opposition à formuler, en raison que les usagers de Trois-Rivières-Ouest sont avantagés par le fait que les zones sont abolies.

Autobus rue
Beaudry

Une requête est parvenue aux autorités venant de certains résidents de la rue Beaudry, demandant un service d'autobus sur cette artère à la place de la rue Garceau. Concernant cette demande, Son Honneur le Maire demande pour quelle raison ceci est demandé, car auparavant, le service d'autobus passait sur cette artère et à la demande de certains propriétaires à l'effet que les résidences étaient ébranlées par ces lourds véhicules, le parcours a été changé. D'un autre côté, il est fait remarquer qu'il n'y aurait pas d'arrêt au centre de la rue mais seulement aux extrémités Nord et Sud et qu'actuellement ces deux extrémités sont desservies.

Réclamation
André Guay

Les agents de recouvrements Allen & Hayes Inc font parvenir copie d'une lettre adressée à M. André Guay de la boîte postale No., 705 Rang Ste-Marguerite, pour l'aviser que la réclamation soumise aux assureurs de la ville est rejetée puisque les prescriptions de la loi protégeant les cités et villes n'ont pas été respectées.

Etat des rues
Duval et Bel-
lemare

M. l'Echevin P. Elzéar St-Arnault dit qu'il a reçu plusieurs plaintes à l'effet que les rues Duval et Bellemare étaient dans un très piteux état à la suite des travaux d'égoûts effectués sur ces rues et temporairement discontinués. L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, répond que le nivelage a été commencé et que le tout sera terminé sous peu afin de remettre ces rues en très bon état.

Rapport de
construction

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, donne lecture du rapport de construction pour le mois de novembre 1966. Suivant ce rapport, dix (10) permis ont été émis pour une valeur déclarée de \$137,500. et le montant payé pour les permis s'élève à \$99.00. Dans les dix (10) permis émis, neuf (9) ont été pour des habita-

Le 5 décembre 1966.

tions unifamiliales et un (1) pour constructions et réparations secondaires. Dans les données comparatives de novembre 1965 et novembre 1966, il est dit qu'au mois de novembre 1965, douze (12) permis furent émis dont neuf (9) pour habitations unifamiliales et trois (3) de classes secondaires et la valeur déclarée se chiffrait à \$115,050. La valeur déclarée au montant de \$137,500 pour le mois de novembre 1966 est donc supérieure de \$22,450 sur le mois de novembre 1966.

Rapport du
Directeur

Le rapport de la Sûreté municipale pour le mois de novembre 1966 soumis par M. Bernard Desjardins, Directeur, a été produit à tous les échevins au moyen de copies.

Estimé No 1
rue Dieppe
(524-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le greffier soit et est autorisé à verser à Clément Ricard, la somme de \$6,736.50, représentant l'estimé No 1 pour la confection de la traversée du cours d'eau Bettez dans l'axe de la rue Dieppe; cependant, il sera déduit de cette somme le coût des matériaux payés par la ville.

Lumières
Place Belmont

En date du 16 novembre 1966, par voie de requête, neuf (9) propriétaires de la Place Belmont demandent aux autorités des lumières de rues.

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement dans le but d'établir l'éclairage municipale des rues de la Place Belmont et que le coût en sera réparti aux propriétaires intéressés.

Abris
temporaires

A la demande de Son Honneur le Maire Jules Montour, le Directeur de la Sûreté Municipale, M. Bernard Desjardins, a produit un rapport concernant les abris temporaires. En date du 24 novembre 1966 M. Bernard Desjardins a étudié une copie des règlements municipaux de la Ville de Ste-Foy, traitant de ces abris d'autos. Le directeur disait dans ce premier rapport qu'il fallait que ces abris soient à une distance raisonnable de la rue afin de laisser une visibilité suffisante à l'automobiliste. En date du 5 décembre, M. Desjardins approuve la précision que dans son opinion une distance minimum de 10 pieds devrait être exigée entre l'abri temporaire et la ligne de la rue.

Pour sa part, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, dit que dans son opinion, même à 10 pieds, ces abris temporaires constituent un danger public. De son côté, M. l'Echevin Jacques Dugré admet lui aussi que ces installations à 10 pieds de la rue constituent un réel danger.

Pour mettre un terme à la discussion concernant les abris temporaires d'autos, M. l'Echevin Paul Jacob est d'opinion de garder le règlement de ligne de construction actuellement existant.

Félicitations
à Jacques
Levasseur
(525-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal offre à M. Jacques Levasseur, ses plus sincères félicitations pour son élection comme président de la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc.

ADOpte.

Le 5 décembre 1966.

Jean-Guy
Gamache

M. l'Echevin Gaston Cormier est d'opinion que le Conseil devrait demander à M. Jean-Guy Gamache, Président du comité Commerce & Industrie, de reviser sa position en ce qui concerne sa démission du comité. M. Cormier précise que M. Gamache a rendu de grands services à la ville en présidant ce comité et qu'il est encore appelé à en rendre de plus grands dans l'avenir, vu l'expérience qu'il a acquise. Ici, Son Honneur le Maire Jules Montour explique que le sens de la lettre envoyée par M. Jean-Guy Gamache voulait que le comité soit entièrement changé afin de mettre du sang nouveau dans cet organisme. M. Henri Guilbert, Echevin, est d'opinion qu'on devrait inviter M. Jean-Guy Gamache à un comité privé pour étudier la question du comité Commerce & Industrie. Au prochain comité privé, le greffier invitera donc M. Gamache.

Félicitations
André
Levasseur

M. l'Echevin Gaston Cormier profite de la circonstance pour offrir des félicitations à M. André Levasseur qui vient d'être nommé président du comité des loisirs Jean XXIII. M. Cormier explique au Conseil qu'auparavant, deux comités des loisirs opéraient dans Ste-Marguerite et que dernièrement, une assemblée conjointe des deux secteurs a été tenue et à cette occasion, il y eut fusionnement des deux comités et M. André Levasseur en a été nommé président.

Félicitations
P.E. St-Arnault
(526-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que des félicitations soient offertes à M. P. Elzéar St-Arnault, pour le beau travail qu'il a fait, afin de rétablir un solide comité des loisirs dans le secteur Ste-Catherine de Siemie.

ADOpte.

Octrois
aux loisirs

M. Gaston Cormier donne un rapport du voyage qu'il a effectué au Ministère de l'Education à Québec en vue d'obtenir des octrois pour la Commission des Loisirs. M. Cormier explique que le salaire payé au personnel qualifié sera remboursé partiellement par le Ministère de l'Education. Ici, M. Cormier précise cependant que les octrois que le gouvernement donne, sont basés sur la part que fait la municipalité au point de vue loisirs.

M. Gaston Cormier, Echevin, a appris de la part d'un fonctionnaire au Ministère de l'Education qu'actuellement, il n'y a que six (6) villes dans toute la province de Québec qui donne moins que Trois-Rivières-Ouest pour les loisirs. La moyenne que les villes donnent aux loisirs se situe entre \$4.00 et \$5.00 par tête de population. M. Cormier précise qu'il ne veut pas faire de peur aux membres du Conseil mais que graduellement, il faudra que les autorités obtiennent ce chiffre de la moyenne de la province.

Carnaval

Concernant le carnaval, M. Cormier dit qu'il s'agit là surtout d'un dialogue car les activités du carnaval font que les jeunes peuvent se rencontrer et mieux se connaître; tant qu'à la finance du carnaval, elle retourne intégralement aux jeunes.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire.

[Signature] Greffier.

1937

Le 12 décembre 1966.

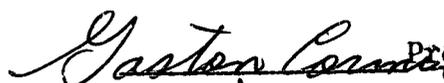
Assemblée des électeurs propriétaires du secteur Bellevue, tenue à 7.00 hres P.M., le 12 décembre 1966, sous la présidence de M. Gaston Cormier, Echevin. M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

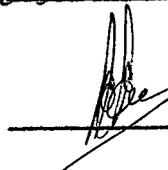
Cette assemblée est tenue pour recevoir les approbations nécessaires concernant le règlement No 109-Z établissant le zonage au secteur Bellevue.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 109-Z, de l'avis public de convocation des contribuables et de l'avis de publication de l'avis public.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté entre 7.00 et 8.00 hres P.M., pour demander que ledit règlement No 109-Z ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 8.00 hres P.M., le président de l'assemblée, en l'occurrence l'Echevin Gaston Cormier, déclare le règlement No 109-Z, adopté par les électeurs.

Président.

Secrétaire.

SERMENT D'OFFICE

Je, Marc Tessier, Trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma connaissance.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!


Marc Tessier, C.A.,
Trésorier.

ASSERMENTE devant moi,
Ce 20 ième jour de décembre 1966.

Jules Montour, Maire.

Le 19 décembre 1966.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 décembre 1966, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins P. Elzéar St-Arnauld, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob. M. Gaston Cormier a pris place à la table des délibérations à 10.05 hres P.M.

Étaient aussi présents à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Administrateur et Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Minutes
(527-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que les procès-verbaux de l'assemblée du 5 décembre et de l'assemblée des électeurs du 12 décembre, concernant le règlement No 109-Z, soient et sont approuvés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 17 décembre 1966; cependant, les modifications suivantes devront être effectuées: à la désignation paginale 1932, 1er paragraphe, 4ième ligne, la locution "pro-tempore" doit être rayée et il sera ajouté à la fin du dernier mot de ce même paragraphe: "Pour la période et à compter du 1er février 1967, \$10,000. annuellement au titre à être décidé à ce moment.

ADOpte.

Rôle révisé

Les évaluateurs municipaux, MM. Jean-Jacques Lacroix, Alcide Lamy et Arthur Drouin, viennent faire rapport au Conseil Municipal de la révision du rôle devant servir pour l'exercice financier 1967. Six (6) plaintes sont parvenues aux autorités dans le délai prescrit. Le greffier de la ville avait donné avis public du dépôt du rôle révisé en date du 17 novembre 1966 et suivant la loi, les plaintes écrites concernant ce rôle devaient parvenir aux autorités dans les 30 jours suivant ce dépôt.

Plaintes

Henri Gélinas

M. Henri Gélinas, propriétaire des subdivisions 2 et 3 du lot originaire 32, se plaint que sur son contrat d'achat des dits terrains il est fait mention de grandeurs de 200' X 100' et qu'il est évalué pour des terrains de 200' X 120'. M. Jean-Jacques Lacroix, Président des évaluateurs, explique qu'il a pris connaissance du contrat et qu'il y est dit un terrain de 200' X 100' plus ou moins et que par la suite, ces terrains ont été cadastrés avec l'assentiment des propriétaires. Or, suivant le livre de renvoi officiel, les terrains de M. Gélinas ont effectivement 200' X 120'. Les évaluateurs suggèrent de s'en tenir au livre de renvoi et de n'apporter aucune modification à l'évaluation de M. Henri Gélinas.

Antonio
Bellemare

M. Antonio Bellemare se plaint à l'effet que sa terre à bois sur les lots P-106 et P-107 a été partiellement bûchée et de ce fait, devrait avoir une diminution d'évaluation. Sur cette plainte, M. Jean-Jacques Lacroix dit que ceci comporte une modification de taux et que la chose devrait être étudiée au grand rôle et que pour le moment, il est d'avis que l'évaluation de ces terrains doit rester telle qu'inscrite au rôle.

Albert
Proulx

M. Albert Proulx se plaint à l'effet qu'il a vendu une partie de sa propriété sur le P-25 et qu'il est encore évalué pour cette partie. Sur cette plainte, M. Jean-Jacques Lacroix dit que le partage a été effectué l'an passé et que l'inscription n'est donc

Le 19 décembre 1966.

pas faite en double. Il n'y a donc aucune modification à apporter à M. Albert Proulx.

Aurèle
Lefebvre

M. Aurèle Lefebvre, par l'entremise de M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, avise les autorités qu'un chalet étant sa propriété se situant sur le lot P-59, a été incendié après le dépôt du rôle révisé. Les évaluateurs municipaux ont constaté les faits et suggèrent une réduction d'évaluation de \$859.00, soit l'évaluation portée au rôle pour la bâtisse incendiée.

Gustave
Dufresne

M. Gustave Dufresne se plaint à l'effet qu'au cours de l'année 1966, il a vendu une partie de sa propriété située sur le lot P-161 à M. Nelson Gosselin et que par erreur, toute la propriété a été transférée à ce dernier M. Gosselin. M. Lacroix explique que la mutation concernant cette propriété n'est pas claire et qu'il a dû se rendre au bureau d'enregistrement constater les actes. A la suite de ces recherches, les évaluateurs municipaux conviennent que l'évaluation de M. Nelson Gosselin sur le lot P-161 devrait être réduite à \$7,100.00 et qu'une nouvelle inscription devrait être effectuée au nom de M. Gustave Dufresne pour une propriété sur le lot P-161 pour une valeur de \$1,700.00.

Michel
Nassif

M. Michel Nassif se plaint que le terrain portant le No 15-255, porté au rôle d'évaluation pour une valeur de \$2,450.00 constitue une évaluation trop élevée. M. Lacroix explique que dans ce cas, il s'agit d'une modification de taux et que ces modifications peuvent être apportées au grand rôle. Considération de ce cas sera donc faite au prochain grand rôle.

Homologation
(528-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. P. Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le rôle d'évaluation révisé pour 1967 soit et est homologué tel que préparé par les évaluateurs et déposé en date du 17 novembre 1966, en établissant une réduction de \$850.00, suivant la déclaration d'incendie faite par M. Aurèle Lefebvre. La valeur imposable s'établit à \$17,732,142 et la valeur non-imposable, à \$6,319,431.00, faisant une évaluation totale de \$24,051,572.00.

ADOPTÉ.

A la suite de l'homologation du rôle, M. Jean-Jacques Lacroix, Président des évaluateurs municipaux, remercie le Conseil pour l'entière collaboration qu'ils ont reçue et l'entière confiance qui leur est faite. M. Lacroix remercie aussi la population de Trois-Rivières-Ouest pour la collaboration apportée.

Pro-Maire
(529-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que M. l'Echevin Jacques Dugré soit et est nommé pro-maire pour le prochain terme de trois mois.

ADOPTÉ.

Faisant suite à cette nomination, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie le pro-maire sortant de charge, M. Henri Guilbert et félicite M. Dugré de sa nomination.

Le 19 décembre 1966.

Règlement No
102-N-2
(530-66)

PROPOSE par M. Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 102-N-2 concernant un système d'alarmes reliant les établissements commerciaux au quartier général de la Sûreté Municipale, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Convention
Alarmes
(531-66)

PROPOSE par M. Paul Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention entre Dominion Electric Protection Co. et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'établissement d'un tableau récepteur d'alarmes au quartier général de la Sûreté Municipale, le tout suivant le règlement No 102-N-2.

ADOPTE.

Mutations
(532-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les mutations du mois de novembre 1966 soient et sont adoptées pour inscription au livre de la ville, tel que soumis par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Salaires
(533-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que les salaires suivants soient et sont approuvés pour paiement, durant l'année 1967:

Mme Lucille Girard,	65.00 par semaine.
Pierre Chainé,	50.00 par semaine.
Rita Gagnon,	50.00 par semaine.
Roland Lottinville,	134.61 par semaine plus \$28.84 en rémunération de dépenses.
Jean-Marie Gouin,	120.38 par semaine plus \$38.46 en rémunération de dépenses.
René Bourassa,	90.00 par semaine plus \$10.00 en rémunération de dépenses.
Bernard Desjardins,	144.22 par semaine plus \$5.00 en rémunération de dépenses.
Léo-Paul Désilets,	95.00 par semaine.
Robert Lamy,	90.00 par semaine.
André St-Hilaire,	80.00 par semaine.
Pierre Harnois,	80.00 par semaine.
Bertrand Gilbert,	100.00 par semaine plus \$26.15 en rémunération de dépenses.
Gilles Gagnon,	115.00 par semaine.
Gustave Dufresne,	65.00 par semaine plus \$25.00 en rémunération de dépenses.

Le 19 décembre 1966.

André Dubord,	60.00 par semaine.
Roger Champagne,	60.00 par semaine.
Conrad Dugré,	25.00 par semaine.
Jean-Paul Vigneault,	25.00 par semaine.

De plus, les journaliers seront rétribués au taux horaire de \$1.60 l'heure.

ADOPTE.

Avis de
motion
travaux
d'hiver

Le greffier de la ville avise les membres du Conseil qu'il est question que le contracteur à qui les travaux ont été confiés pour la confection d'égoûts et des rues dans la section "B", 2ième secteur, Terrasse Duvernay, serait prêt à effectuer les travaux cet hiver. A cet égard, l'ingénieur de la ville a soumis au contracteur un questionnaire afin que le formulaire du Ministère des Affaires Municipales puisse être rempli pour obtenir les subventions des travaux d'hiver. Le greffier explique en plus qu'il a contacté le Ministère des Affaires Municipales à savoir si ces travaux pourraient être subventionnés et la réponse a été donnée de faire toutes les procédures nécessaires et que le cas sera étudié sur réception des documents.

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'hiver à la partie "B" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.

Subvention
Montclair
(534-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No 32, préparé en date du 9 décembre 1966 par M. Ernest L. Duplessis, A.G., pour le compte de Motel Montclair Inc et montrant plus précisément la subdivision No 9 du dit lot 32, soit et est adopté, tel que soumis.

ADOPTE.

Subdivision
Aubry
(535-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No 157 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., en date du 13 décembre 1966, pour le compte de la succession Donat Aubry et montrant plus précisément les subdivisions 16 à 29 inclusivement du dit lot No 157, soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Inspecteur
de Construction

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il serait dans l'ordre que M. Bertrand Gilbert soit nommé Inspecteur de Construction. Son Honneur le Maire Jules Montour dit que de fait, M. Gilbert agit comme Inspecteur de Construction mais n'a jamais été officiellement nommé par résolution du Conseil à cette charge.

Le 19 décembre 1966.

(536-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Bertrand Gilbert soit et est nommé officiellement Inspecteur de Construction pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Inspecteur
Taxe D'Affaires

Son Honneur le Maire Jules Montour dit qu'il serait aussi dans l'ordre de nommer officiellement M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires afin de donner à ce fonctionnaire plus d'autorité dans ses fonctions.

(537-66)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que M. Pierre Chainé soit et est nommé officiellement Inspecteur de la Taxe d'Affaires pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Assistant-
Inspecteur
de Construction

Son Honneur le Maire explique qu'il serait dans l'ordre de nommer un assistant-inspecteur de construction afin de permettre une continuité dans le travail accompli par l'Inspecteur M. Bertrand Gilbert. Dans le moment, personne n'est nommé pour remplacer l'inspecteur de construction à l'occasion de ses vacances annuelles ou lorsqu'il y a absence pour toute autre raison.

(538-66)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. René Bourassa, T.D., soit et est nommé Assistant-Inspecteur de Construction; cependant, cette nomination n'affecte aucunement la fonction de M. Bourassa à titre de dessinateur de la ville.

ADOPTE.

Puits No 4

Son Honneur le Maire Jules Montour avise les membres du Conseil que M. R.J. Levesque, Puisatier, invite les membres du Conseil à se rendre, mardi après-midi le 20 décembre sur les lieux du forage du puits No 4, afin de constater les résultats obtenus dans la confection de ce puits. Son Honneur le Maire explique que le puits a une capacité de 800,000 gallons par jour avec une capacité de 1,000,000 de gallons par jour. Son Honneur le Maire invite les membres du Conseil et les journalistes à se rendre à cette invitation.

Vacances
(539-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à M. Bernard Desjardins, Directeur, la rémunération d'une semaine pour vacances annuelles; que le trésorier soit aussi autorisé à verser à M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, la rémunération de trois semaines de salaires pour vacances annuelles.

ADOPTE.

Le 19 décembre 1966.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire explique que des avertissements ont été donnés afin que les vacances annuelles soient prises. Il est précisé qu'il n'y a aucune raison que du côté de la Sûreté les employés ne puissent prendre leurs vacances annuelles. Concernant le greffier, Son Honneur le Maire explique que le cas est un peu exceptionnel, considérant la maladie de M. Roland Desaulniers et ensuite son départ. Cinq semaines de vacances étaient encore dues au greffier; cependant, celui-ci désire conserver deux semaines dans le but de les prendre au cours de l'hiver, dès que M. Tessier sera initié à son travail.

Avis de
motion
élections
le dimanche

Le greffier de la ville explique que si le Conseil désire établir les élections le premier dimanche de novembre, les procédures doivent être prises dans le plus bref délai car suivant l'article 173 de la Loi des Cités & Villes, un tel règlement doit être approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil et publié dans la gazette officielle au moins six mois avant la date de l'élection générale.

M. l'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant que l'élection générale du maire et des échevins pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest aura lieu le premier dimanche de novembre, tous les trois (3) ans; le tout en vertu de l'article 173 de la Loi des Cités & Villes.

Boni de
Noel
(540-66)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à tous les employés permanents de la Ville, la somme de \$10.00 comme boni de Noel.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire explique qu'il est d'usage dans les entreprises privées de faire des cadeaux aux employés; la Ville de Trois-Rivières-Ouest a donc décidé de donner comme cadeau un boni à tous ses employés réguliers à l'occasion des fêtes.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que la Chambre de Commerce de Trois-Rivières a préparé un mémoire à être présenté à l'Honorable Fernand Lafontaine, Ingénieur, Ministre de la Voirie, au sujet des projets routiers pour la région de Trois-Rivières. Il est question que les trois conseils de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest appuient ce mémoire; il sera aussi demandé aux trois Chambres de Commerce locales et Chambres de Commerce des Jeunes, d'appuyer ce mémoire.

(541-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le mémoire à être présenté à l'Honorable Fernand Lafontaine, Ingénieur, Ministre de la Voirie, concernant les projets routiers de la région trifluvienne; ce mémoire traite plus précisément de quatre (4) sujets principaux, savoir:

1.- Voie d'accès au pont sur le fleuve, rue Bellefeuille.

Le 19 décembre 1966.

- 2.- Construction d'un 2ième pont sur la Rivière St-Maurice.
- 3.- Construction de la route Transquébécoise, tronçon Trois-Rivières-Shawinigan.
- 4.- Construction de l'autoroute sur la Rive Nord.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, soit et est nommé agent officiel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans l'affaire de la faillite de Jean-Claude Dumais, dans le but de protéger la ou les créances privilégiées étant dues à la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest en cette affaire.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Marc Tessier, C.A., Trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit et est autorisé à signer les effets de commerce de cette ville avec Son Honneur le Maire Jules Montour.

ADOPTÉ.

La maison Thomas Bellemare & Fils Ltée produit aux autorités copie des polices d'assurance-responsabilités concernant les véhicules devant servir à l'entretien des chemins d'hiver dans notre ville.

Assurance-responsabilités

Rue Bellefeuille

L'Honorable Yves Gabias accuse réception de notre lettre du 9 décembre ainsi que de la résolution adressée au Ministre de la Voirie concernant l'ouverture de la rue Bellefeuille. Le Secrétaire de la Province dit que en temps opportun, il verra à nous être utile dans la mesure du possible.

Approbation
Règlement
No 177-D-1

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale approuvent, en date du 12 décembre 1966, le règlement d'emprunt No 177-D-1 pour un montant de \$44,800.00. Ce règlement a pour but l'achat de l'immeuble Technical Plastics dans un but de location.

Réclamations

MM. Fernand Proulx et Denis Rivard, tous deux propriétaires d'immeubles sur la rue Gagnon, produisent un avis de réclamation pour dommages causés à leur propriété par la Compagnie Miron Ltée en regard des travaux de confection du système d'égoûts; le tout a été soumis aux assureurs de la ville.

Procès Puits
No 4

Me Robert-Louis Guoin, Avocat, Aviseur de la Ville, fait parvenir aux autorités une copie des deux jugements rendus par l'Honorable Jean-Louis Marchand de la Cour Supérieure concernant premièrement une injonction intentée par M. Jean-Louis Giroux contre la Ville de Trois-Rivières-Ouest en ce qui regarde la confection du puits artésien et deuxièmement une action en dommages au montant de \$1,050. intentée par le même Jean-Louis Giroux à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Les deux jugements de

Le 19 décembre 1966.

l'Honorable Jean-Louis Marchand sont en la faveur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Arrérages
Miron

En date du 9 décembre 1966, la maison Miron Ltée, par courrier recommandé, demande d'accepter d'ici le 15 décembre, de payer 7% d'intérêt sur les arrérages dûs en regard des travaux de la phase No 1 du collecteur général. Le greffier de la ville explique aux membres du Conseil que le délai accordé ne lui permettait pas d'attendre l'assemblée du Conseil. Il a consulté Son Honneur le Maire Jules Montour et comme le Conseil semblait être d'accord lors du dernier comité privé pour le prix de ces intérêts, le greffier a fait parvenir à la Compagnie Miron Ltée une lettre par laquelle la ville accepte de payer l'intérêt demandé.

Transport
Henri
Bolduc

La Régie des Transports du Québec fait parvenir aux autorités un avis concernant une demande d'autorisation produite par M. Henri Bolduc de Shawinigan-Sud, pour transporter par véhicule des fleurs et des voyageurs à l'occasion de baptêmes, mariages et funérailles, de Shawinigan-Sud ou des municipalités comprises dans un rayon de 15 milles de cette ville. Comme Trois-Rivières-Ouest n'est pas comprise dans ce rayon, le statu quo est gardé.

Assureurs
de la ville

Les assureurs de la ville avisent les autorités que leur corporation a changé de nom de P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc à celui de Lajoie, Deshaies, Caron Inc.

Arrivée de
M. Gaston
Cormier

Il est 10.05 hres P.M. et nous constatons l'arrivée de M. Gaston Cormier, Echevin, à la table des délibérations. M. Cormier a été retenu à son travail.

Ligue
Terrasse
Duvernay
Re: approche
du Pont

La Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc fait parvenir aux autorités une copie de la lettre produite par ladite ligue dans la rubrique "Son de Cloche", du journal local Le Nouvelliste. Dans cette lettre, la Ligue de la Terrasse Duvernay Inc invite fortement les autorités gouvernementales à confirmer ou à infirmer la nouvelle à l'effet que le pont de Trois-Rivières se verrait privé de voie d'approche pour une période indéterminée.

Cours d'eau
Ste-Marguerite

L'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province et Député de Trois-Rivières, fait suite aux représentations qui ont été faites en faveur de notre ville, relativement aux travaux nécessités pour l'égouttement du cours d'eau Ste-Marguerite et ses branches. Le Secrétaire de la Province produit une photocopie d'une lettre que lui a adressée*le l'Agriculture et de la Colonisation par laquelle les autorités de ce Ministère expliquent qu'il faut de toute nécessité attendre que le projet de l'Office des Autoroutes soit complété avant d'établir de façon définitive le projet d'amélioration du cours d'eau Ste-Marguerite.

* le Ministère

Commissariat
des incendies
Octroi

L'Honorable Yves Gabias avise les autorités qu'il communique immédiatement avec les autorités supérieures du Ministère des Affaires Municipales concernant notre demande d'octroi en regard de la construction de la caserne d'incendies.

Réclamation
Léonard
Beaulieu

Allen & Hayes Inc nous avisent que la réclamation de M. Léonard Beaulieu pour dommages causés à son automobile sur les terrains de l'Hôtel de Ville a été honorée par les assureurs de la ville pour un montant de \$50.00.

Le 19 décembre 1966.

Remblai
rue Gagnon

En date du 3 décembre 1966, par courrier recommandé, la Compagnie Miron Ltée avise les autorités que cette compagnie ne peut être tenue responsable pour les dommages susceptibles de survenir à la suite du remblai de la rue Gagnon, avec le matériel d'excavation. Cette compagnie estime que la quantité de sable demandée à cet endroit est nettement insuffisante pour parer aux dégâts d'affaissement de la rue.

Rue Dufresne

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie du contrat intervenu entre Terrasse Duvernay et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, contrat par lequel Terrasse Duvernay cède à la ville les lots 161-200-1 et 160-362 nécessaires pour le prolongement de la rue Dufresne vers la rue Anjou.

Terrain
Mich-O-Tomobiles

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie du contrat par lequel la Ville de Trois-Rivières-Ouest vend à Mich-O-Tomobiles le lot No 9-2, vente autorisée par résolution du Conseil le 15 août 1966.

Réclamation
Albertino
Hubert

Me Pierre Trudel, Avocat, a fait produire au greffier de la ville, par l'huissier de la Cour Supérieure, un préavis de réclamation au nom de M. Albertino Hubert, pour dommages matériels subis à l'automobile du dit M. Hubert. Cette réclamation a déjà été produite aux assureurs de la ville.

Zone U-18

La maison Soudre & Latté, Urbanistes, fait suite à la lettre adressée par le greffier, par laquelle une demande était faite pour changer la destination de la zone U-18 en zone résidentielle qu'elle était pour comprendre une zone commerciale et résidentielle. Les urbanistes ne sont pas d'accord pour ce changement en disant que la rue Ste-Marguerite devrait rester autant que possible dans son entier purement résidentielle. Cette demande avait été faite par le greffier sur représentation de l'Echevin Eddy Charpentier.

Sympathies
Arthur
Matteau

M. Marcel Lambert, Directeur Général de l'Union des Municipalités du Québec, avise les autorités du décès de l'épouse de M. Arthur Matteau, Conseiller en Relations Patronales Ouvrières pour l'Union des Municipalités.

(544-66)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à M. Arthur Matteau, Conseiller en Relations Patronales Ouvrières de l'Union des Municipalités, les plus sincères sympathies à l'occasion du décès de l'épouse de Monsieur Matteau.

ADOPTE.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Houle Maire.

[Signature] Greffier.

Le 3 janvier 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 janvier 1967 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations MM. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier, Réal Fleury, Greffier de la Ville, Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté.

Minutes
(1-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 1966 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 30 décembre 1966.

ADOPTE.

Liste de
comptes
No 77-C
(2-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la liste de comptes No 77-C comportant des dépenses au montant de \$190,062.31 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Emprunt
temporaire
(3-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à emprunter temporairement à la Banque Provinciale du Canada la somme de \$100,000. en attendant la perception des taxes; que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier, soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet dès que l'approbation aura été donnée.

ADOPTE.

Règlement
No 155-N-1
(4-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le règlement No 155-N-1 fixant l'élection générale le dimanche, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que ce règlement soit soumis à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour approbation et qu'il soit publié dans la Gazette Officielle, suivant les prescriptions de l'article 173 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

Le 3 janvier 1967.

Délai à
Miron
(5-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce à exercer et ce jusqu'au 1er avril 1967, ses recours en dommages contre la Cie Miron Ltée basés sur l'article I, paragraphe C du marché intervenu entre ladite compagnie Miron Ltée et la Ville de Trois-Rivières-Ouest le 1er février 1966 et où il est prévu qu'un montant de \$200. pourra être exigé à titre de dommages liquidés pour chaque jour de retard après la date prévue pour l'achèvement substantiel des travaux, le tout sans préjudice et sans * admission de responsabilité de la part de la ville, cette renonciation cependant devenue nulle et sans effet et pouvant faire l'objet d'une demande reconventionnelle au cas où des procédures judiciaires seraient intentées par la Cie Miron Ltée contre la Ville de Trois-Rivières-Ouest en regard de ces travaux.

* aucune

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que les répartitions et taxes spéciales suivantes soient et sont adoptées pour inscription au livre de perception pour l'année 1967:

89-89-A et 89-N	Ste-Catherine de Sienne	.5742/\$100. eval.
63-N-2	Lacerte	.1551/ 100/pi. car.
169	Garceau	.7702/pi. lin.
73-B	Beaudry	.16155/pi. lin.
100 101-N	Centre Laurentien	.540676/100 pi. car.
101	Centre d'Achats	Total
78	Demontigny	.9689/100. eval.
128	Demontigny & Bellevue	1.8577/100 eval. terrains
109 109-A	Bellevue	1.023/100 pi. car.
88-N	Quadrex Val-Mauricie & Pratte	.18375/100 pi. car.
88-A	Val-Mauricie	.37125/pi. car.
78-A & 78-N	Mauriac	1.287/100 pi. car.
154-N	Girard	.5881/100 eval.
168	"	.5899/100 eval.
97	Delorimier	1.0038/100 pi. car.
107-A & B	Terr. Duvernay 1er S.	.43006/100. eval.
107 C & D	"	.45003/100 pi. car.
112-N	Joliet	.372/100 pi. car.
137-N 1 & 2	Terr. Duvernay 2e S.	2.2897/100 pi. car.
152-N-1	Belmont	.6874/100 pi. car.
148-N-1	Boischatel	.38725/100 pi. car.
77-B	Beilemare, Duval Bourassa, Matton	1.36825/100 pi. car.
180	Doucet & Du Fleuve Terr. Duvernay 2e S.B.	1.80315/100 pi. car.

LUMIERES

Notre-Dame		.034845/100. eval.
Pothier		.227/100. eval.
Roberge		.08265/100. eval.
Guay & Joly		.1147/100. eval.
Nicol		.0595/100. eval.
Caisse Populaire	16.96	Total
Centre d'Achats	478.06	Total
Commission Scolaire	165.36	Total

Répartitions
& taxes spé-
ciales
(5-67)

Le 3 janvier 1967.

Beaudry		.05933/pi. lin.
Lacerte		.06429/100 pi. car.
Duval-Bellemare		.09045/100 pi. car.
Bourassa		.2156/100. eval.
Delorimier		.1801/100. pi. car.
Gélinas		.1115/100. pi. car.
Val-Mauricie		.16051/100. eval.
Quadrex		.2176/100. pi. car.
Ste-Marguerite		.07001/100 eval.
Boul. St-Jean		.1088/100 eval.
T. Duvernay 1er secteur		.13542/100 eval.
T. Duvernay 2e secteur		.07126/100 pi. car.
Boischatel		.0358/100 pi. car.
Dominicains, De Sienne		.084845/pi. lin.
Matton-Doucet		.07144/pi. lin.
Carillon		.11352/pi. lin.
Bettez-Gagnon		.072668/pi. lin.
Pères Dominicains	65.53	Total

CHEMINS Carillon .3114/pi. lin.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir installer 4 lampes de rues de 4,000 lumens à Place Belmont, suivant le plan No 31-A-199 en omettant pour le moment la lampe localisée face aux lots 15-326 et 15-327.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le règlement No 152-N-3 établissant la répartition pour le coût de l'éclairage des rues à Place Belmont, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le règlement No 180-A concernant le programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités 1966-1967 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Lumières
Belmont
(7-67)

Règlement
No 152-N-3
Eclairage
Belmont
(8-67)

Règlement
No 180-A
Travaux
d'hiver
(9-67)

Etats généraux

En date du 14 décembre 1966, sous la signature de M. Laurent Larroche, Secrétaire, le comité des loisirs de Ste-Catherine de Sienne demande aux autorités une compensation au montant de \$100.00 pour défrayer le coût de la réparation des bandes de la patinoire de Ste-Catherine de Sienne. Son Honneur le Maire explique que ces

Le 3 janvier 1967.

bandes ont servi comme trottoir en attendant que les travaux d'aménagement du terrain de l'Hôtel de Ville soient complétés. Le maire ajoute que les bandes ont de plus été transportées à une couple de reprises et ceci a eu pour effet de les endommager.

(19-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser au comité des loisirs de Ste-Catherine de Sienna la somme de \$100.00 en compensation pour les dommages causés aux bandes de la patinoire ayant servi à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ.

A la suite de cette résolution, M. l'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault remercie le proposeur et le secondeur de la diligence apportée à la demande du comité des loisirs de Ste-Catherine de Sienna dont il fait partie.

Remerciements
Jacques Levasseur

En date du 19 décembre 1966, M. Jacques Levasseur, Président de la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc fait parvenir aux autorités des remerciements pour la marque de témoignage manifesté lors de sa nomination comme président de ladite ligue.

Yves Gabias
Taxe de
vente

En date du 21 décembre 1966, le Secrétaire de la Province, Me Yves Gabias, accuse réception de la lettre qui lui a été adressée le 19 décembre concernant la perception de la taxe de vente pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le Secrétaire de la Province dit qu'il a apporté sa meilleure attention à cette affaire et qu'il verra à nous être utile le plus possible en temps opportun.

Remerciements
Club Kiwanis

En date du 20 décembre 1966, sous la signature de M. Jean Girouard, Avocat, le Club Kiwanis Trois-Rivières remercie les autorités municipales pour la généreuse souscription au montant de \$25.00, offerte à ce club.

Réclamation
Wellie
St-Louis

En date du 23 décembre 1966, M. Wellie St-Louis, propriétaire d'un immeuble situé à 511 rue Lacerte, produit une réclamation au montant de \$28.00 pour refoulement d'égoûts produit le 9 décembre 1966. Le tout a été soumis aux assureurs de la ville.

A la suite de la lecture de cette lettre, Son Honneur le Maire avise les membres du Conseil qu'il a demandé au greffier de la ville d'essayer d'obtenir de d'autres villes des règlements concernant les clapets de sûreté pour les égoûts. Le greffier a déjà reçu un de ces règlements devant lui servir de base pour composer un règlement pour notre ville.

Commission
des Loisirs

La Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc., sous la signature du secrétaire-trésorier, M. Réal Fleury, manifeste le désir que toute subvention et toute demande ayant trait aux loisirs soient d'abord soumises à la Commission des Loisirs. Son Honneur le Maire explique que le président de la Commission, M. Claude Masson, lui a rendu visite accompagné de l'éducateur physique, M. Yves Lafrenière, à ce sujet. Le maire dit qu'il est dans l'ordre que la Commission des Loisirs soit saisie de toutes les demandes concernant les loisirs et il demande qu'une résolution soit passée pour bien établir ce fait.

Le 3 janvier 1967.

(11-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Qu'à l'avenir, toute demande ayant trait aux loisirs, soit d'abord soumise à la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc pour étude préalable.

ADOPTE.

Emprunt
temporaire
règlement
No 177-D-1

En date du 28 décembre 1966, la Commission Municipale de Québec a approuvé l'emprunt temporaire au montant de \$38,950. à être contracté par notre ville en attendant le produit de la vente des obligations à être émises sous l'autorité du règlement No 177-D-1.

Remerciements
Ed. Dupont

En date du 28 décembre 1966, Mlle Edouardina Dupont fait parvenir des remerciements pour la résolution de félicitations et de bons voeux, adoptée par le Conseil Municipal à l'occasion de sa nomination comme membre du Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion.

Octroi
Société
St-Jean Bap-
tiste

En date du 28 décembre 1966, sous la signature de M. Alphonse Proulx, Président, le comité de la fête nationale demande de bien vouloir prévoir lors de la préparation du budget 1967 une souscription au comité de la fête nationale. La lettre est classée pour références futures.

Logexpo

En date du 21 décembre 1966, l'Union des Municipalités de la Province de Québec fait parvenir aux autorités la documentation sur le travail accompli par la Ville de Québec en regard de leur comité de Logexpo. Le tout est considéré comme lu.

Arthur
Matteau

La famille Arthur Matteau fait parvenir des remerciements pour sympathies offertes lors du décès de Dame Gilberte Gareau-Matteau.

Acte de
bravoure
André
St-Hilaire
(12-67)

En date du 30 décembre 1966, M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté Municipale, fait parvenir aux autorités un rapport concernant un acte de bravoure produit par l'agent André St-Hilaire. Cette action s'est produite le 22 décembre 1966 à 2.20 hres A.M. A cette date, l'agent André St-Hilaire, matricule # 4, eut connaissance d'un accident face aux travaux du pont, où un véhicule hors de contrôle sectionna un poteau et prit feu immédiatement. Le conducteur du véhicule, M. Guy Desroberts, qui voyageait seul, ne pouvant ouvrir les portes de son véhicule qui étaient coincées, a réussi à briser la vitre de la porte avant gauche mais en raison de sa corpulence, il était dans l'impossibilité de sortir du véhicule en flammes. Après avoir vainement aidé M. Desroberts, l'agent St-Hilaire, d'un coup de poing, cassa la vitre arrière gauche du véhicule, ce qui produisit une ouverture suffisamment grande pour lui permettre de retirer M. Desroberts de sa fâcheuse position et le véhicule fut entièrement consumé. Le Directeur de la Sûreté dit que dans les circonstances, l'agent St-Hilaire fit preuve d'un grand sang-froid et de beaucoup de courage et c'est uniquement grâce à lui si un malheureux n'a pas brûlé vif dans son véhicule. Le Directeur de la Sûreté Municipale se fait un devoir de souligner ce fait aux autorités municipales et félicite chaleureusement ce policier.

Le 3 janvier 1967.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre et il est offert à l'agent André St-Hilaire, de chaleureuses félicitations pour avoir fait preuve d'un grand sang-froid et de beaucoup de courage en portant secours à M. Guy Desroberts dans la nuit du 22 décembre 1966, action qui a eu pour effet d'épargner à M. Guy Desroberts une mort horrible.

ADOPTÉ.

A la suite de cette résolution, le Directeur de la Sûreté remercie le Conseil des félicitations offertes à l'agent St-Hilaire.

M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté donne les grandes lignes de son rapport annuel contenu dans 24 pages. Tous les membres du Conseil ont en mains une copie de ce rapport pour étude et le greffier versera une copie aux archives de la ville. A la suite de ce rapport, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie le Directeur Desjardins pour son rapport complet qui servira à obtenir de très bonnes références.

M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, fait lecture du rapport annuel 1966 pour le département technique. Ce rapport donne un résumé des différents travaux qui furent exécutés au cours de l'année 1966 et qui ont débuté au cours de la même année mais qui se termineront en 1967. Dans le but de compléter ce rapport, l'ingénieur fait mention des projets qui sont susceptibles d'être réalisés en 1967 et dont le département technique aura à préparer les plans et devis et à faire la surveillance des travaux. Son Honneur le Maire Jules Montour remercie l'ingénieur municipal et fait mention que le service technique va certainement avoir encore beaucoup de pain sur la planche pour 1967.

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, étant absent en raison de mortalité dans sa parenté, la lecture du rapport annuel de la construction ainsi que le rapport du même département pour le mois de décembre 1966, sont remis à une prochaine assemblée.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe le plan montrant le projet d'aménagement sur une partie des lots 145 à 147 et 149 à 159 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, territoire appelé Terrasse De La Montagne, plan préparé par la firme d'urbanistes Soudre & Latté et portant le numéro 1448-A-1 et daté du 4 janvier 1966 et révisé le 20 mars 1966, de nouveau révisé le 29 septembre 1966 et révisé une dernière fois le 10 novembre 1966. Que copie de cette résolution soit transmise à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

ADOPTÉ.

Quelques contribuables présents dans l'assistance demandent à discuter de la possibilité d'établissement d'abris temporaires dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Son Honneur le Maire Jules Montour dit que ce cas aurait dû être étudié en comité privé mais

Rapport
annuel
de la
SûretéRapport an-
nuel de
l'IngénieurRapport de
Construction
remisPlan Terrasse
De la Montagne
(13-67)Abris tempo-
raires

Le 3 janvier 1967.

au comité de ce soir, le temps a manqué. Concernant le cas de M. Lucien Florent demeurant à la Terrasse Duvernay, Son Honneur le Maire dit qu'il avait demandé à M. Couture et à M. Florent de contacter la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay afin d'avoir leur opinion sur l'installation possible de ces abris temporaires. M. Léandre Couture dit qu'il n'a pas pu rencontrer les membres de la Ligue en raison du temps des fêtes. Son Honneur le Maire Jules Montour demande s'il ne serait pas préférable de lever l'assemblée pour ensuite étudier la question en comité.

M. Gaston Cormier, Echevin, émet l'opinion qu'il serait préférable d'attendre un rapport de la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay, avant d'en étudier la question. L'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault s'informe à quelle distance de la rue l'abri temporaire de M. Lucien Florent est installé; la réponse de M. Florent est que son abri temporaire se trouve actuellement à 12 pieds de la rue.

M. l'Echevin Jacques Dugré, pour sa part, explique que le règlement de zonage du secteur Terrasse Duvernay est contrôlé par la Ligue des Propriétaires ou par les propriétaires eux-mêmes et que dans le moment, ce règlement de zonage ne permet pas ces sortes d'abris.

M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin, demande que le greffier écrive à la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay pour leur demander leur opinion et qu'en attendant la réponse de la Ligue, l'abri temporaire de M. Lucien Florent devrait être toléré.

M. Henri Guilbert, Echevin, pour sa part, dit que l'on tourne en rond en remettant le sujet en question; M. Guilbert dit que nous avons un règlement général qui doit être respecté. Sur ce, M. Jacques Dugré, Echevin, répond que dans d'autres secteurs de la ville, ces abris temporaires sont permis suivant certaines distances à respecter mais que dans le secteur Terrasse Duvernay, le règlement de zonage les prohibe.

M. l'Echevin Gaston Cormier dit qu'à une précédente assemblée, le Conseil a été d'opinion de garder le règlement concernant les abris temporaires tel qu'il est. "Pourquoi revenir avec la même question?", demande l'Echevin Guilbert.

M. Léandre Couture qui fabrique les abris temporaires dans son établissement de l'Avenue Jean XXIII dit qu'avec notre règlement son commerce est détruit. Sur ce, l'Echevin Guilbert répond à M. Couture que le règlement des abris temporaires de notre ville a été adopté avant l'arrivée de M. Couture et que lorsque celui-ci est venu s'établir à Trois-Rivières-Ouest, il devait se renseigner sur les règlements en force chez-nous. Concernant les autres villes qui acceptent ces abris temporaires à 5' de la ligne de rue, M. Guilbert dit que ces villes procèdent à l'enlèvement de la neige et que lorsque la Ville de Trois-Rivières-Ouest l'enlèvera, nous pourrons réétudier la question.

M. Lucien Florent dit qu'il n'est pas opposé à ce que la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay soit informée afin que tous se rendent compte ce qu'est un abri temporaire et quelle apparence il a.

M. Henri Guilbert, Echevin, dit que le règlement n'a pas été fait pour seulement quelques personnes mais pour le bien général de la ville.

Le 3 janvier 1967.

M. Jean-Guy Gamache s'informe auprès du Conseil à savoir si cette question a été soumise au comité d'urbanisme. Son Honneur le Maire dit que le comité d'urbanisme n'est pas en cause dans cette affaire et que cette question devrait être étudiée en comité du Conseil.

M. l'Echevin Henri Guilbert revient à la charge en disant qu'en acceptant ces abris temporaires en bordure des chemins, nous créons une injustice pour les propriétaires qui n'en ont pas. M. Guilbert précise sa pensée en disant que l'entrepreneur qui a l'entretien des chemins d'hiver va certainement causer des dommages à ces abris et qu'il va faire face à des réclamations qui vont avoir pour effet de faire hausser ces assurances et par ricochet, le coût du déneigement va subir une hausse qui sera payée par tous les propriétaires même ceux qui n'auront pas d'abris temporaires ce qui est une injustice, de l'avis de l'Echevin Guilbert. L'Echevin Henri Guilbert se dit donc contre tout amendement au règlement actuel.

M. l'Echevin Jacques Dugré explique de nouveau la question du règlement de zonage du secteur Terrasse Duvernay en disant que ce règlement n'accepte pas d'autres choses que les habitations unifamiliales et les garages privés; les abris temporaires sont donc prohibés. M. Henri Guilbert, Echevin, dit que la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay comprend des gens qui ne sont pas gênés et qu'ils ne sont pas encore venus dire au Conseil qu'ils voulaient de ces abris temporaires. M. Jacques Dugré dit qu'il serait bon de savoir si la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay est favorable à l'érection d'abris temporaires dans son secteur.

M. l'Echevin Henri Guilbert dit que lorsque le Conseil a fait le règlement des abris temporaires, il y avait nécessité d'adopter tel règlement. Le but de ce règlement était d'empêcher l'érection de toutes sortes d'abris temporaires faits avec de la toile de moulins à papier ou de toutes sortes de produits disgracieux. M. Guilbert termine en disant que le règlement sert encore à quelque chose car nous avons le contrôle sur l'érection de ces abris temporaires.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Huot Maire.

[Signature] Greffier.

Le 16 janvier 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 janvier 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette séance, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier et Gaston Cormier. M. Paul Jacob, Echevin, explique son absence, étant retenu à l'extérieur pour ses affaires personnelles.

Etaient aussi présents à la table des délibérations, MM. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier et Réal Fleury, Greffier.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 3 janvier 1967 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 13 janvier 1967.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que la liste de comptes No 78-C comportant des dépenses pour un montant total de \$ 399,910.12, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit et est autorisé à assister au Congrès des Ingénieurs et de l'Association des Techniques de l'Eau du 12 au 15 février, les dépenses inhérentes à ce congrès seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTÉ.

L'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant les droits sur les divertissements, règlement basé sur le S.R.Q. 1964, chapitre 76 et amendements.

L'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement ayant pour but d'amender le règlement No. 150-N, concernant les permis, licences et taxes d'affaires.

M. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier de la ville, présente au Conseil le rapport financier pour l'année 1966. Ce rapport rédigé sur 45 pages indique un excédent des dépenses sur les revenus de l'administration aqueduc de \$21,681.21; l'excédent des revenus sur les dépenses à l'administration générale est de \$14,415.40. Cependant, si l'on compare les résultats avec le budget, un surplus budgétaire réel est démontré pour une somme de \$14,484.00.

Minutes
(14-67)

Liste de
Comptes
No 78-C
(15-67)

Congrès
Ingénieur
(16-67)

Avis de
motion
droits sur
les diver-
tisements

Avis de motion
taxe d'affaires

Rapport finan-
cier
(17-66)

1956

Le 16 janvier 1967.

A la suite de la lecture des principaux états contenus dans son rapport, M. Marc Tessier, C.A., dit qu'il est prêt à répondre aux questions concernant ces états.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le rapport financier pour l'année 1966, présenté par M. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour félicite le trésorier de s'être familiarisé si vite et si bien avec les finances de notre ville.

CONSIDERANT que le train de nuit entre Montréal & Québec rendait de nombreux services à la population de la région trifluvienne;

CONSIDERANT que la rive Nord du Fleuve St-Laurent n'est pas favorisée d'un réseau routier adéquat;

CONSIDERANT que le train de nuit entre Montréal & Québec favoriserait de nouveau les rencontres industrielles, commerciales et touristiques entre les populations des régions de Montréal, Québec et Trois-Rivières;

CONSIDERANT que la région trifluvienne a droit de recevoir sa part des visiteurs à l'occasion de l'Expo 1967 et pour ce faire, il est de toute nécessité que notre région soit desservie par un service ferroviaire des plus complet;

CONSIDERANT que le développement économique de notre région bénéficierait du service de train la nuit entre Montréal et Québec;

Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres non énoncées, il est:

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que demande soit et faite aux autorités du Canadian Pacific de bien vouloir rétablir dans le plus bref délai possible, le service de train de nuit, dans les deux sens, entre Montréal et Québec et ce, au moins pour l'année de l'Expo 1967.

ADOPTE.

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie du contrat par lequel M. Georges Normand cède à la Ville de Trois-Rivières-Ouest la subdivision 119 du lot 42 devant servir au prolongement de la rue Du Fleuve à la hauteur du secteur Demontigny.

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie du contrat par lequel Génial Construction Inc. vend à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le terrain portant le No 12-9 pour la somme de \$3,740.04 ainsi que la bâtisse érigée sur ledit terrain pour la somme de \$35,000.00. Il s'agit ici de l'immeuble abritant Technical Plastics Ltd.

Train de
nuit
(18-67)

Cession
Georges
Normand

Vente par
Génial
Construction

Le 16 janvier 1967.

Bail
Technical
Plastics

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie du bail intervenu entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Technical Plastics Ltd. Ce bail est pour la location de l'immeuble abritant Technical Plastics et appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest; le bail est pour une durée de 10 ans et la location est établie suivant le tableau d'amortissement du règlement No 177-D-1.

Endossement
Technical
Plastics

M. J.L. Dufresne, Président de Technical Plastics Ltd fait parvenir aux autorités en date du 9 janvier 1967, une lettre dans laquelle il est fait mention que cette compagnie envisage un transfert d'actions au sein du bureau de direction de la compagnie Technical Plastics Ltd, transfert d'actions qui ferait de M. J.L. Dufresne l'actionnaire majoritaire et principal dirigeant de la compagnie. Pour cette considération, M. Dufresne demande s'il peut endosser personnellement la totalité du bail et libérer M. Meuret qui détenait 50% des actions. Le greffier informe le Conseil que cette demande a été soumise pour approbation au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Travaux
d'hiver

En date du 5 janvier 1967, sous la signature de M. D. Cutnam, le Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada fait suite à une conversation téléphonique par laquelle Son Honneur le Maire Jules Montour avait accepté de participer à l'ouverture de la Campagne Annuelle d'Emplois d'Hiver qui aura lieu le 18 janvier 1967 à 2.30 hres P.M. A cette occasion, il y aura proclamation officielle par les maires des trois villes-sœurs, suivie d'une conférence de presse.

Rapport de
construction.

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, donne un court résumé du rapport mensuel du mois de décembre 1966 dans lequel il est mentionné que six (6) permis ont été émis pour des habitations unifamiliales, (2) pour bâtisses commerciales ou industrielles et (1) un pour constructions et réparations secondaires. Les valeurs déclarées s'élèvent à \$119,500. et sont supérieures de \$44,900. aux valeurs déclarées du mois correspondant de l'année 1965.

L'inspecteur de construction procède par la suite à la lecture du rapport annuel de l'année 1966. Suivant ce rapport, l'addition des permis se lit comme suit:

61 habitations unifamiliales,
3 habitations duplex,
2 édifices publics,
3 bâtisses industrielles,
8 de classe commerciale.

N'apparaissent pas à cette liste, les 34 permis de classe secondaire et les 2 permis pour transport. L'émission totale des permis de construction pour 1966 se chiffre à 113 permis. Dans le même rapport, l'inspecteur de construction fait le relevé du nombre des bâtisses principales composant les secteurs régis par des règlements de zonage en date du 31 décembre 1966.

Suivant les données comparatives expliquées dans le rapport annuel de M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, les valeurs déclarées en 1966 se sont établies à \$1,773,450, comparativement à \$1,415,050. pour l'année 1965. Les valeurs déclarées pour 1966 sont donc supérieures de \$358,400. en regard de l'année 1965. Ce surplus est occasionné par la valeur déclarée de 2 édifices publics et des industries érigées en 1966.

Le 16 janvier 1967.

A la suite de la lecture du rapport annuel de la construction, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie et félicite M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, pour ce rapport bien rédigé donnant clairement le tableau de la construction dans Trois-Rivières-Ouest pour 1966.

Rapport
taxe d'affaires

M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires, fait lecture du rapport annuel pour 1966. Ce rapport démontre qu'au 31 décembre 1966 un montant de \$26,923.18 a été perçu en taxe d'affaires, permis et licences, ce qui représente 89% du revenu prévu de \$30,000. La balance de \$903.85 de cette imposition n'est pas acquittée à date et constitue un arrérage à recevoir et ce montant représente approximativement 3% du revenu prévu pour 1966. Le montant perçu plus le montant à recevoir représentent 92% de perception du montant prévu de \$30,000. Le rapport mentionne en outre que l'imposition de 1965 s'élevait à \$20,000. et que le montant perçu a été de \$17,987., soit 90% du budget prévu. La différence, soit \$2,013. n'était pas une somme à percevoir mais plutôt un excédent d'imposition prévue. L'imposition perçue et à recevoir pour 1966 démontre un surplus de \$9,840.03 sur l'année précédente. Dans son rapport, M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires, permis et licences, donne la nomenclature des permis émis en raison des occupations, professions ou entreprises et aussi en regard des résidents et non-résidents. L'addition des permis émis et classifiés se lit comme suit: 74 permis pour non-résidents et 163 permis pour résidents. N'apparaissent pas à cette compilation, plusieurs autres permis. Le nombre de permis émis durant l'année 1966 se chiffre à 314.

A la suite de la lecture de ce rapport, Son Honneur le Maire Jules Montour félicite M. Chainé de son travail et du rôle sérieux qu'il apporte à sa tâche et Son Honneur le Maire Jules Montour termine en espérant une augmentation de perception dans ce département.

Rapport
Service des
Incendies

M. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier, donne lecture du rapport préparé par M. J. Emilien Launier, Chef du Service des Incendies. Ce rapport mentionne que l'événement le plus important est sans contredit celui de la construction de la caserne des pompiers. Un service de garde a constamment été maintenu durant toute l'année et chaque alarme a connu une suite la plus diligente possible.

La prévention des incendies a été pratiquée par de la surveillance et des recommandations occasionnelles et comme activité spéciale, un programme a été intensifié durant la Semaine Nationale de Prévention des Incendies. Le rapport de M. Launier mentionne que les feux d'herbe, de brousse et rebuts ont été la cause du plus grand nombre d'alarmes, suivis des feux d'automobiles.

Le chef J. E. Launier est heureux de mentionner aussi à son rapport annuel que durant l'année 1966, aucune perte de vie, aucun blessé et aucun accident n'a été occasionné par le feu. De plus, aucun logis n'a été détruit, donc aucune famille n'a été déplacée par les suites d'un incendie.

La Brigade des Incendies de Trois-Rivières-Ouest n'a pas requis, durant l'année, l'aide des pompiers de l'extérieur; cependant, notre service a effectué une sortie pour donner assistance au village de La Visitation de Pointe-du-Lac.

Un fait important est mentionné au rapport annuel du service des incendies, c'est que l'année 1966 a connu la plus basse perte de



Le 16 janvier 1967.

valeur estimée en dommages ou destructions par l'incendie et ce, depuis 15 ans.

Le chef J.E. Launier, dans le but de donner une meilleure protection à la population, a fait de nombreuses représentations de son service en multiples occasions. De plus, un membre de la brigade a suivi un cours spécialisé d'"opérateur de pompes à incendies", donné par des instructeurs du Commissariat des Incendies de la Province.

Le chef J.E. Launier profite de son rapport annuel pour remercier très sincèrement l'autorité administrative et exécutive ainsi que tous les chefs de service de notre ville pour l'étroite collaboration reçue durant 1966, avec une mention toute particulière de l'assistance reçue du service de la Sûreté Municipale en multiples occasions.

En terminant, le chef J.E. Launier dit qu'il veut mentionner que sa plus grande gratitude et celle de toute la population, va aux sapeurs-pompiers pour leurs efforts constants et sans réserve pour protéger citoyens, meubles et immeubles.

A la suite de la lecture de ce rapport, Son Honneur le Maire explique que de la prévention est toujours des plus efficace dans le domaine de l'incendie. Le maire mentionne qu'à quelques reprises, il a participé avec le chef Launier à des conférences de prévention-incendies dans les écoles de la ville et que ceci semble avoir eu d'heureux résultats. Son Honneur le Maire exprime le désir qu'une résolution de félicitations soit adressée à la Brigade des Incendies pour le beau travail accompli durant l'année 1966.

Félicitations
Brigade des
Incendies
(19-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à M. J. Emilien Launier, Chef du Service des Incendies, ainsi qu'à tous les membres de ce service pour le magnifique travail accompli durant l'année 1966 et surtout pour le magnifique résultat obtenu, soit la plus basse perte depuis 15 ans. Que copie de cette résolution soit envoyée à M. J. Emilien Launier, Chef de la Brigade des Incendies.

ADOPTE.

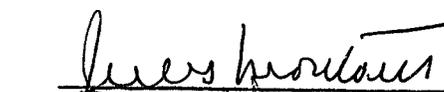
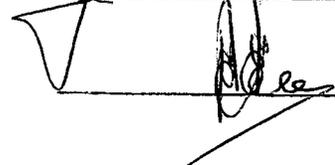
Ajournement
(20-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'assemblée soit et est ajournée à lundi le 23 janvier 1967, à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

 Maire.
 Grefier.



Le 23 janvier 1967.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 janvier 1967 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier et Paul Jacob. Prenaient aussi place à la table des délibérations, MM. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier et Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Règlement
No 187
(21-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 187 concernant les droits sur les divertissements soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Soumissions
Rivière
Milette

M. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier, procède à l'ouverture des soumissions pour l'excavation de la Rivière Ste-Marguerite (Milette). Six (6) soumissions sont parvenues aux autorités dans le délai requis:

Rosaire Dufresne	pour un montant de	\$5,040.00
Clément Ricard	pour un montant de	2,179.46
Alfred Piché	pour un montant de	5,625.00
Robichaud Inc	pour un montant de	4,689.30
Massicotte & Fils Ltée	pour un montant de	4,564.80
Gaston Bourassa Ltée	pour un montant de	4,875.00

A la suite de l'ouverture de ces soumissions, M. Maurice Vézina de la firme Labrecque & Vézina, Ing.-Cons. se retire avec l'ingénieur municipal pour étudier les soumissions afin de savoir si elles sont conformes.

Bon de
cautionnement
(22-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que M. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier soit et est autorisé à prendre un bon de cautionnement au montant de \$2,000.00 avec "La Prévoyance", compagnie d'assurance.

ADOPTE.

Budget
1967
(23-67)

M. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier, donne lecture du budget pour l'année 1967.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le budget pour l'année 1967 soit et est adopté tel que soumis par l'administrateur-trésorier; ce budget représente à l'administration générale des dépenses et des revenus équilibrés au montant de \$573,000. A l'administration de l'aqueduc, les revenus et les dépenses équilibrés s'établissent à \$117,000.00.

ADOPTE.

Le 23 janvier 1967.

Taxe générale
(24-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le taux de la taxe foncière générale soit et est établie pour l'année 1967 à \$0.20/\$100. d'évaluation et que la taxe spéciale d'aqueduc soit établie pour la même année à \$0.20/\$100. d'évaluation.

ADOpte.

Cédule
Horaire
Autobus
(25-67)

En date du 16 janvier 1967, le Conseil Municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a adopté une résolution demandant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest de bien vouloir appuyer la Cité du Cap-de-la-Madeleine dans sa demande à la Compagnie de Transport St-Maurice pour qu'une cédule horaire soit affichée à chaque arrêt d'autobus et que les conducteurs soient tenus de la respecter.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement la demande de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au sujet de l'indication d'un horaire aux arrêts d'autobus et que demande soit donc faite à la Compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir afficher une cédule horaire à chaque arrêt des autobus et que les conducteurs soient tenus de la respecter intégralement.

ADOpte.

Cession
rue
Falaise
(26-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre de cession de la rue portant le numéro 157-16 faite par la succession Aubry et ce pour la somme nominale de \$1.00; que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer le contrat à cet effet et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOpte.

Surveillance
travaux
Rivière
Milette

M. Maurice Vézina, Ing.-Cons. revient à la salle des délibérations et se dit satisfait de toutes les soumissions; cependant, il porte à l'attention du Conseil que la soumission de Clément Ricard est faite que sur deux (2) des quatre (4) pages de la formule. Pour cette raison, M. Vézina recommande au Conseil de voir, lors de la signature du contrat à ce que chaque feuille de la soumission soit initialée. M. Maurice Vézina explique que le délai pour compléter les travaux est de trente (30) jours de garantie après la date de la signature du marché.

(27-66)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que les services professionnels de la firme Labrecque & Vézina, Ing.-Cons. soient et sont obtenus pour la surveillance des travaux d'excavation de la Rivière Ste-Marguerite (Milette).

Le 23 janvier 1967.

Contrat
Rivière
Milette
(28-67)

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le contrat pour l'excavation de la Rivière Ste-Marguerite dite Rivière Milette, soit accordé au plus bas soumissionnaire, soit Clément Ricard, pour la somme de \$2,179.46. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit contrat. Que le trésorier soit et est autorisé à retourner les chèques de garantie aux autres soumissionnaires.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser l'ouverture de la rue portant le numéro de subdivision 16 du lot originaire No 157 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ce, sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc la somme de \$25.00 pour une page d'annonce, dans le programme souvenir du Carnaval 1967.

ADOPTE.

En date du 14 janvier 1967, sous la signature de M. J.C. Mailhot, Secrétaire, la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc signale aux autorités que certains amoncellements de neige sur les îlots des rues rendent la visibilité nulle à de nombreuses intersections. Le tout a été soumis au service technique.

Amoncellements
de neige
Terrasse
Duvernay

Octroi
pompiers

L'Honorable Yves Gabias, en date du 18 janvier, fait parvenir aux autorités une photocopie d'une lettre qu'il a reçue de Me Jean-Louis Doucet, Sous-Ministre des Affaires Municipales concernant la subvention possible à notre ville en vertu de la loi de la prévention des incendies. Le sous-ministre informe le secrétaire de la province que les crédits prévus sont non seulement entièrement engagés mais même dépassés en date du 5 juin 1966. La demande de Trois-Rivières-Ouest devra donc être considérée en fonction des crédits additionnels qui pourront être prévus à cette fin dans les budgets des prochaines années. Le Sous-Ministre Doucet termine en disant que notre demande ayant déjà fait l'objet d'une recommandation favorable du commissaire des incendies, il ne voit pas d'obstacle* que la subvention soit accordée éventuellement.

* à ce

Approbation
Règlement
155-N-1

En date du 17 janvier 1967, l'Honorable Paul Dozois, Ministre des Affaires Municipales, approuve le règlement No 155-N-1 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest décrétant le changement de la date des élections dans notre ville. Ce règlement entrera en vigueur après

Le 23 janvier 1967.

sa publication dans la Gazette Officielle de Québec au moins six mois avant la date fixée pour la tenue de l'élection générale. Le Ministère se charge de faire publier le règlement No 155-N-1 dans la Gazette Officielle de Québec et la facture sera transmise à notre ville.

Permis
Georges
Carrère

Endate du 16 janvier 1967, la Régie des Alcools du Québec a fait parvenir sous pli recommandé au greffier de la ville, un avis à l'effet que Georges Carrère (Le Théâtre des Marguerites Inc) s'est adressé à la Régie des Alcools du Québec pour obtenir le permis de théâtre qu'il désire exploiter à la boîte postale 644, Route Rurale No 1, Trois-Rivières-Ouest. Aucun commentaire n'est formulé sur cet avis.

Approbation
emprunt (s)
temporaire (s)

En date du 20 janvier 1967, la Commission Municipale de Québec, par M. Roger Desaulniers, Secrétaire, approuve un ou des emprunts temporaires pour un montant n'excédant pas \$100,000. à être contractés par notre ville en attendant la perception des taxes; cependant, cet ou ces emprunts temporaires seront remboursables le ou avant le 20 juillet 1967.

Facteur
rue
De Sienne

Le Ministère des Postes Canadiennes, sous la signature de M. J.D. Gaunt, Directeur suppléant du service postal, avise les autorités municipales que suivant les rapports reçus, le facteur aurait à couvrir, afin de faire la livraison aux immeubles situés aux numéros 5 et 12 de la rue De Sienne, une distance supplémentaire de 157 verges, soit une moyenne de 70.5 verges par point de remise sans compter le chemin du retour. Cette moyenne dépasse de beaucoup la distance moyenne maximum autorisée de 40 verges par point de remise. Pour cette raison, le Ministère regrette qu'il soit impossible pour le moment de faire droit à notre demande et de fournir un service de livraison à domicile aux deux (2) résidences mentionnées plus haut. La lettre mentionne qu'une copie a été adressée à M. J.A. Mongrain, Député de Trois-Rivières aux Communes.

Cour de
trriage

En date du 20 janvier 1967, M. J.A. Mongrain, Député de Trois-Rivières, par courrier, fait mention que les autorités de notre ville lui ont écrit en date du 23 juin au sujet d'une cour de triage projetée par le C.P.R. dans nos parages. M. Mongrain mentionne que certaines approches ont été faites depuis et qu'il se demande si nous avons obtenu des résultats concrets sinon, le député de Trois-Rivières demande de lui laisser savoir afin qu'il puisse revenir à la charge.

Belle
Vision

M. l'Echevin Jacques Dugré aborde le sujet du service de la Belle Vision. M. Dugré dit que dans le courant de l'année 1966, une résolution a été adoptée pour autoriser la Belle Vision Inc à étendre son service de télévision par câble dans les limites de Trois-Rivières-Ouest. Cette autorisation était conditionnelle à ce que toute personne désirant ce service et résidant à proximité des lignes de la Belle Vision Inc soit desservie par le service de télévision par câble. M. l'Echevin Dugré dit que le secteur Terrasse Duvernay sera desservi dans le courant du mois de janvier et que les résidents du Chemin Ste-Marguerite ne le seront pas encore. M. Dugré demande qu'il soit adressé des protestations avec copie, au bureau-chef de ladite compagnie.

(31-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que des protestations soient et sont adressées à la compagnie La Belle Vision Inc à l'effet que cette compagnie ne respecte pas les conditions à l'autorisation d'étendre son service de télévision

1964

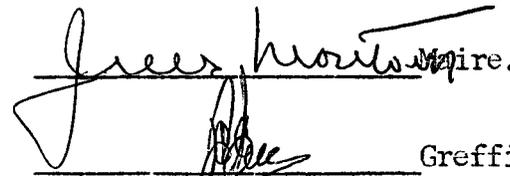


Le 23 janvier 1967.

par câble dans les limites de Trois-Rivières-Ouest, tel que rédigé dans la résolution No 130-66, adoptée le 21 mars 1966. Ces protestations s'adressent surtout à l'effet que des résidants du Ch. Ste-Marguerite et du Boul. St-Jean ne puissent être desservis par La Belle Vision Inc même si le câble passe en avant de leur demeure. Que copie de cette résolution soit envoyée au bureau-chef de la compagnie.

ADOPTÉ.

Sur ce, l'assemblée est levée.



Greffier.

Le 6 février 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 février 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob, Gaston Cormier. Etaient aussi présents à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A., Administrateur-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Les chefs de services présents étaient MM. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction et Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires.

Minutes
(32-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées des 16 et 23 janvier 1967 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville et soumis à tous les membres du Conseil en date du 3 février 1967.

ADOpte.

Liste de
Comptes
No 79-C
(33-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la liste de comptes No 79-C comportant des dépenses au montant de \$23,342.46 soit et est adoptée pour paiement.

ADOpte.

Nomination
d'un gérant
(34-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que M. Marc Tessier, C.A., ci-devant Administrateur-Trésorier, soit et est nommé à la fonction de gérant municipal et trésorier, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest; la rémunération du gérant municipal est établie à \$10,000 par année et sujette aux prescriptions de l'article 4 du règlement No 149-N de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Octroi
Cancer
(35-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à la Société Canadienne du Cancer de Trois-Rivières, la somme de \$10.00 comme octroi annuel.

ADOpte.

T.V.
Carnaval
(36-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la dépense au montant de \$30.00 pour une annonce dans le cadre d'une émission de télévision pour le Carnaval 1967, approuvée par Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est ratifiée.

ADOpte.

Le 6 février 1967.

Avis de
motion
3ième
secteur
Demontigny

M. l'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$10,500. pour couvrir les frais de construction et du pavage d'une partie de la rue Du Fleuve, située dans le troisième secteur Demontigny.

Vente
Marcel
Meuret
(37-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère de l'Industrie et du Commerce et au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la vente de la subdivision No 6 du lot originaire No 12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Marcel Meuret au prix unitaire de \$0.12 le pied carré; cette vente sera faite au comptant.

ADOPTE.

(38-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat pour la vente du terrain No 12-6, à M. Marcel Meuret, au prix unitaire de \$0.12 le pied carré et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat, dès que les approbations gouvernementales auront été reçues.

ADOPTE.

Octroi
Jacques
Charland
(39-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à M. Jacques Charland, la somme de \$25.00, dans le but de lui aider à défrayer les dépenses inhérentes aux compétitions nationales en skis auxquelles ce contribuable est appelé à prendre part durant l'année 1967.

ADOPTE.

Avis de
motion
Zonage
Bellevue

L'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement dans le but d'amender le règlement No 109-Z établissant le zonage au secteur Bellevue pour en permettre la construction de sous-sols.

Réclamation
Richard
Vallée
(40-67)

M. Richard Vallée, contracteur-plombier, par lettre adressée à M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaire, en date du 24 janvier 1967, réclame la somme de \$47.55 pour les travaux exécutés pour le raccordement d'égoût. à l'immeuble de M. Jacques Rondeau sur la rue Montreuil. Concernant cette affaire, des explications sont données par M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaire, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal. Ce qui ressort des explications fournies spécialement celles données par M. Bertrand Gilbert, les travaux exécutés par M. Richard Vallée auraient dû être faits par la ville; cependant, comme il arrive dans plusieurs cas, explique M. Bertrand Gilbert, les entrepreneurs sont pressés d'exécuter les travaux et souvent la ville est dans l'impossibilité de louer la machinerie nécessaire au moment précis demandé par les entrepreneurs.

Le 6 février 1967.

M. Gilbert précise que si M. Vallée n'avait pas fait ces travaux, la ville aurait eu à les faire ou les faire exécuter.

M. l'Echevin Paul Jacob dit qu'il faudrait absolument défendre que les caves soient pompées dans les égouts en raison du danger d'obstruer le réseau. M. l'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault dit qu'il seraut bon d'aviser M. Richard Vallée de ne plus prendre sur lui de faire des travaux de ce genre. M. Paul Jacob ajoute qu'il est illogique que tous et chacun puissent exécuter des travaux dans les rues de la ville.

(40-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à M. Richard Vallée la somme de \$47.55, représentant les frais de raccordement de l'égout de M. Jacques Rondeau rue Montreuil; cependant, M. Richard Vallée sera averti de ne plus exécuter de tels travaux sans le consentement des autorités municipales.

ADOPTE.

Publication
Règlement
No 155-N-1

Le règlement No 155-N-1 établissant les élections le dimanche a été publié dans la Gazette Officielle de Québec en date du 28 janvier 1967 et de ce fait, ledit règlement No 155-N-1 est donc en vigueur depuis cette date.

Parade
des Dix
Sous

Sous la signature de M. Marcel Boily, M.D., la Parade des Dix Sous pour les handicapés du Québec a fait parvenir à Son Honneur le Maire Jules Montour une lettre par laquelle cette oeuvre demande à Son Honneur le Maire d'accepter la présidence d'Honneur de la Campagne, conjointement avec le maire de Trois-Rivières et le maire du Cap-de-la-Madeleine. Son Honneur le Maire Jules Montour a répondu qu'il acceptait cette présidence d'Honneur.

Comité de
fiscalité

En date du 24 janvier 1967, l'Union des Municipalités de la Province de Québec a fait parvenir à Son Honneur le Maire Jules Montour une convocation pour une assemblée du comité de la fiscalité; cette assemblée se tiendra à Montréal, mercredi le 8 février 1967. Son Honneur le Maire explique que l'Union des Municipalités ne paie aucune dépense en regard des différentes assemblées où Son Honneur le Maire est appelé à siéger. Les membres du Conseil sont tous d'accord* que les dépenses inhérentes à ces assemblées soient rati-
fiées et payées par la ville.

*pour

Campagne
du Cancer

Sous la signature de Mme Julienne Ricard, Secrétaire administrative, la Société Canadienne du Cancer demande la faveur de solliciter la population de Trois-Rivières-Ouest à l'occasion de sa campagne annuelle qui aura lieu au mois d'avril. Réponse sera faite à l'effet d'accorder la permission demandée.

Facteur
rue De
Sienne

M. J.A. Mongrain, Député de Trois-Rivières à la Chambre des Communes, en date du 25 janvier 1967, accuse réception d'une copie de la lettre envoyée par M. J.B. Gaunt du Ministère des Postes en marge d'une requête que la ville avait produite pour obtenir un service de livraison par facteur à deux (2) résidences situées à l'extrémité Sud de la rue De Sienne. Dans cette même lettre, le député Mongrain dit que nous sommes mieux placés que lui pour répondre aux objections de M. Gaunt et M. Mongrain demande de lui

Le 6 février 1967.

faire parvenir nos commentaires sur cette affaire pour lui permettre de continuer les démarches. Réponse sera donc faite à M. Mongrain en lui expliquant toute l'affaire.

Remerciements
Loisirs
Ste-Catherine
de Sienna

Sous la signature de M. Laurent Laroche, Secrétaire, le Comité des Loisirs de Ste-Catherine de Sienna fait parvenir en date du 23 janvier 1967 des remerciements pour la promptitude apportée pour le paiement des dommages aux bandes de la patinoire de ce comité des loisirs.

Horaire
des autobus

La Compagnie de Transport St-Maurice, sous la signature de M. Roger Carrier, Secrétaire-Trésorier, accuse réception de notre lettre du 25 janvier 1967, ainsi que de la résolution appuyant la demande de la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant l'indication des horaires aux arrêts d'autobus. M. Roger Carrier informe qu'une rencontre pour discuter de cette question aura lieu après la cessation de la grève des employés de cette compagnie.

Grève des
autobus

Son Honneur le Maire Jules Montour profite de la circonstance pour aviser les membres du Conseil qu'il a reçu plusieurs demandes des grévistes de la Compagnie de Transport St-Maurice à l'effet de connaître la position de la ville dans cette grève. Son Honneur le Maire dit que mardi le 7 février une rencontre des trois (3) maires doit avoir lieu pour discuter du complexe routier local et qu'à cette occasion la question pourrait être abordée pour connaître le point de vue des trois (3) villes au sujet de cette grève.

Inspection
caserne
des pompiers

En date du 20 janvier 1967, sous la signature de M. Fernand Pérusse Chef-Adjoint de la Division de l'Aide aux Municipalités, le commissariat des incendies avise que dès que les circonstances le permettront, un ingénieur du commissariat se rendra faire l'inspection de notre édifice municipal servant de caserne des pompiers.

Grève des
autobus

Par télégramme adressé à Son Honneur le Maire Jules Montour en date du 26 janvier 1967, la Compagnie de Transport St-Maurice avise officiellement que les opérations de cette compagnie dans notre ville sont paralysées par une grève des employés qui a débuté à 1.30 hres A.M. le 26 janvier.

Miron
Ltée
Essai
d'excavation

En date du 25 janvier 1967, la Compagnie Miron Ltée produit une photocopie d'une lettre adressée à Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils, par laquelle cette compagnie fait savoir aux ingénieurs-conseils qu'elle va procéder à un essai d'excavation sur une longueur de 60 pieds vis-à-vis le chaînage approximatif de 41 plus 50, tel que demandé par les ingénieurs de la ville.

Miron
Ltée
Réponse
à Me Gouin

En date du 1er février 1967, la Compagnie Miron Ltée fait parvenir aux autorités une photocopie d'une lettre envoyée à Me Robert-Louis Gouin, Aviseur Légal de la ville. Cette lettre comprenait une réponse à Me Gouin concernant l'arrêt aux travaux de l'égout collecteur Phase I. La compagnie souligne qu'avant la réception de la lettre de Me Gouin, des arrangements avaient déjà été pris avec le bureau des ingénieurs-conseils Labrecque, Vézina & Associés, pour procéder à un essai d'excavation. La lettre souligne aussi que les travaux sur d'autres parties du contrat de la Compagnie Miron ont continué d'opérer d'une façon normale et les causes qui ont fait que le travail a été interrompu momentanément dans une section du contrat, reposaient sur des pourparlers qui avaient lieu entre la compagnie et la société qui représente le propriétaire. La compagnie fait remarquer qu'elle n'a pas reçu à date aucun dédommement

J.M. J.

1969

Le 6 février 1967.

des intérêts d'argent dûs sur les estimés qui avaient été retenus par la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que les estimés Nos 8 et 9 de novembre et décembre 1966 n'ont pas encore été payés. Sur la question des paiements, M. Marc Tessier, C.A., Gérant et Trésorier, dit qu'il attend le retour des avances progressives de la Société Centrale pour effectuer le paiement.

Gaston Panneton
Offre finale
(41-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Qu'une offre finale au montant de \$608.00 soit faite à M. Gaston Panneton pour l'acquisition de la subdivision No 202 du lot originair No 161 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; cette offre comprend \$500.00 en dédommagement pour le garage et \$108.00 en dédommagement pour arbres et arbustes. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le contrat de cession dès que M. Gaston Panneton aura accepté cette offre.

ADOPTE.

Rapport Bertrand Gilbert

M. Bertrand Gilbert donne lecture du rapport mensuel de la construction pour le mois de janvier 1967. Ce rapport démontre que (4) quatre permis ont été émis dans le mois de janvier pour une valeur déclarée de \$44,500. Suivant les données comparatives de janvier 1966 et janvier 1967, les valeurs déclarées de janvier 1967 sont supérieures de \$6,000.00 à celles de 1966.

Rapport Pierre Chainé

M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires, Permis & Licences, produit son rapport mensuel pour janvier 1967. Au 31 janvier, une somme de \$9,435.10 a été perçue et cette somme représente 32% du revenu prévu de \$30,000. Les permis émis sont répartis comme suit: 26 permis pour non-résidants et 59 pour résidants, faisant un total de 85 permis et licences.

A la suite du rapport de M. Pierre Chainé, Son Honneur le Maire Jules Montour fait la remarque que si la perception continue dans le même sens, nous obtiendrons 300% à la fin de l'année. A cette remarque, M. Chainé répond que dans le mois de janvier il a perçu une bonne partie des permis émis en vertu de la valeur locative.

Rapport de la Sûreté

M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté Municipale produit à tous les membres du Conseil un rapport de la Sûreté Municipale pour le mois de janvier 1967. Chaque membre du Conseil conserve ce rapport pour étude personnelle.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire.

[Signature] Greffier.

1970

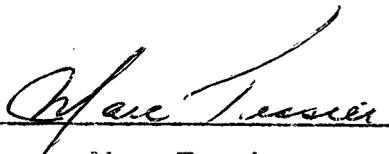


SERMENT D'OFFICE

GERANT

Je, soussigné, Marc Tessier, C.A., Gérant
et Trésorier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure
que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma
capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!


Marc Tessier.

ASSERMENTE devant moi à
Trois-Rivières-Ouest,
Ce 7ième jour de février 1967.


Jules Montour, Maire.

Le 20 février 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 février 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Gaston Cormier. M. l'Echevin Paul Jacob motive son absence, étant retenu par des affaires personnelles. Etaient aussi présents à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Etaient aussi présent dans la salle, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Minutes
(42-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 6 février 1967 soit et est adopté, tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville et soumis à tous les membres du Conseil en date du 17 février 1967.

ADOPTE.

Mutations
Janvier
1967
(43-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les mutations du mois de janvier 1967, au nombre de 22, soient et sont adoptées pour transcription aux livres de la ville, telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, en date du 31 janvier 1967.

ADOPTE.

Bail
Technical
Plastics
(44-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à modifier le bail intervenu entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Technical Plastics Ltd, en modifiant le sixième (6e) paragraphe de la page trois (3), pour enlever le nom de M. Marcel Meuret comme endosseur personnel du dit bail; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, cette modification au dit bail.

ADOPTE.

Habillement
des policiers

En comité privé, le directeur Bernard Desjardins est venu suggérer aux membres du Conseil un nouvel uniforme pour les policiers. La coupe de la tunique sera sensiblement changée pour adopter le style "battle dress" de l'armée. Ce changement de tunique est demandé en raison que le travail des policiers se fait presque entièrement en automobile et que la tunique conventionnelle se froissait très facilement en raison de la position assise dans l'auto. Il y a aussi changement dans le tissu. Le directeur suggère d'abandonner la serge conventionnelle en raison de son peu de résistance, toujours en raison du travail des policiers en automobile. Un matériel plus résistant est donc choisi et aussi la couleur de l'uniforme serait changée pour adopter une teinte de vert. Le directeur Desjardins s'est informé des prix qu'il pourrait obtenir pour les nouveaux uniformes. Au magasin Bond du Centre d'Achats, l'uniforme comprenant deux (2) pantalons et la tunique, serait au prix de \$102.00. La maison Maurice Levesque de Québec fournirait le même uniforme pour le prix de \$76.63.

Le 20 février 1967.

M. l'Echevin Henri Guilbert émet l'opinion qu'il est difficile de ne pas acheter chez-nous et l'échevin demande si le gérant du magasin du Centre d'Achats a été contacté, à savoir quel serait son plus bas prix possible. A cette question, le directeur a répondu que le gérant de chez Bond lui a dit que le prix de \$102.00 est le prix le plus bas qu'il peut aller. M. l'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault dit que si la différence n'était que de 10%, il serait en faveur de l'achat chez-nous mais une différence de 25% est trop grande du dire de l'Echevin St-Arnault. M. l'Echevin Henri Guilbert demande s'il ne serait pas possible que le gérant municipal rencontre le gérant de chez Bond pour lui demander s'il ne serait pas possible de baisser son prix pour arriver avec une différence de pas plus de 10%, avec la maison Maurice Levesque.

(45-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le directeur de la Sûreté soit et est autorisé à faire l'acquisition des uniformes pour les quatre (4) policiers à la maison Levesque de Québec, suivant les prix fournis; cependant, si après la rencontre du gérant municipal avec le gérant du magasin Bond, la différence des prix entre ces deux maisons n'est pas supérieure à 10%, l'achat devra être effectué au magasin Bond du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Augmentation
Salaire des
Policiers

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le salaire des policiers soit et est majoré de \$5.00 par semaine à compter de ce jour.

ADOPTE.

(46-67)

Extra
Miron
(47-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve les prix unitaires suivants pour l'addition de trois pieds de pierre concassée au lieu de six pouces, tel que mentionné aux plans et devis du contrat de la Compagnie Miron Ltée:

- 1.- Excavation supplémentaire: \$1.35 la verge cube, soit le prix unitaire mentionné dans la formule de soumission.
- 2.- La pierre concassée à \$3.00 la tonne comprenant: achat, transport, pause, compaction, profits et administration.
- 3.- Palplanches d'acier: \$3.00 le pied carré de surface exposée.

Le prix unitaire de cet extra sera donc de \$21.72 le pied linéaire. Ces prix seront payés en tenant compte des quantités posées au chantier et que les prix unitaires par pied linéaire mentionnés plus haut seront réajustés suivant l'épaisseur de pierre concassée mise en place.

ADOPTE.

Le 20 février 1967.



Règlement No
170
(48-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Gilbert, Echevin,

Que le règlement No 170, comportant un emprunt au montant de \$10,500.00 pour la confection et le pavage d'une partie de la rue Du Fleuve, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs intéressés soit et est convoquée pour être tenue le 27 février 1967 à 7.00 hres P.M., au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTÉ.

Taux
d'assurance
(49-67)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il y a lieu de demander à la Conférence des Assureurs Indépendants de bien vouloir procéder à une enquête concernant notre réserve d'eau et l'extension de notre réseau d'aqueduc afin d'obtenir une réduction des assurances-feu pour les contribuables de Trois-Rivières-Ouest. Cette requête est dans le but d'obtenir au moins le même taux payé dans les autres municipalités étant sur le même pied que notre ville.

PROPOSE par M. Henri Gilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite à la Conférence des Assureurs Indépendants de bien vouloir procéder à une enquête concernant la protection-incendie dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le but d'obtenir une réduction du taux des assurances-feu sur notre territoire.

ADOPTÉ.

Gaston
Panneton
(50-67)

En date du 14 février 1967, M. Gaston Panneton accepte l'offre finale de la ville pour la cession de la subdivision No 202 du lot originaire No 161.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession du terrain No 161-202 appartenant à M. Gaston Panneton; ce contrat mentionnera que la Ville de Trois-Rivières-Ouest versera à M. Gaston Panneton la somme de \$500.00 en dédommagement pour la démolition d'un garage et de \$108.00 pour le déplacement d'arbres et d'arbustes. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer ledit contrat.

ADOPTÉ.

Taxi
André Dumais
(51-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le directeur de la Sûreté Municipale soit et est autorisé à émettre à M. André Dumais, un permis pour l'établissement d'un poste de taxis au quai des pilotes, situé à l'extrémité Sud de la rue Delorimier. Une seule voiture de taxi sera admise sur ce poste.

Le 20 février 1967.

ADOPTÉ.

Nettoyage
des puits

Concernant le nettoyage des puits, Son Honneur le Maire Jules Montour demande à M. R.J. Levesque, présent dans l'assistance, des explications concernant l'état actuel des puits. M. Levesque dit qu'il fait plus d'un an que les puits n'ont pas été nettoyés et qu'à l'occasion d'une vérification des pressions pour savoir quelle sorte de pompe installer au puits No 5, il a été constaté que les trois puits en opération actuellement, ne donnent pas leur rendement, parce que trop sales.

A une question de l'Echevin Jacques Dugré, M. R.J. Levesque dit que le prix de \$450.00 par puits comprend la main-d'oeuvre, les matériaux et l'acide et que le travail prend environ une semaine par puits.

(52-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la maison R.J. Levesque & Fils Ltée soit et est autorisée à procéder au nettoyage des trois (3) puits à raison de \$450.00 pour chaque puits.

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que M. Alfred Veillette de la compagnie "Poubelles Titi-Boy Enrg." a laissé dans la cantine de l'Hôtel de Ville une poubelle en approbation. Ces poubelles se vendent \$60.00 et le prix pour les municipalités est de \$40.00 chacune. Son Honneur le Maire Jules Montour dit qu'il ne voit pas la nécessité d'en acheter d'autres que pour la cantine.

(53-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le gérant-trésorier soit et est autorisé à faire l'acquisition d'une poubelle sanitaire pour la cantine de l'Hôtel de Ville de la maison "Poubelles Titi-Boy Enrg" pour la somme de \$40.00 plus la taxe de vente applicable.

ADOPTÉ.

Maire à
Québec
(54-67)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il doit se rendre à Québec mercredi avec les maires de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, afin de rencontrer les autorités provinciales au sujet du réseau routier et aussi pour discuter du service du transport en commun.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à se rendre à Québec avec les maires de la Cité de Trois-Rivières et celle du Cap-de-la-Madeleine, afin de rencontrer les autorités provinciales au sujet du réseau routier et du service du transport en commun dans nos trois villes; les dépenses inhérentes à ce voyage seront ratifiées à une séance ultérieure.

Contrat
rue Falaise

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités municipales, une copie enregistrée du contrat de cession par laquelle

Le 20 février 1967.

J.M. A

Contrat
Pierre
Bellemare

la succession Donat Aubry cède à la Ville de Trois-Rivières-Ouest le lot No 157-16, soit le prolongement de la rue Falaise.

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités municipales une copie de cession du lot No 162-6, appartenant à Pierre Bellemare, cédé à la ville pour la somme de \$1.00; ce terrain se situe dans l'emprise de la rue Dufresne projetée.

Réclamation
Eugène Lamy

En date du 2 février 1967, M. Eugène Lamy du 3350 Boul. St-Jean, produit une réclamation au montant de \$10.00 pour le bris d'un poteau de boîtes à lettres, dommages subis le 30 janvier 1967. Cette réclamation a été produite aux assureurs de la ville et à la firme Thomas Bellemare & Fils.

Démission
J.L.
Vadeboncoeur

En date du 30 janvier 1967, M. Jean-Louis Vadeboncoeur fournit par écrit sa démission comme membre à temps partiel de la force constabulaire de notre ville. La raison de cette démission est strictement personnelle.

(55-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que la démission de M. Jean-Louis Vadeboncoeur comme membre à temps partiel de la force constabulaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit et est acceptée.

ADOPTÉ.

Grève des
autobus

Le Conseil des Métiers et du Travail de Trois-Rivières ainsi que la Fraternité Internationale des Ouvriers de la pulpe, du sulfate et des moulins à papier demandent aux autorités municipales de prendre des mesures énergiques et radicales d'un commun accord avec les Cités de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine afin que soit réglée dans le plus bref délai possible la situation du transport en commun dans nos trois villes. Il sera répondu que les trois maires sont présentement en négociations concernant cette affaire.

Vente de
terrain
M. Meuret

En date du 10 février 1967, M. Marius Dionne, Délégué Industriel Régional du Ministère de l'Industrie et du Commerce produit une lettre par laquelle il approuve la vente d'un terrain du parc industriel à M. Marcel Meuret, pour une industrie de division modulaire. Comme cette vente sera effectuée pour du comptant et que cette compagnie se financera elle-même, M. Dionne précise qu'il ne croit pas qu'il y ait de problème à cette vente.

Intersection
Jean XXIII
Côte Richelieu

En date du 8 février 1967, sous la signature de M. Jacques Charland, Ingénieur, A.G., Directeur du Service Technique de la Circulation, le Ministère de la Voirie fait suite à la nôtre du 20 octobre concernant l'installation de feux de circulation à l'intersection de l'Avenue Jean XXIII et Côte Richelieu. La lettre mentionne que l'Ingénieur Albert Turgeon a fait une étude des conditions locales et le Ministère se basant sur ses observations doit nous informer que les volumes de la circulation à ce carrefour ne sont pas assez intenses pour justifier l'installation de feux de circulation conventionnels. Tenant par ailleurs compte de la fréquence assez élevée des accidents à cet endroit, les mesures suivantes seront prises pour corriger la situation:

- 1.) Installation de feux clignotants au-dessus de la chaussée,
- 2.) Zonage à 30 M.P.H. de la section de l'Avenue Jean XXIII qui

Le 20 février 1967.

s'étend de la rue Boischatel à la limite de la ville. De cette manière, l'ancienne zone de vitesse de 30 M.P.H. se trouvera ainsi allongée de 7/10 de mille vers l'Ouest.

A la suite de la lecture de cette lettre, M. l'Echevin Jacques Dugré demande qu'une lettre soit envoyée afin d'obtenir que la zone de 30 M.P.H. soit extensionnée un peu plus à l'Ouest, soit jusqu'au Garage Esso.

Réclamation
Dame Albert
Marchand

En date du 6 février 1967, Dame Albert Marchand produit une réclamation au montant de \$2,175.00 pour dommages subis à sa propriété de la rue Gagnon, par la Compagnie Miron Ltée. Cette réclamation a été soumise aux assureurs de la ville ainsi qu'à la Compagnie Miron Ltée.

Réclamation
Léonard
Garceau
Refusée

En date du 10 février 1967, la maison Allen & Hayes Inc fait parvenir aux autorités une copie de lettre envoyée à M. Léonard Garceau, par laquelle les assureurs de la ville ne voient aucune responsabilité de la ville dans cette affaire.

Octroi
Festivals
de Musique

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

(56-67)

Que le gérant-trésorier soit et est autorisé à verser la somme de \$10.00 comme octroi, à l'ordre de "Les Festivals de Musique du Québec Inc."

Facteur
rue De
Sienne

En date du 16 février 1967, M. J.A. Mongrain, Député de Trois-Rivières aux Communes, accuse réception de la lettre du greffier contenant des informations supplémentaires au sujet du service de livraison du courrier par facteur aux deux résidences situées à l'extrémité Sud de la rue De Sienne. Dans cette lettre, M. Mongrain dit qu'il s'est mis immédiatement en communication avec le Ministre des Postes et que le résultat de ces démarches nous sera communiqué aussitôt que reçu par le député.

La Belle
Vision

En date du 17 février 1967, sous la signature de M. Jean Brousseau, Gérant, La Belle Vision Inc fait suite à une résolution que le greffier a fait parvenir à cette compagnie, à son bureau-chef de Dallas, Texas, ainsi qu'à son bureau local. Dans cette lettre, M. Jean Brousseau explique que la compagnie procède actuellement au changement du câble principal et qu'il est impossible dans le moment de faire d'autres installations qui seraient à refaire lorsque le câble sera en place ce qui doublerait le coût de l'installation. Il est dit aussi que dans la préparation des plans, La Belle Vision Inc prévoit l'expansion future pour tout compléter Trois-Rivières-Ouest en plaçant des amplificateurs là où il sera nécessaire. Pour ce qui est du Chemin Ste-Marguerite partant de Côte Richelieu jusqu'aux limites Est de la ville, ce câble sera installé en même temps que le câble principal. M. Brousseau précise que la compagnie ne peut installer aucun client sur le câble principal, ce qui dérangerait complètement la ligne.

A la suite de la lecture de cette lettre, M. l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il va attendre avec anxiété la fin des travaux nécessaires.

Urbaniste, et
plan directeur

M. Jacques Dugré, Echevin, s'informe si le gérant a contacté l'urbaniste pour avoir des nouvelles au sujet du plan directeur. Le

Le 20 février 1967.

Secteur
des chalets

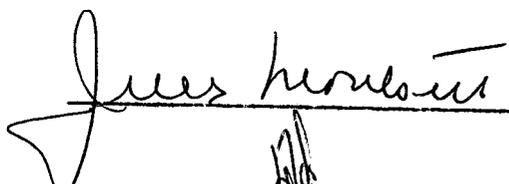
gérant répond dans l'affirmative et avise les membres du Conseil que l'urbaniste viendra nous rendre visite cette semaine, soit jeudi ou vendredi, mais qu'il ne peut venir le soir. Sa visite se fera donc le jour et le gérant sera avisé la veille de sa venue.

M. l'Echevin Henri Guilbert aborde ensuite le sujet du secteur des chalets situé sur le lot P-59. M. Guilbert précise qu'il avait été convenu qu'il y aurait une assemblée des intéressés pour étudier le plan préparé par les urbanistes, pour un réaménagement de ce secteur. M. Guilbert dit que cette assemblée semble avoir été reléguée aux oubliettes. M. l'Echevin Jacques Dugré fait suite aux dires de l'Echevin Guilbert en disant que le plan suggéré par les urbanistes est à peu près la seule solution à apporter dans ce secteur. Pour cette raison, l'Echevin Dugré dit qu'il est préférable de mettre les gens devant le fait accompli pour ne pas nuire à l'ensemble du plan directeur.

Son Honneur le Maire Jules Montour émet l'opinion qu'il devrait y avoir une rencontre avec les principaux intéressés afin de discuter des échanges de terrains qui seront nécessaires pour la résolution du plan suggéré par les urbanistes. M. Henri Guilbert revient à la charge en disant que par le réseau de rues tracées sur ce plan, il y a des terrains et des chalets qui vont être isolés sans accès aux chemins. Son Honneur le Maire demande à Monsieur Guilbert s'il est d'avis pour convoquer une assemblée des principaux intéressés. M. l'Echevin Guilbert répond que ceux qui seront isolés sont des intéressés et, de son avis, tous les propriétaires de ce secteur devraient être convoqués parce que tous intéressés à l'aménagement du dit secteur. Son Honneur le Maire dit qu'une assemblée avec cent (100) contribuables risque de tourner en tour de babel. Le maire est encore d'avis de rencontrer les principaux intéressés et ensuite, si nécessaire, une autre assemblée pour tous les intéressés. Son Honneur le Maire demande ensuite à qui faire parvenir les invitations. A cette question, M. Henri Guilbert émet l'opinion que tous les intéressés devraient être invités.

Son Honneur le Maire demande à M. Louis-Georges Chainé, Président du comité d'Urbanisme, qui est présent dans la salle, de bien vouloir émettre son opinion au sujet du secteur des chalets situé au Sud-Ouest de la ville. M. Louis-Georges Chainé dit que le comité a déjà pris position à ce sujet et qu'il avait été décidé par le comité d'Urbanisme de ne pas discuter de l'aménagement du secteur des chalets avant l'adoption du plan directeur afin de ne pas mêler les cartes et de nuire à l'adoption du plan. Le comité d'Urbanisme avait donc décidé de reporter les rencontres avec les intéressés après l'adoption du plan directeur. A la suite des explications de M. Chainé, M. l'Echevin Henri Guilbert se rallie aux idées du président du comité d'Urbanisme.

Sur ce, la séance est levée.


Maire.


Greffier.

[Handwritten signature]

1978

Le 27 février 1967.

Assemblée des électeurs propriétaires, concernant le règlement No 170 pour la confection et le pavage d'une partie de la rue Du Fleuve et autorisant un emprunt au montant de \$10,500.00 à cet effet, tenue le 27 février 1967, à 7.00 hres P.M., sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture du règlement No 170, de la résolution d'adoption du règlement No 170, de l'avis public de convocation des électeurs et du certificat de publication et des articles 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps, entre 7.00 hres et 9.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 170 ne soit soumis aux électeurs intéressés par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M., le président de l'assemblée, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No 170 approuvé par les électeurs.

Jules Montour Président.
[Signature] Secrétaire.

Le 6 mars 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 mars 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Eddy Charpentier, Gaston Cormier, Paul Jacob, Henri Guilbert, P. E. St-Arnault et Jacques Dugré.

Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, le Greffier municipal, M. Réal Fleury. Les officiers municipaux présents à cette assemblée étaient M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction et M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaire.

Minutes
(57-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les procès-verbaux de l'assemblée du 20 février 1967 ainsi que de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 170, tenue le 27 février 1967, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 3 mars 1967.

ADOpte.

Liste de
Comptes
No 80-C
(58-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la liste de comptes No 80-C comportant des dépenses au montant total de \$54,906.13 soit et est adoptée pour paiement.

ADOpte.

Transport
en commun
(59-67)

Le greffier de la ville donne lecture d'un projet de résolution devant être adoptée simultanément par les trois conseils municipaux des trois villes-soeurs, soit du Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest.

ATTENDU qu'une grève dans le transport en commun affecte actuellement la Corporation de la Cité de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, ainsi que la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ATTENDU que cette grève préjudicie grandement aux commerces dans ces trois cités, préjudicie également aux intérêts des classes ouvrières dans ces trois villes et au surplus, met en danger la sécurité publique;

ATTENDU que la population réclame le rétablissement rapide de ce service public;

ATTENDU que malgré des négociations et une demande de médiation de la part du syndicat des employés de la Compagnie de Transport St-Maurice, aucune solution au conflit n'a encore été apportée;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement de la province de Québec une intervention positive et immédiate;

Le 6 mars 1967.

ATTENDU qu'un précédent a déjà été posé, plus particulièrement lors de la grève mettant aux prises la traverse de Lévis et ses employés;

ATTENDU que, lors de cette grève, la législature a modifié la loi de la Régie des Transports en adoptant le chapitre I du Statut XIV, Elizabeth II, de façon à permettre une solution immédiate du conflit dans les circonstances;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement de la province d'étudier la possibilité d'étendre les dispositions de l'article 36-A de la loi de la Régie des Transports au service des transports en commun, et rendre ainsi cette loi efficace pour ce genre de transport;

IL EST:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. P. E. St-Arnault, Echevin,

Que demande soit faite au gouvernement de la province de Québec d'étudier sans délai la possibilité d'étendre le champ d'application de l'article 36-A de la loi de la Régie des Transports au service des transports en commun, afin de mettre un terme au conflit mettant aux prises la Compagnie de Transport St-Maurice et ses employés.

ADOPTE.

Pour faire suite à une assemblée conjointe des urbanistes et de l'ingénieur-conseil ainsi que de l'architecte concernant l'implantation de l'école polyvalente à l'ouest de la Transquébécoise, il avait été décidé qu'une étude du bassin de drainage de la partie située à l'ouest de la Transquébécoise serait nécessaire afin de tracer les plans d'égouttement de cette région. Il est question que cette étude porte sur le secteur compris immédiatement à l'ouest de la Transquébécoise et ce, jusqu'à la Rivière Ste-Marguerite. Monsieur l'Echevin Henri Guilbert dit qu'il est bon de prévoir qu'éventuellement il faudra drainer toute la partie ouest de la ville, c'est-à-dire que l'étude devrait comporter le drainage du bassin compris à l'ouest de la Transquébécoise jusqu'à la Rivière Ste-Marguerite pour éventuellement être en mesure de drainer tout le territoire jusqu'aux limites ouest de la ville.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de la firme d'Ingénieurs-Conseils Labrecque, Vézina & Associés, pour procéder à l'étude du bassin de drainage du territoire compris à l'ouest de la Transquébécoise, s'étendant jusqu'à la Rivière Ste-Marguerite; cependant, cette étude devra prévoir qu'éventuellement il faudra aussi drainer toute cette partie sud-ouest de la ville jusqu'aux limites ouest.

ADOPTE.

Bassin de
drainage
partie
Sud-Ouest
(60-67)

Le 5 mars 1967.

Octroi
Croix-Rouge
(61-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. P. E. St-Arnault, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à la Croix-Rouge Canadienne la somme de \$100.00 comme octroi annuel pour l'année 1967.

ADOpte.

Nouveau
Pro-Maire.
(62-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que M. l'Echevin P. E. St-Arnault, soit et est nommé pro-maire pour le prochain terme de trois mois.

ADOpte.

A la suite de l'adoption de cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie le pro-maire sortant de charge, M. l'Echevin Jacques Dugré, pour le travail qu'il a accompli durant le dernier terme et Son Honneur le Maire profite de la circonstance pour féliciter M. P. E. St-Arnault, pour sa nouvelle nomination.

Avis de
motion
zonage et
construction

M. l'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement de zonage et de construction devant régir tout le territoire de la ville et devant soit abroger ou amender le règlement de zonage et de construction déjà en application.

Démonstration
militaire
(63-67)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que demande soit faite au Secrétaire de la Province de Québec de bien vouloir autoriser une démonstration militaire devant être faite dans notre municipalité à l'occasion des Fêtes du Centenaire de la Confédération; cette démonstration devra être exécutée par le peloton du Centenaire du Régiment de Trois-Rivières.

ADOpte.

Règlement No
109-Z-1
(64-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le règlement No 109-Z-1 amendant le règlement No 109-Z concernant le zonage du secteur Bellevue soit et est adopté tel que lu et rédigé dans les livres des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 8.00 hres P.M., le 13 mars 1967.

ADOpte.

Avis de
motion
règlement
des clapets

Le greffier de la ville donne lecture d'un projet de règlement concernant les clapets ou valves de sûreté préparé en prenant pour base le règlement en force dans la Cité des Trois-Rivières.

Le 6 mars 1967.

Sympathies
Georges
Vanier
(65-67)

M. l'Echevin Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'installation de clapets ou valves de sûreté pour prévenir les refoulements d'égoût dans les immeubles.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre, en son nom personnel et au nom de toute la population de cette ville, ses plus sincères sympathies à Mme Georges Vanier et à toute sa famille à l'occasion du décès de Son Excellence le Gouverneur-Général le Général Georges Vanier; ces marques de sympathies s'adressent aussi aux autorités gouvernementales du Canada.

Service
Taxi
(66-67)

Le Directeur de la Sûreté Municipale, M. Bernard Desjardins fait rapport à M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal que M. Marcel Martineau du 463 Des Forges à Trois-Rivières et propriétaire de "Service Taxi", serait intéressé à acheter les trois taxis et la propriété de M. Joseph Dionne et également les six taxis et la propriété de M. Jean-Claude Frigon. MM. Dionne et Frigon sont prêts à vendre et pour ce faire, il faudrait que la franchise des taxis soit transférée à M. Marcel Martineau et ceci requiert une résolution du Conseil.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Directeur de la Sûreté Municipale soit et est autorisé à transférer les neuf (9) permis de taxis présentement détenus par MM. Dionne et Frigon à M. Marcel Martineau; que ce dernier soit aussi autorisé à opérer les ~~des~~ kiosques de taxis dans Trois-Rivières-Ouest.

✓ Trois
\$ JM

ADOPTE.

Puits
No 5
(67-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit et est autorisé à soumettre à la Régie des Eaux du Québec, pour approbation, un rapport concernant le puits No 5.

ADOPTE.

Merci
Fédération
des Oeuvres

En date du 1er mars 1967, sous la signature de M. Claude Lemay, Directeur Exécutif, la Fédération des Oeuvres du Diocèse de Trois-Rivières, fait parvenir des remerciements pour l'octroi au montant de \$150.00 versé par notre ville à la Fédération des Oeuvres.

Congrès
d'Urbanisme

Le prochain Congrès Provincial d'Urbanisme sera tenu à Jacques-Cartier, les 29, 30, 31 mai et le 1er juin 1967. M. Maurice R. Comeau, Président du comité d'organisation de ce congrès fait parvenir aux autorités un memorandum afin que les réservations se fassent le plus vite possible en raison de l'achalandage durant le temps de l'Expo 67. Les autorités sont d'avis qu'il va y avoir beaucoup de difficultés à séjourner à Montréal durant l'Expo 67 et décide de reporter ses efforts sur d'autres congrès devant être tenus au cours de l'année.

Le 6 mars 1967.

Félicitations
d'éloge

En date du 21 février 1967, sous la signature de M. Richard Carbonneau, Secrétaire, le Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et District, fait parvenir aux autorités des félicitations pour le travail extraordinaire ainsi que des plus accéléré, concernant le délaïement des rues dans notre ville.

Jeune Chambre
de Commerce

La Régionale des Jeunes Chambres de Commerce de la Mauricie, sous la signature de M. Lorenzo Bureau, Vice-Président Régional, fait parvenir aux autorités une demande de participation à l'album-souvenir à l'occasion des 25 ans de ce mouvement. Trois (3) choix sont laissés aux autorités concernant cette participation: une page: \$100.00, $\frac{1}{2}$ page: \$50.00, $\frac{1}{4}$ page: \$25.00. Son Honneur le Maire Jules Montour émet l'opinion que notre ville n'ayant pas dans ses murs un mouvement Jeune Chambre de Commerce, il ne voit pas l'utilité de participer à ces manifestations.

Réclamation
Gérard
Plouffe

En date du 3 mars 1967, le greffier de la ville a reçu de la part de M. Gérard Plouffe, 3195 Côte Richelieu, un avis de réclamation au montant de \$5.69 pour poubelle détruite par la souffleuse à neige. Cette réclamation a été produite aux assureurs de la ville ainsi qu'à la firme Thomas Bellemare & Fils détenant le contrat du déneigement des rues de la ville.

Rapport
Taxe
d'Affaires

M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'affaire, Permis & Licences, donne lecture du rapport mensuel pour le mois de février 1967, concernant ce département. Le montant perçu pendant ce mois s'élève à \$4,966.55, ce qui représente 16% du revenu prévu de \$30,000.00. L'imposition perçue à date pour les deux premiers mois de l'année s'élève à \$14,401.65, représentant 48% du budget de \$30,000.00. Au cours du mois de février, 18 permis ont été émis à des non-résidants et 18 autres pour des résidants, formant un total de 36 permis et licences émis au cours du mois de février 1967.

Rapport de
construction

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, donne lecture du rapport mensuel de la construction pour le mois de février 1967. Ce rapport démontre que trois (3) permis ont été émis pendant février 1967, pour une valeur déclarée de \$34,500.00 et le montant payé pour l'émission des permis s'élève à \$30.00. De plus, le rapport mentionne que le total des permis émis à date en 1967 s'élève à sept (7) pour une valeur déclarée de \$79,000.00 et un montant de \$76.00 a été payé pour l'émission des permis. Dans les données comparatives il est démontré qu'en février 1966, six (6) permis pour habitations unifamiliales avaient été émis pour une valeur déclarée de \$106,000.00, que la valeur déclarée pour février 1967 pour trois (3) permis de construction s'élève à \$34,500.00, soit une diminution de \$71,500.00. En terminant son rapport, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, explique aux membres du Conseil que partout dans la région la construction est à la baisse et même dans certaines localités, est complètement nulle. Son Honneur le Maire dit qu'on s'aperçoit que même si la construction est arrêtée ou diminuée partout, au moins chez-nous ça continue à construire.

Rapport
de police

M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté Municipale a produit à tous les membres du Conseil, une copie de son rapport mensuel pour février 1967. Tous les membres du Conseil prendront connaissance du rapport personnellement.

Le 6 mars 1967.



Rapport de
l'ingénieur

M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, fait lecture du rapport du département technique pour le mois de février 1967. Ce rapport mentionne la progression des travaux au deuxième secteur de la Terrasse Duvernay exécutés par la firme Dollard Construction, le nettoyage des puits, la progression des travaux à l'égoût collecteur par la Compagnie Miron Ltée et par la Compagnie Gaston Bourassa Ltée. Le rapport mentionne aussi que Clément Ricard a remis en marche les travaux de creusage de la Rivière Milette, ces travaux furent arrêtés pendant presque quatre (4) semaines en raison d'un bris d'une pelle mécanique. M. Lottinville mentionne que ces travaux devraient être complétés d'ici trois (3) semaines au maximum, soit avant la crue des eaux du printemps. A la suite de ce rapport, il est aussi mentionné les travaux que le département technique a étudié depuis le début de l'année ou qui sont en voie d'être complétés. Dans ces travaux, nous remarquons le développement de la Terrasse De La Montagne. L'étude plus détaillée de ce projet pourra être continuée lorsque les plans de cadastres seront parvenus au service technique. Concernant Terrasse Rosemont, les études préliminaires concernant ce développement furent faites. Par contre, des difficultés de consentement de l'Hydro-Québec concernant le passage d'une rue dans leur emprise, retardent l'élaboration du projet. Par contre, dans ce secteur la rue appelée "Dufresne" est présentement en voie de parachèvement et des estimés seront amenés bientôt aux intéressés.

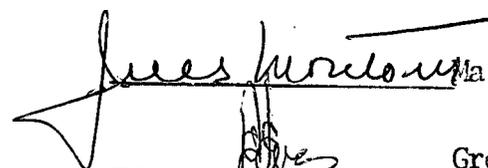
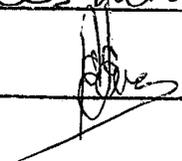
Il est aussi question d'un nouveau puits et qu'un rapport sera présenté bientôt aux membres du Conseil concernant l'étude du système d'amené d'eau au réservoir et certaines recommandations seront alors apportées. Cette étude se complétera dans les prochains jours. Concernant le secteur Bettez le projet d'installation d'une conduite sanitaire et pluviale ainsi que du pavage dans les rues du secteur Bettez, est presque complété. La présentation des plans à la Régie des Eaux pour approbation aura lieu bientôt de même que l'appel des soumissions.

A la suite de la lecture du rapport de l'ingénieur municipal, M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe à savoir dans combien de temps la rue Dufresne sera prête. M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, dit que presque tout le travail est terminé et que d'ici une semaine, le tout devra être fini pour être soumis aux intéressés.

Amoncellements de
neige

M. l'Echevin Gaston Cormier informe les membres du Conseil qu'à l'angle de l'Avenue Jean XXIII et de Côte Richelieu, des amoncellements de neige rendent la visibilité nulle et que les automobilistes sont obligés de s'aventurer en partie au carrefour, ce qui est un danger d'accidents. M. Gaston Cormier s'informe s'il n'y aurait pas possibilité de demander à la voirie de baisser ces bordages. M. Jean-Marie Guin, Assistant de l'ingénieur, présent dans l'assistance, dit qu'il va s'occuper de l'affaire dès demain en demandant à la firme Thomas Bellemare & Fils d'effectuer ce travail.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire.
 Greffier.

1985



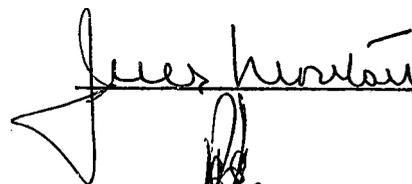
Le 13 mars 1967.

Assemblée des électeurs intéressés dans le règlement No 109-Z-1 amendant le règlement No 109-Z, concernant le zonage du secteur Bellevue, tenue le 13 mars 1967 à 8.00 hres P.M., sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

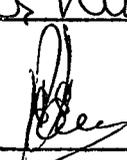
L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 109-Z-1, de l'article 426, paragraphe I de la Loi des Cités et Villes, de l'avis public de convocation et du certificat de publication.

Entre 8.00 et 9.00 hres P.M., aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 109-Z-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No 109-Z-1, adopté par les propriétaires électeurs intéressés.



Président.



Secrétaire.

Le 20 mars 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 mars 1967, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les Echevins P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier.

Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Parmi les officiers municipaux présents à cette séance, nous remarquons M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction et M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires, Permis & Licences.

Minutes
(68-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 6 mars 1967, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 17 mars 1967 en apportant une correction à la désignation paginale 1982, 4ième paragraphe, avant dernière ligne, changer le chiffre 2 pour comprendre le chiffre 3; que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement No 109-Z-1 amendant le règlement No 109-Z concernant le zonage du secteur Bellevue tenue le 13 mars 1967, à 8.30 hres P.M., soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 17 mars 1967.

ADOpte.

Règlement
No 194
(69-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le règlement No 194 concernant les clapets ou valves de sûreté soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Permis de
construction
lot 157-19
et 20
(70-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert, soit et est autorisé à émettre des permis de construction pour habitations unifamiliales à être érigées sur les lots 157-19 et 157-20, conditionnellement aux prescriptions du règlement No 98-C, à savoir que les requérants ne pourront exiger de la Ville que les services publics ne soient rendus à leur propriété avant une période de 6 mois de l'émission des dits permis.

ADOpte.

Le 20 mars 1967.

Résolutions
Nos ~~37~~-67
et ~~38~~-67
rescindées
(71-67)

37-67
38-67

Vente
M. Meuret
(72-67)

Règlement
No 150-N-1
(73-67)

Avis de
motion
Commission
Municipale
des Loisirs

Programme
Théâtre des
Marguerites

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que les résolutions Nos ~~37~~-67 et ~~38~~-67 inscrites au livre des minutes à la désignation paginale 1966, 3ième et 4ième paragraphe, soient et sont rescindées à toutes fins de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de l'Industrie et du Commerce de Québec d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à vendre à M. Marcel Meuret la subdivision No 6 du lot originaire No 12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 30,245 pieds carrés au prix unitaire de \$0.12 le pied, faisant une somme totale de \$3,629.40; que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer le contrat à cet effet et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat dès que les approbations gouvernementales auront été reçues.

ADOPTÉ.

Le greffier de la Ville donne lecture du règlement No 150-N-1. Dès le début de la lecture de ce règlement, Son Honneur le Maire Jules Montour doit s'absenter et cède le siège présidentiel à M. P. E. St-Arnault, Pro-Maire. Le maire reprend son siège après la lecture de la deuxième page du règlement No 150-N-1.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 150-N-1 déterminant, imposant et prélevant certains droits annuels, taxe d'affaires permis et licences et abrogeant le règlement No 150-N soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que la Commission municipale des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc suggère au Conseil de former une commission municipale des loisirs afin que cette commission soit sous la juridiction et sous la surveillance du Conseil Municipal.

M. Gaston Cormier, Echevin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement établissant une commission municipale des loisirs et déterminant le nombre de commissaires, leurs droits et pouvoirs.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que le Théâtre des Marguerites qui va s'établir chez-nous pour la saison estivale, va publier un programme souvenir avec un tirage de 5,000 copies et que le Conseil a été sollicité pour prendre une page d'annonce dans ce programme souvenir.

Le 20 mars 1967.

(74-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Théâtre des Marguerites, la somme de \$100.00 en paiement d'une page d'annonce dans le programme-souvenir à être édité pour l'année 1967.

ADOPTE.

Génial
Construction
(75-67)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux membres du Conseil que M. Antoine De Lachevrotière, Président de Génial Construction Inc. voudrait acquérir le terrain situé immédiatement à l'ouest de l'immeuble de la Brasserie Molson, sur l'Avenue Jean XXIII, dans le but d'y installer son bureau d'affaires et aussi une usine d'ébénisterie qui serait située à l'arrière de la bâtisse principale. Son Honneur le Maire explique que ce terrain, suivant les dispositions du futur plan de zonage est réservé au commerce. M. De Lachevrotière a une promesse de vente conditionnelle à ce qu'il soit dans la possibilité d'ériger la bâtisse qu'il a l'intention d'établir. Son Honneur le Maire explique aussi qu'il faudrait de toute évidence que l'ébénisterie ou la petite industrie que M. De Lachevrotière veut exploiter ne soit pas une nuisance pour les voisins immédiats, notamment l'édifice de la Brasserie Molson qui est très bien urbanisée.

Pour sa part, M. l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il faudrait prendre des précautions pour le futur afin que cette bâtisse ne serve pas à n'importe quelle exploitation qui aurait pour effet de défavoriser les voisins. M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction explique que souvent des modifications sont faites dans une bâtisse sans que les autorités en soient averties.

(75-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. P. E. St-Arnault, Echevin,

Que M. Antoine De Lachevrotière, Président de Génial Construction Inc, soit et est avisé que le terrain situé immédiatement à l'ouest de l'immeuble abritant la Brasserie Molson en bordure de l'Avenue Jean XXIII et étant une partie du lot No 31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pourra servir comme site commercial et industriel, afin de permettre à M. De Lachevrotière d'ériger son bureau ou place d'affaires ainsi qu'une ébénisterie; cependant, M. De Lachevrotière ou tout autre futur acquéreur, ne pourront changer la destination des lieux que sur acceptation par le Conseil Municipal.

ADOPTE.

A la suite de l'adoption de cette résolution, M. Henri Guilbert émet l'opinion qu'il devrait être inclus au prochain règlement de zonage, les prescriptions régissant ce site commercial ou industriel.

Permis à
Génial
(76-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

1989

Le 20 mars 1967.

Que l'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert, soit et est autorisé à émettre un permis de construction à Génial Construction Inc, pour l'érection d'une bâtisse commerciale et industrielle à être érigée à l'ouest de l'immeuble abritant la Brasserie Molson en bordure de l'Avenue Jean XXIII, sur une partie du lot 31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; cependant, ce permis devra être accordé lorsque M. Antoine De Lachevrotière, Président de Génial Construction Inc. aura produit à l'inspecteur de construction une attestation à l'effet qu'un arpenteur-géomètre est en voie de subdiviser officiellement le terrain devant recevoir cette construction.

ADOPTÉ.

Evaluateur
(77-67)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que la maison Lacroix & Lacroix a fourni par le passé, à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un travail des plus satisfaisant et que cette maison est très bien reconnue comme une maison d'évaluateurs consciencieux et de grande expérience.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que les services professionnels de la firme d'évaluateurs Lacroix & Lacroix soient et sont retenus pour la confection du prochain grand rôle d'évaluation et des deux revisions annuelles subséquentes et ce, pour des honoraires totaux au montant de \$19,800; que M. Jean-Jacques Lacroix soit et est nommé président des évaluateurs et que MM. Alcide Lamy et Arthur Drouin soient et sont nommés évaluateurs pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

A la suite de l'adoption de cette résolution, l'Echevin Jacques Dugré dit qu'une autre soumission est parvenue aux autorités et que le Conseil a opté pour la firme Lacroix & Lacroix en raison de la satisfaction que nous avons eue avec cette firme. M. Dugré ajoute qu'il ne faut pas regarder que la différence du prix mais le service obtenu. Pour faire suite à cette observation de l'Echevin Dugré, Son Honneur le Maire Jules Montour dit que les autorités ont toujours été des plus satisfaits des services de la firme Lacroix & Lacroix.

Enfouissement
sanitaire
(78-67)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de verser à M. Jean-Marie Beaudry la somme de \$3,000. pour une année d'enfouissement sanitaire des ordures ménagères de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat à cet effet, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Gais Pinsons
Inc.
(79-67)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'une demande a été faite au Conseil Municipal pour une subvention à être accordée au groupe de chanteurs connus sous le nom de "Le Choeur des Gais Pinsons Inc" et que cette demande a été référée à la Commission

Le 20 mars 1967.

1990

des Loisirs pour étude. Lors de la dernière assemblée du bureau de direction de La Commission des Loisirs, il a été décidé que ladite Commission verserait la somme de \$150.00 à cette chorale et par la même occasion, La Commission des Loisirs suggère au Conseil Municipal de verser une autre somme de \$150.00 à ce choeur de chants. Le maire explique aussi que dans ce choeur de chants, il y a beaucoup d'enfants de notre ville et qu'une section est dirigée par Mme Roland Lemieux.

PROPOSE par M. Gaston Cormier Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à la chorale "Le Choeur des Gais Pinsons Inc." la somme de \$150.00 comme octroi pour le camp musical dont ladite chorale fera partie.

ADOPTE.

Terrains
Georges
Demontigny

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., soumet aux membres du Conseil le cas des propriétés de M. Georges Demontigny dont les taxes n'ont pas été payées; il s'agit plus précisément des parties des lots 41 et 42 situés au sud de la rue Du Fleuve allant jusqu'au fleuve St-Laurent. Le montant des taxes dues par M. Demontigny sur ses deux propriétés, s'élève à \$668.17. Son Honneur le Maire explique que la Ville peut acquérir ces terrains pour la somme nominale de \$1.00 et à la suite, les taxes pourraient être biffées. Son Honneur le Maire ajoute que ces terrains sont déjà décrétés comme parc ou terrain de jeux. Il est ensuite question du montant des taxes scolaires; il est à se demander si la Commission Scolaire est prête à biffer les taxes ou si la Ville va être dans l'obligation de les acquitter. En raison de ce dernier sujet, le cas des terrains de Georges Demontigny est donc reporté à la prochaine assemblée.

Délai d'exé-
cution Miron
(80-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce à exercer, et ce jusqu'au 15 mai 1967, ses recours en dommages contre la Compagnie Miron Ltée basés sur l'article I paragraphe C du marché intervenu entre ladite Compagnie Miron Ltée et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le 1er février 1966 et où il est prévu qu'un montant de \$200.00 pourrait être exigé à titre de dommages liquidés pour chaque jour de retard après la date prévue pour l'achèvement substantiel des travaux, le tout sans préjudice et sans aucune admission de responsabilité de la part de la Ville, cette renonciation ~~cependant~~ ~~devenant~~ nulle et sans effet, et pouvant faire l'objet d'une demande reconventionnelle au cas où les procédures judiciaires seraient intentées par la Compagnie Miron Ltée contre la Ville de Trois-Rivières-Ouest en regard de ces travaux.

ADOPTE.

Remblai de
sable, Miron
(81-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

Que le Conseil Municipal ratifie la décision prise par Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils, concernant le remplissage partiel de l'excavation au-dessus du tuyau du collecteur sanitaire No I avec du sable et ceci au prix de \$2.00 la verge cube tel que

Le 20 mars 1967.

confirmé par la Compagnie Miron Ltée, en date du 15 mars 1967.

ADOPTE.

Avis de
motion
extension
d'égoût

M. l'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$74,200 pour une extension à être apportée au collecteur sanitaire No I, extension devant être exécutée sur la 4e rue et sur l'Avenue Jean XXIII.

Ernest L.
Duplessis
A.G.

En date du 13 mars 1967, M. Ernest L. Duplessis, A.G., demande aux autorités le privilège de travailler pour la Ville en considération qu'il est contribuable.

Programme
pour Expo

M. Marius Dionne, Délégué Industriel Régional résume, en date du 8 mars 1967, le programme à être tracé en vue des contacts industriels possibles durant la période de l'Expo 67.

Transport
en commun

L'Honorable Maurice Bellemare et l'Honorable Yves Gabias, respectivement Ministre du Travail et Secrétaire de la Province, accusent réception de la résolution No 59-67, par laquelle le Conseil demande l'application de l'article 36-A de la Loi de la Régie des Transports au service des transports en commun.

Départ Gaston
Cormier

Après la lecture de la lettre de l'Honorable Yves Gabias, M. l'Echevin Gaston Cormier demande à Son Honneur le Maire Jules Montour la permission de s'absenter en raison qu'il doit assister à une assemblée de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest Inc; la permission lui est accordée et M. Cormier quitte son siège.

Jean XXIII
Côte Richelieu

En date du 8 mars 1967, sous la signature de M. Jean-Luc Simard, Ingénieur Chef, Section de la Signalisation le Ministère de la Voirie, fait suite à une lettre qui lui a été adressée le 24 février dernier et nous avise que la zone de vitesse de 30 M.P.H. sur l'Avenue Jean XXIII sera agrandie jusqu'au garage Esso Fortin, tel que demandé.

Remerciements
Jacques
Charland

M. Jacques Charland fait parvenir aux autorités des remerciements pour l'aide financière qui lui a été accordée par le Conseil afin de lui permettre de participer à des événements sportifs.

Merci
Cancer

La Société Canadienne du Cancer de Trois-Rivières fait parvenir aux autorités municipales des remerciements pour l'octroi accordé à ce mouvement pour l'an 1967.

Protection
Civile

En date du 15 mars 1967, M. A. Lafrenière, coordonnateur du groupe 641 de la Protection Civile du Québec demande une confirmation à l'effet qu'ils pourront utiliser la salle du Conseil mercredi le 29 mars 1967 à 8.00 hres P.M. pour tenir l'assemblée annuelle du comité de régie du groupe 641. Il sera répondu à M. Lafrenière que cette permission est accordée.

Service du
Centenaire

En date du 15 mars 1967, sous la signature de M. René Bayeur, Coordonnateur des comités locaux et régionaux du Service du Centenaire de la Confédération, remercie les autorités pour la lettre du 8 mars dernier concernant un spectacle militaire que Trois-Rivières-Ouest désire recevoir dans ses cadres. M. Bayeur félicite les autorités pour cette initiative et transmet notre demande à qui de droit, laquelle sera prise en considération.

Le 20 mars 1967.

Réclamation
Léonard
Garceau

La firme Allen & Hayes Inc. en date du 16 mars 1967, fait parvenir aux autorités copie d'une lettre adressée à M. Léonard Garceau, concernant une réclamation à la suite d'un accident survenu le 18 novembre 1966. M. Garceau est avisé par cette lettre que la responsabilité de la ville n'est nullement engagée, et que le tout a été référé aux assureurs de M. Ricard.

Placement
des enfants

Par une lettre circulaire, l'Honorable Jean-Paul Cloutier, Ministre de la Famille et du Bien-Être Social, déclare qu'à compter du 1er avril 1966, la contribution financière des municipalités en matière de placement d'enfants hors de leur famille, est abolie et que des ajustements comptables seront faits à compter de cette date.

Courrier à
5 et 12
rue De
Sienne

En date du 15 mars 1967, M. J.A. Mongrain, M.P., Député de Trois-Rivières aux communes, fait parvenir aux autorités copie d'une lettre que le député a reçue de M. Jean-Pierre Côté du Ministère des Postes concernant la livraison du courrier par facteur aux deux résidences sises à 5 et 12 rue De Sienne. Cette copie de lettre est accompagnée d'un schéma expliquant les lieux qui font l'objet du présent litige. Le député demande au greffier de lui aider à trouver d'autres arguments afin de pouvoir obtenir ce que nous sollicitons.

François
Aubry

En date du 7 mars 1967, M. François Aubry a écrit une lettre qu'il a remis ce soir même au maire. Cette lettre mentionne qu'ayant signé la promesse de la Ville au sujet des égoûts pour le secteur Terrasse De La Montagne, il demande une résolution affirmant que les services lui seront donnés sur les lots 155 et 157 et que le tout lui soit confirmé par lettre. Une discussion suit la lecture de cette lettre et M. l'Echevin Jacques Dugré explique qu'il y a différentes manières d'établir un règlement pour les services publics de ce secteur. M. Dugré explique que si le premier secteur est prêt à absorber le coût de la différence du diamètre des tuyaux d'égoût, le 2ième secteur serait chargé entièrement pour les pontaires. Il est aussi question de l'entente entre tous les propriétaires pour faire cadastrer les terrains afin que les rues soient cédées à la Ville.

Il est ensuite question de la possibilité de faire un règlement quinquanal suggéré par le gérant municipal. M. l'Echevin Elzéar St-Arnault suggère qu'une délégation soit formée pour aller rencontrer les autorités du Ministère des Affaires Municipales à Québec afin de s'informer du mode de réglementation possible pour ce secteur.

M. François Aubry, un des promoteurs du secteur De La Montagne dit qu'il est pressé et qu'il ne veut plus attendre. Afin d'accélérer les procédures, M. Jacques Dugré se dit prêt à commencer par donner un avis de motion pour tous les services publics dans la première partie, suivant un estimé de l'ingénieur municipal, quitte à modifier cet avis de motion si à la suite du voyage à Québec des informations contraires nous parviennent.

Avis
de motion
Terrasse
De La
Montagne

M. l'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt pour une somme d'environ \$500,000 pour la confection des égoûts sanitaire et pluvial, le pavage et les chaînes de rues dans la première partie du secteur de la Terrasse De La Montagne.

Voyage à
Québec
(82-67)

Pour faire suite à la discussion concernant les travaux publics à être exécutés au secteur Terrasse De La Montagne, il est

1993

Le 20 mars 1967.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Qu'un voyage au Ministère des Affaires Municipales soit et est autorisé pour tous les membres du Conseil qui le peuvent ainsi que les fonctionnaires intéressés afin de prendre les informations nécessaires concernant la réglementation du secteur Terrasse De La Montagne.

ADOPTE.

Piscine
Intérieure

En date du 17 mars dernier, l'Honorable Yves Gabias, Secrétaire de la Province accuse réception de notre lettre du 14 mars dernier dans laquelle nous demandions des renseignements concernant les subventions possibles en regard de l'établissement d'une piscine intérieure au sein de l'école polyvalente projetée dans notre municipalité. Le secrétaire de la Province dit qu'il communiquera avec les autorités concernées pour leur soumettre notre requête à leur attention.

Plans d'égouts
à Régie des
Eaux
(83-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

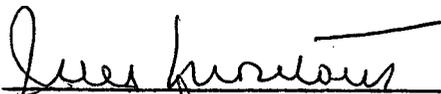
Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit et est autorisé à présenter à la Régie des Eaux du Québec pour approbation, les plans d'égouts sanitaire et pluvial de la rue Dufresne et du secteur Bettez pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

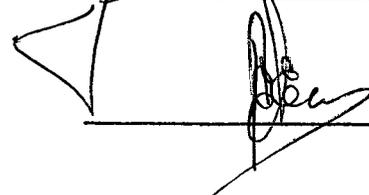
Zonage et
construction
avis de motion
renouvelé

M. l'Echevin Jacques Dugré renouvelle son avis de motion qu'il a donné en date du 6 mars 1967 à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement de zonage et de construction devant régir tout le territoire de la Ville et devant, soit abroger ou amender le règlement de zonage et de construction déjà en application.

Sur ce, l'assemblée est levée.



Maire.



Greffier.

Le 3 avril 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 avril 1967, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil Municipal, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents, MM. les Echevins Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. M. l'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault motive son absence en raison qu'il est retenu par ses affaires en-dehors de la ville.

Etaient aussi présents à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, et M. Réal Fleury, Greffier de la ville. Parmi les officiers présents, nous remarquons M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction et M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 1967 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 31 mars 1967; cependant, il sera apporté la modification suivante au dit procès-verbal; la résolution No 71-67, inscrite à la désignation paginale 1987, 1er paragraphe, est modifiée pour mentionner que ce sont les résolutions Nos 37-67 et 38-67 qui sont rescindées en remplacement des résolutions Nos 38-67 et 39-67, tel que mentionné à ladite résolution.

ADOPTE

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la liste de comptes No 81-C comportant des dépenses au montant de \$10,804.97 soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un acte de servitude pour la construction et le passage d'un égoût pluvial, servitude accordée à la ville par M. Laurent Charpentier, propriétaire d'une partie du lot No 160 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Cette servitude sera prise sur une largeur de 15 pieds dans la ligne nord-est de la propriété du dit Laurent Charpentier. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la ville, ledit acte.

ADOPTE.

Minutes
(84-67)

Liste de
comptes
No 81-C
(85-67)

Servitude
Laurent
Charpentier
(86-67)

Le 3 avril 1967.

Servitudes
égoût col-
lecteur
(87-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer des actes de servitudes pour la construction et le passage d'un égoût pluvial avec les propriétaires désignés au plan No 7-26 du service technique de la ville; ces servitudes donneront droit à la ville d'exécuter les travaux sur une largeur de 30 pieds et les servitudes permanentes seront pour une largeur de 20 pieds au total. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, lesdits actes.

ADOPTÉ.

Servitude
Flageole
Harnois
(88-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un acte de servitude pour le passage d'un égoût pluvial dans la ligne séparative des lots 15-325 et 15-326 appartenant respectivement à MM. Wilfrid Harnois et Nelson Flageole; cette servitude sera d'une largeur de 15 pieds de chaque côté de ladite ligne séparative pour la construction et de 10 pieds de chaque côté pour l'entretien.

ADOPTÉ.

Noms de
rues

Il est ensuite question de donner des noms à certaines rues du secteur Terrasse Rosemont et à d'autres du parc industriel. Les officiers municipaux dresseront une liste de noms de rues et le Conseil en fera un choix.

Motel
sur Jean
XXIII
(89-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour l'érection d'un motel sur les lots 20-7, 20-8 et 20-15, à Clodel Construction Inc; cependant, l'émission de ce permis sera conditionnelle aux prescriptions du règlement No 98-C, c'est-à-dire que la ville ne sera pas dans l'obligation de fournir les services publics avant 6 mois de l'émission du dit permis.

ADOPTÉ.

Permis
Armand
Roy
(90-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à la Compagnie Armand Roy & Fils Ltée, pour l'érection d'une bâtisse industrielle et commerciale, sur le lot No 17-43; cependant, ce permis ne sera émis qu'à la suite d'une opinion légale favorable de la part de l'aviseur légal de la ville au sujet des implications que peut apporter une telle construction.

ADOPTÉ.

Le 3 avril 1967.

Machinerie
lourde
Jean XXIII

M. Paul Trépanier, Gérant de la Compagnie Gagné R. & H. Inc, s'est adressé aux autorités pour obtenir la permission d'établir sur une partie du lot 34, un commerce de location de machinerie lourde. Ce qui est plus spécifiquement demandé par cette compagnie est une autorisation pour circuler 12 mois par année sur les rues municipales de cette ville. Le greffier fera parvenir à cette firme une lettre d'explications à l'effet qu'aucun règlement municipal n'empêche la circulation routière en aucun temps dans les rues de Trois-Rivières-Ouest.

Avis de motion
Terrasse
Rosemont

L'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$86,000. pour l'établissement des services municipaux au secteur Terrasse Rosemont; ces services municipaux comprennent les égouts pluvial et sanitaire, confection et pavage de rues et confection de chaînes de rues.

Avis de motion
Egoût Ste-
Marguerite

M. l'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$55,700, pour la confection d'un égout sanitaire dans une partie du secteur Ste-Marguerite.

Avis de motion
Belmont,
Carillon,
Roland.

L'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$43,000 pour la confection, égout pluvial, confection et mise en forme de rues, sur les rues Belmont, Carillon et Roland.

Contrats
Gaston
Panneton
Arthur Lacerte
Bail
Technical Plastics

Le notaire Gilles-Guy Garceau produit au Conseil Municipal des copies de contrats relativement à la cession d'une rue par Gaston Panneton, d'une servitude accordée par Dame Vve Arthur Lacerte et d'une modification au bail de Technical Plastics.

Croix-Rouge

La Société Canadienne de la Croix-Rouge fait parvenir aux autorités, sous la signature de MM. Marc Beauchamp et Paul Tremblay, des remerciements pour la contribution de la ville à la campagne de ce mouvement.

Remerciements
Dame Georges
Vanier

Mme Georges Vanier et ses enfants remercient les autorités municipales du soutien de leurs sympathies qui ont profondément touché cette famille.

Inspection
Hôtel de
Ville

Les Laboratoires Choisy Ltée, en date du 29 mars 1967, sous la signature de M. Robert Plante, Gérant Général des Ventes, fait parvenir aux autorités une confirmation à l'effet que l'inspection des locaux de l'Hôtel de Ville a été effectuée en date du 23 mars 1967. Cette maison profite de la circonstance pour offrir des félicitations à M. Gustave Dufresne en charge de l'entretien de l'Hôtel de Ville pour le bon entretien de l'édifice.

Rapport
Bertrand
Gilbert

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, donne lecture du rapport de la construction pour le mois de mars 1967. Ce rapport mentionne que 11 permis de construction ont été émis pour une valeur déclarée de \$103,000; le montant payé pour les permis s'élève à \$96.00. Dans les données comparatives, le mois de mars 1966 se composait de 6 permis pour une valeur déclarée de \$74,000. et de ce fait, les valeurs déclarées de mars 1967 au montant de \$103,000 sont supérieures à celles de l'année précédente, pour une somme de \$29,000.



Le 3 avril 1967.

Rapport
taxe
d'affaires

M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires, Permis & Licences, donne lecture du rapport de ce département pour le mois de mars 1967. Ce rapport mentionne que la taxe d'affaires perçue pour le mois de mars 1967 a rapporté un montant de \$2,296.00, représentant 7 2/3% du revenu total prévu de \$30,000. L'imposition perçue à date s'élève à \$16,697.65, représentant 55 2/3% du budget annuel. Le nombre de permis et licences émis durant le mois de mars se chiffre à 29, faisant un total à date de 130 permis émis.

Rapport
police

M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté Municipale, a distribué à tous les membres du Conseil une copie du rapport de ce département pour le mois de mars 1967. Les membres du Conseil consulteront eux-mêmes ce rapport et communiqueront avec le directeur s'ils désirent recevoir des informations ou des explications concernant les données du rapport.

Félicitations
L. Laperrière

M. Henri Guilbert, Echevin, émet l'opinion qu'il serait dans l'ordre de passer une résolution de félicitations à l'égard de Me Ludovic Laperrière pour sa récente nomination au poste de juge de la Cour Provinciale et de Vice-Président de la Commission du Travail. M. Henri Guilbert veut, par cette résolution, souligner que Me Ludovic Laperrière a agi durant de nombreuses années comme aviseur légal de notre municipalité.

(91-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à l'Honorable Ludovic Laperrière, de chaleureuses félicitations pour sa récente nomination aux postes de juge de la Cour Provinciale et de vice-président de la Commission du Travail.

ADOPTE.

Détails
sur voyage
à Québec

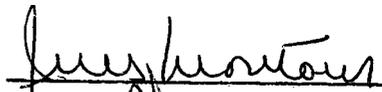
M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe du voyage qu'ont effectué certains membres du Conseil accompagnés d'officiers municipaux, surtout au sujet du règlement du secteur Terrasse De La Montagne. Son Honneur le Maire Jules Montour explique que nous avons l'habitude de rencontrer au Ministère des Affaires Municipales, Me Paul Pellerin mais il ne fait plus partie du Ministère depuis le 1er mars, ayant accepté le poste de greffier de la ville de St-Michel. Le maire dit que devant cette situation, le groupe a accepté de rencontrer le premier conseiller juridique qui était libre. L'entrevue n'a pas été des plus fructueuse en raison des réponses très vagues données par Me L'Heureux. Concernant le plan quinquanal, Me L'Heureux a expliqué que ce serait une bonne chose mais qu'au point de vue légal, il ne pense pas que ça passerait. Pour faire suite aux explications du ministre, le greffier de la ville qui faisait partie de la délégation explique un peu le genre d'entrevue que le groupe a obtenu en donnant une réflexion qu'a faite l'Echevin Elzéar St-Arnault, à la sortie des bureaux, réflexion suivante: " Je crois que lui en a appris mais que nous nous ne sommes pas plus avancés."

Le maire explique ensuite que nous avons eu une meilleure entrevue au service de la taxe de vente. En effet, le groupe a rencontré le directeur de ce service, M. Gimaiel qui a expliqué que le montant de \$104,000 à percevoir par la Ville de Trois-Rivières-Ouest est un plancher, c'est-à-dire un minimum garanti. De plus, M. Gimaiel a expliqué au groupe qu'il y a possibilité que la loi de

Le 3 avril 1967.

la taxe de vente soit amendée afin que puisse servir à la prochaine répartition le dernier recensement effectué par le gouvernement fédéral en 1966, même si ce recensement n'est pas encore officiel. Sur ce point, le gérant municipal, M. Marc Tessier, C.A. explique que pour que la loi soit amendée en ce sens, il faudra que toutes les municipalités de la province aient été recensées afin que toutes soient traitées sur le même pied. M. Tessier explique aussi que si cette loi est amendée de cette manière, Trois-Rivières-Ouest sera avantagée en raison que notre population a progressé d'environ 40%, ce qui est un chiffre de beaucoup supérieur à l'augmentation de la population dans les régions économiques comme dans toute la province. Dans le même voyage, la délégation s'est rendue au Commissariat des Incendies et Son Honneur le Maire avise les membres du Conseil que notre dossier est complété et que tout est accepté sauf que pour le moment il n'y a pas de fonds. Dès que les fonds auront été votés, nous serons en mesure de recevoir l'octroi promis.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 17 avril 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 avril 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob, Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Parmi les officiers municipaux présents, nous remarquons M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires.

Minutes
(92-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 3 avril 1967 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville et soumis à tous les membres du Conseil en date du 14 avril 1967.

ADOPTÉ.

Comptes No
82-C
(93-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que la liste de comptes No 82-C comportant des dépenses au montant de \$91,766.82 soit et est adoptée pour paiement; la correction apportée au numéro 24 de ladite liste de comptes est réelle en raison que ce compte est retenu pour étude.

ADOPTÉ.

Cadastre
161-200
(94-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que M. Georges Gariépy, A.G., soit et est autorisé à cadastrer deux resubdivisions de la subdivision 200 du lot No 161 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, suivant les données mentionnées à un plan préparé par les urbanistes Soudre & Latté; les frais de ce travail seront à la charge de M. Gustave Dufresne.

ADOPTÉ.

Echange de
terrain
G. Dufresne
(95-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat d'échange de terrain entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et M. Gustave Dufresne, suivant le plan de cadastre préparé par M. Georges Gariépy, A.G.; les honoraires de ce contrat seront à la charge de M. Gustave Dufresne.

ADOPTÉ.

Modification
Règlement
177-C
(96-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 177-C soit et est modifié en ajoutant à l'article 9 dudit règlement les mots suivants: "Ladite taxe spéciale

*Rescinded par
résolution
No 104-67*

*Rescinded par
résolution
No 109-67*

Le 17 avril 1967.

ne sera prélevée cependant, que si les remboursements faits par un locataire ou un acquéreur éventuel ne sont pas suffisants pour acquitter les échanges du capital et des intérêts."

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de servitude pour le passage de l'égoût sanitaire dans la ligne séparative des propriétés de MM. Nelson Gosselin et François Richard; les conditions de cette servitude sont les suivantes: la Ville de Trois-Rivières-Ouest ou ses employés, auront droit de travailler sur et de se servir d'une largeur de 15 pieds plus ou moins mesure anglaise, de chaque côté de ladite ligne séparative; la ville ou ses employés devront remettre les lieux dans le même état où il se trouvait avant le début des travaux; les frais du contrat seront à la charge de la ville. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le ou lesdits contrats.

ADOPTE.

L'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de modifier le règlement No 57-D régissant l'aqueduc.

M. l'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement No 94-B concernant la cueillette des vidanges dans le but d'assurer une meilleure salubrité publique.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre à M. Jean-Marc Bouillé un permis de construction pour habitation devant être érigée sur le lot No 161-177; cependant ce permis sera conditionnel aux prescriptions du règlement No 98-C à l'effet que la ville ne pourra être obligée à donner les services publics avant six (6) mois de l'émission dudit permis.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 152-N-4 décrétant la confection d'égoût pluvial et la mise en forme de Place Belmont et des rues Carillon et Roland et autorisant un emprunt au montant de \$43,000 à cet effet soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., le 24 avril 1967.

ADOPTE.

Servitude
Gosselin-
Richard
(97-67)

Avis de
motion
modification
aqueduc

Avis de motion
modification
règlement des
vidanges

Permis à
Jean-Marc
Bouillé
(98-67)

Règlement
No 152-N-4
(99-67)

*Rescindée
par résolution*

106-67

[Signatures]

Le 17 avril 1967.

Règlement No
188
(100-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,
SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 188 concernant la confection d'un égoût pa--
nitaire dans le secteur Est de Ste-Marguerite, de Côte Richelieu
aux limites Est de la ville et décrétant un emprunt au montant
de \$55,700. à cet effet, soit et est adopté, tel que lu et rédi-
gé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-
Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés
soit et est convoquée pour être tenue le 1er mai à 7.00 hres P.M.

ADOPTÉ.

A la suite de l'adoption du règlement No 188, M. l'Echevin Henri
Guilbert s'informe à savoir si ce règlement a été soumis à l'avi-
sieur légal en ce qui a trait aux articles 10 et 11. Sur réponse
négative du greffier, M. Jacques Dugré, Echevin, dit que ces deux
articles reflètent le bon sens et qu'il ne voit pas pourquoi ceci
serait rejeté par Québec car nous avons des règlements d'aqueduc
qui imposent de cette façon, soit une compensation et une taxe
spéciale. Le greffier de la ville ajoute que les deux articles
en question ont été rédigés et composés suivant les prescriptions
de l'article 427, paragraphes 23 et 23-A de la Loi des Cités et
Villes. Pour clore cette discussion, il est dit que comme il
s'agit d'un règlement d'emprunt, le tout devra être soumis à
Québec pour approbation et à ce stage, les aviseurs légaux du
Ministère scrutent le règlement.

Soumissions
pour camion

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier donne lecture de trois
soumissions convoquées pour l'achat d'un camion de 3/4 de tonne
dont les spécifications avaient été données aux trois soumission-
naires. Le garage Sirois Automobile pour un prix de \$2,400; le
garage Ford Auto-Port pour un prix de \$2,235 et le garage Matte
Automobile pour un prix de \$2,540.70.

Ford
Auto-Port
(101-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la soumission de Ford Auto-Port pour un montant de \$2,235.
pour l'achat d'un camion de 3/4 de tonne, soit et est acceptée
que M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, soit et est autorisé,
pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à faire l'ac-
quisition dudit camion suivant les descriptions de la soumission
fournie par le garage Ford Auto Port.

ADOPTÉ.

Réclamation
Réjean Lamy

Me Claude Bisson, Avct, en date du 10 avril 1967, dit qu'il a été
consulté par M. Réjean Lamy à l'effet de dommages subis à son ter-
rain ainsi qu'à une clôture et un garage et que des estimés nous
avaient été adressés pour une somme de \$508. Me Bisson s'informe
à savoir où en est rendue cette affaire car les instructions re-
çues sont de prendre action à moins qu'un règlement satisfaisant
n'intervienne sous peu. Il sera répondu à Me Bisson que le tout
a été référé à nos assureurs et que de plus, les travaux en ques-
tion sont sous la responsabilité de M. Clément Ricard.

Approbation
rue 157-16

En date du 6 avril 1967, sous la signature de Richard Beaulieu,
Sous-Ministre-Adjoint, la ville est informée que le Ministre des
Affaires Municipales, l'Honorable Paul Dozois a approuvé en date

Le 17 avril 1967.

du 6 avril 1967, l'ouverture à 50 pieds de largeur d'une rue portant le numéro de cadastre 157-16, le tout tel qu'indiqué au plan préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., le 13 décembre 1966.

Remerciements
Honorable L.
Laperrière

L'Honorable Ludovic Laperrière, Juge de la Cour Provinciale, remercie le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest pour les félicitations inscrites dans une résolution du 3 avril 1967 à l'occasion de sa nomination comme Juge de la Cour Provinciale et Vice-Président des Relations de Travail du Québec.

Cour
municipale

Dans une lettre datée du 3 avril 1967, M. Jacques Lapointe, Sous-Ministre-Associé du Ministère de la Justice, accuse réception d'une lettre adressée par le greffier le 29 mars concernant la nomination d'un juge à la cour municipale de notre ville. Le Sous-Ministre Lapointe nous informe que cette affaire est actuellement à l'attention des autorités du gouvernement et dès qu'une réponse définitive aura été reçue, le Sous-Ministre communiquera de nouveau avec le greffier.

Cadastre
Génial
Construction

En date du 3 avril 1967, M. Georges Gariépy, A.G., avise les autorités que M. Antoine De Lachevrotière, au nom de Génial Construction, a retenu ses services pour cadastrer un emplacement que ladite compagnie possède dans le secteur Ste-Marguerite.

Armand Roy
& Fils
opinion
légale

Me Robert-Louis Gouin, Aviseur Légal, donne une opinion concernant l'émission d'un permis de construction à Armand Roy & Fils Ltée, construction devant être érigée rue Lacerte. Me Gouin conclut qu'il faut tenir compte des droits acquis par M. Roy, antérieurement à la promulgation du règlement de construction à savoir, l'emploi mixte, industriel et commercial, de ce lot. Le permis de construction peut être accordé selon Me Gouin, en prenant pour motif le fait que ce contribuable tente simplement de recréer un état de chose préexistant et dont il a été privé par force majeure, soit par un incendie.

Hydro-
Québec
contrats
résiliés

En date du 13 avril 1967, sous la signature de M. Marcel Beaudoin, Chef de Division, Tarifs et Contrats, l'Hydro-Québec avise la municipalité de son intention de résilier en date du 15 mai prochain les contrats d'électricité pour le puits Doucet, le puits Giroux, les pompes du Centre d'Achats, et les pompes de la Place Pothier. Un ordre portant le numéro 249 approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le 8 février 1966, modifiait les tarifs de l'Hydro-Québec et cette modification sera appliquée sur les relevés effectués le ou après le 15 mai 1967.

Fabrecque
& Vézina
4ième rue

M. Maurice Vézina, Ing.-Cons. fait parvenir aux autorités, une copie d'une lettre envoyée à la compagnie Miron Ltée en date du 5 avril 1967, par laquelle l'ingénieur-conseil confirme l'entente intervenue entre la compagnie et la ville pour la pause d'une conduite de 24 pouces de diamètre dans la 4ième rue et se raccordant au collecteur. Dans cette entente, il est question de la pause d'un tuyau de 24 pouces sur une longueur de 60 pieds construit sur deux pieds de pierre concassée avec remblai de sable jusqu'à la mi-hauteur des tuyaux. La municipalité autorise la compagnie à exécuter ce travail sur une base horaire avec un maximum de \$4,000.

Gais Pinsons
remerciements

En date du 13 avril 1967, sous la signature de Mlle Jeanne D'Arc Tessier, Sec., le chœur des Gais Pinsons Inc remercie la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest pour la contribution de ces deux corps à l'oeuvre des Gais Pinsons. Par la même occasion, Mlle Tessier avise que

J.M.

Le 17 avril 1967.

le Festival de Musique sera tenu les 17 et 19 avril.

Arbre du Centenaire

M. Yvon Fournier, Président de la maison Yvon Fournier Ltée avise que l'Association Canadienne des Arboristes suggérerait aux autorités municipales et autres institutions publiques et privées, de procéder à la plantation d'un arbre commémoratif à l'occasion du Centenaire de la Confédération. M. Fournier ajoute que si nous jugeons la suggestion opportune et désirons y donner suite, sa compagnie offre à la ville de lui fournir gratuitement un érable indigène de 5 pouces de diamètre et d'environ 20 pieds de hauteur et d'en effectuer la plantation sans frais; ceci représente la contribution de cette compagnie aux événements devant marquer le Centenaire de la Confédération. Il sera répondu à M. Fournier que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte cette offre.

Cité de Jonquière
Taxe de Vente

M. Lionel Harvey, Greffier de la Cité de Jonquière fait parvenir à Son Honneur le Maire Jules Montour une résolution concernant un nouveau mode de distribution de la taxe de vente. Cette résolution a été passée à une assemblée du 5 avril des directeurs régionaux de l'Union des Municipalités du Saguenay-Lac St-Jean et ratifiée par la Cité de Jonquière. Cette résolution a pour effet de demander au gouvernement de la province de changer le mode de distribution de la taxe de vente pour l'établir au prorata de la population de chaque municipalité comparativement à la population totale de la province. Comme ce mode de distribution de la taxe de vente serait défavorable à notre ville, le Conseil municipal ne fait pas suite à cette demande.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire.
[Signature] Greffier.

Le 24 avril 1967.

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No 152-N-4 tenue à 7.00 hres P.M. le 24 avril 1967, sous la présidence de M. Jacques Dugré, Echevin; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée.

Lors du début de l'assemblée à 7.00 hres P.M., aucun électeur n'était présent dans la salle des délibérations; devant ce fait, les lectures réglementaires n'ont pas été faites au début de l'assemblée. Dès que le président en l'occurrence M. Jacques Dugré, a convenu qu'il y avait suffisamment d'électeurs présents, il s'est adressé à l'assistance pour demander s'il y avait des questions concernant le règlement No 152-N-4. Pour répondre à cette question, les 5 ou 6 électeurs présents se sont groupés en avant du siège présidentiel pour s'informer si ledit règlement comportait l'asphalte et les chaînes de rues; sur réponse négative, la discussion s'engage.

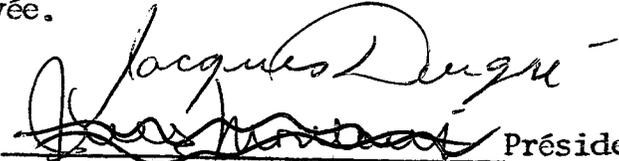
Il a été porté à l'attention du président de l'assemblée que Place Belmont a déjà un règlement d'emprunt de 15 ans pour la confection de cette rue et que ces mêmes propriétaires seront par le présent règlement, obligés de supporter le coût de la mise en forme de la rue Carillon et de la rue Roland. De plus, il a aussi été porté à l'attention du président que les propriétaires des rues Carillon et Roland paient actuellement une répartition de confection de rues qui doit se terminer soit cette année ou l'an prochain.

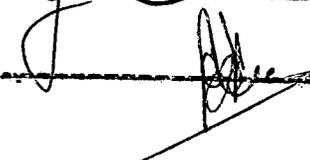
Après l'échange de différents points de vue, il a été convenu de retirer ledit règlement No 152-N-4 pour y inclure un article qui prévoira que les amortissements annuels du règlement No 152-N-1 et les sommes à payer sur la répartition des rues Carillon et Roland seraient à l'avenir chargés à l'ensemble des propriétaires concernés dans le règlement No 152-N-4.

A la suite d'explications par l'ingénieur municipal, il a été constaté qu'il y aurait un prolongement d'un embranchement de la rue Place Belmont vers Jean XXIII et de ce fait, une autre propriété adjacente devrait aussi être incluse au règlement. De plus, il faudrait inclure au prochain règlement sur une profondeur déterminée les terrains industriels appartenant actuellement à la Ville et situés en bordure de la rue Roland du côté Sud.

Le Président, M. Jacques Dugré, Echevin, à la suite de ces discussions, a avisé l'assistance qu'à la prochaine assemblée qui sera tenue le 1er mai, il proposera une résolution rescindant la résolution adoptant le règlement No 152-N-4 et par la suite, M. Dugré donnera un avis de motion pour un nouveau règlement remplaçant ledit règlement No 152-N-4.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Président.


Secrétaire.

Le 1er mai 1967.

Règlement
No 188

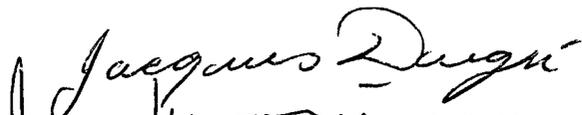
Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No 188 tenue le 1er mai 1967, à 7.00 hres P.M., au lieu ordinaire des sessions du Conseil sous la présidence de M. Jacques Dugré, Echevin; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion du règlement No 188, de la résolution adoptant le règlement No 188, de l'avis public de convocation, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Durant les deux heures de l'assemblée, 8 électeurs intéressés se sont présentés pour demander des explications sur ledit règlement No 188.

Entre 7.00 et 9.00 hres P.M., aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 188 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9.00 hres P.M., le président de l'assemblée, en l'occurrence M. Jacques Dugré, Echevin, déclare le règlement No 188 adopté par les électeurs intéressés.


~~Jacques Dugré~~ Président.

 Secrétaire.

Le 1er mai 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er mai 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les Echevins Jacques Dugré, Paul Jacob, Paul-Elzéar St-Arnault, Gaston Cormier, Eddy Charpentier et Henri Guilbert.

Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Parmi les officiers présents à cette séance, nous remarquons l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville et M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaire.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées du 17 et du 24 avril 1967 soient et sont approuvés tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 28 avril 1967.

ADOPTE.

Minutes
(102-67)

Le 1er mai 1967.

Mutations
(103-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que les mutations du mois de mars 1967 soient et sont approuvées pour transcription aux livres de la ville, telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Résolution
95-67
rescindée
(104-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la résolution No 95-67 adoptée le 17 avril 1967 et inscrite à la désignation paginale 1999, 5ième paragraphe soit et est rescindée à toutes fins.

ADOPTÉ.

Echange
de terrain
Dufresne
(105-67)-

*Rescindée
par le conseil
234-9*

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat d'échange de terrain entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et M. Gustave Dufresne, suivant le plan de cadastre préparé par M. Georges Gariépy, A.G.; les honoraires de ce contrat seront à la charge de la ville.

ADOPTÉ.

Règlement
No 152-N-4
rescindé
(106-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la résolution No 99-67 inscrite à la désignation paginale 2000 6e paragraphe et adoptant le règlement No 152-N-4 soit et est rescindée.

ADOPTÉ.

Avis de
motion
Place
Belmont

L'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de \$56,100 pour la confection d'un égoût pluvial, la mise en forme et le pavage des rues Place Belmont, Carillon et Roland.

Cadastre
34-30
(107-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision No 30 du lot No 34 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Roger Gélinas, A.G., pour le compte de M. Paul Charbonneau soit et est accepté.

ADOPTÉ.

Emprunt
temporaire
règlement 170
(108-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Le 1er mai 1967.

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$8,300. à la Banque Provinciale du Canada et ce en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No 170; que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Marc Tessier, Gérant-Trésorier soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet dès que l'approbation aura été reçue.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'article 9 du règlement No 177-C soit et est abrogé et que la résolution No 96-67 inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 1999, 6ième paragraphe, soit et est rescindée et que ledit article 9 du dit règlement No 177-C soit remplacé par le suivant: Article 9 " Il est par le présent règlement imposé sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante pour pourvoir au capital et aux intérêts des montants échéant chaque année. Ladite taxe spéciale ne sera prélevée cependant que si les remboursements faits par le locataire ou un acquéreur éventuel ne sont pas suffisants pour acquitter les échéances du capital et des intérêts."

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Compagnie Miron Ltée soit et est autorisée à effectuer un essai pour la confection d'un égout sanitaire dans l'axe de la rue Bellefeuille pour un tuyau de 30" pouces de diamètre sur une longueur de 60 pieds; pour ce travail la Compagnie Miron Ltée sera payée sur une base horaire avec un maximum de \$7,000.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Qu'il soit accordé à M. Gilles Gagnon une allocation pour dépenses d'automobile au montant de \$20.00 par semaine.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 190 créant une commission municipale des loisirs pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

177-C
Article 9
(109-67)

Test
rue
Bellefeuille
(110-67)

Allocation
d'automobile
Gilles Gagnon
(111-67)

Règlement
No 190
(112-67)

Le 1er mai 1967.

Comptes 83-C
(113-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la liste de comptes No 83-C comportant des dépenses au montant de \$19,156.83 soit et est acceptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Règlement
57-D-1
(114-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 57-D-1 modifiant le règlement No 57-D, aq-
duc général, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le li-
vre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une
assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la
ville soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., le 8
mai 1967.

ADOPTÉ.

Règlement
No 94-C
(115-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 94-C amendant le règlement No 94-B concernant
les vidanges, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le
livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Permis
Ziebart
(116-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre
un permis de construction à Gauthier & Fils, (Ziebart) en consi-
dération que le terrain où doit être érigée cette construction
est en voie de subdivision par un arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ.

Sondage
rue
Bellefeuille

Les ingénieurs-Conseils, Labrecque & Vézina avaient soumis aux
autorités une cotation au montant de \$1,700 fournie par la compa-
gnie Terratech pour effectuer des sondages dans l'axe de la rue
Bellefeuille en vue de la préparation des plans pour un réseau
d'égoût. A la suite de cette cotation, le gérant Municipal, M.
Marc Tessier, C.A., s'est adressé au Laboratoire d'Inspection et
d'Essais Inc pour obtenir une autre cotation. Cette compagnie a
soumis un prix de \$1,375.

(117-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les services du Laboratoire d'Inspection et d'Essais Inc soient
retenus pour effectuer des sondages consistant en 5 trous dans
l'axe de la rue Bellefeuille à compter du collecteur No 1 jusqu'au
Boulevard Mauricien et ce, pour la somme de \$1,375.

ADOPTÉ.

Le 1er mai 1967.

Plans et devis
égout Bellefeuille
(118-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,
SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les services professionnels de la firme d'Ingénieurs-Conseils Labrecque, Vézina & Associés soient et sont retenus pour la préparation des plans et devis en vue de la construction d'un égout sanitaire dans l'axe de la rue Bellefeuille.

ADOPTE.

Emploi
d'été
(119-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,
SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que M. Gaétan Thellend soit engagé comme homme d'instruments et pour la surveillance de certains travaux municipaux à raison de \$2.00 l'heure et ce du 19 mai au 20 septembre.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire explique que M. Thellend est un étudiant de 3ième année en génie civil et qu'il est appelé à rendre de précieux services au service technique de la ville.

Coordonnateur
protection
civile
(120-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. J. Emilien Launier, Chef de la Brigade des Incendies soit et est nommé pour agir comme coordonnateur municipal de la protection civile dans le groupe 641.

ADOPTE.

Garage
Gaston
Panneton
(121-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le garage acquis par la ville de M. Gaston Panneton et se trouvant dans l'axe de la future rue Dufresne, soit vendu à M. Gaston Panneton pour la somme de \$1.00 à la condition que ce garage soit démolé dans les 15 jours qui suivront la cession.

ADOPTE.

L'A.C.U.
(122-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,
SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association Canadienne d'Urbanisme la somme de \$5.00 représentant la cotisation annuelle de la ville à cet organisme.

ADOPTE.

Minutes
Règlement
188
(123-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,
SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Le 1er mai 1967.

Que le procès-verbal de l'assemblée des Électeurs tenue le 1er mai 57 pour l'approbation du règlement No 188 décrétant un emprunt au montant de \$55,700 pour la confection de l'égoût sanitaire dans le secteur Est de Ste-Marguerite, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde à la firme Armand Roy et Fils Ltée une option pour la durée d'une année pour la vente de la subdivision No 11 du lot originaire No 10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; la vente sera effectuée au prix unitaire minimum que la ville pourra vendre lors de la transaction finale. A la signature de ladite option, la firme Armand Roy & Fils Ltée devra verser un acompte de \$360.00 qui sera déduit du montant de l'achat lors de la transaction.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE ET SECONDE UNANIMEMENT

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à M. Gilles Gagnon ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa récente nomination comme "L'Homme de l'Année 1966" pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à M. Bernard Montour ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa récente élection au poste de président de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

En date du 1er avril 1967, l'Ecole Commerciale Côté Inc sollicite une annonce dans un album-souvenir à l'occasion du Cinquantième Anniversaire de cette institution. La lettre est considérée comme lue.

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec en date du 20 et du 24 avril 1967, approuvent le règlement No 170 décrétant un emprunt par obligations au montant de \$10,500.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser aux Guides Catholiques du Canada, District des Trois-Rivières, Secteur Français, la somme de \$10.00 représentant la souscription de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour le maintien du local de ce mouvement

Option
Armand Roy
& Fils Ltée
(124-67)

Félicitations
Gilles Gagnon
(125-67)

Félicitations
Bernard
Montour
(126-67)

Ecole
Commerciale
Côté

Approbation
règlement
No 170

Guides
Catholiques
(127-67)

Le 1er mai 1967.

au Lac Vert.

ADOPTE.

Transport
en Commun

La Régie des Transports de la Province de Québec fait parvenir aux autorités une copie de l'ordonnance concernant la nouvelle tarification du transport en commun. La seule modification apportée concerne les billets en séries qui passent de 6 passages pour \$.90 à 6 passages pour \$1.00.

François
Aubry

En date du 27 avril 1967, Me Michelle Girard, Avocate, fait parvenir aux autorités une lettre par laquelle ce procureur dit que M. François Aubry a communiqué avec son bureau pour une question d'égoût. D'après le procureur, il semblerait que le plan d'urbanisme a été fait et approuvé sans faire mention d'égoût passant chez M. François Aubry, soit sur les lots 155 et 157. Le procureur mentionne qu'il apprécierait recevoir des renseignements et des explications sur cette situation. Le greffier de la ville donnera donc les explications nécessaires à Me Michelle Girard.

A la suite de la lecture de cette lettre, Son Honneur le Maire Jules Montour explique à M. François Aubry qui est dans l'assistance que toute l'affaire de Terrasse De La Montagne tourne autour de l'affaire du parc. Son Honneur explique que la ville n'est pas capable d'aller porter les services sur une seule terre car il s'agit d'un ensemble à desservir et à développer.

M. Gaston Lacerte de la firme Alcide Caron qui est aussi présent dit qu'il a un accord à soumettre à M. Aubry concernant l'échange de terrains pour compenser pour le parc. Cet accord comprendrait que la firme réserverait les terrains nécessaires tout près de la propriété de la succession Aubry et qu'il y aurait remise de ces terrains à mesure que la firme Caron ferait l'acquisition des terrains des autres propriétaires. M. François Aubry se dit satisfait de cet arrangement. Son Honneur le Maire dit aux deux parties en cause de s'entendre définitivement et par écrit et que toute l'affaire sera réglée du même coup et qu'ensuite la ville pourra procéder dans l'établissement des services publics.

Rapport de
construction

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, a remis à tous les membres du Conseil et aux officiers, une copie du rapport mensuel de la construction pour le mois d'avril 1967. Ce rapport mentionne que 10 permis de construction ont été émis au cours du mois d'avril pour une somme déclarée de \$71,000. Les valeurs déclarées en avril 1966 se chiffraient à \$252,850, soit supérieures de \$181,850 aux valeurs déclarées d'avril 1967. Cette différence est due principalement aux permis en avril 1966 pour la construction de l'hôtel de ville et aussi pour la construction de la Pâtisserie Superbe.

Rapport
Taxe
d'Affaire

M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaire a aussi remis un rapport mensuel pour avril 1967, de son département, à tous les membres du Conseil et aux officiers. Ce rapport mentionne qu'un montant de \$1,625 a été perçu durant ce mois en permis et licences. Le rapport mentionne que la taxe d'affaire perçue à date pour les 4 premiers mois de l'année s'élève à \$18,307.65 représentant 61% du budget annuel de \$30,000. Le montant des permis et licences émis à date se chiffre à 159 permis et licences.

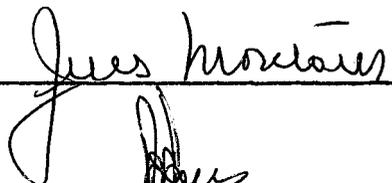


Le 1er mai 1967.

Rapport
Ingénieur
Municipal

L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, a remis à tous les membres du Conseil et aux officiers une copie de son rapport mensuel consistant en l'explication des travaux en cours. Ce rapport servira aux membres du Conseil pour suivre les travaux en cours et pour connaître leur progression depuis l'adjudication des contrats.

Sur ce, l'assemblée est levée.


_____ Maire.


_____ Greffier.

Le 8 mai 1967.

Règlement
No 57-D-1

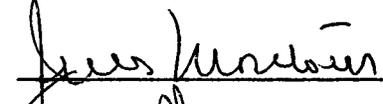
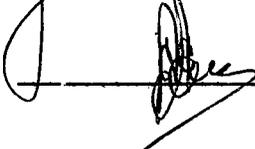
Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 8 mai 1967, à 7.00 hres P.M. au lieu ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de M. Jules Montour Maire; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

La présente assemblée a pour but de soumettre à l'approbation des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville, le règlement No 57-D-1 modifiant le règlement No 57-D concernant l'aqueduc.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 57-D-1, de la résolution adoptant le règlement No 57-D-1, de l'avis public de convocation et du certificat de publication.

En aucun temps, entre 7.00 hres P.M. et 9.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 57-D-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour déclare le règlement No 57-D-1 approuvé par les électeurs.

 Président.
 Secrétaire.

Le 8 mai 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 mai 1967, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette séance MM. les Echevins P. E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal est aussi présent à l'assemblée.

Avis de
convocation

Le greffier donne lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Suivant le certificat de signification, signé par le greffier de la ville, l'avis de convocation a été remis à une personne responsable au domicile de chacun des échevins entre 4.30 et 4.45 hres P.M., le 5 mai 1967.

La présente séance spéciale comme l'indique l'avis de convocation a pour but la prise en considération des sujets suivants; savoir:

- 1.- Nomination des membres de la Commission des Loisirs,
- 2.- Nomination d'un assistant-greffier,
- 3.- Vacances du personnel.

Le 8 mai 1967.

- 4.- Location du local de Armand Roy & Fils Ltée.
- 5.- Limite de vitesse dans les zones résidentielles.
- 6.- Modification au règlement No 162-N (aqueduc)

Commission
des Loisirs
(128-67)

Son Honneur le Maire Jules Montour dit que le premier item à l'agenda est la nomination des membres de la Commission Municipale des Loisirs et qu'il serait dans l'ordre que le Conseil procède immédiatement à nommer un membre du Conseil sur cette Commission.

PROPOSE par M. P. E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que M. Gaston Cormier, Echevin, soit et est nommé membre de la Commission Municipale des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest comme représentant du Conseil Municipal.

ADOPTE.

A la suite de l'adoption de cette résolution, M. Gaston Cormier remercie le proposeur de cette résolution ainsi que tous les membres du Conseil pour la confiance qu'ils mettent en lui concernant les loisirs et affirme qu'il fera tout ce qui est en son possible pour donner le plus de loisirs possible aux jeunes.

Membres de
la Commission des
Loisirs
(129-67)

Les quatre (4) secteurs des loisirs de la ville ainsi que la Commission Scolaire Chavigny ont fait parvenir au greffier de la ville leurs suggestions pour la formation de la Commission Municipale des Loisirs.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que la Commission Municipale des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest soit formée des membres suivants en plus de l'échevin Gaston Cormier:

pour représenter le secteur Val-Mauricie:
MM. Jean-Paul Normandin et Louis-Georges Bellefeuille
pour représenter le secteur Ste-Catherine de Siemie:
MM. Maurice Pitre et Jean-Paul Turbide
pour représenter le secteur Jean XXIII:
MM. Médard Martin et Robert Drouin
pour représenter le secteur Terrasse Duvernay:
MM. Jean-Jacques Dussault et James Savard
et comme représentant de la Commission Scolaire Chavigny:
M. Robert Boucher, Commissaire d'école.

ADOPTE.

Assistant-
greffier
(130-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier soit et est nommé assistant-greffier pour agir comme tel en cas d'absence du greffier de la ville.

ADOPTE.

Le 8 mai 1967.

Vacances
chefs de
services

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., explique aux membres du Conseil qu'il n'y a aucun écrit officiel concernant les vacances des chefs de services. M. Tessier spécifie qu'il est normal que les chefs de service aient trois (3) semaines de vacances, c'est-à-dire qu'ils soient traités sur un pied supérieur à leurs subalternes en raison de leurs responsabilités. M. Tessier explique aussi que lors de l'engagement du directeur de la police, il était spécifié qu'il avait trois (3) semaines de vacances; concernant l'engagement de M. Roland Lottinville, aucun contrat n'avait été passé comme ce fut le cas pour l'engagement de M. Roger Houde ci-devant Ingénieur Municipal.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'il est bon que les vacances soient établies mais que d'un autre côté, tous doivent prendre des vacances parce que dit-il, les vacances sont instituées dans le but de faire reposer le personnel. Sur ce, M. Tessier, C.A., Gérant Municipal dit au maire qu'une rencontre des employés a eu lieu la semaine dernière pour établir la cédule des vacances et que tous doivent les prendre.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

(131-67)

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Qu'il soit établi et il est établi que la période de vacances allouée aux quatre (4) chefs de services comprenant le gérant-trésorier, le greffier, le directeur de la sûreté et l'ingénieur municipal, soient pour une période de trois (3) semaines annuellement.

ADOPTÉ.

Local
Armand Roy
(132-67)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer avec M. Armand Roy un bail de location pour l'immeuble situé à 270 rue Lacerte, aux conditions suivantes:

- 1.- Le bail sera d'une durée de 5 ans et le loyer est établi à \$235.00 par mois.
- 2.- M. Armand Roy donnera à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une option d'achat de l'immeuble pour une durée de 2 ans et le prix établi pour l'immeuble est de \$25,000.
- 3.- Si la Ville de Trois-Rivières-Ouest prend avantage de l'option d'achat dans le délai déterminé, toutes les sommes versées en loyer seront déduites du montant de \$25,000.
- 4.- La firme Armand Roy & Fils Ltée renonce par les présentes au permis de construction émis pour une construction devant être érigée à 269 Lacerte.
- 5.- Le maire signera le bail dont il est question aux présentes à la condition que l'industrie Armand Roy & Fils Ltée s'établisse dans les limites de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Le 8 mai 1967.

Vente Armand
Roy & Fils
(133-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et de l'Industrie et du Commerce de Québec d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à vendre à Armand Roy & Fils Ltée la subdivision No 14 du lot originaire No 10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et la subdivision No 13 du lot No 12 du susdit cadastre d'une superficie totale de 44,807 pieds carrés au prix unitaire de \$0.12 le pied, faisant une somme totale de \$5,376.84; que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer le contrat à cet effet et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat dès que les approbations gouvernementales auront été reçues.

ADOPTÉ.

Limite de
vitesse
secteur
résidentiel
(134-67)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la vitesse maximum pour les véhicules automobiles dans les secteurs résidentiels de Terrasse Duvernay et Terrasse De La Montagne soit établie à 20 milles à l'heure.

ADOPTÉ.

Modification
Règlement No
162-N
(135-67)

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest par son règlement No 162-N a été autorisée à emprunter une somme de \$459,600;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'est prévaluée de la Loi sur le Développement et les Prêts municipaux;

CONSIDERANT qu'en vertu de cette Loi et de l'entente intervenue entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Ville de Trois-Rivières-Ouest a obtenu de la Commission Municipale de Québec un prêt au montant de \$109,500;

CONSIDERANT que le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$27,375;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$82,125;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender le règlement No 162-N en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST:

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

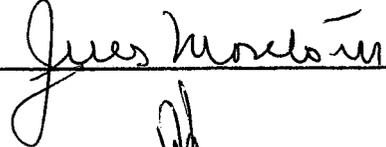
SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir modifier le règlement No 162-N pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$82,125 d'obligations relatives au prêt consenti par la Commission Municipale de Québec en vertu de la Loi et de l'entente susdites:

Le 8 mai 1967.

que le service technique soit en mesure de faire les relevés nécessaires pour l'établissement des plans pour les services publics. Sur cette question, M. François Aubry dit que M. Duplessis a préparé un plan de cadastre concernant son secteur. Le greffier dit qu'il a reçu ce plan de cadastre vers 4.45 hres de l'après-midi et qu'il l'a mis au dossier pour la prochaine assemblée régulière.

Sur ce la séance est levée.

 Maire.

 Greffier.

Le 8 mai 1967.

- a) Les obligations seront datées du 1er mai 1967 et porteront intérêt à un taux de 5¼% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er mai de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré au bureau de la Commission Municipale de Québec, en la Cité de Québec.
- d) La Corporation pourra avec le consentement exprès de la Commission Municipale de Québec racheter par anticipation la totalité ou une partie des obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Toutefois, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de la présente obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

Il est de plus, résolu:

Que le tableau d'amortissement original du règlement No 162-N soit et est remplacé par le suivant:

1	\$ 3,100.	21	\$ 10,000.
2	3,500.	22	10,100.
3	3,600.	23	10,800.
4	3,600.	24	11,400.
5	4,200.	25	12,100.
6	4,200.	26	13,200.
7	4,200.	27	13,500.
8	4,300.	28	14,100.
9	4,700.	29	14,800.
10	4,800.	30	16,100.
11	4,800.	31	17,200.
12	5,900.	32	18,000.
13	5,900.	33	19,200.
14	6,900.	34	20,000.
15	7,000.	35	21,200.
16	7,400.	36	22,500.
17	7,500.	37	24,400.
18	8,200.	38	25,200.
19	8,300.	39	26,500.
20	8,800.	40	<u>28,400.</u>
			\$459,600.

ADOPTÉ.

Terrasse De
La Montagne

M. François Aubry s'informe à savoir quand les services publics pourront être rendus dans son secteur. Son Honneur le Maire Jules Montour répond à M. Aubry que lorsque tous les propriétaires se seront entendus pour la question de taxe, les autorités pourront envisager l'établissement des services municipaux dans ce secteur. M. Gaston Lacerte de la firme Alcide Caron explique aux membres du Conseil qu'il y a eu une entente entre la firme Alcide Caron et la succession Aubry concernant le parc. Après cette explication Son Honneur le Maire dit que ceci règle la question et que maintenant il va falloir que, au moins, les rues soient cadastrées afin

Le 15 mai 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 mai 1967 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil Municipal, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Paul Jacob, Eddy Charpentier, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Jacques Dugré et Paul-Elzéar St-Arnault. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Etaient aussi présents à cette assemblée, l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lotinville et l'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert.

Minutes
(136-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées du 1er et du 8 mai 1967 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No 188, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 12 mai 1967.

ADOPTÉ.

Comptes
No 94-C
(137-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que la liste de comptes No 84-C comportant des dépenses au montant de \$62,576.19 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Mutations
d'avril
(138-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les mutations du mois d'avril 1967 soient et sont adoptées pour transcription aux livres de la Ville, telles que fournies par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières en date du 29 avril 1967.

ADOPTÉ.

Cadastre
Aubry
(139-67)

X

M. Ernest L. Duplessis, A.G., soumet pour approbation un plan de subdivision préparé pour le compte de la succession Aubry. Avant de procéder à l'adoption de ce cadastre, M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe si ce plan est conforme au plan d'ensemble du secteur Terrasse De La Montagne. M. François Aubry, présent dans l'assistance, explique que ce cadastre a été préparé en tenant compte du plan d'ensemble, que la seule modification qui a été apportée consiste à certains lots qui ont été portés de 75 pieds de largeur à 80 pieds sur le lot 157.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No 150; 152, 153, 154, 155, 157, préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., pour le compte de la succession Aubry, soit et est accepté tel que soumis.
ADOPTÉ.

Le 15 mai 1967.

Cadastre
Gauthier &
& Fils Ltée
(140-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No 34 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières préparé par M. Roger Gélinas, A.G., pour le compte de Gauthier & Fils Ltée, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Cadastre
Génial
Construction
(141-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le compte de subdivision d'une partie du lot No 31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., pour le compte de Génial Construction, soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Règlement
No 152-N-4
(142-67)

*Adopté par
résolution No
158-67
[Signature]*

Concernant l'adoption du règlement No 152-N-4, M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe si nous pourrions tenir l'assemblée des électeurs après avoir ouvert les soumissions afin de pouvoir donner les informations le plus juste possible, aux électeurs concernés en rapport du coût des travaux. Le greffier de la ville explique que les soumissions doivent être ouvertes en assemblée publique ou du moins y être ratifiées. Le greffier suggère de tenir l'assemblée des électeurs le 23 mai de 8.00 à 10.00 P.M., et d'ajourner la présente assemblée à 7.00 hres P.M. le 23 mai avant de procéder à l'ouverture des soumissions avant l'assemblée des électeurs.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le règlement No 152-N-4 décrétant la confection d'égoût pluvial, la mise en forme et le pavage des rues Place Belmont, Carillon et Roland et autorisant un emprunt au montant de \$56,100. à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires concernés soit et est convoquée pour être tenue à 8.00 hres P.M., le 23 mai 1967, au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTÉ.

Zonage
Matton-
Doucet
(143-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Qu'il soit permis d'ériger des duplex sur les rues Matton et Doucet en limitant la hauteur des bâtiments à deux étages et que de plus, l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Marcel Boucher pour l'aménagement d'une unité de logement au rez-de-chaussée de sa propriété.

ADOPTÉ.

Le 15 mai 1967.

Cours d'eau
partie Sud
voie ferrée
(144-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que demande soit fait au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de bien vouloir faire l'aménagement d'un cours d'eau en vue de l'assainissement des terres agricoles, sur la partie Sud de la voie ferrée à partir du cours d'eau Lacerte jusqu'au Boulevard Mauricien. Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Yves Gabias, Député de Trois-Rivières et à M. Léo-Paul Provencher, Ingénieur-Chef de la Division de l'Hydraulique Agricole au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

ADOPTÉ.

Compte
final
cours d'eau
Lacerte
(145-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation la somme de \$185.60 représentant la facture finale de la contribution exigée pour les travaux de drainage au cours d'eau Lacerte.

ADOPTÉ.

J. Dussault
Comité Com-
merce & Indus-
trie
(147-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Jacques Dussault soit et est nommé président du comité de nomination pour la formation du nouveau comité Commerce et Industrie.

ADOPTÉ.

P.E. St-Arnault
Comité Commerce
et Industrie
(147-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin, soit et est nommé représentant du Conseil Municipal au sein du comité Commerce et Industrie de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Services
Terrasse De
La Montagne
(148-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest affirme qu'il est prêt à apporter les services publics au secteur Terrasse De La Montagne dès que toutes les approbations requises auront été reçues.

ADOPTÉ.

Le 15 mai 1967.

Remerciements
Guides
Catholiques

Le comité protecteur féminin de la Fédération des Guides Catholiques du Diocèse de Trois-Rivières fait parvenir des remerciements pour la souscription reçue de la Ville pour l'oeuvre du Camp Guides.

Approbation
Puits No 4

En date du 1er mai 1967, sous la signature de Léopold Fontaine, Ingénieur, la Régie des Eaux du Québec approuve le site et l'agencement du puits No 4.

Emprunt
règlement
No 170

En date du 8 mai 1967, sous la signature de M. Roger Desaulniers, Secrétaire de la Commission Municipale du Québec approuve un emprunt temporaire au montant n'excédant pas \$8,300. à être contracté en attendant la vente des obligations à être émises sous l'autorité du règlement No 170.

Eclairage
Terrains
de jeux

La Commission Municipale des Loisirs demande au Conseil Municipal de faire déterminer les grandeurs des terrains de jeux et à la suite, faire faire une étude sur l'éclairage de ces terrains de jeux par la Compagnie Canadian Westinghouse. Le greffier explique aux membres du Conseil qu'il s'agit de faire déterminer par le service technique, la grandeur des terrains de jeux montrés sur un croquis et à compter de ce croquis, la Commission des Loisirs établira l'emplacement exact de ce certains jeux comme la patinoire et le terrain devant servir à la balle et ensuite la Compagnie Canadian Westinghouse fera une étude sur l'éclairage à apporter à ces terrains avec le coût de ces installations. Le greffier précise que l'étude de l'éclairage à être faite par la Westinghouse l'est à titre gratuit et que ce renseignement a été fourni à la Commission des Loisirs par le commissaire James Savard, Ingénieur en électricité au service de Canadian Westinghouse.

Parc
rue
Bordeaux

La Commission des Loisirs, à son assemblée tenue le 11 mai dernier demande au Conseil Municipal de faire le nécessaire afin de garder le parc à l'extrémité Sud de la rue Bordeaux à la disposition des loisirs. A la suite de cette demande, le greffier explique aux membres du Conseil que suivant le plan directeur, tel que déposé, le parc situé au Sud de la rue Bordeaux doit être traversé par la continuation de la rue Bordeaux, vers Terrasse De La Montagne. Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., explique qu'il a discuté de la chose avec M. Bernard De Carufel, nouveau président de la Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc et que les explications données seront soumises à la prochaine assemblée de la Ligue pour une nouvelle prise de position car cette Ligue s'oppose elle aussi à l'abandon du parc de la rue Bordeaux. Les principaux points que M. Marc Tessier a expliqué à M. De Carufel sont:

- 1.- Que cette rue en étant continue vers Terrasse De La Montagne, desservira le secteur Terrasse Duvernay vers le centre communautaire situé à Terrasse De La Montagne.
- 2.- Cette jonction éliminera des culs-de-sacs qui deviennent onéreux pour l'entretien des chemins.

Transport
en commun

En date du 10 mai 1967, M. Georges Beaumier de la Cité des Trois-Rivières transmet aux autorités municipales une photocopie d'une lettre adressée à la demande des autorités de la Cité, à la Régie des Transports concernant le changement des horaires et le prolongement excessif de circuits existants. Son Honneur le Maire Jules Montour s'informe à savoir si les membres du Conseil et les officiers ont reçu des plaintes concernant le transport en commun depuis la reprise du service. Le greffier dit qu'une ou deux

Le 15 mai 1967.

plaintes lui sont parvenues à l'effet que les usagers partant de Trois-Rivières vers Trois-Rivières-Ouest devaient faire un parcours d'une heure. Sur ce, M. l'Echevin Gaston Cormier explique que si l'autobus est pris au coin Notre-Dame et Des Forges et plus précisément face au magasin Reitman, le parcours est direct vers Trois-Rivières-Ouest, ce qui n'est pas le cas si les usagers prennent l'autobus face à Dupuis & Frère; dans ce cas, ils doivent parcourir le secteur Normanville pour revenir au centre commercial de Trois-Rivières avant de s'acheminer vers Trois-Rivières-Ouest.

Aucun membre du Conseil ne semble avoir reçu de plaintes. Le Conseil ne voit aucune utilité pour Trois-Rivières-Ouest à porter plainte à la Régie des Transports.

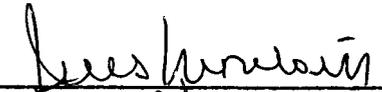
Ajournement
(149-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la présente assemblée soit et est ajournée à 7.00 hres P.M.
le 23 mai 1967.

ADOPTÉ.

 Maire.

 Greffier.

Le 23 mai 1967.

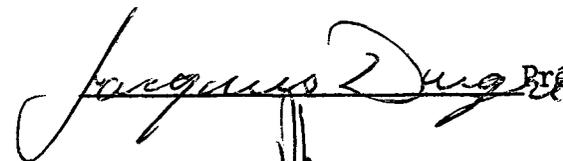
Règlement
No 152-N-4

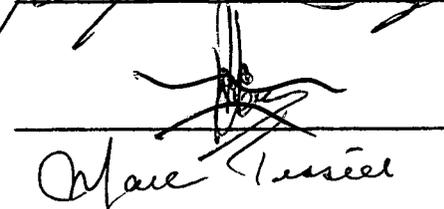
Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans le règlement No 152-N-4, tenue le 23 mai 1967, sous la présidence de M. Jacques Dugré; M. Marc Tessier, Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée à titre d'assistant-greffier.

L'assemblée débute à 8.00 hres P.M., par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 152-N-4, de la résolution adoptant ledit règlement No 152-N-4, de l'avis de convocation, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 8.00 hres P.M. et 10.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 152-N-4 soit soumis aux propriétaires par voie de referendum.

A 10.00 hres P.M., le président de l'assemblée, en l'occurrence M. Jacques Dugré, Echevin, déclare le règlement No 152-N-4 adopté par les propriétaires intéressés.

 Président.

 Secrétaire.

Le 23 mai 1967.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue à 7.30 hres P.M., le 23 mai 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Henri Guilbert, Paul-Elzéar St-Arnault, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. En l'absence du greffier retenu par des examens universitaires, M. Marc Tessier, Gérant-Trésorier agit comme assistant-greffier à la présente assemblée.

Industrie
Armand
Roy &
Fils Ltée
(150-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe de financer la Compagnie Armand Roy & Fils Ltée pour un montant de \$50,000 à même le fonds industriel; cependant toutes les prescriptions de la loi et des règlements qui s'appliquent en pareil cas devront être respectées.

ADOPTE.

Cité
Universitaire
(151-67)

CONSIDERANT que le Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières songe à établir la cité universitaire en grande partie dans les limites de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT que de ce fait les autorités municipales de cette ville sont intéressées à connaître les besoins et les intentions des autorités du Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières:

JH
et

Le 23 mai 1967.

CONSIDERANT que l'implantation d'une cité universitaire est d'intérêt régional:

Il est PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

(151-67)

SECONDE à l'unanimité,

Que les autorités municipales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest avisent les autorités du Centre des Etudes Universitaires qu'elles sont prêtes à les rencontrer dans un but d'étude et de négociation en vue de l'établissement de la Cité Universitaire.

ADOpte.

Comité
d'embellissement

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, en date du 18 mai 1967, s'adresse au Conseil Municipal pour demander la formation immédiate d'un comité formé de membres des différents corps sociaux de notre ville dans le but de promouvoir l'embellissement et la propreté dans la ville.

(152-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que demande soit faite à La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest de bien vouloir former au sein de cette chambre le comité d'embellissement et de propreté préconisé par le bureau de direction de ladite Chambre de Commerce, à son assemblée du 15 mai 1967.

ADOpte.

Régie des
Transports

La Régie des Transports du Québec, en date du 16 mai 1967, avise que la Compagnie de Transport St-Maurice s'est adressée à ladite Régie pour discontinuer le service dominical de 6.30 hres A.M. à 12.30 hres P.M. Comme ce parcours n'est pas inclus dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la lettre est considérée comme lue.

Panneau
publicitaire

En date du 18 mai, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest s'informe à savoir où en sont rendus les développements concernant l'installation d'un panneau à l'entrée de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Il sera répondu à la Chambre de Commerce qu'une décision pourra être prise après le 4 juin lorsque des informations importantes auront été données par le Premier Ministre de la Province.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jacques Dugré Maire.

Marie Tessier Ass.-Greffier.

Le 5 juin 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 juin 1967 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Paul Jacob, Gaston Cormier. L'absence de M. Eddy Charpentier est motivée par le décès du père de l'épouse de celui-ci. Étaient aussi présents à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury. Parmi les officiers municipaux nous remarquons M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction.

(153-67)
Minutes

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues le 15 et le 23 mai 1967 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 2 juin 1967.

ADOpte.

Pro-Maire

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que M. Eddy Charpentier, Echevin, soit et est nommé pro-maire pour le prochain terme de 3 mois.

ADOpte.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie M. Paul-Elzéar St-Arnault, pro-maire sortant de charge pour le beau travail qu'il a accompli durant son terme et surtout pour la dignité avec laquelle il s'est acquitté de sa charge à quelques reprises. Son Honneur le Maire félicite par la même occasion le nouveau pro-maire pour sa récente nomination.

(155-67)
Règlement
No 177-C
modifié

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la résolution No 96-67 enregistrée au livre des minutes à la désignation paginale 1999, dernier paragraphe ainsi que la résolution No 109-67 inscrite à la désignation paginale 2007, 2ième paragraphe soient et sont rescindées et que l'article 9 du règlement No 177-C soit et est remplacé par le suivant: "Article 9.- "Il est par le présent règlement imposé sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, selon leur valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante pour pourvoir au capital et aux intérêts des montants échéants chaque année. Ladite taxe spéciale ne sera prélevée cependant que si les remboursements faits par le locataire ou un acquéreur éventuel ne sont pas suffisants pour acquitter les échéances du capital et des intérêts."

ADOpte.

Le 5 juin 1967.

Bail
Pâtisserie
Superbe
(156-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le greffier de la Ville M. Réal Fleury soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le nouveau bail de location avec la Pâtisserie Superbe Inc en remplacement d'un bail précédent approuvé; ce bail sera fait pour une durée de 10 années et le montant que le preneur promet et s'oblige de payer au bailleur sera égal à la somme des intérêts et du capital que devra rencontrer le bailleur chaque année suivant les prescriptions des règlements Nos 177-B et 177-C de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Toutes les prescriptions de la loi des fonds industriels devront être respectées dans ledit bail.

ADOPTÉ.

Subdivision
Dufresne
(157-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 161 et 161-201, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'une part et Gustave Dufresne d'autre part, soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Résolution
142-67
abrogée
(158-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que la résolution No 142-67 inscrite à la désignation paginale 2020, 3ième paragraphe et adoptant le règlement No 152-N-4 soit et est abrogée à toute fin de droit.

ADOPTÉ.

Règlement
No 152-N-4-A
(159-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 152-N-4-A décrétant la confection d'égoût pluvial et d'asphalte sur Place Belmont, la mise en forme, le pavage et la confection d'égoût pluvial sur les rues Carillon et Roland et autorisant un emprunt au montant de \$56,100. à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., le 12 juin 1967, au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTÉ.

Arrosage
des pelouses

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que l'arrosage des pelouses, parterres, chemins etc... sera permis qu'entre 7.00 et 9.00 hres P.M., le tout suivant les prescriptions

Le 5 juin 1967.

de l'article 21 du règlement No 57-D de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Comité
Commerce &
Industrie

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le comité de l'Industrie et du Commerce de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est formé des membres suivants: Jean-Jacques Dussault, Jean-Guy Gamache, Lauréat Côté, Roland Lemieux, Daniel Poisson, André Caron, Collin Wetmore, Gilles Dion et aussi M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin, représentant officiellement le Conseil au sein du dit comité.

ADOPTÉ.

Remerciements
Yvon Fournier
Ltée

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que des remerciements soient et sont offerts à la maison Yvon Fournier Ltée, pour avoir fourni à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un érable et d'en avoir assuré la plantation, le tout dans le but de commémorer le Centenaire de la Confédération.

ADOPTÉ.

Taxes
d'affaires
biffées
(163-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à biffer les taxes d'affaires suivantes en raison de la modification du règlement No 150-N:

Pâtisserie Superbe Inc	\$ 345.00
Technical Plastics	165.00
Glacière Brunelle	120.00

ADOPTÉ.

A la suite de l'adoption de cette résolution, M. Marc Tessier, C.A., explique aux membres du Conseil qu'avec la modification du règlement de la taxe d'affaire, les industries ne sont appelées à payer que sur la partie commerciale de leur bâtisse et comme il n'y a aucune répartition de faite au rôle d'évaluation en ce moment. Il sera donc chargé à ces industries le taux minimum soit \$25.00.

Zonage
Terrasse De
La Montagne

Il est ensuite question de donner un avis de motion pour le règlement de zonage au secteur Terrasse De La Montagne, décrétant cette zone unifamiliale. M. François Aubry, un des intéressés dans le secteur Terrasse De La Montagne, se dit complètement contre qu'il y ait des duplex dans ce secteur. A la suite des autres explications le maire suggère de remettre à la prochaine assemblée la présentation d'un avis de motion pour un zonage dans ce secteur car l'urbaniste doit venir rencontrer les autorités cette semaine et le sujet lui sera soumis à cette occasion.

Le 5 juin 1967.

Avis de motion
Matton-Doucet

L'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$57,800. pour la confection de l'asphalte sur les rues Matton et Doucet.

Sympathies
L. Lavoie
(164-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,
SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest présente, en son nom personnel et au nom de toute la population de la Ville ses plus sincères sympathies à M. Eddy Charpentier, Echevin et à sa digne épouse, à l'occasion du décès de M. Louis Lavoie, père de Mme Charpentier.

ADOPTÉ.

Subdivision
134-1
(165-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,
SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No 134 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Roger Gélinas, A.G., pour le compte de Pierre Martel, soit et est accepté, tel que présenté.

ADOPTÉ.

Bertrand
Gilbert
Chef de
département
(166-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,
SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, soit et est considéré comme étant chef de département avec les mêmes droits et privilèges tel que mentionné à la résolution No 131-67 du livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Traitement
de l'eau
(167-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,
SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier soit et est autorisé à signer un contrat pour le traitement de l'eau avec la compagnie Continental Chemical; ce premier contrat comprendra 10 barils de poudre, une pompe contenant 100 gallons et un agitateur plus un ensemble d'épreuves.

ADOPTÉ.

Mutations
(168-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,
SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les mutations du mois de mai 1967 soient et sont acceptées pour transcription aux livres de la Ville, telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Le 5 juin 1967.

Servitudes

Le notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités, copies des contrats de servitudes pour égouts consenties à la Ville de Trois-Rivières-Ouest par Nelson Gosselin et François Richard, Laurent Charpentier, Wilfrid Harnois et Nelson Flageole.

Cours d'eau
Lacerte

En date du 25 mai 1967, sous la signature de Léo-Paul Provencher Ingénieur, le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation accuse réception de la résolution No 144-67 concernant une demande de drainage des terres au Sud de la voie ferrée. D'après cette lettre, à la première opportunité, il sera donné suite à notre demande.

Certificat
Réal Fleury

Le Centre des Etudes Universitaires fait parvenir une attestation à l'effet que M. Réal Fleury a réussi ses examens de comptabilité institutionnelle comprenant 6 crédits. Son Honneur le Maire félicite M. Fleury en mentionnant que ça fait un certificat de plus.

Cours d'eau
Lacerte

L'Honorable Yves Gabias accuse réception de notre demande concernant le drainage des terres au Sud du C.P.R. et produit une copie d'une lettre qu'il a reçue de l'Honorable Clément Vincent Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation où il est dit que cette demande est à l'étude et que cette étude est même déjà assez avancée.

Octroi
aux syndicats
(169-67)
(Rescindée
par résolution
176-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser au Conseil Central des Syndicats Nationaux des Trois-Rivières, la somme de \$25.00 comme participation de la Ville au programme-souvenir de la Fête du Travail.

ADOPTE.

Rapports

L'Inspecteur de la Taxe d'Affaires, l'Inspecteur de Construction et le Directeur de la Sûreté ont remis à tous les membres du Conseil des copies de leur rapport mensuel pour leur département respectif et il est décidé par les membres du Conseil que ceux-ci en prennent connaissance personnellement.

Garage
Nadeau

Un Monsieur Nadeau, propriétaire à la Terrasse De La Montagne, s'est adressé à M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, pour obtenir un permis pour l'érection d'un garage détaché. M. Bertrand Gilbert donne des explications concernant cette demande de permis. L'Inspecteur de Construction a refusé temporairement l'émission de ce permis en raison qu'un règlement de zonage était pour être adopté par le Conseil et qu'il ne voulait pas que cette construction entre en conflit avec le prochain règlement. Il s'agit d'un garage qui serait érigé à l'arrière de la bâtisse principale, soit environ 15 pieds en arrière de la maison d'habitation. Le parement extérieur de cette bâtisse serait en tôle M. l'Echevin Dugré est d'opinion que le permis devrait être émis mais que les matériaux devraient être fixés et acceptés par l'Inspecteur de Construction. De son côté, M. Paul-Elzéar St-Arnault se dit favorable à attendre que le règlement de zonage de ce secteur soit adopté. Après maintes explications, il est convenu qu'un permis pourra être émis pour l'érection de ce garage à la condition que les mêmes matériaux de la bâtisse principale servent pour le parement extérieur.

Le 5 juin 1967.

Manque
d'eau

M. Gaston Germain du secteur Terrasse Divernay, demande aux autorités d'expliquer le pourquoi du manque d'eau de la dernière fin de semaine. M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, explique qu'avec la première fin de semaine de chaleur, une grande consommation a été constatée, due au remplissage de piscines publiques et privées et un gaspillage dans l'arrosage des pelouses. M. Germain dit que la population avait déjà été informée lors de la construction du réservoir d'un million de gallons qu'il n'y aurait plus de manque d'eau. Son Honneur le Maire explique qu'il était convenu, lors de la construction du nouveau réservoir qu'il fallait aussi construire un nouveau puits. Ce puits qui devait débiter immédiatement avec la construction du réservoir, a subi tous les retards imaginables. Le premier retard a été apporté par l'expropriation du terrain devant servir à la construction du puits, par la Voirie Provinciale, pour le passage de la Transquébécoise. Ensuite, lorsque la Ville a été prête à commencer le forage, nous avons dû subir 3 procès dus à des injonctions et à une action en dommages par l'ancien propriétaire du nouveau terrain. Maintenant, les travaux sont discontinués en raison de la grève. L'Ingénieur explique qu'avec l'addition d'un nouveau puits qui aura une capacité de 1,000,000 de gallons, soit le double de la capacité des puits actuels, il ne sera pas question que la population manque d'eau. A la suite de ces explications M. Gaston Germain se dit satisfait.

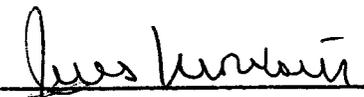
Ajournement
(170-67)

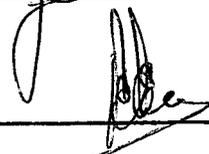
PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'assemblée soit et est ajournée au 12 juin 1967, à 9.00 hres P.M.

ADOpte.

 Maire.

 Greffier.

Le 12 juin 1967.

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No 152-N-4-A tenue à 7.00 hres P.M., le 12 juin 1967, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de M. Jacques Dugré, Echevin; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme Secrétaire de l'assemblée.

Ledit règlement No 152-N-4-A décrète la confection d'égoût pluvial et le pavage sur les rues Place Belmont, Carillon et Roland et la mise en forme des rues Carillon et Roland et autorisant un emprunt au montant de \$56,100. à cet effet.

L'assemblée débute à 7.00 hres P.M., par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 152-N-4-A, de la résolution adoptant ledit

Le 12 juin 1967.

règlement No 152-N-4-A, de l'avis public de convocation et du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Entre 7.00 hres et 9.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M. le président de l'assemblée, en l'occurrence M. l'Echevin Jacques Dugré, déclare le règlement No 152-N-4-A adopté par les électeurs propriétaires intéressés.

Le 12 juin 1967.

Assemblée du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 12 juin 1967, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Gaston Cormier, Paul Jacob, Henri Guilbert. Prenait aussi place à la table des délibérations, M. Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Monsieur l'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault motive son absence en raison qu'il est retenu en dehors de la Ville pour ses affaires personnelles. M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal et Trésorier, est absent en raison qu'il assiste au Congrès des Gérants Municipaux.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la liste de comptes No 85-C comportant des dépenses au montant de \$17,207.18 soit et est acceptée pour paiement.

ADOpte.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 77-C décrétant la confection du pavage des rues Matton, Doucet et Du Fleuve et autorisant un emprunt au montant de \$57,800. à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., le 19 juin 1967, au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOpte.

Monsieur l'Echevin Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de zonage ayant pour effet de décréter le secteur Terrasse De La Montagne comme zone d'habitations unifamiliales.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Comptes
85-C
(171-67)

Règlement
No 77-C
(172-67)

Zonage
Terrasse
De La
Montagne

Rues Succession
Aubry
(173-67)

Le 12 juin 1967.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession de rues appartenant à la succession Aubry et portant les numéros de cadastre 157-30, 157-41, 157-42, 155-12, 150-4, 150-6, 155-8, 155-16, 154-1, 153-1, 152-1 et 155-3; cette cession se fera pour la somme nominale de \$1.00; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à ouvrir les rues portant les numéros 15-30 et 155-3 à une largeur de 50 pieds, mesure anglaise.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que les bureaux de la Ville soient fermés le 26 juin et le 3 juillet pour commémorer la Fête de la St-Jean-Baptiste ainsi que la journée de la Confédération.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la résolution No 169-67 inscrite à la désignation paginale 2030, 5ième paragraphe, soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser au Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et District, la somme de \$25.00 comme participation au programme-souvenir à être édité à l'occasion de la Fête du Travail.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour avise les membres du Conseil que M. J. Agapit Rondeau l'a approché avant l'assemblée pour s'informer si la rue de liaison entre le secteur Demontigny et le secteur Bellevue serait confectionnée et pavée. Le maire explique qu'une requête avait déjà été produite demandant la confection de cette rue. Après des recherches, le greffier a avisé les membres du Conseil qu'il ne possédait pas de telle requête. Les membres du Conseil aimeraient prendre connaissance de cette requête pour savoir les noms des signataires et pour apprendre plus spécifiquement si parmi les noms des signataires il y a des propriétaires du secteur Bellevue car il s'agit d'établir quels sont les propriétaires qui seraient

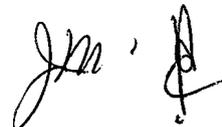
Rues à
50 pieds
(174-67)

Bureaux
fermés
(175-67)

Résolution
169-67
rescindée

Octroi
Conseil
du Travail

Rue de liaison
Demontigny-
Bellevue



Le 12 juin 1967.

appelés à payer ces travaux. Concernant cette affaire, le greffier a relevé des soumissions qui avaient été demandées par M. Roger Houde, Ingénieur Municipal, du temps, et ce, au mois d'août 1965; la plus basse soumission parmi les 4 reçues était celle fournie par Régionale Asphalte Ltée pour une somme de \$1,654.00 Le greffier fera un relevé à savoir si cette requête des propriétaires ne serait pas dans d'autres dossiers que les siens.

Egoût
Richelieu-
Gagnon

Monsieur l'Echevin Jacques Dugré s'informe auprès du greffier à savoir si le service technique a commencé certains travaux concernant l'égoût sanitaire pour la rue Gagnon et la partie Sud de Côte Richelieu. Sur réponse du greffier à l'effet qu'il n'était pas au courant si le travail était commencé pour ces travaux, Monsieur l'Echevin Dugré lui demande de s'enquérir auprès de l'ingénieur et de demander à celui-ci de communiquer avec lui.

Opposition
au Bill de
Trois-Rivières
(178-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

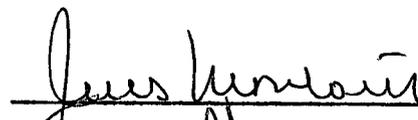
SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

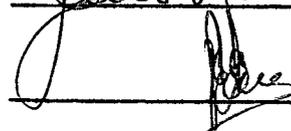
Que demande soit faite à l'aviseur légal, Me Robert-Louis Guin, Avocat, de bien vouloir préparer la défense de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le but de s'opposer à la partie du bill privé de la Cité de Trois-Rivières, incluse au No 8 de l'avis public daté du 2 juin 1967.

ADOPTE.

Quelques explications ont été données concernant cette résolution; notamment Monsieur l'Echevin Jacques Dugré explique qu'il s'agit ici d'autoriser l'aviseur légal à se préparer en conséquence, car, ajoute l'Echevin Dugré, il se peut que le bill privé de Trois-Rivières soit étudié plus rapidement que l'on pense par le Comité des Bills Privés de la Législature de Québec.

Sur ce, l'assemblée est levée.


 _____ Maire.


 _____ Greffier

Le 15 juin 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 juin 1967, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier.

Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier.

L'assemblée débute par l'avis de convocation de la présente assemblée et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de motion, la présente séance spéciale a pour but la prise en considération du sujet suivant:

1.- Prise de position concernant l'établissement de l'Université.

Comme l'indique le certificat de signification signé par M. Réal Fleury, Greffier, en date du 13 juin 1967, ledit avis de convocation a été remis à une personne responsable au domicile de chacun des échevins et ce, entre 4.00 et 5.15 hres P.M., le 13 juin 1967.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que demande soit faite au Comité des Bills Privés de la Législature de Québec de retirer l'article 30 du projet de bill de la Cité de Trois-Rivières afin de permettre une étude approfondie de la question dont ledit article traite.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que Me Robert-Louis Gouin, Avocat, soit et est autorisé à représenter la Ville de Trois-Rivières-Ouest auprès du Comité des Bills Privés, en regard de l'article 30 du bill privé de la Cité de Trois-Rivières dont l'étude doit débiter le 19 juin 1967.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. Rolf Latté, Urbaniste, soit et est autorisé à agir comme expert pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest auprès du Comité des Bills Privés de la Législature en regard de l'article 30 du bill privé de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, ainsi

Retrait
du bill
de Trois-
Rivières
(179-67)

Autorisation
à Me Gouin
(180-67)

Autorisation à
Rolf Latté
(181-67)

Délégation
à Québec
(182-67)

J.M. P.

Le 15 juin 1967.

que tous les membres du Conseil disponibles, soient et sont autorisés à se rendre à Québec assister à l'étude du bill privé de la Cité de Trois-Rivières par le Comité des Bills Privés de la Législature; les dépenses inhérentes à cette délégation seront ratifiées à une séance ultérieure.

ADOPTE.

Comme tous les membres du Conseil sont présents à la présente séance et y consentent, deux autres sujets sont abordés.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No 152-N-4-A tenue le 12 juin 1967 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la séance régulière du Conseil Municipal devant être tenue le 19 juin 1967, soit et est reportée au 27 juin 1967, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil.

ADOPTE.

Avant de lever l'assemblée, Son Honneur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont d'autres sujets à mettre en étude. M. l'Echevin Jacques Dugré suggère d'organiser une rencontre avec les propriétaires intéressés par le projet d'expropriation et d'annexion afin de les renseigner sur la portée du projet. Tous sont d'accord à convoquer les intéressés pour 9.00 hres vendredi le 16 juin à l'Hôtel de Ville. Le maire demande à tous les membres du Conseil s'il y a possibilité de se rendre tous à cette assemblée d'information. Il sera question aussi d'offrir à ces propriétaires les services de notre aviseur légal pour les représenter au comité des bills privés et pour ce faire les propriétaires qui y consentent signeront un document par lequel ils s'objectent à la partie du bill privé de Trois-Rivières concernant l'annexion et autorisent Me Robert-Louis Gouin à les représenter.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Houlihan Maire.

[Signature] Greffier.

Procès-verbal
Règlement No
152-N-4-A
(183-67)

Séance
régulière
reportée
(184-67)

Réunion des
intéressés

Règlement
No 77-C

2037

G. C.

A

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, intéressés dans le règlement No 77-C, tenue à 7.00 hres P.M., le 19 juin 1967, sous la présidence de M. Gaston Cormier, Echevin; M. Bertrand Gilbert, Officier Municipal, agit comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 77-C, de l'avis public de convocation et du certificat de publication de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Environ 25 à 30 contribuables se sont présentés à la présente assemblée pour obtenir les informations concernant ledit règlement No 77-C décrétant la confection du pavage des rues Matton, Doucet et Du Fleuve et autorisant un emprunt pour un montant n'excédant pas \$57,800.00 à cet effet.

Durant la présente assemblée, il a été porté à l'attention du président qu'un immeuble avait été omis à l'annexe "A" du dit règlement No 77-C; il s'agit d'une partie non subdivisée du lot 32 situé au nord de la rue Du Fleuve. Correction sera donc apportée au règlement par résolution du Conseil à sa plus prochaine assemblée.

En aucun temps entre 7.00 et 9.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 77-C ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M., le président de l'assemblée, en l'occurrence M. Gaston Cormier déclare le règlement No 77-C adopté par les électeurs.

Gaston Cormier Président

Bertrand Gilbert Secrétaire.

Le 27 juin 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 juin 1967 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Parmi les officiers présents à cette assemblée, nous remarquons M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction et M. Jean-Marie Guoin, Assistant-Ingénieur.

Minutes
(185-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que les procès-verbaux des 5 et 12 juin 1967 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 19 juin 1967, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 23 juin 1967.

ADOPTE.

Liste de
comptes
No 86-C
(186-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la liste de comptes No 86-C comportant des dépenses au montant total de \$16,422.66, soit et est acceptée pour paiement.

ADOPTE.

Modifications
règlement
No 77-C
(187-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le règlement No 77-C décrétant la confection du pavage des rues Matton, Doucet et Du Fleuve et autorisant un emprunt au montant n'excédant pas \$57,800. à cet effet, soit et est modifié pour ajouter à l'annexe "A" du dit règlement No 77-C, une partie du lot No 32 non-subdivisée de 41,000 pieds carrés ainsi qu'une autre partie non-subdivisée du dit lot 32 de 9,000 pieds carrés portant la superficie totale de l'annexe "A" à 674,190 pieds.

ADOPTE.

Cadastre
parc in-
dustriel
(188-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.G., soient et sont retenus pour établir la subdivision de la partie du parc industriel non encore subdivisée, en bordure de l'Avenue Jean XXIII et à la partie Est du dit parc industriel situé entre Jean XXIII et la rue St-Joseph.

ADOPTE.

Le 27 juin 1967.

Remise de
dépôt
Jean Fréchette
(189-67)

Pour faire suite à une recommandation du comité Commerce & Industrie, à l'effet que M. Jean Fréchette désire laisser tomber son option au parc industriel et que cette option n'a aucunement nui à la Ville dans des ventes probables, il est:

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à remettre à M. Jean Fréchette la somme de \$323.75 représentant le dépôt garantie versé par ce dernier lors de la signature d'une promesse d'achat d'un terrain dans le parc industriel.

ADOPTÉ.

Renseignements
touristiques
(190-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que Mlle Rosiane Gélinas soit et est engagée pour représenter la Ville de Trois-Rivières-Ouest au kiosque d'informations touristiques et ce, au salaire de \$50.00 par semaine à compter du 30 juin 1967.

ADOPTÉ.

A la suite de cette **résolution**, M. Henri Guilbert s'informe si le travail de Mlle Gélinas est tracé par la Ville de Trois-Rivières-Ouest ou si une cédule est préparée pour tous les employés. M. Marc Tessier, **Gérant**, répond qu'il y aura 8 personnes d'engagées pour travailler au kiosque touristique dont deux représentants payés par la Cité des Trois-Rivières et 5 par le service d'accueil dirigé par l'Abbé Carmel Paquin et un représentant de Trois-Rivières-Ouest. Mlle Gélinas représentera Trois-Rivières-Ouest sur une cédule de jour.

Annonce
St-Jean
(191-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Qu'une dépense au montant de \$25.00 pour la parution du message de la St-Jean-Baptiste dans le journal St-Maurice Valley Chronicle soit et est ratifiée.

ADOPTÉ.

Biffage de
taxes d'eau
(192-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à biffer les taxes de compensation d'aqueduc chargées en 1966 pour des chalets en raison que lesdits chalets n'ont pas été ouverts en cette année: à M. T. Warren: \$10.00, et à M. Léo Laroche: \$10.00

ADOPTÉ.

Noms de
rues
(193-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Le 27 juin 1967.

Que les noms suivants servent à désigner les rues du secteur Terrasse De La Montagne:

Clermont, Verdun, Avenue De la Montagne, rue et Place Estérel, Falaise, Toulouse, Versailles, Vernet, rue et Place Grenoble, Place Dijon, Savoie, Boyvinet, Nice, rue et Place Vimy; que la rue temporairement désignée sous le nom de Dufresne soit à l'avenir désignée sous le nom de Boulogne.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à M. Bertrand Gilbert la somme de \$116.15 représentant une semaine de salaire d'une semaine de vacances non prise.

ADOPTE.

Vacances
B. Gilbert
(194-67)

Régie des
Alcools

En date du 31 mai 1967, la Régie des Alcools du Québec fait parvenir un avis au greffier de la ville à l'effet que M. Harry-Bing Lai Kwan s'est adressé à ladite Régie pour demander un permis de motel, salle à manger et bar. Comme aucune objection n'est formulée à cette demande, la lettre est considérée comme lue.

Transport
le dimanche

La Compagnie de Transport St-Maurice fait parvenir une lettre en date du 5 juin 1967, par laquelle cette compagnie désire informer les citoyens que la demande de la Compagnie de Transport St-Maurice à la Régie des Transports du Québec pour enlever le service dominical, n'a été formulée que dans le but de discontinuer le service de 6.30 A.M. à 12.00 P.M. le dimanche. Une photocopie de la demande officielle formulée par la Compagnie à la Régie des Transports accompagne ladite lettre. Le tout est considéré comme lu.

Taux d'assurance-incendie

La Conférence des Assureurs Indépendants fait parvenir au greffier de la ville, en date du 6 juin 1967, un accusé de réception du questionnaire concernant la protection contre les incendies dans notre ville. Cette association affirme qu'elle ne peut faire de changement dans le taux des assurances-incendies dans notre ville vu que notre brigade des incendies n'est qu'une brigade volontaire. Son Honneur le Maire émet l'opinion qu'il faudrait répondre à la Conférence des Assureurs Indépendants que nous ne sommes pas satisfaits et aucunement consentants à ce qu'il n'y ait aucune réduction dans le taux des assurances-incendies dans notre ville. Son Honneur le Maire dit qu'il pourrait mentionner des noms de municipalités qui n'ont qu'une brigade de pompiers volontaires et moins bien organisée que notre ville au point de vue incendies et qui bénéficient de taux plus réduits que ceux chargés à Trois-Rivières-Ouest. En conclusion, Son Honneur le Maire demande au Conseil de passer une résolution de protestation et que cette résolution soit adressée au gérant de la Conférence des Assureurs Indépendants.

(195-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest proteste auprès de la Conférence des Assureurs Indépendants concernant le taux d'assurance-incendie dans le territoire de Trois-Rivières-Ouest en raison que d'autres municipalités moins bien organisées et protégées contre

Le 27 juin 1967.

les incendies que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, bénéficient d'un taux moindre que celui chargé à Trois-Rivières-Ouest. Qu'il soit demandé à ladite Conférence des Assureurs Indépendants d'envoyer un représentant ou enquêteur sur les lieux afin de se rendre compte du travail de protection-incendie accompli chez-nous.

ADOpte.

Règlement
No 188
Adopté

En date du 7 juin et du 8 juin respectivement, le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec approuvent le règlement No 188 décrétant un emprunt au montant de \$55,700. pour la confection d'égoût sanitaire dans le secteur Ste-Marguerite Est.

Cours d'eau
Lacerte

En date du 12 juin 1967, sous la signature de M. Robert Baillargeon, Ingénieur, le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation informe les autorités que les travaux de régalaage des déblais qui avaient été mis en marche le 17 mai 1967 ont été entièrement complétés le 23 mai 1967.

Remerciements
G. Gagnon

M. Gilles Gagnon fait parvenir aux autorités des remerciements pour les félicitations si délicatement exprimées à l'occasion de sa nomination comme "Homme de l'Année 1966."

Remerciements
réception

L'Honorable Jean Chrétien, Ministre d'Etat, M. Jean-Paul Matte, Député de Champlain et Me Yves-Martin Veillette, Notaire, font parvenir aux autorités des remerciements pour la magnifique réception offerte par Trois-Rivières-Ouest lors du passage de l'Honorable Jean Marchand.

Remerciements
Famille Lavoie

La famille Lavoie fait parvenir aux autorités des remerciements pour la sympathie témoignée à l'occasion du décès de M. Louis Lavoie, père de l'épouse de l'Echevin Eddy Charpentier.

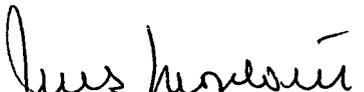
Urbanistes

M. l'Echevin Henri Guilbert s'informe si nous avons des nouvelles de l'urbaniste et du plan directeur. M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, dit à M. Guilbert que l'urbaniste est supposé venir cette semaine avec le plan directeur.

Egoût
Boischatel

Un résidant de la rue Boischatel s'informe à savoir où en sont rendus les travaux pour la confection de l'égoût sanitaire sur la rue Boischatel. L'ingénieur municipal explique que l'égoût sur cette rue sera confectionné en même temps que le réseau du secteur Terrasse De La Montagne; en effet, le réseau devant desservir Terrasse De La Montagne devra emprunter la rue Boischatel pour se rendre au collecteur No 1. Suivant l'ingénieur, ces travaux devraient être en marche vers la fin de l'été si aucune situation ne vient entraver les travaux.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire.

 Greffier.

Le 4 juillet 1967.

Présences.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 juillet 1967 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil; étaient aussi présents à cette session messieurs les échevins Paul Jacob, Paul Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré et Eddy Charpentier. M. l'échevin Gaston Cormier motive son absence étant retenu hors la ville.

Prenaient place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. M. Roland Lottinville, ingénieur municipal était aussi présent à la présente assemblée.

Minutes
(196-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, échevin,

SECONDE par M. Paul Elzéar St-Arnault, échevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 juin 1967 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 30 juin 1967.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, échevin,

Modification
lot 161-200-1
(197-67)

Que le plan de subdivision d'une partie des lots 160, 161, 161-200 et 162 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières préparé par M. Georges Gariépy, A.G. et portant le numéro de minutes D:2043 soit et est modifié en apportant la correction suivante: la subdivision No. 161-200-1 devra porter le No. 161-201-1.

ADOPTE.

Vente R. Legras.
(198-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, échevin,

Que M. Roger Legras soit et est autorisé à vendre l'immeuble portant le No. de cadastre 10-10 à Sills Compagnie Ltée.

ADOPTE.

Voyage à Québec
Re: Université.
(199-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, échevin,

Que le rapport sur le voyage au comité des Bills Privés de Québec le 19 juin 1967, rédigé par M. Réal Fleury, Greffier de la Ville soit et est approuvé tel que rédigé et que le texte de ce rapport soit inscrit au livre des minutes à la présente résolution:

TEXTE

PRESENCES: La délégation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest se composait de S.H. Le Maire Jules Montour, de tous les échevins, sauf M. Gaston Cormier retenu par son travail et qui devait siéger en assemblée des électeurs ce soir-là. M. Marc Tessier, Gérant Municipal et Réal Fleury, Greffier de la Ville accompagnaient le conseil municipal. Les services de Me. Robert Louis Gouin, aviseur légal, avaient été retenus pour plaider la cause de notre ville. M. Rolf Latté, Urbaniste était aussi présent à titre d'expert.

Voyage à Québec
RE: Université

Suite...

BUT: Cette délégation s'est rendue à Québec dans le but de protester sur la teneur de l'article 30 du bill privé de la Cité des Trois-Rivières. Ici il faut préciser que la ville de Trois-Rivières-Ouest n'était et n'est pas contre l'établissement d'une université sur son territoire. Bien au contraire.

Ce que les autorités de Trois-Rivières-Ouest reprochaient au dit article 30 du bill de Trois-Rivières c'est la portée des pouvoirs demandés par la cité. La Cité demandait entre autre chose le pouvoir d'homologation pour fin éducationnelle tel que stipulé aux articles 430, 431 et 432 de la loi des Cités et Villes. Or ces articles donnent pour certaines fins, le pouvoir d'homologation 5 ans par 5 ans. Ce qui de l'avis des membres du conseil de notre ville était préjudiciable à des contribuables de Trois-Rivières-Ouest.

De plus ce territoire visé par la cité pour annexion n'était spécifiquement et exclusivement pour l'établissement de l'université. La preuve c'est que dans l'avis public paru dans le journal local et dans la Gazette Officielle de Québec il était fait mention du pouvoir de réserver tout ou partie de ce territoire pour fin ou zone institutionnelle. Ce qui revient à dire qu'une fois annexée cette partie aurait pu servir à d'autres fins que pour l'université.

CONCLUSIONS: La Cité demandait l'annexion immédiate du territoire désigné. Le pouvoir d'homologation du dit territoire, le droit d'acquérir par voie d'expropriation ou autrement les terrains désignés.

Grâce à une brillante plaidoirie de Me. Robert Louis Guin, aidé des conseils de M. Rolf Latté, Urbaniste, la Cité n'a pas obtenu ce qu'elle demandait dans l'article de son bill qui touchait Trois-Rivières-Ouest.

CE QUE LA CITE A OBTENU c'est le pouvoir d'homologuer le territoire désigné pour une durée de 2 années et d'ici là la Cité doit se porter acquéreur des immeubles concernés. Ce pouvoir n'est pas renouvelable comme le pouvoir d'homologation de l'article 430 de la loi des Cités et Villes.

Quand la Cité sera propriétaire des immeubles elle devra suivre les procédures ordinaires pour l'annexion du territoire, c'est-à-dire adopter un règlement d'annexion et le soumettre au Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest pour approbation. De cette manière Trois-Rivières-Ouest pourra soumettre les conditions pour l'annexion.

Nous croyons sincèrement que les autorités de Trois-Rivières-Ouest ont rempli un devoir qui est leur en se rendant protester contre l'article 30 du bill de la Cité, sa forme originale et non pour protester contre l'établissement de l'université sur son territoire. Les autorités sont conscientes d'avoir protégé les propriétaires concernés.

ADOPTE.

Vente à Battery
& Electric
Service.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

(200-67)

*Modifiée
par résolution
no. 283-67*

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Battery & Electric Service Ltée, une partie des lots 10-3 et 10-4 d'une superficie de 35,300 pieds carrés pour la somme de \$4,236.00 soit .12¢ le pied carré.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest dès que les approbations gouvernementales auront été reçues.

ADOPTE.

*Modifiée de
nouveau par
résolution no. 283-67*

Procédures pour
taxes impayées.

(201-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, échevin.

Que l'aviseur légal, Me. Robert Louis Gouin soit et est autorisé à prendre les procédures légales pour le recouvrement des taxes contre les contribuables suivants:

Roger Charbonneau,
Lise Gélinas,
Jean-Charles Halley,
Jean-Marie Jacob,
Gérard Laroche,

Julien Livernoche,
Projet Nikauba,
Jean-Claude Parent,
Mme. Laval Poulin,
Yvon St-Pierre.

ADOPTE.

Vente à René
Beaudry.

(202-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à René Beaudry une partie du lot 10-3 d'une superficie de 13,700 pieds carrés pour la somme de \$2,740.00 soit un prix unitaire de .20¢ le pied carré.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le dit contrat, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dès que les approbations gouvernementales auront été reçues.

La condition à cette vente, en plus des conditions de la loi des fonds industriels, est que la construction de la bâtisse devra être terminée dans les 6 mois qui suivront les approbations gouvernementales ou la fin de la grève des employés du bâtiment selon lequel des événements suivra le dernier.

ADOPTE.

Merci Festival
de Musique.

Le président M. Georges Gariépy et l'exécutif trifluvien des Festivals de Musique du Québec Inc. font parvenir des remerciements aux autorités pour l'octroi accordé.

Son Honneur le Maire Jules Montour avise les membres du Conseil qu'il a été convoqué, à titre de directeur, à une assemblée du bureau de direction de l'Union des Municipalités du Québec, réunion qui doit se tenir en fin de semaine, soit les 8 et 9 juillet.

Maire à Union
des Municipalités.

(203-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, échevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à se rendre à Chandler pour assister à l'assemblée du bureau de direction de l'Union des Municipalités du Québec les 8 et 9 juillet prochains et que les dépenses inhérentes à ce voyage seront ratifiées à une séance ultérieure.

ADOPTE.

Rapport de
construction.

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, a remis à tous les membres du conseil le rapport mensuel de la construction pour le mois de juin 1967. Les membres du conseil prendront connaissance du dit rapport et prendront information auprès de l'inspecteur s'il y a lieu.

Le 4 juillet 1967.

2045

Trous Jean XXIII

M. l'échevin Jacques Dugré s'informe auprès de l'ingénieur municipal s'il est possible que la ville répare les trous dans la chaussée de l'avenue Jean XXIII. L'ingénieur répond dans l'affirmative et explique qu'une équipe d'hommes est affectée à ce travail et ces hommes font le tour de toutes les rues de la ville pour faire les réparations nécessaires.

Lignes blanches
Jean XXIII et
Boul. St-Jean

Concernant les lignes blanches sur l'avenue Jean XXIII, l'échevin Dugré s'informe quand elles seront peintes. Sur ce sujet M. Marc Tessier, Gérant Municipal, informe les membres du conseil qu'il a été informé que pour les lignes blanches de l'avenue Jean XXIII et le Boul. St-Jean la ville doit acheter elle-même la peinture nécessaire et que la Voirie Provinciale viendrait la poser.

M. Dugré trouve la chose illogique et qu'il serait bon de parler de cet état de chose au Ministre Gabias avant de faire quoi que ce soit.

Lettre à Hon. Gabias et Ministre de la Voirie.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, échevin,

(204-67)

Qu'il soit écrit une lettre à l'Honorable Yves Gabias ainsi qu'au ministre de la Voirie pour les mettre au courant de la situation de l'entretien de l'avenue Jean XXIII et du Boul. St-Jean et pour demander que ces deux chemins soient entretenus par la Voirie Provinciale comme auparavant en raison que ces chemins sont la propriété du gouvernement.

ADOPTE.

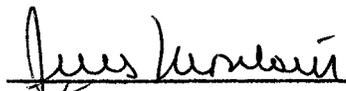
Puits No. 4 en
marche.

L'ingénieur municipal M. Roland Lottinville informe les membres du conseil que le puits No. 4 sera mis en marche dès demain, le 5 juillet.

Dégats par la
foudre aux puits.

L'ingénieur municipal informe aussi le conseil que des dégâts ont été causés aux puits par la foudre en fin de semaine passée. Des contrôles ont brûlé et de plus l'installation devant permettre la distribution dans le réseau d'aqueduc de produits devant laisser en suspension le fer a aussi été endommagé par la foudre. Le nécessaire est fait pour remettre le tout en condition.

Sur ce la séance est levée.

 Maire.

 Greffier.

Le 13 juillet 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 13 juillet 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette séance, MM. les Echevins Jacques Dugré, Paul Jacob, Henri Guilbert, Paul-Elzéar St-Arnault. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville assiste aussi à la présente session.

L'assemblée débute à 8.00 hres P.M. par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Ouverture des soumissions pour le déneigement.
- 2.- Ouverture des soumissions pour les travaux du règlement No 152-N-4-A.
- 3.- Avis de motion pour confection d'un semi-collecteur sanitaire sur Bellefeuille, Jean XXIII, 4ième Rue et rue St-Joseph, zone 2.
- 4.- Soumissions pour le ponceau Bettez et chaînes de rues.
- 5.- Soumissions pour pavage Côte Richelieu (Jean XXIII et Ste-Marguerite).
- 6.- Demande de soumissions pour le pavage des rues Matton, Doucet et Du Fleuve.
- 7.- Demande de soumissions pour l'égoût sanitaire rue Pratte.
- 8.- Demande de soumissions pour le rapiéçage des rues.

Le certificat de signification signé par M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, mentionne que l'avis de convocation a été signifié à MM. Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier, en en laissant une copie à une personne responsable au domicile de chacun et ce, entre 2.30 et 4.15 hres P.M., le 11 juillet 1967.

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., procède à l'ouverture des soumissions pour le déneigement des rues. Trois soumissions sont parvenues aux autorités dans le délai demandé:

- 1.- Pagé Construction Inc pour la somme de \$740.00 du mille.
- 2.- Thomas Bellemare & Fils Ltée pour la somme de \$850.00 du mille.
- 3.- De L'Orme Construction Ltée pour la somme de \$759.00 du mille.

Toutes et chacune de ces soumissions sont accompagnées d'un chèque visé au montant de \$100.00 tel que demandé dans l'appel d'offre.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin.

Soumissions
pour déneige-
ment

(205-67)

Le 13 juillet 1967.

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission, soit celle de Pagé Construction Inc, au montant de \$740.00 du mille, pour le déneigement des rues pour une durée de 5 ans; cette approbation est donnée conditionnellement à l'approbation du service technique de la ville qui devra surveiller et examiner tous les documents afin de s'assurer que le tout est conforme à la demande de soumissions. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury soit et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

Soumissions
Place Belmont

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour les travaux d'égoût sanitaire du secteur est de Ste-Marguerite, l'égoût pluvial et la mise en forme des rues Place Belmont, Carillon et Roland. Trois soumissionnaires ont fait parvenir leur cotation dans les délais demandés:

- 1.- De L'Orme Construction pour un montant total de \$68,721.40 accompagnée d'un chèque visé au montant de \$6,872.14.
- 2.- La Compagnie de Construction Dollard Ltée pour un montant total de \$102,966.26 accompagnée d'un chèque visé au montant de \$102,966.26, accompagnée d'un chèque visé au montant de \$10,296.63.
- 3.- Gaston Bourassa Ltée pour la somme de \$91,779.10 accompagnée d'un chèque visé au montant de \$9,178.00.

(206-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission, soit celle de De L'Orme Construction Ltée pour la somme de \$68,721.41 pour la confection de l'égoût sanitaire de la partie est de Ste-Marguerite, la confection de l'égoût pluvial, la mise en forme des rues Place Belmont, Carillon et Roland. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

Avis de
motion
égoût
Bellefeuille
Jean XXIII
4ième Rue, St-Jo-
seph, Jean-Talon.

M. l'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$ 548,500. pour la confection d'un semi-collecteur sanitaire sur les rues Bellefeuille, Jean XXIII, 4ième Rue, rue St-Joseph et rue Jean-Talon.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que des soumissions soient demandées pour la confection du ponceau de la Rivière Bettez à la hauteur de Côte Richelieu et pour la confection de chaînes de rues sur Côte Richelieu entre Jean XXIII et Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTÉ.

Soumissions
ponceau Bettez
(207-67)

Le 13 juillet 1967.

Soumissions, pavage
Côte Richelieu
(208-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que des soumissions soient demandées pour le pavage de Côte Richelieu entre l'Avenue Jean XXIII et le Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTÉ.

Demande de
soumissions
Matton, Doucet
& Du Fleuve
(209-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que des soumissions soient demandées pour le pavage des rues Matton, Doucet & Du Fleuve.

ADOPTÉ.

Soumissions
égoût, rue
Pratte
(210-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande des soumissions pour la confection d'un égoût sanitaire pour la partie ouest de la rue Pratte.

ADOPTÉ.

Rapiécage
des rues
(211-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

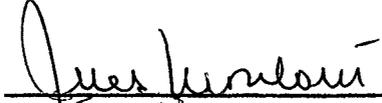
Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande des soumissions pour le rapiécage des rues.

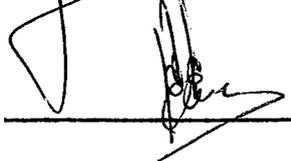
ADOPTÉ.

Félicitations à
Thomas Bellemare
& Fils

Avant de clore l'assemblée, M. l'Echevin Jacques Dugré profite de la circonstance pour féliciter la maison Thomas Bellemare & Fils Ltée pour le très bon service que cette maison a fourni à la Ville de Trois-Rivières-Ouest par les années passées pour l'entretien des chemins d'hiver; c'est avec regret, ajoute M. Dugré qu'on doit laisser aller cette firme en raison des soumissions dont on vient de prendre connaissance. Son Honneur le Maire abonde dans le même sens que l'Echevin Dugré et précise qu'il espère que le nouveau contracteur saura donner autant de satisfaction et au conseil et à la population toute entière dans son travail comme l'a toujours fait la firme Thomas Bellemare & Fils Ltée.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire.

 Greffier.



Le 17 juillet 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 17 juillet 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Gaston Cormier, Eddy Charpentier, Paul Jacob, Henri Guilbert, Paul-Elzéar St-Arnault. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, assiste à cette assemblée. L'Echevin Jacques Dugré motive son absence en raison de ses vacances annuelles.

Minutes
(212-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues le 4 et le 13 juillet 1967 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 14 juillet 1967.

ADOpte.

Mutations
(213-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les mutations de propriétés pour le mois de juin 1967 soient et sont adoptées pour transcription aux livres de la Ville, telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOpte.

Subdivision
147, 149,
150, 156
(214-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 147, 149, 150 et 156, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 4 juillet 1967, soit et est adopté tel que soumis.

ADOpte.

Rues à 50
pieds
(215-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'obtenir la permission d'ouvrir les rues suivantes sur une largeur de 50 pieds: les subdivisions 150-6, 150-7, 147-9, 149-14, 149-15, 156-7, 149-28, 154-14.

ADOpte.

Pavage rue
Du Fleuve et
Gélinas
(216-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que des soumissions publiques soient demandées par la voie du journal local pour la confection du pavage sur une partie des rues Du Fleuve, Gélinas et Jean-Racine.

ADOpte.

Le 17 juillet 1967.

Congrès
UMQ
(217-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Qu'il soit et est alloué une somme de \$250.00 par délégué qui participeront au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec de 1967. Toutes les autres dépenses dépassant cette somme devront être absorbées par les délégués.

ADOPTÉ.

Contrat
d'électricité
(218-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, échevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les contrats de fourniture d'électricité pour l'alimentation des puits Giroux et Doucet sur le Boulevard St-Jean.

ADOPTÉ.

Place Belmont
(219-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que des soumissions soient demandées pour le pavage des rues Place Belmont, Carillon et Roland, le tout en vertu du règlement No 152-N-4.

ADOPTÉ.

Copie du
rôle, tarif
(220-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que les tarifs suivants soient établis pour la copie du rôle d'évaluation à être fournie à la Commission Scolaire Chavigny: il sera chargé à la Commission Scolaire, pour travail effectué par Mme Lucille Girard, un tarif de \$2.00 l'heure et pour le travail de vérification avant certificat par le greffier, le tarif sera établi à \$4.75 de l'heure et le certificat à \$0.50. Les sommes représentant le temps régulier des employés seront versées aux coffres de la Ville; les heures supplémentaires payées directement aux employés.

ADOPTÉ.

Servitude
Germain
Houde
(221-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de servitude pour l'exécution et le droit de passage d'un égout pluvial d'une largeur de 10 pieds à être prise sur la propriété de M. Julien Houle, à compter des lignes séparatives de sa propriété et de la propriété portant le numéro de cadastre 160-199 dans toute la largeur du lot, soit à compter du lot No 160-203 à la rue Calais. Cette servitude sera consentie pour la somme nominale de \$1.00 et les frais du contrat seront à la charge

Le 17 juillet 1967.

de la Ville. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Permis de
construction
(222-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert, soit et est autorisé à émettre des permis de construction pour des résidences à être érigées à 3660 et 3670 rue Landerneau (Marcel Houde), une autre résidence sur le lot 160-350 (Pierre St-Arnault) et une dernière résidence à 3640 Beaumont (Léo Lambert); cependant, la Ville ne sera pas tenue d'accorder les services publics à ces résidences avant le premier janvier 1967, le tout tel que prescrit par le règlement No 98-C.

ADOPTE.

Subdivision
12-19
(223-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 12 de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 8 juillet 1967, pour le compte de Yves Robichaud Inc, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTE.

Resubdivision
155-13
(224-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan de subdivision du lot No 155-13, préparé par M. Ernest Duplessis, A.G., en date du 13 juillet 1967, pour le compte de la succession Donat Aubry, soit et est accepté, tel que soumis.

ADOPTE.

Augmentation
P. Chainé
(225-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Qu'il soit et il est accordé à M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires, une augmentation de \$5.00 pour l'usage de son automobile dans l'exécution de son travail.

ADOPTE.

Etats financiers
semestriels

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, a soumis à tous les membres du Conseil, copie des états financiers semestriels, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Lors de ce même comité privé, M. Tessier a donné les explications voulues concernant les états financiers pour la première moitié de 1967. Chaque membre du Conseil prendra connaissance de ces états et pourra s'informer auprès du gérant municipal, pour toute question se rapportant à ces états financiers.

Le 17 juillet 1967.

Rapport des
vérificateurs
(226-67)

1966

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, soumet aux membres du Conseil le rapport des vérificateurs de la Ville, pour l'année financière terminée le 31 décembre 1967. Dans ce rapport, les vérificateurs mentionnent deux notes à l'intention des membres du Conseil. La première consiste en ce que les vérificateurs n'ont pu obtenir confirmation du gouvernement provincial concernant un solde de taxe de vente à recevoir au montant de \$8,993.00 au 31 décembre 1966. Concernant cette note, M. Tessier explique qu'à la suite de certaines représentations que les autorités ont faites à Québec et aussi grâce au nouveau recensement de la population, un chèque est parvenu à la Ville de Trois-Rivières-Ouest ce jour même au montant de \$14,558.77 de réajustement de la compensation de la taxe de vente. De ce fait, ce solde de taxe de vente à recevoir se trouve donc à être effacé. Dans la même note, les vérificateurs mentionnent qu'un montant de \$367.50 de taxe d'affaires à recevoir est apparemment contesté par les contribuables; les vérificateurs sont d'avis qu'une provision pour la créance douteuse devrait être prise pour une partie de ces montants qui éventuellement seront rayés des livres. A ce sujet, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier explique que ces taxes d'affaires à recevoir ont été transmises à l'aviseur légal et qu'à date la perception parfaite de ces taxes a été effectuée. Concernant la deuxième note, les vérificateurs mentionnent que certaines dépenses totalisant \$8,933.95 concernant l'année 1966 n'ont pas été imputées aux opérations de l'année 1966 par contre, certaines dépenses totalisant \$5,683.22 imputées aux opérations de l'année 1966 concernent l'année 1965. Par conséquent, les dépenses imputées à l'année 1966 devraient être augmentées d'un montant de \$3,250.73. Concernant cette deuxième note, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier explique aux membres du Conseil qu'avant de stabiliser et de démontrer aux états financiers les opérations réelles de l'année, il faudra de toute nécessité que l'année 1967 soit comptabilisée pour 13 mois.

(226-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le rapport des vérificateurs Fortier, Langevin, Pellerin et Morin, C.A., pour les opérations financières de l'année 1966, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit et est autorisé à se rendre à Montréal rencontrer les autorités de la Société Centrale d'Hypothèques & de Logement pour discuter d'un prêt possible, pour la construction d'un semi-collecteur d'égoût sanitaire. Les dépenses inhérentes seront ratifiées à une séance ultérieure.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la résolution No 380-66 concernant la convention passée entre certains agents d'immeubles pour les ventes de terrains dans le parc industriel et inscrite à la désignation paginale 1859, deu-

Ingénieur à
Montréal
(227-67)

Agent
d'immeubles
Résolution
381-66
rescindée
(228-67)

Le 17 juillet 1967.

xième paragraphe et adopté le 6 septembre 1966, soit et est rescindée à toute fin de droit.

ADOPTE.

Travaux d'égoût
rue Bellemare

M. l'Echevin Paul Jacob s'informe quand les travaux d'égoût sur la rue Bellemare vont débiter. M. Jacob précise qu'une délégation de propriétaires de ce secteur est venue le rencontrer à ce sujet. M. Roland Lottinville dit que l'entrepreneur Clément Ricard était supposé commencer ce jour même et que demain au plus tard, les travaux seront en marche. Un contribuable dans la salle s'informe si la ville a une date limite pour la fin de ces travaux. L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, dit qu'il est bien difficile de fixer une date limite parce que les travaux ont été retardés en premier par la grève des fonctionnaires provinciaux et ensuite par la grève des employés de la construction. Toutefois, l'Ingénieur Municipal avance que les travaux devraient être terminés d'ici deux mois.

Chemins
d'hiver

M. l'Echevin Paul Jacob s'informe auprès de l'Ingénieur à savoir si la soumission de Pagé Construction Inc pour l'entretien des chemins d'hiver a été acceptée par le service technique. L'Ingénieur Municipal répond qu'il n'a pas encore eu le temps d'aller vérifier la machinerie de cette compagnie mais qu'il va le faire dès cette semaine.

Remerciements
Lucien Filion

M. Lucien Filion, Maire de la Ville de La Tuque, fait parvenir à Son Honneur le Maire Jules Montour des remerciements pour les félicitations offertes à l'occasion de sa réélection comme maire de la Ville de La Tuque. M. Filion termine en offrant son entière collaboration et celle de son conseil municipal à l'endroit de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Approbation du
règlement
1152-N-4-A

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec, en date du 6 juillet et du 10 juillet respectivement, approuvent le règlement d'emprunt No 152-N-4-A au montant de \$56,100.00.

Ouverture de
rue 50 pieds

Le Ministère des Affaires Municipales approuve en date du 6 juillet 1967, l'ouverture à 50 pieds de largeur des rues portant les numéros de cadastre 155-3 et 157-30.

Approbation
Pâtisserie
Superbe

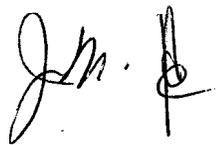
En date du 11 juillet et du 15 juillet 1967, respectivement, le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec approuve le règlement No 177-C pour un emprunt au montant de \$4,600.00 pour l'extension de la Pâtisserie Superbe Inc.

Bail
Pâtisserie
Superbe

En date du 11 juillet 1967, le Ministère des Affaires Municipales approuve la résolution No 156-67 autorisant la signature du baillocation avec la Pâtisserie Superbe Inc. Cette lettre mentionne aussi que le Ministère de l'Industrie & du Commerce a également donné son approbation à cette résolution.

Bureau
Industriel
Métropolitain

En date du 10 juillet 1967, sous la signature de Jean-Paul Desaulniers, Président et Co-ordonnateur, le Bureau Industriel & Commercial de Trois-Rivières Métropolitain invite le Conseil Municipal à une réunion des trois conseils des villes-soeurs pour mardi le 18 juillet 1967, à 6.30 hres P.M. A cette occasion, M. Yves Poisson, Directeur Général du Bureau de l'Industrie & du Commerce de Québec Métropolitain, sera présent pour répondre aux questions concernant la promotion industrielle à l'échelle de la métropole.



Le 17 juillet 1967.

Réseau
Transcontinental
de gaz naturel

En date du 4 juillet 1967, M. J.A. Mongrain, Député de Trois-Rivières, fait parvenir un dossier concernant une installation d'un réseau transcontinental de gaz naturel qui pourrait desservir notre région. Comme le député aura à intervenir dans cette affaire, il sollicite qu'une étude soit faite de la question et que le Conseil lui fasse parvenir ses commentaires. Le dossier sera étudié par les officiers de la ville qui pourront faire leurs commentaires au Conseil Municipal.

Domages
Clément
Ricard

M. l'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault s'informe de quelle manière les contribuables qui ont subi et qui subissent des dommages sur les rues Duval, Bellemare et Bourassa, doivent soumettre leur réclamation. Le Greffier de la Ville explique que d'ordinaire, les réclamations doivent être faites directement à celui qui est responsable des dégâts mais qu'il serait préférable qu'une copie de cette réclamation soit envoyée à la ville. M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal, dit que d'autres envoient leur réclamation directement à la ville et que nous, nous en faisons parvenir une copie aux assureurs de la ville ainsi qu'à Clément Ricard.

Rapport
taxe d'affaires

M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaires, Permis et licences, a fait parvenir à tous les membres du Conseil, le rapport mensuel de son département pour juin 1967. Ce rapport mentionne que 48 permis et licences ont été émis durant le mois de juin, soit 24 permis pour non-résidants et 24 pour résidants et que le grand total pour l'année à date s'élève à 235 permis et licences. L'imposition présente au 30 juin 1967 à ce département a rapporté un montant de \$23,500.15 ce qui représente 78% du revenu total budgété.

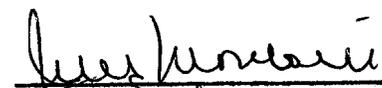
Ajournement
(229-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'assemblée soit et est ajournée à 9.00 hres P.M., le 26 juillet 1967.

ADOpte.

 Maire.
 Greffier.

Le 26 juillet 1967.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 26ième jour du mois de juillet 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul Jacob, Henri Guilbert, Paul-Elzéar St-Arnault, Jacques Dugré et Eddy Charpentier. M. l'Echevin Gaston Cormier motive son absence en raison de vacances annuelles. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal et agissant comme Assistant-Greffier et M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal.

Le 26 juillet 1967.

Egoût sanitaire
Bellefeuille
(230-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise la firme Labrecque & Vézina, Ing.-Cons., à présenter les plans de l'égoût sanitaire de la rue Bellefeuille, à la Régie des Eaux.

ADOPTÉ.

Soumissions
ponceau Bettez

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour les travaux de confection du ponceau Bettez et des chaînes de rues. Un soumissionnaire a fait parvenir sa cotation dans les délais demandés: M. Clément Ricard, pour un montant total de \$14,830.00, selon l'option "A" qui décrète la confection du ponceau en béton armé et de \$12,830.00 selon l'option "B", pour la construction du ponceau de béton avec un tuyau de tôle ondulée. L'entrepreneur donne un troisième choix qui consiste en un tuyau de ciment en fer à cheval de 6 pieds de hauteur, 6 pieds et 8 pouces de largeur, avec base de 16 pouces d'épaisseur, le tout comprenant une rangée de fer d'armature espacé de 6 pouces. Son prix pour ce troisième choix est le même que le prix pour l'option No 2, soit \$12,830.00.

M. Guilbert demande des explications à l'ingénieur municipal, concernant le choix de fabrication du ponceau. L'ingénieur répond que les deux se valent et que pour toute fin de comparabilité ceci devient très difficile avant de faire une certaine analyse du sol pour la fondation.

(231-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal fasse une étude du sol, avant d'approuver la soumission de M. Clément Ricard.

ADOPTÉ.

Soumissions
égoût sani-
taire Pratte

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour les travaux d'égoût sanitaire Pratte. Cinq (5) soumissionnaires ont fait parvenir leur cotation dans les délais demandés:

- 1.- De L'Orme Construction, pour un montant total de \$18,609.00, accompagné d'un chèque visé de \$1,860.90.
- 2.- Clément Ricard, pour un montant de \$19,225.00 accompagné d'un chèque visé au montant de \$1,922.50.
- 3.- La Compagnie de Construction Dollard Ltée, pour un montant total de \$24,420.00, accompagné d'un chèque accepté de \$2,442.00.
- 4.- Robichaud Inc, pour un montant de \$16,734.50, accompagné d'un chèque visé de \$1,673.45.
- 5.- Anatole Proulx, pour un montant de \$14,850., accompagné d'un chèque visé de \$1,485.00.

(232-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Le 26 juillet 1967.

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission, soit celle de Anatole Proulx, pour la somme de \$14,850.00, pour la confection de l'égoût sanitaire Pratte. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, ou son représentant, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

Soumissions
rapiéçage de
rues

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour le rapiéçage des rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Quatre (4) soumissionnaires ont fait parvenir leur cotation dans les délais prévus:

- 1.- Régionale Asphalte Ltée: pour un montant de \$27.20 la tonne, accompagné d'un chèque visé de \$700.
- 2.- Continental Asphalte Inc pour un montant de \$20.50 la tonne, accompagné d'un chèque visé de \$600.
- 3.- Roland Gélinas Asphalte Enrg: pour un montant de \$23.00 la tonne, accompagné d'un chèque visé de \$575.
- 4.- Trois-Rivières Paving Enrg: pour un montant de \$23.00 la tonne, accompagné d'un chèque non visé de \$575.

(233-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission, soit celle de Continental Asphalte Inc, pour la somme de \$20.50 la tonne, pour le rapiéçage de certaines rues dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury ou son représentant, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

Soumissions:
pavage des rues
Du Fleuve, Matton,
Doucet, Côte Ri-
cheliu, Place
Belmont, Carillon,
Gélinas, Jean-Ra-
cine

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage des rues Du Fleuve, Matton, Doucet, Côte Richelieu, Place Belmont, Carillon, Jean-Racine et Gélinas. Trois (3) soumissionnaires ont fait parvenir leur cotation dans les délais demandés:

- 1.- Massicotte & Fils Ltée: pour un montant total de \$88,885.86 et réparti comme suit:

Pavage des rues Carillon, Place Belmont et Roland: \$22,215.20.

Matton, Doucet et Du Fleuve: \$54,528.16.

Côte Richelieu: \$6,147.50.

Jean-Racine et Gélinas: \$5,995.00.

La soumission était accompagnée d'un chèque visé au montant de \$8,900.00.

Le 26 juillet 1967.

2.- Continental Asphalte Inc: pour un montant total de \$93,781.70 réparti comme suit:

Carillon, Place Belmont et Roland: \$23,455.90.

Matton, Doucet, Du Fleuve: \$57,515.80.

Côte Richelieu: \$6,502.50.

Jean-Racine et Gélinas: \$6,307.50,

Le tout était accompagné d'un chèque visé au montant de \$9,400.

3.- Régionale Asphalte Ltée: pour un montant total de \$86,564.74, décrit comme suit:

Carillon, Place Belmont et Roland: \$21,727.60.

Matton, Doucet et Du Fleuve: \$52,954.64.

Côte Richelieu et Jean-Racine: \$5,903.75.

Le tout accompagné d'un chèque visé au montant de \$9,000.00

(234-67)

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission, soit celle de Régionale Asphalte Ltée, pour la somme de \$86,564.74, pour le pavage des rues Du Fleuve, Matton, Doucet, Côte Richelieu, Place Belmont, Carillon, Roland, Gélinas et Jean-Racine. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury ou son représentant, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOpte.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que des soumissions soient demandées pour la confection d'un égout sanitaire dans l'axe de la 4ième Rue et de la rue Jean-Talon, dans la zone industrielle.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest présente, en son nom personnel et au nom de toute la population de la Ville, ses plus sincères sympathies à Mme Théodore Carrier, à l'occasion du décès de M. Théodore Carrier.

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Soumissions
égout sanitaire
4ième Rue et Jean-
Talon

(235-67)

Sympathies
T. Carrier
(236-67)

Pierre
Chainé
(237-67)

Le 26 juillet 1967.

Que M. Pierre Chainé, soit et est nommé Inspecteur de la Taxe d'Affaire et de la Taxe d'Amusement.

ADOPTE.

Entretien de
certains
chemins

Me Yves Gabias, Secrétaire de la Province fait parvenir à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un accusé de réception de notre lettre en date du 13 juillet 1967.

Entretien de
certains
chemins

M. André Monette, Ingénieur, Sous-Ministre de la Voirie, accuse réception de notre lettre du 13 juillet dernier à l'Honorable Ministre Fernand J. Lafontaine, concernant la charge de l'entretien du Boulevard St-Jean et de l'Avenue Jean XXIII, dans nos limites.

Commission
Municipale
de Québec

La Commission Municipale de Québec, a fait parvenir, en date du 17 juillet 1967, l'approbation d'un emprunt par obligations, au montant de \$57,800., en vertu du règlement No 77-C.

Ministère des
Terres & Forêts

Le Ministère des Terres et Forêts a approuvé la subdivision du lot 155-13 pour les lots 155-13-1 et 155-13-2.

Ponceau Bettez

M. Jacques Dugré demande que les travaux du ponceau Bettez ne coïncident pas avec les travaux présentement en cours de la Place Belmont, Carillon et Roland, afin de ne pas léser la circulation du secteur. Sur ce, M. Gustave Dufresne présent dans la salle, ne voit aucune objection à ce que les travaux ne se fassent pas ensemble. Selon M. Dufresne, les usagers peuvent très bien emprunter la rue Gagnon pour reprendre ensuite la Côte Richelieu. La principale objection de M. Dufresne est que si on retarde le ponceau Bettez au mois d'octobre, les résidents de ce secteur seront privés de l'asphalte jusqu'au printemps prochain.

Panneau
publicitaire.

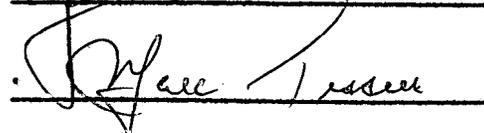
M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin, demande si des contacts ont été faits avec M. Georges Demontigny concernant l'achat du panneau publicitaire dans le secteur Demontigny. Sur ce, le Gérant Municipal répond qu'il n'a pas pris contact avec M. Georges Demontigny mais qu'il le fera d'ici peu.

Trottoir
Boul. Royal

M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin, demande des explications concernant le futur trottoir à être érigé en face du Centre d'Achats sur le Boulevard Royal. Monsieur le Maire dit qu'il y a des appels répétés concernant l'érection de ce trottoir. M. l'ingénieur dit que lorsque les plans et devis de la Terrasse De La Montagne seront terminés, le département technique se consacrera à la réalisation de ce trottoir.

Sur ce, la séance est levée.

 Maire.

 Ass.-Greffier.

Le 7 août 1967.

Assemblée régulière de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 août 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents, MM. les Echevins Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. MM. les Echevins Henri Guilbert et Paul-Elzéar St-Arnault motivent leur absence pour des raisons personnelles. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Minutes
(238-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 17 et 26 juillet 1967, soient et sont adoptés, tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 4 août 1967.

ADOPTE.

Liste de
comptes
No 87-C
(239-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la liste de comptes No 87-C comportant des dépenses au montant de \$31,311.23, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Mutations de
juillet
(240-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que les mutations du mois de juillet 1967, au nombre de 31, soient et sont adoptées pour transcription aux livres de la Ville, telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Permis de
construction
Jean-Guy
Bourassa
(241-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert, soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Jean-Guy Bourassa, construction devant être érigée sur le lot No 157-21; cependant, ce permis de construction sera conditionnel aux prescriptions du règlement No 98-C en prenant pour acquit que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne sera pas tenue de donner les services publics à cette nouvelle résidence, avant le 1er février 1968.

ADOPTE.

Subdivision
parc indus-
triel
(242-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No 9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et étant une partie du parc industriel de la Ville, soit et est accepté tel que préparé

JM

Le 7 août 1967.

Avis de motion
services pu-
blics, Terrasse
De La Montagne

"A" du secteur Terrasse De La Montagne, une partie du Chemin Ste-Marguerite, la rue Boischatel et une partie de l'Avenue Jean XXIII.

L'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$287,300. pour la confection d'un égoût pluvial, la confection d'un ponceau, le terrassement, la mise en forme des rues, la confection de chaînes de rues, le pavage et l'éclairage de la partie "A" du secteur Terrasse De La Montagne.

Arbre dangereux
(247-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'abattage d'un arbre sur la rue Notre-Dame, face au numéro civique 4377, en raison que cet arbre est devenu dangereux pour la sécurité du public comme pour les installations électriques appartenant à l'Hydro-Québec.

ADOPTE.

Ouverture de
rue Terrasse
De La Montagne

En date du 28 juillet 1967, le Ministre des Affaires Municipales approuve l'ouverture à 50 pieds de largeur des rues de cadastres numéros:

A) 150-6, 150-7, 147-9, 149-14, 149-15 et 156-7.

B) 149-28 et 154-14.

Nomination
d'un juge
municipal

En date du 2 août 1967, le Ministère de la Justice du Québec, sous la signature de M. Jean-Claude Duchesneau, Secrétaire Exécutif, fait parvenir aux autorités une copie de l'arrêté en conseil de la Chambre du Conseil Exécutif par lequel Me Gerald Héroux, Avocat et membre du Barreau de la Province de Québec, est nommé juge de la cour municipale de Trois-Rivières-Ouest, à compter du 28 juillet 1967.

Election
J. Emilien
Launier

En date du 18 juillet, M. Gérard Tobin, Président de l'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province de Québec, avise les autorités que M. J. Emilien Launier, Chef de la Brigade des Incendies, a été élu officier régional de la région No 7, au sein de l'exécutif de l'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province de Québec.

(248-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin.

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à M. J. Emilien Launier, Chef de la Brigade des Incendies de cette Ville, ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa réélection au sein de l'exécutif de l'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province de Québec.

ADOPTE.

Chaînes de
rues, Terras-
se De La Mon-
tagne

En date du 19 juillet 1967, sous la signature de M. Jean Massicotte, la Massicotte & Fils Ltée fait parvenir aux autorités une alternative en ce qui a trait à la construction de chaînes de rues au 2ième secteur de Terrasse Duvernay. Cette alternative consiste en la construction de chaînes en asphalte au prix de \$1.10

Le 7 août 1967.

par M. Georges Gariépy, A.G.; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le plan et le livre de renvoi officiel de ladite subdivision.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les contrats de fourniture d'électricité nécessaire à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, avec l'Hydro-Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le contrat de confection du ponceau Bettez, des chaînes de rues de la mise en forme et de la confection de l'égoût pluvial sur Côte Richelieu entre l'Avenue Jean XXIII et Chemin Ste-Marguerite, au montant de \$12,830.00, soit et est accepté et que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer le contrat de ces travaux, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. La soumission est acceptée suivant l'alternative du tuyau en forme de fer à cheval, accepté par l'Ingénieur Municipal.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que les taxes d'affaires pour l'année 1967 chargées à M. Gérard Laroche pour la somme de \$25.00 et à M. Pierre Marcotte pour la somme de \$25.00, soient et sont biffées des livres de la Ville en raison que les deux établissements concernés ne sont plus en opération depuis décembre 1966.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Avisseur Légal de la Ville, Me Robert-Louis Guin, Avocat, soit et est autorisé à faire parvenir à Gaston Bourassa Ltée, une mise en demeure concernant son contrat d'exécution de la Phase II de l'égoût collecteur No I, le tout suivant l'article 4.02 du cahier des charges paraphé lors de la signature du contrat.

ADOPTÉ.

l'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$123,800. pour la confection d'un égoût sanitaire dans la partie

Contrat
Hydro-Québec
(243-67)

Ponceau Bettez
Contrat
(244-67)

Taxe d'affaire
biffée
(245-67)

Mise en
demeure
Gaston
Bourassa
(246-67)

Avis de motion
égoût sanitaire
Terrasse De La
Montagne

Le 7 août 1967.

Approbation
règlement
No 77-C

le pied linéaire, comparativement à \$2.35 le pied linéaire pour des chaînes de béton. Le Conseil se dit d'avis que les chaînes de béton sont de beaucoup préférables et il sera répondu à l'entrepreneur de s'en tenir à son contrat.

Le Ministre des Affaires Municipales approuve en date du 14 juillet, le règlement No 77-C décrétant l'emprunt au montant de \$57,800.

Beaudry et Battery & Electric Service

Le Ministère des Affaires Municipales, en date du 19 juillet 1967, accuse réception des documents concernant la vente de terrains à M. René Beaudry et Battery & Electric Service Ltd.

Réclamation
Mme Omer Arcand

En date du 17 juillet 1967, la maison Allen & Hayes Inc accuse réception des documents concernant une réclamation produite par Mme Omer Arcand. Comme cette réclamation a trait à un contrat accordé à Clément Ricard, le tout est référé aux assureurs de ce dernier.

Carte routière

En date du 27 juillet 1967, sous la signature de M. Jean-Paul Quinty, co-ordinateur général de l'information et relations publiques, le Ministère de la Voirie accuse réception de nos commentaires concernant la nouvelle carte routière du Québec et nous remercie de notre collaboration en cette matière.

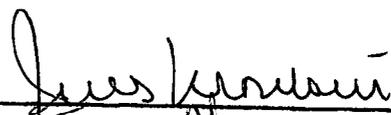
Rapport des
officiers

M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté Municipale et M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaire et de la Taxe d'Amusement, produisent aux membres du Conseil une copie de leur rapport respectif pour le mois de juillet 1967. Les membres du Conseil prendront connaissance de ces rapports et si des informations sont nécessaires, ils s'adresseront aux chefs de services concernés.

Réclamation
neige

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe auprès du gérant municipal si les réclamations concernant les dégâts causés lors du déneigement de la dernière saison ont toutes été réglées. M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier explique à M. Dugré qu'il détient un chèque devant être payé à Thomas Bellemare & Fils Ltée dans le but d'être certain que les réclamations seront toutes réglées. M. Tessier ajoute qu'il a avisé M. Raymond Bellemare qu'il ne pourra recevoir le paiement final de son contrat tant et aussi longtemps qu'il ne fournira pas la preuve que toutes les réclamations ont été réglées d'une manière ou d'une autre.

Sur ce, l'assemblée est levée.


 _____ Maire.

 _____ Greffier.

Le 14 août 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 14 août 1967 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Les avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation de session spéciale et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Adoption du règlement No 181-A (Terrasse De La Montagne)
- 2.- Ouverture des soumissions, 4ième Rue et Jean-Talon.
- 3.- Rémunération du juge municipal.
- 4.- Nomination d'un greffier de la cour municipale.
- 5.- Règlement No 181-A-1 (Terrasse De La Montagne et Boischatel)
- 6.- Contrat de transport du Centre des Loisirs Ste-Catherine de Sienna.
- 7.- Achat du terrain de Germain Massicotte pour agrandir le parc de Val-Mauricie.
- 8.- Entente avec les agents d'immeubles.

Le certificat de signification mentionne que l'avis de convocation a été signifié à tous les échevins entre 5.30 et 7.15 hres P.M. le 11 août 1967 à une personne responsable au domicile de chacun sauf pour l'Echevin Paul Jacob où en l'absence de toute personne à son domicile l'avis a été laissé dans un endroit accessible avec la mention d'avis de convocation de session spéciale pour la session de lundi le 14 août 1967.

Bienvenue F.
Colbert

Avant de procéder aux affaires de la présente session, Son Honneur le Maire Jules Montour souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Fernand Colbert, Echevin de la Cité de Trois-Rivières et ex-échevin de Trois-Rivières-Ouest.

Règlement
No 181-A
(249-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 181-A décrétant la confection d'égoût pluvial, de ponceau, terrassement, mise en forme des rues, chaînes de rues, pavage et éclairage de la partie "A" du secteur Terrasse De La Montagne et autorisant un emprunt au montant de \$287,300. à cet effet, soit et est approuvé tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M. le 11 août 1967 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil.

ADOPTE.

Le 14 août 1967.

Soumissions
4ième Rue et
Jean-Talon

Avant de procéder à l'ouverture des soumissions pour la confection d'égoût sanitaire sur la 4ième Rue et la rue Jean-Talon, Son Honneur le Maire explique que le devis peut porter à confusion en ce sens qu'il mentionne qu'un test a été fait et que ce test révèle que la nature du sol est bonne. Le Maire suggère de retarder l'ouverture des soumissions d'une semaine afin de permettre aux soumissionnaires de recevoir un addenda à l'effet que les entrepreneurs doivent tenir compte dans leur soumission de la nature du sol telle qu'elle est sur les lieux. M. l'Echevin Jacques Dugré se dit d'opinion que cet addenda devrait être envoyé en mentionnant que le test dont il est fait mention au devis doit servir seulement comme renseignement à l'entrepreneur mais que celui-ci est tenu de constater lui-même la nature du sol. Il est ensuite décidé de reporter l'ouverture des soumissions à la fin de l'assemblée et de convoquer les trois soumissionnaires pour savoir s'ils acceptent de faire les travaux suivant leur soumission en prenant pour acquit la nature du sol actuel.

Rémunération
juge municipal
(250-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la rémunération du juge municipal soit et est fixée à \$2,000. annuellement.

ADOPTE.

Greffier cour
municipale
(251-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, soit et est nommé Greffier de la cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le Greffier de la cour tiendra un registre de ses heures supplémentaires occasionnées par la cour municipale, lequel registre servira à l'établissement de la rémunération du Greffier de la cour municipale.

ADOPTE.

Règlement No
181-A-1
(252-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le règlement No 181-A-1 décrétant la confection d'égoût sanitaire sur la rue Boischatel, d'une partie du Chemin Ste-Marguerite, d'une partie de l'Avenue Jean XXIII et la section "A" du secteur Terrasse De La Montagne et autorisant un emprunt au montant de \$123,800. à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest en apportant à la deuxième page de l'annexe "A" les modifications suivantes: *la douzième ligne décrivant une partie du lot P-160 appartenant à M. Emile Dufresne soit et est rayée et en ajoutant à la dernière ligne de l'annexe "A" le lot 19-1; qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés, soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., le 21 août 1967 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil.

ADOPTE.

* que

Le 14 août 1967.

Centre des
Loisirs Ste-
Catherine
(253-67)

La Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest soumet aux membres du Conseil une soumission préparée par M. Pierre Bellemare Entrepreneur Général, pour le transport du Centre des Loisirs de Ste-Catherine de Sienna sur un terrain contigu à la cour de l'Académie St-Dominique. La soumission s'élève au montant de \$1,465. et les commissaires de la Commission suggèrent au Conseil d'autoriser la signature du contrat.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la soumission au montant de \$1,465 fournie par M. Pierre Bellemare en date du 10 août 1967 pour le transport du Centre des Loisirs Ste-Catherine de Sienna, soit et est acceptée et que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la résolution No 380-66 adoptée le 6 septembre 1966 et inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 1859, 2ième paragraphe et 1860, soit et est rescindée à toute fin de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que tous les membres de la Chambre d'Immeuble de Trois-Rivières soient et sont nommés pour agir comme agents industriels de la Ville de Trois-Rivières-Ouest aux conditions ci-après énumérées:

CONVENTION

passée d'une part

entre

La Chambre d'Immeuble de

Trois-Rivières

ci-après désignée comme
l'agent industriel

et

d'autre part

La Corporation Municipale
de Trois-Rivières-Ouest,
500, Côte Richelieu,
Trois-Rivières-Ouest, Qué.

ci-après appelée la Corporation.

Résolution
380-66
rescindée
(254-67)

Convention
agent
industriel
(255-67)

Le 14 août 1967.

1. Il est entendu que la Corporation accorde, par la présente, à l'agent industriel une autorisation générale mais non exclusive, d'effectuer la vente de tout terrain situé dans le parc industriel de la Corporation;
2. Le prix de vente de tout terrain ne devra jamais être inférieur au taux minimum en vigueur lors de la vente, tel que fixé par la Corporation et approuvé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie;
3. L'agent industriel s'engage à délivrer à la Corporation une copie du mandat qu'il détiendra de tout proposant-acheteur et ce dans les quarante-huit heures de sa signature;
4. Seule la délivrance de ladite copie du mandat au Gérant ou au Greffier de la Corporation sera valable et ce en autant que l'un ou l'autre aura apposé un reçu-copie au dos de l'original;
5. Le terme de la présente convention ne prendra effet et ne liera les parties que pour chacun des mandats dont copie aura été ainsi délivrée et ce à compter du moment de sa délivrance jusqu'à son expiration;
6. Tout mandat souscrit par un proposant-acheteur ne devra pas excéder trois mois et sera renouvelable aux conditions édictées plus bas;
7. L'agent industriel s'engage aussi à remettre au Conseil Municipal de la Corporation, à la fin de chaque mois, un rapport détaillé relatif au travail qu'il a accompli quant à chacun des mandats qu'il détient;
8. Lorsqu'expiré, aucun mandat ne pourra être renouvelé par l'agent industriel avec le promettant-acheteur avant d'avoir au préalable été approuvé par le Conseil Municipal de la Corporation;
9. Le Conseil Municipal de la Corporation ne sera pas tenu d'approuver le renouvellement d'aucun mandat, s'il juge, sur la vue des rapports mensuels soumis par l'agent industriel, que le travail fourni par le dit agent n'a pas été adéquat;
10. Lorsqu'approuvé par le Conseil Municipal de la Corporation, le mandat ne donnera effet à la présente convention, qu'après avoir été délivré suivant les formalités édictées plus haut;
11. Pour rémunération de ses services, l'agent industriel se verra verser par la Corporation une somme représentant 10% du prix de la vente du terrain avec au minimum de \$100. Cette rémunération sera sujette à changement suivant le code établi par la Chambre d'Immeuble de Trois-Rivières sur approbation du Conseil de la Corporation.
12. Cette commission sera versée à l'agent industriel au moment de la signature de l'acte de vente; les montants ainsi versés par la Corporation seront attribués au coût du parc industriel.
13. La présente convention pourra être annulée de plein droit par le Conseil Municipal de la Corporation avec effet à l'encontre de tout proposant-acheteur reconnu par la Corporation et ce, advenant le défaut de l'agent industriel de se conformer à l'une ou l'autre clause des présentes, auquel cas un avis enregistré sera expédié au dit agent et à chacun des proposant-acheteurs dont le mandat sera alors en vigueur;

Le 14 août 1967.

14. L'agent industriel s'engage à obtenir de tout proposant-acheteur l'acceptation de la clause sus-mentionnée;

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest la convention ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ.

La Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest, à sa dernière assemblée, a étudié une demande du secteur Val-Mauricie à l'effet que la Ville se porte acquéreur du lot No 37-27 appartenant à M. Germain Massicotte dans le but d'agrandir le terrain de jeux dans ledit secteur Val-Mauricie. Le Secrétaire de la Commission, M. Réal Fleury, explique que le but de cette acquisition serait d'installer une patageuse ou une piscine sans déranger les installations déjà existantes sur le parc. Les membres du Conseil sont d'avis que le terrain 37-27 ne peut être converti en terrain de jeux en raison du règlement de zonage qui décrète ce terrain pour destination de constructions unifamiliales. Le Conseil suggère à la Commission d'installer la patinoire sur le terrain adjacent au parc appartenant à la Commission Scolaire Chavigny.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Greffier de la Ville fasse parvenir une lettre à la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest pour mentionner à ladite commission les raisons du refus de la Ville d'acquérir le terrain No 37-27 pour l'agrandissement du terrain de jeux de Val-Mauricie.

ADOPTÉ.

Comme tous les échevins sont présents et tous y consentent, le Conseil procède à la prise en considération de différents sujets non mentionnés à l'avis de convocation.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Qu'autorisation soit et est donnée au juge municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de nommer tous les constables de la Sûreté Municipale de cette Ville pour agir comme huissiers de ladite cour municipale.

ADOPTÉ.

M. l'Echevin Gaston Cormier s'informe pourquoi le terrain servant au passage de l'égoût sanitaire à l'extrémité Sud de la rue Matton n'a pas été nivelée. M. Cormier explique que les gens voulant se rendre au bord de l'eau par ce passage doivent emprunter les terrains privés voisins du dit passage. M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier explique à M. Cormier que les travaux de l'égoût sanitaire à cet endroit ne sont pas complétés.

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe auprès de M. Jean-Marie Guin Assistant de l'Ingénieur Municipal si le rapiéçage des rues est terminé. M. Guin explique que ce travail n'est pas terminé et que de fait, l'entrepreneur a repris son travail cet après-midi même dans le but de le compléter cette semaine.

Terrain
Germain
Massicotte
(256-67)

Huissiers
de la cour
municipale
(257-67)

Egoût rue
Matton

Rapiéçage des
rues

Le 14 août 1967.

Urbanistes

M. Jacques Dugré, Echevin, s'informe auprès du Gérant si quelqu'un a entendu parler des urbanistes au sujet du plan directeur.. M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, répond à M. Dugré qu'un rapport complet des séances du comité d'urbaniste a été envoyé à M. Latté avec les 22 questions en litige et qu'il n'a pas eu d'autres nouvelles depuis. M. Tessier ajoute qu'il a communiqué avec M. Kovacs du bureau de M. Latté en date du 4 août et que M. Latté lui-même était absent à cette occasion. M. Tessier ajoute de plus que M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, avait communiqué avec l'urbaniste pour un autre sujet et qu'il a profité de la circonstance pour s'informer du plan directeur.

Pavage
Matton-
Doucet

M. l'Echevin Gaston Cormier s'informe à savoir qu'est-ce qui retarde la confection du pavage sur les rues Matton, Doucet et Du Fleuve. M. Jean-Marie Gouin, Assistant de l'Ingénieur Municipal, explique qu'il reste des puisards à poser par l'entrepreneur Clément Ricard et que celui-ci a reçu l'ordre de compléter ce travail dès cette semaine et que lorsque ce travail sera complété, Régionale Asphalte pourra procéder au pavage.

Soumissions
4ième Rue
& Jean-Talon
(258-67)

Comme les trois soumissionnaires acceptent après les explications du maire que les soumissions soient ouvertes et que lesdits soumissionnaires s'engagent à faire les travaux suivant la nature du sol en tenant compte du test mentionné au devis que comme renseignements ou guide le maire autorise l'ouverture des soumissions.

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour la confection de l'égoût sanitaire de la 4ième Avenue et de la rue Jean-Talon. Trois soumissions sont parvenues dans le délai prescrit:

- 1.- De L'Orme Construction pour la somme de \$33,155.
- 2.- Gaston Bourassa Ltée pour la somme de \$48,274.
- 3.- A.B. Ready-Mix Inc pour la somme de \$38,896.

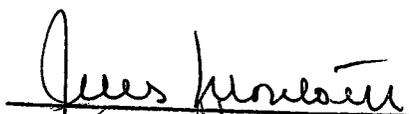
PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

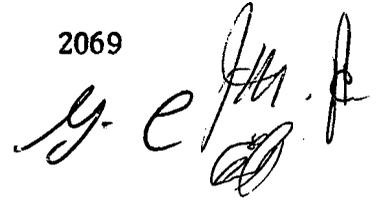
Que le Conseil Municipal accepte la plus basse soumission pour la confection de l'égoût sanitaire de la 4ième Avenue et la rue Jean-Talon, soit celle de De L'Orme Construction Ltée pour un montant de \$33,155; il est entendu que le soumissionnaire s'engage à effectuer les travaux après une étude personnelle du sol sans tenir compte du test mentionné au devis des travaux et qu'aucun extra ne sera accordé en rapport avec la nature du sol; que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier Municipal, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer ledit contrat dès que les approbations auront été reçues.

ADOpte.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire
 Greffier

21 août 1967.



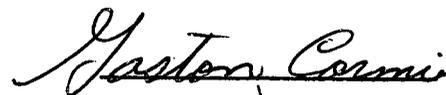
Règlement
No. 181-A

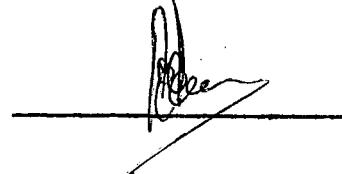
Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 181-A décrétant la confection d'égout pluvial, de ponceau, terrassement, de mise en forme des rues, chaînes de rues, pavage et éclairage de la partie "A" du secteur Terrasse de la Montagne et autorisant un emprunt de \$287,300.00 à cet effet, tenue le 21 août 1967 sous la présidence de M. Gaston Cormier, échevin; M. Réal Fleury, Greffier de la ville agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7 heures du soir par la lecture de l'avis de motion, du règlement No. 181-A, de la résolution adoptant le dit règlement No. 181-A, de l'avis public de convocation, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7 heures P.M. et 9 heures P.M. aucun électeur intéressé dans le dit règlement ne s'est présenté pour demander que le dit règlement No. 181-A ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures P.M. le président de l'assemblée, en l'occurrence M. Gaston Cormier, Echevin, déclare le règlement No. 181-A adopté par les électeurs.

 Président.

 Secrétaire.

Le 21 août 1967.

Règlement No.
181-A-1

Assemblée des électeurs propriétaires intéressés dans le règlement No. 181-A-1 décrétant la confection d'un égout sanitaire sur la rue Boischatel, une partie du Chemin Ste-Marguerite, une partie de l'Avenue Jean XXIII, et la section "A" du secteur Terrasse de la Montagne et autorisant un emprunt au montant de \$123,800.00 tenue le 21 août 1967 sous la présidence de M. Eddy Charpentier, Echevin; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7.10 heures P.M. par la lecture de l'avis de motion, du règlement No. 181-A-1, de la résolution adoptant le dit règlement No. 181-A-1, de l'avis de convocation, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7.10 hres. P.M. et 9.10 hres. P.M. aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que le dit règlement No. 181-A-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9.10. hres. P.M. le président, en l'occurrence M. Eddy Charpentier, Echevin, déclare le règlement No. 181-A-1 adopté par les électeurs.

 Président.

 Se crétaire.



Le 21 août 1967.

Présences.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 août 1967 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les Echevins, Henri Guilbert, Paul Jacob, P.E. St-Arnault, Gaston Cormier et Eddy Charpentier. M. Jacques Dugré, échevin motive son absence en raison de ses affaires personnelles le retenant hors la ville.

Minutes
(259-67)

Penaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, Gérant-Trésorier et Réal Fleury, Greffier de la Ville. Etaient aussi présents M. Roland Lottiville, ingénieur municipal.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 7 et 14 août 1967 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil Municipal en date du 18 août 1967.

ADOPTÉ.

St-Maurice
Valley Chr.
(260-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser St-Maurice Valley Chronicle la somme de \$25.00 pour une annonce dans ce journal à l'occasion de la Fête du Travail.

ADOPTÉ.

Avis de motion
Sidbec-Indus-
trie.

M. Henri Guilbert, Echevin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de \$25,900.00 pour pourvoir au paiement des travaux de confection des rues Sidbec, De l'Industrie et une partie de la rue St-Joseph, le tout dans le parc industriel.

Avis de motion
4ième rue et
Jean-Talon.

L'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de \$42,000.00 pour la confection de l'égout sanitaire de la 4ième Rue et la rue Jean-Talon.

Gérant à Québec.
(261-67)

PROPOSE par M. P. E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. Marc Tessier, Gérant-Trésorier, soit et est autorisé à se rendre, prochainement, à Québec pour préparer une prochaine émission d'obligations.

ADOPTÉ.

Zone désignée.
(262-67)

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières--Ouest ne possède pratiquement pas d'industrie sur son territoire:

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire pour une municipalité d'avoir la contribution industrielle afin d'établir une meilleure répartition du fardeau fiscal, tant municipal que scolaire:

21 août 1967

Zone désignée.

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est désavantagée du fait qu'elle n'est pas comprise dans une zone désignée et de ce fait ne peut concurrencer avec les municipalités environnantes qui bénéficient de cette loi:

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a déjà perdu des projets industriels sérieux en raison qu'elle n'est pas dans une zone désignée, notamment la Montréal Casein pour ne nommer que celle-là;

CONSIDERANT que notre ville possède un vaste parc industriel et que d'immenses zones industrielles sont prévues au plan directeur d'urbanisme, dans le but de recevoir adéquatement les industries;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest met à la disposition des industries, les services municipaux les plus modernes;

CONSIDERANT que Trois-Rivières-Ouest devrait être comprise dans une zone désignée afin de lui permettre d'obtenir sa juste part d'industries;

CONSIDERANT que si Trois-Rivières-Ouest était dans une zone désignée, son avenir industriel serait assuré;

Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres non énumérées ici, il est:

(262-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que demande soit et est faite aux autorités gouvernementales du Canada de prendre en considération les raisons énumérées ci-haut et de déclarer la Ville de Trois-Rivières-Ouest "Zone Désignée" pour fins industrielles. Que copie de cette résolution soit envoyée à M. J.A. Mongrain, Député de Trois-Rivières dans le but que cette demande soit transmise aux autorités compétentes.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que M. Geo. Démontigny est prêt à céder à la ville les terrains vacants situés au sud de la rue Du Fleuve et devant servir de parc pour la somme nominale de \$1.00 à la condition que la ville paie les taxes scolaires et que les taxes municipales soient biffées en regard de ces terrains qui sont des parties des lots 41 et 42 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Cession Démontigny.

(263-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession pour les terrains situés au sud de la rue Du Fleuve et étant des parties des lots 41 et 42 du cadastre officiel de la Paroisse Trois-Rivières; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Les conditions de cette cession seront les suivantes: la ville paiera la somme de \$1.00 ; la ville paiera les taxes scolaires dues en regard de ces

Le 21 août 1967.

terrains et les taxes municipales dues seront biffées.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'inspecteur de construction, M. Bertrand Gilbert, soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour maison unifamiliale à M. Marcel Beaumier sur les lots 161-182, 160-274 et 160-275 ; cependant la ville de Trois-Rivières-Ouest ne sera pas tenue de fournir les services publics à cet immeuble avant le 21 février 1968 suivant les prescriptions du règlement No. 98-C.

ADOPTE.

L'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$1,500.00 pour pourvoir à la confection du prolongement de l'égout sanitaire de la rue Pratte devant desservir les immeubles situés au sud de la rue Notre-Dame de la rue Pratte à la rue Bellevue.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Greffier soit et est autorisé à faire paraître dans le journal local des demandes de soumissions pour les travaux à être exécutés en vertu des règlements Nos. 181-A et 181-A-1.

ADOPTE.

En date du 7 août 1967 Mme. Théodore Carrier fait parvenir aux autorités des remerciements pour condoléances offertes lors du décès de son époux.

En date du 7 août 1967, la Compagnie Bell Téléphone du Canada fait parvenir un avis à l'effet que le projet de service régional sur la rive nord est abandonné temporairement.

Le Ministère des Affaires Municipales, en date du 11 août 1967 la vente du lot 10-3 à René Beaudry. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a également donné son approbation à la résolution en question.

En date du 14 août 1967, la Régie des Eaux du Québec autorise l'exécution des travaux du collecteur sanitaire No. 2 suivant les plans soumis par Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils.

Le Club Lions International de Trois-Rivières Inc. fait parvenir des remerciements pour l'octroi fourni par la ville à ce mouvement.

M. L'Echevin Gaston Cormier avise les membres du Conseil que M. Georges Drouin l'a informé que la clôture le long du Boulevard Mauricien est en mauvais état et que M. Drouin voudrait qu'elle soit réparée afin qu'il puisse faire paître ses animaux sur sa terre en bordure du Boul. Mauricien. Son Honneur le Maire suggère, avec

Permis de construction à Marcel Beaumier.

(264-67)

Avis de motion prolongement égout Pratte.

Demandes de soumissions-travaux Règ. 181-A et 181-A-1 (265-67)

Remerciements T. Carrier.

Bell. Service régional abandonné

Vente René Beaudry approuvée.

Régie des Eaux approuve collecteur No. 2

Remerciements Lions.

Clôture Geo. Drouin.

Le 21 août 1967

2073

J.M. J.

l'appui des membres du conseil, de dire à M. Drouin de faire les réparations qui s'imposent et de faire parvenir le compte à la ville.

Sur ce l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire.
[Signature] Greffier.

Le 29 août 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 août 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Étaient aussi présents à cette assemblée M. les Echevins Paul Jacob, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Gaston Cormier et Paul-Elzéar St-Arnault. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme l'indique le certificat de signification, l'avis de convocation de session spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil par le Greffier de la Ville en en laissant une copie de main à main à une personne responsable au domicile de chacun entre 7.00 hres P.M. et 7.45 hres P.M. le 25 août 1967. Même M. Eddy Charpentier qui est absent a reçu l'avis de convocation.

La présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1.- Adoption des procès-verbaux des assemblées des électeurs concernant les règlements Nos 181-A et 181-A-1.
- 2.- Adoption du règlement No 177-A pour la confection des rues Sidbec, De L'Industrie et partie de la rue St-Joseph et emprunt au montant de \$25,900.00.
- 3.- Cession des rues par la Société David Inc. à la Terrasse De La Montagne.
- 4.- Demande l'ouverture des rues de moins de 66' à la Terrasse De La Montagne.
- 5.- Avis de motion pour lumières rue Du Fleuve, secteur Demontigny.
- 6.- Avis de motion pour règlement d'extension d'aqueduc.
- 7.- Adoption du règlement No 177-E concernant la confection de l'égoût sanitaire sur les rues Jean-Talon et 4ième rue et emprunt au montant de \$42,000.
- 8.- Requête des propriétaires de Côte Richelieu, au sud de Jean XXIII pour l'obtention des égouts sanitaires.

Le 29 août 1967.

- 9.- Contrats de servitude avec Philippe Martin et Armand Bourassa, RE: prolongement égoût Pratte.
- 10- Adoption du règlement No 88-N-1 concernant le prolongement de l'égoût Pratte et emprunt au montant de \$1,500.00.

Minutes
Règlement
No 181-A
& 181-A-1
(266-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées des électeurs concernant les règlements No 181-A et 181-A-1 soient et sont adoptés tels que lus et rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 177-A décrétant la mise en forme des rues Sidbec, De L'Industrie et une partie de la rue St-Joseph, dans le parc industriel et autorisant un emprunt au montant de \$25,900. à cette fin, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

M. l'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant n'excédant pas \$7,500.00 pour pourvoir à l'éclairage de la rue Du Fleuve à la hauteur du secteur Demontigny.

M. l'Echevin Paul Jacob donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt n'excédant pas \$350,000. pour pourvoir au coût du prolongement du réseau d'aqueduc.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le règlement No 177-E décrétant la confection d'un semi-collecteur d'égoût sanitaire sur la 4ième Rue et la rue Jean-Talon dans le parc industriel et autorisant un emprunt au montant de \$42,000. à cette fin, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Une requête portant 14 signatures de contribuables propriétaires d'immeubles sur Côte Richelieu, au Sud de Jean XXIII, parvient aux membres du Conseil demandant les services d'égoûts sur cette partie de rue. Comme les travaux dans ce secteur doivent s'effectuer après la confection de la traversée de la 4ième Avenue, il sera répondu au responsable de cette requête que le service technique dès qu'il pourra, fera l'étude de cette affaire pour la mise en plan.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Règlement
No 177-A
(267-67)

*Réservé par
résolution*

No 308-67

Avis de
motion
lumières
rue Du Fleuve

Avis de motion
règlement
d'aqueduc
* au montant

Règlement
No 177-E
(268-67)

*Réservé par
résolution*

No. 308-67

Requête
égoûts
Richelieu

Servitude
Martin-
Bourassa
(269-67)



Le 29 août 1967.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un acte de servitude pour excution et passage d'un égoût sanitaire sur le lot No 38-50 appartenant à M. Philippe Martin et sur une partie du lot No 38 non-subdivisé appartenant à M. Armand Bourassa, le tout suivant promesse signée par les ci-haut mentionnés le 22 août 1967; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer lesdits contrats pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 88-N-1 décrétant le prolongement de l'égoût sanitaire de la rue Pratte et autorisant un emprunt au montant de \$1,500. à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M. le 5 septembre 1967.

ADOPTÉ.

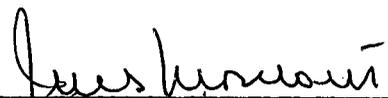
PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

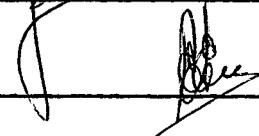
SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal, soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la Régie des Eaux du Québec les plans d'égoûts sanitaires devant desservir la partie "A" du secteur Terrasse De La Montagne, une partie du Chemin Ste-Marguerite, la rue Boischatel et une partie de l'Avenue Jean XXIII ainsi que les plans d'égoût pluvial pour la partie "A" du secteur Terrasse De La Montagne, le tout pour approbation.

ADOPTÉ.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire.

 Greffier.

Règlement
No 88-N-1
(270-67)

Plan d'égoûts
Terrasse De La
Montagne
(271-67)

Le 5 septembre 1967.

Règlement No
88-N-1

Assemblée des électeurs concernant le règlement No 88-N-1 décrétant le prolongement de l'égoût sanitaire de la rue Pratte et autorisant un emprunt au montant de \$1,500., tenue le 5 septembre 1967 sous la présidence de M. Eddy Charpentier, Pro-Maire; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7.00 hres P. M. par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 88-N-1, de la résolution adoptant le règlement No 88-N-1, de l'avis de convocation et du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7.00 et 9.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 88-N-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, en l'occurrence M. Eddy Charpentier, Pro-Maire, déclare le règlement No 88-N-1 adopté par les électeurs.

 Président.
 Secrétaire.

Le 5 septembre 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 septembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul-Elzéar St-Arnault, Henri Guilbert, Eddy Charpentier, Jacques Dugré, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Assistait aussi à cette assemblée, M. Roland Lottinville, Ing. Ingénieur Municipal.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 21 et 28 août 1967 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 2 septembre 1967.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 88-N-1 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Minutes
(272-67)

Procès-verbal
88-N-1
(273-67)

Le 5 septembre 1967.

Comptes
No 88-C
(274-67)

PROPOSE par M. P. E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la liste de comptes No 88-C comportant des dépenses au montant de \$89,405.25 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Règlement
No 78-N-1
(275-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le règlement No 78-N-1 décrétant l'éclairage de la rue Du Fleuve au secteur Demontigny et autorisant un emprunt au montant de \$7,500. à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest: qu'une assemblée des électeurs propriétaires du secteur concerné soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., lundi le 11 septembre 1967.

ADOPTÉ.

Bail H.G.
Gauthier
(276-67)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un bail de location d'une durée de 10 ans avec M. Henri-Georges Gauthier pour la location du terrain nécessaire pour recevoir le centre des loisirs Ste-Catherine de Sienna sur une partie du lot No 11 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Congrès
Commission
Scolaire
(277-67)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre une réception civique à l'occasion du Congrès des Commissions Scolaires en date du 8 octobre 1967; les dépenses de cette réception civique seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTÉ.

Octroi
Kiwanis
(278-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser au Club Kiwanis de Trois-Rivières-Ouest la somme de \$50.00 comme octroi annuel à la campagne de la pomme de ce club de service.

ADOPTÉ.

Subdivision
No 143-30
(279-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Ju. A.

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot No 143 plus précisément la subdivision No 30 du dit lot No 143 préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., pour le compte de M. Jean-Guy Morrissette, soit et est adopté.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le règlement No 162-N-1 décrétant l'amélioration et l'extension du réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt au montant de \$350,000. soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M. le 11 septembre 1967.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à la Régie des Eaux du Québec les plans d'égoût sanitaire devant desservir la partie "A" du secteur Terrasse De La Montagne, une partie du Chemin Ste-Marguerite, la rue Boischatel et une partie de l'Avenue Jean XXIII ainsi que les plans d'égoût pluvial pour la partie "A" du secteur Terrasse De La Montagne, le tout pour approbation.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que M. Paul Jacob soit et est nommé pro-maire pour le prochain terme de trois (3) mois.

ADOPTE.

A la suite de l'adoption de cette résolution Son Honneur le Maire Jules Montour félicite M. Paul Jacob de sa nomination et remercie M. Eddy Charpentier pro-maire sortant de charge, pour la collaboration qu'il a reçue de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions comme pro-maire au terme qui vient de se terminer.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à la Compagnie Miron Ltée la somme de \$1,625.57 comme compensation pour le détournement de chemins lors de la confection de l'égoût sanitaire à la hauteur de la Route No 2.

ADOPTE.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Règlement
No 162-N-1
(280-67)

Egoûts
Terrasse De La
Montagne à la
Régie
(281-67)

Paul Jacob
Pro-Maire
(282-67)

Miron
Détournement
de chemins
(283-67)

Ecole
polyvalente
(284-67)

Le 5 septembre 1967.

Que demande soit faite à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges de bien vouloir hâter l'érection de l'école polyvalente dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir approuver les crédits au montant de \$15,600. en regard du règlement No 109 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce à l'émission d'obligations sur les règlements suivants:

Règlement No 57	pour une somme de \$	25,000.00
Règlement No 63-N-2	pour une somme de \$	225.00
Règlement No 88	pour une somme de \$	5,502.15
Règlement No 89	pour une somme de \$	43,380.00
Règlement No 97-A	pour une somme de \$	6,235.89
Règlement No 107-B	pour une somme de \$	961.79
Règlement No 128	pour une somme de \$	150.00
Règlement No 163	pour une somme de \$	250.00 x
Règlement No 162-N	pour une somme de \$	34,875.00
Règlement No 101-N	pour une somme de \$	3,800.00

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la résolution adoptant le règlement No 114 passé et adopté le 24 septembre 1962 et inscrite à la désignation paginale 852, 6ième paragraphe du livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., soit et est autorisé à présenter à la Régie des Eaux pour approbation les plans de prolongement de l'égoût de la rue Pratte et pour les améliorations au réseau d'égoûts du secteur Val-Mauricie.

ADOPTÉ.

M. l'Echevin Jacques Dugré, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de zonage et de construction et un plan directeur d'urbanisme devant desservir tout le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Crédit
Règlement
No 109
(285-67)

Renonciation
à émission
d'obligations
(286-67)

*✓ Courte par
résolution
No 356-67*
[Signature]

Règlement
No 114
rescindé
(287-67)

Egoûts
Pratte &
Val-Mauricie
Régie des Eaux
(288-67)

Avis de
motion
Règlement de
zonage, plan
directeur

Le 5 septembre 1967.

J.M. A

Avis de motion
rue De Boulogne

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de \$ 100,500. pour la confection des égouts sanitaire et pluvial, la mise en forme, le pavage, les chaînes de rues, sur la rue De Boulogne.

Délégué autorisé
Union des Muni-
cipalités
(289-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que M. Paul Jacob, Echevin soit le délégué autorisé à voter pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à l'assemblée annuelle de l'Union des Municipalités de la Province de Québec qui se tiendra du 28 septembre au 3 octobre 1967, advenant que Son Honneur le Maire Jules Montour ne puisse y assister.

ADOPTE.

Soumissions
Terrasse
Rosemont
(290-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le greffier soit et est autorisé à demander des soumissions publiques pour la confection d'égouts sanitaire et pluvial, la mise en forme de rues, le pavage et confection de chaînes de rues pour une partie du secteur Terrasse Rosemont.

ADOPTE.

Permis de
construction
Raymond
Levert
(291-67)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour l'érection d'une piscine à M. Raymond Levert sur une partie non subdivisée du lot No 17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à la condition que M. Levert fournisse à l'Inspecteur de Construction une preuve à l'effet que son terrain est en voie d'être cadastré officiellement.

ADOPTE.

Conseil Econo-
mique de la
Mauricie
(292-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que M. P.E. St-Arnault, Echevin soit et est nommé délégué officiel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à l'assemblée de fondation du Conseil Economique Régional de la Mauricie à être tenue le 20 septembre 1967.

ADOPTE.

Servitudes
égout
collecteur
& Julien
Houle

Le Notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie du contrat de servitudes nécessaires pour le passage de l'égout collecteur sanitaire No 1 ainsi que la servitude passée avec M. Julien Houle pour le drainage du petit parc de la rue Calais.

Protection
Civile

La Protection Civile du Québec, Groupe 641, fait parvenir aux autorités le rapport des activités de ce groupement pour le mois d'août 1967. Le rapport est versé aux archives pour références futures.

Le 5 septembre 1967.

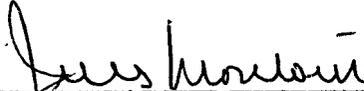
Taverne Gaston
Alarie

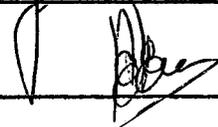
En date du 30 août 1967, la Régie des Alcools du Québec avise que M. Gaston Alarie a fait une demande pour obtenir un permis de la Régie des Alcools pour exploiter une taverne au numéro 3690 Boulevard St-Jean dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Aucune objection n'est formulée à cette demande.

Rapport des
officiers

Le Directeur de la Sûreté Municipale, M. Bernard Desjardins, ainsi que l'Inspecteur de la Taxe d'Affaire, Permis & Licence, M. Pierre Chainé, ont fourni à tous les membres du Conseil un rapport des activités de leur département pour le mois d'août 1967. Chaque membre du Conseil prendra connaissance des dits rapports et contactera les responsables pour renseignements désirés.

Sur ce, la séance est levée.


_____ Maire.


_____ Greffier.

Le 11 septembre 1967.

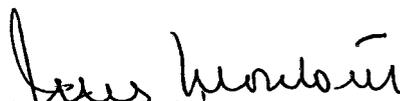
Règlement
No 162-N-1

Assemblée des électeurs concernant le règlement No 162-N-1 décrétant l'amélioration et l'extension du réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt au montant de \$ 350,000 tenue à 7.00 hres P.M., le 11 septembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 162-N-1, de la résolution adoptant ledit règlement No 162-N-1, de l'avis de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7.00 hres P.M. et 9.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que le règlement No 162-N-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour déclare le règlement No 162-N-1, adopté par les électeurs.

 _____ Président.
 _____ Secrétaire.

Le 11 septembre 1967.

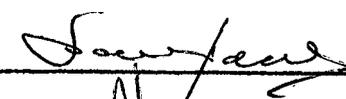
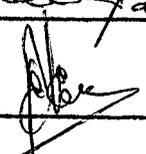
Règlement
No 78-N-1

Assemblée des électeurs concernant le règlement No 78-N-1 décrétant l'éclairage de la partie de la rue Du Fleuve au secteur Demontigny et autorisant un emprunt au montant de \$ 7,500, tenue à 7.00 hres P.M., le 11 septembre 1967, sous la présidence de M. Paul Jacob, Pro-Maire; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 78-N-1, de la résolution adoptant ledit règlement No 78-N-1, de l'avis de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7.00 et 9.00 hres P.M., aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 78-N-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, en l'occurrence M. Paul Jacob, Pro-Maire, déclare le règlement No 78-N-1 adopté par les électeurs.

 _____ Président.
 _____ Secrétaire.

Le 11 septembre 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 11 septembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob, Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier. Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, Ing., Ingénieur Municipal et M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction.

Avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Proclamation de la Semaine Nationale des Produits de la Forêt du 17 au 23 septembre.
- 2.- Ouverture des soumissions pour Terrasse De La Montagne.
- 3.- Permis de transport de la bâtisse du centre des loisirs Ste-Catherine de Sienna.
- 4.- Panneau -réclame.
- 5.- Adoption du règlement No 200 concernant le zonage, la construction et le plan directeur.
- 6.- Dépenses de représentations à l'extérieur faites par Son Honneur le Maire: \$81.00.

Le certificat de signification signé par M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, mentionne que l'avis de convocation de session spéciale a été signifié à tous les échevins en en laissant une copie au domicile de chacun entre 7.00 hres P.M. et 7.30 hres P.M., le 8 septembre 1967.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et autorisé à proclamer la Semaine de la Forêt à être tenue du 17 au 23 septembre 1967.

ADOpte.

SEMAINE DE LA FORET

17 - 23 Septembre 1967

P R O C L A M A T I O N

VILLE DE

TROIS RIVIERES OUEST

ATTENDU que les forêts du Québec sont à la base de l'une de nos principales industries de la Province de Québec et que la fabrication des produits forestiers qui en dérivent devient de plus en plus importante au point de vue économique de notre province et de sa population:

Proclamation
Semaine de
la Forêt
(2 93-67)

Le 11 septembre 1967.

ATTENDU que l'importance des forêts et des produits forestiers est reconnue dans les autres provinces canadiennes ainsi qu'aux Etats-Unis;

ET ATTENDU qu'il est à propos que l'on attire l'attention du public par tous les moyens possibles sur l'importance de nos forêts et de nos produits forestiers;

NOUS RECLAMONS, PAR LA PRESENTE, que la période comprise entre le 17 et le 23 septembre 1967, sera observée comme L A S E M A I N E D E L A F O R E T en notre municipalité, ville de Trois-Rivières-Ouest et nous encourageons tous nos concitoyens à coopérer en observant la Semaine de la Forêt.

Maire.

Soumissions
Terrasse De
La Montagne

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., procède à l'ouverture des soumissions pour les travaux de services publics au secteur Terrasse De La Montagne. Cinq soumissionnaires ont entré leurs soumissions dans les délais prescrits:

- A) Noé Veillette Inc, pour la somme de \$ 205,707.27.
- B) Laurentide Ready-Mix & Equipment Inc pour la somme de \$224,124.55
- C) Clément Ricard pour la somme de \$ 160,641.40.
- D) De L'Orme Construction pour la somme de \$223,252.96.
- E) La Compagnie de Construction Dollard Ltée pour la somme de \$ 194,351.11.

A la suite de l'ouverture des soumissions, l'Echevin Jacques Dugré suggère que l'Ingénieur se retire pour vérifier si toutes les soumissions sont conformes.

Permis
Centre
des Loisirs
(294-67)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis de transport - déménagement de la bâtisse du Centre des Loisirs de Ste-Catherine de Siemie.

ADOPTÉ.

Panneau-
réclame
(295-67)

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que des cotations ont été demandées pour l'érection d'un panneau-réclame devant identifier notre ville à l'entrée Ouest et tous les membres du Conseil, après avoir pris connaissance de deux différentes soumissions, sont venus d'accord pour faire effectuer le travail par la compagnie Spectralite.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à faire faire un panneau-réclame par la compagnie Spectralite Inc, panneau devant identifier la ville.

ADOPTÉ.

Le 11 septembre 1967.



Dépenses du
mairie
(295-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à M. Jules Montour la somme de \$81.00, montant des dépenses de représentations hors de la ville.

ADOPTÉ.

Procès-verbal
Règlement
No 162-N-1
(297-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 162-N-1, tenue le 11 septembre 1967, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Procès-verbal
Règlement
No 78-N-1
(298-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 78-N-1, tenue le 11 septembre 1967, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Soumissions
Terrasse De
La Montagne
(299-67)

L'Ingénieur Municipal revient dans la salle des délibérations et avise les membres du Conseil que les soumissions pour les travaux de services publics au secteur Terrasse De La Montagne sont conformes au devis.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la soumission de M. Clément Ricard, au montant de \$168,641.40 pour les travaux de services publics au secteur Terrasse De La Montagne soit et est acceptée et que le contrat pour ces travaux soit octroyé à M. Clément Ricard et que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOPTÉ.

Règlement
No 200
(300-67)

Le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, assisté de M. Marc Tessier agissant comme Assistant-Greffier, donne lecture du règlement No 200 concernant le zonage, la construction et le plan directeur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le règlement No 200 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, révisant le zonage, la construction, soit et est adopté tel que lu et que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Réal Fleury, Gref-

Le 11 septembre 1967.

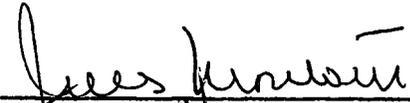
fier de la Ville, soient et sont autorisés à signer le plan portant le No 1280-11 daté du 4 mai 1967 et révisé le 29 août 1967, le tout préparé par la firme Soudre & Latté, lequel plan faisant partie du dit règlement No 200. Cependant, il sera apporté les modifications suivantes au dit plan directeur:

- 1) La zone CG-32 est extensionnée pour inclure les subdivisions Nos 6, 14 et 17 du lot originaire No 20 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.
- 2) Les propriétés en bordure de la rue Bellefeuille de Julien à Parent comprises dans la zone CG-10 sont détachées de cette zone pour être incluses dans la zone U-16.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit tenue à 7.00 hres P.M., le 26 septembre 1967.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.


_____ Maire.


_____ Greffier.

Le 18 septembre 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 septembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents, MM. les Echevins P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Gaston Cormier et Paul Jacob. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Etaient aussi présents à cette assemblée, l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lotinville, Ing., et M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction.

Minutes
(301-67)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 5 et 11 septembre 1967 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 15 septembre 1967.

ADOPTÉ.

Examen de
la liste
électorale
(302-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

Que le Greffier de la Ville donne avis public à l'effet que le Conseil Municipal de cette ville procédera à l'examen de la liste électorale à 9.00 hres P.M. le 25 septembre 1967.

ADOPTÉ.

Permis à
Bo-Bois
(303-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que l'Inspecteur de Construction soit et est autorisé à émettre un permis pour bâtisse industrielle à René Beaudry, bâtisse devant être érigée sur une partie du lot 10-3 dans le parc industriel de la ville.

ADOPTÉ.

Mutations
mois d'août
(304-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les mutations du mois d'août 1967 soient et sont adoptées pour transcription aux livres de la Ville, telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières le 31 août 1967.

ADOPTÉ.

Soumissions
système de
pompage

Le Gérant Municipal a demandé des cotations pour le système mécanique et électrique de 3 puits et de l'usine de pompage au réservoir et trois cotations lui sont parvenues:

- 1.- Jacques Falardeau pour la somme de \$ 3,835.
- 2.- Guimont Electricque Enrg. pour la somme de \$ 4,375.
- 3.- Arno Electricque pour la somme de \$ 4,358.

Le 18 septembre 1967.

(305-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la soumission de Jacques Falardeau pour le système mécanique et électrique pour les 3 puits et de l'usine de pompage au montant de \$ 3,835. soit et est acceptée et que le contrat de ces travaux lui soit octroyé.

ADOPTÉ.

Lumières, rue
Du Fleuve
(306-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

Que la firme d'Ingénieurs-Conseils Provencher & Desjardins soit et est autorisée à préparer les plans et devis et les demandes de soumissions pour le système d'éclairage de la partie de la rue Du Fleuve à la hauteur du secteur Demontigny.

ADOPTÉ.

Subdivisions
104-1 et
105-1
(307-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 104 et 105 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., le 18 septembre 1967, pour le compte de M. Louis St-Pierre, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Règlements
177-A et
177-E
rescindés
(308-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la résolution No 267-67 inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 2074, 3ième paragraphe ainsi que la résolution No 268-67 inscrite au livre des minutes à la désignation paginale 2074, 6ième paragraphe et adoptant respectivement les règlements 177-A et 177-E soient et sont rescindées à toute fin pratique.

ADOPTÉ.

Avis de
motion
règlement
177-A-1

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$ 25,900. pour pourvoir à la mise en forme des rues Sidbec et De L'Industrie et une partie de la rue St-Joseph dans le parc industriel.

Avis de
motion
règlement
177-E-1

M. l'Echevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$ 42,000. pour la confection d'un semi-collecteur d'égoût sanitaire sur la 4ième Rue et la rue Jean-Talon dans le parc industriel.

Taxe d'affaire
3 Kivières
Paper Box
(309-67)

Pour faire suite au rapport de l'Inspecteur de la Taxe d'Affaire, il est:

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

Le 18 septembre 1967.

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'Inspecteur de la Taxe d'affaire soit et est autorisé à biffer un montant de \$ 125.00 à Trois-Rivières Paper Box afin de rétablir la taxe d'affaire de cette industrie au taux minimum de \$ 25.00 suivant les stipulations du règlement No 150-N-1.

ADOPTÉ.

Pour faire suite à des informations légales reçues, il est:

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Trésorier soit et est autorisé à biffer la somme de \$ 50.00 de taxe d'affaire, plus \$ 6.00 d'intérêts chargés en 1965 à Renaud Poliquin et qu'il soit crédité à Benoit Massé une somme de \$ 56.00 sur ses taxes de 1967.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession de terrain appartenant à Terrasse Duvernay Inc suivant les trois plans parcellaires soumis par M. Roger Gélinas, A.G. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que M. Germain Prince est venu le rencontrer comme porte-parole de quelques contribuables du secteur Laurentien pour se plaindre de la poussière dégagée par la rue Bellefeuille, entre Côte Richelieu et ledit secteur Laurentien. Le maire explique que plusieurs résidents à proximité de la rue Bellefeuille ont dû tenir leurs portes et fenêtres fermées tout l'été en raison de cette poussière. M. Montour s'est adressé à M. Roger Houde de Régionale Asphalte pour connaître le coût estimatif d'un pavage primaire sur une distance de 400 pieds par 20 pieds de large et ce coût est estimé à \$900. M. P.E. St-Arnault, Echevin, émet l'opinion qu'il serait logique que cette rue qui se trouve à côté de l'Hôtel de Ville soit améliorée pour le prestige de l'Hôtel de Ville et aussi en raison que le trafic y devient de plus en plus dense.

PROPOSÉ par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le service technique de la Ville soit et est autorisé à faire les préparatifs nécessaires afin de permettre au Greffier de la Ville de demander des soumissions pour le pavage primaire sur une largeur de 20 pieds pour la rue Bellefeuille entre Côte Richelieu et le secteur Laurentien.

ADOPTÉ.

Taxes d'affaires
B. Massé & R.
Poliquin
(310-67)

Ravin
Terrasse
Duvernay
(311-67)

Rue Bellefeuille

(312-67)

Le 18 septembre 1967.

Rapport de
construction

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, a remis à tous les membres du Conseil le rapport mensuel de la construction pour le mois d'août 1967. Ce rapport mentionne que trois (3) permis ont été émis durant le mois d'août pour une valeur déclarée de \$ 94,500. et que le montant des permis s'élève à \$81.00, faisant un total à date de 72 permis pour une valeur déclarée de \$785,000. et un coût total des permis à \$714.00. Suivant les données comparatives, les valeurs déclarées au mois d'août 1967 sont inférieures de \$ 40,000. aux valeurs déclarées au mois d'août 1966.

Sympathies
Auguste
Bettez
(313-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

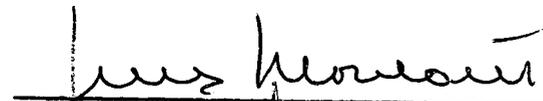
Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre en son nom personnel et au nom de toute la population de cette ville, ses plus sincères condoléances à la famille Auguste Bettez, à l'occasion du décès de M. Auguste Bettez, Ex-Conseiller et Echevin de cette ville.

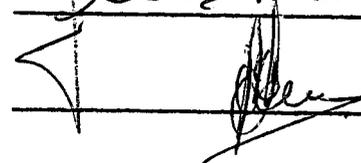
ADOPTE.

Rue Roberge

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe s'il y a des développements concernant l'affaire de la rue Roberge. M. P.E. St-Arnault, Echevin dit qu'il a rencontré le principal intéressé, M. Linteau et que ce dernier s'est dit d'accord pour accorder les servitudes nécessaires pour les services publics passant sur son terrain. M. Dugré suggère qu'une rencontre des intéressés avec le Conseil Municipal devrait être organisée pour finaliser la chose et qu'il faudra discuter de mettre la rue Roberge à sa place normale surtout en vue de l'entretien des chemins d'hiver.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire.

 Greffier

Le 25 septembre 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 25 septembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins Paul Jacob, P.-E. St-Arnault, Eddy Charpentier, Jacques Dugré, Henri Guilbert, Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, Ing., Ingénieur Municipal et M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction.

L'assemblée débute par l'avis de convocation de session spéciale et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Ouverture des soumissions, rue De Boulogne.
- 2.- Procédures légales pour arrérages de taxes de Radisson Construction.
- 3.- Examen et correction de la liste électorale 1967.
- 4.- Adoption du règlement No 177-A-1.
- 5.- Octroi à la Commission des Loisirs.
- 6.- Adoption de la liste de comptes No 89-C.
- 7.- Résolution par laquelle le Conseil se porte garant du vice de procédure concernant les règlements Nos 78-N-1 et 162-N-1.
- 8.- Adoption du règlement No 177-E-1.
- 9.- Résolution reportant l'assemblée régulière du 2 octobre au 10 octobre.

Le certificat de signification signé par M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, en date du 22 septembre, mentionne que ledit avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil en en laissant une copie au domicile de chacun à une personne responsable et ce, entre 4.00 et 4.30 hres P.M., le 22 septembre 1967.

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour la confection d'égoûts pluvial et sanitaire et la mise en forme de la rue De Boulogne; 4 soumissionnaires ont produit leur cotation dans les délais demandés:

- 1.- Noé Veillette Inc pour la somme de \$ 36,409.25.
- 2.- Gaston Bourassa Ltée, pour la somme de \$ 35,716.25.
- 3.- La Compagnie Dollard Ltée pour la somme de \$ 43,785.25
- 4.- De L'Orme Construction pour la somme de \$ 38,299.85.

A la suite de l'ouverture de ces soumissions, Son Honneur le Maire Jules Montour demande à l'Ingénieur Municipal de faire la vérification nécessaire concernant les soumissions ci-haut mentionnées.

Soumissions
Rue De
Boulogne

Le 25 septembre 1967.

Arrérages
Radisson
Construction
(314-67)

PROPOSE par M. P.E.-St Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Avisseur Légal de la Ville, Me Robert-Louis Gouin, Avocat, soit et est autorisé à prendre les procédures judiciaires nécessaires dans le but de récupérer les arrérages de taxes dues à la Ville de Trois-Rivières-Ouest par Radisson Construction Inc.

ADOPTE.

Correction
liste
électorale

Le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, a préparé la liste électorale et le Greffier a été assermenté lors du dépôt de cette liste en date du 1er septembre 1967. A la dernière assemblée, soit le 18 septembre, le Conseil a demandé au Greffier, par résolution de donner avis public à l'effet que le Conseil Municipal procédera à l'examen de la liste électorale à 9.00 hres P.M., le 25 septembre 1967. Le Greffier soumet au Conseil Municipal certaines corrections à être apportées à la liste électorale.

(315-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les corrections suivantes soient et sont apportées à la liste électorale 1967:

Il sera apporté les corrections suivantes à ladite liste:

<u>NOMS</u>	<u>ADRESSES</u>	<u>POLL</u>
Bergeron Yvon	160-324	1
Bouchard Yves	182 Matton	2
Bourassa Jean-Guy	5580 Ch. Ste-Marguerite	2
Déziel Denis	38-243	3
Dugré André	160-307	3
Fortier Normand	157-27	4
Giroux René	3630 Landerneau	4
Lagacé Gilles	160-294	5
Landry Dominique	208 Demontigny	6
Latour Yvan	342 Maisonneuve	6
Magny Construction	160-339	6
Poirier Normand	38-6	8
Rainville Jacques	160-325	8
Sauvageau Jeffrey	181 Doucet	9
Vézina Fernand	6223 Ch. Ste-Marguerite	9
Villeneuve J.A. Mme	29-102	9
Villeneuve J. Arthur	16-66	9

De plus, les noms suivants sont ratifiés de ladite liste électorale:

<u>NOMS</u>	<u>ADRESSES</u>	<u>POLL</u>
Glassman Isidore	29-102	4
Halley J. Chs.	16-66/67	5
Houde Marcel Mme	160-257	5
Jean Gaston	16-111 et 112	5
Leclerc Gilles	160-294/295	6
Lupien Micheline	274 Lacerte	6
Marchand Fernand	208 Demontigny	6
Normandin Eddy	391 Des Dominicains	7
Paillé Odilon	181 Doucet	7
Poirier Mme Henry	38-6/7	8

Le 25 septembre 1967.

2093

Poliquin Paul-Henri	38-243 à 246	8
Richard Sylvio	711 Joliet	8
Vézina Napoléon	6221 Ste-Marguerite	9

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à initialer lesdites corrections.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que le trésorier de la Ville soit et est autorisé à verser à la Commission Municipale des Loisirs toutes les sommes d'argent demeurant disponibles pour les loisirs suivant le dernier budget.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la liste de comptes No 89-C comportant des dépenses au montant total de \$ 81,776.53 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal se porte garant du vice de procédure consistant en l'affichage de l'avis public de convocation des électeurs en regard des règlements Nos 78-N-1 et 162-N-1.

ADOPTE.

L'Ingénieur Municipal revient à la table du conseil et affirme que les soumissions sont conformes suivant les devis.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la soumission de Gaston Bourassa Ltée au montant de \$ 35,716.25 pour la confection des égoûts pluvial et sanitaire et la mise en forme de la rue De Boulogne, et étant la plus basse, soit et est acceptée et que le contrat pour l'exécution de ces travaux soit octroyé à ladite firme dès que les procédures légales auront été remplies. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le règlement No 177-E-1 décrétant la confection d'un semi-collecteur d'égoût sanitaire sur la 4ième Rue et la rue Jean-Talon

Octroi
aux loisirs
(316-67)

Liste de
comptes
89-C
(317-67)

Vice de
procédure
Règl. 78-N-1
& 162-N-1
(318-67)

Soumission
De Boulogne
(319-67)

Règlement
177-E-1
(320-67)

Le 25 septembre 1967.

dans le parc industriel et autorisant un emprunt au montant de \$ 42,000. à cet effet, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M., le 10 octobre 1967, au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

Que l'assemblée régulière devant être tenue le 2 octobre 1967, soit et est reportée au 10 octobre 1967.

ADOPTE.

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe s'il y a des développements concernant le cas de la rue Roberge. Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., dit à M. Dugré qu'il a communiqué avec le principal intéressé, soit M. Linteau et que celui-ci était pour organiser la rencontre des intéressés avec le Conseil.

M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal, explique aux membres du Conseil qu'il s'est entretenu avec l'Aviseur Légal concernant la confection de certains travaux municipaux sur une partie de Terrasse Rosemont faisant l'objet d'un projet de site universitaire. De l'opinion de l'Aviseur Légal, il serait bon que le Conseil Municipal fasse parvenir à la Cité un avis les mettant au courant du projet de certains travaux municipaux dans ledit secteur en donnant 10 jours à ladite cité pour faire connaître ses projets en regard de ce site.

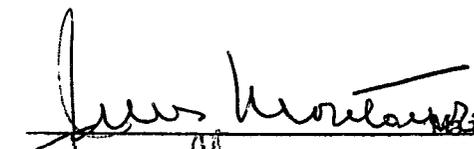
PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que le Greffier de la Ville fasse parvenir au Conseil Municipal de la Cité des Trois-Rivières un avis par lequel les autorités municipales de Trois-Rivières-Ouest manifestant ses intentions d'effectuer certains travaux de services publics sur une partie du secteur connu et désigné sous le nom de Terrasse Rosemont et que si la Cité des Trois-Rivières ne soumet aux autorités locales ses intentions claires et précises d'ici 10 jours concernant le site universitaire, lesdits travaux seront entrepris comme si rien n'était.

ADOPTE.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Remise de
l'assemblée
du 2 octobre
(321-67)

Rue Roberge

Avis sur
site univer-
sitaire
(322-67)

Le 26 septembre 1967.

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue à 7.00 hres P.M., le 26 septembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme Secrétaire de l'assemblée.

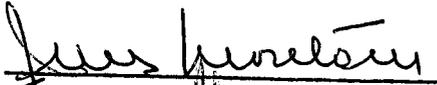
Comme le règlement No 200 qui fait l'objet de la présente assemblée est volumineux, le Greffier est assisté, pour la lecture du règlement, de M. Marc Tessier, C.A., qui agit comme Assistant-Greffier.

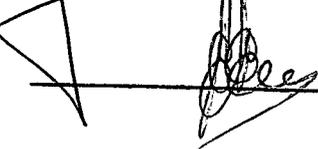
La présente assemblée a pour but de soumettre à l'approbation des électeurs le règlement No 200 régissant la construction et le zonage sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

La lecture du dit règlement commence à 7.00 hres P.M. précises et se termine à 7.55 précises. A la suite de la lecture du règlement No 200, le Président de l'assemblée en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour explique aux contribuables présents la portée d'un plan directeur pour une ville en plein développement comme Trois-Rivières-Ouest. Le maire précise qu'un tel règlement va servir de guide aux autorités et que certainement en cours de route, il y aura des amendements à apporter à ce règlement. Le maire explique aussi la procédure qui devra être suivie lorsqu'il y aura des amendements à apporter au règlement de zonage.

M. Rolf Latté, Urbaniste, est présent et le maire le présente aussi à l'assemblée et avise les contribuables que M. Latté est prêt à répondre aux questions des contribuables concernant le règlement de zonage. Son Honneur le Maire explique que si des contribuables sont en faveur de demander que ledit règlement No 200 soit soumis aux électeurs par voie de referendum, ils doivent se prononcer avant 8.55 hres P.M., qui est l'heure où l'assemblée doit être levée.

A 8.55 hres P.M., 4 électeurs propriétaires, soit MM. Alphonse Laroche, André Aubry, Louis St-Pierre et Lionel Lessard, ont demandé que le dit règlement No 200 soit soumis aux électeurs par voie de referendum. Or, comme la loi exige qu'il y ait 6 contribuables qui demandent le referendum à 8.55 hres P.M. précises, Son Honneur le Maire Jules Montour, Président de l'assemblée, déclare le règlement No 200 adopté par les électeurs.

 Président.

 Secrétaire.

Le 10 octobre 1967.

Règlement No
177-E-1

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 octobre 1967, à 7.00 hres P.M., sous la présidence de M. Paul Jacob, Echevin Pro-Maire. M. Marc Tessier, C.A., à titre d'assistant-greffier, agissait comme secrétaire de l'assemblée. La présente assemblée a pour but de soumettre aux électeurs propriétaires le règlement No 177-E-1, à l'approbation des électeurs. Ledit règlement No 177-E-1 décrète la confection d'un semi-collecteur d'égoût sanitaire sur la 4ième Rue et la rue Jean-Talon dans le parc industriel.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No 177-E-1, de la résolution adoptant ledit règlement No 177-E-1, de l'avis public de convocation et du certificat de signification ainsi que de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7.00 et 9.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 177-E-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 9.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, en l'occurrence M. l'Echevin Paul Jacob, Pro-Maire, déclare le règlement No 177-E-1 adopté par les électeurs.

Paul Jacob Président.
Marc Tessier Secrétaire.

Le 10 octobre 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 octobre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins P.-E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob, Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Etait aussi présent, M. Roland Lottinville, Ing., Ingénieur Municipal.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 18 et 25 septembre ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 200, tenue le 26 septembre 1967, soient et sont approuvés, tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville et soumis à tous les membres du Conseil, en date du 6 octobre 1967.

ADOPTE.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Minutes
(322-67)(323-67)
Liste de
Comptes
No 90-C

Le 10 octobre 1967.

Que la liste de comptes No 90-C comportant des dépenses au montant total de \$ 24,010.59 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Soumissions
pour obligations

Le Greffier procède à l'ouverture des soumissions pour obligations pour un emprunt total de \$ 407,000. Quatre soumissionnaires ont produit leurs cotations dans le délai demandé:

- 1.- Un syndicat dont le directeur est la Corporation de Prêts de Québec et composée de J.E. Laflamme Ltée, Oscar Dubé & Co. Inc pour un prix de \$ 95.23 de la valeur nominale à 7% remboursable en dix ans, laissant un loyer moyen de 7.7822%
- 2.- Un syndicat dont le directeur est la Banque Provinciale du Canada, R.T. Leclerc Inc & Bélanger Inc, au prix de \$94.25 de la valeur nominale à 7% pour 10 ans, faisant un loyer moyen de 7.9489%.
- 3.- Un syndicat dont le directeur est la Banque Canadienne Nationale et formé de Crédit Québec Inc, Florido Matteau Inc, Grenier, Ruelle & Co, pour un prix de \$ 95.20 de la valeur nominale à 7% pour 10 ans, laissant un loyer moyen de 7.7873%
- 4.- La maison Cliche & Associés Ltée pour un prix de \$95.075 de la valeur nominale à 7% pour 10 ans. Cependant, cette soumission a été modifiée par télégramme, réduisant la valeur nominale de \$0.60/\$100. établissant un prix de \$94.475 de la valeur nominale, faisant un loyer moyen de 7.9105%.

(324-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la soumission d'un syndicat formé par J.E. Laflamme Co. Ltée, Oscar Dubé & Co. Inc et la Corporation de Prêts du Québec, directeur du dit syndicat pour l'achat de l'émission d'obligations de \$ 407,000., soit et est acceptée sur approbation de la Commission Municipale de Québec. Cette soumission s'établit comme suit:

Le prix à payer sera de \$ 95.23 de la valeur nominale des obligations pour l'émission de \$407,000. datées du 1er novembre 1967 et libellées au taux de 7% remboursables en 10 ans, soit du 1er novembre 1968 au 1er novembre 1977 inclusivement, laissant un loyer moyen de 7.7822%.

ADOPTÉ.

A la suite de l'ouverture de ces soumissions, Son Honneur le Maire Jules Montour remercie les représentants des soumissionnaires présents dans l'assistance et les avise que le Conseil suivra le verdict qui sera donné par la Commission Municipale de Québec

Soumissions
rue Du
Fleuve

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture de la seule soumission reçue pour l'éclairage de la partie de la rue Du Fleuve, située au secteur Demontigny. Cette soumission s'établit à \$ 8,894. L'Echevin Paul Jacob suggère que cette soumission soit remise aux Ingénieurs-Conseils Provencher & Desjardins pour étude. Cette suggestion est acceptée par les autres membres du Conseil et le Gérant Municipal fera le nécessaire pour produire ladite soumission aux ingénieurs-conseils.

Le 10 octobre 1967.

Approbation
Régie des
Eaux
Règl. 162-N-1
(325-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., soit et est autorisé à présenter à la Régie des Eaux du Québec, les plans de prolongement d'aqueduc en vertu du règlement No 162-N-1 pour approbation; que l'Ingénieur Municipal soit et est autorisé à se rendre à Québec pour soumettre lesdits plans à la Régie des Eaux pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE

Emprunt
temporaire
(326-67)

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire à la Banque Provinciale du Canada, ne dépassant pas \$ 128,000 en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No 152-N-4 (\$37,000), 77-C (\$45,000), 188 (\$40,000.), 170 (\$6,000.); que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Trésorier soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dès que les approbations auront été reçues.

ADOPTE.

Amendement
aux règlements
(327-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que les obligations comprises dans l'émission de \$407,000. et émises en vertu

du règlement No 78-A	pour un montant de \$	16,000.
du règlement No 100	pour un montant de \$	8,000.
du règlement No 152-N-4-A	pour un montant de \$	40,000.
du règlement No 170	pour un montant de \$	6,000.
du règlement No 177-C	pour un montant de \$	4,600.
du règlement No 177-D-1	pour un montant de \$	44,800.
du règlement No 180	pour un montant de \$	124,800.
du règlement No 181	pour un montant de \$	15,000.
du règlement No 185	pour un montant de \$	50,000.
du règlement No 188	pour un montant de \$	40,000.
du règlement No 77-C	pour un montant de \$	57,800.

soient datées du 1er novembre 1967;

Le 10 octobre 1967.

ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto;

un intérêt à un taux n'excédant pas 7% l'an sera payé semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre de chaque année;

lesdites obligations seront signées par le maire et par le greffier; un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt;

lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;

et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements.

Que, de plus, le règlement No 185 soit et est amendé en remplaçant le tableau d'amortissement par le suivant:

1.-	\$ 2,000.	11.-	\$ 3,500.	21.-	\$ 6,400.
2.-	2,450.	12.-	4,150.	22.-	6,900.
3.-	2,250.	13.-	3,350.	23.-	7,000.
4.-	2,050.	14.-	4,050.	24.-	8,500.
5.-	2,450.	15.-	4,900.	25.-	8,500.
6.-	1,650.	16.-	5,300.	26.-	9,100.
7.-	3,500.	17.-	4,300.	27.-	9,100.
8.-	2,700.	18.-	4,850.	28.-	9,700.
9.-	3,400.	19.-	6,250.	29.-	10,200.
10.-	3,000.	20.-	6,700.	30.-	11,800.

\$ 160,000.

Que pour l'emprunt total au montant de \$407,000., autorisé par les règlements 78-A, 100, 152-N-4-A, 170, 177-C, 177-D-1, 180, 181, 185, 188, 77-C, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans au lieu du terme de quinze ans pour le règlement No 100, et pour un terme de dix ans pour les règlements Nos 78-A, 152-N-4-A, 170, 177-C, 177-D-1, 180, 181, 188, 77-C, et pour un terme de dix ans (ou quinze ans ou vingt ans, selon le cas) au lieu du terme de trente ans pour le règlement No 185, chaque émission devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE.

PROPCSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à biffer la somme de \$10.00 de taxe d'eau chargée en 1966 à Paul Allaire par erreur.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Taxe d'eau
Paul Allaire
(328-67)

Lotissement
A. Provencher
(329-67)

Le 10 octobre 1967.

Que le projet de lotissement préparé par Soudre & Latté Ltée, pour le compte de M. Arthur Provencher et comprenant les terrains situés entre la rue Bellefeuille projetée et la rue Bellefeuille homologuée et la partie du lot 36 situé entre la rue Notre-Dame et la rue Frontenac, soit et est approuvé et accepté en principe.

ADOPTE.

La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement fait parvenir son acceptation aux plans préparés par Soudre & Latté pour l'aménagement des secteurs Terrasse De La Montagne et Terrasse Rosemont.

Plan Terrasse
Rosemont &
Terrasse De
La Montagne

Approches du
Pont

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, sous la signature de M. Maurice Lamy, Secrétaire, fait parvenir aux autorités, copie d'une résolution que ce mouvement a fait parvenir à l'Office des Autoroutes de la Province de Québec, résolution appuyant à nouveau le mémoire présenté conjointement par les trois chambres de commerce de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine, au sujet du Pont de Trois-Rivières et de ses approches et que les priorités mentionnées dans ce mémoire soient respectées.

Service du
Centenaire

Sous la signature de M. Simon St-Pierre-Rainville, C.A., Directeur, le Service du Centenaire de la Confédération fait parvenir des remerciements aux autorités pour les marques d'appréciation témoignée envers les membres de l'équipe du Québec participant à la course de canots du Centenaire.

Clinique de
Réhabilitation

Sous la signature de M. Roger G. Audette, Président de l'Exécutif, la Clinique de Réhabilitation pour enfants handicapés demande une subvention pour aider à payer l'agrandissement de la clinique de réadaptation dans le but d'y loger un bain thérapeutique au coût de \$ 50,000. L'aide des gouvernements provincial et fédéral s'élève à \$ 30,000. et ce mouvement doit faire appel aux villes et aux municipalités sises dans le territoire desservi, pour combler la différence.

M. l'Echevin Paul Jacob donne quelques explications sur cette clinique et émet l'opinion que la ville devrait faire quelque chose étant donné que des enfants de notre ville bénéficient des services de ce mouvement. M. l'Echevin Jacques Dugré dit de porter la chose à l'étude pour action future.

Protection
civile

M. Alfred Lafrenière, Coordonnateur du groupe 641 de la Protection Civile du Québec fournit aux autorités le rapport mensuel de ce mouvement pour septembre 1967. Ce rapport est versé aux archives pour consultation à l'occasion.

Tarifification
d'éclairage
de rues

En date du 28 septembre 1967, sous la signature de M. Marcel Beaudoin, le chef des tarifs et contrats, l'Hydro-Québec avise les autorités que le contrat pour éclairage des rues dans notre ville ne sera pas renouvelé. Pour faire suite à cette lettre, le greffier avise les membres du Conseil qu'il a reçu la visite de M. Raoul Béliveau, Surintendant, qui lui a fourni la nouvelle tarification pour l'éclairage des rues. Aucun contrat ne sera signé, cette tarification étant la même pour toute la province de Québec. Les nouveaux taux apportent une majoration de 9 à 10% pour les lampes de 1,000, 4,000 et 20,000 lumens, étant la propriété de l'Hydro-Québec et apportent une diminution légère dans le coût de l'électricité des lampes de rues appartenant à la ville.

Délégué
C.E.U.

Sous la signature de M. l'Abbé Gilles Boulet, Recteur, le Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières demande de nommer un

Le 10 octobre 1967.

délégué pour représenter la ville aux réunions de la Corporation du Centre des Etudes Universitaires.

(330-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est désigné pour représenter la Ville de Trois-Rivières-Ouest aux réunions de la Corporation du Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières Inc.

ADOPTE.

Remerciements
Rosianne Gélinas

Mlle Rosianne Gélinas, préposée au Bureau Touristique, fait parvenir aux autorités des remerciements pour lui avoir procuré un travail estival durant les dernières vacances.

Régie des Alcools
Jean-Guy St-Onge

La Régie des Alcools avise les autorités que M. Jean-Guy St-Onge a demandé un permis pour épicerie à être exploitée au 152 rue De Sienna. Comme il n'y a aucun empêchement de la part de la ville, l'avis est considéré comme lu.

Régie des Alcools
Fernand Vézina

La Régie des Alcools avise la ville que M. Fernand Vézina s'est adressé à ladite régie pour demander le transfert du permis d'épicerie de M. Napoléon Vézina pour l'établissement situé au 6223 Chemin Ste-Marguerite. Comme aucun empêchement de la ville ne s'y oppose, la lettre est considérée comme lue.

Régie des Alcools
Greffier, témoin

Sous la signature de M. Binder LeBlanc, Greffier, la Régie des Alcools demande au greffier de la ville de comparaître devant ladite régie à 10.00 de l'avant-midi le 17 octobre 1967 dans la cause de M. Jean-Guy St-Onge où il y a objection à l'émission du permis.

Ministère de
l'Industrie &
du Commerce
Bill 70

Le Ministère de l'Industrie & du Commerce, sous la signature de M. Raymond Couillard, Chef de la Division des Fonds Industriels, informe les autorités des modifications apportées à la Loi des Fonds Industriels par le Bill No 70, sanctionné le 12 août 1967. La principale modification est que les villes n'auront plus la possibilité d'acquérir des bâtisses industrielles dans le but de les vendre ou de les louer. Le greffier a fait parvenir à tous les membres du Conseil, copie de cette lettre pour étude personnelle.

Semaine,
Prévention des
Incendies

Le Commissariat des Incendies fait parvenir aux autorités une circulaire expliquant le concours de la Semaine de Prévention des Incendies du 8 au 14 octobre 1967. Le tout est entre les mains du chef de la brigade des incendies.

Remerciements
Association
Forestière

Sous la signature de M. Henri Proulx, Secrétaire-Gérant, l'Association Forestière Mauricienne Inc fait parvenir des remerciements pour la présence de Son Honneur le Maire et sa participation au congrès de cette association.

Règlement
No 109-N
crédit approuvé

La Commission Municipale de Québec et le Ministère des Affaires Municipales font parvenir l'approbation de crédit au montant de \$ 15,600. représentant le solde de l'emprunt décrété par le règlement No 109 modifié par le règlement No 109-N.

Etude,
éclairage de
rues, T.D.

La Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc fait parvenir une copie de résolutin demandant au gérant municipal d'obtenir un estimé pour la modification à l'éclairage actuel pour un éclairage

Le 10 octobre 1967.

JM

rage plus moderne des rues du 1er secteur, tel que celui existant dans le secteur 2 de Terrasse Duvernay.

Circulation
Terrasse
Duvernay

La Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc fait parvenir 3 demandes distinctes concernant la circulation dans ce secteur:

- 1.- L'usage du radar durant les heures du dîner pour réduire la vitesse excessive des automobilistes.
- 2.- Qu'une ligne soit peinte au centre de Côte Richelieu entre la Route No 2 et Chemin Ste-Marguerite.
- 3.- Que des traverses pour piétons soient peintes sur le pavé aux intersections les plus achalandées.

T. D.
surplus de
terre

La Ligue des Propriétaires de Terrasse Duvernay Inc, par résolution, demande au gérant municipal que le surplus de terrain provenant des rues en construction serve au remplissage du terrain de jeux situé à l'arrière de la rue Anjou.

T. D.
Terrain
Bordeaux

La Ligue des Propriétaires de Terrasse Duvernay Inc demande que le terrain de jeux qui était prévu au bout de la rue Bordeaux ne soit transformé en rue ou en lot pour fins domiciliaires avant que le terrain de jeux prévu au plan de Terrasse De La Montagne ne soit aménagé.

Homologation
C.E.U.

Le Gérant de la Cité des Trois-Rivières, M. Roger Lord, Ing., répond à la lettre adressée par le greffier en date du 26 septembre concernant l'implantation du site universitaire. La lettre est accompagnée d'une copie du règlement No 363 adopté le 7 août 1967 et décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation du territoire nécessaire à l'implantation du Centre des Etudes Universitaires:

Une résolution du Conseil de la Cité des Trois-Rivières en date du 14 août 1967 approuvant et acceptant un plan de l'arpenteur municipal, M. J.P. Duguay,

Copie d'une lettre du Sous-Ministre des Affaires Municipales, datée du 20 septembre indiquant que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil approuve le règlement No 363, le tout suivant l'article 1 du Bill 177 modifiant la charte de la Cité des Trois-Rivières,

Le gérant dit que les procédures vont continuer et le plan dont il est question dans les documents fournis est identiquement celui qui a été présenté lors du débat sur le Bill 177.

M. Jacques Dugré émet l'opinion qu'on ne devrait pas accepter cette homologation qui comprend une partie du Chemin Ste-Marguerite dans notre territoire. Pour sa part, Son Honneur le Maire est d'opinion que le territoire démontré au plan est de beaucoup trop grand pour l'implantation de l'Université et suggère que la ville s'oppose afin de conserver le territoire complet entre le Chemin Ste-Marguerite et une profondeur de 10 arpents vers le nôtre afin de sauvegarder des travaux déjà existants et des travaux en cours. M. Jacques Dugré précise sa pensée concernant le Chemin Ste-Marguerite en disant qu'il y a des services publics comme l'aqueduc qui passe sous cette rue et qu'il y a possibilité aussi d'y passer des égouts et il serait anormal que cette rue n'appartienne pas à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 10 octobre 1967.

(331-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que Me Robert-Louis Gouin, Avocat, Aviseur Légal de la Ville, soit et est autorisé à s'opposer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à l'homologation du plan dont il est question dans le règlement No 363 de la Cité des Trois-Rivières; l'opposition devra se faire pour exclure de ce plan:

1.- Le Chemin Ste-Marguerite.

2.- Le territoire compris entre le Chemin Ste-Marguerite sur une profondeur de 10 arpents vers le Nord.

ADOPTE.

Ajournement
(332-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que la présente assemblée soit et est ajournée à 11.00 hres P.M., ce même jour. Il est présentement 10.00 hres P.M.

ADOPTE.

Reprise de
l'assemblée

Le Conseil revient siéger au complet après être allé étudier au comité privé la balance de l'agenda qui n'a pu être étudiée avant la présente assemblée.

Policier
Jean Proulx
(333-67)

✓ modifiée par 350-67
* hebdomadaire.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Jean Proulx soit et est nommé policier au salaire de \$75.00 et ce à compter du 16 octobre 1967; que le juge municipal soit et est autorisé à nommer ledit Jean Proulx huissier de la Cour Municipale.

ADOPTE.

Policier
Michel
Blanchette
(334-67)

✓ modifiée par 350-67

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Henri Gilbert, Echevin,

Que M. Michel Blanchette soit et est engagé comme policier au salaire hebdomadaire de \$ 75.00 et ce, à compter du 16 octobre 1967; que le juge municipal soit et est autorisé à nommer ledit Michel Blanchette huissier de la Cour Municipale.

ADOPTE.

Servitudes
rue Roberge

Après avoir discuté avec les intéressés de la rue Roberge, le Conseil est d'avis de faire replacer les assiettes de la rue Roberge à l'emplacement désigné par le cadastre officiel; cependant, les intéressés devront donner à la ville une servitude pour services publics, tels que l'aqueduc et l'égoût.

(335-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer

Le 10 octobre 1967.

2104

des actes de servitudes pour services publics, servitudes à être accordées à la ville par les propriétaires riverains de la rue Roberge, côté Est; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer lesdits actes de servitudes, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le gérant municipal soit et est autorisé à faire apporter les modifications aux châssis de la Pâtisserie Superbe par la firme Oscar Babin et ceci au coût de \$870.00; le gérant est aussi autorisé à faire confectionner un abri d'autos au même établissement. Cependant, M. Hervé Duval, Président de la Pâtisserie Superbe Inc sera avisé et fournira un document à l'effet que ces modifications seront effectuées sans préjudice et que de ce fait, la ville n'avait aucune responsabilité pour les pertes subies par ladite Pâtisserie Superbe Inc.

ADOpte.

L'Echevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement No 200 dans le but d'inclure dans la zone U-5 les terrains 40-32 et 40-31 et de ce fait, les exclure de la zone PJ-4.

La Commission Scolaire Chavigny fait parvenir une résolution demandant aux autorités de voir à l'ouverture de la lière Avenue de la rue De Sienne à la rue Beaudry. Le Directeur de la Sûreté, M. Bernard Desjardins, étant présent, demande des informations à savoir s'il avait bien compris la requête des commissaires d'écoles. Après explications, le directeur se dit estomaqué devant une telle demande et il ne peut concevoir qu'une rue passe dans une cour d'école. Sur ce, l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il est question que cette rue soit clôturée de chaque côté à la hauteur de la cour de l'école. Une discussion s'ensuit à savoir s'il ne serait pas préférable que les commissaires au lieu de défrayer le coût d'une clôture ne verseraient pas à la ville le même montant pour l'acquisition du terrain de M. Lucien Beaudry. M. P. E. St-Arnault suggère qu'une rencontre ait lieu entre les commissaires et le Conseil Municipal et à cette occasion, le directeur de police sera invité à participer aux délibérations. Le greffier invitera donc les commissaires à une rencontre avec le Conseil Municipal.

M. Bernard Desjardins, Directeur de la Sûreté adresse des remerciements au Conseil Municipal pour l'engagement des deux policiers que le Conseil vient de ratifier. M. Desjardins se dit des plus satisfait de la décision du Conseil Municipal.

M. Henri Guilbert s'informe s'il y a des développements dans l'expertise pour l'élargissement du Chemin du Petit Village. Le gérant municipal informe le Conseil qu'un plan des lieux a été préparé par le service technique et fourni aux évaluateurs qui doivent fournir leur expertise sous peu.

M. Jacques Dugré avise l'ingénieur municipal que des excavations à ciel ouvert demeurent sur les travaux de l'égoût sanitaire de la 4ième Rue et que ces excavations contiennent de l'eau ce qui peut occasionner de graves accidents en regard des enfants qui jouent à proximité. L'ingénieur verra à faire

Pâtisserie
Superbe
(336-67)

lière
Avenue

Remerciements
du Directeur

Petit
Village

Ecole
4ième Rue

Le 10 octobre 1967.

2105

Roulotte
Dampousse

corriger cette situation.

Son Honneur le Maire Jules Montour informe les membres du Conseil que le Dr. Dampousse est venu le rencontrer pour demander le service d'aqueduc à sa roulotte à proximité de la roulotte No 2.

Son Honneur le Maire a avisé le Dr Dampousse que l'établissement de sa roulotte était dérogatoire à nos règlements actuels. M. l'Echevin Jacques Dugré dit qu'il est en faveur que les roulottes doivent être stationnées sur les terrains de roulottes et non sur les terrains privés.

Compte
Aubry
(337-67)

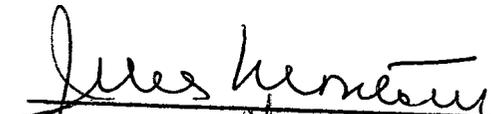
PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à payer un compte de \$40.00 à De L'Orme Construction pour travaux effectués dans un fossé sur la terre de la Succession Aubry; cependant cette somme sera versée après vérification à savoir si ces travaux n'ont pas déjà été payés.

ADOpte.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire.

 Greffier.

Le 16 octobre 1967

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 octobre 1967 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins P.-E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier et Paul Jacob. Prenaient aussi place à la table des délibérations le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury. Nous remarquons aussi dans l'assistance, M. Roland Lottinville, Ing. Ingénieur Municipal.

Minutes
(338-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 177-E-1, tenue le 10 octobre 1967 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 10 octobre 1967, soient et sont approuvés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 13 octobre 1967.

ADOPTE.

Mutations
de septembre
(339-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les mutations de septembre 1967 soient et sont acceptées pour transcription dans les livres de la Ville, telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement des Trois-Rivières, le 3 octobre 1967.

ADOPTE.

Règlement
No 200-A
(340-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le règlement No 200-A modifiant le règlement No 200 pour comprendre les lots Nos 40-31 et 40-32 dans la zone U-5 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M. le 9 novembre 1967.

ADOPTE.

Vente aux
enchères
(341-67)

Concernant la vente aux enchères des terrains appartenant à Radisson Construction, Son Honneur le Maire demande que le greffier envoie un avis aux intéressés avant de commencer les procédures de vente.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Qu'il soit ordonné et il est ordonné au greffier de prendre les procédures pour vendre à l'enchère les terrains 37-127, 124, 68, 314, 38-189, 241, 235, 234, 233, 277, 278, 279, 280, 281, 282, appartenant à Radisson Construction pour arrérages de taxes, le tout suivant les prescriptions des articles 548 et suivants du

Le 16 octobre 1967.

Code des Cités & Villes.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser un emprunt temporaire au montant de \$ 98,000. à être contracté à la Banque Provinciale du Canada, et ce, en attendant la vente des obligations du règlement No 181-A-1; que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Trésorier de la Ville, M. Marc Tessier, C.A., soient et sont autorisés à signer le ou les dits billets à cet effet, dès que les approbations requises auront été reçues.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la rue portant les numéros de cadastres 15-332, 337, 338, 336, 335, 273 et 261, soit et est nommée Place Belmont.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$227,000. à être contracté à la Banque Provinciale du Canada et ce, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No 181-A; que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Marc Tessier, C.A., Trésorier de la Ville, soient et sont autorisés à signer le ou les billets à cet effet, dès que les approbations requises aurent été reçues.

ADOPTE.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, soit et est autorisé à suivre des cours d'urbanisme au Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières et que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à verser au dit Centre des Etudes Universitaires la somme de \$ 85.00 à cet effet.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la cotation fournie par la maison Choisy Ltée pour l'entretien de l'Hôtel de Ville pour l'année . . . étant de \$ 571.88 soit et est acceptée et le contrat accordé à cette maison pour ladite somme de \$ 571.88; que Son Honneur le Maire Jules Montour et le

Emprunt
temporaire
Règl. 181-A-1
(342-67)

Place Belmont
(343-67)

Emprunt
temporaire
Règl. 181-A
(344-67)

Cours d'urbanisme
(345-67)

Contrat
d'entretien
(346-67)

Le 16 octobre 1967.

Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le greffier soit et est autorisé à demander des soumissions publiques par la voie du journal Le Nouvelliste, pour la pose de conduite d'aqueduc et les accessoires devant étendre le réseau d'aqueduc.

ADOpte.

Le Notaire Gilles-Guy Garceau produit aux autorités une copie du contrat intervenu entre Georges Demontigny Ltée et Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant une vente de terrain situé au Sud de la rue Du Fleuve.

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec font parvenir aux autorités les approbations requises concernant le règlement d'emprunt No 181-A-1 pour une somme de \$ 123,800.

Le Ministère de l'Education, par l'entremise de M. Léo Turgeon, Coordonnateur-Directeur, fait parvenir aux autorités des renseignements concernant le collège d'enseignement général et professionnel. Pour l'information de tous les membres du Conseil, le greffier a fait parvenir à tous les échevins une copie de cette documentation.

Par l'entremise de M. André Montour, Secrétaire, l'Association des Commissions Scolaires du Diocèse de Trois-Rivières Inc, fait parvenir aux autorités des remerciements pour la réception civique offerte lors du dernier congrès annuel de cette association, le 8 octobre dernier.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à la Fédération des Oeuvres du Diocèse de Trois-Rivières la somme de \$ 150.00 représentant l'octroi annuel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Sous la signature du Dr Gérard L. Bellavance, le comité canadien pour l'UNICEF demande aux autorités et principalement à Son Honneur le Maire de bien vouloir faire la proclamation de "Journée Officielle d'Halloween" pour le fonds international de secours à l'enfance, le 31 octobre.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à proclamer par le journal local Le Nouvelliste le 31 octobre,

Demande de soumissions aqueduc (347-67)

Contrat terrain Demontigny

Règlement No 181-A-1 approuvé

Ministère de l'Education (CEGEP)

Remerciements A. C. S.

Octroi Fédération des Oeuvres (348-67)

Proclamation UNICEF (349-67)

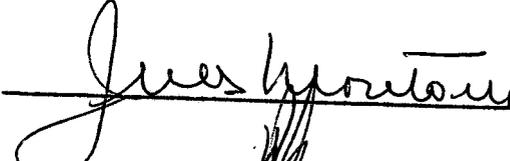
Le 16 octobre 1967.

2109

"Journée Officielle d'Halloween" pour le fonds international de secours à l'enfance en la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 24 octobre 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 octobre 1967, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents, MM. les Echevins P.-E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob, Gaston Cormier; prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Etaient aussi présents à cette assemblée, M. Roland Lottinville, Ing., Ingénieur Municipal et M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction.

Lecture de
avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Ouverture des soumissions pour le prolongement d'aqueduc, Règlement No 162-N-1.
- 2.- Corrections aux résolutions Nos 333-67 et 334-67 pour inscrire \$ 70.00 par semaine à la place de \$ 75.00.

Le certificat de signification signé le 20 octobre 1967, précise que l'avis de convocation de la présente assemblée a été signifié à tous les échevins entre 4.00 et 4.30 hres P.M., le 20^{ème} jour d'octobre 1967.

Soumissions
aqueduc

Le Gérant Municipal procède à l'ouverture des soumissions pour le prolongement du réseau d'aqueduc en vertu du règlement No 162-N-1. Trois soumissions sont parvenues à l'Hôtel de Ville dans le délai prescrit.

1.- Robichaud Inc:

1^{ère} option: aux prix unitaires pour un montant de \$ 6,115.

2^{ème} option: \$ 24.00 de 1'heure.

2.- Clément Ricard:

1^{ère} option: aux prix unitaires pour un montant de \$ 7,417.50

2^{ème} option: \$ 25.00 de 1'heure.

Le 24 octobre 1967.

3.- Marcel Michaud:

1^{ère} option: aux prix unitaires pour un montant de \$ 7,189.752^{ème} option: \$ 24.75 de 1'heure.

Après avoir pris connaissance de ces soumissions, Son Honneur le Maire Jules Montour demande à l'ingénieur municipal de vérifier lesdites soumissions à savoir si tout est conforme.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que les résolutions Nos 333-67 et 334-67 inscrites à la désignation paginale 2103, 5^{ème} et 6^{ème} paragraphe soient et sont modifiées pour inscrire le salaire hebdomadaire à \$ 70.00 par semaine à la place de \$ 75.00, tel qu'inscrit aux résolutions; cependant, il est bien entendu qu'à la fin de l'entraînement des deux policiers concernés, soit l'agent Jean Proulx et l'agent Michel Blanchette, leur salaire hebdomadaire sera porté à \$ 75.00.

ADOPTE.

Comme tous les membres du Conseil sont présents et y consentent, le Conseil va procéder à l'étude et la prise de position de d'autres sujets que ceux mentionnés à l'avis de convocation, tel que prescrit par la loi.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les services professionnels de Provencher & Desjardins, Ingénieurs-Conseils soient et sont retenus pour la préparation des plans d'éclairage de rues au secteur Terrasse De La Montagne.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le greffier soit et est autorisé à demander des soumissions publiques par le journal "Le Nouvelliste", pour l'éclairage des rues de Terrasse De La Montagne, suivant les plans préparés par Provencher & Desjardins, Ingénieurs-Conseils.

ADOPTE.

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le gérant municipal soit et est autorisé à demander des soumissions par voie d'appel aux fournisseurs locaux pour l'achat d'une auto-patrouille d'un modèle régulier comprenant un kit de police; les soumissions devront comprendre l'échange de l'auto-patrouille Ford.

ADOPTE.

Corrections
résolutions
333-67 &
334-67
(350-67)

Eclairage
Terrasse
De La
Montagne
(351-67)

Soumissions
éclairage
Terrasse
De La Mon-
tagne
(352-67)

Achat
auto-patrouille
(353-67)

Le 24 octobre 1967.



Contrat
d'aqueduc
(354-67)

L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., après avoir étudié les soumissions soumises, déclare aux membres du Conseil que les soumissions sont conformes aux exigences demandées.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la soumission de Yves Robichaud Inc soit et est acceptée suivant l'option 1, à savoir: aux prix unitaires pour une somme totale de \$ 6,115.; que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Paul Fleury, Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer le contrat à cet effet, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Déneigement
Hôtel de Ville
(355-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., soit et est autorisé à demander des soumissions par voie d'appel aux contracteurs locaux pour le déneigement de la place de l'Hôtel de Ville, suivant le devis qui a servi pour la saison 1966-67.

ADOPTÉ.

Correction
résolution
286-67
(356-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que la résolution No 286-67 inscrite à la désignation paginale No 2079, 3ième paragraphe, soit et est corrigée pour inscrire en regard du règlement No 163 la somme de \$ 2,500.00 à la place de \$ 250.00.

ADOPTÉ.

Subdivision
17-137
(357-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision 137 du lot 17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Georges Gariépy, A.G., pour le compte de M. Raymond Levert, soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTÉ.

Octroi
Clinique de
Réhabilitation
(358-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que le trésorier de la Ville, M. Marc Tessier, C.A., soit et est autorisé à verser à la Clinique de Réhabilitation pour Enfants Handicapés Inc, la somme de \$ 100. comme participation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à l'agrandissement de la clinique de réadaptation pour y loger un bain thérapeutique.

ADOPTÉ.

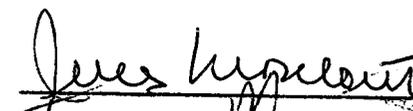
Le 24 octobre 1967.

Remerciements
du maire

Son Honneur le Maire Jules Montour profite de la présente assemblée qui se trouve être la dernière avant la mise en nomination en vue de l'élection générale. Son Honneur le Maire en profite pour remercier tous les membres du Conseil présents de leur assiduité aux séances du Conseil et des commissions municipales et aussi de l'intégrité de tous les membres du Conseil. Son Honneur le Maire tient à rendre témoignage à tous les échevins pour l'excellente besogne accomplie durant le dernier terme, besogne qui a aidé à conduire notre ville vers un progrès constant. Son Honneur le Maire souligne aussi la belle collaboration qu'il a reçue de tous les membres de son Conseil et ajoute que ce fut un réel plaisir pour lui de présider les destinées de notre ville comme maire en étant entouré d'échevins aussi compétents et intègres. En terminant, Son Honneur le Maire souhaite à tous plein succès dans la prochaine élection.

Pour répondre à Son Honneur le Maire, Monsieur l'Echevin Gaston Cormier se faisant l'interprète des autres échevins dit à Son Honneur le Maire que les mêmes paroles devraient être adressées à M. Montour et souhaite plein succès au maire dans sa prochaine élection.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire.
 Greffier.

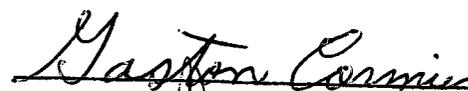
Le 9 novembre 1967.

Assemblée des électeurs d'immeubles imposables concernés dans le règlement No 200-A modifiant le règlement No 200 pour comprendre les lots Nos 40-31 et 40-32 dans la zone U-5, tenue le 5 novembre 1967, sous la présidence de M. Gaston Cormier, Echevin; M. Réal Fleury, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. par la lecture du règlement No 200-A, par la résolution No 340-67 adoptant ledit règlement No 200-A, par l'avis public de convocation des électeurs et du certificat de publication.

Entre 7.00 hres P.M. et 8.00 hres P.M., aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No 200-A ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum. En effet, un seul électeur s'est présenté à la présente assemblée et cet électeur était en faveur du règlement.

A 8.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, en l'occurrence M. l'Echevin Gaston Cormier, déclare le règlement No 200-A adopté par les électeurs.

 Président.
 Secrétaire.

Le 9 novembre 1967.

Je, Jules Montour, Maire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

Jules Montour

Je, Paul Jacob, Echevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

Paul Jacob

Je, Jacques Dugré, Echevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

Jacques Dugré

Je, Eddy Charpentier, Echevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

Eddy Charpentier

Je, Henri Gilbert, Echevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

Henri Gilbert

Je, P.-E. St-Arnault, Echevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

P.-E. St-Arnault

Je, Gaston Cormier, Echevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma connaissance. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

Gaston Cormier

ASSERMENTE devant moi,
A Trois-Rivières-Ouest,
Ce 7^{ème} jour de novembre 1967.

Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Election générale
tenue le 5 novembre 1967.

RAPPORT DU PRESIDENT D'ELECTION

Liste
électorale

La liste électorale pour l'année 1967 a été préparée par et sous mes soins et ladite liste électorale a été déposée à mon bureau à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée en en date du 1er septembre 1967. L'avis public de la préparation et du dépôt de la liste des électeurs a été affiché aux endroits habituels le 1er septembre 1967, comme en fait foi le certificat de publication signé par le greffier de la ville.

Correction
de la liste

A la séance du Conseil tenue le 18 septembre 1967, une résolution portant le numéro 302-67 a été adoptée par ledit Conseil demandant au greffier de donner avis public à l'effet que le Conseil Municipal procédera à l'examen de la liste électorale à 9.00 hres P.M., le 25 septembre 1967. Pour faire suite à cette résolution, le greffier a donné avis public de l'examen de correction de la liste électorale le 19 septembre 1967. Cet avis public a été publié le 19 septembre 1967 comme en fait foi le certificat de publication signé par le greffier.

Avis public
présentation
des candidats

En date du 16 octobre 1967, le président d'élection a donné avis public à l'effet que la présentation des candidats pour les charges de maire et d'échevins pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, aura lieu le 25 octobre 1967 de midi à deux heures de l'après-midi. Cet avis public mentionne en outre que si le scrutin deviendrait nécessaire, il serait ouvert le 5 novembre 1967 de neuf heures le matin à sept heures le soir et que de plus, un bureau spécial de scrutin sera ouvert de neuf heures du matin à sept heures du soir le 3 novembre 1967, suivant les prescriptions du règlement No 179 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. M. Bertrand Gilbert avait été nommé par moi pour agir comme secrétaire d'élection.

Secrétaire
d'élection

En date du 16 octobre 1967, j'ai nommé par commission sous mon seing, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction, pour agir comme secrétaire d'élection. M. Bertrand Gilbert a prêté serment d'office devant moi le même jour.

Bulletins
admis

Voici dans l'ordre de leur entrée, les bulletins admis pour l'élection devant se tenir le 5 novembre 1967:

au siège No 4, M. Eddy Charpentier, bulletin admis à 11.45 A.M. le 24 octobre 1967.

au siège No 6, M. Gaston Cormier, bulletin admis à 5.00 P.M., le 24 octobre 1967.

au siège No 1, M. P. E. St-Arnault, bulletin admis à 8.15 P.M. le 24 octobre 1967.

au siège de maire, M. Jules Montour, bulletin admis à 11.15 P.M. le 24 octobre 1967.

au siège No 2, M. Henri Guilbert, bulletin admis à 11.30 P.M. le 24 octobre 1967.

au siège No 5, M. Paul Jacob, bulletin admis à 11.55 A.M., le 25 octobre 1967.



au siège de maire, M. François Aubry, bulletin admis à 12.05 P.M. le 25 octobre 1967.

au siège No 3, M. Jacques Dugré, bulletin admis à 1.00 P.M. le 25 octobre 1967.

au siège No 3, M. Paul-Emile Ouellette, bulletin admis à 1.05 P.M., le 25 octobre 1967.

au siège No 4, M. Dollard Hamel, bulletin admis à 11.45 A.M., le 25 octobre 1967.

A la clôture de la mise en nomination, soit à 2.00 heures P.M., le 25 octobre 1967, j'ai déclaré élu au siège No 1, M. P.-E. St-Arnault, au siège No 2, M. Henri Guilbert, au siège No 5, M. Paul Jacob et au siège No 6, M. Gaston Cormier.

En plus d'avoir lu dans la salle du Conseil l'avis public, ce même avis public concernant l'élection des 4 échevins ci-haut mentionnés a été publié le même jour par le président d'élection, comme en fait foi le certificat de publication. En raison qu'il y avait plus d'un candidat mis en nomination au siège de maire et au siège No 3 et au siège No 4 d'échevins, avis du scrutin a été lu en la salle de nomination et aussi publié en la manière ordinaire le même jour comme en fait foi le certificat de publication donné par le président d'élection. Cet avis public mentionnait que le scrutin sera tenue pour le siège de maire, pour le siège No 3 et pour le siège No 4 et que les candidats à ces postes seront comme suit:

au siège de maire: Aubry François,
Pointeur,
5803, Ch. Ste-Marguerite.

Montour Jules,
Rentier,
7480, Notre-Dame.

au siège No 3: Dugré Jacques,
Chauffeur,
5121, Ch. Ste-Marguerite.

Ouellette Paul-Emile,
Technicien en mécanique,
5741, Ch. Ste-Marguerite.

au siège No 4: Charpentier Eddy,
Contremaître,
5601, Ch. Ste-Marguerite.

Hamel Dollard,
Industriel,
7301, Notre-Dame.

L'avis public mentionne en plus que le relevé du scrutin et la proclamation des candidats élus se feront le 6 novembre 1967 à 10.00 hres du matin au bureau du président d'élection, 500 Côte Richelieu.

Secrétaire-adjoint

En date du 31 octobre 1967, j'ai nommé par commission, sous mon seing, Mme Lucille Girard, pour agir comme secrétaire-adjoint d'élection. Mme Girard a été assermentée comme telle le même jour devant moi à l'Hôtel de Ville.

Sous-Officiers-Rapporteurs

En conformité avec l'article 196 de la Loi des Cités & Villes, j'ai produit à tous les candidats en liste à cette élection la liste de tous ceux qui devraient agir comme sous-officiers rapporteurs à l'élection du 5 novembre en déterminant le numéro du bureau de scrutin dans lequel chacun ou chacune devrait agir.

Bulletins de vote

En date du 1er novembre 1967, M. Claude Dufresne, Imprimeur, m'a remis les bulletins de vote nécessaires à l'élection, pour vérification. Le 2 novembre, aidé de Mlle Rita Gagnon, j'ai procédé à la vérification du nombre des bulletins et ensuite, j'ai procédé à l'assermentation de l'imprimeur. Le nombre de bulletins s'élève à 4,800 dont 1,600 par siège.

Sous-Officiers Rapporteurs & Greffiers

Le 3 novembre, dans l'avant-midi, j'ai affiché la liste des sous-officiers-rapporteurs et des greffiers devant servir dans les différents bureaux de votation à l'élection pendante. L'affichage s'est fait à deux endroits de l'Hôtel de Ville, soit au comptoir de perception et dans mon propre bureau.

Poll Provisoire

Suivant les prescriptions du règlement No 179, un bureau provisoire de votation a été installé dans mon bureau de l'Hôtel de Ville pour être ouvert de 9.00 hres du matin à 7.00 hres du soir. Avant l'ouverture du poll provisoire, j'ai procédé à la nomination et à l'assermentation de Mlle Rita Gagnon pour agir comme greffier du poll provisoire. J'ai agi comme officier-rapporteur de ce poll.

Ouverture des polls

Dimanche matin, le 5 novembre à 7.00 hres du matin, j'ai procédé à la préparation des cahiers de votation et j'ai procédé à une dernière vérification des documents nécessaires à la tenue du scrutin à 9.00 hres A.M. Les officiers des polls ont été invités à enregistrer leurs votes et ensuite le bureau de scrutin a été ouvert au public soit vers 9.10 A.M.

Assistance aux voteurs

Au cours de la journée de la votation, le président d'élection a eu à porter assistance à deux voteurs. Un pour défaut de la vue et l'autre en raison qu'il ne savait pas lire.

Procuration

Une seule procuration a été émise par le président d'élection durant toute la journée de la votation. Cette procuration a été émise en raison d'une omission d'enregistrement à la liste électorale.

Bon ordre

Toute la journée, du scrutin de l'ouverture à la fermeture des polls, ainsi que pendant le décompte des votes, s'est passée dans un bon ordre et sans que le président n'ait à intervenir de quelque manière que ce soit.

Décompte

A la fin du décompte des votes, le rapport suivant m'a été remis par chaque sous-officier-rapporteur des 9 polls de votation. Voici ce rapport en détail:

<u>POLL NO 1:</u> Mairie:	Aubry François:	41
	Montour Jules:	93
Siège No 3	Dugré Jacques:	65
	Ouellette P.-Emile:	63

Siège No 4:	Charpentier Eddy:	68
	Hamel Dollard	65
<u>POLL NO 2:</u>		
Mairie	Aubry François:	30
	Montour Jules:	105
Siège No 3:	Dugré Jacques:	78
	Ouellette P-Emile:	57
Siège No 4:	Charpentier Eddy:	73
	Hamel Dollard:	62
<u>POLL NO 3:</u>		
Mairie:	Aubry François:	39
	Montour Jules:	85
Siège No 3:	Dugré Jacques:	67
	Ouellette P-Emile:	60
Siège No 4:	Charpentier Eddy:	60
	Hamel Dollard:	65
<u>POLL NO 4:</u>		
Mairie:	Aubry François:	39
	Montour Jules:	77
Siège No 3:	Dugré Jacques:	55
	Ouellette P-Emile:	58
Siège No 4:	Charpentier Eddy:	67
	Hamel Dollard:	44
<u>POLL NO 5:</u>		
Mairie:	Aubry François:	32
	Montour Jules:	75
Siège No 3:	Dugré Jacques:	48
	Ouellette P-Emile:	59
Siège No 4:	Charpentier Eddy:	51
	Hamel Dollard:	57

<u>POLL NO 6:</u>	Aubry François:	34
Mairie:	Montour Jules:	92
Siège No 3:	Dugré Jacques:	61
	Ouellette P-Emile:	72
Siège No 4:	Charpentier Eddy:	68
	Hamel Dollard:	59
<u>POLL NO 7:</u>	Aubry François:	33
Mairie:	Montour Jules:	88
Siège No 3:	Dugré Jacques:	59
	Ouellette P-Emile:	59
Siège No 4:	Charpentier Eddy:	54
	Hamel Dollard:	67
<u>POLL NO 8:</u>	Aubry François:	28
Mairie:	Montour Jules:	72
Siège No 3:	Dugré Jacques:	49
	Ouellette P-Emile:	52
Siège No 4:	Charpentier Eddy:	47
	Hamel Dollard:	52
<u>POLL NO 9:</u>	Aubry François:	27
Mairie:	Montour Jules:	73
Siège No 3:	Dugré Jacques:	61
	Ouellette P-Emile:	33
Siège No 4:	Charpentier Eddy:	47
	Hamel Dollard:	47

Majorités:

Suivant ce décompte préliminaire, les résultats suivants sont donnés:

Montour Jules: 740 voix.

Aubry François: 312 voix.

donnant une majorité de 428 voix à JULES MONTOUR au siège de maire.

AU SIEGE NO 3:

Dugré Jacques: 543 voix.

Ouellette P-Emile: 513 voix.

donnant une majorité de 30 votes à JACQUES DUGRE au siège d'échevin.

AU SIEGE NO 4:

Charpentier Eddy: 535 voix.

Hamel Dollard: 518 voix.

donnant une majorité de 17 voix à EDDY CHARPENTIER au siège d'échevin.

Poll provisoire

Aucun vote n'a été enregistré au poll provisoire tenu de 9.00 du matin à 7.00 du soir, le 3 novembre. Un seul voteur s'est présenté pour voter à ce poll et j'ai dû le refuser parce que ne remplissant pas les conditions édictées par la Loi des Cités & Villes et par le règlement No 179 de notre ville.

Décompte

Suivant les prescriptions de l'article 196, 1er paragraphe, j'ai donné avis du scrutin suivant la formule 12, telle que mentionnée dans la Loi des Cités & Villes et dans cet avis public je mentionne que le relevé du scrutin et la proclamation des candidats élus devait se faire le 6 novembre 1967 à 10.00 du matin à mon bureau 500 Côte Richelieu à Trois-Rivières-Ouest. A 10.00 hres du matin, le 6 novembre 1967, un seul candidat s'est présenté à mon bureau pour procéder au relevé du scrutin et comme le mentionne l'article 246 de la Loi des Cités & Villes, ce relevé du scrutin doit se tenir en présence du secrétaire d'élection ainsi que des candidats ou leurs représentants s'ils sont présents ou de deux électeurs au moins si les candidats ou les représentants sont absents. Devant le fait qu'un seul candidat et qu'aucun autre contribuable ou électeur ne s'est présenté devant moi pour le décompte, le relevé officiel du scrutin n'a pas eu lieu. La non-présence des candidats, des représentants ou des électeurs a été remarquée par moi jusqu'à midi le 6 novembre, c'est-à-dire que j'accorde ou j'ai accordé un délai de deux heures pour procéder au décompte. N'ayant pu procéder au relevé officiel du scrutin, les boîtes qui ont servi à la votation au nombre de 9 sont demeurées scellées, telles qu'elles l'ont été le soir du 5 novembre et remises en lieu sûr pour attendre les délais prescrits par la loi.

Bonne
marche

Je suis heureux de mentionner que la journée de la votation comme je l'ai mentionné plus haut dans le présent rapport s'est tenue dans le bon ordre. Le travail accompli par le secrétaire, la secrétaire-adjointe, les sous-officiers-rapporteurs et les greffiers a été pour le président d'élection un support et une collaboration à toute épreuve. Je profite de la circonstance

pour remercier tous les officiers de la votation de leur beau travail précis et ordonné. Je voudrais aussi mentionner le travail efficace du policier André St-Hilaire que j'ai eu à mon service de 9 hres du matin à 9 hres du soir, le jour du scrutin. Je voudrais aussi proditer de la circonstance pour remercier les candidats, leurs agents ou représentants d'avoir respecté intégralement l'autorité du président d'élection et de ce fait avoir collaboré à la bonne tenue de l'élection.

Groupement
des polls

A la deuxième expérience dans la tenue d'un scrutin dans des polls groupés à un seul endroit, je voudrais mentionner aux autorités que j'ai reçu de plusieurs contribuables électeurs des éloges de la manière dont était menée l'élection à Trois-Rivières-Ouest. La chose principale que les électeurs apprécient dans le groupement des polls est qu'ils n'ont pas à attendre avant d'enregistrer leurs votes. Sur ce, je dois ajouter que personnellement à titre de président d'élection, j'apprécie le groupement des polls parce que le président peut avoir une vue d'ensemble de tout ce qui se passe dans tous les bureaux de scrutin et à l'occasion venir en aide aux officiers des polls, ce qui assure la bonne marche et l'intégrité du scrutin.

Vous trouverez ci-après le rapport financier de l'élection. Suivant ce rapport, les autorités pourront faire les prévisions financières nécessaires en ajoutant une certaine somme additionnelle pour comprendre au moins un poll supplémentaire.

Rapport financier
Election du 5 novembre 1967

ETAT DES RECETTES ET DES DEBOURSES

RECETTES:

Ventes des listes électorales \$ 51.75

DEBOURSES:

Papier & stencils pour listes électorales		\$ 18.58
9 sacs d'élection		47.88
Repas & rafraîchissements des 22 officiers		97.06
Salaire du constable		31.80
Diachilon pour sceller		1.07
Boni du président		100.00
Boni du secrétaire		50.00
Boni de la secrétaire-adjointe		25.00
Temps supplémentaire-poll provisoire		5.60
Salaires des sous-officiers-rapporteurs et greffiers 18 à \$ 15.00		270.00
Impression de 4,800 bulletins de vote		88.38
	\$ 51.75	735.37
Coût net de l'élection:	683.62	
	<u>\$735.37</u>	<u>\$ 735.37</u>


Réal Fleury,
Président d'élection.

Le 13 novembre 1967.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 13 novembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Echevins P-E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Eddy Charpentier, Paul Jacob et Gaston Cormier. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal et M. Réal Fleury, Greffier de la Ville.

Avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation de session spéciale et du certificat de signification. Comme il apparaît à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Adoption des procès-verbaux des 16, 24 octobre et 9 novembre 1967.
- 2.- Adoption du rapport du président d'élection.
- 3.- Adoption des mutations du mois d'octobre 1967.
- 4.- Représentants au Congrès des Urbanistes aux Trois-Rivières les 8, 9 et 10 décembre 1967.
- 5.- Cotisation au Conseil Economique Régional de la Mauricie.
- 6.- Résolution reconnaissant avoir reçu le paiement des taxes de Les Placements Dollard Inc. (Re: Yvon St-Pierre).
- 7.- Résolution pour servitude donnée par Robert Cadrin pour passage d'aqueduc (37-83)
- 8.- Résolution pour servitude donnée par Robert Desbiens pour passage d'aqueduc (37-82).
- 9.- Résolution acceptant une subdivision d'une partie du lot 149 (Société C. David Inc)
- 10- Servitude pour égoût pluvial Terrasse De La Montagne (Société C. David)
- 11- Résolution acceptant les travaux de la Phase I du collecteur.
- 12- Résolution demandant l'approbation de crédit au montant de \$ 7,750 (# 88-N)
- 13- Approbation 1 lumière 4000/lumens, angle Demontigny-rue Notre-Dame.
- 14- Adoption liste de comptes No 91-C.
- 15- Demande de lumières de rue sur Du Fleuve, secteur Matton-Doucet.
- 16- Main-levée sur presse à Technical Plastics.
- 17- Résolution pour la cession des rues par la Société C. David.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Le 13 novembre 1967.

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 16 et 24 octobre ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 200-A tenue le 9 novembre 1967 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 10 novembre 1967.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le rapport du président d'élection en regard du scrutin tenu le 5 novembre 1967 soit et est adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil en apportant les modifications suivantes. A la page 2115, 4ième paragraphe, il faudrait comprendre que le bulletin de M. Dollard Hamel a été admis à 11.45 hres A.M. à la place de 11.45 hres P.M. le 25 octobre 1967.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que les mutations du 6 octobre 1967 soient et sont adoptées pour transcription aux livres de la ville, telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, l'Echevin Henri Guilbert et M. Bertrand Gilbert soient et sont délégués pour représenter la Ville de Trois-Rivières-Ouest au prochain Congrès d'Urbanisme qui sera tenu en la Cité des Trois-Rivières, les 8, 9 et 10 décembre 1967; les dépenses inhérentes à ce congrès seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser une cotisation au montant de \$ 100.00 au Conseil Economique Régional de la Mauricie, cette somme devant être prise et versée à même le budget de 1968.

ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance du rapport de Maitres Gouin & Gouin, Avocats et Procureurs de la Ville à l'effet que Les Placements Dollard Inc, corporation légalement constituée, ayant son siège social aux Trois-Rivières, 282 rue Radisson, a payé la somme de \$ 898.63 ainsi que tous intérêts, frais et honoraires dûs par Yvon St-Pierre pour taxes et garantie par inscription hypothécaire résultant en faveur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par

Rapport
d'élection

(360-67)

Mutations
(361-67)Congrès
d'Urbanisme
(362-67)Octroi
Conseil
Economique
(363-67)Yvon St-Pierre
VS Placements
Dollard Inc
(364-67)

Le 13 novembre 1967.

jugement rendu le 13 septembre 1967, enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 258301 et affectant le lot No deux cent-dix de la subdivision No quatre (4-210) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

(364-67)

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne quittance pour la somme de \$ 898.63 ainsi que tous intérêts accrus, frais et honoraires à Les Placements Dollard Inc et qu'elle subroge cette compagnie dans tous les droits, actions, hypothèques et privilèges contre Yvon St-Pierre et notamment, dans l'effet plein et entier de l'inscription hypothécaire lui résultant du dit jugement rendu le 13 septembre 1967 et enregistré sous le No 258301. Son Honneur le Maire Jules Montour est de plus autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la quittance subrogative dont un projet préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire des Trois-Rivières, vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

Servitudes
Cadrin &
Desbiens
(365-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer des actes de servitudes par lesquels MM. Robert Cadrin et Robert Desbiens accordent à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un droit de passage et d'exécution d'une conduite d'aqueduc devant être installée sur la ligne séparative des subdivisions 82 et 83 et 82 et 81 du lot originaire No 37 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; le droit d'exécution devant être de 10 pieds sur la subdivision 82 et 10 pieds sur la subdivision 83 et la servitude permanente de 5 pieds de largeur sur chacun des lots mentionnés. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Subdivision
149 et 156
(366-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 149 et 156 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières préparé par M. Georges Gariépy, A.G., le 8 novembre 1967 pour le compte de la Société C. David Inc, soit et est accepté tel que produit.

ADOPTE.

Servitude
C. David
(367-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un acte de servitude pour le passage d'un égout pluvial sur une partie du lot 150 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières dans la ligne limitant la propriété de la Société C. David Inc avec la propriété de la succession Donat Aubry; cette ser-

Le 13 novembre 1967.

vitute sera de 10 pieds de largeur à prendre à l'ouest de la ligne séparative des deux propriétés dans la direction sud vers le nord à compter de la rue portant la subdivision No 9 du lot originare No 150 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, ledit contrat.

ADOPTE.

Concernant la résolution acceptant les travaux de la Phase I du collecteur sanitaire, travaux effectués par la compagnie Miron Ltée, M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe à savoir si le terrain a été remis dans le même état qu'auparavant et ici l'Echevin Dugré précise sa pensée en demandant si les fossés de ligne ont été rétablis dans le même état qu'auparavant. Le gérant explique que le terrain est supposé avoir été remis dans le même état qu'auparavant cependant il s'agit ici d'une approbation provisoire car des sommes sont encore dues à la Compagnie Miron en garantie de ce travail.

PROPOSE par M. P-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte provisoirement les travaux de la Phase I du collecteur sanitaire effectués par la Maison Miron Ltée.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la balance de crédit au montant de \$ 7,750.00 en regard du règlement No 88-N pour permettre aux autorités municipales d'effectuer les travaux d'amélioration au réseau d'égoût concerné dans ledit règlement No 88-N.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ratifie la décision du gérant municipal concernant l'installation d'une lampe de rue de 4,000 lumens à l'angle des rues Demontigny & Notre-Dame.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la liste de comptes No 91-C comportant des dépenses totales au montant de \$ 85,497.43 soit et est acceptée pour paiement.

ADOPTE.

Acceptation
Phase I
Collecteur

(368-67)

Crédit
Règlement
No 88-N
(369-67)

Lumière
Demontigny-
Notre-Dame
(370-67)

Liste de
comptes
91-C
(371-67)

Le 13 novembre 1967.

Lumières
rue Du
Fleuve
(372-67)

Pour faire suite à une requête des résidants de la partie de la rue Du Fleuve située à l'extrémité ouest de la rue Doucet, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir installer deux lampes de rue de capacité de 4,000 lumens sur la rue Du Fleuve, plus précisément dans la partie située sur le lot No 32 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOpte.

Main-Levée
Technical
Plastics
(373-67)

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde et elle accorde une main-levée sur tous ses privilèges actuels et futurs en regard d'une presse d'une capacité de 30 tonnes que doit acquérir la compagnie Technical Plastics Ltd; cependant la Ville se réserve toujours ses privilèges sur les autres machineries ou accessoires présentement installés dans l'édifice faisant l'objet d'un bail entre Technical Plastics Ltd et la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Rue Terrasse
De La Montagne
(374-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession de rues par laquelle la Société C. David Inc cédera les rues suivantes à la Ville de Trois-Rivières-Ouest: 150-10, 147-1, 149-1, 156-3, 156-7, 149-15, 147-9, 149-14, 150-7, 150-6, 155-3, 149-28, 156-14, 156-15, 149-26, 149-11, 147-2; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit contrat.

ADOpte.

Parc, Terrasse
De La Montagne

M. l'Echevin Jacques Dugré s'informe à savoir si le parc prévu au secteur Terrasse De La Montagne a été cédé à la Ville. Le gérant explique qu'il y a des ententes et pourparlers entre la Succession Aubry et la Société C. David concernant l'échange de terrains possible pour le parc. M. l'Echevin Dugré admet qu'il reste encore beaucoup à subdiviser dans ce territoire pour garantir une partie du parc mais il faudrait surveiller la chose de près pour que la cession se fasse le plus vite possible.

Zonage
rue Doucet

M. Clément Lacoursière, propriétaire du lot 29-106 situé sur la rue Doucet demande d'amender le règlement de zonage afin qu'il soit possible de construire des maisons unifamiliales sur cette rue. La lettre précise que le règlement actuel permet de construire que des duplex dans ce secteur et M. Lacoursière dit que ce règlement n'est pas favorable car il n'y a aucun duplex de construit actuellement sur cette rue et que de plus, ajoute M. Lacoursière, c'est un non-sens de construire un duplex sur un terrain de 50 pieds de front. M. Lacoursière étant présent dans

Le 13 novembre 1967.

dans la salle, Son Honneur le Maire Jules Montour lui explique que la façon normale d'amendéer un règlement de zonage est de procéder par voie de requête. Le maire précise que si le Conseil reçoit une requête majoritaire des propriétaires de cette rue, le Conseil pourra procéder à un amendement au règlement. M. Lacoursière demande encore pourquoi cette rue a été zonée de même dernièrement quand il y a seulement des résidences unifamiliales et des chalets sur cette rue. M. Dugré explique que sur la rue Matton il existe des maisons de deux et trois logements et il qu'il y aurait peut-être danger de changer le zonage sur la rue voisine pour permettre l'unifamilial si près des duplex. M. Lacoursière revient à la charge en demandant si les gens ont été avisés du zonage dans ce secteur. A cette question, l'Echevin Dugré répond qu'il y a eu une assemblée des électeurs, tel que prescrit par la loi mais qu'avant ça, il y a eu de 9 à 10 assemblées d'information pour toute la population.

Déneigement
Hôtel de
Ville

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier C.A. procède à l'ouverture des soumissions pour le déneigement de la Place de l'Hôtel de Ville. Quatre soumissionnaires ont fait parvenir une cotation dans le délai demandé:

De L'Orme Construction pour la somme de \$ 445.

Alfred Piché pour la somme de \$ 1,250.

Armand Michel pour la somme de \$ 600.

Régional Asphalte pour la somme de \$ 750.

(375 67

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la plus basse soumission pour le déneigement de la Place de l'Hôtel de Ville, soit celle fournie par De L'Orme Construction Ltée pour la somme de \$ 445. pour la saison 1967-68 et que le contrat pour ce travail soit octroyé à De L'Orme Construction Ltée et que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en regard de ces travaux.

ADOPTE.

Doléances

M. l'Echevin Jacques Dugré soumet au gérant municipal qu'il arrive parfois que des doléances ou des critiques soient dirigées à l'Hôtel de Ville et que souvent rien n'est fait pour remédier à la situation. Ici, M. Dugré précise que les messages sont probablement dirigés vers les chefs de service concernés et que souvent les choses sont restées dans l'oubli. Or, pour remédier à cette situation, M. Dugré suggère au gérant que lorsqu'il reçoit des plaintes, soit d'un contribuable ou d'un membre du Conseil, qu'il rédige la note à être remise aux chefs de services concernés en double en exigeant que le chef de service fasse rapport lorsque la situation est rétablie.

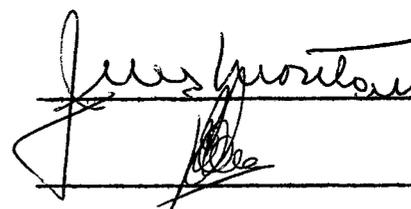
Pour faire suite à cette question, M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal dit qu'il trouve l'idée de M. Dugré très bonne et qu'il en prend bonne note pour la mettre en application.

Le 13 novembre 1967.

Eau sale

M. l'Echevin St-Arnault explique que le Conseil et les officiers municipaux reçoivent à plusieurs reprises depuis quelque temps des plaintes à l'effet que l'eau est sale. L'Echevin St-Arnault ajoute qu'on en a encore une preuve ce soir avec la délégation des propriétaires à l'arrière du Centre d'Achats qui nous ont apporté des échantillons d'eau sale. M. St-Arnault dit que suivant le service technique, cette situation est due en raison que le moteur du puits No 4 est beaucoup plus fort que les autres et que lorsqu'il est mis en opération par la pression qu'il établit dans les conduites, lave celles-ci, ce qui occasionne une eau colorée dans presque tout le réseau. Pour remédier à cette situation M. St-Arnault se demande s'il ne serait pas possible qu'il soit installé un moteur un peu moins puissant sur ce puits qui pourrait être mis en opération pour la saison froide où la demande d'eau est moins grande. Le service technique va étudier le problème à fonds pour corriger la situation du système d'aqueduc actuel.

Sur ce l'assemblée est levée.

 Maire.
 Greffier.

Le 20 novembre 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 novembre 1967, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents, MM. les Echevins Gaston Cormier, Paul Jacob, Eddy Charpentier, P.-E. St-Arnault, Henri Guilbert et Jacques Dugré. Prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Municipal, Trésorier, M. Réal Fleury, Greffier de la Ville. Etait aussi présent, M. Roland Lottinville, Ing., Ingénieur Municipal.

Minutes
(376-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 1967 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les membres du Conseil en date du 17 novembre 1967.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que la liste de comptes No 92-C comportant des dépenses totales au montant de \$ 182,980.66 soit et est adoptée avec la modification suivante: que le trésorier soit et est autorisé à payer que les comptes numérotés de 1 à 49 inclusivement, la balance des comptes devant faire l'objet d'une étude avant d'être soumise de nouveau au Conseil. La liste de comptes No 92-C amendée comporte des dépenses totales au montant de \$ 182,196.66.

ADOPTE.

Liste de
Comptes
No 92-C
(377-67)

Avis de
motion, tra-
vaux d'hiver

L'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement pour prendre avantage du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, 1967-1968.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à biffer les taxes d'affaires suivantes:

Georges Demontigny	\$ 25.00	(1965)
Denis Cossette	25.00	(1965)
J.A. Des Ruisseaux	52.50	(1966)
J.C. Dumais	90.00	(1966)
J.M. Mathieu	52.50	(1966)
J. Milette	52.50	(1966)
Antoine Vallée	52.50	(1966)
Simard & Simard	75.00	(1966)

ADOPTE.

Biffage de
taxes
(378-67)

Laviolette
Development

La compagnie Laviolette Development soumet aux autorités un projet d'aménagement d'une partie du lot P-35 préparé par les Urbanistes Soudre & Latté. Ce projet d'aménagement est remis pour étude pour prendre en considération des rues de liaison possible advenant le cas que l'école polyvalente ne soit pas construite sur le lot P-34.

2129
Le 20 novembre 1967.

Réparation
Hôtel de
Ville
(379-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que la firme Babin Construction Enrg soit et est autorisée à procéder aux réparations nécessaires à l'Hôtel de Ville suivant la liste fournie par l'Architecte M. Roger Villemure, ci-après décrite.

- 1.- Changer les deux portes d'entrée principale.
- 2.- Faire une reprise de l'enduit dans le bureau du maire à la rencontre du plafond et d'un mur.
- 3.- Reclouer et égaliser les planches de cèdre au plafond du hall.
- 4.- Consolider la quincaillerie à la porte du caféteria donnant sur le hall.
- 5.- Poser un cordon de ciment plastique blanc à la rencontre des enduits et des encadrements et portes intérieurs.
- 6.- Faire les reprises qui s'imposent à la menuiserie intérieure à la suite des retraits.
- 7.- Faire les reprises aux fenêtres à la suite des retraits du bois.
- 8.- Réparer les fissures dans les murs de maçonnerie intérieure.
- 9.- Réparer les fissures dans les enduits extérieurs.
- 10- Vérifier le dessous de toutes les allèges d'aluminium à l'extérieur ainsi que le contour de toutes les portes et fenêtres et poser un cordon de ciment plastique à tous ces endroits.
- 11- Repeindre en noir le mur entre les planches de cèdre dans la salle du Conseil.
- 12- Réparer ou remplacer les planches de cèdre qui tordent et rapetissent dans la salle du Conseil.
- 13- Peindre un des arrêts de portes à une porte du garage.
- 14- La température ne se maintient pas dans le petit bureau entre la salle à dessin et le garage.
- 15- L'allège extérieure à la fenêtre du bureau de l'Ingénieur n'est pas consolidée ni cimentée.
- 16- La porte entre le bureau du maire et la salle de réunion est mal ajustée.
- 17- Les conduits de tôle dans la chambre de climatisation ne sont pas peints.
- 18- Des retraits considérables dans la boiserie des fenêtres au bureau de l'Ingénieur occasionnent des infiltrations d'air.
- 19- Il y a des fissures dans la maçonnerie intérieure entre le bureau de l'Assistant-Ingénieur et le garage et dans le vés-

Le 20 novembre 1967.

tibule à l'entrée arrière des pompiers.

20- Certains vitrages intérieurs sont mal calfeutrés.

21- L'enduit est brisé au plafond de la salle de toilette publique.

ADOPTE.

Pour faire suite à une résolution du comité Commerce & Industrie il est:

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest promette et elle promet de vendre à Stanley Motor Equipment Ltd les lots 10-9 et 10-11 situés dans le parc industriel; cette promesse de vente est faite pour une durée de 6 mois et le prix sera celui établi par les autorités lors de l'approbation de la vente par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Cette promesse pourra être renouvelée pour un autre 6 mois advenant le cas où les autorités n'auraient pas reçu d'offre sérieuse pour la vente possible du ou des deux terrains mentionnés; que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer ladite promesse de vente pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., soit et est autorisé à se rendre à Québec pour participer à une journée d'étude des ingénieurs municipaux; les dépenses inhérentes à ce voyage seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

Il est ensuite question de retenir les services professionnels de la firme Soudre & Latté, Urbanistes, dans le but de négocier la rénovation urbaine à Trois-Rivières-Ouest avec les autorités provinciales et fédérales. M. l'Echevin Henri Guilbert s'informe si un prix a été fixé et s'il ne serait pas préférable que le prix soit mentionné à la résolution. Après explications à l'effet qu'il s'agit ici seulement que de négociations en vue de savoir si nous pouvons bénéficier du programme et des octrois touchant la rénovation urbaine, il est:

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que la firme d'urbanistes Soudre & Latté soit et est autorisée à négocier, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest avec les autorités provinciales et fédérales en vue de la rénovation urbaine à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Stanley
Motor
(380-67)

Ingénieur
à Québec
(381-67)

Rénovation
urbaine

(383-67)
Correction
Battery &
Electric Service

Le 20 novembre 1967.

Que la résolution No 200-67 inscrite à la désignation paginale 2043 dernier paragraphe, soit et est modifiée pour ajouter à la suite de Battery & Electric Service Ltd les mots "et/ou à W.R. Little"; que demande soit faite au Ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir modifier l'approbation donnée le 3 novembre 1967 en regard de la vente à Battery & electric Service Ltd pour ajouter à la fin de l'approbation les mots "et/ou à W.R. Little".

ADOPTÉ.

Remerciements
A. Bettez

La famille Auguste Bettez fait parvenir aux autorités des remerciements pour les condoléances offertes par les autorités municipales à l'occasion du décès de M. Auguste Bettez.

Contrat
R. Beaudry

Le Notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie du contrat par lequel la Ville de Trois-Rivières-Ouest vend à M. René Beaudry un établissement dans le parc industriel pour l'érection de l'Ebénisterie Bo-Bois; ce contrat a été signé le 19 octobre 1967.

Octroi
Caserne des
Pompiers

Le Ministère des Affaires Municipales et l'Honorable Yves Gabias informent les autorités à l'effet que la Ville de Trois-Rivières-Ouest recevra une subvention de 50% du coût de construction de la caserne de pompiers.

Autobus
Deshaies
Ltée

La Régie des Transports du Québec fait parvenir aux autorités un avis à l'effet que la Compagnie des Autobus Deshaies Ltée de Deschaillons a fait une demande pour obtenir une prolongation de son permis jusqu'à Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières. Comme les autorités n'ont aucune objection, l'avis est considéré comme lu.

Octroi
Travaux
d'hiver

En date du 18 octobre 1967, le Ministère des Affaires Municipales fait parvenir aux autorités un chèque au montant de \$ 3,237.35 représentant l'octroi des travaux d'hiver du programme 1966-67. L'Honorable Yves Gabias, en date du 24 octobre, mentionne qu'il lui est bien agréable d'être informé que nous avons reçu cet octroi.

Modification
au règlement

En date du 20 octobre 1967, le Ministère des Affaires Municipales approuve la résolution de modification concernant les règlements qui font l'objet de l'émission d'obligations du 1er novembre 1967 et par la même occasion, approuve la résolution de courte échéance pour les mêmes obligations.

Remerciements
Francis
Cunningham

En date du 23 octobre 1967, M. Francis Cunningham, Consul Général des Etats-Unis fait parvenir à Son Honneur le Maire Jules Montour ses vifs remerciements pour l'accueil qui a été réservé à lui et à son épouse lors de leur visite à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest, le 12 octobre dernier.

Approbation
règlement
78-N-1

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec font parvenir en date du 23 octobre et du 25 octobre respectivement, les approbations concernant le règlement No 78-N-1 ainsi que l'emprunt impliqué à ce règlement au montant de \$ 7,500.00

Remerciements
Enfants
Handicapés

En date du 27 octobre 1967, la Clinique de Réhabilitation pour Enfants Handicapés Inc fait parvenir aux autorités des remerciements pour la souscription de \$ 100. offerte à ce mouvement.

*Centre de modification
par résolution 20-68*

Le 20 novembre 1967.

Etat de
la dette

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que lors d'un voyage à Québec, il avait demandé à M. Gilles Lamothe, le Directeur Général des Finances Municipales de faire une étude de l'état de la dette de la ville et de fournir une appréciation concernant cette dette. En date du 27 octobre 1967, M. Gilles Lamothe fait suite à la demande de Son Honneur le Maire et le résultat net de cette étude basé sur le rapport financier du 31 décembre 1966 est que la condition financière de notre ville est bonne. La dette à long terme se situe à environ 20% de notre évaluation imposable réajustée à 85%. M. Lamothe ajoute que la dette à long terme pourrait être augmentée de quatre millions et était en décembre 1966 jusqu'à cinq millions sans dommages sérieux. Il est aussi mentionné qu'on peut aller à une dette ne dépassant pas 25% de l'évaluation imposable à moins évidemment que les autorités aient l'assurance d'un développement immédiat.

Emprunts
temporaires

En date du 30 octobre 1967, la Commission Municipale de Québec approuve 3 emprunts temporaires comme suit:

- a) Un emprunt au montant de \$ 122,000 en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements 152-N-4, 77-C et 188.
- b) Un emprunt au montant de \$ 198,000. en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No 181-A-1.
- c) Approbation d'un emprunt au montant de \$ 227,000, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No 181-A-1.

Protection
civile

En date du 31 octobre 1967, sous la signature de M. A.G. Lafrenière, Coordonnateur du Groupe 641 de la Protection Civile du Québec les autorités reçoivent un rapport mensuel de ce groupe pour le mois d'octobre 1967. Le rapport est versé au dossier pour étude.

Approbation
règlement
No 177-E-1

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec, en date du 7 novembre et du 8 novembre respectivement, approuvent le règlement d'emprunt No 177-E-1 comportant un emprunt par obligations au montant de \$ 42,000.

Régie des
Alcools

Avis est envoyé au greffier de la ville que M. Louis Toutant demande un permis de salle à manger et de bar qu'il désire exploiter à 3874 Boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest. Comme aucune obligation n'est formulée, l'avis est considéré comme lu.

La Régie des Alcools du Québec convoque pour mardi le 21 novembre le greffier de la ville comme témoin concernant les permis de Gaston Alarie (Taverne) et Fernand Vézina (Transfert d'épicerie).

Félicitations
au Conseil

Le Conseil Municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et le Conseil Municipal de la Cité de Trois-Rivières font parvenir aux autorités une résolution de félicitations à Son Honneur le Maire ainsi qu'à tous les échevins pour leur réélection à leur charge respective. L'Union Diocésaine des Gardes Paroissiales de Trois-Rivières a fait aussi parvenir des félicitations du même genre aux élus.

Abris
temporaires

M. Jean-Guy Gamache du 407, Jeanne-Mance, Trois-Rivières-Ouest, fait parvenir aux autorités une lettre concernant les abris d'autos pour la saison d'hiver. Au dire de M. Gamache, ces abris sont d'une grande utilité spécialement pour lui en prenant en considération que l'an passé il n'a pu ranger son auto dans son garage, la majeure partie de l'hiver, sa descente était constamment

Le 20 novembre 1967.

enneigée. M. Gamache ajoute qu'il est temps, comme certaines villes de classe comme Ste-Foy, Québec et Westmount, d'adopter des règlements sur ce plan. A la suite de la lecture de cette lettre, M. l'Echevin P.-E. St-Arnault émet l'opinion que notre règlement concernant les abris temporaires est peut-être un peu trop sévère. M. l'Echevin Jacques Dugré note qu'il existe un règlement qui permet les abris temporaires mais à la ligne de construction. M. Dugré explique en plus que nous exigeons que la construction des garages permanents donc taxables, suivent la ligne de construction et qu'il serait illogique de permettre l'érection d'abris temporaires non taxables en dedans de la ligne de construction.

Aménagement
P-35

Après consultation du gerant avec M. Rolf Latté, Urbaniste, concernant le projet d'aménagement d'une partie du lot 35, il est:

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

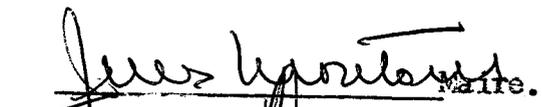
Que le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe le projet d'aménagement d'une partie du lot 35 situé entre la rue Notre-Dame et la rue Bellefeuille, tel que soumis par la firme Soudre & Latté, avec la réserve de pouvoir exiger des rues de communications avec le lot P-34 advenant le cas que l'école polyvalente ne se construise sur le dit lot P-34.

ADOPTE.

Rapport des
officiers

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., a remis à tous les membres du Conseil un rapport financier pour la période terminée le 30 septembre 1967. M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction a fourni son rapport de construction à tous les membres du Conseil pour le mois d'octobre 1967. M. Pierre Chainé, Inspecteur de la Taxe d'Affaire, Permis & Licences, a fourni son rapport pour le mois d'octobre 1967 à tous les membres du Conseil. Les membres du Conseil prendront personnellement connaissance de ces trois rapports et pour des informations supplémentaires, pourront communiquer avec les chefs de service concernés.

Sur ce, l'assemblée est levée.


Maire.


Greffier.

Le 4 décembre 1967.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 décembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Gaston Cormier, Paul Jacob, P.-E. St-Arnault, Jacques Dugré, Eddy Charpentier et Henri Guilbert; prenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et le Greffier, M. Réal Fleury. L'Ingénieur Municipal M. Roland Lottinville, Ing., assistait à la présente assemblée.

Minutes
(385-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 novembre 1967, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes et produit à tous les membres du Conseil en date du 1er décembre 1967.

ADOPTÉ.

Liste de
comptes
No 93-C
(386-67)

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la liste de comptes No 93-C comportant des dépenses au montant de \$ 28,907.78 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Pro-Maire
(387-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que M. Gaston Cormier soit et est nommé Pro-Maire pour le prochain terme de 3 mois.

ADOPTÉ.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire Jules Montour félicite l'Echevin Cormier de sa nomination et adresse des remerciements à l'Echevin Paul Jacob, Pro-Maire sortant de charge. De son côté, M. Gaston Cormier offre au maire toute sa collaboration dans sa nouvelle charge.

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest passe une convention avec M. Bernard Montour pour la location d'un terrain nécessaire pour l'installation d'un panneau-réclame à l'entrée Ouest de la ville, cette location étant pour une durée de 5 ans à raison de \$ 25.00 par année. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Greffier de la Ville, M. Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Location
Panneau-
réclame
(388-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Commission
Scolaire
taxes biffées
(389-67)

Le 4 décembre 1967.

Que demande soit faite à la Commission Scolaire Chavigny de bien vouloir biffer les taxes scolaires sur les lots P-41 et P-42, acquis par la Ville de Trois-Rivières-Ouest de Georges Demontigny Ltée et ce, à compter de la date de l'achat, soit le 5 octobre 1967.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Gaston Cormier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que l'engagement de Me Robert-Louis Gouin comme Aviseur Légal et Procureur de la Ville dans toutes les causes, soit en poursuite ou en défense, qui a été renouvelé par reconduction pour l'année 1967, soit et est ratifié. Cet engagement est fait pour une rémunération de \$ 2,400. par année.

ADOPTE.

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à tous les employés permanents de la Ville, la somme de \$ 10.00 comme boni de Noël.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que la firme de comptables agréés Fortier, Langevin, Pellerin et Morin soit et est nommée vérificateur pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour les états financiers de 1967.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve et seconde fortement la résolution No 738 de la Ville de Bécancour, adoptée le 14 novembre 1967 concernant l'implantation de la sidérurgie à Bécancour.

ADOPTE.

La Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest, par résolution, demande au Conseil de s'informer de la possibilité d'obtenir un octroi distribué à l'occasion de l'année du Centenaire et par la même occasion, cette Commission demande au Conseil de procéder à une étude immédiate sur la construction d'un centre civique et de bien vouloir voter les crédits nécessaires à cette étude. Cette question est reportée à une prochaine séance en raison que le Conseil est sensé rencontrer la direction de la Chambre de Commerce locale qui a mis ce sujet à l'ordre du jour.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Aviseur
légal
(390-67)

Boni de
Noël
(391-67)

Vérificateurs
(392-67)

Sidérurgie
à Bécancour
(393-67)

Centre
civique

Gérant, étude
urbanisme
(394-67)

Le 4 décembre 1967.

Que le Gérant Municipal soit et est autorisé à participer aux journées d'étude sur l'urbanisme les 8, 9 et 10 décembre 1967, journées d'étude devant se tenir dans la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Fédération
Oeuvres
Octroi
(395-67)

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que le trésorier soit et est autorisé à verser à la Fédération des Oeuvres du diocèse de Trois-Rivières, la somme de \$150,00 comme octroi annuel.

ADOPTÉ.

Délégation
à Québec
(396-67)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que tous les membres du Conseil disponibles soient et sont autorisés à se rendre à Québec le 6 décembre pour appuyer la délégation de la Mauricie sur les revendications concernant le système routier de la région. Les dépenses inhérentes à ce voyage seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTÉ.

Avis de
motion
travaux
d'hiver
retiré

M. l'Echevin Paul-Elzéar St-Arnault qui, à l'assemblée du 20 novembre 1967 avait donné un avis de motion à l'effet de passer un règlement pour prendre avantage du programme d'encouragement des travaux d'hiver 1967-68, retire cet avis de motion, en raison que les travaux impliqués sont pratiquement terminés et le seraient lorsque les approbations requises auraient été données.

Assurances
(397-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

Que le portefeuille des assurances de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour les 3 prochaines années soit accordé à la maison Lajoie, Deshaies, Caron Inc, ce portefeuille devant inclure les assurances de responsabilités patronales.

ADOPTÉ.

Voies d'accès
Doucet, Matton
(398-67)

CONSIDERANT que le Ministère de la Voirie a effectué des travaux d'élargissement de la Route No 2 à la hauteur du Pont de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que dans la réalisation de ces travaux d'élargissement aucune sortie n'a été prévue pour desservir les rues Matton et Doucet situées du côté Sud de la Route No 2;

CONSIDERANT que les automobilistes qui veulent quitter la Route No 2 pour se diriger vers les rues Matton et Doucet doivent, sur une certaine distance, circuler sur la travée gauche et donc faire face au trafic, ce qui constitue un danger éminent d'accidents;

CONSIDERANT qu'avec l'ouverture éventuelle du Pont de Trois-Rivières, la circulation d'automobiles sur la Route No 2 à la hauteur du Pont de Trois-Rivières sera certainement très dense;

Le 4 décembre 1967.

Pour ces raisons, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE à l'unanimité,

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie du Québec de bien vouloir prévoir immédiatement et réaliser dans le plus bref délai possible une communication entre les rues Doucet et Matton avec la Route No 2 à la hauteur du Pont de Trois-Rivières, le tout suivant une des deux alternatives démontrées au plan No 8-4 signé par M. Roland Lottinville, Ing., Ingénieur Municipal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

M. l'Echevin Eddy Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement ayant pour effet de modifier le zonage sur le côté Ouest de la rue Doucet afin de zoner cette partie ou cette zone en secteur unifamilial.

L'agence Duvernay Inc fait part aux autorités de l'émission de 2 timbres historiques. Ces timbres se vendent en feuilles de 100 timbres au prix de \$ 2.00 la feuille ou de 3 feuilles pour \$ 5.00 La lettre est considérée comme lue.

Sous la signature de M. Georges Carrère, Le Théâtre des Marguerites remercie les autorités municipales pour la collaboration et l'encouragement fournis et laisse entendre que le théâtre sera de nouveau en opération à l'été prochain.

L'Unicef fait parvenir des remerciements pour l'octroi fourni à ce mouvement par les autorités municipales.

L'Association des Citoyens de la Mauricie Inc, en date du 17 novembre, sous la signature du président Fernand Robillard et celle du secrétaire Adalbert René, fait parvenir aux autorités une résolution demandant la synchronisation des efforts des trois villes-soeurs dans le sens des promotions touristiques et demande par la même occasion de rendre plus réalistes les budgets qu'ils y affectent.

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec respectivement en date du 16 novembre et du 20 novembre approuvent le règlement d'emprunt No 162-N-1 pour une somme de \$ 350,000. Ce règlement concerne des travaux d'amélioration et d'extension du réseau d'aqueduc.

Le bureau de Recherches en Sciences Humaines de Ste-Foy, Québec, offre ses services pour certaines recherches et inventaires sur les ressources disponibles tant humaines que physiques ainsi que sur l'étude de l'utilisation de l'espace municipalisé. Comme ces recherches relèvent de la science urbanistique, les autorités s'en tiennent aux directives des urbanistes municipaux.

Par résolution, en date du 20 novembre 1967, la Commission Scolaire Chavigny fait parvenir aux autorités des félicitations pour la réélection de tous les membres du Conseil Municipal.

En date du 28 novembre 1967, Son Honneur le Maire René Matteau, par l'entremise de son secrétaire P.-E. Guy, fait parvenir aux autorités une invitation pour assister à une réunion qui aura lieu le 12 décembre 1967 à 7.30 hres P.M. à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, pour rencontrer M. E.C. Bovey, Président de la Northern

Zonage
Doucet
Avis de
motion

Agence
Duvernay
Inc

Théâtre
des
Marguerites

UNICEF

Association
des Citoyens
de la Mauricie
Inc

Règlement
No 162-N
approbation

Sciences
Humaines

Félicitations
au Conseil

Pipeline

Le 4 décembre 1967.

& Central Gas Co. Ltd, relativement à l'installation dans la région d'une pipeline de gaz. Les membres du Conseil qui seront disponibles se rendront à cette invitation.

Rues
Matton, Doucet.

En date du 28 novembre 1967, sous la signature de M. André Harnois Ing., Ingénieur résidant, le Ministère de la Voirie fait parvenir une lettre par laquelle ce Ministère explique qu'étant donnée la rapidité avec laquelle les travaux de reconstruction de la Route No 2 ont été exécutés, certains problèmes n'ont pu être solutionnés à temps. La lettre mentionne aussi qu'il a été porté à l'attention du Ministère par l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., du conflit qui existe à l'endroit des rues Doucet et Matton concernant les allées et venues des résidants ce secteur. La lettre se termine en mentionnant qu'une attention particulière est portée sur ce problème afin d'y trouver une solution dans le plus bref délai possible.

C.S.N.
(399-67)

Pour faire suite à une demande du Conseil des Syndicats Nationaux des Trois-Rivières, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que le greffier soit et est autorisé à faire parvenir au Conseil Central des Syndicats Nationaux des Trois-Rivières une copie des procès-verbaux des assemblées du Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Fiscalité
Scolaire

La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges fait parvenir aux autorités une copie d'une résolution par laquelle ce mouvement s'oppose aux retrait du privilège de percevoir un impôt foncier. Après la lecture de cette résolution par le greffier, le Conseil est d'avis de ne pas apporter d'appui à cette résolution en raison que les municipalités du Québec lors du Congrès 1967 ont adopté une résolution contraire dans le but de laisser le champ de taxation foncier aux autorités municipales.

Protection
Civile

La Protection Civile, groupe 641, sous la signature de M. Alfred Lafrenière, Coordonnateur, demande aux autorités de leur faire connaître les idées et suggestions concernant ce mouvement. Par la même occasion, le rapport mensuel de novembre 1967 de ce mouvement est fourni aux autorités lequel rapport sera versé au dossier pour consultation et par la même occasion, les vœux de la saison sont offerts aux autorités municipales.

Rapport des
officiers

Le Directeur de la Sûreté Municipale, M. Bernard Desjardins, l'Inspecteur de Construction, M. Bertrand Gilbert ainsi que l'Inspecteur de la Taxe d'Affaire, Permis & Licences, M. Pierre Chainé, ont remis à tous les membres du Conseil copie de leur rapport mensuel de leur département respectif. Les membres du Conseil en prendront connaissance et s'il y a lieu, consulteront les chefs de services pour plus amples informations. L'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., donne lecture de son rapport concernant les travaux en cours. Chaque membre du Conseil a une copie de ce rapport pour étude plus approfondie.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire.
 Greffier.

Le 18 décembre 1967.

2139

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 décembre 1967, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les Echevins Gaston Cormier, P.-E. St-Arnault, Paul Jacob, Eddy Charpentier, Henri Guilbert et Jacques Dugré. Etaient présents MM. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et Réal Fleury, Greffier. Parmi les officiers présents dans la salle de délibération, nous remarquons l'Ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville, Ing., et M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Echevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 1967 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville et soumis à tous les membres du Conseil en date du 1er décembre 1967.

ADOPTE.

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par son règlement No 175, a été autorisée à emprunter une somme de \$ 1,180,000;

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire se prévaloir de la partie VIB de la Loi Nationale sur l'habitation;

CONSIDERANT QUE la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un prêt au montant de \$ 716,610.54;

CONSIDERANT QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$ 175,971.15;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$ 540,639.39;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'amender le règlement No 175 en vertu duquel ces obligations seront émises:

Il est:

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Echevin,

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir modifier le règlement No 175 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$ 540,639.39 d'obligations relatives au prêt de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

- a) Les obligations seront datées du 1er juin 1967 et porteront intérêt à un taux de 5 3/4 l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec et au bureau principal de ladite banque à Ottawa, Ont.

Minutes
(400-67)

Amendement
Règlement
No 175
(401-67)

Le 18 décembre 1967.

- d) Les obligations seront signées par le maire et le greffier
- e) La corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de l'obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- f) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à vendre, de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 5 3/4% à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement \$ 540,639.39 d'obligations émises en vertu de son règlement No 175.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Paul Jacob, Echevin,

Que demande soit faite au Gouverneur-Général du Canada, l'Honorable Roland Mitchener, de bien vouloir se rendre visiter l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest ainsi que sa population, à l'occasion de sa prochaine visite dans la région de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que les travaux de la Phase II du Collecteur No 1, soient et sont acceptés provisoirement, suivant les directives des Ingénieurs-Conseils Labrecque, Vézina & Associés.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que le Gérant Municipal ainsi que Son Honneur le Maire soient et sont autorisés à se rendre à Québec le 21 décembre, afin de recevoir certaines informations sur différents sujets de l'administration; les dépenses inhérentes à ce voyage seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin.

Gouverneur-
Général
(402-67)

Acceptation
provisoire
Phase II
Collecteur No 1
(403-67)

Voyage à
Québec
(404-67)

Règlement
No 200-B
(405-67)

Le 18 décembre 1967.

2141

Que le règlement No 200-B modifiant le zonage d'une partie de la rue Doucet et de ce fait modifiant le règlement No 200, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7.00 hres P.M. le 8 janvier 1968.

ADOPTE.

Avisseur
Légal
(406-67)

PROPOSE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

SECONDE par M. Gaston Cormier, Echevin,

Que Me Robert-Louis Gouin soit et est nommé Avisseur Légal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour l'année 1968 et que de plus, Me Robert-Louis Gouin soit et est autorisé à prendre les intérêts de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans les causes, soit en poursuite ou en défense où la Ville de Trois-Rivières-Ouest sera impliquée; la rémunération à être versée à Me Robert-Louis Gouin sera de \$ 3,600. par année.

ADOPTE.

Salaire
des employés
(407-67)

PROPOSE par M. Paul Jacob, Echevin,

SECONDE par M. P.-E. St-Arnault, Echevin,

Que les salaires à être payés aux employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1968 soient et sont les suivants:

Mlle Rita Gagnon	\$ 60.00
Mme Lucille Girard	70.00
M. Bertrand Gilbert	131.15.
M. Pierre Chainé	75.00
M. Roland Lottinville	9,000.00/an
M. Jean-Marie Gouin	163.84
M. René Bourassa	115.00
M. Gilles Gagnon	150.00
M. Gustave Dufresne	95.00
M. Bernard Desjardins	154.61
M. Léo-Paul Désilets	105.00
M. Robert Lamy	105.00
M. Pierre Harnois	95.00
M. André St-Hilaire	95.00
M. Michel Blanchette	75.00/6 premiers mois
	80.00/6 autres mois
M. Jean Proulx	75.00/6 premiers mois
	80.00/6 autres mois
M. Yves Jutras	70.00
M. Roger Champagne	65.00
M. Robert Girard	65.00

JOURNALIERS

\$ 1.85/heure

M. Armand Bourassa	1.90/heure
M. Claude Levasseur	1.90/heure

BRIGADIERS

\$ 30.00/par semaine

ADOPTE.

Le 18 décembre 1967.



Liste de
comptes
No 94-C
(408-67)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Echevin,

SECONDE par M. Eddy Charpentier, Echevin,

Que la liste de comptes No 94-C comportant des dépenses au montant de \$ 109,386.19 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Numérotage

M. l'Echevin Henri Guilbert apporte à la table du Conseil la question du numérotage des habitations qui ne bénéficient pas encore de ce service. M. Henri Guilbert dit que plusieurs contribuables se plaignent qu'ils ont de la difficulté à prendre livraison des commandes parce que n'étant pas capables de situer exactement leurs demeures. M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction explique que le numérotage des zones rurales relève du maître de poste et qu'il faut faire attention pour ne pas froisser le postillon rural. A la suite d'une discussion concernant le numérotage, il est décidé qu'information sera prise auprès du maître de poste à savoir si nous pouvons enlever les numéros de boîtes postales pour les remplacer par des numéros civiques concordant à ceux existant déjà dans la Ville.

Légion
Canadienne

Le Président du comité de la Campagne du Coquelicot de la Légion Royale Canadienne fait parvenir aux autorités des remerciements pour l'octroi fourni à la Campagne de 1967.

Mont
St-Antoine

Sous la signature de M. Pierre Laporte, Député de Chambly, le comité de la construction d'un aréna pour l'école Mont St-Antoine Inc demande aux autorités un octroi dans le cadre d'une souscription dont l'objectif est de \$ 600,000; le comité demande une collaboration au montant de \$ 500. de la part de notre ville. En raison des besoins locaux de loisirs et des crédits restreints il sera répondu à Pierre Laporte que pour le moment les autorités désirent faire servir l'argent des contribuables à leurs propres loisirs afin de distribuer l'argent à l'extérieur.

Battery
& Electric
Service

En date du 1er décembre 1967, le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de la résolution No 200-67 modifiant une résolution préalable pour permettre la vente d'une partie des lots Nos P-10-3 et P-10-4 à M. W. R. Little à la place de Battery & Electric Service. M. W.R. Little est le président de la compagnie Battery & Electric Service et ce dernier louera à ladite compagnie les immeubles acquis.

UNICEF

Sous la signature du Dr Gérard L. Bellavance, le comité National de l'UNICEF fait parvenir aux autorités des remerciements pour l'octroi versé à cette association.

Fédération
des Oeuvres

En date du 13 décembre 1967, sous la signature de M. Claude Lemay, Directeur Exécutif, la Fédération des Oeuvres du Diocèse de Trois-Rivières, fait parvenir des remerciements pour l'octroi au montant de \$ 150. versé à cette oeuvre.

Taxes
Lots
P-41
P-42

La Commission Scolaire Chavigny, sous la signature de M. A. Vincent, Secrétaire-Trésorier, fait parvenir une réponse à la lettre accompagnant la résolution No 389-67 par laquelle les autorités demandent aux commissaires d'écoles de bien vouloir biffer les taxes scolaires sur les lots P-41 et P-42 à compter du 5 octobre 1967, date de l'acquisition de ces lots par la Ville de Trois-Rivières-Ouest. M. A. Vincent énonce que la Commission Scolaire ne peut en droit, acquiescer à cette demande.

Le 18 décembre 1967.

P.E.
Marchand

En date du 4 décembre 1967, M. P.-E. Marchand, propriétaire d'un chalet sis sur une partie du lot 59 demande quand le plan directeur récemment adopté sera appliqué à cet endroit. M. Marchand voudrait être en mesure de construire une résidence permanente dès le printemps 1968 sur l'emplacement de son chalet. Il sera répondu à M. Marchand que le secteur des chalets situé au sud ouest dans la municipalité fait présentement l'objet d'une étude sérieuse au point de vue urbanistique et de rénovation urbaine et dès qu'il pourra y avoir des développements, tous les intéressés seront contactés.

Villes
jumelées

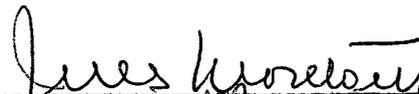
La Fédération Mondiale des Villes Jumelées fait parvenir aux autorités des documents concernant le jumelage de notre ville ou l'adhésion de notre ville à cette fédération. Comme il s'agit d'un document assez volumineux, le Conseil en prendra connaissance avant de décider de la position à prendre par la Ville.

Servitude
et cession

Le Notaire Gilles-Guy Garceau fait parvenir aux autorités une copie des documents suivants:

- 1.- Un acte de servitude pour le passage d'un égoût pluvial présenté par la firme C. David Inc sur une partie du lot No 150 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.
- 2.- Une copie du contrat de cession des rues d'une partie du secteur connu et désigné comme étant le secteur Terrasse De La Montagne cédé par la Société C. David Inc.

Sur ce, l'assemblée est levée.

 Maire.

 Greffier.